

# THÈSE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE SUD

ÉCOLE DOCTORALE N° 604  
*Sociétés, Temps, Territoires*  
Spécialité : HISTOIRE

Par

**Christophe TROPEAU**

**La sociabilité associative dans les communes rurales  
du département de la Mayenne, des années 1830 aux années 1930**

VOL. I

**Thèse présentée et soutenue à Lorient, le 20 novembre 2020**

**Unité de recherche : TEMOS UMR 9016 CNRS**

**Thèse n° : 565**

## **Composition du Jury :**

Examineurs :

Robert BECK	Maître de conférences HDR en histoire contemporaine, Université François-Rabelais de Tours
Corinne MARACHE	Professeur d'histoire contemporaine, Université Bordeaux Montaigne
Julian MISCHI	Directeur de recherches en sociologie, INRAE Dijon

Directeur de thèse :

François PLOUX	Professeur d'histoire contemporaine, Université de Bretagne Sud
----------------	---



# SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
PARTIE 1 - LA SOCIABILITÉ ASSOCIATIVE :	
UNE ÉVOLUTION DES CADRES ET DES PRATIQUES	34
1.1 À partir des années 1830, réactivation et amplification	36
1.1.1 Racines associatives	36
1.1.2 Floraison des cercles	51
1.1.3 Greffe des associations catholiques	64
1.2 À partir des années 1880, nationalisation	78
1.2.1 Les sapeurs-pompiers, de nouvelles racines	78
1.2.2 Écllosion des associations musicales	90
1.2.3 Développement des associations conscriptives	102
1.3 À partir des années 1910, généralisation	117
1.3.1 Foisonnement des associations sportives	118
1.3.2 Débuts des sociétés amicales	129
1.3.3 Étiolement des premiers types d'associations	141
Conclusion de la première partie	151
PARTIE 2 - LA SOCIABILITÉ ASSOCIATIVE :	
UNE DIFFRACTION SOCIALE	158
2.1 Des différenciations sociales accrues	159
2.1.1 Une sociabilité associative féminine restreinte	159
2.1.2 Des jeunes sous contrôle ?	173
2.1.3 Hommes du bourg, hommes des hameaux	187
2.2 Une redéfinition de la notabilité	204
2.2.1 La résilience de la noblesse	204
2.2.2 Le rôle renouvelé du clergé	215
2.2.3 L'émergence de nouveaux leaders	226
2.3 Un renouvellement des rapports sociaux	238
2.3.1 De nouveaux réseaux	238
2.3.2 De nouvelles solidarités	248
2.3.3 De nouvelles conflictualités	259
Conclusion de la deuxième partie	271

PARTIE 3 - LA SOCIABILITÉ ASSOCIATIVE :	
UN CHOC CULTUREL ?	276
3.1 Un vecteur de la « culture patricienne »	277
3.1.1 Des pratiques nouvelles	277
3.1.2 Un nouveau formalisme démocratique	287
3.1.3 De nouvelles normes comportementales	299
3.2 Un « bouillon de culture » prépondérant	311
3.2.1 « De vieilles habitudes » déjà sur la défensive	311
3.2.2 Une influence urbaine grandissante	323
3.2.3 Le rôle charnière du pouvoir municipal	333
3.3 Une intégration culturelle	345
3.3.1 L'effacement de la « culture plébéienne »	345
3.3.2 Une mise en réseaux du rural	364
3.3.3 Conflits associatifs et intégration nationale	376
Conclusion de la troisième partie	385
CONCLUSION	389
SOURCES	405
BIBLIOGRAPHIE	412
INDEX des noms de communes rurales mayennaises mentionnées dans cette étude	438
TABLE DES FIGURES	444
REMERCIEMENTS	446

## INTRODUCTION

L'étude des associations dans le monde rural fut très en vogue chez les historiens français pendant les années 1970-1980, dans le sillage tracé par Maurice Agulhon<sup>1</sup>. Au milieu des années 1960, ce dernier cherche à comprendre l'évolution du comportement électoral de la population du département du Var, qui, de conservatrice au début du XIX<sup>e</sup> siècle, se convertit progressivement aux idées républicaines, allant jusqu'à résister au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851.

Deux approches existent à l'époque, toutes les deux issues d'études portant sur l'ouest de la France. André Siegfried, dans *Tableau politique de la France de l'Ouest*<sup>2</sup>, paru en 1913, défend un certain déterminisme : le paysage bocager, l'habitat dispersé, le poids de la grande propriété, ajoutés à la forte influence du clergé génèreraient isolement et individualisme et expliqueraient le vote conservateur. André Siegfried voit dans l'étude que Roger Thabaut consacre à la commune de Mazières-en-Gâtine dans les Deux-Sèvres une confirmation, à l'échelle locale, de ses observations :

« Une partie de Mazières est sur terrains anciens : c'est justement celle où la population est éparse, où les grandes propriétés se sont maintenues le plus longtemps, où la résistance à l'école laïque s'est manifestée la plus forte, où la République a rencontré le plus d'opposition. Par contre, les gros villages concentrés de la partie géologiquement récente sont ceux qui se sont affranchis le plus tôt de la domination féodale, ceux aussi qui ont accepté le plus franchement la République »<sup>3</sup>.

Paul Bois, au début de son étude sur le département de la Sarthe depuis l'époque révolutionnaire, publiée en 1960, considère que l'analyse d'André Siegfried n'est

---

<sup>1</sup> AGULHON Maurice, *La sociabilité méridionale : confréries et associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du 18<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, la Pensée universitaire, 1966, 2 vol. (878 p.) ; *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence (essai sur la sociabilité méridionale)*, Paris, Fayard, 1968, 452 p.

<sup>2</sup> SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Paris, Imprimerie nationale éditions, 1995 (1<sup>ère</sup> éd. 1913), 641 p.

<sup>3</sup> Préface d'André Siegfried, dans THABAULT Roger, *Mon village. Ses hommes, ses routes, son école*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982 (1<sup>ère</sup> éd. 1938), p. 12

« pas achevée », qu'elle a « un caractère géographique et sociologique, non historique, et par cela même, se condamn[e] à rester, pour ainsi dire, à la surface des phénomènes »<sup>4</sup>. Paul Bois tend à démontrer que les « options politiques » dans le monde rural sarthois sont avant tout liées à l'évolution des « structures économiques et sociales » depuis la Révolution française. La relation variable qui existe entre les campagnes et les villes expliquerait l'opposition entre le vote bleu, républicain, à l'est de la Sarthe, sous influence urbaine, et le vote blanc, conservateur, à l'ouest. C'est en voulant adopter, pour le département du Var, cette même démarche socio-économique que Maurice Agulhon se trouve confronté à un résultat décevant<sup>5</sup>.

Il en vient alors à s'intéresser à la « sociabilité ». Il emprunte le terme au folkloriste Fernand Benoît, pour qui il caractérise le « tempérament provençal », prompt à vivre des relations publiques intenses, au sein d'une société méridionale, où « le noble et le paysan parlent la même langue, ont les mêmes mœurs et les mêmes occupations »<sup>6</sup>. Maurice Agulhon démontre que l'évolution du comportement électoral de la population varoise, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, est à mettre en relation avec l'évolution des cadres de la « sociabilité méridionale » à partir de la fin du siècle précédent. Les confréries religieuses de l'Ancien Régime se muent progressivement, en effet, en des groupements plus formels, les loges maçonniques, et plus politisées, les « chambrées ». Liant comportement électoral et sociabilité, Maurice Agulhon renouvelle, par le bas, l'approche de l'histoire politique et s'inscrit pleinement dans une histoire des mentalités alors en plein essor<sup>7</sup>.

Dans ses ouvrages ultérieurs, Maurice Agulhon développe le rôle joué par les associations, en particulier le cercle, dans la politisation des populations, à l'échelle du département du Var, puis à l'échelle nationale<sup>8</sup>. En 1978, l'Association des Ruralistes Français consacre un colloque à « Associations et vie sociale dans

---

<sup>4</sup> BOIS Paul, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Paris, Flammarion, 1971 (1<sup>ère</sup> éd. 1960), p. 10

<sup>5</sup> PÉCOUT Gilles, « La politisation des paysans au XIX<sup>e</sup> siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », dans *Histoire et sociétés rurales*, 2<sup>e</sup> sem. 1994, n<sup>o</sup> 2, p. 110

<sup>6</sup> BENOIT Fernand, *La Provence et le Comtat Venaissin*, Paris, Gallimard, 1949, p. 25-26

<sup>7</sup> Conclusion de Dominique POULOT, dans BÉGUIN Katia, DAUTRESME Olivier, sous dir., *La ville et l'esprit de société* [en ligne], Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2004, p. 145-154

<sup>8</sup> AGULHON Maurice, *La République au village (Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République)*, Plon, Paris, 1970, 543 p. ; *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, A. Colin, 1977, 107 p.

les communes rurales », qui donne lieu à une synthèse sur *Les associations au village*<sup>9</sup>. La conclusion des deux co-auteurs, Maurice Agulhon et la sociologue Maryvonne Bodiguel, intitulée « Pourquoi l'association ? », est l'occasion de définir les grands axes d'un programme de recherches approfondies sur l'association. Dans les années 1980, plusieurs monographies, régionales ou locales, sont ainsi consacrées à l'étude du phénomène associatif en milieu rural<sup>10</sup>.

L'intérêt pour l'émergence des associations ne se limite pas aux historiens qui travaillent sur la France.

Dans les années 1960, les historiens britanniques explorent le monde associatif des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, avec une approche résolument sociale. La synthèse de R.J. Morris, publiée en 1983<sup>11</sup>, permet de constater qu'en Angleterre comme en Écosse, l'association est un phénomène essentiellement urbain. Les *formal voluntary associations* y contribuent à la structuration d'une société de plus en plus complexe et à sa mise en réseau (*network*). Une attention particulière est portée à la « frontière du genre » (*gender frontier*), séparant hommes et femmes. En Allemagne, le mouvement associatif des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles est étudié, comme en France, d'un point de vue politique. L'objectif n'est pas de déceler une quelconque évolution républicaine, mais de remonter aux origines du nazisme. Dans son ouvrage en langue anglaise, paru en 1964, intitulé *The crisis of the german ideology*, George L. Mosse s'appuie ainsi sur les travaux de Walter Z. Laqueur, également publiés en langue anglaise, concernant les mouvements de jeunesse fondés en Allemagne au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>.

---

<sup>9</sup> AGULHON Maurice, BODIGUEL Maryvonne, *Les associations au village*, Le Paradou, Actes Sud, 1981

<sup>10</sup> On citera, pour exemples, les travaux de : AMAOUCHE-ANTOINE Marie-Dominique, *Histoire des pratiques et des goûts musicaux dans l'Aude au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 1982, 344 p. ; TRAIMOND Bernard, *La sociabilité rurale landaise : histoire et structure, XVIII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 1982, 650 p. ; MARAIS Jean-Luc, *Les sociétés d'hommes. Histoire d'une sociabilité du 18<sup>e</sup> siècle à nos jours, Anjou, Maine, Touraine, Vauchrézien*, éditions Ivan Davy, 1986, 209 p. ; THIBON Christian, *Pays de Sault. Les Pyrénées audoises au XIX<sup>e</sup> siècle : les villages et l'État*, Paris, CNRS, 1988, 278 p. ; GOUJON Pierre, *Le vigneron citoyen. Mâconnais et Chalonnais (1848-1914)*, Paris, CTHS, 1993, 325 p. ; GRANGE Annie, *L'apprentissage de l'association, 1850-1914. Naissance du secteur volontaire non lucratif dans l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône*, Paris, Mutualité française, 1993, 139 p. ; PAUQUET Alain, *La société et les relations sociales en Berry au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1998 (version remaniée d'une thèse parue en 1994), 526 p.

<sup>11</sup> MORRIS R. J., « Clubs, societies and associations », dans *The Cambridge social history of Britain, 1750-1950, Vol. 3 : Social agencies and institutions*, Cambridge, Cambridge university presse, 1990, p. 395-443

<sup>12</sup> MOSSE George L., *Les racines intellectuelles du Troisième Reich. La crise de l'idéologie allemande*, Paris, Calmann-Lévy/Mémorial de la Shoah, 2006 (1<sup>ère</sup> éd. 1964), 512 p.

L'engouement de l'historiographie française pour la « sociabilité » influence des études au-delà des frontières hexagonales. En 1990, Gilles Pécout publie ainsi un article sur les sociétés de tir italiennes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. Raphaël Carrasco réunit et présente, l'année suivante, un ensemble d'études consacrées aux *Solidarités et sociabilités en Espagne (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*<sup>14</sup>.

À partir du milieu des années 1990, les recherches historiques sur le mouvement associatif dans le monde rural en France se tarissent. Pourtant, paradoxalement, en 1995, alors même que plusieurs monographies régionales ruralistes sont parues depuis une quinzaine d'années sur le sujet, Jean-Claude Farcy déplore que les études sur la diffusion de l'association dans le monde rural soient rares<sup>15</sup>.

Le flambeau est repris, de manière bien isolée, par l'historien britannique Alan R.H. Baker. Celui-ci publie en 1999 une étude sur le phénomène associatif dans la paysannerie du Loir-et-Cher entre 1814 et 1914<sup>16</sup>. Son travail, bien que remarqué au moment de sa sortie, reste non-traduit en français 20 ans plus tard. En 2017, Alan R.H. Baker fait paraître un ouvrage consacré aux sociétés musicales et sportives entre 1848 et 1914 dans un échantillon de plusieurs départements français<sup>17</sup>. Trois ans après sa publication, l'ouvrage n'est disponible dans aucune bibliothèque universitaire française.

Pour le reste, depuis les années 2000, la bibliographie sur l'association dans les campagnes françaises entre le XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle se limite à quelques articles monographiques, à une échelle locale, infra-départementale<sup>18</sup>.

---

<sup>13</sup> PÉCOUT Gilles, « Les sociétés de tir dans l'Italie unifiée de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Mélanges de l'école française de Rome*, année 1990, 102-2, p. 533-676

<sup>14</sup> CARRASCO Raphaël, *Solidarités et sociabilités en Espagne (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Les Belles Lettres, 1991, 404 p.

<sup>15</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village (1830-1930) », dans CORBIN Alain, *L'avènement des loisirs*, Paris, Aubier, 1995, p. 334

<sup>16</sup> BAKER Alan R. H., *Fraternity among the French peasantry. Sociability and voluntary associations in the Loire valley, 1814-1914*, Cambridge, Cambridge university press, 1999, 373 p.

<sup>17</sup> BAKER, Alan R. H., *Amateur musical societies and sports clubs in provincial France, 1848-1914. Harmony and hostility*, Londres, Palgrave Macmillan, 2017, 350 p.

<sup>18</sup> Pour exemples : MARACHE Corinne, « À la croisée du village et de la petite ville, les solidarités « sociétales », syndicales et mutuelles du monde agricole du milieu du XIX<sup>e</sup> à la veille de la Seconde guerre mondiale », dans GUILLAUME Pierre, sous dir., *Les solidarités 2. Du terroir à l'État*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2003, p. 435-455 ; PETIT Vincent, « Religion, fanfare et politique à Charquemont (Doubs) », dans *Ethnologie française*, 2004, XXXIV, 4, p. 707-716 ; LEBRAT Soizic, « La Vendée résiste-t-elle à l'orphéon ? État des lieux à la veille de 1914 », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2010, tome 117, n° 2, p. 123-150



**La sociabilité associative** - Que faut-il tout d'abord entendre par « associative » ? Madeleine Rebérioux écrit à ce propos : « Histoire complexe que celle des associations. La première difficulté à laquelle tout exposé se heurte tient à la définition même de son sujet »<sup>19</sup>. En France, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, « relative au contrat d'association » occupe une part importante dans les représentations. Le texte définit l'association comme la « convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices »<sup>20</sup>. Mais « l'association n'est pas née avec la loi de 1901 »<sup>21</sup>.

Pour le sociologue allemand Max Weber, l'association se définit comme un « groupement formé par entente, dont les règlements statutaires ne revendiquent de validité que pour ceux qui y entrent librement de leur chef »<sup>22</sup>. Elle est une forme de relation sociale qui est motivée par la raison, et non par le respect de la tradition<sup>23</sup>. Cette vision renvoie à celle d'un autre sociologue allemand, Ferdinand Tönnies, qui distingue communauté et société. Le lien communautaire, imposé, dans le cadre de la corporation ou de la paroisse par exemple, s'opposerait au lien sociétaire, librement consenti et contractuellement établi.

Le critère déterminant de l'association est le libre-consentement, qui permet de la distinguer d'autres ensembles tels que la famille, la paroisse, la corporation ou l'État. En 1993, dans son étude sur l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône (Rhône) entre 1850 et 1914, préfacée par Maurice Agulhon, Annie Grange propose une définition intéressante distinguant la « sociabilité associative » de la « sociabilité informelle ». Elle est fondée sur trois critères<sup>24</sup> : premièrement, « une adhésion volontaire et individuelle » ; deuxièmement, la nécessité de règles communes fixées par un document écrit ; troisièmement, la reconnaissance officielle de l'existence du groupement par les pouvoirs publics. Est, par

---

<sup>19</sup> REBÉRIOUX Madeleine, « Les associations », dans DUCLERT Vincent et PROCHASSON Christophe, sous dir., *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p. 669

<sup>20</sup> DEBBASCH Charles, BOURDON Jacques, *Les associations*, Paris, PUF, coll. Que sais-je, 2006 (1<sup>ère</sup> éd. 1985), p. 35

<sup>21</sup> BELORGEY Jean-Michel, *Cent ans de vie associative*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2000, p. 15

<sup>22</sup> WEBER Max, *Économie et société, t.1 – Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 1995 (1<sup>ère</sup> éd. 1921), p. 94

<sup>23</sup> BARTHÉLEMY Martine, *Association ou un nouvel âge d'or de la participation ?*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2000, p. 20

<sup>24</sup> GRANGE Annie, *L'apprentissage de l'association, op. cit.*, p. 15

conséquent, « associative » toute structure pour laquelle ces trois critères sont réunis, nonobstant l'extrême diversité des formes adoptées.

S'il est possible de définir ce qui relève de la sphère associative de manière relativement aisée, il en est tout autre pour ce qui est de la « sociabilité ». Tout au long de sa carrière, Maurice Agulhon est appelé à revenir sur la définition de la notion qu'il a contribué à révéler<sup>25</sup>. À titre personnel, ses recherches ne portent que sur la sociabilité dans un cadre associatif. D'autres historiens ont une conception beaucoup plus large. En 1979, dans son ouvrage sur la sociabilité villageoise en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, Jean-Pierre Gutton considère que « la sociabilité, c'est l'étude à l'intérieur d'un cadre donné, ville ou village, des liens entre les hommes et les groupes sociaux »<sup>26</sup>. En 1981, pour son étude sur la sociabilité dans le vignoble de Saône-et-Loire au XIX<sup>e</sup> siècle, Pierre Goujon revient à une définition plus restrictive<sup>27</sup>. Il se limite à la « forme organisée », c'est-à-dire à la vie associative. Il rejoint en cela Maurice Agulhon.

Malgré tout, le concept échappe à son inventeur et ce que la « sociabilité » gagne en diffusion dans le champ des sciences sociales, elle le perd en précision. Son sens, à l'exemple de celui donné par Jean-Pierre Gutton, est « de plus en plus lâche » ; son étude devient « un des passages obligés de toute description monographique »<sup>28</sup>. À partir des années 1990, les travaux sur l'association dans le monde rural pâtissent de l'extrême plasticité de la notion de « sociabilité ». Avec la grille de lecture de cette dernière, les historiens français explorent de nouveaux territoires, plus informels, et délaissent la question de l'association au village. En 1994, dans le propos d'ouverture d'un colloque intitulé *La rue, lieu de sociabilité ?*, Maurice Agulhon constate :

---

<sup>25</sup> Sans être exhaustif, on citera : *Le cercle dans la France bourgeoise*, *op. cit.*, p. 7-14 ; *Les associations au village*, *op. cit.*, p. 11 ; « Vers une histoire des associations », dans *Esprit*, n° 6, juin 1978, p. 13-18 ; « La sociabilité par le sport », dans *Sport histoire*, 1988, n°1, p. 11-15 ; Exposé de clôture dans LEVASSEUR Roger, sous dir., *De la sociabilité. Spécificité et mutations*, Trois-Rivières, Boréal, 1990, p. 327-345

<sup>26</sup> GUTTON Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise dans l'ancienne France. Solidarités et voisinages du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, 1979, p. 7

<sup>27</sup> GOUJON Pierre, « Association et vie associative dans les campagnes du XIX<sup>e</sup> siècle : le cas du vignoble de Saône-et-Loire », dans *Cahiers d'histoire*, 1981, tome XXVI, p. 107

<sup>28</sup> Conclusion de Dominique POULOT, dans BÉGUIN Katia, DAUTRESME Olivier, sous dir., *La ville*, *op. cit.*

« Dans la sociabilité, on a assez naturellement étudié d’abord le plus facile : les relations interpersonnelles organisées, diversifiées, finalisées par l’*Association volontaire*. Désormais, l’étude des divers aspects, historiques ou actuels, de la vie associative, est bien lancée. On a étudié ensuite les rapports entre la sociabilité des *groupements naturels* (entendons : *non* volontaires, non choisis) tels que la famille, le voisinage, l’atelier ou l’entreprise. Aujourd’hui, vous abordez la Rue »<sup>29</sup>.

Et de s’interroger : « La notion de sociabilité s’est-elle révélée féconde bien qu’imprécise ? ou féconde parce qu’imprécise ».

En 1987, Étienne François et Rolf Reichardt portent un regard sévère sur les « historiens de la vie associative », prompts à établir des « cartes retraçant la diffusion d’une forme de sociabilité ou les statistiques portant sur le nombre de ses adhérents », mais « délaissant par contrecoup l’étude de la « vie intérieure » des associations »<sup>30</sup>. Aussi les deux historiens proposent-ils quatre directions de recherches en matière de sociabilité : étude des raisons et motifs poussant à adhérer à une association, analyse du fonctionnement interne (ex : fréquence et contenu des réunions), analyse des actions collectives en relation avec la société extérieure (ex : défilés, compétitions, concours, etc.), et enfin, impact sur les relations sociales.

Dans cette perspective, depuis une vingtaine d’années, des historiens spécialistes du XVIII<sup>e</sup> siècle ont réinterrogé la « sociabilité »<sup>31</sup>. Ils en appellent à un « renouveau des études de sociabilité »<sup>32</sup>, cherchant notamment à appréhender les « réseaux de la sociabilité ». Dans un article intitulé « La « fabrique » de la

---

<sup>29</sup> *La rue, lieu de sociabilité ?* Actes du colloque de Rouen, 16-19 novembre 1994, textes réunis par Alain LEMÉNOREL, Rouen, Publications de l’Université de Rouen, 1997, p. 7

<sup>30</sup> FRANCOIS Etienne, REICHARDT Rolf, « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle » dans *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, 1987, tome XXXIV, p. 470-471

<sup>31</sup> On citera entre autres : POULOT Dominique, *Les Lumières*, Paris, PUF, 2000, 419 p. ; LEUWERS Hervé, BARRIÈRE Jean-Paul, LEFEBVRE Bernard, sous. dir., *Élites et sociabilités au XIX<sup>e</sup> siècle : héritages, identités* [en ligne], Villeneuve-d’Ascq, Publications de l’Institut de recherches historiques du Spetentrion, 2001, 241 p. ; BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *L’espace des francs-maçons. Une sociabilité européenne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2003, 234 p. ; BÉGUIN Katia, DAUTRESME Olivier, sous dir., *La ville, op. cit.*

<sup>32</sup> Conclusion de Dominique POULOT, dans BÉGUIN Katia, DAUTRESME Olivier, sous dir., *La ville, op. cit.*

sociabilité », publié en 2014, Pierre-Yves Beaurepaire conclut : « Le chantier reste ouvert »<sup>33</sup>.

Reprendre le chantier de l'étude de la « sociabilité » à l'époque contemporaine nécessite donc de revenir sur la définition de ce terme, afin de la préciser.

Dans les années 1980, à l'époque où la notion devient centrale dans les recherches historiques, nombre de chercheurs s'interrogent sur ses limites. Lors du débat qui clôt le colloque international consacré à *Sociabilité, pouvoirs et société*, en novembre 1983 à Rouen<sup>34</sup>, des historiennes et des historiens revendiquent, pour qu'il soit question de « sociabilité », une « dimension ludique », ou, autrement dit, « une dimension de plaisir ». Au cours des ateliers du colloque, l'idée de « convivialité » est même avancée. Ces intervenants opposent ainsi le bal, « structure de sociabilité » indiscutable, et l'adhésion à une assurance mutuelle, par exemple :

« Si l'on choisit (...) une mutuelle, on fait un geste volontaire, qui devrait nous conduire vers une forme de relations mutualistes. En réalité, qu'en est-il ? Nous payons notre cotisation, nous n'allons jamais à l'assemblée générale, la sociabilité du membre de base [d'une mutuelle] est absolument nulle ».

C'est le sociologue allemand Georg Simmel qui introduit le concept de « sociabilité » dans les sciences sociales au début du XX<sup>e</sup> siècle. En langue allemande, le mot utilisé, *Geselligkeit*, peut se traduire par « le fait d'être avec d'autres personnes agréablement »<sup>35</sup>. Pour Simmel, la « sociabilité » est la forme de lien social, « pure », hors de toute contrainte, de tout intérêt : la « forme ludique de socialisation »<sup>36</sup>. Selon le sociologue Pierre Merklé, « la sociabilité serait à elle-même sa propre finalité »<sup>37</sup>. En 1977, l'idée de désintéressement est

---

<sup>33</sup> BEAUREPAIRE Pierre-Yves, « La « fabrique » de la sociabilité », dans *Dix-huitième siècle*, vol. 46, n°1, 2014, p. 85-105

<sup>34</sup> *Sociabilité, pouvoirs et société. Actes du colloque de Rouen. 24-26 novembre 1983*, textes réunis par Françoise THÉLAMON, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1987, p. 641-647

<sup>35</sup> RIVIÈRE Carole-Anne, « La spécificité française de la construction sociologique du concept de sociabilité », dans *Réseaux*, 2004/1, n° 123, p. 211

<sup>36</sup> SIMMEL Georg, *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 1981 (1<sup>ère</sup> éd. 1917), p. 125

<sup>37</sup> MERKLÉ Pierre, *La sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2016 (1<sup>ère</sup> éd. 2004), p. 37

retenue par Maurice Agulhon<sup>38</sup>, alors même que ce dernier reconnut, par la suite, ignorer les travaux de Simmel au moment de ses recherches<sup>39</sup>. L'idée de « convivialité » est également retenue par Dominique Poulot pour caractériser la « sociabilité » des sociétés londoniennes du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui sont, par la suite, souvent prises comme modèles en France<sup>40</sup>. « Sociabilité » ne se confond pas avec « sociabilité associative », car « la forme ludique de socialisation », pour reprendre la définition de Simmel, peut exister en dehors du cadre de l'association : le bal, mais aussi la veillée ou la fête patronale en sont des exemples ruraux. La « sociabilité » est un lien social ; l'« association » est le cadre dans lequel ou à partir duquel se tisse un lien, une socialisation, qui peut être sociabilité ou non.

Il est donc possible de définir la « sociabilité associative » comme l'ensemble des relations sociales tissées entre individus, pour le plaisir de la relation en elle-même, et non pour un quelconque intérêt, et entretenues volontairement et librement, dans le cadre d'une structure dont les règles sont écrites et dont l'existence est reconnue par les autorités publiques. L'emploi du pluriel « sociabilités associatives » peut apparaître séduisant pour dire la diversité des situations, mais il s'applique plus à la diversité des cadres associatifs ou des rapports au social qu'à la nature du lien social désigné. Cette dernière, la sociabilité, est fondamentalement la même quelle que soit l'association considérée. Dans cette étude, le singulier sera donc préféré au pluriel.

Définir la « sociabilité associative » en faisant de son caractère ludique un élément déterminant conduit à exclure de l'étude les comices agricoles, les syndicats professionnels, les sociétés de secours mutuel, les associations de défense du contribuable, mais aussi les sociétés de chasse ou de pêche, formées pour gérer le renouvellement du gibier ou l'empoissonnement des plans et cours d'eau locaux<sup>41</sup>. Dans sa typologie des associations, Pierre Rosanvallon distingue

---

<sup>38</sup> AGULHON Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise*, *op. cit.*, p. 17 : « « Cercle » : association d'hommes organisés pour pratiquer en commun une activité désintéressée ».

<sup>39</sup> BEAUREPAIRE Pierre-Yves, « La « fabrique » de la sociabilité », *op. cit.*, p. 87

<sup>40</sup> POULOT Dominique, *Les Lumières*, *op. cit.*, p. 182

<sup>41</sup> Annie Grange (*L'apprentissage de l'association*, *op. cit.*, p. 18) écrit : « Les sociétés de chasse et de pêche ont des buts différenciés. Certaines luttent contre le dépeuplement animal en réprimant le braconnage et en assurant le repeuplement en gibier et poisson, d'autres veillent à la conservation des propriétés, au respect des récoltes et des oiseaux utiles à l'agriculture. Les sociétés de chasse comblent un vide organisationnel laissé par l'abolition du privilège de chasse de la noblesse en 1789 ».

d'ailleurs celles dites « de sociabilité », à l'exemple des cercles, fanfares, sociétés de gymnastique et de tir, de celles dites « de coopération » (sociétés de secours) et de celles dites « de mise en forme du collectif » (partis politiques, syndicats)<sup>42</sup>. Cependant, des associations pour lesquelles le caractère ludique de l'engagement n'apparaît pas *a priori* peuvent générer, sur le long terme, une sociabilité relativement « intense » entre leurs membres, pour reprendre le terme de Claire Bidart<sup>43</sup>. Dans le monde rural, c'est particulièrement le cas des sapeurs-pompiers, auxquels une attention toute particulière est portée dans cette étude.

Gilles Pécout écrit que « ce sont (...), pour l'essentiel, les écrits de Siegfried revisités par Paul Bois qui sont au principe de la découverte de la sociabilité » par Maurice Agulhon<sup>44</sup>. Paradoxalement, la France de l'Ouest, sur laquelle portent les travaux de Siegfried et de Bois, n'a jamais été « payée en retour », et pour cause. Dans son premier ouvrage, paru en 1943, sur *Les traditions sociales dans les pays de France*, Philippe Ariès écrit :

« Quand on quitte vers l'Ouest ou le Sud, les régions à sociétés villageoises (...) [du Nord-Est de la France], le paysage change (...). Un simple coup d'œil permet alors de mesurer la différence entre ces sociétés de paysans isolés, et les sociétés à villages concentrés où la fréquentation quotidienne crée une opinion publique, un esprit de groupe, une conscience de collectivité ; c'est un autre monde. (...) c'est là le fait essentiel que nous voudrions signaler, *il n'existe pas dans l'Ouest de sociétés rurales*. Le paysan n'est pas le frère de son voisin ; il n'a pas de prochain. Il n'a pas de conscience de groupe. C'est un individu isolé à côté

---

Selon Bernard BRETON (*La pêche en France*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ? n° 2721, 1993, p. 40-41), l'activité d'une société de pêche à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle tient principalement, voire uniquement, à la location auprès de l'État d'un cantonnement, à l'entretien de ce dernier et à la délivrance de cartes de pêche à destination des sociétaires.

Pour exemple, la réunion générale annuelle de l'Association des pêcheurs à la ligne d'Ernée, le dimanche 18 janvier 1914, ne prévoit aucune convivialité particulière, l'ordre du jour se limitant à « 1. Reddition des comptes de l'année 1913 ; 2. Renouvellement des membres du bureau dont les pouvoirs sont expirés ; 3. Compte-rendu des travaux de pisciculture ; 4. Questions diverse intéressant la Société, répression du braconnage, etc... » (*L'Avenir de la Mayenne*, édition du 11 janvier 1914)

<sup>42</sup> ROSANVALLON Pierre, *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil (coll. Points Histoire), 2004, p. 309-312

<sup>43</sup> BIDART Claire, « Sociabilités : quelques variables », dans *Revue française de sociologie*, 1988, 29-4, p. 137

<sup>44</sup> PÉCOUT Gilles, « La politisation des paysans au XIX<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 109

d'autres individus isolés »<sup>45</sup>.

En 1949, Fernand Benoît affirme dans son livre consacré à la Provence et au Comtat Venaissin : « Le cadre communautaire dans lequel évolue le Provençal, groupé dans le village ou le bourg, a créé des points de contact, que l'on chercherait vainement dans les pays d'habitat dispersé, où la cellule sociale est le foyer »<sup>46</sup>. En 1968, le sous-titre, *Essai sur la sociabilité méridionale*, choisi par Maurice Agulhon pour son livre consacré aux pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence, montre bien que, pour l'auteur, la « sociabilité » demeure une spécificité du sud de la France<sup>47</sup>. Le caractère « méridional » de la sociabilité s'impose alors comme une sorte de référence, une sorte d'indicateur<sup>48</sup>. En 1977, Maurice Agulhon affirme ainsi : « Qu'il y ait une vie sociale plus riche, plus intense et diversifiée, bref plus de sociabilité en pays de villages et bourgs qu'en pays de fermes isolées, c'est évident »<sup>49</sup>. Maurice Agulhon s'appuie sur les analyses d'André Siegfried, qui oppose « la France républicaine et démocratique » et la France de l'Ouest, « contrée intérieure plus encore que maritime, isolée plus encore que lointaine, et préservée de ce fait d'un contact trop étroit avec la vie moderne ». André Siegfried concède toutefois que des changements peuvent avoir lieu à l'Ouest, mais qu'ils « ne s'y produisent ni de la même façon, ni de la même rapidité qu'ailleurs »<sup>50</sup>.

Les travaux répondant aux perspectives tracées par Maurice Agulhon à la fin des années 1970 sont ainsi, soit restés dans un sillon bien rhodanien – Pierre Goujon dans le Mâconnais, Anne Grange dans l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône -, soit demeurés au sud de la Loire, voire de la Garonne – Bernard Traimond pour la Gascogne, Marie-Dominique Amaouche-Antoine et Christian Thibon pour l'Aude, Alain Pauquet pour le Berry. Le travail de Jean-Luc Marais, sur les sociétés d'hommes en Anjou, paru en 1986, apparaît comme une exception géographique. Pourtant, à la lecture de ces études, la concentration de l'habitat,

---

<sup>45</sup> ARIÈS Philippe, *Les traditions sociales dans les pays de France*, La Trinité, Éditions de la Nouvelle France, 1943, p. 39-45

<sup>46</sup> BENOÎT Fernand, *La Provence et le Comtat Venaissin*, Paris, Gallimard, 1949, p. 25

<sup>47</sup> AGULHON Maurice, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, *op. cit.*

<sup>48</sup> Conclusion de Dominique POULOT, dans BÉGUIN Katia, DAUTRESME Olivier, sous dir., *La ville*, *op. cit.*

<sup>49</sup> AGULHON Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise*, *op. cit.*, p. 10

<sup>50</sup> SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, *op. cit.*, p. 602

si elle favorise la vie associative, n'est pas une explication qui se suffit à elle-même<sup>51</sup>.

Les près de 600 associations répertoriées et prises en compte dans cette étude sur les communes rurales mayennaises entre les années 1830 et les années 1930 montrent à l'évidence que la France de l'Ouest n'a pas à être disqualifiée en matière de sociabilité associative, indépendamment des formes prises et des populations concernées, qui ne sont pas forcément les mêmes que celles observées pour la « sociabilité méridionale ». Les études portant sur les périodes antérieures montrent que le procès en archaïsme fait à la France de l'Ouest ne repose sur aucun fondement. À propos des campagnes de l'Ouest au Moyen-Âge, Daniel Pichot montre que :

« Le village, en tant qu'habitat éclaté mais communauté humaine organisée et cohérente, y prend des aspects profondément originaux qui tranchent avec la vision classique du village groupé. Sans échapper aux traits de l'évolution générale, la région compose une partition originale qui n'est en rien archaïsme ou échec »<sup>52</sup>.

Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, Annie Antoine met en lumière le fait que, si le bocage mayennais offre à l'œil un paysage clos, il n'en reste pas moins « poreux » en pratique. Elle affirme :

« Il serait peu raisonnable de soutenir que le bocage crée l'isolement parce qu'il rend dangereux la circulation. (...) La circulation n'est pas aisée, elle est parfois dangereuse, mais l'espace est très animé. La faible distance qui sépare les exploitations et le fait que la polyculture de l'Ouest repose sur l'utilisation de beaucoup de main-d'œuvre font que les paysans sont dans les champs et les chemins et qu'il y a toujours des témoins pour chaque affaire. (...) Ce paysage cloisonné nous est apparu finalement très

---

<sup>51</sup> GOUJON Pierre, « Association et vie associative », *op. cit.*, p. 112-114 ; GRANGE Annie, *L'apprentissage de l'association, op. cit.*, p. 60

Hubert LUSSIER (*Les sapeurs-pompiers au XIX<sup>e</sup> siècle. Associations volontaires en milieu populaire*, Paris, A.R.F. Éditions/L'Harmattan, 1988, p. 37) fait le même constat à propos de l'implantation des corps de sapeurs-pompiers ruraux en France : « Pas plus que la concentration de l'habitat, l'urbanisation et le caractère non agricole de la population ne déterminent la présence de pompiers. Ils la favorisent seulement ».

<sup>52</sup> PICHOT Daniel, *Le village éclaté. Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2002, p. 353-354



poreux à la circulation : les haies sont souvent peu étanches et pour les piétons comme pour les cavaliers, les chemins sont loin d'être les seuls axes de circulation. Seules les charrettes sont contraintes à rester sur le chemin : à cheval ou à pied, il est courant de passer par les champs et les prés »<sup>53</sup>.

En quelques pages éclairantes, Charles Tilly montre, en entame de son étude sur la période révolutionnaire en Vendée, qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, « l'Ouest était loin d'être la région la plus « arriérée » de la France ». De manière ironique, on notera qu'il ajoute que « le terme aurait mieux convenu pour désigner le Midi »<sup>54</sup>. Michel Denis, en conclusion de sa thèse sur les royalistes mayennais aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, écrit :

« (...) on ne peut continuer à voir dans la France rurale, royaliste et catholique du siècle dernier un secteur arriéré, tenu par une « armée en retraite » - comme disait André Siegfried - il n'y a pas un modèle français de modernisation qui serait fourni par les zones industrialisées, urbanisées, républicaines et plus ou moins déchristianisées, un secteur avancé vers l'imitation duquel tendrait à plus ou moins longue échéance tout le reste du pays (...) »<sup>55</sup>.

Comme le rappellent Emmanuel Fureix et François Jarrige, dans leur essai paru en 2015, « les notions de modernité et de modernisation ont été déconstruites depuis longtemps. On a montré leur insuffisance et les illusions qu'elles véhiculaient ». Les deux auteurs évoquent les « voies sinueuses de la modernisation », pour bien montrer que ce processus n'est jamais linéaire et unique, qu'il « prit des formes très variables et suivit un cours discontinu »<sup>56</sup>. Selon eux :

---

<sup>53</sup> ANTOINE Annie, « La porosité du bocage », dans *Kreiz, Études sur la Bretagne et les Pays Celtiques*, 1998, n° 11, p. 189

<sup>54</sup> TILLY Charles, *La Vendée. Révolution et contre-révolution*, Paris, Fayard, 1970 (1<sup>ère</sup> éd. 1964), p. 46

<sup>55</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne et le monde moderne, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Librairie G. Klincksiek, 1977, p. 559

<sup>56</sup> FUREIX Emmanuel, JARRIGE François, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle français*, Paris, éd. La Découverte, 2015, p. 49-50

« Les débats sur le rythme de modernisation des campagnes, qui dominaient les années 1970-1980, semblent retombés aujourd’hui. (...) Contre l’idée d’un monde rural traditionnel et archaïque qui dominait à l’époque de modernisation des Trente Glorieuses, le tableau dominant qui ressort des études réalisées depuis trente ans fait au contraire des campagnes un monde dynamique, mobile, façonné par de multiples formes de pluriactivité »<sup>57</sup>.

Du fait d’*a priori* fortement ancrés, fondés sur des recherches le plus souvent réalisées sur d’autres régions, les campagnes de la France de l’Ouest demeurent un terrain relativement vierge de toute étude sur la sociabilité associative à l’époque contemporaine, appréhendées dans une perspective large.

### ***Les communes rurales du département de la Mayenne (Annexe 1) –***

Le choix de l’étude d’un seul et unique département est lié aux conditions matérielles de la recherche, le choix du département de la Mayenne est lié aux aléas d’une mutation professionnelle : ce n’est donc qu’un carottage de circonstances. Restreindre la recherche à l’échelle d’une commune, d’un canton, voire d’un arrondissement, aurait été se priver d’une diversité de situations. Le département est, par ailleurs, l’échelle d’action de l’autorité préfectorale. À partir des années 1830, en France, c’est à cette dernière qu’est dévolue, par le pouvoir central, la question associative. Préfet et sous-préfets répercutent certes les ordres, mais agissent aussi de manière plus ou moins incitative, plus ou moins répressive, à travers les recensements d’associations, les autorisations de création, les attributions de subventions, les ordres de dissolution, etc. Les sources associatives principales disponibles se présentent alors au chercheur dans un cadre départemental.

Cela aurait pu être n’importe quel département de l’ouest de la France, mais c’est la Mayenne. Il faut donc dire un mot de ce territoire et de ses spécificités au début du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1790, l’idée des députés est de dessiner quatre départements au sein de l’ancienne généralité de Tours. L’Indre-et-Loire est constituée autour de la ville de Tours, le Maine-et-Loire autour d’Angers et la Sarthe autour du

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 101

Mans. Reste la « petite » partie occidentale de l'ancienne province du Maine, dite « Bas-Maine », dont les deux principales agglomérations sont Laval et Mayenne. Des considérations économiques permettent de finaliser le nouveau découpage administratif, l'objectif étant de regrouper au sein d'un même département toutes les communes cultivant le lin<sup>58</sup>. Une large bande de territoire, relevant de l'Anjou, où se situent notamment les agglomérations de Château-Gontier et de Craon, est adjointe au Bas-Maine pour constituer le département de la Mayenne. Laval s'impose comme chef-lieu face à Mayenne, car elle est un des centres de l'industrie linière.

Mais c'est au moment-même où le département naît que sa raison d'être disparaît. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'économie mayennaise est en effet fortement perturbée. Le commerce local du lin est totalement sinistré du fait des guerres révolutionnaires, qui entraînent une chute des exportations vers l'Espagne et l'Angleterre. L'activité de tissage se maintient en Mayenne, mais le lin est remplacé par le coton. Dans son ouvrage qu'il consacre au Bas-Maine, en 1917, le géographe René Musset écrit :

« Cette substitution de textiles eut de graves conséquences. La filature du lin dans les campagnes cessa ; la culture du lin fut réduite à peu de chose. À une industrie rurale succéda une industrie urbaine, sans lien avec le sol et la culture, puisque la matière première essentielle, le coton, était importée, industrie d'ailleurs beaucoup moins importante. Enfin et surtout, les cultivateurs furent ruinés : ce fut, pour la nombreuse population des petites villes, des bourgs, des villages, une perte immense, car rien ne remplaça d'abord la source de revenus tarie ; femmes, enfants, vieillards se trouvaient sans travail, tout le monde appauvri »<sup>59</sup>.

Georges Macé tire un « bilan négatif » de l'activité industrielle en Mayenne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : un secteur textile en pleine reconversion, des « forges moribondes » et des activités d'extraction de charbon et de chaux ne subsistant

---

<sup>58</sup> SALBERT Jacques, sous dir., *La Mayenne, des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, éditions Bordessoules, 1984, p. 276

<sup>59</sup> MUSSET René, *Le Bas-Maine. Étude géographique*, Laval, librairie Cantin, 1978 (1<sup>ère</sup> éd. 1917), p. 272

que grâce à la demande agricole<sup>60</sup>. Investisseurs et population active effectuent alors un repli vers l'activité agricole.

À la fin de l'époque moderne, dans ce domaine, les observateurs s'accordent à opposer le nord de la Mayenne, où les exploitations agricoles sont de petite taille, en faire-valoir direct, et le sud, où elles sont plus vastes et où les métairies sont nombreuses<sup>61</sup>. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la production agricole mayennaise est dominée par la céréaliculture. Entre les années 1810 et les années 1830, la production départementale de froment progresse fortement et prend le pas sur celle du seigle et du sarrasin. Du côté de l'alimentation animale, l'avoine prédomine largement sur l'orge<sup>62</sup>. Selon René Musset, qui s'appuie sur les enquêtes statistiques préfectorales de l'époque, le nombre de bovins passe de 173 403 en 1810 à 213 828 en 1830<sup>63</sup>. Ces animaux occupent cependant une place secondaire, l'élevage étant subordonné à la céréaliculture. Il y a ainsi entre quatre à huit boeufs par métairie en 1815, selon Michel Denis<sup>64</sup>. La présence des bovins est notablement plus forte au nord qu'au sud du département. Enfin, si le nombre de porcs, dont l'essentiel de l'alimentation se fait sur la lande, apparaît important, il y a relativement peu de chevaux et de moutons en Mayenne<sup>65</sup>.

330 237 habitants en 1803, 352 586 en 1831 : au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la population de la Mayenne continue d'augmenter régulièrement, s'inscrivant dans la continuité du siècle précédent<sup>66</sup>. Si la densité de population moyenne est de 68 habitants/km<sup>2</sup>, Annie Antoine observe des contrastes et pointe des densités de population plus élevées au nord et à l'ouest<sup>67</sup>. La situation économique critique du département ne semble pas affecter sa croissance démographique. René Musset relève encore des soldes naturel et migratoire positifs pour la période 1831-1836<sup>68</sup>.

---

<sup>60</sup> MACÉ Georges, *Un département rural de l'Ouest, la Mayenne*, Mayenne, Joseph Floch éditeur, 1982, p. 72-74

<sup>61</sup> ANTOINE Annie, *Fief et villages du Bas-Maine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mayenne, éditions régionales de l'Ouest, 1994, p. 455 ; MACÉ Georges, *Un département rural de l'Ouest*, op. cit., p. 16 et 32

<sup>62</sup> SÉRIÈRE Auguste de, *Notice statistique et historique sur le département de la Mayenne*, Péronnas, Les éditions de la Tour Gile, 1991 (1<sup>ère</sup> éd. 1840), p. 11

<sup>63</sup> MUSSET René, *Le Bas-Maine*, op. cit., p. 305-306

<sup>64</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne*, op. cit., p. 10

<sup>65</sup> MUSSET René, *Le Bas-Maine*, op. cit., p. 305-306

<sup>66</sup> ANTOINE Annie, *Fief et villages du Bas-Maine*, op. cit., p. 72

<sup>67</sup> *Ibid*, p. 454

<sup>68</sup> MUSSET René, *Le Bas-Maine*, op. cit., p. 461

Politiquement, l'histoire du département de la Mayenne est marquée, en 1792-1793, par la chouannerie, mouvement de révolte contre le gouvernement révolutionnaire. Si elle a des racines militaires (refus de la réquisition) et religieuses (défense des curés réfractaires), cette chouannerie, en ce qu'elle concerne les catégories sociales les moins aisées, trouve ses causes principales dans la crise économique, le chômage, la montée des prix et la famine. La noblesse n'en est d'ailleurs pas à l'origine<sup>69</sup>. La chouannerie marque d'autant plus profondément l'identité politique de la Mayenne qu'elle connaît des récurrences : 1799, 1815, 1832<sup>70</sup>. Ces répliques sont à l'initiative d'une noblesse locale marquée par une idéologie explicitement contre-révolutionnaire.

L'habitat dispersé est une autre caractéristique de la Mayenne, département de la France de l'Ouest. Annie Antoine décrit un territoire paroissial qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, s'organise entre, d'une part, une agglomération principale, le « bourg », où se situe l'église, et, d'autre part, un ensemble de fermes isolées et d'agglomérations secondaires, les « hameaux » ou « villages »<sup>71</sup>. Cette organisation de l'espace permet de distinguer les communes rurales, qui répondent à cette structuration, et les communes urbaines<sup>72</sup>.

En Mayenne, les communes urbaines sont au nombre de trois : Laval, Mayenne et Château-Gontier. Elles sont constituées d'un noyau urbain unique, densément peuplé ; la population éparsée y est résiduelle ou totalement absente. En 1917, René Musset qualifie Laval, avec ses 30 000 habitants, de « ville moyenne » et Mayenne et Château-Gontier de « petites villes », avec, respectivement, près de 10 000 et près de 7 000 habitants<sup>73</sup>. Comparativement, les trois communes mayennaises suivantes, dans l'ordre décroissant de leur démographie, Ernée (5 343 habitants), Évron (3 978 habitants) et Craon (3 794 habitants) ont, entre les recensements de 1851 et 1931, une population éparsée qui varie entre 20 et 30%

---

<sup>69</sup> BLOTTIÈRE Gérard, *Aspects de la première chouannerie mayennaise*, Laval, Siloë, 2010 (1<sup>er</sup> éd. 1970), p. 173-175

<sup>70</sup> AZÉ Jean-Noël, « Gloire et déboires des chefs chouans mayennais au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Annales historiques de la Révolution française* [en ligne], juillet-septembre 2005, 341

<sup>71</sup> ANTOINE Annie, *Fief et villages du Bas-Maine*, *op. cit.*, p. 35

<sup>72</sup> Cette distinction comporte une exception : Couptrain. Cette commune, située dans le nord-est du département de la Mayenne, s'étend sur 71 hectares et n'est constituée que d'une seule agglomération. Pour autant, on ne sera pas amené à la considérer comme une commune urbaine, car sa population passe de 530 habitants en 1851 à 307 en 1931.

<sup>73</sup> MUSSET René, *Le Bas-Maine*, p. 439-440

de leur population totale. René Musset affirme, à propos de Laval, Mayenne et Château-Gontier :

« Elles rentrent dans la catégorie des nombreuses petites villes françaises qui doivent leur caractère urbain à la situation acquise, à la nécessité de centres administratifs, qui sont caractérisées par la forte proportion des adultes, par le chiffre important de la population comptée à part (garnison, établissements scolaires, hospices), par la présence d'un grand nombre de fonctionnaires et d'employés. Mayenne, Château-Gontier et, dans une certaine mesure, Laval vivent en grande partie de leur rôle administratif (...).<sup>74</sup>»

René Musset qualifie Ernée, Évron ou Craon de « gros bourgs ». En juin 1836, Victor Hugo, en transit, écrit à sa femme :

« Ce matin, j'ai séjourné à Ernée ; Ernée est une affreuse petite ville bête et plate où il y a une vieille hideuse qui tient une horrible auberge. Je n'y ai eu d'autre plaisir que de chasser devant moi un troupeau de commères oies qui s'en sont allées en faisant cent caquets absurdes sur mon compte. J'ai vu aussi, à Ernée, de charmants petits enfants qui ramassaient du crottin de cheval sur la grande route. Je t'assure qu'ils y mettaient toute la grâce imaginable. Cela fera un jour d'affreux paysans »<sup>75</sup>.

Au-delà de leur nombre d'habitants respectif<sup>76</sup>, les trois communes urbaines<sup>77</sup> ont donc une organisation spatiale et une population spécifiques. Ces traits particuliers ont forcément un impact sur leur vie sociale et culturelle. Il n'est pas question de les exclure de l'étude, mais de ne les considérer qu'au travers de leurs

---

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 439-441

<sup>75</sup> Arch. départ. de la Mayenne, *Monographie d'Ernée*, 1899

<sup>76</sup> Le seuil minimal des 2 000 habitants agglomérés pour distinguer *communes urbaines* et *communes rurales* s'impose dans les études statistiques en France à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais il demeure discutable (LAMARRE Christine, « Aux origines de la définition statistique de la population urbaine en France : le seuil des 2.000 habitants », dans *Histoire & Mesure*, 1987, 11-2, p. 59-72). Par ailleurs, entre les années 1830 et les années 1930, la population des communes rurales mayennaises baisse fortement. Certaines agglomérations dont la population est supérieure à 2 000 habitants au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle passent alors sous ce seuil. Adopter le critère des 2 000 habitants agglomérés conduirait donc, de manière difficile, à les exclure en début d'étude pour les intégrer par la suite.

<sup>77</sup> Les communes d'Avesnières et de Grenoux, qui sont annexées dès 1863 par la commune de Laval, sont considérées comme « urbaines » dans cette étude.

rapports avec les communes rurales, au nombre de près de 270 dans le département de la Mayenne aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles<sup>78</sup>. Ces dernières regroupent d'ailleurs l'écrasante majorité de la population mayennaise, la population des trois communes urbaines ne représentant que 10% de la population départementale au recensement de 1851 et à peine 16% à celui de 1931.

***Des années 1830 aux années 1930*** – En France, 1830 est une date urbaine, pour ne pas dire parisienne, marquée par la révolution des Trois-Glorieuses. L'année 1830 appartient, malgré tout, à la liste des *termini a quo* du XIX<sup>e</sup> siècle, au même titre que 1789, 1801 ou 1814-1815. Emmanuel Fureix et François Jarrige écrivent : « Préférer 1830, c'est souligner l'émergence d'une modernité – encore minoritaire – tendue vers le futur, l'utopie ou le progrès »<sup>79</sup>. Jean Vigreux constate que :

« Les années 1830-1900 constituent en Europe (...) le début d'un processus de modernisation lié à l'âge industriel ; les campagnes connaissent les effets induits du développement des transports, de la mécanisation, de la chimie qui se lisent sur les paysages, mais aussi de la diffusion d'une industrie urbaine. Ce progrès vient renforcer un processus plus ancien, celui de la « révolution agricole » commencée au XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>80</sup>.

Politiquement et socialement, à l'échelle nationale, c'est une « France des notables »<sup>81</sup> qui se dessine à partir de la Restauration, fondée à la fois sur la richesse, héritée, et le goût du loisir<sup>82</sup>. Cette dernière inclination conduit à la constitution ou à la reconstitution des premiers types d'associations.

---

<sup>78</sup> L'approximation se justifie par le jeu des créations/suppressions qui touchent les communes rurales de la Mayenne entre les années 1830 et les années 1840. Il y a 4 créations de communes : la Haie-Traversaine (1864), Origné (1865), Pontmain (1872) et Port-Brillet (1874). La commune de Saint-Germain-de-l'Hommel est réunie à celle de Fromentières en 1843.

<sup>79</sup> FUREIX Emmanuel, JARRIGE François, *La modernité désenchantée*, op. cit., p. 17

<sup>80</sup> MORICEAU Jean-Marc, sous dir., *Les campagnes/ dans les évolutions sociales et politiques en Europe. Des années 1830 à la fin des années 1920*, Paris, CNED/Sedes, 2005, p. 7

<sup>81</sup> JARDIN André, TUDESQ André-Jean, *La France des notables, 1815-1848*, Paris, Seuil (coll. Points Histoire), 1973, 2 vol. (249 et 255 p.)

<sup>82</sup> BARJOT Dominique, sous dir., *Les sociétés rurales face à la modernisation. Évolution sociales et politiques en Europe des années 1830 à la fin des années 1920*, Paris, Sedes, 2005, p. 49

Les années 1930 représentent un aboutissement. Symboliquement, selon les statistiques officielles, la population urbaine devient majoritaire en France à partir de 1931<sup>83</sup>. Après avoir connu au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ce qui est souvent présenté comme un « âge d'or »<sup>84</sup>, les campagnes françaises sont entrées en crises économique, démographique et sociale.

Dans ce contexte, le mouvement associatif apparaît comme une bouée de sauvetage, à tel point qu'à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, l'association est devenue constitutive de la vie rurale. Les mutations que connaît Cadenet, village du Luberon, par exemple, entre les années 1980 et les années 2000, ont été analysées par le sociologue Jean-Pierre Le Goff. Il y décrit le passage d'une collectivité locale perçue comme solidaire à un ensemble d'individus vivant sur un même espace, mais peinant à faire lien, du fait d'origines, de milieux sociaux et d'univers culturels très différents. Jean-Pierre Le Goff distingue les associations créées par les néo-ruraux, à partir des années 1980, et celles qu'il appelle « traditionnelles », en particulier, la fanfare, l'amicale bouliste et l'amicale des sapeurs-pompiers<sup>85</sup>. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, ces dernières caractérisent la vie rurale. Elles font corps avec le village, elles sont le village. Elles l'incarnent, comme si elles étaient nées avec lui. Cette appréciation est celle du sociologue, qui observe, mais également celle des plus anciens du village, qui se considèrent comme les « derniers survivants » d'une culture en voie de disparition<sup>86</sup>. Jean-Pierre Le Goff constate : « Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le nombre et la nature des associations présentes dans le village avaient peu changé »<sup>87</sup>. Tout apparaît comme si exister avant 1939-1945 offrait un label de « tradition villageoise ». Or, ces associations « traditionnelles » sont, dans le cas de Cadenet, des créations relativement récentes : la fanfare date de 1922, l'amicale bouliste et l'amicale des sapeurs-pompiers ont été fondées dans les années 1930. Le village et, plus largement, le monde rural ont connu une

---

<sup>83</sup> BEAUPRÉ Nicolas, *Les grandes guerres, 1914-1945, Histoire de France*, sous la direction de Joël CORNETTE, Paris, Belin, 2014 (1<sup>ère</sup> éd. 2012), p. 280

<sup>84</sup> APRILE Sylvie, *La Révolution inachevée, 1815-1870, Histoire de France*, sous la direction de Joël CORNETTE, Paris, Belin, 2014 (1<sup>ère</sup> éd. 2010), p. 429

<sup>85</sup> LE GOFF Jean-Pierre, *La fin du village. Une histoire française*, Paris, Gallimard, 2012, p. 268

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 673

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 269



existence sans aucune association, sans club de football, sans fanfare et même sans sapeurs-pompiers. Dans les années 1930, avant une Seconde Guerre mondiale perçue comme une rupture, les associations sont devenues indispensables à la vie du village, à sa stabilité, à son dynamisme, alors même, que cent ans auparavant, aucune d'entre elles n'existe et qu'aucun villageois n'en a la pratique.

À propos de la période qui va des années 1830 aux années 1930, Corinne Marache écrit :

« (...) l'amélioration des voies et moyens de communication, l'augmentation globale des revenus, la généralisation de la scolarisation ou l'accroissement de la mobilité entraînent de profondes mutations dans la vie quotidienne des populations rurales européennes, qu'il s'agisse du rapport à l'autre et au monde, de l'éducation, des repères spatio-temporels, du paysage villageois, mais aussi de l'alimentation, de l'hygiène, des vêtements ou encore des pratiques religieuses et des manières d'être ensemble »<sup>88</sup>.

Pour la Mayenne (**Annexes 2**), cette période est celle d'un tournant économique. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le département connaît si ce n'est une « révolution agricole », tout du moins une « révolution culturelle »<sup>89</sup>. La diminution massive de la jachère, la disparition de la lande et la généralisation du chaulage grâce aux extractions minières locales permettent l'augmentation de la production céréalière au profit du froment et de l'orge. La sélection des races bovines et l'apparition de prairies artificielles engendrent une progression en qualité et en nombre du cheptel mayennais<sup>90</sup>. L'augmentation des échanges grâce à l'amélioration des routes, l'aménagement de la rivière Mayenne et l'arrivée du chemin de fer dans le département accompagnent ces évolutions. Le mouvement se poursuit au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'agriculture locale s'oriente de plus en plus vers l'élevage bovin, portée par une « vague herbagère » venue de Normandie : la

---

<sup>88</sup> MORICEAU Jean-Marc, sous dir., *Les campagnes, op. cit.*, p. 65

<sup>89</sup> APRILE Sylvie, *La Révolution inachevée, op. cit.*, p. 136-138

<sup>90</sup> MACÉ Georges, *Un département rural de l'Ouest, op. cit.*, p. 62

Mayenne devient alors un « berceau de races »<sup>91</sup>. Les structures foncières se transforment. Les petites exploitations du nord tendent à disparaître ; les grandes, au sud, déclinent. Le modèle d'une exploitation moyenne, familiale, en faire-valoir direct ou indirect, se généralise<sup>92</sup>. Petits exploitants, privés de terres, et salariés agricoles, privés d'emplois, sont alors contraints de quitter les campagnes mayennaises.

La population départementale atteint son maximum lors du recensement de 1861 : elle s'élève alors à 375 163 habitants. La population rurale, c'est-à-dire celle située hors des agglomérations de Laval, Mayenne et Château-Gontier, connaît son maximum dix ans plus tôt et compte 333 669 habitants. Entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et les années 1930, la population rurale mayennaise baisse de 37%. Certaines communes rurales perdent plus des 2/3 de leur population entre les recensements de 1851 et de 1931<sup>93</sup>. Le solde migratoire mayennais devient négatif à partir des années 1836-1841. Le solde naturel reste positif, mais est divisé par trois à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, du fait d'une chute de la natalité<sup>94</sup>. Le cas n'est pas isolé dans la France de l'Ouest : Gabriel Désert fait, par exemple, le même constat pour le Calvados<sup>95</sup>. À propos de la Mayenne, Georges Macé conclut à un « affaissement démographique », lié à un « effondrement rural »<sup>96</sup>. L'hécatombe de la Grande Guerre ne fait qu'accélérer un phénomène, qui, malgré tout, s'atténue dans les années 1920-1930.

Sur le plan politique, le département de la Mayenne apparaît, sous la III<sup>e</sup> République, comme « la forteresse ultime de l'esprit contre-révolutionnaire » : le constat fait par André Siegfried en 1913, dans son *Tableau politique de la France de l'Ouest*, est repris par Michel Denis, en introduction de sa thèse sur les royalistes de la Mayenne aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Après la Grande Guerre, la Mayenne s'affirme comme une terre politique de droite : ses électeurs rejettent

---

<sup>91</sup> SALBERT Jacques, sous dir., *La Mayenne, op. cit.*, p. 339

<sup>92</sup> MACÉ Georges, *Un département rural de l'Ouest, op. cit.*, p. 134

<sup>93</sup> Les trois plus fortes baisses sont enregistrées à Gesnes (-78%), Saint-Baudelle (-70%) et la Pallu (-67%).

<sup>94</sup> CALLON Georges, « Le mouvement de la population dans le département de la Mayenne au cours de la période 1821-1920 et depuis la fin de cette période », dans *B.C.H.A.M.*, 1932, 1<sup>ère</sup> série, t. XLVIII, p. 266-271

<sup>95</sup> DÉSSERT Gabriel, *Les paysans du Calvados, 1815-1895*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2007, p. 165

<sup>96</sup> MACÉ Georges, *Un département rural de l'Ouest, op. cit.*, p. 115

aussi bien les candidats du Cartel des gauches en 1924 que ceux du Front populaire en 1936<sup>97</sup>.

Enfin, les grands écrivains du XIX<sup>e</sup> siècle entretiennent, à leur manière, l'image d'une Mayenne réactionnaire. En 1829, en entame de son roman *Les Chouans ou la Bretagne en 1799*, Honoré de Balzac décrit des soldats républicains tombant dans une embuscade à la Pellerine, sur la route qui mène de Fougères à Ernée. Quarante-cinq ans plus tard, en 1874, dans le livre premier de *Quatrevingt-treize*, Victor Hugo dépeint, lui aussi, la progression d'une troupe républicaine dans une campagne mayennaise. Selon lui, il n'y a « pas de lieu plus épouvantable » - pour les républicains, s'entend - que le bois de la Saudraie sur la commune d'Astillé, à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Laval.

\*\*\*\*\*

**Les sources** – L'importance de la reconnaissance officielle par les pouvoirs publics dans la définition de ce qu'est une association font que les fonds administratifs sont les premières sources vers lesquelles le chercheur ait à se tourner. Les fonds de l'administration générale (série M) et préfectorale (série Z) conservés aux Archives départementales permettent de faire un inventaire à l'échelle d'un département. Ces archives sont beaucoup plus riches avant la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qu'après. Avant 1901, les échanges sont nombreux et variés entre les membres-fondateurs des associations et l'administration préfectorale : statuts, listes de membres plus ou moins détaillées, mais aussi argumentaires justifiant la création, correspondance fournie en cas de désaccord, etc. Après 1901, on doit se contenter d'un formulaire assez laconique, portant mention des seules données demandées par l'administration, à savoir : l'appellation de l'association, son but, son siège social et les noms des membres qui composent son bureau.

Les archives communales (E-dépôt) et municipales, par la consultation, notamment, des délibérations de conseil municipal, permettent d'avoir un éclairage particulier sur les rapports de la municipalité avec telle ou telle association.

---

<sup>97</sup> SALBERT Jacques, sous dir., *La Mayenne, op. cit.*, p. 353-354

La « vie intérieure des associations »<sup>98</sup> ne peut être approchée que par la consultation d'autres archives, et en premier lieu, la presse locale accessible, pour partie, en ligne. Cette dernière, très riche en Mayenne pendant la période étudiée, est une source incontournable grâce aux comptes rendus de réunion, de concours musicaux et de compétitions sportives. La documentation a été complétée par le dépouillement d'autres fonds d'archives plus spécifiques : les Affaires militaires (série R) pour les sapeurs-pompiers et les amicales d'anciens combattants, les Affaires culturelles et scolaires (série T) pour les sociétés musicales. Les archives judiciaires (séries B et U) ont également été consultées à l'occasion d'affaires associatives débouchant sur une procédure en justice.

Les cartes postales anciennes (série 5 Fi), qui concernent essentiellement le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, ont également été compulsées. Les Archives départementales de la Mayenne offrent également un fonds audiovisuel intéressant pour le sujet : le fonds Guenoux. Il s'agit d'un ensemble de films courts, tournés au début des années 1930 par Georges Guenoux, photographe à Pré-en-Pail. Ce dernier, secrétaire du patronage catholique local, accorde une large part de ses tournages à la vie culturelle de son village et aux activités de son association.

L'histoire du département bénéficie d'un très riche ensemble de monographies communales rédigées en 1899-1900 à l'occasion de l'Exposition universelle. Ce sont des témoignages extrêmement riches sur la vie rurale en général, et sur la vie associative en particulier.

Enfin, les registres d'État-civil et les listes de recensement ont été consultés, au besoin.

L'accès à quelques documents rares a été possible, comme les archives conservées par l'association l'Alerte d'Évron, fondée en 1913, ou bien, la bannière de la Société musicale de Cuillé et ses médailles, datant des années 1880-1890 et exposées en mairie.

---

<sup>98</sup> FRANÇOIS Étienne, REICHARDT Rolf, « Les formes de sociabilité », *op. cit.*, p. 470-471

En revanche, les Archives privées (série J) concernant les associatives rurales sont relativement pauvres en Mayenne. Cela renforce le caractère exceptionnel des très riches registres des deux sociétés littéraires de Craon, conservés pour la fin du XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle (fonds 1 J 854).

Pour terminer, la consultation du fonds des Archives diocésaines de Laval pâtit, pour l'heure, d'une entreprise de réorganisation et de classification qui reste à mener à bien.

\*\*\*\*\*

Pourquoi s'intéresser en 2020 à la sociabilité associative dans le monde rural, entre les années 1830 et les années 1930, qui plus est en Mayenne ?

Peut-être parce que l'association au village, dans les années 1970-1980, n'a été que partiellement approchée, pour repartir des constats faits par Jean-Claude Farcy, Étienne François et Rolf Reichardt, ou pour comprendre pourquoi Alan R.H. Baker continue d'explorer ce thème.

Malgré une ambition initiale qui visait à dépasser le champ de l'histoire politique, la notion de « sociabilité » et les recherches sur le monde associatif y sont immanquablement ramenées<sup>99</sup>, et ce, non sans raisons. À l'instar des travaux de Maurice Agulhon sur les campagnes varoises, l'étude de la sociabilité associative rurale centre souvent son regard sur le cercle, cette « association d'hommes organisée pour pratiquer en commun une activité désintéressée »<sup>100</sup>, perçu comme un vecteur de politisation. Les monographies régionales s'intéressant aux groupements associatifs dans leur ensemble cherchent toujours à saisir le moment où le monde rural s'éveille à la politique : le « vigneron citoyen » de Pierre Goujon, le lien entre associationnisme et ancrage démocratique pour Annie Grange<sup>101</sup>. Dans le *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France*

---

<sup>99</sup> DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick, *Les courants historiques en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard (coll. folio histoire), 2007, p. 379 ; NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte (coll. Repères), 2008, p. 10

<sup>100</sup> AGULHON Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise, op. cit.*, p. 17

<sup>101</sup> GOUJON Pierre, *Le vigneron citoyen, op. cit.* ; GRANGE Annie, *L'apprentissage de l'association, op. cit.*

*contemporaine*, paru en 2010, dans l'article consacré aux « sociabilités », Jean-Louis Robert écrit que « le concept est beaucoup passé de mode », du fait de « l'affaissement de la lecture sociale du politique »<sup>102</sup>. Si la « sociabilité associative » a atteint ses limites dans la lecture du politique, peut-être peut-elle être expérimentée pour une lecture du social et du culturel.

Dans son ouvrage, paru en 2002 et consacré au Paris prérévolutionnaire, l'historien australien David Garrioch fait le constat qu'une culture qu'il qualifie de « métropolitaine », policée, formelle, vient concurrencer une culture ancienne, coutumière<sup>103</sup>. Il écrit à propos des fêtes religieuses qui avaient lieu dans la capitale dans les années 1770 :

« Ce n'est pas le comportement du peuple ou les confréries qui avaient changé, mais la perception officielle des formes de sociabilité qui les entouraient. Les élites parisiennes rejetaient les formes communautaires de pratiques religieuses dans lesquelles la fête et la boisson faisaient partie intégrante de la célébration, dans le prolongement d'une liturgie partagée de l'eucharistie qui affirmait l'harmonie de la communauté urbaine idéale »<sup>104</sup>.

Lenoir, lieutenant général de police de Paris, dénonce ainsi la « débauche » des rassemblements liés aux pratiques religieuses anciennes. Les élites civiles et ecclésiastiques parisiennes déplorent et dénoncent une sociabilité coutumière, source d'ivresse et de débordements violents.

Le constat de David Garrioch fait écho à l'analyse du sociologue allemand Norbert Elias. Pour ce dernier, un « procès (ou processus) de civilisation » affectant la population européenne se renforcerait entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>105</sup>. Face à l'affirmation d'un État monarchique fort qui monopoliserait l'exercice de la violence physique, l'aristocratie de sang, cantonnée aux cours royales, plus

---

<sup>102</sup> DELPORTE Christian, MOLLIER Jean-Yves, SIRINELLI Jean-François, sous dir., *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, PUF, 2010, p. 747

<sup>103</sup> GARRIOCH David, *La fabrique du Paris révolutionnaire* Paris, La Découverte, 2015 (1<sup>ère</sup> éd. 2002), p. 290

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 200

<sup>105</sup> ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973 (1<sup>ère</sup> éd. 1939), 510 p. et *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975 (1<sup>ère</sup> éd. 1939), 320 p.

particulièrement en France, élaborerait des règles de civilité, ou étiquette, afin de continuer à se distinguer par rapport aux autres catégories sociales, à commencer par la noblesse de robe<sup>106</sup>. En termes de comportement en société, l'agressivité et les pulsions seraient refoulées et des comportements rationnels, plus « civilisés », s'imposeraient. Ces normes deviendraient progressivement des références sociales intériorisées par un nombre de plus en plus important d'individus, se diffusant dans l'ensemble de la noblesse, puis dans la bourgeoisie. Le processus se perpétuerait par le fait que ces élites sociales tendraient à faire disparaître dans le reste de la population l'expression d'anciennes pratiques liées à la coutume pour imposer leurs nouvelles normes comportementales. La situation parisienne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, telle que décrite par David Garrioch, semble en être une illustration.

Pour Edward P. Thompson, il y a en Europe, au XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, « une dissociation entre « culture patricienne » et « culture plébéienne » »<sup>107</sup>. L'historien britannique lit cette « division en termes de classe ». Sous l'effet du « procès de civilisation », la culture traditionnelle, commune à toute la société, reconnue par toutes les classes sociales, se scinde en deux. D'un côté, la « culture plébéienne » se fonde sur la coutume, considérée comme un ensemble de normes sociales, non-écrites, reconnues à l'échelle locale. De l'autre, la « culture patricienne » se base sur des règles écrites, dans une perspective qui transcende le local. Pour Edward P. Thompson, l'émergence des deux cultures se fait dans un rapport de force réciproque : la « culture plébéienne » « a pris forme de façon défensive, en s'opposant aux contraintes et aux contrôles des gouvernants patriciens »<sup>108</sup>. L'association en tant que procédant d'une adhésion volontaire à un groupement règlementé par des statuts écrits et reconnus par les pouvoirs publics s'inscrit pleinement dans la « culture patricienne » et concourt donc à sa domination.

---

<sup>106</sup> ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985 (1<sup>ère</sup> éd. 1969), 331 p.

<sup>107</sup> THOMPSON Edward P., *Les usages de la coutume : traditions et résistances populaires en Angleterre : XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS/Gallimard, 2015 (1<sup>ère</sup> éd. 1991), p. 57. L'analogie renvoie aux deux classes sociales, outre celle des chevaliers, qui composait la société de la Rome antique. Les patriciens constituaient la classe supérieure, celle des privilégiés ; la plèbe était la classe inférieure, formée de l'immense majorité du peuple.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 58

Étudier la sociabilité associative dans les communes rurales mayennaises entre les années 1830 et les années 1930, c'est donc saisir, par ce prisme, comment la culture coutumière s'efface devant une culture formalisée, écrite, incarnée par la sociabilité associative.

Dans un premier temps, il est indispensable de considérer les cadres associatifs adoptés et les pratiques qui leur sont associées. Une première génération, à partir des années 1830, est liée à la réactivation et à l'amplification d'anciens types d'associations, qui ont des racines à la fois littéraires et maçonniques. Une deuxième, à partir des années 1880, est liée à l'affirmation du régime républicain en France. Enfin, une troisième et dernière génération, à partir des années 1910, se caractérise par une multiplication et une diversification des types d'associations. Des filiations se font jour entre ces trois générations, des mutations s'exercent, une sélection s'effectue.

Dans un deuxième temps, il s'agira de voir en quoi la sociabilité associative qui naît et se développe dans les campagnes mayennaises entre les années 1830 et les années 1930 se fonde exclusivement sur les classes sociales supérieures. En termes de notabilité, elle permet à la noblesse et au clergé de continuer à exercer, dans une certaine mesure, leur domination traditionnelle, mais malgré tout, elle fait émerger de nouveaux leaders. Par ailleurs, le développement de la sociabilité associative s'appuie sur des réseaux familiaux et professionnels préexistants que, le plus souvent, elle prolonge et renforce. Enfin, et surtout, l'association perpétue la domination patriarcale et, dans une France de l'Ouest caractérisée par son habitat dispersé, accroît de manière irrémédiable l'opposition entre bourg et hameaux.

Enfin, dans un troisième et dernier temps, il s'agira de mettre au jour la manière dont la sociabilité associative participe à la diffusion d'une « culture patricienne » dans les campagnes mayennaises entre le début du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle, que cela soit en termes de pratiques, de normes ou d'échelles. Il s'agira également d'appréhender le rapport avec la « culture plébéienne », en termes de domination et d'influence.



Le choix d'un territoire de la France de l'Ouest, le département de la Mayenne, permet, par ailleurs, de chercher à définir les spécificités des pays d'habitat dispersé en matière associative. C'est, en quelque sorte, une contribution à un rééquilibrage dans une bibliographie faisant la part belle à la France du Sud et de l'Est, pays d'habitat groupé, souvent cité comme unique référence.

## PARTIE 1. LA SOCIABILITÉ ASSOCIATIVE : UNE ÉVOLUTION DES CADRES ET DES PRATIQUES

Sous la Révolution française, la loi d'Allarde de mars 1791 et la loi Le Chapelier de juin 1791 interdisent respectivement les corporations et les groupements professionnels<sup>1</sup>. Le lien direct entre l'autorité de l'État et l'individu est promu, hors de l'intervention de tout corps intermédiaire. L'association est vue à la fois comme un facteur de division nationale et un vecteur de limitation de la liberté individuelle. Les confréries religieuses, les loges maçonniques et les sociétés littéraires font les frais de cette législation. Seuls les clubs politiques perdurent, dans un premier temps.

Sous le Premier Empire, en 1810, l'article 291 du Code pénal tolère plus qu'il n'autorise la constitution d'associations :

« Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours, ou à certains jours marqués, pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement, et toutes les conditions qu'il plaira à l'autorité politique d'imposer à la société »<sup>2</sup>.

La loi prévoit également qu'en cas de non-respect de la réglementation, l'association soit dissoute par un tribunal et ses dirigeants punis d'une amende<sup>3</sup>.

Suite aux émeutes politiques et aux actions ouvrières qu'elle connaît à ses débuts, la monarchie de Juillet décide de durcir la législation en matière associative. La loi du 10 avril 1834 aggrave les restrictions. En effet, certains groupements, se dénommant « association », ne sont en fait que des « sections » relevant d'une même association, ce qui permet de contourner le seuil légal maximal de 20 membres. Ce stratagème est désormais interdit. De plus, la loi du 10 avril 1834 alourdit les sanctions<sup>4</sup> et transfère du ministre de l'Intérieur au préfet le pouvoir d'autoriser les associations<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> DEBBASCH Charles, BOURDON Jacques, *Les associations, op.cit.*, p. 18-19

<sup>2</sup> BELORGEY Jean-Michel, *Cent ans de vie associative, op. cit.*, p. 17

<sup>3</sup> DEBBASCH Charles, BOURDON Jacques, *Les associations, op. cit.*, p. 19

<sup>4</sup> ROSANVALLON Pierre, *Le modèle politique français, op. cit.*, p. 188

<sup>5</sup> BOURRIGAUD René, *Le développement agricole au 19<sup>e</sup> siècle en Loire-Atlantique*, Nantes, Centre d'histoire du travail de Nantes, 1994, p. 430

La liberté d'association est proclamée une première fois sous la II<sup>e</sup> République, dans l'article 8, chapitre II, de la Constitution du 4 novembre 1848 :

« Les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes, de pétitionner, de manifester leurs pensées par la voie de la presse ou autrement. L'exercice de ces droits n'a pour limite que les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique (...). ».

Par le décret du 25 mars 1852, le 2<sup>nd</sup> Empire revient à la législation contraignante de la monarchie de Juillet en matière associative<sup>6</sup>. Puis, la loi du 6 juin 1868 distingue, pour la première fois depuis la Révolution française, « association » et « réunion »<sup>7</sup> : seule cette dernière est permise, sans autorisation préalable, sous réserve que l'on n'y traite pas de questions religieuses ou politiques. La mesure a pour objectif d'encourager la création de sociétés coopératives.

Sous la III<sup>e</sup> République, le statut de l'association fait débat : 33 projets législatifs se succèdent entre 1871 et 1901<sup>8</sup>. Les discussions autour du statut des congrégations religieuses, que les républicains entendent contrecarrer, sont la cause de ce « retard »<sup>9</sup>. Entre temps, la loi du 12 juillet 1875 autorise les associations formées pour créer et entretenir des cours ou établissements d'enseignement supérieur. Par ailleurs, la liberté syndicale est proclamée par la loi du 21 mars 1884.

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 « relative au contrat d'association », portée par le gouvernement dirigé par Pierre Waldeck-Rousseau, abroge l'article 291 du Code pénal. Elle autorise la création d'associations, « sans autorisation ni déclaration préalable », pour des activités les plus diverses qui soient, à condition qu'elles soient désintéressées. La seule restriction est portée par l'article 3 :

« Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet ».

---

<sup>6</sup> DEBBASCH Charles, BOURDON Jacques, *Les associations*, *op. cit.*, p. 21

<sup>7</sup> GRANGE Annie, *L'apprentissage de l'association*, *op. cit.*, p. 27

<sup>8</sup> ROSANVALLON Pierre, *Le modèle politique français*, *op. cit.*, p. 317

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 319

Le titre III de la loi fait un sort particulier aux congrégations religieuses, qui sont, de fait, exclues des dispositions générales et sont soumises à un régime restrictif. Dans un contexte de montée de l'anticléricalisme, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 est le résultat d'un compromis au sein du camp républicain, entre ceux qui « pensent que l'idéal républicain gagnera à la fin », et sont partisans d'une liberté totale des associations, et « ceux qui craignent le rapport de force avec l'Église »<sup>10</sup>.

Selon Maurice Agulhon, « on peut dire, grosso modo, que l'association a été surveillée et tracassée jusque vers 1875-1880, puis tolérée par la République victorieuse, et enfin libérée par la loi Waldeck-Rousseau de 1901 »<sup>11</sup>.

## 1.1. À partir des années 1830, réactivation et amplification

Sociétés et cercles qui apparaissent en nombre dans les sources mayennaises, à partir des années 1830, s'inscrivent dans la continuité d'un mouvement initié 70 ans plus tôt. À cette « sociabilité bourgeoise », s'en adosse très vite une autre, d'obédience catholique, qui lui emprunte nombre de caractéristiques et avec laquelle elle se confond.

### 1.1.1 – Racines associatives

Les associations qui fleurissent ou reflorissent à partir des années 1830 plongent leurs racines dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, à une époque où la monarchie laisse se développer les corps intermédiaires, considérés comme des moyens d'encadrement des individus<sup>12</sup>.

L'un des terreaux est la « république des lettres », cette utopie qui, à l'époque moderne, rêve d'être un espace partagé par tous les gens de savoir et d'écrit. Elle

---

<sup>10</sup> GABORIAUX Chloé, « La loi 1901 faute de mieux. Les républicains face à l'association au tournant du XX<sup>e</sup> siècle », dans *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, 2011, vol. XXXII, n° 2, p. 61

<sup>11</sup> AGULHON Maurice, BODIGUEL Maryvonne, *Les associations au village, op. cit.*, p. 21

<sup>12</sup> DEBBASCH Charles, BOURDON Jacques, *Les associations, op. cit.*, p. 18

s'appuie sur de multiples institutions, qui vont de l'académie la plus prestigieuse à la plus petite société littéraire de village, qui se voue à la lecture de la presse nationale et aux ouvrages de référence et, partant de là, à la discussion entre sociétaires<sup>13</sup>.

L'autre terreau est la franc-maçonnerie et ses loges. Le texte maçonnique fondateur, les *Constitutions* de la Grande Loge de Londres, est publié en 1723<sup>14</sup>. En France, la première loge constituée est fondée à Paris en 1725. Pour être rattachées officiellement à l'obédience maçonnique, les loges doivent être reconnues par la Grande Loge, devenue le Grand Orient de France dans les années 1770<sup>15</sup>. À partir de cette époque, la franc-maçonnerie connaît une expansion régulière en France et les loges se multiplient<sup>16</sup>.

Dans le cas d'Angers, François Lebrun parle des sociétés et des loges comme des « lieux presque interchangeable, où se retrouvent, à l'abri du commun, ceux qui se considèrent comme l'élite de la société »<sup>17</sup>. Dans son étude sur la franc-maçonnerie normande entre 1740 et 1830, Éric Saunier affirme que l'activité d'une loge est plus en prise avec les « préoccupations d'une élite de notables bourgeois, petits ou grands, favorisant l'endogamie et la communauté des valeurs [plutôt qu'avec des] activités exigeantes intellectuellement »<sup>18</sup>. La sociabilité maçonnique se pense d'abord en termes de mise en œuvre de réseaux par des « affiliations multiples »<sup>19</sup>. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, sociétés littéraires et loges maçonniques constituent une « sociabilité bourgeoise »<sup>20</sup>. Elles témoignent d'un désir de savoir, d'un « idéal de perfectionnement individuel »<sup>21</sup>. Dans le même temps, elles « dessinent de nouvelles formes de distinction et de prestige social, et même de

---

<sup>13</sup> ROCHE Daniel, *Le siècle des lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris, EHESS/Mouton, Paris/La Haye, 1978, t. 1, p. 256-300

<sup>14</sup> POULOT Dominique, *Les Lumières, op. cit.*, p. 197

<sup>15</sup> BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *La France des Lumières, 1715-1789, Histoire de France*, sous la direction de Joël CORNETTE, Paris, Belin, 2014 (1<sup>ère</sup> éd. 2011), p. 361

<sup>16</sup> HALÉVI Ran, *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien régime*, Paris, A. Colin, 1984, p. 44

<sup>17</sup> LEBRUN François, sous dir., *Histoire d'Angers*, Toulouse, Privat, 1975, p. 129

<sup>18</sup> SAUNIER Éric, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. 6 000 francs-maçons de 1740 à 1830*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1998, p. 431

<sup>19</sup> BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *La France des Lumières, op. cit.* p. 366

<sup>20</sup> POULOT Dominique, *Les Lumières, op. cit.*, p. 179

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 190

pouvoir »<sup>22</sup>. Toutefois, comme l'observe Christine Peyrard, dans le cas du Mans, il peut y avoir multiplication des entités, en rapport avec l'origine socio-professionnelle des sociétaires, car « la bonne société (...) ne fraie point avec l'échoppe et la boutique »<sup>23</sup>.

La législation révolutionnaire éteint l'essor associatif, mais seulement pour un temps. À l'échelle française, le Grand Orient retrouve une activité publique à partir de 1801, à l'identique de ce qu'elle était avant 1789<sup>24</sup>. Au début de l'année 1805, Joseph Bonaparte, frère de l'empereur, est désigné Grand Maître et se place à la tête de la hiérarchie maçonnique.

Dans le même temps, la société de lettrés, née au siècle des Lumières, laisse progressivement la place à l'*alehouse*<sup>25</sup>. Ce modèle de société, qui s'est diffusé des villes vers les campagnes anglaises au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle<sup>26</sup>, associe désormais sociabilité et consommation d'alcool.

### *Premières sociétés littéraires et loges maçonniques*

La première association de sociabilité à avoir été créée dans une commune rurale mayennaise est la Société littéraire d'Ernée, le 13 janvier 1759<sup>27</sup> (**Fig. 1**). Son local est situé dans le « cabinet du jardin Saint-Jacques », où ses sociétaires « sont dans l'usage de s'assembler chaque jour » et y mettent « pour leur commodité plusieurs meubles et entrautres un poile de faillance (*sic*) ». En octobre 1760, le saccage de ce local fait l'objet d'un dépôt de plainte par les sociétaires auprès du bailliage d'Ernée. Il est déclaré que :

« Plusieurs malfaiteurs par une noirceur sans exemple ont enfoncé et brisé (...) les contrevents et croisées dudit cabinet et sont entrés par la fenêtre, et ont rompu et mis en plusieurs morceaux ledit poile qu'ils ont ensuite jeté

---

<sup>22</sup> LILTI Antoine, *L'héritage des Lumières/. Ambivalences de la modernité*, Paris, Seuil/Gallimard, 2019, p. 182

<sup>23</sup> PEYRARD Christine, *Les Jacobins de l'Ouest : sociabilité révolutionnaire et formes de politisation dans le Maine et la Basse-Normandie (1789-1799)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1996, p. 31

<sup>24</sup> CHEVALLIER Pierre, *Histoire de la franc-maçonnerie française*, Paris, Fayard, 1974, t. II, p. 42-43

<sup>25</sup> POULOT Dominique, *Les Lumières*, *op. cit.*, p. 182

<sup>26</sup> MORRIS R.J., « Clubs, societies and associations », *op. cit.*, p. 399

<sup>27</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 162

dehors par ladite fenêtre, ont rompu un jeu de dames polonaises et auraient sans doute commis bien d'autres excès s'ils n'avaient été eux-mêmes épouvantés par le bruit qu'ils faisaient et qui les a fait fuir dans la crainte d'être reconnus »<sup>28</sup>.

Le local de la Société littéraire et son équipement sont relativement sommaires : une pièce unique, un poêle, quelques meubles et quelques jeux.

**Figure 1** – Création et évolution des sociétés littéraires et des loges maçonniques rurales mayennaises avant les années 1830

<b>Commune</b>	<b>Appellation</b>	<b>Date de création</b>	<b>Évolution jusqu'aux années 1830</b>
Ernée	Société littéraire	1759	Toujours existante dans les années 1830
Craon	Société littéraire	1764	Mise en sommeil entre 1801 et 1809 ; disparaît en 1834
Ernée	Loge maçonnique la Nouvelle Union	1775	Disparaît en 1785
Craon	Cercle de la Gauvennerie	1786	Mis en sommeil entre 1815 et 1820 ; toujours existant dans les années 1830
Évron	Société littéraire	1802	Toujours existante dans les années 1830
Saint-Denis-d'Anjou	Société littéraire	1805	Toujours existante dans les années 1830
Craon	Loge maçonnique la Concorde	1805	Disparaît en 1810
Craon	Société des Amis-Réunis	1807	Est renommée « Société de la Réunion » en 1836

Au sein de l'association, deux clans se distinguent parmi les fondateurs. Le premier est la famille de Gruel. Louis de Gruel, 42 ans, est curé d'Ernée depuis 1753, charge précédemment occupée par deux de ses oncles, de 1730 à 1734, puis de 1734 à 1753. Aux côtés de Louis, on trouve son plus jeune oncle, André de Gruel, 56 ans,

<sup>28</sup> Arch. départ. de la Mayenne, B 1693

chevalier. L'autre clan est constitué autour de l'un des deux échevins d'Ernée, Julien-Louis Jeudry. Âgé de 44 ans, il est docteur en médecine. Il a étudié à la faculté de Paris et il est correspondant de la faculté royale de médecine, ce qui le rattache au monde académique. Aux côtés de Julien-Louis Jeudry, on trouve tout d'abord, son frère, Julien-François, avocat, administrateur de l'hôpital, président au grenier à sel d'Ernée, puis le mari de sa sœur, André-Denis Piveron, entreposeur des tabacs, et enfin le frère de sa femme, François Boullier, ainsi que le beau-père de ce dernier, François Guyard, tous les deux avocats. D'autres fondateurs identifiés font partie des réseaux professionnels du clan Jeudry : un certain Le Pescheux, entreposeur des tabacs, Michel Le Pannetier, procureur au grenier à sel, et les frères Guillaume et François Bichain, docteurs en médecine. Les derniers fondateurs connus sont Jacques-René Le Fizelier, notaire, et René-Jean Ménage, clerc, titulaire d'une chapelle de l'église d'Ernée, mais qui « n'avait d'abbé que le nom et menait une vie absolument séculière »<sup>29</sup>. La composition de la Société littéraire surprend, car la famille de Gruel, d'origine normande, est assez mal perçue à Ernée. Les curés de Gruel successifs se sont, notamment, fortement opposés à la municipalité<sup>30</sup>. En 1754, l'évêché du Mans écrit à propos de Louis de Gruel qu'il « n'est pas aimé dans sa paroisse »<sup>31</sup>. Dans ce contexte particulier, la création d'une société littéraire fait pourtant consensus au sein des notables locaux.

Une autre Société littéraire, sur le même modèle que celle d'Ernée, est fondée à Craon, le 27 juin 1764. Les Archives départementales de la Mayenne conservent le registre des délibérations de l'association, de sa création jusqu'à l'année 1834<sup>32</sup>. Le but des membres de la Société de Craon est d'établir « une société de récréation où nous puissions nous assembler pour nous dissiper et entretenir l'union qui doit régner entre les habitants (*sic*) d'une même ville ». Les activités envisagées sont les jeux de cartes, les jeux de dés comme le trictrac, les échecs et la boule. Il est possible de miser de l'argent, mais avec mesure. La constitution d'une bibliothèque est

---

<sup>29</sup> BOUTON André, LEPAGE Marius, *Histoire de la franc-maçonnerie dans la Mayenne (1756-1951)*, Le Mans, Imprimerie Monnoyer, 1951, p. 61

<sup>30</sup> DELAUNAY René, *Histoire de la ville d'Ernée*, Mayenne, Éditions régionales de l'Ouest, 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1924), p. 237

<sup>31</sup> ANGOT Alphonse, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne, op. cit.*, t. 2, p. 114

<sup>32</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 J 854/1



projetée : l'un des trois responsables de l'association, appelés « officiers », est d'ailleurs nommé secrétaire-bibliothécaire.

Une maison, décrite comme étant un « hôtel », est mise à la disposition de la Société. Elle est ouverte tous les jours de neuf heures du matin à midi, puis de deux heures à sept heures du soir, sauf dimanches et fêtes. L'ouverture se limite à l'après-midi, durant la période hivernale, de la Toussaint à Pâques. Un concierge est engagé, sous contrat, charge à lui de balayer les appartements, de veiller à l'alimentation en bois du poêle, d'entretenir le jardin, de sabler et d'égaliser la surface du terrain de boule. Pour paiement, il obtient l'usage de la partie du jardin non-utilisée par le jeu de boule, à l'exception des fruits des arbres, qui reviennent aux sociétaires.

La charge de syndic et secrétaire, c'est-à-dire celle de principal représentant de l'association, est dévolue, en juillet 1764, à François-Julien Lecomte, 40 ans, officier du grenier à sel local, ou « grenetier », comme l'étaient, avant lui, son père et son grand-père. La trésorerie est assurée par Jean Frontault du Verger, maître chirurgien, 31 ans. Ces deux responsables démissionnent toutefois de leurs fonctions dès l'année suivante, tout en restant membres, car « leurs occupations particulières ne leur permettent pas de continuer ». Parmi les 15 autres membres fondateurs, on note deux avocats dont Jacques-René Chasseboeuf, deux médecins dont François-Jean Esnue de la Vallée, le sénéchal Petitot et un noble, de Farcy du Roseray. On compte également six chanoines, soit, contrairement à la Société d'Ernée, une forte proportion de religieux. À partir de 1768, un service est d'ailleurs fait au décès de chaque sociétaire en l'église des dominicains de Craon. Dans les années qui suivent sa création, la Société de Craon accueille de nouveaux membres, qui sont essentiellement issus du clergé et de la noblesse. En novembre 1769, le nombre maximal de sociétaires passe de 24 à 30.

Ernée et Craon sont, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, deux agglomérations de taille sensiblement identiques, avec environ 3 000 habitants chacune<sup>33</sup>. L'économie de leurs environs est semblable, basée sur la culture du seigle et du lin<sup>34</sup>. Elles semblent ouvertes sur les influences extérieures, au même niveau qu'une agglomération plus importante comme Laval, peuplée de plus de 10 000 habitants. La Société lavalloise

---

<sup>33</sup> Pour Ernée : BOUTON André, LEPAGE Marius, *Histoire de la franc-maçonnerie*, op. cit., p. 38 ; pour Craon, ANGOT Alphonse, *Dictionnaire historique*, op. cit., tome I, p. 802

<sup>34</sup> SALBERT Jacques, sous dir., *La Mayenne*, op. cit., p. 202

Vaumorin, créée en 1755, est contemporaine de celles d'Ernée et de Craon. Son fondateur, Pichot de la Graverie, veut en faire une « espèce d'académie »<sup>35</sup>, sans que les sources permettent de savoir s'il y réussit. Huit ans plus tard, l'ambition d'une autre société fondée à Laval, dite Société Berset, est plus modeste. Le préambule de ses statuts stipule qu'on y adhère pour « s'y entretenir des belles-lettres, des nouvelles publiques, lire les gazettes, les journaux, les mercures, et cultiver l'esprit par des conversations sérieuses et agréables », mais aussi s'y promener et jouer aux boules dans le jardin<sup>36</sup>. En termes d'activités, il n'y a donc pas de différence entre les sociétés de Craon et de Laval.

Le registre des délibérations de la Société littéraire de Craon permet, par ailleurs, d'avoir une idée des publications auxquelles elle est abonnée<sup>37</sup>. En 1764, les sociétaires peuvent consulter le *Mercure de France*, revue littéraire de référence, mensuelle, très diffusée, notamment, chez les libraires de Rennes, mais aussi le *Journal de Verdun*, qui s'inspire beaucoup du *Mercure*, quoique plus politique. S'y ajoute l'*Almanach royal*, publication didactique de données administratives. Dans les mois qui suivent la création, les sociétaires s'abonnent également au *Courrier d'Avignon*, journal provincial, connu pour avoir des correspondants à l'étranger, et à la *Gazette de France*, autre journal d'informations de référence.

Chaque année, les souscriptions sont remises en question lors de l'assemblée générale. En 1767, le *Journal de Verdun* est supprimé pour raison financière. En 1769, une majorité de sociétaires demandent à s'abonner au *Journal politique*, autrement titré la *Gazette des gazettes*. En 1773, c'est l'abonnement au *Mercure de France* qui est résilié, « attendu que les fonds de la société sont trop médiocres et que cet ouvrage est enlevé de l'hôtel presque à chaque ordinaire ». En 1774, l'achat de la *Gazette de Leyde*, journal reconnu pour ses articles sur la guerre d'indépendance américaine, est adopté. Les abonnements de la Société littéraire de

---

<sup>35</sup> RICHARD Jules-Marie, « La Société du jardin Berset à Laval (1763-1792) », dans *B.C.H.A.M.*, 1910, 1<sup>ère</sup> série, t. XXVI, p. 17

<sup>36</sup> *Ibid.* p. 21 ; PITOU Frédérique, « Les pratiques de divertissement à Laval au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire urbaine*, 2000, n° 1, p. 87-104

<sup>37</sup> Concernant l'histoire de la presse en France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, voir : *Histoire générale de la presse française, tome I : des origines à 1814*, Paris, PUF, 1969, 633 p.

Craon sont, peu ou prou, ceux que l'on retrouve, à la même époque, à la Société Berset à Laval<sup>38</sup>.

Le registre de délibérations de la Société littéraire de Craon précise qu'un billard est acquis en 1786 par 21 voix pour et 2 contre, car « il est nécessaire de multiplier les genres d'amusement et de récréation, pour pouvoir occuper tous les associés ». En 1788, là encore pour des raisons financières, il faut redéfinir les règles d'utilisation, car le jeu de billard entraîne une consommation « considérable » de chandelles, dont le coût absorbe une grande partie de l'argent consacré aux abonnements. Les joueurs doivent donc dorénavant fournir les chandelles à leurs frais.

Le billard reste une question majeure de la Société littéraire de Craon dans les années 1790. Le 14 octobre 1792, l'« assemblée générale de la société » devenue l'« assemblée générale des citoyens de la société » répond favorablement à la question suivante :

« La société consentira-t-elle que le billard soit diminué d'un pied et demie (*sic*) sur la longueur et d'un demie (*sic*) pied sur la largeur, eu égard à la gesne où sont continuellement ceux qui y jouent, et voudra-t-elle que le tapis de billard soit retourné et qu'on fasse l'achat d'une demie douzaine de queues ? »

En 1786, face à la Société littéraire de Craon, au recrutement élitiste et à la proximité assumée avec l'Église catholique, un second cercle apparaît, dit de la Gauvennerie, du nom de la rue où il est établi. Le juge de paix Jamet est mentionné en tête des 12 fondateurs, qui se recrutent essentiellement chez les commerçants et artisans, parmi lesquels deux boulangers, un chapelier, un perruquier, un marchand blâtier et un aubergiste<sup>39</sup>. La distinction socio-professionnelle est donc de rigueur dans le monde de l'association craonnaise à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La première loge maçonnique mayennaise est fondée à Ernée en 1775. Elle se dénomme la « Nouvelle Union ». Ses archives ont été dépouillées par André Bouton

---

<sup>38</sup> RICHARD Jules-Marie, « La Société du jardin Berset », *op. cit.*, p. 23

<sup>39</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/1 [*Le Journal de Craon*], 19 décembre 1886

et Marius Lepage<sup>40</sup>. Elle n'est pas sans liens étroits avec la Société littéraire de la commune.

En effet, les francs-maçons d'Ernée font une demande de reconnaissance au Grand Orient en février 1775. Or, leur mandataire est André-Louis Piveron, qui habite Paris et est le fils d'André-Denis Piveron, membre de la Société littéraire locale. Des représentants de la loge militaire du régiment de Royal Roussillon Cavalerie, en garnison à Fougères, en mai 1775, viennent à Ernée inspecter les travaux des aspirants francs-maçons et rédigent un rapport très favorable. La mobilité des loges militaires conduit, en effet, le Grand Orient à leur confier la mission d'installer des loges civiles<sup>41</sup>. La loge d'Ernée est officialisée le 27 juin 1776. Son local se situe, dans un pavillon, place des halles.

Selon André Bouton et Marius Lepage, la Nouvelle Union d'Ernée est « incontestablement une loge aristocratique »<sup>42</sup>. Parmi les 16 premiers frères, une très grande majorité est noble. On y retrouve toutefois le clerc, René-Jean Ménage. Y figurent également Julien-Jean de Gruel, écuyer, petit cousin du curé d'Ernée, et Julien-Joseph Delalande, secrétaire de la loge, cousin de Julien-Louis Jeudry, devenu maire d'Ernée en 1770. Aussi, quand il s'agit d'élargir le recrutement de la loge – celle-ci compte 43 membres en 1778 –, la Société littéraire est un vivier important. À partir d'archives aujourd'hui non-conservées, André Bouton et Marius Lepage dénombrent 14 membres de la Société littéraire parmi les 72 frères de la Nouvelle Union, répertoriés entre 1775 et 1785<sup>43</sup>.

La première tâche de la Nouvelle Union d'Ernée est de densifier le réseau maçonnique local en contribuant à l'installation d'une loge civile à Fougères. L'activité maçonnique ernéenne entre, malgré tout, en sommeil vers 1785<sup>44</sup> : ses membres se dispersent, quelques-uns s'affilient à d'autres loges.

Pendant la Révolution française, les sociétés urbaines disparaissent : à Laval, la Société Berset s'auto-dissout en 1793. *A contrario*, les sociétés rurales perdurent. En 1886, à l'occasion du centenaire du Cercle de la Gauvennerie de Craon, son

---

<sup>40</sup> BOUTON André, LEPAGE Marius, *Histoire de la franc-maçonnerie*, op. cit., p. 37-68

<sup>41</sup> CHEVALLIER Pierre, *Histoire de la franc-maçonnerie française*, op. cit., t. I, p. 196

<sup>42</sup> BOUTON André, LEPAGE Marius, *Histoire de la franc-maçonnerie*, op. cit., p. 53

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 46

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 53

commissaire principal dit s'être plongé dans les archives de la société aujourd'hui non-conservées. Lors du banquet anniversaire, il en livre un historique, retranscrit dans la presse locale. Le discours évoque, sans les citer, les premiers statuts, composés de 25 articles et datés du 7 mai 1786, puis les 12 membres fondateurs. Sans plus de détails, il est question des 20 premières années d'existence du cercle. Le commissaire principal conclut provisoirement, pressé par l'assemblée réunie en banquet :

« Je comprends le besoin d'abrégé ce récit et j'ai hâte de vous dire Messieurs, que ces vingt premières années de notre cercle, avec les vingt dernières de ce centenaire, que nous célébrons aujourd'hui, sont incontestablement les plus intéressantes, celles qui ont créé, et celles qui ont à tout jamais assis sur des bases inébranlables, notre cercle de la Gauvennerie »<sup>45</sup>.

L'article consacré au discours du commissaire principal n'en dit pas plus. De la même manière, en l'absence de source, il est difficile d'apprécier le niveau d'activité de la Société littéraire d'Ernée. En revanche, le registre de délibération de la Société de Craon permet d'avoir une idée du véritable impact de la période révolutionnaire. La première conséquence est le départ lointain de plusieurs sociétaires. Le nombre de membres passe rapidement de 32, son maximum, à 25. Cette baisse affecte les finances de la Société. Plus que cela, le 18 décembre 1791, le registre relate que le prêtre Besnard, élu procureur de la Société, en charge des abonnements et plus largement des questions logistiques, est parti à Paris en octobre et n'a plus donné de ses nouvelles depuis. En conséquence, les journaux ne sont plus livrés, en particulier le *Moniteur* : « Cet ouvrage n'est point parvenu à la société, qui, dans ce moment, se trouve privée des nouvelles auxquelles tous patriotes doivent s'intéresser et prendre part ». Il y a toujours une volonté des sociétaires de se tenir au courant de l'actualité nationale, coûte que coûte : dès le 25 décembre, un abonnement à l'année est pris à l'un des premiers quotidiens français, le *Journal de Paris*. L'achat d'une carte géographique du tout nouveau département de la Mayenne est également adopté. Les souscriptions au *Moniteur* ou au *Journal de Paris* ne laissent pas apparaître une tendance politique particulière au sein de la Société littéraire de Craon. Les

---

<sup>45</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/1 [*Le Journal de Craon*], 19 décembre 1886

abonnements suivants montrent, en revanche, une évolution radicale, mais antagoniste. En effet, la Société souscrit successivement, en octobre 1792, à la *Gazette de Perlet*, journal de tendance royaliste et, en septembre 1793, à la *Feuille du Salut Public*, soutien de la politique du Comité de Salut Public.

Le coup de grâce pour la Société littéraire de Craon vient des problèmes de local engendrés par les événements révolutionnaires. Depuis la création, en 1764, les membres ont déjà dû déménager sans que cela n'affecte la continuité de leurs activités. Or, le 7 floréal an 3 (26 avril 1795), les sociétaires découvrent qu'ils doivent avoir quitté leur local pour le 11 brumaire suivant (2 novembre 1795), car la maison de la Chanoinerie, dont ils occupent des appartements et le jardin, est passée aux mains d'un cultivateur qui veut en jouir pleinement. Au 3 brumaire (25 octobre), les membres de la Société se réunissent à nouveau pour découvrir que les recherches d'un nouveau local ont été infructueuses. Faute de mieux, un des sociétaires propose une partie de son logis. Le 7 brumaire (29 octobre), la question de la dissolution de la Société est posée pour la première fois en assemblée. Elle est rejetée à l'unanimité des 17 votants et l'ensemble des objets est transportée vers le nouveau lieu. Un an plus tard, en 1796, le sociétaire hôte de la Société est amené à quitter son logement. Des « commissaires » sont nommés pour chercher et inspecter un nouveau local. Une solution est trouvée, qui permet de « placer commodément le billard et les différentes autres tables de jeux », mais elle n'est que provisoire. Le 24 vendémiaire an 6 (15 octobre 1797), la fin de la Société est actée :

« Les sociétaires délibérants considérant que la société n'a plus aucun local ni pour se rassembler ni pour ramasser ses meubles et effets, considérant que le nombre des sociétaires est réduit depuis peu d'années de trente-trois à quinze il n'y a aucune provision de faite. Après avoir eu recours à la voix du scrutin, lesdits sociétaires arrêtent que ladite société est dissoute pour le onze brumaire prochain en cause que ce que les meubles et effets appartenant à ladite société seront vendus publiquement au plus offrant (...) ».

La décision n'est toutefois pas appliquée. La Société continue de se réunir régulièrement en assemblée générale, deux à trois fois par an, jusqu'au 13 thermidor an 9 (1<sup>er</sup> août 1801). À cette date, le procureur et trésorier de l'association convoque

les sociétaires pour valider ses comptes, avant de quitter définitivement Craon pour raisons professionnelles. Il n'est pas remplacé. Pour la première fois depuis la création de la Société, 37 ans plutôt, le registre des délibérations s'interrompt longuement, signalant la mise en sommeil de l'association.

### *Première renaissance*

La Société littéraire de Craon est réactivée en 1809 mais, entre-temps, d'autres groupements associatifs sont apparus dans la commune.

Une loge maçonnique, dénommée la « Concorde », est installée, le 16 juillet 1805<sup>46</sup>. L'implication de francs-maçons issus de loges lavalloises est prépondérante. L'un des deux fondateurs provient de l'Union, loge active entre 1785 et 1791, le second des Amis-Unis, fondée en 1796 et toujours active. Six des membres de cette dernière s'affilient à la nouvelle loge créée à Craon. Elle s'installe dans une partie de l'ancien couvent des dominicains. 39 membres sont répertoriés sur toute la durée de son existence, entre 1805 et 1811. En dehors des Lavallois, ce sont fort logiquement des Craonnais qui en sont majoritairement membres (18 sur 39). La personnalité de René Lecomte s'y signale.

Né en 1761, fils de François-Julien, un des fondateurs de la Société littéraire, René Lecomte est présenté comme « homme de loi ». Il est reçu lui-même comme membre de la Société en 1791 ; il est d'ailleurs des commissaires désignés pour chercher un local à la Société dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il devient maire de Craon en 1800. Franc-maçon, il dirige les travaux de la Concorde à partir de 1807, au titre de « Vénérable ».

À ce poste, René Lecomte est assisté d'un « premier surveillant », Claude Jamet, propriétaire, d'un « second surveillant », Louis Troty-Latouche, négociant, et d'un secrétaire, Claude Ronot, secrétaire de mairie et receveur des contributions. Les autres membres craonnais sont pour la plupart présentés comme « propriétaires » ou « fonctionnaires ». Il est à noter la présence d'un prêtre hospitalier et d'un agriculteur. La loge recrute également dans les communes de Château-Gontier et de Cossé-le-Vivien, quatre membres chacune. André Bouton et Marius Lepage attribuent la mise en sommeil de la Concorde, à partir de 1810, au fait que plusieurs

---

<sup>46</sup> BOUTON André, LEPAGE Marius, *Histoire de la franc-maçonnerie*, op. cit., p. 165-171

de ses membres, résidant à Château-Gontier ou à Laval, délaissent la structure craonnaise pour s'affilier aux loges maçonniques existant ou créées entre-temps dans leur ville de résidence<sup>47</sup>.

L'autre explication de la désaffection de la loge de Craon est la persistance de sociétés non-maçonniques. Premièrement, à en croire le discours, en 1886, du commissaire principal du Cercle de la Gauvennerie, cette association a connu une mise en sommeil tardive et brève :

« Le premier fait marquant de ces soixante années [1806-1866], tout à l'honneur du cercle, fût, qu'en 1815, je ne vois sur les livres des délibérations, ni convocation, ni procès-verbal de fin d'année, sans aucun doute le cercle fait Relâche, en l'honneur de MM. les Alliés. Pendant les années 1817-1818, rien qui indique que le cercle ait été fréquenté. En 1820, il est reçu 5 sociétaires, et 9 en 1828. Les années suivantes, rien d'anormal jusqu'en 1837. Cette année-là, le cercle, assemblé le 17 septembre, vote un emprunt, pour construire un agrandissement au local des premières années. Le droit d'entrée, qui de vingt-quatre livres avait élevé (*sic*) à trente livres, puis quarante-cinq livres, est en 1838 de cinquante francs. L'on vote cette même année d'augmenter de huit le nombre des membres composant le cercle et cela en juin, et le 22 juillet suivant huit sont reçus »<sup>48</sup>.

Deuxièmement, en 1807, une nouvelle Société, dite « des Amis Réunis », est formée à Craon. Le registre de délibérations a également été conservé<sup>49</sup>, mais s'avère plus lacunaire que celui de la Société littéraire. Le but et le fonctionnement rapprochent les deux associations : conversation, boules, cartes et ouverture d'un local, situé près de la porte de Segré, de quatre heures à huit heures du soir.

Il semble que des connexions existent entre la Société des Amis Réunis et la loge de la Concorde. La dénomination « Amis Réunis » rappelle celle de la loge maçonnique lavalloise, les Amis-Unis, dont la Concorde est une émanation. De plus, parmi les fondateurs des Amis Réunis, on note la présence d'Anselme Lair, propriétaire, cité en premier dans les statuts de 1807. Il est l'un des fils de René-François Lair, lui-

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 168

<sup>48</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/1 [*Le Journal de Craon*], 19 décembre 1886

<sup>49</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 J 854/2



même propriétaire, franc-maçon et membre de la Concorde. Les Amis Réunis apparaissent donc comme un entre-deux : une appellation et des liens qui ont trait à la franc-maçonnerie, mais une activité qui tend vers celle d'une société littéraire. Les autres fondateurs identifiés des Amis Réunis sont marchand meunier, tourneur, ferblantier, propriétaire. On ne trouve mention d'aucun religieux. Ce point marque la différence avec l'ancienne Société littéraire, dont l'activité reprend en novembre 1809, avec la réception du curé de la paroisse parmi ses membres. La délibération est contresignée, au nom de la Société, par l'omniprésent René Lecomte, maire de la commune, Vénérable de la loge maçonnique et désormais responsable éminent de la Société littéraire. À travers son exemple, il est permis de constater que la multiplicité des affiliations et la plasticité des structures, constatée dans les années 1770-1780, demeure une réalité au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Autour de 1810, Craon compte donc une loge maçonnique à l'existence certes courte (1805-1810), une Société littéraire renaissante, un Cercle de la Gauvennerie toujours actif et une toute nouvelle Société des Amis Réunis. Un tel dynamisme associatif étonne et la permissivité des autorités publiques surprend, eu égard à l'existence des lois Allarde et Le Chapelier. Mais, il n'est pas certain que le pouvoir central soit au courant de l'existence de toutes les sociétés, surtout si elles ont une activité intermittente. En outre, la législation révolutionnaire, si elle interdit finalement de manière explicite les coalitions d'ouvriers et les clubs politiques, permet théoriquement la réunion et l'association. À partir de 1810, l'article 291 du Code pénal donne même un cadre juridique aux sociétés et aux cercles.

Le mouvement de renaissance associative dans les communes rurales mayennaises est confirmé par la création de sociétés dans d'autres communes rurales qu'Ernée et Craon. Le formulaire de *l'État des réunions d'hommes ou sociétés*, établi en 1842, signale ainsi que la Société littéraire d'Évron, commune située à une trentaine de kilomètres à l'est de Laval, existe « depuis 40 ans »<sup>50</sup>, ce qui établirait sa fondation en 1802. La création de la Société littéraire de Saint-Denis-d'Anjou est, elle, au contraire, clairement datée dans *l'État des cercles ou associations* de 1872 : 6 germinal an 13 (27 mars 1805)<sup>51</sup>. Les 12 membres fondateurs sont précisément

---

<sup>50</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 162

<sup>51</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 Z 372

identifiés, ainsi que leurs professions respectives. Le premier mentionné est Henri Marie-Rousselière, 56 ans, chirurgien. Suivent quatre propriétaires, un percepteur, un notaire, le curé et son vicaire, le juge de paix et son greffier et, pour finir, un médecin. Les liens familiaux jouent un rôle important : le percepteur est beau-frère d'un autre membre, propriétaire ; le même lien de parenté se retrouve entre le juge de paix et un autre sociétaire, également propriétaire ; enfin, le vicaire, Joseph Jameaux, âgé de 48 ans, n'est autre que le frère du curé, Jean-Baptiste, de quatre ans son cadet<sup>52</sup>.

Les années 1820 font apparaître une tendance de fond dans les activités des sociétés, conforme à celle observée à l'échelle nationale. L'évolution de la forme des registres de délibération est significative<sup>53</sup>. Celui de la Société littéraire de Craon, créée en 1764, est très fourni jusqu'aux années 1810. Chaque adhésion, chaque décision collective est notée dans le moindre détail. Il y a une volonté de faire mémoire. Par la suite, les annotations se font beaucoup plus succinctes, se limitant souvent à la recension des nouveaux adhérents. Le registre de la seconde société, celle des Amis Réunis, fondée en 1807, prend dès le départ la forme d'un livre de comptes, très précis, particulièrement à partir des années 1820, où achat et consommation de vin et de bière tiennent la place principale. La société de lettrés n'est plus en vogue, l'association de sociabilité se rapproche du café.

La Société littéraire de Craon s'éteint au milieu des années 1830 : son registre se tait définitivement à compter du 17 novembre 1834. Dans le même temps, les Amis Réunis changent d'appellation pour devenir en 1836 la « Société de la Réunion », manière de signifier qu'une page se tourne.

Maurice Agulhon signale qu'en France, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les cercles renaissent très vite dans des villes de commerce comme Bordeaux ou Lyon. Il évoque également le cas de Laval, « ville bleue » et « terrienne », où « la pratique de la société d'hommes pour le loisir [est] précoce sous l'Empire et la Restauration

---

<sup>52</sup> Le curé Jean-Baptiste Jameaux, originaire de Saint-Denis d'Anjou, refuse de prêter serment à la constitution en 1791 et est emprisonné à Laval. Il est déporté vers l'Angleterre en 1792, avant de revenir en France et d'être nommé curé de Saint-Denis-d'Anjou en 1805.

<sup>53</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 J 854/1 et 2

puisqu'elle retrouv[e] le chemin d'organisations qui avaient existé sous l'Ancien Régime »<sup>1</sup>.

Le constat est le même en Mayenne pour les associations des communes rurales. La vitalité associative littéraire et maçonnique, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, à Craon et Ernée notamment mais pas uniquement, explique grandement l'épanouissement des cercles trente ans plus tard. Il semble, selon la documentation, qu'il n'y ait pas eu alors de bouleversement des cadres associatifs ; au pire, observe-t-on, à partir des années 1810-1820 un glissement dans l'objet des sociétés, qui de littéraire devient plus ludique.

### 1.1.2 - Floraison des cercles

Les cercles fleurissent sur l'ensemble du territoire national dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : en 1843, Maurice Agulhon en dénombre 1 601 comptant chacun de plus de 20 personnes<sup>2</sup>. Toutefois, selon Jean-Luc Marais, le modèle de société qui se diffuse dans les provinces de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, serait spécifique<sup>3</sup>. Il se distinguerait du modèle provençal, étudié par Maurice Agulhon et Lucienne Roubin<sup>4</sup>, en ce sens qu'il ne tirerait aucune référence de la religion, ni dans son titre, ni dans ses règlements. Il apparaîtrait également beaucoup moins politisé.

« Alors que [les] sociétés littéraires des années 1780 hésitent entre deux modèles : l'un « familial » (journaux, jeux, conversations), l'autre « organisé » (rivalisant avec les académies), les sociétés angevines juxtaposent le loisir, et en particulier le jeu, et le contrôle du recrutement (candidatures et scrutins) »<sup>5</sup>.

L'influence principale serait celle des clubs anglais et serait à mettre en lien avec les relations commerciales entre les marchands angevins et le marché londonien, ainsi

---

<sup>1</sup> AGULHON Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise*, op. cit., p. 34

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 40

<sup>3</sup> MARAIS Jean-Luc, *Les sociétés d'hommes*, op. cit., p. 77-78

<sup>4</sup> AGULHON Maurice, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, op. cit. ; ROUBIN Lucienne, *Chambrettes des provençaux. Une maison des hommes en Méditerranée septentrionale*, Paris, Plon, 1970, 251 p.

<sup>5</sup> MARAIS Jean-Luc, *Les sociétés d'hommes*, op. cit., p. 86

qu'avec la présence importante de Britanniques en Anjou. À l'échelle française, les cercles angevins sont une déclinaison du café parisien des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, étudié par Thomas Brennan et W. Scott Haine<sup>6</sup>. Sous la monarchie de Juillet et sous le Second Empire, ils allient une dimension ludique à une consommation d'alcool beaucoup plus présente et importante. Selon les régions, le cercle connaît son apogée entre les débuts de la monarchie de Juillet, comme à Paris<sup>7</sup>, et les années 1865-1875, à l'exemple du Berry<sup>8</sup>.

### *Lecture, jeux et consommation d'alcool*

Les sociétés et cercles qui naissent ou renaissent dans les communes rurales mayennaises à partir des années 1830 mettent toujours en avant la lecture et la discussion comme buts de leur association. En 1835, une seconde Société littéraire naît à Ernée. L'article 1<sup>er</sup> de ses statuts stipule qu'elle a :

« (...) pour but et motifs de se réunir par plaisir et pure amitié, tous les jours, depuis le matin jusqu'au soir, ensemble ou séparément, dans un local (...) affermé, pour y lire les papiers publics ou gazettes et toute espèce d'ouvrages permis, pour y parler littérature, histoire, affaires de commerce ou d'agriculture et non des affaires politiques exigeant le silence, ni de celles qui regardent l'administration ou la police ; enfin, pour y prendre parfois seulement des délibérations en corps, pour achats d'effets, meubles et livres, pour régler les dépenses annuelles de leur réunion et pour les agrégations »<sup>9</sup>.

La lecture du journal du jour est souvent limitée : pas plus d'une demi-heure par personne. La lecture à voix haute est statutairement définie si la majorité des membres présents le demande. Certaines sociétés autorisent leurs membres, en cas de « cause grave », à envoyer quelqu'un chercher le journal, le lendemain de son arrivée au cercle, à condition de le rapporter avant la fermeture.

---

<sup>6</sup> BRENNAN Thomas, *Public Drinking and Popular Culture in Eighteenth-Century Paris*, Princeton, Princeton University Press, 1988, 333 p.; HAINE W. Scott, *The world of the Paris café. Sociability among the French working class, 1789-1914*, Baltimore/London, The Johns Hopkins University Press, 1999, 325 p.

<sup>7</sup> AGULHON Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise*, *op. cit.*, p. 37

<sup>8</sup> PAUQUET Alain, *La société et les relations sociales en Berry*, *op. cit.*, p. 234-235

<sup>9</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1060bis

Sous la monarchie de Juillet, les lectures des cercles ruraux mayennais sont pour le moins conservatrices, à l'instar de la Société littéraire d'Évron<sup>10</sup>. Ses membres signalent au préfet de la Mayenne, en 1845, qu'ils sont abonnés au *Journal des débats* depuis 40 ans, au *Journal des villes et des campagnes* depuis 28 ans et au *Journal de la Mayenne*. Le premier est l'un des journaux les plus diffusés à l'époque, les deux autres sont ouvertement légitimistes.

En devenant membre d'une société ou d'un cercle, le sociétaire cherche le divertissement. Les jeux sont identiques à ceux de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : les dés, les cartes, le billard et le jeu de boule. L'existence d'un billard est mentionnée dans presque tous les cercles existant sous la monarchie de Juillet : la Réunion et la Gauvennerie à Craon, les Sociétés littéraires à Évron et Ernée et la Société du Pavillon à Chémeré-le-Roi. Ce jeu disparaît pourtant des statuts à partir de 1845. Seule la Société de Couptrain y fait encore référence en 1866<sup>11</sup>. À partir du Second Empire, l'intérêt se porte uniquement sur le jeu de boules.

On discute, on lit, on joue, mais on boit aussi. C'est une évolution majeure par rapport aux sociétés de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : les sociétés sont devenues des lieux de boisson. L'État ne s'y trompe pas. En 1842, en application de l'article 50 de la loi du 28 avril 1816<sup>12</sup>, il est ainsi fait un *État des réunions d'hommes, ou sociétés, dans lesquelles on donne à boire ou à manger, existant dans le département de la Mayenne*<sup>13</sup>. Ce document a une visée fiscale, puisqu'il s'agit d'imposer les sociétés et cercles comme des débits de boisson. Nombre d'associations ne déclarent aucune consommation d'alcool, mais il est difficile de savoir si cela recouvre une réalité. Il est plus vraisemblable que cela témoigne d'une volonté d'échapper à l'impôt. La

---

<sup>10</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> L'article 50 de la loi du 28 avril 1816 stipule que : « *Les cabaretiers, aubergistes, traiteurs, restaurateurs, maîtres d'hôtels garnis, cafetiers, liquoristes, buvetiers, débitans d'eau-de-vie, concierges, et autres donnant à manger au jour, au mois ou à l'année, ainsi que tous autres qui voudront se livrer à la vente en détail des boissons spécifiées en l'article 47, seront tenus de faire leur déclaration au bureau de la régie dans les trois jours de la mise à exécution de la présente loi, et, à l'avenir, avant de commencer leur débit, et de désigner les espèces et quantités de boissons qu'ils auront en leur possession, dans les caves ou celliers de leur demeure, ou ailleurs, ainsi que le lieu de la vente ; comme aussi d'indiquer par une enseigne ou bouchon leur qualité de débitant.* »

L'article 47 de la même loi, quant à lui, dit que : « *Il sera perçu, lors de la vente en détail des vins, cidres, poirés, eaux-de-vie, esprits ou liqueurs composées d'eau-de-vie ou d'esprit, un droit de quinze pour cent du prix de ladite vente.* » [articles disponibles en ligne sur gallica.bnf.fr, site de la Bibliothèque nationale de France]

<sup>13</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 162

Société littéraire de Landivy adopte une stratégie de contournement en déclarant : « Lorsque ses membres ont besoin de prendre quelque chose, ils vont dans un café qui est vis-à-vis, et séparé par la voie publique. » La Société Chevallier, à Sainte-Suzanne, bénéficie d'une licence pour la consommation d'alcool du temps où elle est tenue par un barbier-perruquier du nom d'Étienne Chevallier, décédé en 1832. Dix ans plus tard, c'est son fils aîné, Étienne, 26 ans, lui-même perruquier, qui est dit « concierge », ou plutôt tenancier. Les sociétaires souhaitant vraisemblablement ne pas être à nouveau soumis au fisc, « ont décidé qu'il ne serait plus bu dans leurs réunions que des sirops ou de l'eau sucrée. Depuis peu, on s'est mis à l'usage de la bière (...). » En observations, le rapport précise :

« Il existait autrefois, [à Évron et alentours], de nombreuses sociétés dans lesquelles on donnait à boire. Les membres de ces sociétés ne professaient pas les mêmes opinions, ou bien des excès ayant été commis dans quelques-unes de leurs réunions, la plupart se sont dissoutes. »

Cinq sociétés reconnaissent toutefois une consommation de vin, de cidre ou d'alcool, avec des différences significatives dans les chiffres déclarés (**Fig. 2**) : il se consomme ainsi, à l'année, 48 litres de vin et 1,25 litre d'alcool par personne au Jardin de Parné contre, seulement 28 litres à la Gauvennerie de Craon. Ce sont des consommations élevées, sachant qu'en 1859, la moyenne par habitant est, en France, de 15,3 litres et, en Mayenne, entre 10 et 15 litres<sup>14</sup>. La société ou cercle tend à devenir une sorte de cabaret privatif. Maurice Agulhon affirme que les points communs entre le café et le cercle sont plus importants que les différences, la seule distinction notable étant l'opposition entre l'informel, au cabaret, et le formel, dans le cadre d'une association<sup>15</sup>.

À l'occasion, le cercle sert de cadre aux collectes de fonds à visée locale ou internationale. En 1886, « une quête au profit des indigents dont le montant a été remis à M. le Maire pour être converti en bons de pains a clos la soirée »<sup>16</sup> de célébration du centenaire du cercle de la Gauvennerie à Craon. À cette même

---

<sup>14</sup> NOURRISSON Didier, *Le buveur du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1990, p. 65

<sup>15</sup> AGULHON Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise*, op. cit., p. 55-57

<sup>16</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/1 [*Le Journal de Craon*], 19 décembre 1886

occasion, le commissaire principal, lors de son discours retraçant l'histoire de la société, rappelle qu'en 1863, à l'occasion de la « guerre de cessation (*sic*) aux États-Unis » et de l'« insurrection de la Pologne », les membres du cercle se cotisent « pour venir aux secours des ouvriers cotonniers, privé (*sic*) de travail par suite de cette guerre d'Amérique » et « pour venir au secours des Polonais ». Lors de la guerre de 1870, contre la Prusse, « le cercle fait une souscription, qui fut envoyée au Comité de secours aux blessés ».

**Figure 2** – Tableau comparatif des consommations de vin, cidre et alcool dans les cercles des communes rurales mayennaises en 1842

<b>Nom du cercle concerné</b>	<b>Nombre de membres déclarés</b>	<b>Consommation de vin, en litres/an</b>	<b>Consommation de cidre, en litres/an</b>	<b>Consommation d'alcool, en litres/an</b>
Société de Ballée	10	340		
Société de Chemazé	40	460	920	50
Gauvennerie de Craon	40	1130		
Union de Ménil	39	920	460	
Jardin de Parné	24	1150		30

### *Des lieux privés*

Le local des sociétés est le plus souvent une maison louée, en totalité ou en partie. C'est le cas des cercles les plus anciens, comme ceux d'Ernée ou de Craon. En 1855, le bail signé entre les représentants de la Société de la Réunion de Craon et le propriétaire de leur « local dépendant d'une maison située (...) rue du Petit-Faubourg » donne le descriptif détaillé des lieux, à savoir :

« 1° Deux pièces à cheminée donnant sur la route de Château-Gontier, une autre pièce servant de salle de billard et une autre petite pièce froide formant

vestibule, ces deux dernières donnant sur le perron de l'escalier, le tout au premier étage ; 2° Une chambre pour loger la concierge dans le corps de bâtiments en face en montant l'escalier, ayant une cheminée (...) ; 3° Le caveau sous le perron de l'escalier ; 4° Le lieu d'aisance et le bucher ; 5° Le jeu de boules et ses dépendances »<sup>17</sup>.

De son côté, la Société littéraire d'Ernée, fondée en 1759, se réunit, dans les années 1840, au rez-de-chaussée d'une maison dont le propriétaire occupe le premier étage. Dans quelques cas, le local est plus réduit et plus précaire et rapproche géographiquement le cercle du cabaret. À Couptrain, en 1866, les sociétaires louent la salle de billard du café-auberge Lainé<sup>18</sup>. À Javron, en 1878, le Cercle se réunit dans une salle située au premier étage de l'auberge Bouhours, le tenancier s'engageant à fournir « un billard en bon état et tout ce qui s'y rattache »<sup>19</sup>.

Même si cela n'est pas toujours écrit explicitement, les sociétaires d'un cercle cherchent à se distinguer, à ne pas se mélanger au reste de la population rurale. Les membres fondateurs du Cercle de Javron justifient ainsi la création de leur société auprès du préfet :

« La plus grande partie de ces adhérents trouvent en effet peu agréable et même gênant pour eux, de se trouver dans les établissements publics, coude à coude avec des ouvriers qu'ils ont sous leurs ordres et qui, quelquefois en état d'ébriété, rendent ces rencontres du plus fâcheux effet. En outre, pour la plupart retenus fort tard dans leurs bureaux, ces fonctionnaires et agents d'entreprises ne peuvent se réunir dans les établissements qui doivent être fermés à 10 heures »<sup>20</sup>.

Cette volonté de se différencier est accentuée et revendiquée, on le verra, dans le cas des sociétés de cure. Ainsi, si, effectivement « on assiste à un déplacement des lieux de sociabilité », de l'église ou de la mairie vers le café, la démarche des fondateurs de cercles ruraux mayennais ne se conforme pas à ce que constate Didier

---

<sup>17</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 J 854/2

<sup>18</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>19</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 170

<sup>20</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174



Nourrisson, pour qui « la société rurale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle trouve ou retrouve une certaine cohésion dans l'alcoolisation collective de cabaret »<sup>21</sup>.

Un quart des cercles recensés bénéficie des services d'un ou d'une concierge. Il s'agit, là encore, pour la plupart, des sociétés les plus anciennes, fondées à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou dans les années 1830-1840. Le concierge est rémunéré ou dédommagé par l'usage qu'il peut avoir d'un logement dans la maison de la société, ainsi que du jardin. Le concierge est l'homme ou la femme à tout faire des sociétaires, comme en témoigne l'article 36 du règlement de l'une des sociétés littéraires d'Ernée en 1835<sup>22</sup> :

« Il sera nommé un homme ou femme pour Concierge des bâtiments et jardins de la Société. Cette nomination se fera sur les candidats qui se feront présenter par le Secrétaire, au scrutin écrit et à la majorité des suffrages. Le Concierge aura les clefs des appartements et aura soin de les ouvrir et de les fermer aux heures convenues ; il sera tenu de balayer tous les matins, lesdits appartements, de broser le tapis de billard et celui des tables couvertes, et de remettre tout en ordre et en place, d'apporter le bois, de préparer et allumer le feu et de prendre toutes les précautions pour éviter les incendies.

Le Concierge sera obligé de faire les commissions de la Société et d'aller chercher les journaux.

Il sera également tenu d'aller avertir les associés, à domicile, le jour des assemblées ; enfin, s'il s'introduit quelqu'un, non associé, dans la location de la Société, il l'invitera à s'en aller.

Ainsi le Concierge devant toujours être à portée de répondre aux associés et de garder le mobilier de la Société, il sera logé gratis dans un des appartements et ne pourra jamais s'absenter, à moins de mettre quelqu'un à sa place, qu'il fera connaître au Secrétaire qui sera libre de le refuser.

En conséquence des obligations ci-dessus imposées audit Concierge et dont il aura copie, il lui sera payé, tous les ans, à l'époque de la Saint-Georges, la somme fixée par la Société, pour gages et salaires ; il aura en outre la braise et les cendres ».

---

<sup>21</sup> NOURRISSON Didier, *Le buveur du XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 100-102

<sup>22</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1060bis

Quelques sociétés, parmi les plus petites, ont une activité limitée et n'ouvrent que le dimanche : l'emploi d'un concierge n'y est donc pas indispensable. En ce cas, c'est le propriétaire du local qui est tenu à l'entretien, ou bien l'aubergiste, quand il s'agit d'une salle de billard louée, ou bien encore, les sociétaires eux-mêmes.

Les effectifs des cercles ruraux mayennais sont relativement uniformes : l'énorme majorité fonctionne avec 15 à 40 membres. La Société littéraire de Saint-Denis-d'Anjou se distingue : 12 adhérents en 1805, 7 en 1865, 8 en 1872, 5 en 1885. Les « 63 membres »<sup>23</sup> déclarés par les fondateurs du Cercle de Sainte-Marie d'Argenton semblent quelque peu présomptueux : un document préfectoral ramène son effectif à 20, ce que corrobore, en 1869, la liste nominative des fondateurs, même si ces derniers ajoutent que « plusieurs autres (...) se proposent d'en faire partie »<sup>24</sup>.

### *Deux vagues de créations*

En 1842, au moment du premier *État des réunions d'hommes ou sociétés* établi par la Préfecture de la Mayenne, rares sont les cercles qui produisent la preuve d'une autorisation officielle<sup>25</sup>. Pour le Cercle de lecture d'Ernée, à défaut, il est dit qu'il « est établi depuis un temps immémorial ». À la Société littéraire de Saint-Denis-d'Anjou, « l'autorisation a été égarée et a disparu des archives ». À Landivy et à Parné, l'enquête mentionne que les sociétés n'ont pas été autorisées. Pourtant elles existent. Un flou demeure également sur l'autorité habilitée à délivrer l'autorisation. À Chéméré-le-Roi, l'autorisation mentionnée date de 1830 et est préfectorale. À Saint-Denis-d'Anjou, le Salon de gaieté n'a été autorisé que par le maire en 1833. Nombre de sociétés qui n'ont pas pu produire une autorisation en bonne et due forme se disent prêtes à faire les démarches nécessaires. La Société de Sainte-Suzanne annonce son « intention de se soumettre à la loi ». À Craon et Chemazé, « les sociétaires paraissent disposés à se soumettre ; mais ils attendent pour le faire, l'exemple qui leur sera donné par les sociétés de Laval. »

Dans les années qui suivent, préfecture et sous-préfectures reçoivent demandes d'autorisation et règlements. Ces derniers existent parfois depuis longtemps, mais

---

<sup>23</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 Z 372

<sup>24</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>25</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 162

n'ont jamais été envoyés aux représentants de l'État. La Société de l'église de Chemazé fait une demande d'agrément au préfet de la Mayenne en 1843, en y annexant des statuts qui, eux, remontent à 1836<sup>26</sup>. Après 1842, les autorités préfectorales, relayées localement par les maires, effectuent d'autres enquêtes spécifiques sur l'état des sociétés et cercles du département, mais leur fréquence est très aléatoire : 1845, 1872 et 1885 pour la dernière. C'est l'occasion pour les pouvoirs publics de reconstruire les autorisations, de réactualiser le nombre de membres et le nom des dirigeants et de s'assurer que l'attitude du groupement est, du point de vue des autorités, « bonne » ou « très convenable ».

Malgré le durcissement législatif, les cercles connaissent un essor sans précédent pendant la monarchie de Juillet dans les communes rurales mayennaises : 11 créations ou premières mentions entre 1830 et 1848 (**Fig. 3**). Sous le Second Empire, les cercles atteignent leur apogée avec 13 nouvelles sociétés entre 1852 et 1870. Comme dans le Berry<sup>27</sup>, une concentration de créations est à signaler dans les dernières années du régime, entre 1864 et 1869, à une époque où l'Empire libéral offre les conditions d'une renaissance du cercle.

L'extension du Cercle de la Gauvennerie de Craon témoigne de ce dynamisme des cercles ruraux. En 1886, le commissaire de la société rapporte :

« Nous sommes en 1871, à fin de bail, l'offre de nous vendre le vieux cercle et le terrain attenant est accepté. Il est décidé de construire en prenant une partie de l'ancien cercle ; et le terrain nécessaire aux bâtiments, que nous occupons aujourd'hui, cette construction s'est faite et terminée à la satisfaction de tous, et l'inauguration de ce nouveau cercle, eut lieu le 3 décembre 1876, par un banquet (...) »<sup>28</sup>.

Cependant, à partir de la III<sup>e</sup> République, la sociabilité associative de cercle connaît un certain déclin : deux nouvelles entités dans les années 1870, deux dans les années 1890, plus aucune pour la décennie suivante.

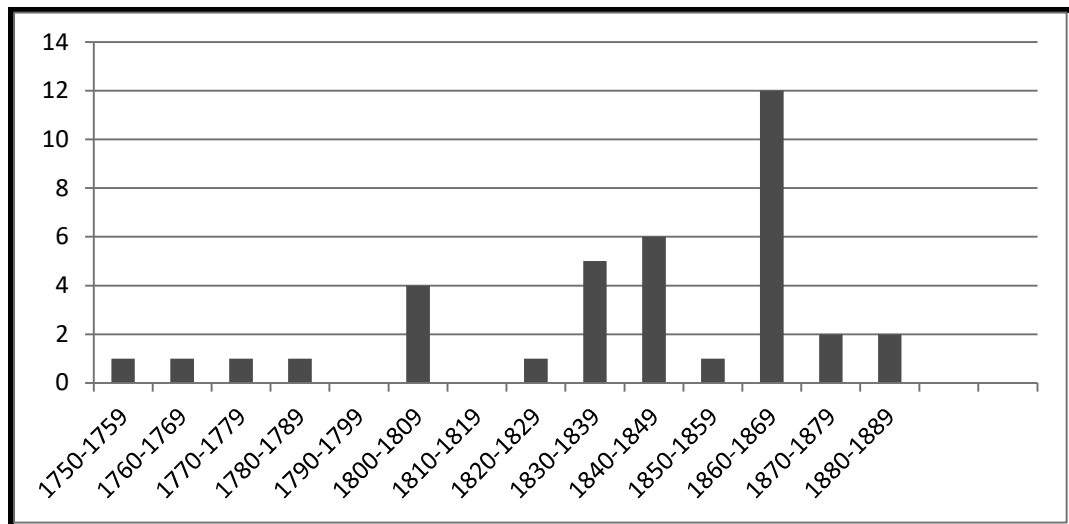
---

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>27</sup> PAUQUET Alain, *La société et les relations sociales en Berry*, op. cit., p. 430-431

<sup>28</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/1 [*Le Journal de Craon*], 19 décembre 1886

**Figure 3 – Sociétés littéraires, loges maçonniques et cercles créés dans les communes rurales mayennaises entre 1750 et 1889**



### *Des appellations diversifiées*

Dans les années 1830-1840, l'appellation de « société » ou « société littéraire », est la plus fréquente. Elle est remplacée, à partir des années 1860, par celle de « cercle », qui devient quasiment exclusive. Dans le *Dictionnaire de l'Académie*, le terme de « cercle » s'enrichit en 1878 et, désormais, « se dit d'une association dont les membres se réunissent dans un local loué à frais communs pour causer, jouer, lire les journaux »<sup>29</sup>. On ne retrouve pas la distinction opérée par Jean-Luc Marais selon laquelle une « société » se réunirait dans un lieu autonome, loué, alors que le « cercle » se rassemblerait dans une salle de café<sup>30</sup>. Maurice Agulhon note que l'appellation « société littéraire », au début du XIXe siècle, ne renvoie déjà plus forcément à une activité littéraire spécifique<sup>31</sup>. En Mayenne, le passage de la dénomination « société littéraire » à celle de « cercle » correspond au glissement progressif qui s'opère vers des activités exclusivement ludiques et la consommation d'alcool.

L'appellation peut également être l'occasion d'affirmer un positionnement. En 1864, à Chemazé, le « Cercle du Progrès » est fondé face à la « Société de l'église », société

<sup>29</sup> AGULHON Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise, op. cit.*, p. 47

<sup>30</sup> MARAIS Jean-Luc, *Les sociétés d'hommes, op. cit.*, p. 32-33

<sup>31</sup> AGULHON Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise, op. cit.*, p. 48

d'obédience catholique, existant depuis près de 30 ans. L'appellation « Société du Plaisir » à Saint-Aignan-sur-Roë, en 1869, affiche clairement l'objectif des sociétaires. Un nom de lieu est parfois adjoint : « Cercle de la rue des Celliers » à Ernée en 1865, ce qui peut se comprendre dans une commune qui compte, à l'époque, déjà deux autres sociétés ; « Société du Pavillon » à Chémeré-le-Roi ou « le Jardin » à Parné, ce qui renvoie, là, au local ou au lieu de réunion des membres de l'association. Plus rare est l'adjonction d'un nom de famille. C'est le cas à Sainte-Suzanne avec la « Société Chevallier ». C'est aussi le cas à Saint-Denis d'Anjou avec la « Société Naveau ». Ici, il est vraisemblable que le nom renvoie à celui du propriétaire de la salle, qui est, par ailleurs, en 1842, « chargé de la tenir propre ».

Les appellations « Union », « Réunion » ou « Amis réunis » empruntent à celles de loges maçonniques mayennaises disparues ou encore actives, en l'occurrence, la « Nouvelle Union » à Ernée, entre 1775 et 1785, les « Amis-Unis » à Laval, entre 1786 et 1793, l'« Agréable Réunion » à Château-Gontier, de 1809 à 1813, ou bien encore, la « Constance des Amis-Unis » à Laval entre 1833 et 1842<sup>32</sup>. Maurice Agulhon note le même phénomène dans le Var<sup>33</sup>.

La résurgence de la franc-maçonnerie en Mayenne sous la monarchie de Juillet se cantonne à la ville de Laval. Trois loges s'y succèdent de manière discontinue entre 1833 et 1889. Le contingent de francs-maçons issus du monde rural mayennais est relativement réduit. La principale commune représentée est Ernée : sept membres dans la Constance des Amis-Unis entre 1833 et 1842, huit dans la Constance entre 1859 et 1871, deux seulement dans le Ralliement, à l'existence certes brève (1887-1889). Parmi eux, on compte Victor Lemaître. Né à Ernée en 1812, « expert-géomètre » et « maître d'hôtel », il est initié au sein de la Constance des Amis-Unis en 1836 et s'affilie ensuite à la Constance. Son fils, Victor, né en 1845, « expert-géomètre » lui-même, est initié à son tour en 1866. Or, les deux Lemaître font partie, en 1865, des membres fondateurs du Cercle de la rue des Celliers à Ernée. L'affiliation multiple pour faire réseau est donc une attitude qui perdure au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>32</sup> BOUTON André, LEPAGE Marius, *Histoire de la franc-maçonnerie*, op. cit., p. 184-218

<sup>33</sup> AGULHON Maurice, *La République au village*, op. cit., p. 239

Un cas particulier est celui du comte de Pontfarcy, Camille de Farcy, né en 1792. Initié en 1813 à la Constance à Laval, il se fait connaître comme chef du soulèvement chouan qui agite le sud du département de la Mayenne en 1832. L'échec total de cette insurrection le conduit à s'enfuir sur l'île anglaise de Jersey. Il revient en Mayenne après l'amnistie générale prononcée en mai 1840 et on le retrouve, en 1846, comme membre fondateur, puis président de la Société d'Arquenay<sup>34</sup>, commune sur laquelle le comte possède le château de Champfleury.

### *Un phénomène angevin*

La géographie des sociétés et cercles ruraux en Mayenne répond à l'interaction de plusieurs facteurs, dont le plus important est indubitablement l'influence angevine (**Annexe 3**). Pour la période 1830-1870, Jean-Luc Marais évoque une « diffusion en nappes » et la carte qu'il produit, à l'échelle du val de Loire, montre un centre d'impulsion au niveau d'Angers<sup>35</sup>. La canalisation progressive de la rivière Mayenne, de Château-Gontier à Mayenne, entre 1846 et 1863, renforce les communications avec la capitale de l'Anjou<sup>36</sup>, et explique, pour partie, la « coulée de sociabilité » qui gagne le département de la Mayenne par le sud, entre les années 1830 et les années 1870.

L'autre facteur déterminant est l'initiative locale, pour ne pas dire individuelle, souvent liée à des considérations sociales et économiques. En 1842, un fonctionnaire du fisc du nord-est du département explique :

« Dans les deux cantons dont se compose la recette de Pré-en-Pail, il ne se trouve pas de sociétés particulières, ni même de sociétés littéraires. La classe bourgeoise, qui pourrait se réunir en société, n'étant pas riche, ne fait aucune dépense ; elle s'occupe à faire valoir ses terres. En général, on est très éloigné, dans ce pays, de songer à former des sociétés d'agrément, qui occasionneraient des dépenses que l'on ne peut, ou ne veut pas faire. L'habitude du pays est de se rendre les jours de marché au café, où tout le

---

<sup>34</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>35</sup> MARAIS Jean-Luc, *Les sociétés d'hommes, op. cit.*, p. 100

<sup>36</sup> SALBERT Jacques, sous dir., *La Mayenne, op. cit.* p. 328

monde est confondu, dans une salle commune, pour y passer quelques heures »<sup>37</sup>.

Dans la recette de Lassay, à l'ouest de celle de Pré-en-Pail, le même document constate qu' « il n'y a pas de société (...). L'habitude de quelques habitants est d'aller l'après-midi au café pour lire le journal et prendre le café ». Les trois seuls cercles fondés au nord-est de la Mayenne sont ceux, tardifs, de Couptrain en 1866, Javron en 1878 et Pré-en-Pail en 1880. À Couptrain, la société réunit, dans l'ordre de citation des responsables auprès des autorités préfectorales, le juge de paix, le maire, son adjoint, le notaire, un greffier, un percepteur, un receveur de l'enregistrement, deux huissiers, un négociant, un escompteur. Cet aréopage de notables se contente pourtant de louer la salle de billard du café.

À Javron et à Pré-en-Pail, la création des cercles est en réalité liée à la construction de la ligne de chemin de fer à la fin des années 1870. En décembre 1879, les 16 membres-fondateurs du Cercle du Progrès écrivent au préfet :

« La ville de Prez-en-Pail est, à l'heure actuelle, complètement dépourvue de centre de réunion où les étrangers, qui doivent l'habiter un temps relativement long, puissent trouver un milieu en rapport avec leurs aptitudes morales et intellectuelles. Or, la construction du chemin de fer d'Alençon à Domfront a amené dans cette ville un grand nombre d'employés qui, désireux de maintenir entre eux et de se créer avec la partie intelligente des habitants de Prez-en-Pail des rapports utiles et sympathiques, ont dans ce but élaboré des statuts destinés à régir un cercle, que tous les adhérents ci-dessous désignés vous prient d'autoriser »<sup>38</sup>.

Les deux cercles, « hors-sol », ne survivent pas à l'achèvement des travaux de la ligne de chemin de fer. Le 2 août 1880, le président du Cercle de Javron, fondé deux ans auparavant, écrit au sous-préfet :

« J'ai l'honneur de vous informer que par suite du départ des entrepreneurs du chemin de fer le Cercle s'étant trouvé réduit à un nombre de membres

---

<sup>37</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 162

<sup>38</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

insuffisant s'est à la suite d'une réunion déclaré dissout pour l'année 1880 »<sup>39</sup>.

Le Cercle du Progrès de Pré-en-Pail n'existe plus en 1885<sup>40</sup>. La même année, en Mayenne, a lieu la dernière enquête préfectorale spécifique sur les sociétés et cercles, ultime marque de l'importance prise par ce type d'associations dans le monde rural.

### 1.1.3 – Greffe des associations catholiques

Sur le succès du cercle de type angevin dans les communes rurales mayennaises, se greffent, de façon relativement rapide, un ensemble d'associations d'obédience catholique.

La première catégorie est celle des sociétés de cure, dont Jean-Luc Marais, pour l'Anjou, détecte l'existence dans les Mauges à partir de 1833<sup>1</sup>. L'originalité de ces sociétés ne réside, ni dans leurs activités, ni dans leur fonctionnement. Comme dans n'importe quel cercle, il y a des statuts et une cotisation à payer. Elles ont un local pour la discussion et le jeu et on peut y consommer de l'alcool. La première spécificité des sociétés de cure est, comme leur nom l'indique, qu'elles sont le plus souvent initiées et présidées par le curé de la paroisse. Leur seconde spécificité est qu'elles se distinguent par des principes moraux bien plus affirmés que les cercles. Il est souvent difficile de dater précisément les créations de sociétés de cure, car celles-ci apparaissent dans la documentation à l'occasion d'une mise en règle administrative après de l'autorité préfectorale.

La deuxième catégorie des associations catholiques est les patronages. Les premières expériences, à destination exclusive des jeunes garçons, sont recensées en France, vers 1835, à Marseille et à Nîmes<sup>2</sup>. Elles naissent dans un contexte de double inquiétude face à l'augmentation de la pauvreté en ville, d'une part, face à la déchristianisation des populations, d'autre part. De 1835 à 1855, le phénomène

---

<sup>39</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 170

<sup>40</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 162

<sup>1</sup> MARAIS Jean-Luc, *Les sociétés d'hommes*, op. cit., p. 137

<sup>2</sup> CHOLVY Gérard, *Christianisme et société en France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1790-1914*, Paris, Seuil (coll. Points), 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1997), p. 83



s'étend au pays tout entier : un patronage est ainsi fondé en 1851 à Angers<sup>3</sup>. L'ensemble des autorités catholiques n'est pas convaincu du bien-fondé de telles expérimentations. Aussi, jusque dans les années 1870, le patronage reste un phénomène relativement limité et exclusivement urbain.

La troisième catégorie est les cercles catholiques d'ouvriers, portés par le capitaine Albert de Mun, catholique social, et inaugurés à Paris en 1871. Leurs mérites sont vantés par la revue *l'Association catholique*, créée l'année suivante. Albert de Mun a le projet de rassembler, au sein des mêmes structures, patrons et ouvriers, exclusivement, et de favoriser l'union des classes<sup>4</sup>. Une part du clergé voit d'un mauvais œil cette démarche, de crainte de ne pas avoir de contrôle sur les nouvelles associations, dont les clercs sont exclus. Un Cercle catholique d'ouvriers, sur le modèle proposé par Albert de Mun, naît à Laval en février 1876, à l'initiative de 38 notables locaux. Un an plus tard, il compte 95 ouvriers sociétaires<sup>5</sup>. Une initiative identique voit le jour à Château-Gontier en 1877<sup>6</sup>.

La quatrième catégorie regroupe les associations féminines catholiques, dont « la pratique religieuse, la bienfaisance et la charité » sont les activités essentielles<sup>7</sup>. Les Enfants de Marie jouent en ce domaine un rôle important. À l'échelle nationale, l'Association des Enfants de Marie Immaculée est fondée en 1830 à l'initiative conjointe de la congrégation des Lazaristes et les Filles de la Charité<sup>8</sup>. Ces deux entités sont créées par Vincent de Paul au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la première pour former une élite de prêtres destinés à évangéliser les campagnes, la seconde pour lutter contre la pauvreté, notamment dans le monde rural. Une association des Enfants de Marie « a pour double fin de former ses membres au travail de leur sanctification personnelle et à l'exercice de l'apostolat dans le monde ». Le public visé est exclusivement féminin. Le succès est important dans les régions pratiquantes<sup>9</sup>. Jean-Luc Marais observe que, dans le Maine-et-Loire, les

---

<sup>3</sup> *Le patronage, ghetto ou vivier. Colloque des 11 et 12 mars 1987*, actes réunis par Gérard CHOLVY, Paris, Nouvelle Cité, 1988, p. 11

<sup>4</sup> CHOLVY Gérard, *Christianisme et société en France*, *op. cit.*, p. 119

<sup>5</sup> CHARLOT André, « Le cercle catholique d'ouvriers de Laval (1876-1926) dans *L'Oribus*, juin-août 1984, n° 14, p. 50-52

<sup>6</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 10 M 79

<sup>7</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.*, p. 338

<sup>8</sup> ROMAN-GALÉAZZI Hélène, « Les Enfants de Marie Immaculée. Formation d'une élite populaire de la piété », dans *Rives méditerranéennes* [en ligne], Varia, mis en ligne le 30 juillet 2008

<sup>9</sup> FARCY Jean-Claude, *La jeunesse rurale dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Christian, 2004, p. 178

associations de jeunes filles apparaissent, dans la panoplie catholique, comme les pendants des patronages pour les jeunes garçons et des sociétés de cure pour les hommes<sup>10</sup>. À partir de la monarchie de Juillet, le principal objectif du clergé paroissial est que les premiers communiant et premières communiantes « persévèrent » et renouvellent leur communion les années suivantes<sup>11</sup>.

Le dernier avatar des associations catholiques à vocation de sociabilité est la société de charité, représentée principalement par les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. L'objectif premier de leurs fondateurs, en 1834, est l'édification mutuelle et l'amitié entre étudiants<sup>12</sup>. Il y a donc bien l'idée d'une sociabilité, sous forme associative, avant même de mettre en place de quelconques actions de charité. Ces dernières vont, selon les Conférences, de la distribution de pain à la visite aux pauvres et aux malades, en passant par le placement de vieillards ou d'orphelins, les cours du soir pour ouvriers ou l'établissement d'une bibliothèque<sup>13</sup>. On peut donc parler de sociabilité associative caritative, qui plus est relativement intense, car les membres se retrouvent toutes les semaines. La Conférence du Mans, fondée en 1841, connaît un vif succès, principalement urbain, et essaime dans tout le diocèse<sup>14</sup>.

### *Multiplication des sociétés de cure*

La première société de cure rurale mayennaise est la société de l'Union, à Ménéil, commune située sur la rivière Mayenne, en limite du département de Maine-et-Loire. Elle possède une « chambre » pour la discussion et un « jeu » ; on peut même y boire du vin et du cidre. Elle est présidée par le curé de la paroisse. En 1842, ses sociétaires adressent un courrier au préfet :

« Les soussignés ont l'honneur de vous exposer qu'une société désirée par des propriétaires, d'honnêtes artisans pères de famille ayant tous pour but d'y prendre un délassement calme et sans bruit, et surtout de la part de ceux-ci d'y attirer leurs fils (à dix-huit ans ils sont de droit sociétaires

---

<sup>10</sup> MARAIS Jean-Luc, *Le Maine-et-Loire au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Picard, 2009, p. 136

<sup>11</sup> CHOLVY Gérard, *Christianisme et société en France, op. cit.*, p. 83

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 58

<sup>13</sup> PAUQUET Alain, *La société et les relations sociales en Berry, op. cit.*, p. 400

<sup>14</sup> OURY Guy-Marie, sous dir. *Histoire religieuse du Maine*, Tours, CLD Normand et Cie, 1978, p. 233

lorsqu'ils le désirent) afin de les préserver de la contagion des cafés et des auberges, a été créée dans le bourg de Ménil »<sup>15</sup>.

L'objectif est d'obtenir la reconnaissance officielle de la société dont les membres signalent par ailleurs qu'elle « compte déjà vingt ans d'existence ». La création de l'Union de Ménil se situerait donc au début des années 1820, ce que confirme un autre document, plus tardif<sup>16</sup>. La lettre se termine en précisant que : « Notre société a été jugée par les habitants des communes circonvoisines et ce sont nos statuts qui leur ont servis de base pour en établir une chez eux ». En 1846, dans leur demande d'autorisation en préfecture, les fondateurs de la Société d'Arquenay, près de Meslay-du-Maine, font, effectivement, référence à l'Union, ainsi qu'à la société créée en 1836 à Chemazé, commune limitrophe de Ménil.

En Mayenne, la diffusion des sociétés de cure se concentre essentiellement dans les paroisses rattachées au diocèse d'Angers avant 1802<sup>17</sup> (**Annexe 4**). Le clergé, par sa formation et par ses nominations, y reste lié à l'Anjou. Pierre Malines, le curé de Ménil au moment de la fondation de l'Union, a, par exemple, fait ses études au grand séminaire d'Angers et a été auparavant prêtre à Pruillé, au sud du Lion-d'Angers, entre Château-Gontier et Angers.

L'appellation « l'Union » est souvent choisie par les sociétés de cure mayennaises. On la retrouve à Ménil, Mée, Renazé, Saint-Denis-d'Anjou et Pommerieux. Le Cercle de Sainte-Marie à Argenton est plus explicite dans son titre dans une paroisse placée, il est vrai, sous le patronage de la Sainte-Vierge.

Les fondateurs des sociétés de cure mayennaises sont animés d'une ambition hautement moralisatrice. En 1846, les membres du comité du Cercle d'Arquenay dressent le constat suivant à l'adresse du préfet :

« Alarmés du progrès que le libertinage fait dans notre commune et voulant mettre nos enfants à l'abri de la séduction, nous avons formé le dessein

---

<sup>15</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

<sup>16</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 Z 372

<sup>17</sup> Par le Concordat de 1801, Napoléon Bonaparte impose de rapprocher le découpage en diocèses du découpage en départements. Par conséquent, la bulle papale du 9 avril 1802 inscrit le diocèse d'Angers dans les limites du département de Maine-et-Loire. De fait, 80 paroisses, dont une bonne part dans le sud du département de la Mayenne, qui étaient jusqu'alors angevines, sont rattachées au diocèse du Mans, qui couvre les départements de la Mayenne et de la Sarthe.

d'établir une société. Nous vous adressons les statuts. Si vous daignez en prendre connaissance, il vous sera aisé de vous convaincre que nous ne tendons qu'à faire régner la paix, l'intelligence parmi les membres qui doivent la composer, prémunir contre le mauvais exemple une jeunesse susceptible d'impression, l'éloigner des lieux où elle ne peut puiser que des principes contraires à la morale et au bon ordre et se livrer à des excès qui troublent trop souvent la tranquillité, le bonheur des familles. Notre intention, qu'on en soit bien convaincu, n'est pas d'enchaîner, de priver qui que ce soit d'amusement, de récréation, au contraire, notre dessein est d'établir des jeux honnêtes et innocents qui fassent oublier les fatigues que causent les travaux pénibles auxquels on s'adonne journellement. Persuadés d'avance que le but que nous nous proposons vous paraîtra louable, nous osons espérer qu'incessamment vous voudrez bien autoriser notre réunion (...) »<sup>18</sup>.

L'article premier des statuts stipule qu'une « conduite chrétienne » est de rigueur pour en faire partie, l'article 10 que « le blasphème est expressément prohibé ». En 1867, le maire d'Athée, près de Craon, écrit au sous-préfet de Château-Gontier :

« Dans le désir de préserver autant que possible la population saine et la mieux posée de la commune de la fréquentation des cabarets, j'ai projeté, d'accord avec M. le curé, de fonder, dans le bourg d'Athée, une société ou cercle, où l'on trouve réunis tous les avantages du cabaret sans y rencontrer les nombreux inconvénients qui en découlent »<sup>19</sup>.

Le cabaret est perçu comme infamant : l'article 4 du règlement de la Société de Loigné édicte que « si la société se tenait dans une auberge, café ou lieu semblable, elle serait regardée comme dissoute »<sup>20</sup>.

La référence à la religion catholique se lit aussi dans le détail des règlements. À Chemazé, dès l'article 2, il est précisé qu' « aucun n'y paraîtra pris de boisson et n'y tiendra de propos injurieux, offensants, indécents, impies ou contre la religion. Les jurons sont parallèlement défendus. » À Saint-Denis-d'Anjou, « celui qui jurera le

---

<sup>18</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 172

nom de Dieu [paiera] 10 c[entimes d'amende] »<sup>21</sup>. Par ailleurs, le local n'est souvent ouvert que le dimanche et les jours de fête, en dehors des heures de messe. À Arquenay, « au premier coup de cloche des offices (...), toute partie commencée sera partie morte ».

La plupart du temps, comme à Ménil ou Athée, le curé ou le vicaire sont présents dans les membres fondateurs, voire sont à la seule initiative du projet de société. Cela amène à s'interroger sur la place du clergé dans les sociétés plus anciennes. La présence du curé de Gruel à la fondation de la Société littéraire d'Ernée en 1764 ou celle du curé Jameaux et de son frère, vicaire, à la création de la Société littéraire de Saint-Denis-d'Anjou en 1805, ne font pas pour autant de ces deux associations des sociétés de cure. En revanche, on peut considérer qu'à partir des années 1820-1830, des membres du clergé local, fréquentant à titre personnel les sociétés littéraires ou les cercles de type angevin, sont enclin à créer de nouvelles structures, autonomes, où la religion catholique devient une référence. L'évêque de Laval, Mgr Wicart, dans une réponse faite en 1858 au curé d'Arquenay, à propos de la création locale de la Société de l'Union, « approuve complètement la pensée de cette œuvre » et conclut « Puissent les germes de bien qu'elle renferme arriver à pleine et parfaite maturité »<sup>22</sup>. L'initiative cléricale est, en outre, souvent relayée par l'aristocratie légitimiste locale, comme à Arquenay, Athée, Argenton ou Saint-Michel-de-Feins. Les sociétés de cure peuvent se distinguer, en outre, par le local qu'elles se choisissent. Celui-ci peut être une maison louée, comme n'importe quel autre cercle, mais il s'agit fréquemment d'une salle du presbytère, comme à Daon, Azé ou Saint-Denis-d'Anjou.

En décembre 1875, l'appellation du « Cercle des ouvriers catholiques » à Nuillé-sur-Vicoin, commune située à une dizaine de kilomètres au sud de Laval, laisse à penser qu'il s'agit d'une association telle que le conçoit Albert de Mun. Or, le vicaire, Louis Drugeon, en est à l'initiative et fait même partie des membres. Par ailleurs, le courrier qui accompagne la demande d'autorisation préfectorale spécifie que l'activité initiale et principale du Cercle est le chant religieux<sup>23</sup>. On a, ici, plus à faire à une chorale qui se structure qu'à un véritable cercle d'ouvriers catholiques.

---

<sup>21</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

<sup>22</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>23</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

En comparaison, le Cercle d'ouvriers et de jeunes gens, fondé en juillet 1889 à Meslay-du-Maine<sup>24</sup>, correspond mieux aux conceptions d'Albert de Mun. Ses membres sont dans l'écrasante majorité des artisans ; son bureau est composé de deux menuisiers, à la présidence et à la vice-présidence, d'un propriétaire au secrétariat et d'un épicier à la trésorerie. Aucun sociétaire n'est un clerc. Cependant, le terme « catholique » n'apparaît pas dans le titre du cercle déposé en préfecture. Plus que cela, si l'article 1<sup>er</sup> s'inspire très directement du modèle proposé par les cercles catholiques d'ouvriers d'Albert de Mun, et appliqué, par exemple, à Laval, il est expurgé de toute référence à la religion catholique. Ainsi, là où l'original spécifie que les ouvriers pourront trouver en s'associant « un abri pour conserver leur foi, leurs mœurs et leur patriotisme », les sociétaires de Meslay-du-Maine se limitent à : « un abri pour conserver leurs mœurs et leur patriotisme ». De même, ils suppriment intégralement le deuxième alinéa, sur les six que compte la version originale, or, c'est celui qui évoque « l'exercice organisé de la pratique religieuse et de la charité chrétienne ». Le Cercle de Meslay-du-Maine apparaît donc comme un énième avatar, à la croisée du cercle angevin et du cercle d'ouvriers catholiques, sans être ni l'un ni l'autre.

Rapporté à l'ensemble des cercles existant en Mayenne entre les années 1830 et les années 1880, les sociétés de cure et les cercles d'origine catholique représentent 17 créations sur 52, soit un groupement sur trois. Le phénomène est donc loin d'être négligeable. Le développement des sociétés de cure est timide jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (**Fig. 4**). Leur essor, dans les années 1860, accompagne le pic de créations de cercles de type angevin, dont il apparaît être une déclinaison. La décennie 1870 est l'âge d'or des sociétés de cure, leurs fondations, au nombre de six, dépassant même celles des cercles, au nombre de deux. Peut-être faut-il y voir une sorte de réaction catholique dans un contexte politique d'établissement de la République à l'échelle nationale ?

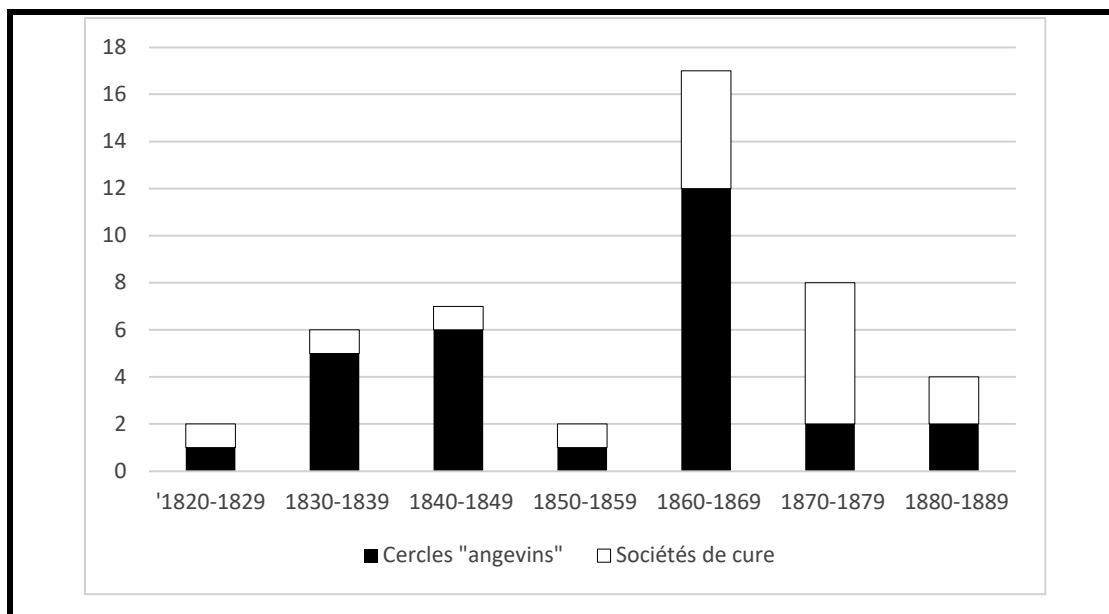
Au-delà de la spécificité angevine très prononcée de l'implantation des sociétés de cure, déjà évoquée, leur implantation communale coïncide peu avec celle des cercles angevins. À Chemazé, la Société de l'église, créée en 1836, a, pendant près de 30 ans,

---

<sup>24</sup> *Ibid.*

le monopole de la sociabilité de cercle, avant la création du Cercle du Progrès en 1864.

**Figure 4** – Évolution cumulée des cercles « angevins » et sociétés de cure dans les communes rurales mayennaises au XIX<sup>e</sup> siècle



En 1880, la Préfecture de la Mayenne dresse un premier tableau de ce qu'elle nomme *Cercles et comités catholiques du département de la Mayenne*<sup>25</sup>. Au vu des dix sociétés rurales qui y figurent, il semble que l'unique critère retenu soit l'expression, dans le titre de l'association, d'un lien explicite avec la religion catholique. Autant dire que les sociétés de cure dites simplement de « l'Union » passent, à ce moment-là, sous les radars des autorités préfectorales. Cette enquête de 1880 fait, cependant, apparaître une nouvelle forme de structure associative : le patronage.

#### *Les premiers patronages ruraux*

En Mayenne, dans les écrits administratifs tout comme dans les documents fournis par les curés ou vicaires fondateurs, les termes de « cercle » et de « patronage » sont interchangeables<sup>26</sup>. À Craon, en janvier 1877, le titre de l'association mentionné

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

dans l'en-tête des statuts est « Cercle des jeunes ouvriers », mais dès l'article 1<sup>er</sup> du chapitre I, il est dit qu'« il est ouvert, promenade des platanes, un patronage aux jeunes ouvriers de la commune ». De la même manière, la dénomination de l'arrêté préfectoral autorise le « patronage » de Craon, quand le corps du texte parle du « cercle ». En décembre de la même année, à Cossé-le-Vivien, dans les échanges de courrier entre la préfecture, la sous-préfecture et la cure, il est question indifféremment de « réunion de jeunes gens », de « cercle », d'« association de jeunes ouvriers » et de « patronage Saint-Joseph ». C'est sous cette dernière appellation que, dans les sources, on trouve également un troisième patronage avant 1880, à Villiers-Charlemagne, commune située à mi-chemin entre Laval et Château-Gontier. Les cercles de Craon et de Cossé-le-Vivien sont comptabilisés au nombre des cercles catholiques d'ouvriers, au même titre que celui de Laval, lors d'une réunion tenue au Mans par Albert de Mun en novembre 1879<sup>27</sup>. Mais, en réalité, ce sont des patronages.

La spécificité du patronage par rapport au cercle, catholique ou non, réside dans le fait d'accueillir les « jeunes gens sortant de l'école ». À Craon, l'article 1<sup>er</sup> du chapitre II des statuts précise que « pour être admis, il faut avoir fait les trois communions paschales prescrites par Mgr l'évêque et par conséquent avoir atteint au moins l'âge de douze ans. On peut faire partie du patronage jusqu'à l'époque du mariage ».

Les patronages paroissiaux, comme ceux de Craon, Cossé-le-Vivien et Villiers-Charlemagne, correspondent à une nouvelle phase de développement des patronages, caractérisée par une inquiétude des catholiques face à la République. Le patronage de Craon se propose de procurer aux sociétaires : « 1<sup>o</sup> des amis vertueux qui s'aident entre eux dans la pratique du bien et de la religion ; 2<sup>o</sup> les moyens de sanctifier la journée du dimanche et des jours fériés ; 3<sup>o</sup> des récréations honnêtes et un agréable passe-temps ». Son local se compose de deux pièces : « une salle de jeux et un cabinet de lecture ». Le patronage de Cossé-le-Vivien est installé dans un :

« (...) local contigu à la maison d'école libre, tenu par les Frères de la Doctrine chrétienne, renfermant deux salles (...). Il y a en plus un terrain pour les jeux. (...) Il est également défendu aux associés de jouer de l'argent, mais

---

<sup>27</sup> OURY Guy-Marie, sous dir. *Histoire religieuse du Maine*, op. cit., p. 236



ils pourront jouer quelques rafraîchissements qu'ils trouveront au local de l'œuvre, moyennant une petite rétribution ».

Par sa date d'apparition, par son fonctionnement et par les activités proposées, le patronage rural en Mayenne est, dans un premier temps, une déclinaison, pour les jeunes, de la société de cure, qui, elle-même, est un avatar du cercle angevin.

### *Quelques associations de jeunes filles*

L'encadrement associatif des jeunes filles est aussi une préoccupation du clergé local. L'article 2 du chapitre I des Enfants de Marie de Bouère stipule, en 1910, que le groupement « a pour but : (a) d'honorer spécialement la Très-Sainte-Vierge sous le vocable de son Immaculée-Conception, (b) de former les jeunes filles à une piété solide, (c) de les prémunir contre les dangers du monde »<sup>28</sup>. À Cossé-le-Vivien, les sociétaires, qui sont au nombre de 29 en 1880, se réunissent tous les dimanches, après les vêpres, chez les sœurs de la congrégation d'Évron, en charge de l'école de filles de Cossé-le-Vivien depuis 1817. À Bouère :

« (...) les réunions [ont] lieu à l'église ordinairement le premier dimanche du mois. Elles [consistent] en chants de cantiques, instructions ou avis du directeur [c'est-à-dire le curé] et récitation des litanies de la Ste-Vierge ; (...) les dimanches et jours de fêtes où il n'y a pas de cérémonie à l'église, les congréganistes sont invitées à se réunir dans le local qui leur est destiné, afin de préparer les cantiques et les chants liturgiques, ou de passer en récréations honnêtes les heures de la soirée ».

Une fois par an, à Ernée, l'association des Enfants de Marie organise une loterie au profit des pauvres<sup>29</sup>. Elle y est autorisée par les autorités préfectorales, sans discontinuer, entre 1854 et 1903. Après une croissance régulière du nombre de billets de 25 centimes à vendre, au cours des années 1890, le record est atteint en 1899 avec 5 000 billets. 10% de la somme récoltée sont versés au bureau de bienfaisance de la commune. Un seul et unique tirage a lieu. Une centaine de lots

---

<sup>28</sup> Arch. dioc. de Laval, cure de Bouère, statuts des Enfants de Marie, approuvés le 7 septembre 1910

<sup>29</sup> Arch. municip. d'Ernée, 2 J 9

sont à gagner, parmi lesquels, en 1900, des cruches, des cannes, du papier à abat-jour, des christs, un service à liqueur, une Vierge de Lourdes, des beurriers, des tasses à café et un lapin.

La première association des Enfants de Marie, recensée dans une commune rurale mayennaise, est celle fondée à Cossé-le-Vivien en 1877 par le curé Morin, le même qui est à l'œuvre, cette même année, dans la fondation du Patronage Saint-Joseph. Dans la recension préfectorale des *Cercles et comités catholiques* de 1880, une autre association des Enfants de Marie est mentionnée à Craon, là où est créé un Cercle catholique des jeunes ouvriers en 1877.

En 1910, un courrier de Lucien Rainguenet, curé de Bouère depuis un an, après avoir été vicaire à Cossé-le-Vivien de 1879 à 1897, signale que les Enfants de Marie de sa paroisse sont issues d'une association de jeunes filles qui existe depuis près de 70 ans<sup>30</sup>. En 1842, Mgr Bouvier, dernier évêque du grand diocèse du Mans, entre 1834 et 1854, avant la partition en deux et l'érection du diocèse de Laval, « approuve l'établissement et les statuts d'un catéchisme de persévérance pour les filles » à Bouère<sup>31</sup>. Dans un contexte de reconstruction du diocèse du Mans, après les années révolutionnaires, le clergé tend à multiplier les formes de piété. La fondation du catéchisme de Bouère s'accompagne d'ailleurs de celle d'une « confrérie en l'honneur du Saint et Immaculé Cœur de Marie ».

Les diocèses d'Angers et du Mans connaissent cependant un déclin des confréries, bien antérieur à la Constitution civile du clergé de 1790, qui fait disparaître les groupements religieux de tout ordre<sup>32</sup>. Pour la plupart, les confréries sont devenues des fondations auxquelles les fidèles versent annuellement une cotisation utilisée au profit quasi-exclusif du clergé, sans plus qu'aucune sociabilité entre laïcs n'existe<sup>33</sup>. Dès la période napoléonienne, nombre de confréries sont restaurées ou créées. Celle du Très-Saint-Sacrement de la paroisse Saint-Nicolas de Craon l'est en 1805 : ses activités se limitent cependant à collecter de l'argent et à faire dire des messes pour

---

<sup>30</sup> Arch. dioc. de Laval, cure de Bouère, courrier du 9 juin 1910

<sup>31</sup> *Ibid.*, *Chronique paroissiale* attribuée à l'abbé Maussion

<sup>32</sup> CHOLVY Gérard, *Christianisme et société en France, op. cit.*, p. 10

<sup>33</sup> FOLLAIN Antoine, ARCHALEÛS Matthieu, « Des confréries sans confrères et des « boîtes » sans fonds à Baugé, dans le diocèse d'Angers, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [en ligne], 2015, 122-2, p. 67-83

les confrères<sup>34</sup>. Il en va de même pour la Confrérie du Sacré-Cœur de Marie érigée dans la même paroisse le 15 août 1841, dont le registre ne renvoie qu'à une liste d'offrandes faites par ses membres<sup>35</sup>. De plus, les curés font face à la méfiance des autorités épiscopales<sup>36</sup>. Dans son ordonnance en date du 10 juin 1826, Mgr de la Myre-Mory, évêque du Mans entre 1820 et 1829, « déclare irrégulières et suspendues les confréries dont on ne peut présenter le titre légitime »<sup>37</sup>. Neuf ans plus tard, Pierre Mortreux, curé de Bouère, est bien embarrassé : il souhaite régulariser l'érection de la Confrérie du Saint-Sacrement, mais la bulle fondatrice de 1668, ainsi que la correspondance entre son prédécesseur et l'évêque, datée de 1827, qui officialisait un rétablissement, ont été perdues. Les confréries renaissent donc en Mayenne au XIX<sup>e</sup> siècle, mais leur influence propre est difficile à mesurer<sup>38</sup>.

### *Un mouvement associatif caritatif rare*

En Mayenne, Ernée est la seule commune rurale à voir se créer une Conférence de Saint-Vincent-de-Paul en 1853, et ce, sans autorisation : « son bureau qui est composé de huit membres n'a point rédigé de statuts et se conforme à ceux de la société générale établie à Paris »<sup>39</sup>. Un document de 1861, émanant de la mairie indique que « deux subventions reçues de M. le préfet et l'autorisation de loterie qu'il daigne accorder chaque année semblent confirmer la légalité »<sup>40</sup>. L'association compte alors dix membres honoraires et sept membres actifs. La création de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul à Ernée s'inscrit dans un contexte de déclin de l'activité textile locale, que l'existence de petits ateliers artisanaux dans la construction mécanique, la scierie ou la tannerie n'arrive pas à pallier, d'où un grand nombre de chômeurs<sup>41</sup>.

---

<sup>34</sup> Arch. dioc. de Laval, cure de Craon, copie de la notice écrite en tête du registre de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement de la paroisse de Saint-Nicolas de Craon, non-datée

<sup>35</sup> Arch. dioc. de Laval, cure de Craon, Offrandes faites à la Confrérie du Sacré-Cœur de Marie érigée dans l'église St-Nicolas de Craon, le 15 août 1841

<sup>36</sup> CHOLVY Gérard, *Christianisme et société en France, op. cit.*, p. 61

<sup>37</sup> Arch. dioc. de Laval, cure de Bouère, *Note sur la Confrérie du St-Sacrement*, 19 décembre 1835

<sup>38</sup> OURY Guy-Marie, sous dir. *Histoire religieuse du Maine, op. cit.*, p. 231

<sup>39</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

<sup>40</sup> Arch. municip. d'Ernée, 2 J 9

<sup>41</sup> « Ernée, des usines et des hommes. L'industrie de la chaussure à Ernée », dans *l'Oribus* spécial, décembre 1989, n° 31, p. 6

Le petit groupe se réunit chaque semaine, « dans la maison des frères de Sainte-Croix chargés de l'école communale primaire ». Leur activité se dirige principalement vers le secours aux femmes adultes et aux vieillards, au nombre de 230 en 1861, avec la particularité de les faire travailler au filage du lin<sup>42</sup>. La Conférence effectue également une distribution de pain aux familles les plus nécessiteuses. Ses recettes sont « le produit d'une loterie, d'un sermon de charité, d'une quête faite à la séance hebdomadaire ». Si le budget de la société avoisine, à ses débuts, en 1856, 12 000 francs, il est divisé par deux cinq ans plus tard. La Conférence d'Ernée survit à la dissolution du comité central parisien de l'œuvre en 1861 : l'organisation de la loterie annuelle, autorisée par la sous-préfecture jusqu'en 1903, témoigne de la pérennité de son activité.

Pour le département du Var, Maurice Agulhon montre les liens entre les confréries religieuses existant sous l'Ancien Régime et les cercles ou chambrées qui naissent au XIX<sup>e</sup> siècle. Jean-Luc Marais s'interroge sur le fait de savoir si le modèle est reproductible en Anjou<sup>43</sup>. Il en arrive au constat qu'entre les confréries religieuses, d'une part, et les cercles angevins et les sociétés de cure, d'autre part, il existe beaucoup plus de différences que de similitudes. La géographie des premières sociétés, en particulier, ne coïncide pas du tout avec celle des confréries<sup>44</sup>.

Le bilan en Mayenne est le même : aucune filiation n'est détectable dans les sources, contrairement à ce qui existe entre sociétés littéraires et loges maçonniques du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une part, et sociétés du XIX<sup>e</sup> siècle, d'autre part. Les associations catholiques qui se multiplient dans le département à partir des années 1840 sont plus à considérer comme des déclinaisons des cercles angevins que des résurgences d'associations d'Ancien Régime. Globalement, il est difficile, voire impossible, de faire une distinction nette entre les sociétés de cure et les autres cercles, même si, comme le rappelle Jean-Luc Marais, les « fondateurs ecclésiastiques considèrent l'association de loisir comme un « moyen », et non comme un but en soi »<sup>45</sup>. Ces greffes catholiques contribuent et amplifient un mouvement associatif qui part d'en bas, en s'appuyant sur la volonté d'une partie de la population rurale. À partir des

---

<sup>42</sup> OURY Guy-Marie, sous dir. *Histoire religieuse du Maine*, op. cit., p. 234

<sup>43</sup> AGULHON Maurice, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence*, op. cit., p. 189-211

<sup>44</sup> MARAIS Jean-Luc, *Le Maine-et-Loire*, op. cit., p. 87

<sup>45</sup> MARAIS Jean-Luc, *Les sociétés d'hommes*, op. cit., p. 144

années 1870, cette première dynamique en rencontre une seconde qui, elle, vient d'en-haut, dans un contexte d'affirmation du régime républicain.

## 1.2 – À partir des années 1880, nationalisation

Aux premiers temps de la III<sup>e</sup> République, de nouveaux types d'associations apparaissent dans les communes rurales mayennaises et connaissent un développement important et rapide. Contrairement aux sociétés et aux cercles dans leur ensemble, l'impulsion vient ici explicitement du pouvoir central, qui voit dans les corps de sapeurs-pompiers, les associations musicales et les sociétés conscriptives des supports de diffusion d'un idéal républicain à l'échelle nationale<sup>1</sup>.

### 1.2.1 – Les sapeurs-pompiers, de nouvelles racines

Intégrer les sapeurs-pompiers dans le cadre d'une étude sur la sociabilité associative peut sembler curieux. Cependant, même si leur mission première est la lutte contre l'incendie, « c'est à peine si [au XIX<sup>e</sup> siècle] l'on dénombre plus de deux ou trois incendies par an dans les registres de la plupart des communes rurales. Tous les autres rassemblements ne tiennent qu'à la volonté associative »<sup>2</sup>. Pour Annie Grange, l'adhésion volontaire aux sapeurs-pompiers confirme « leur appartenance légitime à la vie associative »<sup>3</sup>. Jean-Claude Farcy constate qu'« un corps de sapeurs-pompiers, dans une petite commune, se transforme, de fait, en société amicale »<sup>4</sup>, destinée à animer la vie locale. Selon Hubert Lussier, « l'existence d'une compagnie de sapeurs-pompiers ne se conçoit (...) pas sans un calendrier de réjouissances et de cérémonies »<sup>5</sup>. Le cadre associatif et la convivialité générée, qui, sur la longue durée, se mue en « esprit de corps »<sup>6</sup>, conduisent logiquement à considérer pleinement les corps de sapeurs-pompiers comme des associations de sociabilité.

À leur origine, les corps de sapeurs-pompiers ne relèvent pas de la législation associative. Le 6 février 1815, la circulaire de Montesquiou, ministre de l'Intérieur de Louis XVIII, confirme le cadre institué par la loi du 16-24 août 1790, qui fait de l'organisation de la lutte contre l'incendie une prérogative municipale. L'État ne

---

<sup>1</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.*, p. 338

<sup>2</sup> DALMAZ Patrick, *Histoire des sapeurs-pompiers français*, Paris, PUF (coll. Que sais-je ?), 1996., p. 30

<sup>3</sup> GRANGE Annie, *L'apprentissage de l'association*, *op. cit.*, p. 17-18

<sup>4</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.*, p. 340

<sup>5</sup> LUSSIER Hubert, *Les sapeurs-pompiers*, *op. cit.* p. 117

<sup>6</sup> BAKER Alan R.H., *Fraternity among the French peasantry*, *op. cit.*, p. 210

prévoit pas d'armer les corps de sapeurs-pompiers, ni de leur verser une solde. Cette dernière est à la charge des municipalités. La seule contrepartie pour les éventuels postulants est l'exemption du service de la Garde nationale<sup>7</sup>, ces troupes chargées de la sécurité intérieure depuis la Révolution française et placées sous la tutelle des municipalités. Les communes rurales se montrent réticentes à mettre en œuvre la circulaire de Montesquiou, au regard des dépenses à engager<sup>8</sup>. Par ailleurs, dans les campagnes françaises, dans le Loir-et-Cher<sup>9</sup> comme dans la Beauce<sup>10</sup>, les solidarités de voisinage pourvoient, bien avant le XIX<sup>e</sup> siècle, à la lutte contre le feu.

La loi du 22 mars 1831 réorganise la Garde nationale pour en faire une organisation générale et permanente<sup>11</sup>. L'article 40 offre la possibilité aux communes de former, au sein-même de cette dernière, des compagnies ou subdivisions<sup>12</sup> de sapeurs-pompiers volontaires, sans aucune obligation de versement de solde<sup>13</sup>. Si la réorganisation de la Garde nationale pose de nombreux problèmes dans sa mise en œuvre générale<sup>14</sup>, les municipalités rurales, sous une pression populaire plus forte<sup>15</sup>, profitent de ce nouveau cadre, financièrement intéressant, pour former des corps de sapeurs-pompiers. En 1835, le *Journal officiel des Gardes nationales de France* change d'ailleurs de titre pour devenir *Journal officiel des Gardes nationales et des Sapeurs-Pompiers*<sup>16</sup>. À l'échelle nationale, les créations progressent alors régulièrement et connaissent un pic dans les années 1860<sup>17</sup>. Les sapeurs-pompiers ont les mêmes obligations de service communal et d'assiduité que les autres hommes de la Garde nationale. Âgés de 20 à 60 ans, ils doivent être de nationalité française. L'organisation n'est pas rigoureusement censitaire : tout Français honorablement connu peut y servir, à l'exception des domestiques et des personnes

---

<sup>7</sup> LUSSIER Hubert, *Les sapeurs-pompiers*, op. cit. p. 15-17

<sup>8</sup> DALMAZ Patrick, *Histoire des sapeurs-pompiers français*, op. cit., p. 21

<sup>9</sup> BAKER Alan R.H., *Fraternity among the French peasantry*, op. cit., p. 192

<sup>10</sup> FARCY Jean-Claude, *Les paysans beaucerons au XIX<sup>e</sup> siècle*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1988, 2 tomes, p. 1054

<sup>11</sup> CARROT Georges, *La Garde nationale (1789-1871). Une force publique ambiguë*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 256

<sup>12</sup> DALMAZ Patrick, *Histoire des sapeurs-pompiers français*, op. cit., p. 34. La subdivision compte au plus 51 hommes, la compagnie entre 52 et 250. Au-delà et jusqu'à un maximum de 500 hommes, les sapeurs-pompiers forment des bataillons.

<sup>13</sup> LUSSIER Hubert, *Les sapeurs-pompiers*, op. cit., p. 18

<sup>14</sup> GIRARD Louis, *La garde nationale, 1814-1871*, Paris, Plon, 1964, p. 208-209

<sup>15</sup> BAKER Alan R.H., *Fraternity among the French peasantry*, op. cit., p. 206

<sup>16</sup> GIRARD Louis, *La garde nationale*, op. cit., p. 220

<sup>17</sup> LUSSIER Hubert, *Les sapeurs-pompiers*, op. cit., p. 25 ; GRANGE Annie, *L'apprentissage de l'association*, op. cit., p. 17 ; PAUQUET Alain, *La société et les relations sociales en Berry*, op. cit., p. 444-445

sans ressources<sup>18</sup>. En tant que militaires à part entière, les sapeurs-pompiers sont armés. En dehors de la lutte contre l'incendie, ils ne sont appelés qu'à un service d'escorte et d'ordre pour les cérémonies publiques locales. C'est pourquoi, pour une question de prestige<sup>19</sup>, ils s'investissent souvent dans la constitution de formations musicales.

Le 25 août 1871, la suppression de la Garde nationale laisse les sapeurs-pompiers sans cadre. Le décret organique du 29 décembre 1875 remédie à cette lacune. Il établit dans la durée, et parfois non sans mal, les compagnies et subdivisions de sapeurs-pompiers. Le législateur institue ainsi une clause d'engagement quinquennal, aussi bien pour les sapeurs-pompiers, sur le plan humain, que pour les municipalités, sur le plan matériel<sup>20</sup>.

De l'embrigadement militaire au sein de la Garde nationale aux avantages (soldes, indemnités, etc.) que suggère la législation à partir des années 1870, le corps de sapeurs-pompiers est un type d'association initié d'en-haut, au travers d'une « participation suscitée »<sup>21</sup>.

### *Des activités qui dépassent la seule lutte contre l'incendie*

Les registres des sapeurs-pompiers des communes rurales qui ont été conservés en Mayenne montrent des interventions effectivement relativement rares. À Saint-Denis-de-Gastines, par exemple, la subdivision ne sort qu'une fois en 1849, pas du tout en 1850, puis, à nouveau, une seule fois pour chacune des deux années suivantes<sup>22</sup>. Les seules obligations de service, régulières, du pompier volontaire sont les exercices qui ont lieu tous les premiers dimanches du mois sur la place du bourg. Ces réunions consistent au maniement et à l'entretien de la pompe à incendie, mais aussi au nettoyage des armes. Sur la photographie de manœuvres prise à Fougerolles, subdivision créée en 1859 et forte de 42 membres en 1900<sup>23</sup>, même s'il y a une part de mise en scène, l'uniforme et le képi sont de rigueur ; on constate également que les exercices mensuels sont également une sorte d'animation dans le

---

<sup>18</sup> GIRARD Louis, *La garde nationale, op. cit.*, p. 198

<sup>19</sup> DALMAZ Patrick, *Histoire des sapeurs-pompiers français, op. cit.*, p. 34

<sup>20</sup> LUSSIER Hubert, *Les sapeurs-pompiers, op. cit.*, p. 20

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 66

<sup>22</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 155, 3 H 10

<sup>23</sup> Arch. départ. de la Mayenne, R 1264



bourg, attirant badauds et enfants (**Annexe 5**). La mise à disposition de l'armement se fait sous l'autorité du maire et pose parfois la question de sa conservation et de son usage. Le 10 avril 1852, le maire de Saint-Georges-Buttavent écrit au sous-préfet pour dire sa crainte de laisser des fusils entre les mains du corps de pompiers de Fontaine-Daniel, essentiellement formée d'ouvriers de la filature<sup>24</sup>. Toutefois, si l'armement des corps de sapeurs-pompiers est systématique, il peut se faire avec retard et souvent avec un armement ancien. Ainsi, la subdivision de Montaudin, créée en 1863, reçoit-elle, deux ans plus tard, « 28 fusils à silex n° 1 de voltigeurs et 22 sabres d'infanterie modèle 1816 »<sup>25</sup>.

La célébration de la patronne des sapeurs-pompiers, sainte Barbe, le 4 décembre, est toujours l'occasion d'un banquet, auquel se joignent autorités locales et membres honoraires du corps. Plus largement, les sapeurs-pompiers sont souvent les seuls animateurs de communes dépourvues, pour la plupart d'entre elles, de toute autre structure associative. À Fougerolles, le dimanche 28 juillet 1872, la subdivision organise un concours de tir à la cible, auquel seuls ses membres peuvent participer, mais où l'ensemble des habitants de la commune est invité à venir assister<sup>26</sup>. Après s'être réunis « en habit de petite tenue sur l'une des places du bourg », à deux heures de l'après-midi, les sapeurs-pompiers se rendent « en ordre de bataille » dans une prairie, transformée en champ de tir. Une fois le concours terminé, la subdivision est de retour dans le bourg, en fin d'après-midi, pour la remise des prix, accompagnée de rafraîchissements.

À Ernée, en 1847, soit une dizaine d'années après la création du corps local de sapeurs-pompiers, un dénommé Giovanni Rivetti, qui se présente comme « compositeur et professeur de musique »<sup>27</sup>, écrit au conseil municipal :

« La Garde nationale ayant manifesté le désir de voir s'organiser une musique pour marcher à sa tête, je me suis empressé de réunir tous les amateurs que peut offrir la ville, et suis parvenu avec l'aide de leur zèle et

---

<sup>24</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 161, 3 H 5

<sup>25</sup> Arch. départ. de la Mayenne, R 1253

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 75, 3 H 3

<sup>27</sup> Le site de la Bibliothèque nationale de France ([data.bnf.fr](http://data.bnf.fr)) recense 29 œuvres attribuées à « Giovanni Rivetti (compositeur, 18.-18.. ?) », dont la plupart date des années 1868-1870.

de leur bon vouloir à former un noyau qui me fait espérer que par la suite, nous pourrions rivaliser avec les autres villes. Comme plusieurs instruments essentiels manquent, je viens vous prier, Messieurs, de vouloir bien m'allouer un fixe en traitement suffisant, pour donner les soins nécessaires à la musique et instruire gratis quatre élèves, ayant des dispositions et choisis parmi ceux qui ne doivent pas quitter la ville et désignés par vous »<sup>28</sup>.

Cette demande reste sans réponse. En 1860, c'est au tour du sous-lieutenant des pompiers de revenir à la charge, avec succès : il demande qu'une somme de 300 francs soit allouée par le conseil municipal pour acheter des partitions, louer ou acheter des instruments. Jusqu'en 1892, année où sont créées, d'une part, la Musique municipale, d'autre part, l'Harmonie Saint-Louis-de-Gonzague, la musique est, à Ernée, le monopole des sapeurs-pompiers.

Cette maîtrise musicale, parfois sommaire, des sapeurs-pompiers s'illustre aussi, à Fougerolles, où la municipalité attribue « une subvention de trente francs au tambour des pompiers pour battre la retraite les jours fériés, pour la sortie des auberges et cabarets ». En 1873, après démission du préposé au tambour, la subvention échoit au clairon de la compagnie<sup>29</sup>.

Plusieurs exemples montrent, à l'instar de ce que l'on constate à Ernée, que les sociétés de musique doivent souvent leur naissance aux sapeurs-pompiers, vis-à-vis desquels elles prennent une autonomie toute relative. À Villaines-la-Juhel, en 1862, la Société musicale est formée « pour organiser une musique pour la subdivision des sapeurs-pompiers »<sup>30</sup>. À Pré-en-Pail, en 1876, la société musicale issue du corps des pompiers devient Musique municipale. Désormais, le conseil municipal subvient aux besoins financiers du groupement, à la condition que ses membres s'engagent à le faire fonctionner pour cinq ans<sup>31</sup>. Or, c'est également la durée d'engagement d'un sapeur-pompier. À Fougerolles-du-Plessis, la monographie communale de 1899 indique que la fanfare locale a été fondée 20 ans auparavant par l'instituteur, en collaboration avec le lieutenant des sapeurs-pompiers<sup>32</sup>.

---

<sup>28</sup> Arch. municip. d'Ernée, 4 H 1

<sup>29</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 75, 3 H 3

<sup>30</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1053

<sup>31</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 136, 1 D 6

<sup>32</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/16-3

Les corps de sapeurs-pompiers ruraux participent également à l'essor de la pratique du tir dans les communes rurales. Les officiers ou sous-officiers se retrouvent impliqués dans les instances dirigeantes des sociétés de préparation militaire. C'est surtout le cas dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, époque où les compétences en la matière sont encore rares à l'échelle locale. À Montsûrs en 1904 et à Sainte-Suzanne en 1909, la direction du tir, mais également la participation au bureau de la société de tir locale sont assurées par des gradés issus du corps des sapeurs-pompiers de la commune<sup>33</sup>. À la même époque, à Ambrières, le maire demande au préfet que « les cartouches nécessaires aux tirs des pompiers et de la société de tir » soient stockées ensemble chez le vice-président de l'association. Cela lui est refusé, car le nombre de munitions dépasse les 5 000 et le stockage commun représente un « danger pour la sécurité publique »<sup>34</sup>. La demande du maire témoigne cependant de la confusion qui existe au niveau communal entre l'activité du corps de sapeurs-pompiers et celle de la société de tir.

### *Des créations liées à une conjonction de facteurs*

En Mayenne, dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, seules les villes de Laval, Mayenne et Château-Gontier possèdent un corps de sapeurs-pompiers. Ernée, avec ses près de 5 000 habitants et malgré l'incitation du sous-préfet au printemps 1815<sup>35</sup>, doit attendre 20 ans avant de voir se former un corps de sapeurs-pompiers. À l'époque, le pouvoir central reste cantonné dans un rôle d'accompagnement du mouvement de créations. En 1834, suite à l'évolution du cadre législatif de la Garde nationale, ce sont les élus de Craon qui sollicitent les autorités préfectorales afin d'organiser la première subdivision rurale de sapeurs-pompiers en Mayenne<sup>36</sup>. Celle-ci compte, à ses débuts, 41 membres. L'année suivante, le courrier du sous-préfet de Mayenne au maire d'Ernée, prônant la création d'un service de lutte contre l'incendie, trouve, cette fois-ci, un écho favorable. Le mouvement de créations est amorcé dans le département. Une certaine émulation joue. Un maillage se constitue

---

<sup>33</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 163

<sup>34</sup> Arch. départ. de la Mayenne, R 1215

<sup>35</sup> Arch. municip. d'Ernée, 4 H 1

<sup>36</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 62, 3 H 1

progressivement, toujours dans le cadre de la Garde nationale, indépendamment des changements de régimes politiques. La Mayenne se fonde dans l'évolution générale que connaît la France à cette époque (**Fig. 5**).

**Figure 5** – La création de corps de sapeurs-pompiers, un processus antérieur à la III<sup>e</sup> République

1830-39	1840-49	1850-59	1860-69	1870-79	Total
2	5	6	13	9	35

Les principales agglomérations rurales, sans être nécessairement des chefs-lieux de canton, se dotent en premier : Craon (1834), Ernée (1837), Saint-Denis-de-Gastines (1847), Évron (1848), Gorron (1852) et Saint-Denis-d'Anjou (1852) (**Annexe 6**). Les communes situées en périphérie de Laval sont également un terreau fertile : Changé, Saint-Berthevin, Saint-Jean-sur-Mayenne et Bonchamp ont leur subdivision avant 1880, alors même que leur population, notamment pour les deux dernières – respectivement 1 094 et 1 152 habitants au recensement de 1872 -, n'est pas particulièrement importante. Le nord et le sud du département apparaissent bien pourvus, par opposition au centre, qui se signale par une quasi absence de corps de sapeurs-pompiers. Un effectif maximal théorique est fixé *a priori* par l'autorité préfectorale pour chaque corps de sapeurs-pompiers ; il tient compte, notamment, de la population communale. En pratique, entre les années 1830 et les années 1870, l'effectif moyen d'un corps dans les campagnes mayennaises est de 30 hommes.

La création d'un corps de sapeurs-pompiers est la rencontre de trois facteurs : une municipalité favorable, des moyens financiers pour acheter du matériel et des volontaires. Le registre des sapeurs-pompiers de Fougerolles<sup>37</sup> témoigne, en 1859, de cet état de fait :

« Après un incendie qui détruisit un four et une boulangerie à la ferme du Bois Vert, dépendance de Goué, commune de Fougerolles-du-Plessis, Mr Gabriel Laumondais alors propriétaire de la terre du Bois Vert, touché des

<sup>37</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 75, 3 H 3

bons soins apportés en cette circonstance par les ouvriers et habitants du bourg de Fougerolles, conçut l'excellente idée de réunir en une société les sauveteurs improvisés et réalisa son projet en formant la compagnie de sapeurs-pompiers de la commune de Fougerolles-du-Plessis. Sous les auspices de Mr Léon Lepeschaux, maire de la commune de Fougerolles, secondé par les membres de son conseil municipal, cette compagnie reçut la sanction préfectorale de la Mayenne (Bellurget de Granville, préfet). Deux pompes à incendie et tous les accessoires, casques, képis, blouses et pantalons de toile, équipement provisoire, furent attribués aux frais de la commune, pour couronner l'organisation. Mr Laumondais fut nommé lieutenant. Mr Henri Fremont sous-lieutenant. En tout quarante hommes. »

Même en pays d'habitat dispersé, les fermes ne sont jamais loin les unes des autres. Dans le cas d'un incendie nocturne, les flammes se voient de loin et la chaîne des voisins et amis est prompte à se former, avec ses seaux, entre le puits ou la mare et le lieu du sinistre. Le problème est que, bien souvent, les moyens mis en œuvre sont dérisoires par rapport à la force des flammes et la priorité n'est pas donnée à l'extinction du foyer, mais plutôt à la non-propagation des flammes. Les rapports de gendarmerie sur les incendies en Mayenne témoignent de cette réalité<sup>38</sup> : la maison d'habitation est préservée, les animaux sont sortis des écuries et des étables, les meules de foin intactes sont éloignées, mais, dans la plupart des cas, le bâtiment où s'est déclenché l'incendie est totalement détruit par le feu.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les causes d'incendies se multiplient en campagne : en 1867, le maire de Cuillé évoque l'usage de la pipe et des allumettes chimiques<sup>39</sup>. L'ampleur des sinistres marque les esprits. À Ambrières, en 1866, c'est l'incendie qui touche le château de Malortie, sur la commune voisine de Saint-Loup-du-Gast, qui traumatise une partie de la population :

« Dans la soirée du 22 décembre, voulant sécher un appartement qui contenait sa bibliothèque, M. le comte fit allumer un grand feu. Dans la nuit, le propriétaire et sa famille furent réveillés par les flammes qui enveloppaient l'appartement, flammes qui ne tardèrent pas à se communiquer aux autres pièces de l'habitation. Malgré les prompts secours apportés, on n'a pas pu

---

<sup>38</sup> TROPEAU Christophe, « Retour sur l'affaire du pyromane du dimanche », dans *L'Oribus*, novembre 2016, n° 97, p. 15-40

<sup>39</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 204, 1 D 2

se rendre maître du feu. La bibliothèque, contenant des ouvrages rares et des parchemins de famille, est évaluée à 100 000 fr[ancs] »<sup>40</sup>.

Dès le 23 décembre, Pierre Baudet, débitant de boissons et maître de tissage à Ambrières, écrit au préfet pour demander la création d'une « subdivision de sapeurs-pompiers » dans sa commune et se porte volontaire pour en faire partie, en tant qu' « ancien soldat du 59<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne de la classe de 1844 »<sup>41</sup>.

Les sapeurs-pompiers faisant partie intégrante de la Garde nationale, leur création relève d'une décision de conseil municipal. Le sujet revient à de nombreuses reprises dans les délibérations. L'intérêt est toujours reconnu, mais la création est aussi une question d'argent, ce qui retarde d'autant la prise de décision des élus. À Lassay, lors du conseil municipal du 17 février 1853, le maire rappelle que le principe de l'acquisition d'une pompe à incendie a été adopté trois ans plus tôt, sans effet, et qu'au vu des récents sinistres, il serait bon de concrétiser l'achat<sup>42</sup>.

L'existence d'une pompe à incendie est, en effet, l'élément qui justifie auprès des autorités préfectorales la création d'un corps de sapeurs-pompiers sachant la manœuvrer. C'est un investissement important pour un budget communal. Les municipalités espèrent beaucoup des subventions départementales et des aides des sociétés d'assurances. Ainsi, à Soulgé-le-Bruant, en 1866 :

« Le maire propose donc au conseil municipal : l'achat d'une pompe à incendie pour la commune, avec ses accessoires, et l'organisation d'une subdivision de compagnie de sapeurs-pompiers, dont les frais pour le tout s'élèveraient à environ 2000f à porter au budget ordinaire de la commune, quoi que ce budget soit déjà très chargé ; l'exposant observe que les fonds destinés à faire face à ces dépenses, d'une réelle nécessité, pourraient être couverts pour une bonne partie au moins : par des secours sollicités, soit auprès des compagnies d'assurances contre l'incendie, qui ont un intérêt à l'œuvre, notamment auprès des deux sociétés mutuelles mobilières et immobilières établies au Mans et dominantes à Soulgé et à Nuillé-sur-Ouette ; soit auprès de Mr le préfet, dont les bonnes dispositions sont si bien

---

<sup>40</sup> *L'Écho de la Mayenne*, 6 janvier 1867

<sup>41</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 2, 3 H 2

<sup>42</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 94, 1 D 7

connues, soit enfin auprès des particuliers par voie de souscriptions volontaires»<sup>43</sup>.

Les sociétés d'assurances peuvent apporter, en effet, une contribution à l'achat d'une pompe à incendie, mais certaines demandes sont toutefois rejetées. En 1853, la Société d'assurances mutuelles mobilières et immobilières contre l'incendie de Caen refuse une allocation à la municipalité d'Évron au prétexte que le chiffre d'assurances dans le canton est insuffisant : 719 000 francs, au lieu du million nécessaire<sup>44</sup>. En 1872, la Société d'assurances mutuelles mobilières contre l'incendie du Mans écrit au maire de Saint-Denis-d'Anjou :

« Monsieur le maire,  
J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur d'écrire le 11 courant pour réclamer à la Société une indemnité de 50 francs fixée par votre conseil municipal en faveur des pompiers de votre commune requis par la gendarmerie pour contribuer à éteindre l'incendie survenu le 8 septembre chez le sieur Oger, fermier à la Fosse de Contigné (Maine-et-Loire) et assuré par la Société. Vous vous êtes mépris, Monsieur le maire, en pensant que le paiement de cette indemnité incombait à la société. Elle ne doit rien aux communes pour les secours que celles-ci apportent aux habitants qui ont droit à ces secours »<sup>45</sup>.

Ainsi, jusqu'à la réorganisation initiée par le décret organique du 29 décembre 1875, la pérennité des corps de sapeurs-pompiers dans les communes rurales mayennaises n'est jamais garantie. À Quelaines, la subdivision, créée en 1848, est dissoute trois ans plus tard<sup>46</sup>. L'évolution est la même à Ballots : création en 1865, dissolution en 1878<sup>47</sup>. Vingt ans plus tard, l'instituteur du village écrit :

« Ballots avait autrefois une compagnie de sapeurs-pompiers, dirigée par un lieutenant. Tous les mois, on faisait la manœuvre et la pompe se maintenait en bon état. Aujourd'hui, cette société est dissoute et, en cas d'incendie, la pompe est mise en mouvement par les gens de bonne volonté. Espérons que

---

<sup>43</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 192, 1 D 3

<sup>44</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 72, 3 H 6

<sup>45</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 154, 3 H 4

<sup>46</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/26-9

<sup>47</sup> Arch. départ. de la Mayenne, R 1253

la municipalit  voudra bien combler cette lacune en contribuant, par la partie p cuniaire,   la formation d'une nouvelle soci t  ; la pompe y gagnera en bon entretien et les habitants en s curit  »<sup>48</sup>.

### *Une p rennisation r publicaine*

La suppression de la Garde nationale   l' chelle nationale en 1871 conduit   des difficult s d'organisation pour les corps ruraux, notamment d'ordre financier. Pour illustration, en 1872, les sapeurs-pompiers de Fougerolles vendent aux ench res des l gumes qui leur ont  t  donn s<sup>49</sup> : l'op ration rapporte la somme modique de 3 francs 50.

L'engagement quinquennal institu  par le d cret de 1875 rencontre, par la suite, une forte opposition sur le terrain. Le service de Garde nationale disparu, la seule obligation militaire est celle du service dans l'arm e, dont le recrutement et la dur e de service sont fix s, depuis 1872, par tirage au sort. L'engagement quinquennal est ainsi per u comme un service militaire d guis , alors m me que ceux qui l'ex cutent n'ont pas  t  tir s au sort par ailleurs. En 1877, les pompiers d'Ern e p titionnent, sans succ s, contre les mesures impos es<sup>50</sup>. La m me ann e, ceux de Saint-Denis-d'Anjou se r organisent avec un effectif renouvel  de pr s de la moiti , pour finir par se dissoudre en 1878, et ce de mani re durable<sup>51</sup>. Il en va de m me pour ceux de Ballots, d j  cit s. Sans dispara tre, de nombreux corps ont de grandes difficult s pour recruter ou conserver leurs membres. En 1884, au conseil municipal, le maire de Javron :

« (...) expose que pour encourager et favoriser le corps des sapeurs-pompiers dont le recrutement et l'assiduit  aux exercices sont assez difficiles   obtenir, il serait bon de leur accorder la remise de leurs journ es de prestations qu'ils sollicitent. Tous les membres du conseil sont du m me avis, et comme la commune ne peut leur offrir d'autres avantages pour le moment, tous,   l'unanimit , prient M. le pr fet de vouloir bien les exon rer

---

<sup>48</sup> Arch. d part. de la Mayenne, MS 80/22-3

<sup>49</sup> Arch. d part. de la Mayenne, E-d p t 75, 3 H 3

<sup>50</sup> Arch. municip. d'Ern e, 4 H 1

<sup>51</sup> Arch. d part. de la Mayenne, E-d p t 154, 3 H 5 ; R 1253 ; MS 80/23-8



du montant de leurs prestations en 1885. Les sapeurs-pompiers veulent bien se contenter de ce petit avantage qu'ils acceptent »<sup>52</sup>.

La subdivision de Loigné, qui compte 25 hommes au milieu des années 1870, n'en a plus que 16 à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>. Malgré la réorganisation, qui engage les municipalités, les difficultés matérielles des corps ruraux persistent. À Villaines-la-Juhel, en 1890, l'habillement des sapeurs-pompiers est le même depuis 30 ans<sup>54</sup>. À Cuillé, en 1899 :

« Depuis une trentaine d'années, il existe (...) une compagnie de sapeurs-pompiers qui a rendu beaucoup de services dans notre région. Quoique sans ressources la compagnie s'entretient par des prodiges d'économie. Comme tous les pompiers de France, ils donnent l'exemple du plus complet désintéressement et du plus entier dévouement (...) »<sup>55</sup>.

En 1899, l'arrondissement de Château-Gontier compte 16 corps ruraux de sapeurs-pompiers, celui de Laval 11 et celui de Mayenne 8. Les premières années du XX<sup>e</sup> siècle voient la création ou recréation d'une subdivision à Ambrières en 1902, à Bazougers et Montsûrs en 1903. Mais, d'un autre côté, disparaissent celles de Soulgé-le-Bruant en 1905, de Pré-en-Pail en 1906 et de Bierné en 1907<sup>56</sup> (**Annexe 7**). Certaines communes ont une pompe à incendie, mais pas de pompiers pour la manœuvrer, comme à Chailland ou à Saint-Pierre-la-Cour ; d'autres font appel, en cas d'incendie, aux sapeurs-pompiers des communes voisines, comme Niaffles avec ceux de Craon ou de la Selle-Craonnaise. La subdivision d'Ambrières, dans son règlement constitutif de 1902, établit ainsi un « abonnement annuel des communes environnantes fixé à Chantrigné, 45 fr[ancs] ; Cigné, 35 fr ; Couesmes, 35 ; le Pas, 50 ; St-Loup-du-Gast, 20 ; Soucé, 15 ; Vaucé, 12 »<sup>57</sup>. Pour bénéficier des services de la subdivision de Gorron, l'abonnement est, pour chaque commune, de 15 francs par an. Colombiers, Brecé et Lesbois ont souscrit. Mais, pour les autres, précise la

---

<sup>52</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 91, 1 D 4

<sup>53</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/24-4

<sup>54</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 198, 3 H 4

<sup>55</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/26-4

<sup>56</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 538 J 1

<sup>57</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 2, 3 H 2

monographie communale de 1899, en cas d'intervention hors-abonnement, l'indemnité à payer est de 100 francs<sup>58</sup>.

Si le nombre global de corps reste stable (33 en 1875, 37 à la fin des années 1900), en revanche, leur répartition évolue : le nord du département s'appauvrit, alors que le sud s'enrichit. C'est plus particulièrement le cas des communes situées autour de Château-Gontier. De manière générale, le début du XX<sup>e</sup> siècle apparaît comme une période de consolidation pour les corps ruraux de sapeurs-pompiers en Mayenne.

Au-delà des difficultés rencontrées, les corps de sapeurs-pompiers, dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, servent de base de développement à d'autres types d'associations.

### 1.2.2 – Éclosion des associations musicales

Avec une génération d'écart, le mouvement associatif musical suit la même évolution que celle des corps de sapeurs-pompiers, avec lesquels il a des liens très forts. L'essor de la pratique musicale s'inscrit dans une tradition héritée de la Révolution française. Le retour puis l'affirmation de la République à partir des années 1880 encouragent la pratique musicale, perçue comme une « utilité publique »<sup>1</sup>. Olivier Ihl écrit que les fanfares « furent d'emblée considérées par les républicains comme une institution éminemment moralisatrice »<sup>2</sup>. Dans une démarche de valorisation de la démocratie, les républicains voient, selon Jann Pasler<sup>3</sup>, plusieurs intérêts politiques dans la musique. Premièrement, cette dernière aurait une « capacité à revitaliser le peuple » en fortifiant les poumons et d'autres organes vitaux. Deuxièmement, elle relierait les individus entre eux en dépit de leur hétérogénéité :

« Le partage d'expériences musicales bâtit une communauté de sentiments parallèle à la communauté des idées, engendrant un sentiment palpable de ce qu'être un public peut signifier. D'un point de vue politique, dans la

---

<sup>58</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/14-5

<sup>1</sup> PASLER Jann, *La République, la musique et le citoyen, 1871-1914*, Paris, Gallimard, 2015 (1<sup>ère</sup> éd. 2009), p. 35

<sup>2</sup> IHL Olivier, *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996, p. 155

<sup>3</sup> PASLER Jann, *La République, la musique et le citoyen, op. cit.*, p. 38-47

mesure où la musique conduit les gens à respecter et à aimer les mêmes choses, elle les incite à respecter la loi commune ».

Troisièmement, la III<sup>e</sup> République résultant d'un compromis, la musique devrait « aider le peuple à négocier ses conflits » en encourageant le consensus.

À partir de 1879, une véritable politique en faveur de la pratique musicale est mise en œuvre. Des subventions sont allouées, *via* les préfetures, pour l'achat et l'entretien d'instruments, ainsi que pour les frais de déplacement des sociétés lors des concours. Ceux-ci jouent un rôle déterminant dans l'essor et la qualité de la pratique musicale associative : le « véritable but d'un concours », ce sont « les progrès des Sociétés, le développement et la constatation de leurs connaissances musicales ; l'extension de leurs relations, à l'aide d'une louable et fraternelle émulation ; leur union morale, artistique et intellectuelle »<sup>4</sup>. Les concours musicaux ont une organisation très cadrée, comprenant trois catégories d'exercices : la lecture à première vue, c'est-à-dire l'exécution d'un morceau découvert pendant le concours, l'exécution d'ensemble, sur un morceau, cette fois-ci, préparé lors des séances de répétitions de l'association, et la prestation soliste. Dans l'esprit des promoteurs des concours de musique et du gouvernement républicain qui les subventionne, le jugement comparatif doit générer une émulation entre les sociétés et une impulsion à la création de nouvelles compositions<sup>5</sup>. Les concours de musique prennent place aux côtés de l'incitation scolaire, des récompenses sportives et des prix scientifiques dans la panoplie de la méritocratie républicaine, manière de façonner une « société des émules »<sup>6</sup>.

Au sein de la pratique musicale, le chant choral connaît une évolution spécifique. Précocement, à partir des années 1840, une « fièvre orphéonique » s'empare du département du Nord, de l'Alsace et de la région parisienne<sup>7</sup>, mais Paul Gerbod parle, pour la fin du Second Empire, du « vide choral de l'Ouest »<sup>8</sup>. La fin du XIX<sup>e</sup>

---

<sup>4</sup> CLODOMIR Pierre-François, *Manuel complet du chef-directeur « harmonie et fanfare », à l'usage des exécutants, ou Traité de l'organisation des sociétés musicales*, Paris, Alphonse Leduc éditeur, 1883, p. 162-163

<sup>5</sup> PASLER Jann, *La République, la musique et le citoyen*, *op. cit.*, p. 221

<sup>6</sup> IHL Olivier, *Le Mérite et la République. Essai sur la société des émules*, Paris, Gallimard, 2007, p. 304-305

<sup>7</sup> YON Jean-Claude, *Histoire Culturelle de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 2010, p. 180

<sup>8</sup> GERBOD Paul, « L'institution orphéonique en France au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Ethnologie française*, 1980, vol. X, n° 1, p. 28

siècle est, en revanche, l'époque de la « crise des chorales », de manière générale, du fait d'un répertoire devenu médiocre<sup>9</sup>.

L'autre raison du déclin des chorales est l'essor de la pratique instrumentale à l'échelle du pays, à partir des années 1870. Celle-ci est née, le plus souvent, au sein de la Garde nationale<sup>10</sup>, héritière des Gardes françaises du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>, et s'épanouit sous la III<sup>e</sup> République, de manière toutefois très contrastée. Les régions où le chant choral est fortement implanté – le nord et l'est de la France - connaissent également une pratique instrumentale importante, dès avant 1870, essor qui se perpétue jusqu'à la Grande Guerre. En revanche, dans l'ouest de la France, la vague de créations est plus tardive (années 1870-années 1880) et le reflux plus précoce (années 1910)<sup>12</sup>. Le Maine-et-Loire connaît ainsi un pic de créations dans les années 1870<sup>13</sup>. Dans le Midi de la France, l'attitude face à la pratique musicale est similaire à celle de l'Ouest<sup>14</sup>. Dans le département de l'Aude, Marie-Dominique Amaouche-Antoine estime ainsi que 17% des communes rurales sont concernées<sup>15</sup>.

### *Des appellations qui cachent une diversité toute relative*

Le tableau qui recense les sociétés musicales rurales mayennaises entre 1860 et 1909 (**Fig. 6**) montre que les intitulés retenus par les fondateurs lors des déclarations auprès de l'autorité préfectorale sont d'une grande variété, notamment pour la décennie la plus prospère, 1880-1889.

Parmi les appellations précises, les « sociétés chorales » ou « orphéons » (4 mentions) ne représentent que 6% des créations. L'Orphéon de Craon, fondé en

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 30-31

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 27

<sup>11</sup> GUMPLOWICZ Philippe, *Les travaux d'Orphée. Deux siècles de pratique musicale amateur en France (1820-2000). Harmonies, chorales, fanfares*, Paris, Aubier, 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1987), p. 69

<sup>12</sup> LEBRAT Soizic, « La Vendée résiste-t-elle à l'orphéon ? », *op. cit.*, p. 123-150. Soizic Lebrat mène une comparaison entre le département de la Vendée, terre réputée pauvre en sociétés musicales, et celui de l'Eure, terre riche, étudiée par RAULINE Jean-Yves, *Les sociétés musicales en Haute-Normandie (1792-1914). Contribution à une histoire sociale de la musique*, Lille, ANRT, 2003, 705 p.

<sup>13</sup> CAMBON Jérôme, *Les trompettes de la République. Harmonies et fanfares en Anjou sous la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 85. L'auteur s'appuie pour l'essentiel sur les données tirées de BELLIER Olivier, *Les sociétés de musique dans le Maine-et-Loire au XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise dactylographié, Tours, 1986, 214 p.

<sup>14</sup> GUMPLOWICZ Philippe, *Les travaux d'Orphée, op. cit.*, p. 84

<sup>15</sup> AMAOUCHE-ANTOINE Marie-Dominique, « Les sociétés musicales dans les villages de l'Aude durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Annales du Midi*, oct.-déc. 1981, tome 93, n° 154, p. 443-444

1861<sup>16</sup>, fait figure d'exception. Deux autres sociétés chorales rurales répertoriées en Mayenne ont une existence très limitée dans le temps : celle de Saint-Loup-du-Dorat, créée en 1882, ne fonctionne plus huit ans plus tard ; celle de Saint-Denis-d'Anjou, annexe de la fanfare, comme celle de Meslay-du-Maine, est fondée en 1886 et est dissoute au bout de cinq ans<sup>17</sup>. Ce paysage correspond au « vide choral de l'Ouest ».

**Figure 6** – Les créations de sociétés de musique dans les communes rurales mayennaises (fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle)

<b>Appellations</b>	<b>1860-69</b>	<b>1870-79</b>	<b>1880-89</b>	<b>1890-99</b>	<b>1900-09</b>	<b>Total</b>
<i>Fanfare</i>	1	3	9	2	4	<b>19</b>
<i>Orphéon</i>	1			1		<b>2</b>
<i>Société musicale</i>	1	4	7	9	1	<b>22</b>
<i>Harmonie</i>	1		1	1		<b>3</b>
<i>Musique</i>		1	2	1	1	<b>5</b>
<i>Lyre</i>		1	3			<b>4</b>
<i>Philharmonique</i>			2			<b>2</b>
<i>Société chorale</i>			2			<b>2</b>
<i>Union</i>			4	2		<b>6</b>
<i>Symphonie</i>				1		<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>66</b>

Les « fanfares » composées uniquement de cuivres, sont au nombre de 19, soit près de 30% du total. Les « harmonies », qui accueillent également des bois, au nombre de 3, représentent près de 5% des sociétés musicales. Les « philharmoniques », qui regroupent instrumentistes et artistes lyriques, au nombre de 2, n'en représentent que 3%. En Mayenne, l'association harmonique est une spécificité catholique, puisque celle des fendeurs d'ardoises de Renazé, fondée en 1881, comme celle Saint-Louis-de-Gonzague à Ernée, fondée en 1892, sont rattachées à cette obédience. L'existence d'une Symphonie à Craon est mentionnée dans la presse des années

<sup>16</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>17</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1053

1890. Censée regrouper les quatre familles d'instruments (cordes, bois, cuivres et percussions), elle apparaît, en quelques occasions<sup>18</sup>, comme supplétive de la fanfare communale, à l'égal de musiciens amateurs non-sociétaires, invités. La prédominance de la « fanfare » sur les autres sortes de formations musicales n'est pas spécifique à la Mayenne. Elle se retrouve en Vendée<sup>19</sup>, terre peu fertile à la pratique instrumentale, comme dans l'Eure, département comptant parmi les « verts pâturages orphéoniques »<sup>20</sup>.

Dans la moitié des cas des sociétés musicales rurales mayennaises, l'appellation choisie entretient le flou sur l'activité. Au fil de la période, « société musicale » (22 mentions, soit 33%) devient prédominant. On peut également lui associer « union musicale » (6 mentions) et « musique » (5 mentions). Ces termes sont choisis par des associations dont l'activité se veut à la fois instrumentale et chorale, c'est-à-dire, en réalité, le programme d'une société philharmonique. La Musique de Cossé-en-Champagne, créée en 1874, propose, par exemple, à ses adhérents deux répétitions hebdomadaires de musique instrumentale et une répétition de musique vocale<sup>21</sup>. Enfin, l'appellation « lyre », qui se rapproche de celle de « société philharmonique »<sup>22</sup>, fait plus dans l'originalité que dans la précision. Au début des années 1880, la Lyre renazéenne concourt ainsi dans la même catégorie que sa grande rivale locale, l'Harmonie des fendeurs d'ardoises.

En résumé, dans les campagnes mayennaises, la musique instrumentale l'emporte sur le chant choral, et les cuivres seuls sur l'association cuivres-bois.

### *Une pratique musicale qui se développe après 1880*

Quelques sociétés musicales se mettent en place dans les campagnes mayennaises avant les années 1880. Leur date de création reste toutefois imprécise. Un chef de musique est ainsi signalé dès 1813 dans la Garde nationale d'Évron<sup>23</sup> ; en 1831, le

---

<sup>18</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/2 [*Le Journal de Craon*], 24 décembre 1893 ; 1 pe 53/3 [*Le Journal de Craon*], 22 avril 1894

<sup>19</sup> LEBRAT Soizic, « La Vendée résiste-t-elle à l'orphéon ?, *op. cit.*

<sup>20</sup> GUMPLOWICZ Philippe, *Les travaux d'Orphée, op. cit.*, p. 80

<sup>21</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>22</sup> AMAOUCHE-ANTOINE Marie-Dominique, « Les sociétés musicales », *op. cit.*, p. 444

<sup>23</sup> « Évron en fête, 1860-1960 », dans *L'Oribus*, juillet-septembre 1985, n° 18, p. 21

corps de musiciens s'y compose de 11 membres, dont le chef est Pierre Pouteau, « 51 [ans], marié, sans enfant », précise le recensement<sup>24</sup>. En outre, des formations musicales sont mises sur pied par le clergé local, afin d'animer les cérémonies et fêtes religieuses, mais leur organisation demeure informelle et précaire.

Il faut être prudent face aux sources de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans lesquelles apparaissent des revendications d'ancienneté pour tel ou tel groupement musical. Selon l'*Inventaire dans le cadre de l'Exposition universelle de 1867*<sup>25</sup>, l'existence de la Fanfare de Craon « remonte à une cinquantaine d'années », soit aux débuts de la Restauration. La *Monographie* de Gorrion affirme, en 1899, que la fanfare de la commune « remonte à plus de 60 ans » ; elle n'apparaît pourtant dans les sources officielles qu'à partir de 1885<sup>26</sup>. La situation se reproduit à Bais, où la fanfare, « fondée vers 1865 », n'est déclarée officiellement qu'en 1887<sup>27</sup>. Ces assertions d'ancienneté se font dans un contexte de concurrence pour l'obtention de subventions départementales. L'ancienneté est un critère de sélection pour l'autorité préfectorale. En 1890, Henri Guéranger, notaire, membre honoraire de l'Union musicale d'Évron, déplore qu'une confusion d'ancienneté entre la Musique municipale et sa société ait conduit le préfet à accorder une subvention à la première, mais pas à la seconde<sup>28</sup>. En la matière, c'est sans doute le rédacteur de la monographie de Vaiges qui est le plus honnête : il écrit que la société musicale de la commune existe depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, mais « avec quelques intermittences »<sup>29</sup>. Il précise, par ailleurs, que le fonctionnement n'est régulier que depuis 1887, date à laquelle la société bénéficie du subventionnement de la municipalité. Ainsi, il est difficile de déterminer, avant 1870, quelle est la diffusion d'une pratique musicale associative régulière dans les campagnes mayennaises.

La première décennie de la III<sup>e</sup> République voit l'émergence de neuf sociétés musicales rurales mayennaises ; 30 sont fondées au cours de la décennie 1880-89, 15 au cours de la suivante. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, c'est une soixantaine de communes rurales mayennaises qui sont dotés d'une société de musique, soit 21%

---

<sup>24</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 72, 3 H 1

<sup>25</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/14-5 ; 1 T 1052

<sup>27</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/11-1 ; 1 T 1052

<sup>28</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>29</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/9-9

du total. On est donc proche des résultats obtenus par Marie-Dominique Amaouche-Antoine pour le département de l'Aude à la même époque<sup>30</sup>.

Au début des années 1890, ce sont plus d'une quarantaine de formations rurales qui perçoivent une subvention départementale<sup>31</sup>. Celle-ci s'élève en moyenne à 40 francs et varie en fonction du nombre de membres déclarés, mais aussi de l'activité de la formation. En 1889, la prestigieuse Fanfare de Craon perçoit 165 francs, alors que la Chorale de Saint-Denis-d'Anjou, dont l'existence est précaire – elle est dissoute en 1891 –, ne reçoit que 10 francs. La multiplication des sociétés musicales entraîne une nouvelle répartition des subventions à l'échelle départementale. En 1890, la Société Sainte-Cécile d'Andouillé, créée en 1888, perçoit, par exemple, pour la première fois, une subvention de 20 francs, qui passe à 30 l'année suivante ; dans le même temps, la Fanfare de Craon voit la sienne baisser à 140 en 1890, puis à 120 en 1891.

### *Une première percée associative*

Par leur nombre important et par leur implantation sur l'ensemble du territoire départemental, les sociétés musicales sont une étape importante de la pénétration du mouvement associatif dans les campagnes mayennaises.

La répartition des sociétés de musique, créées entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et la fin des années 1900 est relativement contrastée (**Annexe 8**). Les bordures méridionale et orientale du département, mais également le nord-ouest, de Laval à Ernée, sont particulièrement pourvus. À l'opposé, les communes périphériques des trois villes et des gros bourgs, souvent sièges de plusieurs sociétés musicales, sont peu dotées.

Pour le Maine-et-Loire, Jérôme Cambon lie la multiplication des sociétés musicales avec le dynamisme économique et le groupement de l'habitat. En Mayenne, sur la base du recensement de 1881, 250 habitants agglomérés au bourg est le seuil en-dessous duquel il n'y a pas de commune dotée d'un ensemble musical, hors la présence d'un site industriel. À l'inverse, les 22 plus importantes agglomérations rurales sont toutes pourvues. La société musicale a besoin d'un vivier de

---

<sup>30</sup> AMAOUCHE-ANTOINE Marie-Dominique, « Les sociétés musicales », *op. cit.*, p. 443

<sup>31</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052



recrutement pour pouvoir fonctionner, contrairement au cercle de type angevin. Un seuil minimal de 15 membres actifs est indispensable à la création et à la vie d'une société musicale. Le plus petit effectif est recensé à Juvigné, en 1887, où la Fanfare municipale, créée six ans plus tôt, ne compte que 14 musiciens<sup>32</sup>. Ce faible nombre lui est préjudiciable, puisqu'en 1890, la Fanfare ne fonctionne plus. La moyenne de 25 membres actifs par formation est représentative de la très grande majorité des associations musicales. Les plus importantes, peuvent dépasser la cinquantaine de pratiquants, à l'exemple de la Musique du Cercle Saint-Joseph d'Évron, vers 1900 **(Annexe 9)**.

L'éloignement des principales agglomérations et la difficulté inhérente à en faire venir la ou les fanfare(s) pour animer la fête locale prédisposent également à la création d'une société de musique. Cependant, le facteur déterminant est l'initiative d'un individu, amateur de musique, qui arrive à fédérer autour de lui.

Il existe parfois un lien entre l'existence d'un cercle et la création d'une société musicale. À Évron, les membres de l'Union musicale font reconnaître officiellement leur société en 1888, mais déclarent, dans un courrier adressé au préfet en 1890, qu'elle « existe et fonctionne depuis 25 ans »<sup>33</sup>. Or, en 1865, ce sont, pour beaucoup, les mêmes qui fondent le Cercle de l'Union. Un phénomène identique s'observe à Renazé, où le Cercle de l'Union, créé en 1879 par des cadres et des ouvriers des ardoisières, est suivi, deux ans plus part, d'une Harmonie des fendeurs d'ardoises. Dans ce dernier cas, l'obédience catholique des deux entités est avérée, même si elle n'est pas revendiquée. Parfois, le clergé local s'affiche plus ouvertement. À Chéméré-le-Roi, en 1882, le curé et son vicaire figurent en deuxième et troisième positions, juste derrière le maire, parmi les 19 membres honoraires. L'article 1<sup>er</sup> décrit la musique comme « un art de délassement agréable (...) et un des moyens les plus efficaces de moralisation »<sup>34</sup>, ambition qui rappelle celle exprimée dans les règlements des sociétés de cure.

La création d'une société musicale peut également être le résultat d'une scission, où l'obédience religieuse joue un rôle, à l'instar de ce que Vincent Petit constate, pour

---

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Ibid.*

la même période, dans le Doubs<sup>35</sup>. Ainsi, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la musique associative à Ernée se pratique exclusivement au sein des sapeurs-pompiers. Mais, en 1892, deux demandes d'autorisation arrivent sur le bureau du sous-préfet : en février, celle de l'Harmonie Saint-Louis-de-Gonzague, catholique ; en juin, celle de la Musique du comité des fêtes municipales, laïque<sup>36</sup>. Le même antagonisme se retrouve à Évron, où la création de l'Harmonie Saint-Joseph, en 1869<sup>37</sup>, est une réponse à celle de l'Union musicale, quelques années plus tôt. Seuls 10% des sociétés musicales, créées entre le XIX<sup>e</sup> siècle et la première décennie du XX<sup>e</sup>, peuvent être rattachés clairement à l'obédience catholique. C'est trois fois moins que pour les cercles. Ce chiffre confirme la difficulté à constituer une fanfare en termes de moyens matériels et surtout humains. C'est pourquoi, la plupart du temps, à l'échelle communale, les statuts des sociétés musicales ne font souvent pas de différence, dans l'animation, entre fête civile et fête religieuse.

L'existence de sites industriels en campagne, notamment autour de Laval, explique la création de certains ensembles musicaux. La Société musicale de Port-Brillet, composée d'ouvriers de la fonderie Chappée, naît en 1878, à l'initiative de Julien Cossé, chef, et Joseph Verron, sous-chef. Ces derniers deviennent, respectivement directeur et sous-directeur de l'usine à partir de 1882. La Société musicale devient un emblème pour l'usine, à tel point que les embauches à la fonderie sont conditionnées à la connaissance de la musique. Certains ouvriers du nord de la France, excellents musiciens, sont débauchés par Chappée pour intégrer la Société musicale<sup>38</sup>. Celle-ci, fondée avec une trentaine de membres, compte « 80 exécutants » en 1899<sup>39</sup>.

À Montigné, en 1896 :

« Sur l'initiative de M. Roclanski, directeur de l'usine des Prés [fabrique de colle et de gélatine, ouverte la même année] et ancien chef de musique à l'école libre de l'Immaculée conception à Laval se fonda à Montigné la Société

---

<sup>35</sup> PETIT Vincent, « Religion, fanfare et politique », *op. cit.*, p. 707-716

<sup>36</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>37</sup> « Évron en fête, 1860-1960 », *op. cit.*, p. 21-32

<sup>38</sup> FOUCAULT Rémy, « La famille Chappée : un exemple type de paternalisme en Mayenne », dans *L'Oribus*, septembre 1982, n° 7», p. 26

<sup>39</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/6-12

musicale « L'Espérance ». Ses 18 exécutants, âgés pour la plupart lorsqu'ils débutèrent, ne pouvaient devenir des artistes car le temps – étant tous ouvriers – et forcément le goût leur faisaient défaut. Cependant comme ils étaient remplis de bonne volonté, leur chef avait réussi à obtenir d'excellents résultats et pour leurs fêtes patronales, les localités voisines demandaient le « bruyant » concours de l'Espérance »<sup>40</sup>.

Plus tardivement, vers 1910, des fanfares sont également créées sur le site de tissages de Fontaine-Daniel, sur la commune de Saint-Georges-Buttavent, et aux mines de la Lucette, sur celle du Genest.

Au-delà de l'initiative locale, les sociétés de musique fonctionnent, à leurs débuts tout au moins, comme les cercles, en dehors de tout contrôle officiel. À Cossé-en-Champagne, en 1880, le maire demande au préfet d'autoriser la Musique de la commune, six ans après sa création<sup>41</sup>. La même démarche, avec retard, a lieu, entre autres, à Cuillé, à Port-Brillet et à Saint-Ouën-des-Toits. La régularisation auprès de l'administration est une nécessité à partir du moment où la société de musique ou le conseil municipal sont amenés à faire une demande de subvention auprès du préfet. La Société musicale de Cossé-le-Vivien se retrouve dans une situation délicate après avoir sollicité et obtenu, le 2 mai 1891, une aide financière de la part de la Commission départementale en charge des affaires culturelles. En effet, les services du préfet relèvent que la société n'a jamais été officiellement déclarée. Sommé de s'expliquer, le maire est obligé de reconnaître qu'aucun arrêté préfectoral n'est venu en approuver les statuts. Le sous-préfet de Château-Gontier conclut de manière tranchée, le 13 mai :

« Nous sommes donc en présence d'une société qui fonctionne irrégulièrement, le temps depuis lequel elle fonctionne n'a pu faire disparaître son vice originel, et j'estime 1° qu'il y a lieu de la mettre en demeure de régulariser sa situation ; 2° que lui accorder cette année une subvention serait illégal »<sup>42</sup>.

---

<sup>40</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/4-6

<sup>41</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>42</sup> *Ibid.*

Dès le 19 juin, la préfecture reçoit une demande d'autorisation, de la part du directeur de la fanfare de Cossé-le-Vivien, accompagnée de la liste des 19 membres de la société.

### *Une activité intense et variée*

La première et principale activité des sociétés musicales, ce sont les répétitions. Elles ont lieu deux à trois fois par semaine, le soir, pour une durée d'une heure et demi à deux heures. Les jours sont très variables selon les associations. À Ballée, par exemple, « du 1<sup>er</sup> novembre au 15 mars, il y [a] au moins trois répétitions par semaine. Elles commence[nt] à 7h ½ précises pour finir à 9 heures du soir. Du 15 mars au 1<sup>er</sup> novembre, il [a] une répétition qui aura lieu le dimanche »<sup>43</sup>. Le lieu de répétition est une salle de la mairie, comme à Renazé ou Évron, ou une classe de l'école de garçons, comme à Saint-Martin-de-Connée et Saint-Pierre-sur-Orthe ou Saint-Denis-d'Anjou. Pour les sociétés musicales les plus importantes, l'objectif est la participation annuelle à l'un des concours régionaux qui ont lieu à la belle saison.

La raison d'être d'une association musicale est avant tout l'animation des fêtes du bourg. Ainsi, l'article 2 des statuts de la Fanfare de Grez-en-Bouère, en 1904, stipule qu'elle

« (...) a pour but de resserrer les liens de fraternité qui doivent unir les habitants d'une même commune, et 1<sup>o</sup> d'offrir chaque année un concert aux membres honoraires, 2<sup>o</sup> d'effectuer une sortie, chaque mois, pendant la belle saison surtout, 3<sup>o</sup> de prendre part à des concours, 4<sup>o</sup> d'assister à toute fête ou cérémonie conforme au bon ordre, à la morale et aux lois : fête nationale, distributions de prix dans les écoles publiques, comice agricole, Sainte-Cécile, processions de la Fête-Dieu, sépultures des sociétaires, mariages des membres exécutants, etc. »<sup>44</sup>.

Le 7 juin 1896, lors de la procession de la Fête-Dieu, « la Fanfare de Craon, si brillante et si populaire, qui se prodigue sans compter, a joué ses marches et ses

---

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> *Ibid.*

andantes toujours appréciés »<sup>45</sup>. L'année suivante, le 29 mai, à l'occasion de la venue de Mgr Geay à Craon, la Fanfare est mise à contribution à l'arrivée de l'évêque de Laval, lors du cortège dans le bourg et au cours de la cérémonie en l'église Saint-Nicolas<sup>46</sup>. En août de la même année, lors des rencontres vélocipédiques, qui voient se succéder dans l'après-midi cinq à six courses différentes, « la Fanfare de Craon installée au départ sur une estrade, dissipe, par des morceaux variés, la monotonie forcée des intermèdes »<sup>47</sup>. Le 4 août 1912, dans cette même commune, le concours régional de gymnastique, organisé par la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France, réunit 27 sociétés et 1 300 gymnastes et l'animation musicale est assurée par 200 musiciens issus de quatre formations, dont trois craonnaises<sup>48</sup>. Les sociétés musicales sortent très souvent des limites communales pour aller animer les assemblées des villages qui en sont dépourvus.

Si le bourg bénéficie d'un kiosque, la société musicale est alors amenée à se produire plus fréquemment en public : deux fois par mois, à la belle saison, par exemple, selon les statuts de 1906 de la Fanfare de Craon<sup>49</sup>. La Sainte-Cécile, patronne des musiciens, est fêtée autour du 22 novembre, par une messe le matin, un concert l'après-midi et un banquet le soir. La société musicale contribue à l'animation de la commune très souvent au-delà du domaine musical. Celle du Bourgneuf-la-Forêt organise, par exemple, chaque année « un tir au fusil de chasse et un tir à la carabine de précision »<sup>50</sup>.

Les quelques intermittences, déjà évoquées, qu'il peut y avoir dans l'existence d'une société musicale ne disparaissent pas sous la III<sup>e</sup> République. À Chemazé, la Fanfare des Bons enfants existe de 1879 à 1888, puis est recréée en 1889 sous l'appellation de « Lyre chemazéenne ». À Juvigné, la société musicale ne fonctionne que de 1881 à 1890. À Villaines-la-Juhel, la Musique créée en 1862, s'arrête en 1888, reprend un an plus tard, stoppe en 1894 et, enfin, reprend à nouveau en 1896<sup>51</sup>. La même évolution s'observe pour la Fanfare de Saint-Denis-d'Anjou : fondée en 1885, elle est

---

<sup>45</sup> Arch. départ de la Mayenne, 1 pe 53/3 [*Le Journal de Craon*], 14 juin 1896

<sup>46</sup> Arch. départ de la Mayenne, 1 pe 53/4 [*Le Journal de Craon*], 30 mai 1897

<sup>47</sup> *Ibid.*, 8 août 1897

<sup>48</sup> *Concours de gymnastique du 4 août 1912*, (programme), Craon, Imprimerie-librairie R. Leclerc, 1912, 32 p.

<sup>49</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>50</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/6-2

<sup>51</sup> Arch. de la Mayenne, 7 M 189, 1 T 1052, 1 T 1053

dissoute en 1891, recréée en 1893, mais n'existe plus en 1899<sup>52</sup>. D'autres ont des existences encore plus brèves : Commer de 1887 à 1890, Saint-Aignan-sur-Roë de 1888 à 1891, ou Voutré de 1889 à 1891.

Cette précarité, fréquente, témoigne de la totale dépendance des sociétés musicales vis-à-vis de la présence ou non, sur leur territoire, d'un chef de musique qualifié. Une mutation, un décès, une fâcherie peuvent remettre en cause très aisément l'existence d'une fanfare d'une année sur l'autre, et le groupe peut se dissoudre plus vite qu'il ne s'est formé. À Montigné, M. Roclanski, fondateur de la société musicale locale en 1896, quitte la commune trois ans plus tard et abandonne la direction de la musique. L'auteur de la monographie communale conclut : « C'est un sale coup pour la fanfare »<sup>53</sup>.

La situation de la Mayenne en matière d'associations musicales est en définitive assez représentative de celle d'un département de l'Ouest de la France : peu de chorales et une pratique instrumentale associative qui se développe véritablement à partir des années 1880, pour atteindre son apogée dans la décennie suivante.

### 1.2.3 – Développement des associations conscriptives

À l'instar des sociétés musicales, les associations conscriptives reçoivent le soutien de l'État républicain. La dénomination « associations conscriptives » recouvre les sociétés de gymnastique, celles de tir, ainsi que celles de préparation militaire. Si cette dernière a comme objectif affiché d'être un prélude à l'armée, les deux premières se confondent bien souvent avec elle. En effet, comme le constate Ronald Hubscher :

« Pour s'attirer les faveurs des pouvoirs publics, les sociétés de gymnastique n'hésitent pas à annexer à leur domaine le tir et la préparation militaire. Comme les associations consacrées à ces activités font de même avec la gymnastique, on a quelque peine à les distinguer les unes des autres, et il est préférable de les regrouper sous l'étiquette évocatrice de sociétés

---

<sup>52</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052, 1 T 1053, MS 80/23-8

<sup>53</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/4-6

conscriptives ou patriotiques selon la terminologie employée par le capitaine Boucherie en 1900 »<sup>1</sup>.

En 1870, la défaite de Sedan est perçue comme la conséquence d'un « engourdissement » de la société française. Odile Roynette écrit :

« Le désarroi intense créé par la défaite favorise l'investissement collectif très profond de toute une nation dans son armée. Le comportement exemplaire des troupes pendant toute la durée des combats, le courage manifesté face à l'épreuve du feu servent alors de repères au cœur d'un discours envahissant sur la décadence morale du pays et sur la dégénérescence physique de la race. L'armée, dans ce concert pessimiste est, malgré les critiques, l'objet d'une confiance qui n'a jamais été aussi forte. Elle devient (...) l'instrument principal du redressement national et de la régénération de la société »<sup>2</sup>.

L'« antique rigueur » du sport est remise au goût du jour et conduit à l'émergence des premières sociétés de gymnastique et de tir au début de la III<sup>e</sup> République<sup>3</sup>. Entre 1880 et 1882, une réglementation est mise en place par le gouvernement républicain afin d'organiser des exercices militaires au sein des établissements scolaires. La gymnastique, sur un modèle importé d'Allemagne<sup>4</sup>, devient alors un « phénomène de masse ». Par ailleurs, en 1882, le ministère de l'Instruction publique prévoit de répartir 36 000 fusils dans les écoles de France<sup>5</sup>.

Il est cependant un temps, relativement long, entre la sortie de l'école - si tant est que l'instruction militaire y soit effective - et le service militaire, où le jeune homme risque d'oublier ce qu'il a appris. Le gouvernement encourage donc la création d'associations destinées à distiller une « formation post-scolaire et prémilitaire »

---

<sup>1</sup> HUBSCHER Ronald, *L'histoire en mouvements. Le sport dans la société française (XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, A. Colin, 1992, p. 47

<sup>2</sup> ROYNETTE Odile, « Bons pour le service ». *L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2000, p. 401-402

<sup>3</sup> LECOQ Benoît, « Les sociétés de gymnastiques et de tir dans la France républicaine (1870-1914) », dans *Revue historique*, 1986, n° 559, p. 157

<sup>4</sup> MOSSE George L., *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Paris, éd. Abbeville, 1997 (1<sup>ère</sup> éd. 1996), p. 54

<sup>5</sup> HUBSCHER Ronald, *L'histoire en mouvements, op. cit.*, p. 26

grâce à une législation incitatrice, mais aussi des subventions<sup>6</sup> et un don de matériel (fusils, munitions). Le mouvement de création des sociétés conscriptives est initié, à l'échelle nationale, dès 1873 avec la fondation de l'Union des sociétés de gymnastique de France (USGF)<sup>7</sup>. Il est relancé par la loi militaire de 1889, qui réduit le service militaire de cinq à trois ans et qui accroît d'autant la nécessité de créer des structures intermédiaires entre le temps de l'école et le temps de l'armée pour assurer une continuité dans la formation<sup>8</sup>. En 1907, à l'instar de ce qui se passe à la même époque en Italie<sup>9</sup>, par exemple, les circulaires du ministère de l'Instruction publique visent à créer des associations de tir dans toutes les écoles publiques françaises<sup>10</sup>.

La France passe de 1 500 sociétés conscriptives en 1885 à 2 100 en 1914<sup>11</sup>. Le côté attrayant du maniement des armes fait que l'activité du tir l'emporte sur celle de la gymnastique. Le mouvement s'étend d'abord dans le nord et l'est de la France. Comme pour la pratique musicale associative, l'ouest et le sud de la France accusent un certain retard<sup>12</sup>. Les fédérations nationales, laïque et catholique, se structurent dans les années 1880<sup>13</sup>. Dans l'Ouest, les grands concours regroupant des sociétés venues de toute la région, sur le modèle de ceux de musique, voient le jour à partir des années 1910.

En 1914, la France compte 2 000 sociétés conscriptives « républicaines » et 1 600 d'obédience catholique pour, respectivement 350 000 et 150 000 membres<sup>14</sup>. Cependant, jusqu'aux années 1920, les sociétés de conscriptives, plus particulièrement celles dévolues au tir, sont matériellement précaires<sup>15</sup>.

---

<sup>6</sup> TÉTART Philippe, sous dir., *Histoire du sport en France. Du Second Empire au régime de Vichy*, Paris Vuibert, 2007, p. 22

<sup>7</sup> DIETSCHY Paul, CLASTRES Patrick, *Sport, société et culture en France, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 2006, p. 45

<sup>8</sup> CRUBELLIER Maurice, *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950*, Paris, A. Colin, 1979, p. 198

<sup>9</sup> PÉCOUT Gilles, « Les sociétés de tir dans l'Italie unifiée », *op. cit.*, p. 628-629

<sup>10</sup> HUBSCHER Ronald, *L'histoire en mouvements*, *op. cit.*, p. 47

<sup>11</sup> LECOQ Benoît, « Les sociétés de gymnastiques et de tir », *op. cit.*, p. 158-159

<sup>12</sup> TÉTART Philippe, sous dir., *Histoire du sport en France*, *op. cit.*, p. 21

<sup>13</sup> LECOQ Benoît, « Les sociétés de gymnastiques et de tir », *op. cit.*, p. 160

<sup>14</sup> FARCY Jean-Claude, *La jeunesse rurale*, *op. cit.*, p. 174

<sup>15</sup> BAKER, Alan R.H., « Des aspects géographiques des sociétés de préparation militaire en France, 1870-1914 », dans *Revue historique des armées* [en ligne], 274 / 2014



Les patronages catholiques français jouent un rôle majeur dans le développement des sociétés conscriptives, notamment dans les campagnes<sup>16</sup>. À partir des années 1880, la hiérarchie ecclésiastique se fait de plus en plus incitatrice. L'abbé Le Conte du diocèse de Châlons-sur-Marne, rédige, en 1883, un rapport sur ce qu'il dénomme les « patronages ruraux »<sup>17</sup>. En 1886, l'abbé Combes, du diocèse de Carcassonne, publie les *Instructions sur les patronages*, sorte de manuel à l'attention des curés de paroisse qui voudraient se lancer dans l'expérience. À ce propos, Gérard Cholvy écrit :

« Le catéchisme n'étant plus appris sur les bancs de l'école publique et la grande majorité des enfants fréquentant cette école (...) : comment disposer d'un temps un peu plus long que celui de la traditionnelle séance de catéchisme à l'église (...) ? comment exercer un attrait assez fort sur les enfants et les inciter à venir d'eux-mêmes et volontiers ? Le moyen existait, c'était le patronage des écoliers »<sup>18</sup>.

Les patronages sont définitivement appelés à compléter les cercles d'ouvriers initiés dans les années 1870 par Albert de Mun, avec l'objectif de lutter contre la déchristianisation<sup>19</sup>.

Après le temps des francs-tireurs et des projets isolés, les années 1880-1930 sont la grande époque des patronages catholiques<sup>20</sup>. Leur essor n'est cependant réel qu'après 1906<sup>21</sup>. Les lois de 1901 et de 1905 font surgir chez les catholiques, notamment dans l'Ouest, un sentiment de menace et la nécessité de se défendre, voire de contre-attaquer<sup>22</sup>. D'une part, la loi qui définit le statut des associations vise à déconsidérer les congrégations religieuses<sup>23</sup>. D'autre part, la loi de séparation des Églises et de l'État et les inventaires, parfois effectués avec l'usage de la force

---

<sup>16</sup> LAGRÉE Michel, *Religion et modernité, France, XIXe-XXe siècles*, Rennes, PUR, 2003, p. 181-189

<sup>17</sup> CHOLVY Gérard, *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Éditions du Cerf, 1999, p. 85

<sup>18</sup> CHOLVY Gérard, *Histoire des organisations*, *op. cit.*, p. 84-85

<sup>19</sup> LECOQ Benoît, « Les sociétés de gymnastiques et de tir », *op. cit.* p. 165

<sup>20</sup> *Sport, culture et religion. Les patronages catholiques (1898-1998). Actes du colloque de Brest. 24, 25 et 26 septembre 1998*, réunis par Gérard CHOLVY et Yvon TRANVOUEZ, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique/Université de Bretagne occidentale, 1999, p. 13

<sup>21</sup> CHOLVY Gérard, *Christianisme et société en France*, *op. cit.*, p. 97

<sup>22</sup> DENIS Michel, *L'Église et la République en Mayenne (1896-1906)*, Rennes/Paris, Institut de recherches historiques de Rennes/Klincksieck, 1967, 289 p.

<sup>23</sup> GABORIAUX Chloé, « La loi 1901 faute de mieux », *op. cit.*, p. 58

publique, finissent d'exaspérer le camp catholique. Les patronages, destinés aux écoliers, sont pour la hiérarchie catholique un moyen majeur de résistance face à la laïcisation. Ils deviennent aussi nécessaires que le catéchisme<sup>24</sup>, mais leur implantation réelle dans les campagnes de l'Ouest, notamment, reste l'objet d'interrogations<sup>25</sup>.

### *Les débuts timides du tir*

La première société rurale de tir répertoriée en Mayenne est celle de Pommerieux. Elle est créée en 1881, sous l'intitulé de « Cercle de l'Union ». L'activité de tir n'est officiellement déclarée qu'à compter du 1<sup>er</sup> février 1893, mais un document de 1886 témoigne de l'existence d'un jardin, où se trouvent « le jeu de boules et le tir »<sup>26</sup>. Claude Guioullier, qui a étudié le Cercle de l'Union de Pommerieux, note que :

« (...) dans le département de la Mayenne, en cette fin de 19<sup>e</sup> siècle, [le] développement des sociétés ayant des activités « para-militaires » n'a pas connu un essor comparable à d'autres régions : la Mayenne est loin des centres urbains et industriels importants, loin également de la frontière franco-allemande »<sup>27</sup>.

Il existe pourtant des zéloteurs locaux, tel le fondateur de la Société de tir d'Ernée en 1889 :

« Il est essentiel qu'au moins chaque ville d'un peu d'importance, pour ne pas dire chaque commune, possède un champ de tir, mais il importe surtout d'attirer aux réunions de tir tous ceux qui ont l'ambition de bien servir leur pays, de leur faire suivre assidûment les exercices de tir et de stimuler leur zèle, afin qu'ils puissent acquérir et conserver les qualités qui font les bons tireurs et concourir utilement, en cas de danger, à la défense de la Patrie »<sup>28</sup>.

---

<sup>24</sup> CHALINE Nadine-Josette, « Une nouvelle forme d'apostolat : patronages et mouvements de jeunesse en Normandie – Fin XIX<sup>e</sup> début XX<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire religieuse de la Normandie*, Chambray, 1981, p. 281

<sup>25</sup> FARCY Jean-Claude, *La jeunesse rurale*, *op. cit.*, p. 175

<sup>26</sup> GUIOULLIER Claude, *Biographie d'une société de tir et de préparation militaire : l'Union de Pommerieux. Alliances familiales, socialité associative et pouvoirs politiques locaux*, Mémoire de DEA, EHESS, 1995, p. 11-12

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 3

<sup>28</sup> Arch. municip. d'Ernée, 2 J 8, courrier du 20 mars 1889

Entre 1881 et 1907, seules 11 créations de sociétés ont été répertoriées dans les communes rurales mayennaises : Pommerieux (1881), Couptrain (1884), Pré-en-Pail (antérieure à 1887), Ernée (1889), Mée (1899), Coudray (1900), Ambrières (1902), Montsûrs (1904), Grez-en-Bouère (1905), Bouchamps-lès-Craon et Saint-Pierre-des-Landes (1907). C'est une géographie très éclatée. À l'exception de Pré-en-Pail, Ambrières, Montsûrs et Grez-en-Bouère, elles apparaissent dans des communes rurales souvent faiblement peuplées et surtout dépourvues de toute association antérieure. Un phénomène d'émulation locale joue vraisemblablement dans le Craonnais entre Pommerieux, Mée et Bouchamps-lès-Craon, même si les dates de création des trois sociétés apparaissent relativement espacées.

L'autre caractéristique des sociétés conscriptives rurales mayennaises au tournant du XX<sup>e</sup> siècle est qu'elles sont uniquement des sociétés de tir. Si le but est de former de bons soldats, la gymnastique n'est pas présente dans leur objet. À l'Union des tireurs du canton de Montsûrs en 1904, comme son nom l'indique, il s'agit de :

« (...) développer le goût du tir, de vulgariser et d'encourager les exercices de tir avec toutes les armes portatives à courte et à longue portée, avec l'arme de guerre principalement, de préparer les jeunes gens et en faire de bons tireurs avant leur incorporation, de permettre aux anciens soldats ou aux autres citoyens devenus habiles tireurs de conserver leur adresse, d'organiser des concours qui seront le couronnement des exercices fréquents et variés »<sup>29</sup>.

L'intérêt essentiellement porté au seul tir peut se voir comme la perpétuation d'une pratique ancienne, le tir à la cible ou au pavois, entretenue, à partir de la monarchie de Juillet par l'activité des sapeurs-pompiers. Les sociétés de tir reprennent souvent à leur compte, dans un cadre officiel et formalisé, les concours de tir annuels organisés avec succès dans les communes depuis des décennies. Cette préférence pour le tir corrobore celle observée à l'échelle nationale.

La gymnastique connaît localement un relatif succès à partir des années 1910. Le « grand concours de gymnastique, organisé par la Société de Tir et de Gymnastique La Craonnaise » (**Annexes 10**), les samedi 3 et dimanche 4 août 1912, propose un

---

<sup>29</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 163

programme riche, dépassant les frontières strictes de la pratique gymnastique et destinée à attirer un large public :

« 27 Sociétés de Gymnastique, 4 Sociétés Musicales (1 300 Gymnastes, 200 Musiciens)

Samedi soir : Réception des Invités. Grande Retraite aux Flambeaux.

Dimanche matin (Parc du Château) : Concours entre les Sociétés de Gymnastique, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Grellier [évêque de Laval]. Messe Solennelle sur le Terrain du Concours.

Après-midi : Grande Fête de Gymnastique. Festival de musique. Défilé en ville [de 2 heures à 6 heures] (...)

À l'issue de la Fête, c'est-à-dire immédiatement après la Dislocation [du défilé], un vin d'honneur sera offert par la Société « La Craonnaise » au Patronage (Siège de la Société) (...)

Le soir : Fête de Nuit par les Gymnastes : poses plastiques, ballets, etc. Concert par les Musiques. Illuminations. Splendide feu d'artifice »<sup>30</sup>.

### *Des sociétés conscriptives plus nombreuses et plus diversifiées*

Les communes rurales de la Mayenne connaissent 10 créations d'associations conscriptives en 26 ans, entre 1881 et 1907, soit 0,4 par an, mais 17 en 5 ans, entre 1909 et 1914, soit 3,4 par an. Il faut y voir l'effet des circulaires portées en 1907 par Aristide Briand, ministre de l'Instruction publique. Il serait erroné de faire de la Grande Guerre une borne chronologique. Les sociétés de tir cessent certes de fonctionner pendant le conflit, mais l'année 1920 représente un pic de créations, avec 13 nouvelles sociétés, dont l'objet est avant tout la préparation militaire. Quelques-unes de ces créations sont en réalité des recreations, mais le mouvement témoigne d'un intérêt toujours très prononcé en ces temps de sortie de guerre.

À partir des années 1910, d'autres activités s'adjoignent progressivement au tir : la gymnastique, bien évidemment, puis tous les sports. L'association des Chasseurs des Alpes mancelles sont créés à la Pôoté en juillet 1912, avec pour but : « le développement corporel et l'éducation physique de ses membres par la pratique des

---

<sup>30</sup> *Concours de gymnastique du 4 août 1912, op. cit.*

sports, du tir et de la gymnastique, par l'entraînement raisonné et l'observation rigoureuse des lois de l'hygiène »<sup>31</sup>. La prestation que les sociétaires présentent sur la place du bourg, à l'occasion d'une fête de la gymnastique, le dimanche 25 mai 1913, est constituée d'exercices à la barre fixe et aux barres parallèles, de constitutions de pyramides humaines et de mouvements d'ensemble avec des « bâtonnets » (**Annexes 11**). Les photographies prises à la Sportive de Meslay, association fondée en 1912, montrent une activité footballistique dès l'année suivante, avec, notamment un match organisé contre l'équipe de l'Étoile sportive de Bierné en avril 1913 (**Annexe 12a**). Toutefois, ce qui fait l'identité du patronage et ce qui est mis en scène les photographies « officielles », ce sont l'activité de fanfare et les exercices de gymnastique (**Annexes 13**).

À la Société d'entraînement physique de Bais, en 1921, le football apparaît en troisième position dans la liste des activités référencées dans les statuts de l'association : « emploi rationnel de la gymnastique, du tir, du foot-ball et en général des sports et (...) la préparation militaire »<sup>32</sup>. Cependant, la déclaration en préfecture ne porte que les objets suivants : « gymnastique – tir – préparation militaire »<sup>33</sup>. Est-ce une omission involontaire ou plutôt la preuve que le football, et le sport en général, sont encore considérés comme une activité secondaire en comparaison du tir et de la gymnastique ?

Ce n'est qu'à l'aube des années 1930, que la prédominance des sociétés conscriptives s'estompe au profit d'associations véritablement sportives (**Fig. 7**). Cependant, cette évolution n'est pas linéaire. En 1923, par exemple, les membres de la Société des Jeunes d'Ambrières, fondée un an plus tôt, avec un but essentiellement gymnique, se réunissent pour élargir officiellement les activités proposées : l'association « fera désormais usage du tir et fera la préparation militaire »<sup>34</sup>.

---

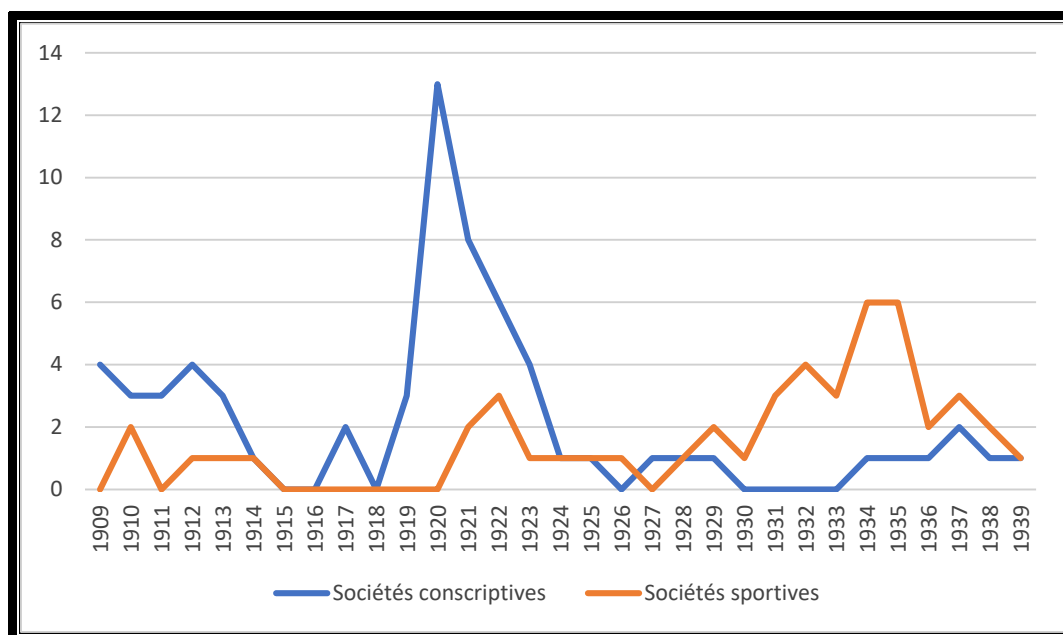
<sup>31</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 75

<sup>32</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>33</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201

<sup>34</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

**Figure 7 – Sociétés conscriptives et sociétés sportives**  
dans les communes rurales mayennaises entre 1909 et 1939



À côté des nombreuses « Unions sportives », le choix de l'appellation trahit souvent les intentions premières, prémilitaires ou paramilitaires, des fondateurs : « les Volontaires » de Landivy, ou bien encore « la Vigilante » de Villaines-la-Juhel. D'autres choix apparaissent plus pacifistes ou originaux : « l'Avenir » de Blandouet, « la Joyeuse » de la Chapelle-au-Riboul et, à Jublains, « les Diablinthes », référence au peuple gaulois dont le village était l'agglomération principale pendant l'Antiquité. Le vocabulaire employé dans certains statuts trahit l'ambiance militaire dans laquelle baignent les associations sportives. À l'Union sportive de Couptrain, en 1923, « Art. 16 - L'enseignement sportif, les séances d'entraînement ont lieu sous la direction du « capitaine de sport », qui est en outre chargé d'assurer la discipline et l'obéissance aux règlements (...) »<sup>35</sup>.

La géographie d'implantation des sociétés conscriptives dans les communes rurales mayennaises fait apparaître de grandes disparités (**Annexe 14**). On retrouve des « déserts » associatifs autour des trois villes. Des « paquets » se constituent, qui épousent les contours d'autant de petits « pays » au sein desquels joue une certaine émulation : Landivy/Fougerolles, Couptrain/Pré-en-Pail, autour de Villaines-la-

<sup>35</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

Juhel, Montsûrs/Évron. Comme pour les ensembles musicaux, on retrouve de fortes densités de sociétés au sud-ouest du département, autour de Craon et de Renazé, mais également entre Laval et Ernée.

Au sortir de la Grande Guerre, quelques sociétés conscriptives sont l'émanation d'un pôle industriel, à l'image de ce qui se passe pour la musique. Après l'Union musicale, fondée en 1910 et devenue l'Espérance en 1911, des cadres des mines de la Lucette sur la commune du Genest créent, en 1919, une Association sportive destinée à la préparation au service militaire. Les sociétés qui apparaissent à Port-Brillet, en 1920, portés par des cadres de la fonderie Chappée, et à Saint-Saturnin-du-Limet, en 1921, en lien avec les Ardoisières de la Rivière, reposent sur les mêmes principes.

Les recensions des effectifs des sociétés conscriptives dans les sources consultées sont relativement rares. Elles n'offrent qu'une vision très partielle de la réalité. Pour la période 1881-1909, les effectifs des membres actifs sont très variables, allant, pour l'année 1899, de 45 à l'Avenir de Couptrain à 129 à Pré-en-Pail<sup>36</sup>. Le nombre de membres rapporté à la seule population totale de la commune de Couptrain (396 habitants au recensement de 1901) pourrait amener à penser que plus d'un Couptrainais sur dix est tireur. Il faut avoir à l'esprit que, dans la plupart des cas, le recrutement des sociétés dépasse les limites communales.

À partir des années 1910, le succès s'amplifie : la Société de tir de l'Union de Pré-en-Pail compte 140 membres, celle de la Pôoté 100 et celle d'Ambrières 150<sup>37</sup>. *A contrario*, à la même époque, la Société de tir de Landivy ne compte que 40 membres et celle de Bouchamps-lès-Craon 25.

### *Le rôle majeur des patronages catholiques*

Dans un premier temps, jusqu'à la fin des années 1900, l'Église mayennaise investit peu les sociétés conscriptives : une seule société sur les 11 qui apparaissent dans les sources, entre 1881 et 1907, peut être rattachée à l'obédience catholique. En revanche, sur la période suivante, de 1909 à 1939, les patronages accueillent en leur sein au moins la moitié des 66 sociétés conscriptives nouvellement créées.

---

<sup>36</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/12-3 ; MS 80/20-1

<sup>37</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 77

*La France charitable et prévoyante. Tableau des œuvres et institutions du département de la Mayenne*, ouvrage de 16 pages publié en 1896, recense, pour les communes rurales mayennaises, cinq « patronages de garçons » :

« Patronage de Craon (pour les garçons de 10 à 15 ans) ; Patronage de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Chailland ; Patronage rural, à Villaines-Charlemagne (*sic*) ; Patronage rural, à Montigné ; Patronage rural, à Craon »<sup>38</sup>.

La présence d'écoles catholiques dans la plupart des communes mayennaises, et plus particulièrement dans le monde rural, permet à la hiérarchie ecclésiastique locale, contrairement à d'autres régions de France, de ne pas s'inquiéter d'une éventuelle perte de mainmise sur la jeunesse. Cela explique, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le faible nombre de patronages destinés aux écoliers.

Les années 1902-1914 en Mayenne sont une « période de colère conservatrice »<sup>39</sup>. Cette colère s'exprime électoralement. Elle s'exprime aussi par la création à l'échelle départementale d'une Association des catholiques de la Mayenne, en 1903, dont le double but est : « dans le présent, l'aide aux religieuses expulsées de l'enseignement et, dans l'avenir, l'aide au clergé et aux paroisses les plus pauvres, le jour où serait dénoncé le Concordat et votée la Séparation des Églises et de l'État »<sup>40</sup>. Claude Guioullier constate :

« L'Église, dans une perspective pédagogique et religieuse, ne pouvait pas se désintéresser de la défense de la Patrie et voir la jeunesse mobilisée dans des sociétés à obédience laïque et républicaine : elle a donc encouragé la création de sociétés qui lui soient proches sur le plan idéologique »<sup>41</sup>.

Mgr Grellier, évêque de Laval, écrit en 1907 : « Après l'œuvre des écoles libres, il n'est pas à mes yeux d'œuvre plus importante et plus nécessaire... dans toutes les

---

<sup>38</sup> *La France charitable et prévoyante. Tableau des œuvres et institutions du département de la Mayenne*, Paris, Librairie Plon, 1896, p. 5

<sup>39</sup> CHARLOT André, « Laïcité et résistance de l'Église en Mayenne à travers les élections législatives (1876-1914) », dans *B.C.H.A.M.*, 1974, 2<sup>e</sup> série, t. 37, p. 124

<sup>40</sup> CHARLOT André, « Autour de la loi de Séparation (1902-1908) », dans *B.C.H.A.M.*, 1977-1978, 2<sup>e</sup> série, t. 46, p. 217

<sup>41</sup> GUIOULLIER Claude, *Biographie d'une société de tir*, *op. cit.*, p. 3-4



paroisses »<sup>42</sup>. Si on tient compte du fait que le rayonnement d'une société de tir est souvent cantonal, aucun « pays », aucun « coin » du département n'est laissé au monopole du camp d'en face, et réciproquement. L'introduction, en 1908, d'un agrément ministériel, visant à ce que les sociétés catholiques ne puissent plus, notamment, bénéficier de la distribution gratuite de fusils et de cartouches<sup>43</sup>, ne semble pas être un facteur dissuadant très efficace.

Dans les bourgs les plus importants, les sociétés conscriptives relevant des patronages catholiques se trouvent parfois en confrontation directe avec des sociétés laïques. À Évron, par exemple, la création de l'Alerte en 1913, affiliée à la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France (FGSPF), est une riposte à la fondation, l'année précédente, de l'Union sportive, issue de l'enseignement public<sup>44</sup>. L'Alerte affiche, à l'origine, une spécificité liée au tir et à la gymnastique, dans un but « de développement des forces physiques et morales », alors que sa concurrente, affiliée à l'Union de sociétés française de sports athlétique (USFSA) apparaît plutôt sur un créneau « sport-loisir ».

Les appellations des patronages catholiques, au sein desquels les sociétés conscriptives se déploient, sont très variées. Certains choix sont locaux : « la Craonnaise », « la Chaillandaise », « la Frambaldéenne », « Juvigné sports » ; d'autres sont plus connotés : « la Jeanne-d'Arc », « la Société Saint-Joseph » ; les derniers plus originaux : « l'Alerte », « l'Intrépide », « l'Espérance », « l'Espoir », « l'Étoile », « la Jeune Garde », « l'Avant-garde » ou « les Francs-Tireurs ». La Jeanne-d'Arc d'Ernée, en 1910, se donne pour but de développer « par l'emploi rationnel de la gymnastique, du tir et des sports, les forces physiques et morales des jeunes gens, de préparer au pays des hommes robustes et de vaillants soldats »<sup>45</sup>. Les fondateurs de la Jeanne-d'Arc de Lignéres-la-Doucelle, en 1920, se fixent comme objectif de préparer les jeunes gens à devenir des « hommes vigoureux »<sup>46</sup>. À part l'obédience, il n'y a, à vrai dire, pas de spécificité dans le fonctionnement d'une société conscriptive catholique.

---

<sup>42</sup> Cité par Gérard Cholvy dans *Sport, culture et religion, op. cit.*, p. 20

<sup>43</sup> DIETSCHY Paul, CLASTRES Patrick, *Sport, société et culture, op. cit.*, p. 54

<sup>44</sup> « Évron en fête, 1860-1960 », *op. cit.*, p. 89-98

<sup>45</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 75

<sup>46</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201

À la fin des années 1930, au moment où le tir et la gymnastique sont globalement un peu passés de mode, les patronages catholiques continuent de garder un attachement fort à la préparation militaire. Le témoignage d'Augustin Raimbault sur les activités du patronage Saint-Joseph de Cossé-le-Vivien pendant les années 1930 confirme cet état de fait. À côté des jeux d'adresse et du billard, c'est la gymnastique qui tient la part la plus importante. Or :

« Qui dit gymnastique, dit marche rythmée, défilé ; et qui dit défilé, dit aussi musique. L'Avant-Garde avait ce qu'on appelait – sans nuance péjorative – sa clique. Bien souvent, les soirs d'été, les riverains de la route de Méral étaient distraits ou dérangés par les interminables roulements des tambours, par les sonneries stridentes et les couacs des jeunes à l'exercice »<sup>47</sup>.

Les patronages catholiques perpétuent ainsi une ambiance et un encadrement militaires forts.

### *Des installations et des équipements très inégaux*

Les sociétés conscriptives sont de trois types, en fonction du public visé : « scolaire », « post scolaire » ou « mixte », c'est-à-dire regroupant les deux premiers types. En Mayenne, les sociétés uniquement scolaires sont très rares. Le modèle le plus répandu est celui de la société post-scolaire intégrant une section scolaire. Ceci explique qu'au moment de sa création, notamment à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, le stand de tir soit, la plupart du temps, installé dans l'école des garçons, publique ou privée. Certaines sociétés bénéficient d'un champ de tir sur un terrain privé loué par les sociétaires. En dehors des concours, les séances ont lieu une à deux fois par semaine, prioritairement le jeudi et le dimanche, jours où les locaux scolaires sont disponibles, « de 13h à 19h », comme à Pré-en-Pail, par exemple. Ils peuvent aussi avoir lieu en soirée, pour la gymnastique, comme à la Jeanne-d'Arc d'Ernée, en 1920, où les séances ont « lieu deux fois par semaine, de 20 à 21 heures (...) lundi et mercredi »<sup>48</sup>.

---

<sup>47</sup> « Mémoires d'une famille mayennaise 1870-1970 », dans *L'Oribus*, juin 1998, n° 46, p. 85

<sup>48</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

La qualité des installations de tir ou de gymnastique, le plus souvent dans l'enceinte de l'école communale, dépend du bon vouloir et des finances de la municipalité. En 1869, le conseil municipal de Ménéil délibère sur l'installation d'appareils pour les exercices de gymnastique. Mais :

« Considérant que les enfants ont presque tous un long trajet à faire pour se rendre à l'école et qu'ils s'occupent très activement chez leurs parents, entre les classes, à des travaux manuels, le conseil, après délibération, croit que des exercices de gymnastique ne seraient d'aucune utilité, et, en conséquence, n'ouvre aucun crédit pour achat ou confection d'objets nécessaires à la gymnastique »<sup>49</sup>.

À l'inverse, à Meslay, le 7 novembre 1880, suite à l'obligation qui est faite par l'État de la pratique de la gymnastique dans les écoles primaires :

« Monsieur le Maire lit au conseil une lettre du frère supérieur directeur de l'école communale, en date du 5 novembre courant, exposant qu'une loi récente exige l'établissement au mois de janvier prochain, dans les écoles primaires, d'un gymnase dont il évalue les frais à la somme de deux cent quatorze francs (214 fr) et pour l'établissement duquel il offre donner, de ses deniers, à la commune une somme de cent francs, si le conseil approuvant l'établissement du gymnase, accepte son offre et vote les cent quatorze francs nécessaires à compléter les 214 fr. ».

À Couptrain, en 1913, un conflit entre les sociétaires et le propriétaire du champ de tir amène l'association à recentrer ses activités sur le tir scolaire<sup>50</sup>. 25 ans plus tard, à Ambrières, c'est la même situation, c'est-à-dire la perte du champ de tir, couplée à l'âge avancé des membres du conseil d'administration, qui conduit à la dissolution de la Société de tir mixte et de préparation militaire.

En 1936, une enquête menée par la Préfecture au sujet des installations sportives dont bénéficient les associations montre que la situation s'est améliorée, mais qu'il y a encore de grandes disparités<sup>51</sup>. À Laigné, les membres de l'Avant-Garde n'ont pas de terrain spécifique et utilisent celui de l'école de garçons « moyennant l'entretien

---

<sup>49</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 111, 1 D 3

<sup>50</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 77

<sup>51</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 166 ; 4 M 167 ; 4 M 170 et 4 M 174

du tir à la carabine, du sautoir, des agrès et de la cour, le cas échéant ». À Izé, les activités gymniques ont lieu dans une cour privée, de 10 mètres sur 25, attendant au presbytère ; le champ de tir est lui distant de 100 mètres. La Jeanne-d'Arc de Gorrion bénéficie d'un gymnase situé au patronage, avec un « stand de gymnastique » de 14 mètres sur 15 ; pour le tir, elle loue un stand au lieu-dit, la Pierre Pichard, à la sortie du bourg, stand qu'elle partage avec l'Union gorronnaise. À Lassay, la Frambaldéenne a l'usage d'un terrain de sport de 60 mètres sur 40, pour le saut en hauteur et en longueur, et d'une salle de gymnastique, de sept mètres sur quatre, comprenant une barre fixe, des barres parallèles et une corde lisse.

L'Amicale de Vaiges a la chance d'avoir accès au stade situé sur un terrain municipal, déjà équipé d'une barre fixe, de sautoirs pour la longueur et la hauteur. Pour la rentrée 1936, sont prévus un portique avec des anneaux, un trapèze, une corde à nœuds et une corde. À cela s'ajoute le stand de tir sous le préau de l'école publique de garçons. Le seul bémol reconnu par le maire est que « le terrain de gymnastique n'est pas muni de gradins, ni de vestiaires, les fonds dont dispose l'Association sportive de Vaiges étant trop insuffisants ». À la même époque, à 10 kilomètres de là, à Bazougers, l'Union sportive profite de l'installation de douches au lavoir municipal. Enfin, la Sportive, relevant du patronage de Meslay, est propriétaire de son propre gymnase et de son propre terrain. L'installation « comporte une grande salle de réunions avec bureau et vestiaire, salle de jeux ». À l'une des extrémités du stade, « se trouvent les agrès nécessaires à la gymnastique : portique, barre fixe, sautoir, une butte prévue pour le tir à la carabine ». À cela s'ajoute un confort supplémentaire : « un puits à eau potable ». Enfin, « l'installation très prochaine d'un stand de tir à 200 m[ètres] est prévue ».

À partir des années 1880, encore plus que sous le Second Empire<sup>52</sup>, l'État républicain ne se contente plus d'être « prescripteur », « il encadre ». C'est pourquoi on peut parler d'une véritable nationalisation du mouvement associatif. À l'instar ce qui se passe pour les corps de sapeurs-pompiers et les associations musicales, la Mayenne rurale ne fait que suivre le mouvement national en ce qui concerne les sociétés conscriptives.

---

<sup>52</sup> APRILE Sylvie, *La Révolution inachevée*, op. cit., p. 433

### 1.3 – À partir des années 1910, la généralisation

En Mayenne, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les associations n'a pas d'impact immédiat, ni sur leur nombre de créations, ni sur leur nature. Jusqu'à la Grande Guerre, les autorités préfectorales, interpellées pour des demandes d'approbation de statuts associatifs, ont fréquemment à renvoyer à la procédure mise en place au début du siècle, preuve s'il en est que la liberté associative n'est pas encore entrée dans les mœurs. L'Union musicale, dite l'Espérance, se forme dans la commune du Genest en 1911. Le 22 novembre, son secrétaire, chef mécanicien aux mines de la Lucette, écrit à la préfecture :

« Ayant été nommé secrétaire, je vous prie donc Monsieur le préfet, de bien vouloir nous autoriser à fonder cette société et à faire publiquement notre premier concert qui aura lieu le 4 décembre prochain pour la fête de la Ste Barbe.

S'il y avait quelques formalités à remplir, je vous prie, Monsieur, de bien vouloir me le faire savoir au plus tôt »<sup>1</sup>.

Ce à quoi la préfecture répond, en date du 6 décembre :

« En réponse à votre lettre du 22 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aux termes de l'article 2 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, les associations de personnes peuvent se former librement sans autorisation.

Dans le cas où la société musicale dite « L'Espérance du Genest » désirerait jouir de la capacité juridique, elle devrait se conformer aux dispositions de l'article 5 de la loi précitée ».

Un autre exemple, plus tardif, est celui de la Société de jeux de la Gaîté à Saint-Jean-sur-Erve. Le 16 mai 1914, son président reçoit du préfet le courrier suivant :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, depuis la promulgation de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, mon administration n'a pas à approuver les statuts des sociétés, celles-ci pouvant se former librement sans autorisation préalable.

---

<sup>1</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1051

Les associations doivent seulement effectuer une déclaration si elles désirent acquérir la capacité juridique (art. 5 et 6 de la loi précitée) »<sup>2</sup>.

La liberté associative offerte par la loi de 1901 n'est véritablement saisie par la population rurale mayennaise qu'à partir des années 1910. Se multiplient alors les sociétés sportives, mais aussi les amicales, qu'elles soient d'anciennes et d'anciens élèves, et, après la Grande Guerre, d'anciens combattants. Ce dynamisme contraste avec l'usure, inégale, des types d'associations apparus au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

### 1.3.1 – Foisonnement des associations sportives

En matière de sociétés sportives, « point n'est besoin d'attendre la loi de juillet 1901 pour qu'un foisonnement associatif, d'abord essentiellement cycliste, puis progressivement diversifié apparaisse » constate Alex Poyer<sup>3</sup>.

Le premier véloce-club français est fondé en 1868, à Valence dans la Drôme. Un temps perturbé par la défaite de 1870, le mouvement de créations reprend à la fin des années 1880<sup>4</sup> : c'est alors l'« âge d'or de la vélocipédie »<sup>5</sup>. Il existe de grandes disparités régionales : si le Centre-Ouest et la région parisienne sont des bastions de la pratique vélocipédique, la Bretagne reste en retrait<sup>6</sup>. En France, les premières courses cyclistes sont organisées à Paris en 1888<sup>7</sup>. Cependant, les sociétés vélocipédiques connaissent un déclin rapide auprès du grand public, du fait de la banalisation de l'engin, qui devient avant tout un moyen de locomotion.

Par ailleurs, à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, la pratique se diversifie au sein des sociétés conscriptives. Pierre Arnaud écrit :

« Le mouvement sportif dans son ensemble n'aurait pas pu se développer en France et en Europe (en dehors de l'Angleterre) ou, en tout cas, serait apparu plus tardivement, sans l'épisode des bataillons scolaires et des sociétés conscriptives. D'une façon générale, que ce soit en France, en

---

<sup>2</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

<sup>3</sup> TÉTART Philippe, sous dir., *Histoire du sport en France*. p. 55

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 15

<sup>5</sup> POYER Alex, *Les premiers temps des véloce-clubs. Apparition et diffusion du cyclisme associatif français entre 1867 et 1914*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 213

<sup>6</sup> *Ibid.*, annexes

<sup>7</sup> TÉTART Philippe, sous dir., *Histoire du sport en France, op. cit.*, p. 30

Allemagne ou les pays de l'est de l'Europe, le sport a indiscutablement été affecté par la société militaire »<sup>8</sup>.

Les théoriciens de l'influente « gymnastique allemande » en ont une conception très élargie, en incluant « l'escrime, la natation, la danse, le patinage, l'équitation et les arts martiaux »<sup>9</sup>. En revanche, ils jugent inutiles les jeux en équipes car ceux-ci « impliquent un esprit de compétition, alors même que le patriotisme exige la solidarité ». Le développement des sports collectifs est lié à un second courant d'influence : les collègues britanniques de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, la fonction des activités physiques y est la même qu'en Allemagne ou en France : endurcir le corps et former la virilité. Progressivement, les concours et les matches s'imposent dans l'ordonnancement du calendrier de l'année. Pour Pierre Bourdieu, la pratique ludique devient sportive à partir du moment où elle s'autonomise des fonctions et occasions traditionnelles qui étaient celles des jeux jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>.

Les premières sociétés omnisports émergent au tout début du XX<sup>e</sup> siècle. La diversification des activités se poursuit après la Grande Guerre et s'accompagne d'une spécialisation des associations<sup>11</sup>. Celle-ci se fait au profit quasi exclusif du football, qui est le premier sport collectif pratiqué en France<sup>12</sup>. La Fédération française de football est fondée dès 1919.

Ces évolutions du « sport-association » touchent également les patronages catholiques et les conduisent à s'éloigner progressivement de leur identité confessionnelle initiale<sup>13</sup>. L'Église continue de résister, par tous les moyens, à la laïcisation de la société et s'investit dans le mouvement sportif : dans la France de l'Ouest, se « rejoue sur le stade le vieil antagonisme entre Bleus et Blancs »<sup>14</sup>.

---

<sup>8</sup> ARNAUD Pierre, « La trame et la chaîne. Le réseau des sociétés conscriptives (1870-1890), dans *Sport/Histoire*, 1988, n°1, p. 42

<sup>9</sup> MOSSE George L., *L'image de l'homme*, op. cit., p. 53

<sup>10</sup> BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984/2002, p. 177-178

<sup>11</sup> DIETSCHY Paul, CLASTRES Patrick, *Sport, société et culture*, op. cit. p. 51

<sup>12</sup> YON Jean-Claude, *Histoire Culturelle de la France*, op. cit., p. 268

<sup>13</sup> TÉTART Philippe, sous dir., *Histoire du sport en France*, op. cit., p. 153

<sup>14</sup> DIETSCHY Paul, CLASTRES Patrick, *Sport, société et culture*, op. cit. p. 52

### *Les véloce-clubs comme « fers de lance »<sup>15</sup> de la pratique sportive*

En Mayenne, le premier véloce-club est fondé à Laval en 1869<sup>16</sup>, soit seulement un an après celui de Valence. Il faut cependant attendre 1891 et la seconde vague de l'engouement vélocipédique en France pour qu'apparaisse le premier véloce-club rural mayennais, à Craon. Cette création inaugure une période de 15 années, où, au total, neuf sociétés vélocipédiques rurales sont formées en Mayenne. La plupart le sont dans les agglomérations les plus peuplées, comme Ernée, Craon, Évron, Renazé ou Villaines-la-Juhel (**Annexe 15**). Entre bassin parisien et Bretagne, le département de la Mayenne compte un nombre de sociétés vélocipédiques et un taux de bicyclettes par habitants inférieurs à ceux de la Sarthe et du Maine-et-Loire, mais supérieurs à ceux de l'Ille-et-Vilaine<sup>17</sup>.

Le Véloce-Club de Laval semble un point d'appui important pour le développement de vélocipédie associative en Mayenne dans les années 1890. En outre, un courant de créations provient une nouvelle fois d'Angers. Le premier véloce-club angevin est créé en 1875, d'autres naissent à Segré et Pouancé, respectivement en 1880 et 1893<sup>18</sup> : on peut y rattacher la fondation de la Société vélocipédique craonnaise en juin 1891.

La création de sociétés vélocipédiques dans le nord du département est à mettre en lien avec le passage de la course Paris-Brest et retour. La première édition de cette épreuve est organisée en septembre 1891 par le quotidien *Le Petit Journal*. L'itinéraire suivi, venant, à l'aller d'Alençon, avant de gagner la Bretagne, passe par Pré-en-Pail et Laval, où deux points de contrôle officiel sont installés. Cette course, lancée le dimanche 6 septembre avec plus de 200 participants, est remportée par Charles Terront, en moins de soixante-douze heures, mais s'étire en réalité sur plus d'une dizaine de jours. L'engouement local, à Pré-en-Pail, est au rendez-vous, comme en témoignent les dépêches publiées dans *Le Petit Journal* (**Annexe 16a**). La deuxième édition est organisée par le journal *L'Auto-Vélo* en août 1901. La course se joue, au retour de Brest, de nuit, sur les routes de la Mayenne (**Annexe 16b**). Nul doute que les créations de sociétés vélocipédiques à la Pôoté et à Villaines-la-

---

<sup>15</sup> TÉTART Philippe, sous dir., *Histoire du sport en France*. p. 25

<sup>16</sup> HILAND Stéphane, « Le critérium cycliste de Laval et autres récits vélocipédiques », dans *L'Oribus*, novembre 2019, n° 106, p. 41

<sup>17</sup> POYER Alex, *Les premiers temps des véloce-clubs*, op. cit., annexes

<sup>18</sup> MORENNE Agnès, « À bicyclette ! Avec l'Union Vélocipédique Quelainaise », dans *Graines d'Histoire en Haut-Anjou*, 2011, p. 120



Juhel en 1902, puis à Pré-en-Pail en 1903 soient des conséquences directes de l'enthousiasme suscité localement en 1901 par Paris-Brest et retour.

Malgré tout, comme l'indiquent les statuts de la Société vélocipédique de Villaines-la-Juhel, ce n'est pas la compétition qui est recherchée. L'objectif des fondateurs est :

«1° de développer le goût, l'usage et le progrès de la bicyclette ; 2° de fournir aux cyclistes tous les renseignements qui seront en son pouvoir et pourraient leur être utiles ; 3° d'avoir à Villaines-la-Juhel un lieu de réunion pour les cyclistes et les personnes sympathiques au sport en question »<sup>19</sup>.

De plus, les considérations des amateurs de cyclisme, à cette époque, ne sont pas uniquement physiques. Les membres de la Pédale de Pré-en-Pail, en 1903,

« (...) veulent non seulement se livrer à un sport agréable et hygiénique, mais encore retirer de leur association un profit intellectuel. Aussi auront-ils à cœur dans leurs voyages de visiter les monuments, les principaux établissements industriels, les sites remarquables et les curiosités des différents pays qu'ils auront choisis comme but d'excursion »<sup>20</sup>.

Ce qui semble intéresser avant tout les sociétaires cyclistes, c'est d'avoir un lieu pour se retrouver pour le plaisir, un lieu de sociabilité. Les statuts de l'Union vélocipédique ernacéenne, à Ernée, rédigés en 1896, sont assez révélateurs de l'ambition de ses fondateurs. Le vélo y apparaît comme un prétexte pour se réunir dans un local, appelé « cercle », pour jouer et discuter<sup>21</sup>. Il y a là une filiation directe avec le cercle de type angevin, et sans doute une manière de renouveler l'attractivité de celui-ci, en proposant une activité à la mode.

L'effectif moyen d'une société vélocipédique avoisine la vingtaine de membres. Celle de Craon passe de 14 cyclistes, à sa fondation, en 1891, à une cinquantaine en 1900, ce qui en fait une des sociétés les plus importantes du département<sup>22</sup>. La Société

---

<sup>19</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

<sup>20</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*

d'Évron revendique en 1898 51 « membres actifs » parmi lesquels peut-être faut-il compter quelques membres honoraires, qui ne pratiquent pas. Le Véloce-club de Gorrion, crée deux ans plus tôt, distingue ainsi ses 23 membres actifs de ses 22 membres honoraires.

Créé le 6 juin 1891, le Véloce-Club de Craon organise, deux mois plus tard, le 9 août, des courses vélocipédiques. Elles ont lieu sur une piste de 670 mètres de tour, aménagée sur les Promenades. Au fur et à mesure des années, les équipements s'améliorent : en 1893, « la vitesse déployée [est] scrupuleusement chronométrée et inscrite sur un tableau » ; en 1894, la commission d'organisation installe des « barricades » pour délimiter la piste et deux estrades pour le public, dont l'une est réservée aux membres d'honneur du Véloce-Club et aux autorités locales<sup>23</sup>. Plusieurs courses se succèdent. En 1891, à Craon, elles sont au nombre de six ; elles se distinguent par la catégorie des coureurs autorisés à courir (course réservée aux membres du Véloce-club craonnais, aux coureurs du département, ouverte à tous), par les engins autorisés (bicyclettes, tricycles, tandems), par le but et la distance de l'épreuve (courses de vitesse de 3 500 à 10 000 mètres, course de lenteur sur 250 mètres).

Avec les années, des « sorties d'entraînement » organisées le dimanche, à la belle saison, sont proposées aux sociétaires. Le 13 mai 1894, l'itinéraire prévu par le Véloce-Club craonnais est un aller-retour entre Craon et Laval, soit une soixantaine de kilomètres<sup>24</sup>.

Le 19 juin 1897, les membre de l'Union vélocipédique d'Ernée sollicitent financièrement le maire car ils disent vouloir inaugurer le 1<sup>er</sup> août suivant « un vélodrome convenable et durable, le premier créé dans le département », au lieu-dit de Vahais<sup>25</sup>. Six jours plus tard, un second courrier émanant du président de l'association, le docteur Chevalier, et à destination de la municipalité montre que l'appel a été entendu :

« Nous serons très heureux d'accepter un don de 150 francs pour cette année, sans y voir un engagement pour l'avenir de la part de la ville. C'est cette année surtout que nous avons besoin d'argent. Nous avons fait achat

---

<sup>23</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4 [*Le Journal de Craon*], 2 août 1891, 20 août 1893 et 12 août 1894

<sup>24</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/3 [*Le Journal de Craon*], 13 mai 1894

<sup>25</sup> Arch. municip. d'Ernée, 2 J 8, courrier au maire d'Ernée du 19 juin 1897

de tribunes, de clôtures en planches etc. etc. Ce ne sont pas les cotisations de nos cent cinquante membres actifs ou honoraires qui suffiront pour couvrir nos frais. Nous y mettons tous pas mal de nos propres deniers (...) »<sup>26</sup>.

### Le dimanche 1<sup>er</sup> août 1897 :

« La ville d'Ernée a inauguré (...) son coquet vélodrome de Vahais, situé à un kilomètre à peine, dans un des sites les plus riants du pays. (...) La piste est, de l'avis des coureurs que nous avons interrogés, une des meilleures de la région, et ce n'est pas une des moindres grandes chances de succès pour l'avenir, car les coureurs recherchent toujours les vélodromes qui remplissent les meilleures conditions. Les courses ont commencé à 2 heures précises. Dans les tribunes, très coquettement décorées, on remarquait M. Renault-Morlière, député-maire d'Ernée, et son frère M. le général Renault-Morlière ; MM. les adjoints au maire et un grand nombre de conseillers ; M. Jousset, maire de Saint-Denis-de-Gastines. Sur l'estrade du jury, MM. Champion, Veillard et plusieurs des meilleurs cyclistes de Laval, de Mayenne, de Domfront et de Fougères »<sup>27</sup>.

En termes associatifs, dans les campagnes mayennaises, comme ailleurs, la pratique sportive du vélocipède en compétition n'est qu'une mode. Passées les années 1890-1900, les courses cyclistes déclinent, les concours de vélos fleuris prospèrent. La bicyclette devient un support de décoration, à l'instar de la composition qu'offrent en septembre 1913, les jeunes sociétaires de l'Étoile de Bierné, société conscriptive, et leurs vélos aux roues ornées (**Annexe 17**).

La Grande Guerre accélère le déclin des véloce-clubs ruraux en Mayenne : la Société vélocipédique de la Pôoté n'existe plus en 1913<sup>28</sup> ; celle de Quelaines est suspendue pendant le conflit, sa relance en 1920 est un échec<sup>29</sup>. D'autres activités prennent le relais de l'essor du sport-association.

---

<sup>26</sup> Arch. municip, d'Ernée, 2 J 8, courrier au maire d'Ernée du 25 juin 1897

<sup>27</sup> *L'Avenir de la Mayenne*, 8 août 1897

<sup>28</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 77

<sup>29</sup> MORENNE Agnès, « À bicyclette ! », *op. cit.*, p. 123

### *Des sociétés conscriptives aux associations sportives*

L'Union sportive craonnaise, fondée en 1910, et affiliée à l'Union des sociétés françaises des sports athlétiques (USFSA), a pour but le « développement des sports athlétiques et spécialement foot-ball, courses à pied, escrime, tennis, patinage, natation, etc. »<sup>30</sup> : on retrouve ici le programme de la « gymnastique allemande » mâtiné de sport d'équipe. L'influence anglaise, qui se signale en Mayenne dès 1904 avec la création du Stade lavallois section football, se retrouve également dans une Amicale ouvrière, « société sportive de football », créée en 1908 à Ernée.

Cette première génération d'associations spécifiquement sportives ne s'impose pas dans un paysage associatif rural dominé par les sociétés conscriptives, qui, progressivement, proposent elles aussi la pratique du football, parmi d'autres activités physiques. L'Union sportive à Saint-Denis-de-Gastines, fondée en 1910, n'existe plus trois ans plus tard ; l'Union sportive d'Évron, née en 1912, disparaît au cours de la Grande Guerre<sup>31</sup>.

La première appellation de « football club » est répertoriée à Champgenêteux, en 1921, avec pour objet : « pratique des sports en général, du football association en particulier »<sup>32</sup>. Mais, dès l'année suivante, le titre de l'association devient *Club sportif* et l'objet est plus polyvalent : « entraînement physique et pratique des sports ». La spécificité footballistique a disparu. Le terme « entraînement physique » laisse à penser qu'en ce temps d'immédiat après-guerre, on en est revenu aux activités d'une société conscriptive. Dix ans plus tard, en 1932, le « Club sportif » redevient « Football club ». Le cas du Club Athlétique évronnais est également symptomatique. L'association est fondée le 27 janvier 1921 avec pour but « la pratique des exercices physiques et du football », elle dispose d'un terrain et dès 1922, le club aligne trois équipes. Pourtant le CA évronnais suspend son activité en 1925. Au moment de sa renaissance, six ans plus tard, le club repart de zéro, les deux ou trois anciens pratiquants n'étant plus en état de jouer et la vingtaine de nouveaux joueurs devant tout apprendre<sup>33</sup>.

---

<sup>30</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>31</sup> « Évron en fête, 1860-1960 », *op. cit.*, p. 89-98

<sup>32</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201

<sup>33</sup> HUBERT Dominique, *Des loisirs et des jeunes. Cent dix ans de groupements éducatifs et sportifs à Évron, 1860-1970*, Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction de Brigitte Wache, Université du Maine, juin 1997, p. 56-57

Le tennis et la course à pied sont également mentionnés, en 1923, dans la déclaration en préfecture de l'Union sportive de Pré-en-Pail, mais cela vient après le football et apparaît plus comme une déclaration formelle que comme un véritable projet<sup>34</sup>.

Dans les années 1930, la troisième génération d'associations sportives permet au sport-loisir de s'imposer dans le paysage rural mayennais, en nombre et en diversité. Le football demeure l'activité principale, mais quelques créations, localisées et singulières, laissent entrevoir une pratique sportive plus diversifiée. La natation, avec les « Tritons de la Varenne » à Ambrières et les « Nageurs » d'Ernée au milieu des années 1930, se développe. L'arrière-pensée de préparation militaire n'est toutefois jamais loin : dans le cas de la dernière société, un courrier du ministre de l'Éducation nationale au préfet de la Mayenne signale son agrément par le gouvernement et son placement sous le contrôle des autorités militaires<sup>35</sup>.

Une série de sociétés hippiques rurales est créée entre 1934 et 1937, avec pour but de « développer le goût et l'usage du cheval dans les milieux ruraux »<sup>36</sup>. Ce sont souvent des associations dont le rayon d'action couvre plusieurs communes : Azé/Châtelain, Cossé/Méral, Saint-Charles/Grez/le Buret, Loiron sud, Loiron nord, Saint-Saturnin-du-Limet, Argentré et environs. Elles se distinguent des sociétés de course, qui sont attachées à un hippodrome et ont un objectif agricole d'amélioration de la race équine.

Le cyclisme se redéploie. Un « Vélo sport » est créé en 1934 à Renazé, terre ancienne de vélocipédie ; l'année suivante, un « Véloce-club » naît dans la commune proche de Saint-Aignan-sur-Roë<sup>37</sup>. La même année, est recrée l'Union vélocipédique de Quelaines, disparue depuis la Grande Guerre. Cette renaissance aboutit à la construction d'un vélodrome inauguré en 1938<sup>38</sup>.

Le basket-ball commence à se faire une place dans quelques patronages catholiques, à côté de la gymnastique et du tir, à l'instar de l'Alerte d'Évron, où ce sport est pratiqué à partir de 1927<sup>39</sup>.

---

<sup>34</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201

<sup>35</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>36</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 165

<sup>37</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 166

<sup>38</sup> MORENNE Agnès, « À bicyclette ! », *op. cit.*, p. 123

<sup>39</sup> Arch. assoc. de l'Alerte d'Évron, *Histoire de l'Alerte-Évron*

Enfin, le premier « Ping-pong club » rural mayennais est fondé à Ernée le 3 mars 1933<sup>40</sup>. Ce club, spécifique, joue un rôle pionnier, car la Fédération française de tennis de table n'existe que depuis 1927 et la pratique du ping-pong se fait, à l'époque, majoritairement au sein de clubs omnisports<sup>41</sup>.

À partir du milieu des années 1920, on note une conversion marquée des sociétés conscriptives vers des activités sportives autres que le tir ou la gymnastique. Celles qui ne le font pas connaissent des difficultés d'existence. L'Avant-garde de Saint-Brice, fondée en 1921, disparaît un an ou deux après. L'Étoile sportive de Congrier, créée en 1920, est dissoute en 1924 et « rend à la société Jeanne-d'Arc de Congrier [autre société de tir] le matériel de gymnastique, tambours et clairons »<sup>42</sup>. En 1938, la Société sportive de Saint-Germain-de-Coulamer, « désireuse de pratiquer la gymnastique et de faire partie d'une société de préparation militaire, ne pouvant elle-même trouver de moniteur particulier » demande à « être rattachée à la préparation militaire de Sillé-le-Guillaume (Sarthe), cette ville étant la plus proche (...) et d'un accès très facile »<sup>43</sup>.

La conversion des sociétés conscriptives concerne dans une moindre mesure les 23 associations catholiques affiliées à la Fédération sportive des patronages de France dans les années 1930<sup>44</sup>. Le football connaît un véritable essor dans les patronages dans l'Entre-deux-guerres<sup>45</sup>. En 1922, l'Union sportive de Cuillé apparaît encore relativement isolée en annonçant comme objet une laconique « pratique des sports athlétiques »<sup>46</sup>, qui ne renvoie à aucun objectif militaire explicite. À l'Intrépide de Pré-en-Pail, à la création, en 1927, l'objet de l'association reste très orienté : « gymnastique, tir, sports, préparation militaire ». Dix ans plus tard, l'activité, qui concerne 42 adultes et 70 enfants, s'est diversifiée et démilitarisée : la gymnastique reste un pôle important, mais le tir a disparu du bilan de l'association, remplacé par

---

<sup>40</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201

<sup>41</sup> PROUST Jack, *Berthe de Ping à Pong ou la petite et la grande histoire du tennis de table*, Montrouge, Éditions France Tennis de table, 1990, p. 21

<sup>42</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>43</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

<sup>44</sup> Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France, *Annuaire 1934*, Paris, FGSPF, 1934, p. 486

<sup>45</sup> CHOLVY Gérard, *Histoire des organisations*, op. cit., p. 199

<sup>46</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

l'équipe de football et ses 16 matches annuels, la section de théâtre, ou bien la fanfare, ses cours de solfège et ses concours<sup>47</sup>.

Jusqu'à la fin des années 1930, la frontière entre sociétés conscriptives et sociétés sportives reste floue<sup>48</sup>. On est donc obligé de prendre en compte les deux catégories si on veut avoir une idée de la diffusion du sport associatif entre les années 1910 et les années 1930.

La carte de répartition montre une grande diffusion du phénomène sportif dans les communes rurales mayennaises (**Annexe 18**). Elles ne sont pas l'apanage des chefs-lieux de canton. La distinction entre sociétés conscriptives et les autres permet quelques remarques. Là où, les premières, comme dans le nord-ouest du département, sont très présentes, des groupements plus spécialisés peinent à émerger. À l'inverse, dans les communes où les sociétés conscriptives sont peu ou pas présentes, comme autour de Cossé-le-Vivien, la place est prise par des sociétés à caractère strictement sportif. À l'échelle du département, on ne retrouve pas d'opposition entre un sud bien doté et un nord mal pourvu, constatée pour d'autres types d'associations. Cela témoigne d'une diffusion généralisée du fait associatif. En revanche, les trois villes (Laval, Mayenne et Château-Gontier) continuent de faire le vide autour d'elles.

La carte montre un maillage très régulier des sociétés sportives portées par les patronages catholiques. Aucun canton n'est laissé au monopole du camp laïc, et réciproquement.

Enfin, comme pour la musique ou le tir, certaines associations sportives ont partie liée avec un établissement industriel : en 1926, l'Étoile sportive apparaît à Fontaine-Daniel, en lien avec l'usine de tissage ; en 1937, c'est au tour du Club athlétique kabilien, émanation du site d'extraction de la carrière de la Kabilie, sur la commune de Voutré, d'apparaître sur la scène du football local.

---

<sup>47</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

<sup>48</sup> GAUGAIN Jean-Claude, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var (1860-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2000., p. 375

### *Des lieux en construction*

Jusque dans les années 1930, les installations sportives dont bénéficient les associations rurales sont précaires. Les matchs de football se déroulent sur des prairies souvent privées sur lesquelles sont installés, de chaque côté, un large cadre en bois représentant les buts, comme le montre la photographie prise en septembre 1913 à Bierné (**Annexe 12b**). Vingt ans plus tard, sur les images tournées par Georges Guenoux à Pré-en-Pail, le terrain est une vaste prairie bosselée où des limites et un point de pénalty ont été tracés à la craie<sup>49</sup>.

L'enquête préfectorale de 1936, déjà évoquée pour les sociétés conscriptives, donne une photographie des équipements à la disposition des associations sportives à la fin de la période d'étude.

La plupart des sociétés ont recours à des bâtiments et terrains privés, loués avec des baux de plusieurs années (5 ans pour l'Union sportive de Villaines-la-Juhel, par exemple). Les terrains de football sont de tailles très variables : 95 mètres sur 55 à Montsûrs, 70 sur 45 à Vaiges. Ce sont de petites dimensions, pas toujours règlementaires, attendu qu'un terrain, selon la loi du football établie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, doit avoir une longueur comprise entre 90 et 120 mètres et une largeur comprise entre 45 et 90 mètres. Les installations municipales de Vaiges offrent également un terrain de basket-ball (27 mètres sur 4) et un terrain de volley-ball (22 mètres sur 11). L'existence de tels équipements est à mettre en rapport avec le fait que la fédération française de basket-ball n'existe que depuis 1933 et que celle de volley-ball est fondée en 1936<sup>50</sup>. Mais il n'y a pas encore de piscine, les cours de natation ayant lieu dans la rivière<sup>51</sup>. En revanche, à Montsûrs, « le club dispose d'un bassin ouvert, en l'occurrence une ancienne carrière, mesurant 100 mètres de longueur, 15 mètres de largeur et 3 à 4 mètres de profondeur ». La notice de 1936 précise qu'il n'y a :

« (...) aucun filtrage. Les rayons solaires doivent purifier l'eau car, depuis trois ans, aucun des nageurs du club n'a été malade. Il y a été installé un vestiaire. Il existe également un ponton de départ et deux plongeurs. Un

---

<sup>49</sup> Arch. départ. de la Mayenne, CN 69/18

<sup>50</sup> TÉTART Philippe, sous dir., *Histoire du sport en France, op. cit.*, p. 85

<sup>51</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174



jeu de water-polo y est installé et, depuis trois ans, le club fait le championnat. L'entraînement a lieu le mardi, mercredi, vendredi. Le bassin étant trop profond, on ne peut y former de jeunes nageurs. Dans la rivière, prairie de la fête, les lundi jeudi samedi, des nageurs du club se mettent à la disposition des jeunes qui veulent apprendre à nager. Mais l'eau de la rivière est froide et le fond très rocailleux et sale même, des débris de verres y sont jetés »<sup>52</sup>.

Les notices d'Ambrières et de Cossé-le-Vivien évoquent respectivement l'installation, en 1936, d'une piscine et d'un terrain de tennis.

Au cours des années 1930, suivant une évolution nationale amorcée cinquante ans plus tôt<sup>53</sup>, le sport « ponctue » aussi l'espace des communes rurales mayennaises, avec ses gymnases, ses stades, ses piscines, ses champs de tir.

De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1930, la Mayenne rurale se « sportive », à son rythme. Elle est dans une relative normalité : les évolutions y sont identiques à celles observées, par exemple, entre 1860 et 1940, par Jean-Claude Gaugain dans le Var<sup>54</sup>, département opposé à la France de l'Ouest, s'il en est, dans l'historiographie.

### 1.3.2 – Débuts des sociétés amicales

Les sociétés amicales sont une des grandes nouveautés associatives des campagnes mayennaises à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les sociétés amicales (*friendly societies*) apparaissent en Angleterre au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Elles ont à la fois une fonction d'entraide et une fonction de sociabilité, telle que définit dans cette étude<sup>2</sup>. En France, à partir de la II<sup>e</sup> République, mais surtout du Second Empire, l'État intervient pour encourager la création de sociétés d'entraide sous la forme de sociétés de secours mutuels. Ces structures, portées par le pouvoir central, n'ont pas la sociabilité comme priorité.

---

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> TÉTART Philippe, sous dir., *Histoire du sport en France, op. cit.*, p. 285

<sup>54</sup> GAUGAIN Jean-Claude, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var, op. cit.*

<sup>1</sup> MORRIS R. J., « Clubs, societies and associations », *op. cit.*, p. 399-400

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 416-417

En Mayenne, la première société de secours mutuels est fondée par et pour les cordonniers de Laval en 1825. Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, le mutualisme demeure un phénomène ouvrier et urbain<sup>3</sup>. Les menuisiers lavallois en 1841 ou les ouvriers tanneurs de Château-Gontier en 1848 créent ainsi leur propre groupement<sup>4</sup>. La première société de secours mutuels rurale mayennaise est fondée à Craon en 1849. Elle marque une rupture en ce qu'elle est une structure qui n'est pas attachées à une profession, mais à une commune. La loi du 15 juillet 1850 donne un premier cadre aux sociétés de secours mutuel. Elle est complétée par le décret organique du 26 mars 1852 qui cherche à faire entrer le mutualisme dans le quotidien des Françaises et des Français. Le cadre communal, sous autorité du maire et du curé, est promu.

Tout au long du Second Empire, les sollicitations officielles sont régulières, mais, sur le terrain, dans le département de la Mayenne, les résultats tardent à venir. À Astillé, le 8 novembre 1853, le conseil municipal vote le principe de la création d'une société de secours mutuels. Mais le 12 novembre 1854, les élus changent d'avis :

« Attendu 1°) que le nombre des ouvriers de chaque état est peu considérable ; 2°) que les salaires qu'ils reçoivent varient beaucoup : les uns étant soumis, les autres ne l'étant pas, dans les maisons où ils travaillent ; 3°) que cette année tous auront besoin de tout le salaire de leur travail qui pour beaucoup sera insuffisant et ne permettra pas de prélever la modique cotisation qu'ils devraient acquitter. Le Conseil est d'avis d'ajourner à une autre année l'établissement de la société de secours mutuels. »

En 1899, dans sa monographie communale, l'instituteur d'Astillé déplore que l'ajournement soit toujours d'actualité et que le conseil municipal n'ait plus songé à étudier la question depuis un demi-siècle<sup>5</sup>. En octobre 1854, au Bignon, après demande du préfet, le conseil municipal repousse, à l'unanimité, la création d'une société de secours mutuels dans la commune<sup>6</sup>. Le 8 novembre 1863, le maire de Ballots fait lecture de deux circulaires relatives à l'organisation des sociétés de secours mutuels, l'une émanant du ministre de l'Intérieur, en date du 5 septembre,

---

<sup>3</sup> GIBAUD Bernard, *Mutualité, assurances (1850-1914). Les enjeux*, Paris, éd. Economica, 1998, p. 19

<sup>4</sup> GUÉGUEN Alain, « Pouvoirs centraux et locaux face à la misère en Mayenne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *L.M.A.H.*, 1990, n° 13, p. 154

<sup>5</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/4-2

<sup>6</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/7-5

l'autre du préfet, en date du 5 octobre. En réaction, « le conseil municipal à l'unanimité reconnaît l'utilité des sociétés de secours mutuels et est d'avis qu'il en soit créé une dans la commune, mais il demande à ce que cette question soit ajournée et remis à la session de février ». Il faut que, six mois plus tard, sur rappel du maire, le conseil municipal de Ballots « renouvelle le désir qu'[une société de secours mutuels] soit établie au plus tôt »<sup>7</sup> pour que le groupement voit définitivement le jour.

Les corps de sapeurs-pompiers jouent dans plusieurs communes rurales un rôle pionnier dans l'émergence des sociétés de secours mutuels<sup>8</sup>. Leurs apparitions sont parfois concomitantes, comme à Villaines-la-Juhel<sup>9</sup>. Elles ne sont pas forcément réservées aux seuls sapeurs-pompiers et peuvent, comme à Bazouges et Grez-en-Bouère<sup>10</sup>, être ouvertes aux autres habitants du village.

La Mayenne n'est cependant pas une terre fertile pour les sociétés de secours mutuels, en comparaison de la floraison que connaissent, par exemple, à la même époque, le Mâconnais<sup>11</sup> et le Loir-et-Cher rural<sup>12</sup>. Le mutualisme y demeure un phénomène essentiellement urbain et industriel. Saint-Berthevin, Changé et Bonchamp, près de Laval, ainsi qu'Azé et Bazouges, près de Château-Gontier, sont dotées. Renazé, du fait son activité ardoisière, ou Ernée et Gorrion, du fait des usines de chaussures, le sont également. Dans le département, le mutualisme associatif est fortement concurrencé par l'offre des sociétés privées. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les sociétés de secours mutuels rurales sont donc relativement rares en Mayenne et comptent moins d'une trentaine d'entités, dont la plupart sont précaires.

La faiblesse du mutualisme mayennais et surtout sa disjonction avec la fonction de convivialité font que les sociétés amicales qui naissent dans le département à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont pas les caractéristiques des *friendly societies* anglaises. À l'échelle de la France, les premières associations amicales à rencontrer un « certain succès » auprès des ruraux sont les amicales d'anciens élèves<sup>13</sup>. Elles ont

---

<sup>7</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 14, 1 D 2

<sup>8</sup> LUSSIER Hubert, *Les sapeurs-pompiers*, *op. cit.*, p. 162

<sup>9</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 198, 3 H 4

<sup>10</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/28-1

<sup>11</sup> GOUJON Pierre, *Le vigneron citoyen*, *op. cit.*, p. 51-68

<sup>12</sup> BAKER Alan R.H., *Fraternity among the French peasantry*, *op. cit.*, p. 142-191

<sup>13</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.*, p. 335

« une fonction de sociabilité plus marquée et proposent des activités de loisir à leurs membres »<sup>14</sup> : « Faute de patronages, la Ligue de l'Enseignement [mouvement fondé en 1864 pour défendre la laïcité] invite à développer les associations d'anciens élèves »<sup>15</sup>.

Jean-Claude Farcy affirme que « [le] rôle de l'association dans l'organisation des loisirs au village trouve sa consécration dans les années vingt, puis les années trente, avec les associations d'anciens combattants »,<sup>16</sup>. Antoine Prost distingue deux grandes catégories : les « associations de mutilés » et les « associations de combattants ». À l'échelle nationale, les premières naissent pendant la guerre, alors que les secondes sont caractéristiques de l'après-guerre. Cependant, dans l'Ouest de la France, contrairement au Sud, les structures associatives à destination des mutilés sont relativement absentes jusqu'en 1918, à l'échelle locale comme à l'échelle départementale. Selon Antoine Prost :

« Cette géographie, en effet, n'est pas accidentelle. Ce n'est pas un hasard si le mouvement d'association se développe précisément dans des régions républicaines ou radicales : s'associer est un réflexe démocratique, et revendiquer suppose qu'il soit légitime de faire pression sur les autorités, et donc que celles-ci ont des comptes à rendre. Dans les régions conservatrices, l'attitude naturelle est de faire confiance à l'autorité et de lui obéir. D'un côté, les terres de démocratie, d'égalité et de contestation ; de l'autre, les terres de tradition, de hiérarchie et d'obéissance. Il y a là une géographie politique sommaire, ou plutôt une sorte de « socle » d'attitudes fondamentales, souvent inconscientes, et qui commandent aussi bien les opinions politiques que les modalités de la sociabilité locale »<sup>17</sup>.

On retrouve ici les conceptions portées par Siegfried et Agulhon, opposant Sud sociable et Ouest a-sociable.

Tant dans la chronologie que dans les objets affichés, il est difficile de distinguer très clairement groupements de mutilés et groupements de combattants. Cela est d'autant plus vrai que les premiers acceptent les combattants et que les seconds sont

---

<sup>14</sup> GRANGE Annie, *L'apprentissage de l'association, op. cit.*, p. 17

<sup>15</sup> THIERCÉ Agnès, *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*, Paris, Belin, 1999, p. 177

<sup>16</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.*, p. 341

<sup>17</sup> PROST Antoine, *Les anciens combattants et la société française...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 44

ouverts aux mutilés<sup>18</sup>. En termes de sociabilité, la question se pose de savoir si les groupements d'anciens combattants sont avant tout des organisations revendicatives, à l'instar des associations de contribuables, par exemple, ou des associations de sociabilité. Pour trancher, on s'appuiera, là encore, sur les travaux d'Antoine Prost, qui pointe la « dualité » des groupements d'anciens combattants. Ce sont à la fois « des cellules profondément enracinées dans la société rurales (...) renouvelant les formes traditionnelles de sociabilité » et « un groupe de pression prodigieusement actif et remarquablement efficace »<sup>19</sup>. Une fois le mouvement combattant structuré, à la fin des années 1920, la fonction revendicative joue principalement à l'échelle des dirigeants nationaux. À l'échelle locale, ce qui prévaut, c'est la polyvalence, trait caractéristique des groupements d'anciens combattants en France, à la fois « société de secours mutuel », « comité des fêtes » et « club où l'on puisse parler sereinement de grands problèmes politiques »<sup>20</sup>. Antoine Prost écrit :

« (...) le mouvement combattant manifeste la permanence de formes de sociabilité et de valeurs. Il nous montre une France qui ne conçoit pas d'années sans fêtes, ni de fêtes sans cérémonies religieuses, sans cortèges, sans banquets et sans bals, une France du bien boire et du bien manger, et qui prend son temps pour affirmer autour des tables l'existence de ses communautés »<sup>21</sup>.

Dans un contexte de vieillissement de la population rurale, l'association d'anciens combattants permet de continuer à animer la commune par des défilés, des cérémonies, des repas, associant les écoles, mais aussi, dans certains villages, la fanfare<sup>22</sup>.

Après une première vague de créations, dans l'immédiat après-guerre, les associations d'anciens combattants traversent une crise, à l'échelle française, dans les années 1922-1924. Bâti sur un modèle de « solidarité négative, une solidarité de victimes »<sup>23</sup>, le mouvement combattant est en crise d'identité. Le décret du 28 juin 1927 vient apporter une solution, en définissant les combattants comme « les

---

<sup>18</sup> *Ibid.*, vol. 1, p. 83

<sup>19</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 259

<sup>20</sup> *Ibid.*, vol. 3, p. 228

<sup>21</sup> *Ibid.*, vol. 3, p. 233

<sup>22</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.*, p. 341

<sup>23</sup> PROST Antoine, *Les anciens combattants et la société française, op. cit.*, vol. 1, p. 111

militaires qui ont reçu une blessure de guerre, ou qui ont été présents pendant trois mois au moins dans une unité combattante dont la liste est établie ». Une carte du combattant est délivrée pour authentification. Les anciens combattants revendiquent désormais une « fonction morale et nationale ». Cette clarification législative relance le mouvement de créations associatives jusqu'au milieu des années 1930. À l'échelle nationale, deux villages français sur trois sont dotés d'une association ou section d'anciens combattants et 70 à 80% des titulaires d'une carte de combattant sont membres d'un groupement d'anciens combattants vers 1933-1935<sup>24</sup>.

### *Le succès tardif des associations amicales périscolaires*

En Mayenne, les premières associations d'anciens élèves se signalent dans la presse par l'annonce de leurs festivités. En juillet 1894, la Société amicale des anciens élèves du pensionnat et externat Saint-Joseph de Craon propose une « soirée récréative » lors de laquelle « une quête sera faite pour les travaux de restauration de la chapelle de l'établissement »<sup>25</sup>. Cinq prestations théâtrales et musicales sont au programme : une « grande parade » donné par un intervenant, un dialogue, une comédie en deux actes, une chansonnette comique, une chansonnette rustique et un vaudeville en un acte.

Les monographies communales de 1899, alors même qu'elles sont rédigées par des instituteurs, mentionnent fort peu d'associations périscolaires. Le mouvement s'intensifie en réalité dans les années qui précèdent la Grande guerre. Le contexte est désormais celui d'une rivalité ouverte entre le camp laïc et le camp catholique. L'objet amical des associations d'anciens élèves se teinte d'une visée idéologique revendiquée. En 1910, l'Association des amis des écoles laïques du canton du Horps a pour but explicite de :

« (...) développer l'instruction et l'éducation populaires dans les écoles exclusivement laïques des enfants des deux sexes. Soutenir les écoles laïques en lutte contre les écoles libres par des dons aux élèves nécessiteux

---

<sup>24</sup> PROST Antoine, *Les anciens combattants, 1914-1939*, Paris, éditions Gallimard/Julliard, 1977, p. 76

<sup>25</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/3 [*Le Journal de Craon*], 29 juillet 1894

et à leurs familles. Encourager les élèves qui fréquentent ces écoles par la distribution des livrets de caisse d'épargne »<sup>26</sup>.

Le même objectif se retrouve à l'Association des amis des écoles laïques de Gorron, fondée la même année. Dans les statuts de l'association, révisés en 1927, il est même question de « donner un appui moral aux instituteurs et institutrices »<sup>27</sup>. L'Association amicale des anciens élèves de l'école publique de Chémeré-le-Roi, en 1913, se donne des ambitions qui dépassent l'environnement strictement scolaire :

« Resserrer les liens d'amitié et de bonne confraternité, perfectionnement moral et intellectuel des sociétaires, organisation d'un cours d'adultes, organiser des conférences publiques pour développer l'enseignement populaire, prolonger au-delà de l'école l'influence de l'école »<sup>28</sup>.

Toutefois, cette génération d'associations périscolaires laïques, ambitieuses, connaît une existence fort courte. Au Horps, en 1913, l'enquête auprès des maires sur les associations, effectuée par la sous-préfecture, fait apparaître que

« (...) l'association (...) n'a existé que sur le papier. Jamais elle n'a fonctionné. Aucune cotisation n'a été perçue. Cette société peut être considérée comme inexistante. Le fondateur quittait la commune au lendemain de la fondation et ne s'en est plus occupé »<sup>29</sup>.

Le surgissement de la Grande Guerre a, de plus, fortement touché l'activité de ces associations naissantes. L'Association des amis des écoles laïques de Gorron a été mise en sommeil pendant une dizaine d'années, jusqu'en 1927, date à laquelle elle est réactivée. L'association de Chémeré-le-Roi connaît la même destinée, tel qu'en témoigne le courrier du président au préfet, en date du 6 décembre 1927 :

« En fait, la société n'existe plus. Un essai de réunion du bureau et de l'assemblée générale a été fait le 17 avril 1922 (...). Un grand nombre de sociétaires ont été dispersés par la guerre ; d'autres sont disparus ; enfin

---

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 77

<sup>27</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201

<sup>28</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 163

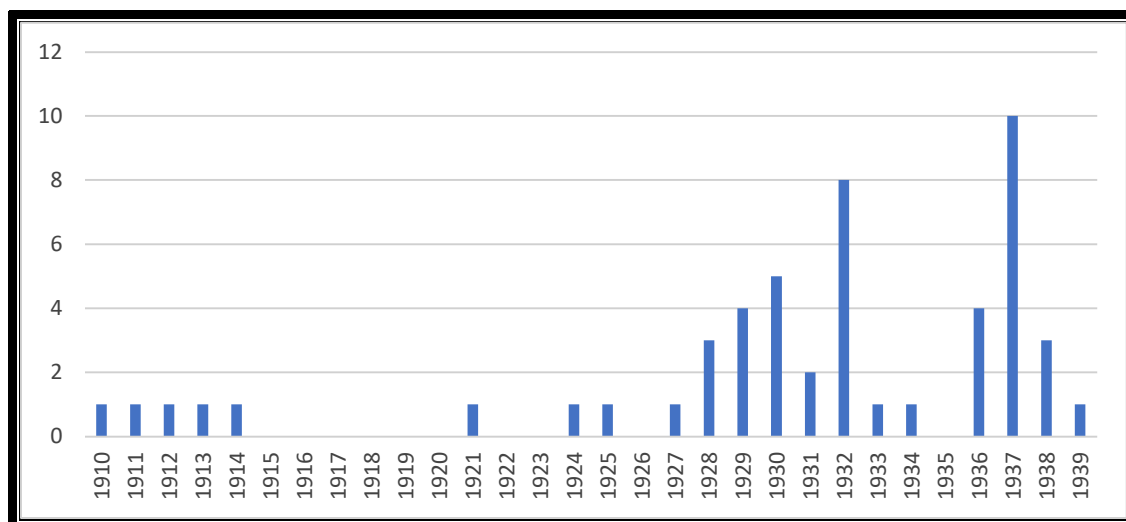
<sup>29</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 77

des luttes nouvelles (création d'une école libre de garçons) empêchent la société de reprendre son essor. Le quorum n'étant pas atteint pour délibérer sur le sort qu'il convient de donner à la société les comptes du trésorier ont simplement été approuvés... Les fonds restés disponibles sur l'exercice 1914 (dernier exercice de fonctionnement de la société) ont été remis à l'instituteur qui a fait, conformément aux statuts de la société un achat de livres pour la bibliothèque scolaire »<sup>30</sup>.

L'association périscolaire de l'Ernée, créée en 1910 en remplacement de la Laïque d'Ernée, quant à elle, elle perdure par-delà la Grande Guerre, mais elle connaît une modification de ses statuts en mai 1920 pour se transformer en « société de préparation et de perfectionnement militaires »<sup>31</sup>.

Il faut attendre la seconde moitié des années 1920 et le début des années 1930 pour que les associations d'anciens élèves s'imposent définitivement dans le paysage des campagnes mayennaises (**Fig. 8**).

**Figure 8** – Les créations d'associations périscolaires dans les communes rurales mayennaises (1910-1939)



Cette seconde génération d'associations périscolaires est à 80% issue de l'enseignement catholique. La visée idéologique est réaffirmée : « conservation et

<sup>30</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>31</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 75



défense de tous les intérêts intellectuels, matériels et moraux des adhérents et de l'école ». Concrètement, cela se traduit par l'organisation de festivités ou de soirées récréatives, qui génèrent une sociabilité associative, certes plus ou moins intense selon les groupements, mais qui dépasse la simple assemblée générale annuelle. Le 30 avril 1934, le programme de la fête annuelle de l'Amicale des anciens élèves de l'école Saint-Joseph de Cossé-le-Vivien<sup>32</sup> comporte, par exemple, des saynètes, des morceaux de musique, qui nécessitent un minimum de répétitions et donc de réunions au cours de l'année.

Les amicales périscolaires sont, jusque dans les années 1920, principalement des associations d'anciens élèves, au sens masculin du terme. Quelques rares groupements mixtes existent, comme l'Association des chefs de famille du canton de Couptrain fondée en 1910 dans le cadre de l'enseignement catholique, ou l'Association des amis des écoles publiques de Gorrion, créée en 1911. La Société amicale des anciennes élèves de l'école publique de jeunes filles d'Ernée, fondée en 1901, apparaît comme une exception. En revanche, à partir de la fin des années 1920, et encore plus au cours des années 1930, les associations d'anciennes élèves l'emportent largement sur celles d'anciens élèves. Sur les 43 associations périscolaires recensées entre 1928 et 1939, 13 sont masculines, deux sont mixtes et 28 sont féminines. Dans le privé, l'association d'anciennes élèves devient le pendant du patronage, réservé aux garçons. Cela explique le fort déséquilibre de créations entre associations d'anciennes élèves et associations d'anciens élèves.

L'étude de la répartition des associations périscolaires permet toutefois de modérer leur apparent succès (**Annexe 19**). Des foyers apparaissent, autour d'Évron, entre Ernée et Gorrion, autour de Cossé-le-Vivien et de Craon. Au sud de Laval, les associations catholiques sont prédominantes, voire exclusives. Seule l'Association amicale des anciens et anciennes élèves et amis des écoles publiques de la Roë, fondée tardivement, en 1937, se distingue. Ailleurs, comme à Gorrion ou Évron, une concurrence entre groupements laïcs et catholiques se signale. Enfin, le nord-est fait exception, ne comptant que des associations périscolaires laïques. Toutefois, on est ici dans un territoire où les patronages catholiques sont forts. Ainsi, l'Intrépide de Pré-en-Pail accueille en son sein des activités à destination des jeunes filles, sans qu'il soit nécessaire de créer une structure associative spécifique supplémentaire.

---

<sup>32</sup> Arch. dioc. de Laval, cure de Cossé-le-Vivien, bulletin paroissial, juin 1933, n° 6

### *L'essor des groupements d'anciens combattants*

Dans les campagnes mayennaises, les deux mouvements, mutilés et combattants, se construisent de manière concomitante à partir de 1919. La première association de combattants, la Société des poilus de Pré-en-Pail, déclarée le 2 mai 1919, a pour but de « défendre les intérêts des anciens combattants de la Grande guerre » ; la seconde, la Société des combattants et mobilisés de Lignières-la-Doucelle, créée le 8 septembre 1919, de « maintenir la bonne camaraderie et la solidarité entre tous ceux qui ont pris part à la guerre, défendre leurs intérêts et revendiquer leurs droits »<sup>33</sup>. De leur côté, l'objectif affiché des groupements mutilés qui apparaissent à l'automne 1919 est de : « maintenir entre ses membres des liens de solidarité et de bonne camaraderie, défendre les intérêts des associés et revendiquer leurs droits, les aider à se procurer du travail »<sup>34</sup>.

Au début des années 1920, les célébrations restent réduites. À la Société des Poilus de Pré-en-Pail, le dimanche 11 novembre 1923, le programme prévoit une assemblée générale dans une salle de la mairie à 14 heures 30, un cortège, un dépôt de gerbe de fleurs au monument au mort et de palmes du souvenir sur les tombes des soldats morts au combat au cimetière, l'après-midi s'achevant par un banquet à 18 heures 30<sup>35</sup>. En avril 1931, c'est un programme enrichi qui attend les anciens combattants du Genest : grand-messe à 9 heures 30, dépôt de gerbe au monument aux morts à 10 heures 45, conférence à 11 heures 45, représentation théâtrale à 15 heures 30, banquet à 19 heures 30, seconde représentation théâtrale et grand bal avec jazz-band à 21 heures<sup>36</sup>. Fin mai de la même année, le programme de la fête des anciens combattants de Port-Brillet est encore plus chargé. Il s'étale du samedi 23 au mercredi 27. Au programme : « deux séances récréatives avec le concours d'artistes amateurs de la localité, chanteurs, acteurs et musiciens », remise de la croix du combattant au « dernier survivant à Port-Brillet de la guerre de 1870-71 », concours de pêche, apéritif et jeu de palet, « bal endiablé » au son du jazz le dimanche 24 au soir, « jusqu'à 3 heures passées ». L'article de *l'Avenir de la Mayenne* qui rend compte des festivités se conclut ainsi :

---

<sup>33</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 75

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> *Le Courrier du Maine*, 4 novembre 1923

<sup>36</sup> *L'Avenir de la Mayenne*, 22 mars 1931

« Bref, ce furent de bonnes heures passées, et tous ceux qui, à un titre quelconque, contribuèrent à la mise sur pied de ces attractions, furent bien récompensés de leur bonne volonté par le succès complet de leur entreprise. Ceci les encouragera pour préparer la fête du 11 novembre »<sup>37</sup>.

Le 11 novembre des anciens combattants s'installe dans le calendrier des festivités communales dans nombre de bourgs ruraux mayennais, mais cette date n'est pas limitative, comme le montre l'exemple de Port-Brillet. Les congrès départementaux sont l'occasion de démonstrations encore plus ambitieuses, à l'exemple de celui organisé à Ernée, le 24 juin 1934 :

« (...) la réunion publique terminée, les A. C. [Anciens combattants], musique militaire et drapeaux en tête, ont défilé dans la ville jusqu'au monument des morts de la guerre, près duquel M. l'abbé Turpin (...) fit réciter une courte prière ». Le compte-rendu signale que, par la suite, une messe est célébrée. Puis, « le Comité des fêtes avait organisé pour la journée et une large partie de la nuit une fête abondante. Le défilé historique de l'Armée française à travers les âges fut particulièrement réussi et nombre d'autres attractions »<sup>38</sup>.

Deux dynamiques différentes impulsent le mouvement des groupements d'anciens combattants, conduisant à deux statuts administratifs, qui, cependant, se confondent bien souvent. Localement, commune par commune, des anciens combattants s'associent et déclarent officiellement leur « association » en préfecture ou sous-préfecture. La pluralité des démarches se lit dans la diversité des appellations : « Société des combattants et mobilisés », « Société des poilus », « Association amicale des mobilisés de la Grande guerre », « Union des combattants de la guerre 1914-1918 et des anciens combattants de 1870 », « Association des mutilés réformés et anciens combattants », etc. Ces associations, à part entière, s'affilient, dans un second temps, à l'un des réseaux nationaux qui se structurent dès l'après-guerre. En Mayenne, c'est l'Union nationale des combattants (UNC), classée comme conservatrice, qui s'impose<sup>39</sup>. Déclarée le 11 novembre 1918, l'UNC a la

---

<sup>37</sup> *Ibid.*, 7 juin 1931

<sup>38</sup> Arch. dioc. de Laval, cure d'Ernée, *Semailles*, bulletin paroissial de Notre-Dame d'Ernée, juillet 1934, n° 7, p. 4

<sup>39</sup> PROST Antoine, *Les anciens combattants et la société française*, *op. cit.*, vol. 2 p. 64

particularité, à la fois, d'agrèger à elle des associations locales fondées de manière spontanée, mais aussi de susciter des créations de « sections », directement rattachées au siège parisien de l'association<sup>40</sup>. Ces sections, cantonales ou communales, fonctionnent de la même manière que les associations : elles sont dotées d'un bureau, d'un président et organisent les cérémonies et festivités locales. La seule différence entre une « association » et une « section » d'association est que la seconde n'est pas déclarée en préfecture. Il arrive cependant qu'une section, quelques années après avoir été créée, se déclare au titre de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, tout en gardant son appellation d'origine, à l'instar de la Section des anciens combattants de la commune de Saint-Georges-Buttavent, déclarée en sous-préfecture le 28 novembre 1928<sup>41</sup>. Au vu du fonctionnement local relativement autonome des groupements d'anciens combattants, l'ensemble du mouvement est considéré dans cette étude, indépendamment du statut administratif.

Dans les campagnes mayennaises, entre 1919 et 1939, 60 associations et 112 sections ont été répertoriées (**Annexe 20**). Elles concernent environ 60% des communes rurales, corroborant les chiffres d'Antoine Prost à l'échelle française. En revanche, seuls 48% des titulaires mayennais d'une carte de combattant sont membres d'un groupement d'anciens combattants vers 1933-1935<sup>42</sup> : on est loin des 70 à 80% auxquels arrive Antoine Prost pour l'ensemble des campagnes françaises<sup>43</sup>. En moyenne, l'effectif d'une association ou section rurale d'anciens combattants en Mayenne se situe entre 80 et 100 membres<sup>44</sup>. Les plus petites, comme celles de Couptrain ou Soucé, comptent à peine une vingtaine de membres. À l'opposé, les groupements cantonaux de mutilés peuvent rassembler plus de 200 sociétaires.

Le mouvement associatif des mutilés s'inscrit dès le départ dans une structuration départementale, avec l'Association amicale des blessés, réformés et mutilés de la Mayenne. Les associations ou sections de mutilés sont créées essentiellement à l'échelle cantonale : Argentré, Craon, Ernée, Évron et Meslay-du-Maine à l'automne 1919, Ambrières, Pré-en-Pail/Couptrain et Villaines-la-Juhel en 1921, Renazé en 1923, Gorrion en 1926, Loiron en 1933. Au total, 11 groupements de mutilés ont été répertoriés dans les communes rurales mayennaises, soit 6% du total.

---

<sup>40</sup> *Ibid.*, vol. 1 p. 59

<sup>41</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201

<sup>42</sup> PROST Antoine, *Les anciens combattants et la société française*, op. cit., vol. 2, p. 64-66

<sup>43</sup> PROST Antoine, *Les anciens combattants, 1914-1939*, op. cit., p. 76

<sup>44</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 3 R 389

À l'instar de ce qu'observe Antoine Prost à l'échelle nationale, les groupements de combattants sont créés en deux vagues, qui correspondent, en Mayenne, à deux secteurs géographiques différents. La première vague apparaît entre 1919 et 1923. Une trentaine de groupements est concernée, associations et sections à parts égales. Ces créations touchent presque exclusivement le sud-ouest du département, c'est-à-dire les cantons de Craon, Cossé-le-Vivien, Saint-Aignan-sur-Roë et Château-Gontier. La propension à s'associer de la population de la Mayenne angevine se confirme une fois encore.

Cette première vague passée, le mouvement s'essouffle vers 1924. Les campagnes mayennaises subissent avec retard la crise qu'Antoine Prost décèle, à l'échelle française, pour les années 1922-1924. Il faut attendre la fin des années 1920 et les effets du décret du 28 juin 1927 pour que la Mayenne se couvre de groupements d'anciens combattants, le nord du département rattrapant son retard sur le sud. Cela se fait à l'avantage très net des « sections », ce qui révèle une prédominance de l'impulsion d'en haut sur celle d'en bas. Dans beaucoup de communes, l'association ou section d'anciens combattants est le premier groupement associatif à être fondé. Au vu du rôle joué, c'est un autre tournant important dans l'essor de la sociabilité associative dans les communes rurales mayennaises.

En conclusion, il est clair que la Mayenne n'est pas une terre de mutualisme. Cela ne la disqualifie pas pour autant pour être une terre d'amicalisme, mouvement porté, d'une part, par l'enseignement catholique, d'autre part, par les anciens combattants. Dans le premier cas, le département se fonde dans une France de l'Ouest, où l'Église catholique contribue fortement au dynamisme associatif rural au début du XX<sup>e</sup> siècle. Dans le second, il s'inscrit dans un paysage national, où les anciens combattants sont appelés à prendre une place importante dans la vie locale.

### 1.3.3 – Étiolement des premiers types d'associations

Alors même que l'association se généralise et touche une grande majorité des communes rurales mayennaises grâce aux amicales, les premiers types

d'associations fondés au cours du XIX<sup>e</sup> siècle connaissent *a contrario* un étiolement. Créées ou recrées entre les années 1830 et les années 1880, elles sont confrontées, au tournant du siècle, au difficile renouvellement de leurs membres et de leurs dirigeants, une fois les fondateurs disparus<sup>1</sup>. Par ailleurs, le contexte associatif a changé et fait la part belle aux sports.

Le mouvement de créations de cercles angevins s'essouffle dès les années 1870<sup>2</sup>. Cette tendance se détecte dans d'autres régions. Pour le Mâconnais, Pierre Goujon constate :

« À la fin des années 1860, (...) on ne trouve plus cette aspiration à une vie de société séparée, isolée et protégée ; seuls sont alors recherchés les agréments du loisir collectif, en particulier les jeux. [Il y a] un appauvrissement des fonctions du cercle, une spécialisation accrue vers le loisir ludique »<sup>3</sup>.

De fait, l'une des solutions de survie pour le cercle est de se « sportiviser » : rugby et vélo en Gascogne<sup>4</sup>, boule en Anjou ou dans le Var<sup>5</sup>. Par ailleurs, à partir des années 1880, le cercle peut être investi par une certaine politisation. Raymond Huard décrit la mutation des cercles d'agrément en cercles républicains dans le Languedoc des années 1870<sup>6</sup>. Dans sa description des processus de politisation dans les campagnes françaises entre 1830 et 1914, Laurent Le Gall évoque ces sociétés qui « virent leurs actions dévier de leurs objectifs initiaux et/ou se colorer d'un vernis partisan »<sup>7</sup>. Malgré ces mutations, le cercle s'efface devant les nouveaux types d'associations, et ce, même dans des départements, comme le Var, où il était très présent<sup>8</sup>.

L'autonomisation des sociétés musicales à partir des années 1880, la multiplication des sociétés conscriptives à partir des années 1910 et le désarmement définitif des

---

<sup>1</sup> RIOUX Jean-Pierre, « L'association en politique », dans RÉMOND René, sous dir., *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1988, p. 99-100

<sup>2</sup> MARAIS Jean-Luc, *Les sociétés d'hommes*, *op. cit.*, p. 117-118

<sup>3</sup> GOUJON Pierre, *Le vigneron citoyen*, *op. cit.*, p. 79

<sup>4</sup> TRAIMOND Bernard, « Cercles et sociabilité en Gascogne », *op. cit.*, p. 167-168 ;

<sup>5</sup> GAUGAIN Jean-Claude, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var*, *op. cit.*, p. 376

<sup>6</sup> HUARD Raymond, *Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, Paris, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982, 520 p.

<sup>7</sup> LE GALL Laurent, « Des processus de politisation dans les campagnes françaises (1830-1914) : esquisse pour un état des lieux », dans CARON Jean-Claude, CHAUVAUD Frédéric, sous dir., *Les campagnes dans les sociétés européennes. France, Allemagne, Espagne, Italie (1830-1930)*, Rennes, PUR, 2005, p. 118

<sup>8</sup> GAUGAIN Jean-Claude, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var*, *op. cit.*, p. 379

sapeurs-pompiers, par le décret du 13 août 1925, semblent rendre moins attractif l'engagement au sein des corps de sapeurs-pompiers<sup>9</sup>. Enfin, l'élan de création des sociétés musicales s'essouffle, lui aussi, au XX<sup>e</sup> siècle

### *Déclin et extinction des cercles angevins*

« Dimanche dernier, 12 [décembre 1886] courant, le Cercle de la Gauvennerie était en liesse. L'on célébrait par un banquet le centenaire de sa fondation. Nombreuse assistance, composée des membres du Cercle et de nombreux invités au nombre desquels, M. le maire et ses deux adjoints. La gaieté la plus franche n'a cessé de régner. Discours, toasts, chansonnettes, etc. »<sup>10</sup>.

En 1886, le commissaire principal du Cercle de la Gauvennerie fait ainsi la promotion de sa société :

« Rien n'a été négligé pour en faire un séjour agréable, un (*sic*) oasis, où chaque sociétaire peut, à ses loisirs, y trouver un délassement des occupations sérieuses. Parterres, bosquets, jeux de toutes sortes, bonne cave, salon de lecture, journaux de toutes nuances et de tous caractères, chauffage moderne, salles vastes, bien aérées et bien éclairées, et qui nous permettent, membres du cercle, de pouvoir (...) nous y réunir avec nos nombreux amis »<sup>11</sup>.

Le Cercle de la Gauvennerie est cependant l'arbre qui cache le désert. La Société de Ballée, fondée en 1827, est signalée comme dissoute en 1872<sup>12</sup>. À Craon, dans les années 1880, le Cercle de la Réunion finit par déménager et rejoindre celui de la Gauvennerie, qui, seul, survit<sup>13</sup>. Deux enquêtes menées dans l'arrondissement de Château-Gontier en 1885 et dans celui de Mayenne en 1887<sup>14</sup> montrent qu'il reste

---

<sup>9</sup> DALMAZ Patrick, *Histoire des sapeurs-pompiers français*, op. cit., p. 49

<sup>10</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/1 [*Le Journal de Craon*], 19 décembre 1886

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 Z 372

<sup>13</sup> ERNOUL Évelyne, « Entre gens de bonne compagnie », dans *Maine découvertes*, mars-avril-mai 2008, n°56, p. 54

<sup>14</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 162

peu de choses du mouvement associatif des cercles, qui avait pourtant connu un bel essor dans la dernière décennie du Second Empire. La forte baisse démographique qui commence à frapper les communes rurales mayennaises y est sans doute pour beaucoup. Seules les agglomérations rurales les plus peuplées, comme Ernée, Craon, Gorrion ou Saint-Denis-d'Anjou, conservent une société active.

Un processus de « sportivisation », limité, est à l'œuvre. Des challenges de boule de fort entre les membres de différentes sociétés sont organisés à l'échelle régionale dans les années 1900, auxquels participent, notamment, les Amis réunis de Bouère<sup>15</sup>. Ceux-ci adhèrent, en 1909, à la toute nouvelle Fédération des Sociétés des joueurs de boule de fort, créée deux ans plus tôt.

En revanche, on ne recense aucune politisation de cercle en Mayenne. Les sociétés d'agrément y périclitent et, indépendamment, apparaissent des cercles ou comités « républicains », comme à Évron et à Gorrion dès 1892, à Lassay en 1898, à Couptrain et au Horps en 1906, à Andouillé en 1907, puis des cercles ou comités « républicains radicaux », comme à Landivy en 1908, à Meslay en 1909 ou à Chailland en 1910 (**Annexe 21**). La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 apparaît d'ailleurs facilitatrice de ce type de groupement. L'échelle cantonale est systématiquement adoptée, ce qui témoigne d'une volonté de s'assurer un nombre significatif de membres face au camp conservateur. Les groupements républicains sont tous implantés dans la partie nord du département, la fondation, tardive, à Meslay-du-Maine étant la plus méridionale. Le sud du département, terre conservatrice est un terrain défavorable aux cercles républicains.

La différence entre « comité » et « cercle » tient à la fréquence envisagée des réunions. Dans le premier cas, il s'agit, comme à Gorrion, de deux réunions ordinaires annuelles, en janvier et juillet<sup>16</sup>. Dans le second, la sociabilité est plus intense. Le Cercle républicain d'Évron loue ainsi à un particulier, pour neuf ans, une grande salle et une chambre, au premier étage d'une maison donnant sur la place de l'Hôtel de ville<sup>17</sup>. Au Cercle républicain radical de Meslay-du-Maine, en mars 1909, le but est clairement énoncé : « essayer par des rapports fréquents entre ses membres de soutenir et d'aider dans le canton le gouvernement de la

---

<sup>15</sup> MARAIS Jean-Luc, *Les sociétés d'hommes, op. cit.*, p. 177-180

<sup>16</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 170

<sup>17</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169



République »<sup>18</sup>. Ces cercles s'apparentent donc à des structures partisans, ce qui ne les empêche pas d'avoir des projets d'activités assez larges, destinées à entretenir, malgré tout, une certaine sociabilité entre les membres. Le Comité républicain radical du canton de Chailland, dont le siège est à Andouillé, se propose ainsi de faire « circuler des journaux, des brochures », de « soutenir les candidats républicains aux élections », mais avant tout d'organiser « des réunions, conférences, banquets, fêtes »<sup>19</sup>. Le 14 juillet 1907, le Comité républicain radical de Pré-en-Pail organise ainsi un banquet populaire à l'occasion de la fête nationale : il rassemble plus de 200 personnes. Sur la carte postale qui garde trace de cet évènement, de longues tablées de plus de 50 convives chacune sont installées en plein air, le service étant assuré par un hôtelier local<sup>20</sup>. Malgré tout, mesurer l'intensité de la sociabilité générée par de telles associations reste assez difficile.

Le 24 novembre 1918, une « institution » craonnaise, vieille de 132 ans, disparaît précipitamment :

« L'an mil neuf cent dix-huit, le dimanche vingt-quatre novembre, à dix-sept heures, les membres du cercle de la Gauvennerie se sont réunis au siège de la société en assemblée générale sur la convocation des commissaires. (...) Les commissaires exposent que les immeubles du cercle sont vendus et que par suite la salle de réunion, que M. Rousseau, acquéreur, a bien voulu laisser gracieusement quelque temps à notre disposition, ne sera plus disponible et que dans ces conditions, la dissolution de la société semble s'imposer. En conséquence, ils mettent aux voix la proposition suivante : Le cercle de la Gauvennerie est et demeurera dissous à partir d'aujourd'hui. À l'unanimité des membres présents, cette proposition a été adoptée. En conséquence, la société dite le Cercle de la Gauvennerie est définitivement dissous (*sic*) à compter de ce jour »<sup>21</sup>.

L'armistice de la Grande Guerre à peine signé, le propriétaire du lieu de réunion du Cercle, est pressé de récupérer la pleine jouissance de son bien. L'assemblée

---

<sup>18</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 163

<sup>19</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>20</sup> LECLERC Gérard, *1900-1925, vingt-cinq ans d'actualité mayennaise à travers la carte postale*, Rennes, Ouest-France, 1979, p. 44

<sup>21</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

générale de dissolution se tient, d'ailleurs, alors même que certains membres sont toujours mobilisés sous les drapeaux et sont donc notés absents.

Trente-deux ans auparavant, en 1886, le commissaire principal du Cercle déclarait lors du banquet du centenaire de l'association : « Et maintenant, vieux cercle que te souhaiter ? la prospérité tu en es sûr, longue vie, aussi rien ne saurait la menacer ; car nouveau phénix aujourd'hui tu renaiss de ton passé ! »<sup>22</sup>.

En décembre 1912, le bureau du Cercle de la Gauvennerie a fait les démarches nécessaires pour mettre l'association en conformité avec la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. L'objet demeure : « réunions journalières (jeux, lectures et conversations) »<sup>23</sup>. La fin du Cercle de la Gauvennerie est la seule à avoir été répertoriée dans les sources. Les autres groupements du même type, qui ont commencé à décliner à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, n'ont pas laissé de traces : la publicité de la naissance d'une association est toujours plus plaisante à faire que celle de sa disparition. Il n'en demeure pas moins que le cercle angevin, très présent dans les sources administratives dans les décennies précédentes, est particulièrement absent à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle. Le Cercle de la Gauvennerie est d'ailleurs le seul, en Mayenne, à adopter le statut d'association loi 1901.

La disparition des cercles angevins peut s'expliquer, bien évidemment, par des difficultés organisationnelles, accentuées, dans le cas de la Gauvennerie, par la Grande Guerre. Au-delà, dans une société rurale en pleine décomposition démographique et sociale, l'heure n'est plus à chercher à se distinguer. Les cercles et sociétés d'hommes, à moins de muter en associations politiques ou sportives, ouvertes socialement, apparaissent en décalage et sont appelés à disparaître.

### *Remise en question de la sociabilité catholique*

Société de cure, le Cercle de Loigné, créé en 1860, est mentionné comme disparu en 1885<sup>24</sup>. D'autres font évoluer leurs statuts. Les membres de la Société de l'Union à Ménil, fondée en 1842, qui, à l'origine, déclaraient se réunir quotidiennement, ne le font plus que le dimanche<sup>25</sup>. À Saint-Denis-d'Anjou, le public ciblé par le Cercle de

---

<sup>22</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/1 [*Le Journal de Craon*], 19 décembre 1886

<sup>23</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>24</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 162

<sup>25</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/24-8

l'Union est élargi. À sa création, en 1874, il était encore question d'« habitants notables » ; en 1898, lors de la révision des statuts, le groupement s'adresse désormais aux « ouvriers de la localité »<sup>26</sup>. L'objectif est « de leur permettre de passer agréablement et à peu de frais leurs dimanches et jours de fêtes ». L'Union de Pommerieux, on l'a déjà évoquée, est créée en janvier 1881, et se mue en « société de tir » dès 1893<sup>27</sup>.

L'ultime preuve de la désuétude dans laquelle sont tombées les cercles en général, et les sociétés de cure en particulier, est l'exemple du Cercle Jeanne-d'Arc de Pommerieux. Ce dernier est fondé et organisé en septembre 1909 pour concurrencer la Société de l'Union tombée aux mains des laïcs<sup>28</sup>. Il se présente comme un cercle angevin sous la coupe des catholiques : il a « pour objet le plaisir et la distraction au moyens de jeux en usage dans le pays et non-prohibés par les lois »<sup>29</sup>. L'article 10 de ses statuts précise : « Seront interdits les jeux de hasard et d'argent, notamment le baccara, le lansquenet, le trente et quarante, la roulette, les dés, le chemin de fer et autres jeux similaires ». Il prend ses quartiers dans le local jusqu'alors occupé par l'Union : cette dernière en a été expulsée par les nouveaux propriétaires. Il y a une cotisation à payer et des heures d'ouverture, comme n'importe quel cercle, qu'il soit « angevin » ou « de cure ». Or, dès le mois de juillet suivant, les membres du Cercle Jeanne-d'Arc écrivent au sous-préfet pour l'informer de la dissolution de leur société et son remplacement par une société de tir appelée « la Française ». Sans doute le fonctionnement initial de la Jeanne-d'Arc s'est-il trouvé anachronique, en décalage par rapport aux nouvelles attentes de la population locale. Dans les années 1910, c'est un fait qui s'impose de lui-même : la mode est à la société conscriptive.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans un contexte de tension entre l'État et l'Église, les associations catholiques sont aussi amenées à connaître des difficultés financières. Ainsi, à Ernée, les Enfants de Marie et la Société de Saint-Vincent-de-Paul ne sont plus autorisées par les autorités préfectorales à organiser leurs loteries annuelles, alors que cela était le cas, sans discontinuer, depuis plus de cinquante ans.

---

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 Z 372 et 4 M 174

<sup>27</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

<sup>28</sup> GUIOULLIER Claude, *Biographie d'une société de tir, op. cit.*, p. 33

<sup>29</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

De leur côté, les patronages catholiques qui se développent en nombre proposent bien plus que du sport. Des ateliers théâtraux, destinés d'abord aux adultes, puis aux garçons, et enfin aux jeunes filles, à partir de la fin des années 1920, aboutissent à plusieurs représentations par an et connaissent un grand succès local<sup>30</sup>. Le Cercle Saint-Joseph d'Évron, dont le cas sera développé ultérieurement, apparaît pionnier en la matière à partir des années 1880. Le dimanche 27 décembre 1896, les « Jeunes Gens du Patronage Saint-Nicolas de Craon » offrent une séance récréative « à leurs Parents, aux Bienfaiteurs et Amis de l'Œuvre ». La partie littéraire de la soirée comprend « deux comédies-vaudevilles » et « quatre monologues dont la note gaie ou patriotique a répondu à toutes les exigences de l'auditoire », signale le *Journal de Craon*<sup>31</sup>. La partie artistique, quant à elle, est assurée par la Fanfare « qui avait bien voulu prêter son concours, et en projections lumineuses ». Les nombreuses recensions de « soirées » ou « séances récréatives » théâtrales et musicales dans la presse locale, entre le début du XX<sup>e</sup> siècle et les années 1930, témoignent de l'intensité de l'activité des associations catholiques.

Le patronage Saint-Joseph de Cossé-le-Vivien ouvre le premier cinéma catholique mayennais en 1922<sup>32</sup>. Grâce à un matériel transportable, il essaime dans tout le sud du département dans les années 1930. Cela correspond pleinement à ce que Michel Lagrée appelle le deuxième âge du cinéma de patronage, celui de l'essor, durant l'entre-deux-guerres, entre l'âge des débuts (avant 1914) et celui de l'apogée (années 1950)<sup>33</sup>. Les séances de cinéma viennent agrémenter les soirées organisées par les membres des différents patronages.

Pour contrer l'influence catholique, le patronage connaît aussi des adaptations laïques, rares, avec, par exemples, des sociétés d'éducation populaire à Pré-en-Pail ou Gorrion, dans les années 1930. Leur activité et leur influence semblent, malgré tout, limitées dans des campagnes mayennaises où les patronages catholiques prédominent.

---

<sup>30</sup> « Mémoires d'une famille mayennaise 1870-1970 », *op. cit.*, p. 85

<sup>31</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4 [*Le Journal de Craon*], 3 janvier 1897

<sup>32</sup> GLEMAIN Denis, « Le cinéma en Mayenne sous l'occupation », dans *L'Oribus*, juin 2000, n° 51, p. 11

<sup>33</sup> LAGRÉE Michel, *Religion et modernité*, *op. cit.*, p. 194-199

### *Le repli des sociétés musicales*

Les sociétés musicales connaissent un repli : six nouvelles fondations dans les années 1900, deux dans les années 1910, cinq dans les années 1920 et, enfin, seulement deux dans les années 1930. Le type de l'association musicale évolue. Désormais, ce sont des ensembles spécialisés tout autant que des fanfares qui se forment : société de trompes à Craon en 1907, société de clairons à Pré-en-Pail en 1920 et à Châtillon-sur-Colmont en 1926, société d'« organisation de représentations théâtrales et musicales » à Cossé-le-Vivien en 1929.

La répartition des sociétés musicales subventionnées par le Conseil général de la Mayenne au milieu des années 1930 présente une géographie très resserrée (**Annexe 22**). Leur nombre est divisé par deux par rapport au début du XX<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle une soixantaine de formations musicales sont recensées dans le département. Il ne reste, le plus souvent, qu'une fanfare par canton. L'attractivité des ensembles lavallois a fait le vide autour du chef-lieu départemental, particulièrement en direction de l'ouest.

Toutefois, il est notable que l'effectif moyen de chaque ensemble a fortement augmenté. Il est, en 1935, de 42 membres, contre 25 au début du XX<sup>e</sup> siècle. Si les plus petites formations demeurent à 15 musiciens, la plus grande, la Sainte-Cécile de Meslay-du-Maine, en compte plus de 80.

### *L'évolution contrastée des sapeurs-pompiers*

De 37 à la fin des années 1900, les corps de sapeurs-pompiers dans les communes rurales mayennaises passent à 47 en 1932 (**Annexe 23**). Les créations ou recreations s'équilibrent entre les trois arrondissements. De ce fait, celui de Château-Gontier demeure toujours, et de loin, le mieux pourvu.

Par ailleurs, on observe une baisse notable des effectifs. Le plus petit corps recensé est celui de Saint-Charles-la-Forêt (292 habitants au recensement de 1931), avec seulement 9 sapeurs-pompiers, pour un effectif légal s'élevant pourtant à 14<sup>34</sup>. Les effectifs les plus élevés se repèrent à Quelaines (35), Renazé (35) et Ernée (34). Il est rare que les corps atteignent l'effectif autorisé : en 1932, on compte 968 sapeurs-pompiers ruraux en Mayenne, alors qu'ils pourraient être légalement 1 251. Chaque

---

<sup>34</sup> Arch. départ. de la Mayenne, R 1263

corps a, en moyenne, une vingtaine de membres, au lieu de la trentaine constatée pour la période 1830-1880. Ces chiffres corroborent ceux établis, à l'échelle de la France, par Hubert Lussier, qui note, lui aussi, une baisse du nombre moyen d'hommes par unité : 32,7 en 1867, 29,8 en 1894, 26 en 1908<sup>35</sup>.

Le décret du 10 novembre 1903, en même temps qu'il rappelle les corps de sapeurs-pompiers à leur mission initiale de lutte contre les incendies, permet la création de corps libres de sauveteurs, dans le cadre de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901<sup>36</sup>. Face aux dépenses exigées par la loi pour l'équipement obligatoire d'un corps de sapeurs-pompiers, certains maires optent pour cette solution. Dans les campagnes mayennaises, quatre sociétés libres de sauveteurs sont répertoriées<sup>37</sup>.

Le rapport entre sapeurs-pompiers et sauveteurs est difficile à déterminer. Dans le cas, du Bourgneuf en 1909 et de Pommerieux en 1926, il s'agit de pallier l'absence de sapeurs-pompiers. À Bierné, en 1907, il s'agit d'un remplacement pur et simple : la subdivision de sapeurs-pompiers est dissoute et, dans le même temps, la Société libre de sauvetage, avec pour but le « secours en cas de sinistre et d'incendie », est déclarée au *Journal officiel*. À Bazouges, en 1911, la situation est moins claire, la Société libre établissant son siège dans le « café des sapeurs-pompiers ».

Toutefois, le faible nombre de créations de sociétés libres de sauvetage en Mayenne tend à montrer que, s'il y a eu concurrence à l'égard des sapeurs-pompiers, elle a été plus que limitée.

---

<sup>35</sup> LUSSIER Hubert, *Les sapeurs-pompiers, op. cit.*, p. 27

<sup>36</sup> DALMAZ Patrick, *Histoire des sapeurs-pompiers français, op. cit.*, p. 41-42

<sup>37</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 163 ; 4 M 164 ; 4 M 167 ; 4 M 174

## Conclusion de la première partie

En conclusion, le premier constat est la confondante banalité de l'évolution des cadres associatifs dans les communes rurales mayennaises entre les années 1830 et les années 1930, comparativement au reste de la France. Le département n'est certes pas un territoire précurseur, mais d'un autre côté, tous les types d'associations de sociabilité qui émergent à cette époque s'y développent, sans exception : cercles, corps de sapeurs-pompiers, sociétés musicales, sociétés conscriptives, associations sportives, amicales d'anciens élèves et amicales d'anciens combattants.

La chronologie d'apparition des différents types d'associations, établie par Maurice Agulhon, est la synthèse de travaux effectués en Provence et dans le nord de la France<sup>1</sup>. Quatre phases s'y distinguent. La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est l'époque des cercles. À partir des années 1850, émergent les « sociétés de musique, de gymnastique, tir », ainsi que les « groupements de pompiers ». À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, se développent les amicales périscolaires, ainsi que les sociétés sportives. Enfin, après la Grande Guerre, naissent les amicales d'anciens combattants. Pour une autre région, le Mâconnais, Pierre Goujon signale « trois temps forts » de créations associatives : les années 1860-1886 pour les sociétés musicales, les années 1880 pour les sociétés conscriptives et les années 1895-1901 pour les associations périscolaires<sup>2</sup>. Ces évolutions correspondent, point par point, à ce que l'on observe en Mayenne. On pourra noter, selon le type d'association, une différence d'intensité ou un décalage dans le temps d'une ou deux décennies. Cependant, globalement, le département suit l'évolution-type des cadres associatifs dans les campagnes françaises au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle.

La seule particularité de la Mayenne, par rapport au tableau général, est le rôle très important joué par l'Église catholique, qui explique la spécificité des sociétés de cure ou bien encore le poids des patronages religieux. Ces traits sont caractéristiques d'un département de la France de l'Ouest.

La normalité constatée conduit à penser que ce qui se produit en Mayenne n'est pas propre à ce territoire, mais est plutôt représentatif d'une évolution plus générale.

---

<sup>1</sup> AGULHON Maurice, BODIGUEL Maryvonne, *Les associations au village*, *op. cit.*, p. 25-26

<sup>2</sup> GOUJON Pierre, « Association et vie associative », *op. cit.*, p. 110

Le deuxième constat est l'existence d'une filiation entre les différents types d'associations, de la société littéraire au club de football, en passant par le cercle, les fanfares et les sociétés conscriptives. S'appuyant sur ses propres travaux sur le Var et ceux de Bernard Traimond sur la Gascogne, Maurice Agulhon écrit :

« Le cercle, avant de décliner, a en quelque sorte aidé à naître la génération d'institutions associatives qui devait progressivement le remplacer. Sociétés de chasse, sociétés de musique, clubs sportifs ont souvent, par commodité, fixé leur siège social et tenu leurs réunions dans le local du cercle »<sup>3</sup>.

La filiation dépasse cependant la simple question du siège social ou du lieu des réunions. La continuité qui existe entre, d'une part, les sociétés littéraires et les loges maçonniques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et, d'autre part, les cercles qui naissent à partir des années 1830 est évidente. Les sociétés de cure n'ont d'originales que le fait d'être promues par le clergé local ; pour le reste, elles proposent les mêmes activités que n'importe quel cercle angevin. Les premiers patronages, qui naissent dans les campagnes mayennaises, comme à Craon et à Cossé-le-Vivien, dès les années 1870, ne sont qu'une déclinaison des sociétés de cure. Seul le public visé, en l'occurrence les jeunes garçons, change. La panoplie associative catholique se complète, à la même époque, par quelques associations de jeunes filles.

De la même manière, il existe un lien entre cercle et société musicale. Le Cercle de l'Union et l'Union musicale d'Évron sont, par exemples, fondés à la même époque - les années 1860 - par les mêmes personnes. Cercle et société de tir se confondent aussi parfois. Le flou de certaines appellations témoigne de cette zone grise : des sociétés dénommées cercles sont, ou deviennent très rapidement, des sociétés de tir, comme à Pommerieux dans les années 1880. Par ailleurs, les premières sociétés vélocipédiques fonctionnent plus comme des cercles angevins que comme des associations sportives, à l'instar de l'Ernacéenne à Ernée, à la fin des années 1890, qui possède un local pour discuter et jouer.

La « sportivisation » de quelques cercles angevins en associations boulistes et l'autonomisation des clubs sportifs à l'égard des sociétés conscriptives, à partir du XX<sup>e</sup> siècle, participent à rattacher la dernière génération d'associations rencontrées

---

<sup>3</sup> AGULHON Maurice, BODIGUEL Maryvonne, *Les associations au village, op. cit.*, p. 27-28



aux précédentes. Les patronages catholiques jouent un rôle incubateur important. De là, naissent nombre d'associations périscolaires d'anciens et d'anciennes élèves. Enfin, les jeunes membres des sociétés conscriptives d'avant 1914 se retrouvent dans les groupements d'anciens combattants créés de l'entre-deux-guerres.

Maurice Agulhon voit dans « l'explosion associationniste » la conjonction de trois sources : « l'existence d'un modèle bourgeois de l'association, une tradition de sociabilité populaire d'imitation, un apport extérieur (national) enfin »<sup>4</sup>. Dans les campagnes mayennaises, le modèle bourgeois, c'est la société littéraire de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; la « sociabilité populaire d'imitation », c'est la société de cure, plus ouverte socialement, on le verra ; « l'impulsion venue du dehors », ce sont les corps de sapeurs-pompiers, cadres originellement militaires. La bourgeoisie, le clergé et l'armée, voilà les trois références qui influencent la constitution des cadres associatifs dans les campagnes mayennaises.

Un troisième constat est géographique. Les vagues de créations d'associations se succèdent et l'on est frappé par le contraste qui existe entre le sud et le reste du département, comme si, à l'instar de la « sociabilité méridionale » chère à Maurice Agulhon, existait en Mayenne, par-delà les différentes époques, une sorte de « sociabilité angevine ».

La carte de toutes les associations répertoriées, cumulées par commune, montre que la partie méridionale du département a une densité associative particulièrement élevée (**Annexe 24**). À partir des années 1830, il s'agit du secteur de prédilection des cercles angevins et des sociétés de cure. Les corps de sapeurs-pompiers y sont également plus nombreux sur l'ensemble de la période. Les sociétés conscriptives, puis les associations sportives ou encore les amicales périscolaires y sont encore très représentées, plus particulièrement dans le sud-ouest, autour de Craon et de Renazé. Enfin, les groupements d'anciens combattants, à l'échelle de la Mayenne, y apparaissent, en nombre, de manière précoce par rapport au reste du département. Les facteurs socio-économiques jouent un rôle déterminant. Le sud du département, mais également le nord-ouest, dans un triangle formé par Ernée, Gorrion et Landivy, sont relativement moins touchés par l'effondrement démographique que connaît l'ensemble du département à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (**Annexe 25**). Les

---

<sup>4</sup> AGULHON Maurice, *La République au village*, op. cit., p. 208

activités industrielles qui s'y développent, comme les ardoisières dans le sud-ouest ou l'industrie de la chaussure dans le nord-ouest<sup>5</sup>, permettent d'endiguer la forte baisse de la population locale. À l'inverse, le centre et l'est du département de la Mayenne apparaissent pauvres en associations. Pour les communes rurales périphériques des villes de Laval et de Mayenne, cela peut s'expliquer par l'attractivité et l'influence des associations déjà présentes dans les centres urbains. Nul besoin, par exemple, de s'échiner à créer une fanfare, si celle de la ville peut venir, à moindre frais, animer les deux ou trois fêtes communales de l'année. L'est du département, à l'exception de quelques rarissimes « oasis », à Évron ou Pré-en-Pail, est un « désert » associatif, mais c'est aussi le secteur qui est le plus frappé par l'effondrement démographique. La carte de l'évolution de la population totale entre 1851 et 1931 montre qu'une large partie orientale du département, qui s'étend en pointe vers l'ouest jusqu'à l'est de Laval, est vidée, sur la période, de 40% et plus de ses habitants. Or, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont des communes dont les densités de population sont supérieures à 50 habitants/km<sup>2</sup> ; le chiffre s'élève à plus de 75 habitants/km<sup>2</sup> pour la partie nord-est, entre Ambrières et Pré-en-Pail. Pour comparaison, la densité de population moyenne en France est de 47,9 habitants/km<sup>2</sup> en 1836<sup>6</sup>. *A contrario*, les communes situées au sud du département ont, à la même époque, des densités de population très souvent inférieures à 50 habitants au km<sup>2</sup>.

Le quatrième et dernier constat est que l'évolution des cadres associatifs s'accompagne d'une évolution des formes de la sociabilité associative.

L'objet de l'association est souvent pris comme critère par les historiens des associations pour établir une typologie. Pierre Goujon propose un classement en six catégories : les cercles, les associations à activité spirituelle (confréries, œuvres), celles de loisirs autour de la musique, celles de loisirs à caractère sportif, celles autour de l'école, et enfin les associations diverses<sup>7</sup>. Annie Grange ne distingue pas moins de 14 types d'associations avec, malgré tout, elle aussi, une catégorie

---

<sup>5</sup> MACÉ Georges, *Un département rural de l'Ouest*, *op. cit.*, p. 218-220

<sup>6</sup> APRILE Sylvie, *La Révolution inachevée*, *op. cit.*, p. 132

<sup>7</sup> GOUJON Pierre, « Association et vie associative », *op. cit.*, p. 109

« divers »<sup>8</sup>. Ces deux propositions, fonctionnelles, ne sont pas satisfaisantes, car la catégorie « divers » y existe par défaut.

De son côté, le sociologue Jacques Ion distingue trois formes de sociabilité associative<sup>9</sup>. Sa typologie est fondée sur le rapport de l'individu au social, elle est synthétique, couvre tout le spectre de la sociabilité associative et permet d'éviter la typologie fonctionnelle. Elle permet surtout de centrer le regard sur ce que l'association dit du rapport de l'individu au social. Jacques Ion s'inscrit dans une perspective historique et parle de « phase » plutôt que de « type ». Dans une première phase qualifiée d'« holiste », le « groupement de fait » est « un donné intériorisé qui s'impose à l'individu ». Dans le cadre professionnel, Jacques Ion prend l'exemple des corporations, des mutuelles et des syndicats. La deuxième phase est celle de l'« individuation », c'est-à-dire « l'affirmation des individus comme entités abstraites distinctes du tout ». L'individu s'extrait du tout donné par nature, pour s'inscrire, de manière véritablement volontaire, cette fois-ci, dans un autre tout. L'archétype en est la société de pensée ou l'association politique. Enfin, la troisième phase est celle de l'« individualisation », vue comme « l'affirmation croissante des particularités de l'individu ». Jacques Ion dépeint ici une forme « sociabilitaire », qui se caractérise par des liens concrets, mais une moindre implication des adhérents, qui deviennent alors plus des usagers que des citoyens engagés volontaires. Il cite en exemple les clubs sportifs<sup>10</sup>.

À l'épreuve du monde associatif rural mayennais entre les années 1830 et les années 1930, le terme de « type » semble plus adapté que celui de « phase ».

Dans un premier temps, à partir des années 1830, la sociabilité associative a pour fonction, pour ceux qui y participent, de se distinguer du reste de la société, dans une démarche d'individuation. Dans la continuité des sociétés littéraires et des loges maçonniques, premières expériences associatives nées à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il s'agit, avant tout, pour les membres des sociétés et des cercles de ne pas se retrouver avec le commun. Le mouvement est accompagné et renforcé par la création de sociétés de cure, initiées par le clergé local, en complément de la résurgence relativement limitée d'une sociabilité catholique plus traditionnelle, comme dans le

---

<sup>8</sup> GRANGE Annie, *L'apprentissage de l'association*, *op. cit.*, p. 17-20

<sup>9</sup> ION Jacques, « Les trois formes de la sociabilité associative », dans LEVASSEUR Roger, sous dir., *De la sociabilité*, *op. cit.*, p. 169-182

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 175-178

cadre des associations de jeunes filles ou la Société de Saint-Vincent-de-Paul d'Ernée. Il s'agit là encore, pour les catholiques, dans le cadre de valeurs morales revivifiées, de se distinguer du reste de la société.

Dans un deuxième temps, à partir des années 1880, l'État républicain soutient à l'échelon local la création d'associations aptes à relayer et à diffuser une culture républicaine. Les sociétés musicales, tout d'abord, puis les sociétés conscriptives sont les deux piliers d'une sociabilité associative qui a pour fonction, pour les sociétaires, de s'intégrer doublement, à la vie de la nation et à celle de la commune. En termes de moyens humains et matériels, cette deuxième vague associative s'appuie sur la préexistence dans le monde rural, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, de corps de sapeurs-pompiers, qui, au-delà de la lutte contre l'incendie, se trouvent pleinement impliqués dans la vie locale. À cette même époque, dans un contexte de forte baisse démographique des campagnes, les cercles, sociétés de cure et autres groupements catholiques fusionnent ou disparaissent. Dans une société rurale en profondes transformations sociales et économiques, l'heure n'est plus à la distinction, mais à l'intégration. Le but est de faire bloc, de structurer l'organisation sociale locale pour la faire exister dans un environnement qui se nationalise politiquement et économiquement. Ce processus d'intégration associative est prolongé après la Grande guerre par le développement des associations périscolaires, mais surtout par l'essor des groupements d'anciens combattants, là encore sous l'effet d'une double dynamique, locale et nationale. Associations et sections d'anciens combattants sont, en quelque sorte, l'aboutissement d'un processus d'intégration des campagnes par l'association. Près des 2/3 des communes rurales mayennaises sont concernées et celles qui ne le sont pas sont intégrées dans des structures cantonales qui maillent au plus près le territoire départemental. Le déclin des véloce-clubs dans les années 1900, après un succès subit lors de la décennie précédente, doit aussi être vu comme la conséquence d'une sociabilité qui ne produit aucune intégration. À la différence, notamment des fanfares ou des sociétés conscriptives, les véloce-clubs génèrent une pratique individuelle, non militarisée. Elle est, en quelque sorte, en avance sur son temps.

Enfin, une troisième et dernière vague, qui bénéficie, avec retard, de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, se forme à partir des années 1910. Les associations sportives en sont le cœur, du fait de leur nombre, mais également de leur diversité. Le tir et la

gymnastique cèdent la place à d'autres pratiques sportives. La sociabilité associative conduit désormais à l'individualisation. Faire du football, du ping-pong, du cyclisme, du basket-ball n'est plus un enjeu, ni de distinction, ni d'intégration. Le développement de l'équitation, au milieu des années 1930, appelle toutefois à nuancer, car cette pratique demeure un moyen de se démarquer pour une aristocratie locale, qui s'y investit beaucoup, on le verra. La forme véritablement « sociabilitaire » de la sociabilité associative s'impose. Celle qui distingue socialement finit de disparaître : le Cercle de la Gauvennerie à Craon, « dernier des Mohicans », se dissout en 1918, après 132 ans d'existence. La sociabilité associative d'intégration connaît des destinées contrastées : les fanfares régressent du fait de l'évolution des goûts musicaux, les corps de sapeurs-pompiers et les sociétés conscriptives se maintiennent. Enfin, les associations périscolaires et les groupements d'anciens combattants régénèrent cette forme et laissent croire, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, à la stabilité retrouvée du monde rural.

En un siècle, la sociabilité associative est devenue l'armature de la vie communale rurale. Pierre Goujon écrit : « Les associations ont maintenu et raffermi l'intégration et la cohésion au sein de la communauté villageoise »<sup>11</sup>. En 1830, elles n'existent pas ou peu ; en 1930, elles sont incontournables.

---

<sup>11</sup> GOUJON Pierre, *Le vigneron citoyen, op. cit.*, p. 98

## PARTIE 2. LA SOCIABILITÉ ASSOCIATIVE, UNE DIFFRACTION SOCIALE

Dans une synthèse sur l'histoire de la Mayenne, parue en 1984, Michel Denis présente une vision très tranchée de la société du département au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. La partie consacrée à la période 1815-1880 est intitulée « Une contre-société ». Il y est question d'une « société sauvegardée, protégée contre les méfaits d'un certain modernisme, qui s'offre comme contre-modèle aux nostalgiques de l'Ancien Régime ». « L'aristocratie foncière (...) reste à la tête de cette région, aussi bien sur le plan économique que dans les domaines politiques et idéologiques », les bourgeois sont « suivistes » et « le paysan parcellaire [est] bien incapable de défendre ses intérêts de classe »<sup>1</sup>.

Dans la partie consacrée à la période 1880-1939, titrée « La Mayenne conservatrice », Michel Denis écrit : « sous la III<sup>e</sup> République, la Mayenne vit plutôt repliée sur elle-même, à l'écart de toute mutation spectaculaire : c'est le modèle de la France agraire, c'est l'archétype de la province traditionnelle », ou bien encore :

« (...) les gens du bas Maine sont devenus essentiellement des ruraux, peu ouverts aux idées modernes. On y est conservateur aussi bien dans les comportements politiques fossilisés autour de la question religieuse et de la querelle scolaire que dans la vie économique et dans la vie quotidienne »<sup>2</sup>.

Dans cet environnement décrit comme figé, la sociabilité associative est un vecteur de changement social. Certes, elle s'insère dans un paysage où le cadre familial et le cadre professionnel sont plus que déterminants, mais elle génère ses propres solidarités entre individus, ses propres réseaux individuels et collectifs, ainsi que ses propres conflits. La sociabilité associative perturbe la dynamique sociale traditionnelle en favorisant de nouveaux notables. Enfin, elle participe à la redéfinition des rapports entre jeunes et vieux, entre femmes et hommes et, ce qui est spécifique à la France de l'Ouest, entre gens de la campagne et gens du bourg.

---

<sup>1</sup> SALBERT Jacques, sous dir., *La Mayenne, op. cit.*, p. 297

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 335

Comme une onde perturbée dans sa propagation par la rencontre d'un obstacle, la société rurale mayennaise connaît, dans son évolution, une diffraction, ce qui semble s'opposer à l'idée d'un conservatisme social.

## 2.1 – Des différenciations sociales accrues

« Sociétés d'hommes », au sens masculin du terme, est couramment utilisé pour désigner les cercles de type angevin qui se développent dans l'ouest de la France à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Il décrit une réalité dont les femmes et les enfants sont exclus et où les jeunes hommes, célibataires, demeurent sous tutelle de leurs aînés.

Des années 1830 aux années 1930, cette prédominance masculine perdure : il est permis de parler de « sociabilité d'hommes » pour caractériser toutes les formes de sociabilité associative qui naissent et se diffusent à cette époque, que ce soient dans le cadre des cercles, des fanfares, des sociétés conscriptives, des véloce-clubs, des associations d'anciens combattants ou des clubs sportifs.

### 2.1.1 – Une sociabilité associative féminine restreinte

L'historiographie relative à l'étude des femmes à l'époque contemporaine dans la France rurale est singulièrement déficiente, du fait de sources peu loquaces en la matière, mais aussi d'historiens ruralistes dont l'intérêt s'est porté ailleurs<sup>4</sup>. De fait, les travaux menés sur la sociabilité associative rurale insistent sur le caractère masculin de celle-ci<sup>5</sup>. Ils développent également l'idée d'une séparation nette : aux hommes, l'ouverture sur l'extérieur, la sociabilité organisée et la culture écrite ; aux femmes, le repli domestique, la sociabilité informelle et la culture orale. Dans son

---

<sup>3</sup> MARAIS Jean-Luc, *Les sociétés d'hommes*, *op. cit.*

<sup>4</sup> Contribution de Jacqueline SAINCLIVIER, « Une histoire des agricultrices aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles est-elle possible en France ? Acquis et perspectives », dans VIVIER Nadine, sous dir., *Ruralité française et britannique, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles : approches comparées*. Nouvelle édition [en ligne], Rennes, PUR, 2005 ; COCAUD Martine, SAINCLIVIER Jacqueline, « Femmes et engagement dans le monde rural (19-20<sup>e</sup> siècles) : jalons pour une histoire », dans *Ruralia*, 2007, n° 21 [accessible en ligne, <http://ruralia.revues.org/1842>]

<sup>5</sup> AGULHON Maurice, *La République au village*, *op. cit.*, p. 219 ; SEGALÉN Martine, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980, p. 154-155 ; CORBIN Alain, COURTINE, Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, sous dir., *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité. Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil (coll. Points), 2011, p. 95-96

étude consacrée à trois villages artésiens entre 1919 et 1939, Marie-Christine Allart parle de « modèle ségrégatif » :

« Les femmes ne possèdent pas vraiment de lieu de réunion, elles n'ont pas l'équivalent du cabaret. Certes, elles peuvent se retrouver à l'épicerie, à la sortie de la messe, à la borne-fontaine, mais ces rencontres sont conduites par le hasard »<sup>6</sup>.

Au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, les femmes françaises sont tenues en tutelle par le Code civil<sup>7</sup>. Dans les campagnes, contrairement aux garçons, le temps de loisir des jeunes filles est réduit au plus strict minimum<sup>8</sup>. Les femmes sont exclues des cercles, « sociétés d'hommes »<sup>9</sup>. Jean-Claude Farcy écrit : « Seules les anciennes élèves peuvent espérer quelque loisir en s'inscrivant à l'amicale. Mais, après le mariage, la sociabilité féminine ne peut qu'être temporaire et informelle »<sup>10</sup>. Les femmes sont cantonnées, au mieux, à être considérées comme membres honoraires. Ce rôle, cependant, dans la continuité de l'époque moderne<sup>11</sup>, est réservé à des veuves ou des célibataires âgées. Ces femmes, bien que socialement en marge<sup>12</sup>, ont un relatif droit de cité, car elles suppléent, vis-à-vis de l'extérieur, les représentants masculins qui font momentanément défaut à leur famille.

Quelques femmes de l'aristocratie, femmes aisées, épouses ou filles de propriétaires, se retrouvent à la tête d'associations de jeunes filles à partir des années 1870-1880. Elles s'inscrivent dans une tradition de protection seigneuriale accordée au village<sup>13</sup> et s'apparentent à des dames patronnesses<sup>14</sup>. La prise de responsabilités associatives par ces femmes laïques s'inscrit dans un contexte où religieux et religieuses sont de plus en plus accaparés par l'enseignement catholique.

---

<sup>6</sup> ALLART Marie-Christine, « Les femmes de trois villages de l'Artois : travail et vécu quotidien (1919-1939), dans *Revue du Nord*, tome 63, n° 250, juillet-septembre 1981, p. 720

<sup>7</sup> CHOLVY Gérard, *Christianisme et société en France*, *op. cit.*, p. 50

<sup>8</sup> FARCY Jean-Claude, *La jeunesse rurale*, *op. cit.*, p. 176

<sup>9</sup> MARAIS Jean-Luc, *Les sociétés d'hommes*, *op. cit.*, p. 23

<sup>10</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.*, p. 338

<sup>11</sup> Contribution de Scarlett BEAUVALET, « Les femmes dans le monde rural à l'époque moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », dans VIVIER Nadine, sous dir., *Ruralité française et britannique*, *op. cit.*

<sup>12</sup> FRAISSE Geneviève, PERROT Michelle, sous dir., *Histoire des femmes. Tome 4 : le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1991, p. 112

<sup>13</sup> BRELOT Claude-Isabelle, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Besançon, Les Annales littéraires, 1992, p. 656

<sup>14</sup> LEJEUNE-RESNIK Évelyne, *Femmes et associations, 1830-1880 : vraies démocrates ou dames patronnesses*, Paris, Publisud, 1991, p. 199



De fait, le nombre de femmes laïques catéchistes augmente, leur permettant d'exercer, localement, une influence hors du cercle familial<sup>15</sup>.

### *Des concierges de cercles*

Chronologiquement, les premières femmes mentionnées dans les sources pour leur implication dans le monde associatif rural mayennais ne le sont pas en tant que sociétaires, mais en tant que concierges dans les cercles. Elles sont en charge de l'entretien du local de réunion, de son chauffage, de l'approvisionnement en boissons, de la mise à disposition de la presse, de la distribution des courriers internes, etc.

À Ernée, selon l'enquête préfectorale de 1842, le Cercle, créé en 1759, et la Société littéraire, fondée en 1835, ont pour concierges, respectivement, « Garcouin veuve » et « Périn veuve, Anne ». La seconde n'est pas identifiable. La première est, selon toute vraisemblance<sup>16</sup>, Marie Cordier, fileuse, 67 ans, domiciliée avec son fils. La même année, à Évron, les deux sociétés littéraires ont pour concierges « Breux femme » et « Meunier femme ». La première dénomination peut correspondre à deux femmes différentes qui présentent cependant un profil identique : un âge avoisinant les 60 ans, un mari artisan – l'un est tourneur en bois, l'autre tisserand -, trois enfants en âge de se marier dont seule la benjamine demeure au domicile familial au début des années 1840. « Meunier femme » peut correspondre à Marie Meunier, 50 ans en 1842, célibataire ; le recensement de 1836 l'a dit « journalière » ; elle meurt en 1855, à l'hospice d'Évron, date à laquelle elle est dite « fileuse ».

Bien que les identités des concierges féminines demeurent relativement imprécises, il n'en reste pas moins qu'un profil peut être esquissé : une femme d'une cinquantaine, voire d'une soixantaine d'années, liée au monde de l'artisanat, souvent textile, d'où une grande fragilité économique en ce milieu de XIX<sup>e</sup> siècle, à quoi s'ajoute une situation matrimoniale souvent précaire, veuvage ou célibat.

---

<sup>15</sup> CHOLVY Gérard, *Christianisme et société en France, op. cit.*, p. 47-50

<sup>16</sup> Le patronyme Garcouin est totalement absent des listes de recensement et de l'état-civil d'Évron dans les années 1830-1840. En revanche, les Gascoin sont nombreux ; on peut en déduire une erreur de transcription lors de l'enquête locale ou, plus probablement, lors de la présentation en tableau général à la Préfecture. Selon le recensement de 1841, il n'existe à Ernée qu'une seule veuve Gascoin : Marie Cordier.

Par comparaison, les concierges hommes offrent des profils beaucoup plus variés. À l'Union de Ménénil, en 1842, le concierge, Jean Chéhère, est âgé de 44 ans. Il s'est marié en 1837, date à laquelle il se présente comme « domestique, laboureur » ; son épouse est « fileuse ». La même année, au Cercle de la Gauvennerie à Craon, le concierge se nomme Jacques Chalumeau ; il a 33 ans. Il est marié depuis trois ans et au moment de la naissance de sa fille en 1840, il se présente déjà comme « concierge ». Cependant, en 1845, lors de son second mariage, il se dit « commissionnaire dans les liquides ». Enfin, à la Société de Meslay-du-Maine, en 1842, le concierge, René Marchand, est originaire de Laval. Âgé de 58 ans, il est célibataire. Quand il meurt l'année suivante, il est dit « sans profession ».

Femmes ou hommes, la précarité est le lot des concierges de cercles. Contrairement aux premières sociétés créées au XVIII<sup>e</sup> siècle, le logement ne va plus forcément de pair avec le poste. L'obligation principale de la ou du concierge est une présence longue sur les lieux, d'autant plus si le local est ouvert tous les jours. Le poste permet l'emploi de personnes avancées en âge.

Aucune « jeune » femme, c'est-à-dire âgée de moins de 40 ans n'est répertoriée comme concierge de « société d'hommes ». La première raison est sans doute la faible rémunération offerte, en comparaison à d'autres emplois que peut occuper une jeune femme. La seconde tient vraisemblablement au fait que le poste de concierge nécessite de travailler au quotidien en présence d'hommes et qu'il peut, à l'endroit d'une jeune femme, en résulter des propos ou des actes inconvenants. L'article 42 du règlement de la Société de l'Union d'Ernée se permet d'ailleurs de préciser que « la plus grande politesse doit être observée par les membres du cercle vis-à-vis de la concierge, comme celle-ci sera tenue aux mêmes égards vis-à-vis d'eux »<sup>17</sup>.

### *Des femmes d'honneur*

Dans aucun des multiples règlements associatifs parcourus pour cette étude, il n'est mentionné que le statut de membre est interdit aux femmes. L'interdiction va sans dire. La Société de gymnastique d'Ambrières le formule de manière détournée, dans

---

<sup>17</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

l'article IV de son règlement : « Sont membres honoraires, les personnes qui versent une cotisation annuelle de dix francs. Les dames peuvent faire partie de cette seule première catégorie »<sup>18</sup> : les femmes ne peuvent donc pas être membres actives de l'association. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et jusque dans les années 1910, les femmes doivent se contenter de figurer comme membres honoraires, c'est-à-dire des sociétaires qui se distinguent des membres actifs et qui n'adhèrent que pour soutenir la constitution de l'association, par leur réputation et leur aide financière.

Le premier profil de femmes membres honoraires est celui de la châtelaine. En 1883, « Mme la marquise de la Rochelambert, propriétaire » est mentionnée parmi les 19 membres honoraires de la Lyre de Chémeré-le-Roi. Elle y apparaît citée en huitième position, après le maire, le curé, le vicaire, le député, le conseiller général, le conseiller d'arrondissement et « M. le marquis ». À cette date, le titre de marquis est porté par Aimé de la Rochelambert, 49 ans, qui ne vit pas sur place, au château de Thévalles : sa mention apparaît donc purement symbolique. En revanche, sa mère, Marie-Charlotte de Bruges, veuve du précédent marquis, Henri Michel Scipion de la Rochelambert, décédé en 1863, y réside encore à l'âge de 80 ans. « Mme la marquise » renvoie donc sans doute plus à cette dernière qu'à sa bru, d'autant plus qu'à la neuvième position de la liste des membres honoraires de la Lyre de Chémeré-le-Roi, apparaît le nom de « Melle de Boxberg, propriétaire ». Ida de Boxberg, 77 ans, née en Prusse, est, depuis les années 1830, la dame de compagnie de la marquise Marie-Charlotte, elle-même née à Berlin. Ida de Boxberg ne se contente pas d'être la gouvernante des trois filles du couple de la Rochelambert. Passionnée d'archéologie, elle participe à des fouilles en Allemagne, puis en France. C'est ainsi qu'elle explore, avec d'autres amateurs, entre 1873 et 1877, plusieurs grottes préhistoriques situées sur la commune de Saint-Pierre-sur-Erve, près de Chémeré-le-Roi<sup>19</sup>. Elle entretient une correspondance régulière avec des scientifiques reconnus et entame une collection d'objets. Elle a donc une réputation locale bien établie.

À l'opposé de la marquise de la Rochelambert et d'Ida de Boxberg, la châtelaine membre honoraire est parfois très jeune. En 1888, la Société musicale Sainte-Cécile

---

<sup>18</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>19</sup> CHEW Hélène, « Ida von Boxberg (1806-1893), une archéologue saxonne en France » dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2011, 2016, p. 148

d'Andouillé compte, à sa création, une « Freulon demoiselle » parmi ses 16 membres honoraires. Elle y figure après « Freulon Ernest » et « Freulon Marcel ». Pauline Freulon, 22 ans, réside au château de la Goisnière, situé à deux kilomètres du bourg, en compagnie de son père Ernest, propriétaire, et de son frère, Marcel, tous trois servis, selon le recensement de 1886, par une gouvernante, deux cochers, une femme de ménage et deux cuisinières.

Le deuxième profil de femmes membres honoraires d'associations est celui de femmes mariées, aux origines sociales personnelles qui les distinguent du reste de la population rurale. « Mme Le Dauphin, propriétaire » est mentionnée, après « Le Dauphin Saturnin » et « Le Dauphin Alfred » dans la liste des 31 membres honoraires de la Sainte-Cécile de Landivy en 1885. Cécile Chalmel-Dubourg est née en 1815 à Mayenne. Elle épouse en 1839 Saturnin Le Dauphin, substitut du procureur du roi auprès du tribunal de première instance de l'arrondissement de Mayenne. Saturnin est le fils de Jean-François, juge auprès du même tribunal, conseiller d'arrondissement entre 1839 et 1842, maire de Landivy entre 1840 et 1848, conseiller général entre 1842 et 1848. Les Chalmel et les Dubourg – ces derniers sont d'ailleurs déjà apparentée aux Le Dauphin – sont des familles de notables du nord-Mayenne. En 1885, Cécile Chalmel-Dubourg, âgée de 70 ans, est donc présente dans la liste des membres honoraires de la Sainte-Cécile de Landivy autant à titre d'épouse que de descendante.

La mention de « Mme Corbin propriétaire » parmi les membres honoraires de la Fanfare de Lassay en 1899 relève, à un degré moindre, de la même démarche. Justine Corbin est née Baucher à Mantes-la-Jolie en 1872, d'un père pharmacien. Elle a un oncle notaire, cité comme témoin lors de son mariage, en 1892, avec Jules Corbin, tanneur. Ce dernier est lui-même mentionné, quelques places avant sa femme, parmi les membres honoraires de la Fanfare. En 1896, le couple a déjà deux enfants et bénéficie des services d'une cuisinière. L'origine sociale de madame Corbin lui donne vraisemblablement une aisance économique et un statut social particulier à Lassay, malgré ses 27 ans.

Un troisième et dernier profil est celui de femmes dont la présence dans la liste des membres honoraires s'explique par un lien avec un ou des membres masculins de

l'association concernée. En 1881, Marie Bilheux, veuve de Michel Châtellier, est l'une des deux femmes citées parmi les 27 membres honoraires de la Société musicale du Ribay. Son époux, marchand de nouveautés, avec lequel elle est mariée depuis 1844, décède en 1880 ; un an plus tard, elle est recensée comme « aubergiste » au bourg et vit avec ses deux filles de 27 et 15 ans. Or, deux Châtellier, Édouard et Edmond, sont mentionnés comme membres participants de la Société musicale ; ils sont âgés respectivement de 11 et 8 ans. Il s'agit des petits-fils de Michel Châtellier, descendants d'un premier mariage. La présence parmi les membres honoraires de Marie Bilheux, veuve Châtellier, peut s'expliquer à la fois comme commerçante, mais aussi comme substitut d'ascendant disparu.

En 1898, trois femmes sont mentionnées à la fin de la liste des membres honoraires de la société musicale l'Espérance de Montigné-le-Brillant. Leurs noms sont séparés des 24 autres par un trait. « Landais Aglaé, demoiselle au bourg » est âgée de 70 ans ; fille d'anciens meuniers, elle est sans profession au recensement de 1901 et vit avec son neveu, Joseph Ciron, 57 ans, lui-même sans profession, vice-président de la Société musicale. « Delahaye veuve, au bourg, débitante » correspond à Jeanne Laisy, 52 ans. Celle-ci tient une pension, dans laquelle réside, en 1896, un certain Auguste Orhan, ouvrier charron, dont le nom figure parmi les membres participants de la Société musicale. Enfin, « Logeais veuve, propriétaire au bourg » renvoie à Marie Monoré, 52 ans, fille de Mathurin Monoré et de Marie Garry ; veuve de René Logeais depuis 1884, elle habite au bourg en 1896 et est sans profession. Un Garry figure parmi les membres participants et un voisin de Marie Monoré, Baptiste Logeais, charpentier, est membre honoraire.

Au total, en matière de sociabilité associative, seules 14 femmes sont répertoriées comme membres honoraires dans les associations rurales mayennaises entre les années 1830 et les années 1930. Elles sont inscrites, soit du fait de leur origine sociale, notable, soit parce qu'elles sont veuves. Ce statut matrimonial prédomine chez les femmes membres honoraires, quel que soit le rang social, de la marquise de Chémeré-le-Roi à la débitante de Montigné-le-Brillant. Les mentions de la « veuve Lévesque » au Ribay en 1881, des « veuve Hamon » et « veuve Belliard » à Landivy en 1885 confirment cet état de fait.

Quoi qu'il en soit, le statut de membre honoraire n'est pas celui de membre actif. Il se caractérise uniquement par l'aide financière qu'il apporte à l'association. La présence de Pauline Freulon parmi les membres honoraires de la société musicale d'Andouillé, aux côtés de son frère et de son père, est une mention qui conduit ce dernier à verser, non pas une, mais trois contributions à l'association. La mention des veuves ne les implique pas en tant qu'individu, mais plutôt en tant que chef de famille : cela permet de fixer par écrit que la famille que représente la veuve apporte bien sa contribution.

### *Des associations de jeunes filles aux amicales d'anciennes élèves*

À partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les associations catholiques de jeunes filles puis les amicales d'anciennes élèves sont le signe d'une plus grande implication féminine dans la sociabilité associative rurale mayennaise. À l'instar des sociétés de cure et des patronages, dévolus à la sociabilité masculine, les associations féminines sont dirigées par le curé ou le vicaire local. Cependant, dans une enquête préfectorale de 1880 consacrée aux cercles catholiques<sup>20</sup>, trois associations de jeunes filles apparaissent avec une femme à leur tête.

Dans un des cas, il s'agit d'une religieuse. Les 23 sociétaires de la Sainte-Famille de Craon sont ainsi dirigées par la mère supérieure des Sœurs de l'Espérance<sup>21</sup>. Cette congrégation, fondée à Bordeaux en 1836, a pour but de soigner les malades à domicile. En 1880, elle compte plus de 60 établissements. « Le personnel des maisons de (...) Mayenne, Craon, Château-Gontier, est particulièrement affecté au soin des malades de la classe pauvre et ouvrière »<sup>22</sup>. Selon le recensement de 1876, les sœurs de l'Espérance à Craon sont au nombre de cinq. Elles sont âgées de 27 à 55 ans. Quatre sont originaires de départements autres que la Mayenne, tous situés au sud de la France, une est Irlandaise. La mère supérieure, âgée de 46 ans, est, par exemple, née en Dordogne. Ces religieuses se caractérisent donc par des origines extrarégionales, principalement en lien avec l'origine géographique de la congrégation. Cela tranche avec le recrutement local du clergé séculier mayennais, mais aussi avec celui d'autres congrégations féminines. Les 62 Bénédictines à Craon,

---

<sup>20</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 162

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> Arch. nation., journal *Le Gaulois*, 29 juin 1880 (numéro bis) [en ligne, sur le site Gallica]

par exemple, sont, à la même époque, toutes originaires de la Mayenne ou des départements limitrophes. La spécialité hospitalière, caractéristique des sœurs de l'Espérance, explique leur origine extrarégionale ; l'association de la Sainte-Famille apparaît alors comme une structure alliant sociabilité et formation.

À Cossé-le-Vivien et à Villiers-Charlemagne, en revanche, ce sont deux femmes laïques qui sont mentionnées à la tête des associations catholiques de jeunes filles. Eugénie Collet-Chouannière, présidente et directrice des 29 sociétaires des Enfants de Marie à Cossé-le-Vivien, a 56 ans. Elle est née à Avesnières, près de Laval. Son père, agronome, est maire de Cossé-le-Vivien entre 1851 et 1864 et conseiller d'arrondissement entre 1853 et 1864. Il est, par ailleurs, président du comice agricole de Laval. C'est un des principaux notables du département. Il meurt en 1868 dans son château de l'Épinay, sur les bords de la rivière de l'Oudon, à deux kilomètres, à vol d'oiseau, du bourg de Cossé-le-Vivien. C'est là que, dans les années 1880, résident les deux filles Collet-Chouannière. Eugénie, restée célibataire, cohabite avec Victoire, sa sœur aînée d'un an et la famille de celle-ci, c'est-à-dire son mari, Charles de Bodard de la Jacopière, désormais propriétaire du château, ses trois fils et ses deux filles. Selon le recensement de 1881, six domestiques sont au service du château.

Anaïs Godivier, présidente et directrice des 28 membres de la Sainte-Famille à Villiers-Charlemagne, a 52 ans. Veuve d'Eugène Hirbec, propriétaire, décédé en 1866, elle réside au bourg de Villiers-Charlemagne. Elle est apparentée à une vaste famille de nobles locaux. Son implication apparaît moindre et moins pérenne que celle de son homologue de Cossé-le-Vivien. En effet, en 1885, soit cinq ans après l'enquête préfectorale, Anaïs Godivier, veuve Hirbec, se remarie avec son cousin germain, Stanislas de Béruë, et quitte Villiers-Charlemagne pour s'établir à Étriché dans le Maine-et-Loire.

Le rôle véritable d'Eugénie Collet-Chouannière et d'Anaïs Godivier, veuve Hirbec, est difficile à cerner. En 1875, à la fondation des Enfants de Marie, à Cossé-le-Vivien, l'autorisation de création donnée par Mgr Wicart, évêque de Laval, mentionne que le directeur de l'association est « le curé-doyen actuel et ses successeurs ». Le préambule du règlement précise par ailleurs que : « Les sœurs de la Congrégation

d'Évron, dirigeant l'établissement de la paroisse<sup>23</sup>, se chargent de faire exécuter le présent règlement, de concert avec M. le doyen ou un prêtre délégué par lui »<sup>24</sup>. Il n'est nullement question de l'intervention d'une personnalité laïque. Selon le recensement de 1876, les sœurs de la Charité d'Évron à Cossé-le-Vivien ne sont au nombre que de sept : deux sont attachées à des responsabilités spécifiquement hospitalières et une a 97 ans. Elles ne sont donc plus que quatre, dont une âgée de 19 ans, pour assurer les tâches éducatives liées à la salle d'asile et à l'école de filles. L'implication locale d'Eugénie Collet-Chouannière en faveur de l'Église catholique dépasse le simple rôle de catéchiste. Face à l'école publique de garçons, fondée en 1833, elle est ainsi à l'origine de la création de l'école privée en 1873, « avec l'idée (...) d'en faire une école communale »<sup>25</sup>.

Il est à noter que dans t

Outre la présidence, les sources renseignent sur le nombre de membres des associations de jeunes filles, mais n'apportent aucune information sur les noms de ces dernières.

À partir des années 1910, la socialisation associative des jeunes filles est, soit intégrée dans les patronages catholiques en plein essor, de manière plus ou moins formelle, soit prise en charge par des amicales d'anciennes élèves. Là encore, aucune liste exhaustive de membres n'a été recensée ; seules les déclarations en préfecture donnent une indication sur le nom des femmes qui composent le bureau. Contrairement à leurs homologues masculins, fondateurs d'associations, aucune profession n'est mentionnée, à quelques rares exceptions près. La qualité de l'information n'étant pas la même, le choix a été fait de traiter isolément le cas des membres de bureau des amicales d'anciennes élèves. Le nom de famille, parfois le prénom, mais aussi la situation matrimoniale (« mademoiselle » ou « madame ») permettent d'identifier précisément une centaine de femmes sur les 149 répertoriées dans les instances dirigeantes des amicales périscolaires.

---

<sup>23</sup> Les sœurs de la Congrégation d'Évron, au nombre de trois, dirigent l'école privée de filles de Cossé-le-Vivien, fondée en 1818.

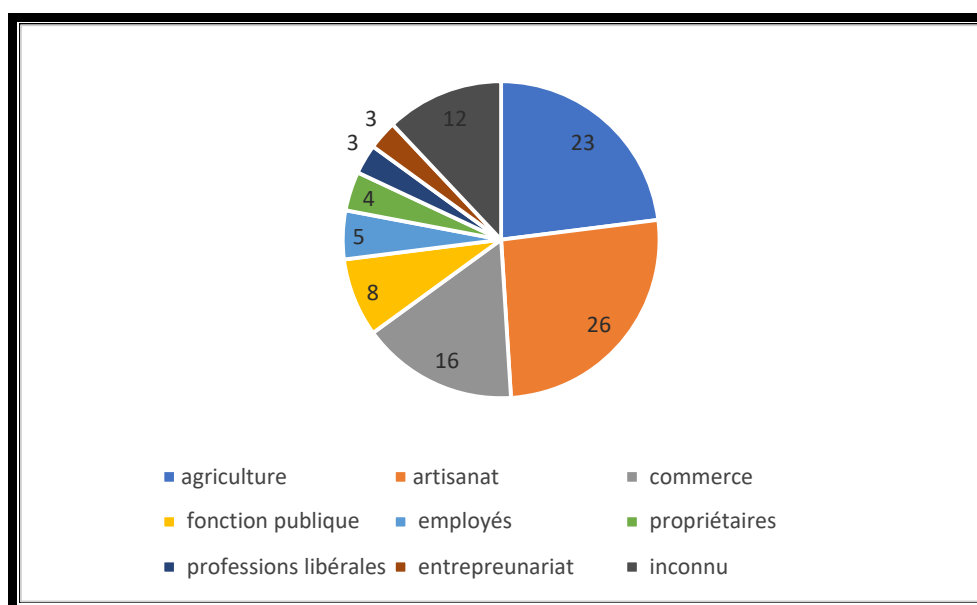
<sup>24</sup> Arch. dioc. de Laval, cure de Cossé-le-Vivien, Enfants de Marie, Autorisation de Mgr Wicart, 22 novembre 1875

<sup>25</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/26-1



55% des femmes qui s'investissent dans les bureaux des amicales d'anciennes élèves sont célibataires, 42% sont mariées, 3% sont veuves. L'âge médian est 33 ans. Le profil-type, qui constitue un tiers des membres de bureaux identifiées, est la jeune femme célibataire de moins de 30 ans. Ces traits s'expliquent par le caractère encore récent de la scolarité obligatoire dans les années 1930, cumulée à une durée de l'existence qui, à l'époque, avoisine, en moyenne, les 45 ans : au-delà de 50 ans, le nombre d'anciennes élèves est donc faible. On dénombre toutefois près de 10% de femmes de plus de 60 ans, majoritairement célibataires ou veuves, investies dans les bureaux des amicales.

**Figure 9** – Les milieux socio-professionnels d'origine des femmes membres de bureau des amicales d'anciennes élèves



42% des responsables des amicales d'anciennes élèves sont issues du monde de l'artisanat et du commerce (**Fig. 9**). Le monde agricole représente 23% chez les anciennes élèves contre 12% chez les anciens élèves. La fonction publique (8%) et le monde des propriétaires (4%) arrivent loin derrière. Les femmes issues de l'artisanat, du commerce, mais surtout du fonctionnariat et de la propriété prennent relativement moins de places, on le verra, que leurs pères, maris ou fils. C'est une question de nombre : le fonctionnariat féminin se limite la plupart du temps, dans les communes rurales, à une ou deux institutrices. C'est aussi une question de rapport à l'amicale périscolaire. Non seulement les associations d'anciens élèves

sont beaucoup moins nombreuses que celles d'anciennes élèves, mais les classes sociales dominantes, anciennes comme nouvelles, s'y investissent beaucoup moins, d'où une plus grande place laissée à la paysannerie. Sans doute faut-il y voir le fait que le contrôle des associations d'anciennes élèves, contrairement à celui des fanfares, des clubs sportifs, des associations d'anciens combattants, et même celui des amicales d'anciens élèves, n'est pas un enjeu de pouvoir local. Dans le groupe de femmes présidentes d'amicales d'anciennes élèves pour lesquelles le milieu socio-professionnel familial et/ou personnel a pu être déterminé, le monde agricole représente un tiers, à égalité avec le commerce et l'artisanat. Le dernier tiers se partage entre le monde des propriétaires, l'entrepreneuriat et la fonction publique.

### *La place des femmes dans la société rurale mayennaise*

Au-delà de leur statut, la condition sociale et économique qui est faite aux femmes dans les campagnes mayennaises au XIX<sup>e</sup> siècle rend impossible toute entrée en association. Entre le travail agricole ou artisanal et les charges domestiques, elles n'ont pas de temps de loisirs. Les monographies communales le constatent en 1899 :

« La femme reste à la maison pour élever les enfants, mais aussitôt qu'ils peuvent se passer des soins de leur mère, celle-ci les confie à une voisine retenue à la maison par ses bébés, pour aller travailler à la journée dans le bourg, ou bien à la campagne, notamment pendant la fenaison et la moisson. (..) La femme rentre passer l'hiver à la maison et reprend ses enfants avec elle »<sup>26</sup>.

Pour celles qui exercent encore le tissage à la main, à la maison, le travail « dure généralement 13 heures : il commence vers 5 heures du matin et ne se termine que vers 8 heures du soir. Deux heures sont employées pour prendre les repas ou pour se reposer »<sup>27</sup>. L'auteur de la monographie de Bouère conclut : « Pour les femmes, il n'y a pas de journées d'un repos absolu, il n'en est pas de même pour l'homme »<sup>28</sup>. S'ajoute à cela le fait que le travail quotidien des femmes à la campagne les confine

---

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/23-2

<sup>27</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/2-1

<sup>28</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/28-4

beaucoup plus au domicile que les hommes. Si le paysan et ses fils partent quotidiennement travailler dans les champs, où ils sont amenés, en chemin à rencontrer d'autres hommes, son épouse et ses filles restent le plus souvent à la ferme. Dans un pays d'habitat dispersé, le contact avec des personnes extérieures à la cellule familiale se limite aux quelques veillées organisées à la saison hivernale, voire, éventuellement, aux festivités communales annuelles. De la même manière, la fileuse reste à la maison. Les seules femmes à avoir une possibilité de socialisation extérieure de proximité sont les femmes d'artisans et de commerçants installés dans le bourg.

Les femmes des campagnes mayennaises sont, en outre, financièrement dépendantes de leur père, puis de leur mari. Quand elles sont salariées, elles gagnent, à temps de travail égal, deux fois moins qu'un homme. À Argenton, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle :

« Un ouvrier agricole de force ordinaire est payé, pour la première période [de la Saint-Jean (24 juin) à la Saint-Martin (11 novembre)], 250 francs et pour la seconde [de la Saint-Martin à la Saint-Jean] de 100 à 120 francs. Le salaire moyen d'une femme est de 130 francs pour la 1<sup>ère</sup> période et de 90 francs pour la seconde, avec en plus la nourriture et le blanchissage du linge »<sup>29</sup>.

À Andouillé, en usine, « les hommes gagnent de 2 f[rancs] à 5 f et les femmes de 1f40 à 3f50 par jour »<sup>30</sup>. À Ernée, un maître-valet gagne 300 francs par an, un domestique de plus de 16 ans 200 et une servante 150, à l'égal d'un domestique de moins de 16 ans<sup>31</sup>. Même si elles y étaient autorisées, même si elles en avaient le temps, les femmes de la campagne, paysannes comme ouvrières, encore plus que leurs homologues masculins, n'ont pas les moyens personnels de payer la moindre cotisation associative.

Enfin, l'émigration des jeunes touche précocement les jeunes filles. Si les garçons attendent souvent le service militaire pour quitter définitivement la campagne, les

---

<sup>29</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/23-2

<sup>30</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/2-1

<sup>31</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/13-1

filles se placent ou sont placées en ville comme domestiques dès l'âge de 13-14 ans. À Saint-Loup-du-Dorat, dans le sud-est du département, les filles ont, selon la monographie communale de 1899, une « véritable fascination » pour la ville toute proche de Sablé, dans la Sarthe ; elles « quittent la maison paternelle dès l'âge de quinze [ans] et le plus souvent n'y reviennent jamais ». À Brecé, près de Gorron, « de 13 à 20 ans, la majorité des filles nées des familles adonnées à l'industrie et au commerce, quitte le pays et émigre vers les villes »<sup>32</sup>. À Bais, dans l'est du département :

« Depuis que les nouveaux modes de communication ont rapproché les distances, les jeunes gens et les jeunes filles – les jeunes filles surtout – ont tellement entendu vanter les gains avantageux et les plaisirs de la ville qu'ils désertent les campagnes dès qu'ils se sentent assez de force pour travailler et aussi, souvent, dès qu'ils croient pouvoir se soustraire à l'autorité maternelle »<sup>33</sup>.

À Châtelain, près de Château-Gontier, à propos des femmes domestiques :

« Nos fermières se plaignent de plus en plus de la difficulté qu'elles éprouvent pour se les procurer. Les jeunes filles préfèrent être domestiques à la ville ou se font ouvrières. Il faut convenir qu'à la campagne le travail est véritablement pénible pour elles »<sup>34</sup>.

En résumé, au-delà du fait que la sociabilité associative rurale soit réservée aux hommes, les filles et les femmes issues de la paysannerie, quand elles demeurent dans les campagnes mayennaises au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, n'ont ni le temps, ni l'argent pour entrer en association. C'est pourquoi, dans la division entre « culture patricienne » et « culture plébéienne », ces catégories sociales se retrouvent exclusivement dans la seconde. Seules quelques femmes aristocrates ou bourgeoises, filles de, femmes de ou veuves, ont accès, au XIX<sup>e</sup> siècle, au monde associatif, et encore cela est-il toujours dans un rôle honoraire et non actif. Il faut attendre la multiplication des amicales d'anciennes élèves dans les années 1920-

---

<sup>32</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/14-1

<sup>33</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/11-1

<sup>34</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/23-3

1930 pour que les filles et les femmes entrent véritablement en association. Cependant, dans l'écrasante majorité des cas, cet accès est réservé à celles issues des classes relativement aisées du monde rural, possédant par ailleurs un temps de loisir : filles ou femmes de riches propriétaires, de commerçants ou d'artisans, de professions libérales et de fonctionnaires.

Une autre catégorie de la société rurale se trouve également en marge de la sociabilité associative : les jeunes hommes.

### 2.1.2 – Des jeunes sous contrôle ?

Jean-Claude Farcy constate que, dans la « société rurale traditionnelle » :

« C'est la jeunesse qui profite le plus du loisir, jouant un rôle déterminant dans l'animation des fêtes et des coutumes du village » (...). « Ordonnatrice des rites saisonniers (...), la jeunesse contribue à resserrer périodiquement les liens de la communauté villageoise »<sup>1</sup>.

Les fêtes de village sont l'occasion d'intégrer de nouvelles classes d'âge au groupe communautaire<sup>2</sup>. Cependant, dès l'époque moderne, pouvoirs publics et Église cherchent à juguler les fréquents débordements qu'entraînent ces festivités<sup>3</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la sociabilité associative, portée aussi bien par les enseignants républicains que le clergé, contribue « à encadrer les loisirs des jeunes, à prolonger en quelque sorte la tutelle des maîtres et des curés au-delà du certificat d'études et de la première communion »<sup>4</sup>. Sous la III<sup>e</sup> République, il y a, dans chaque communauté villageoise, une « sorte d'unanimité communale » au sujet de la prise en charge de la jeunesse. L'association est le moyen de cette politique<sup>5</sup>.

Toutefois, « la « jeunesse » n'est qu'un mot », comme le rappelle Pierre Bourdieu : « les classifications par âge (...) reviennent toujours à imposer des limites et à produire un ordre auquel chacun doit se tenir, dans lequel chacun doit se tenir à sa

---

<sup>1</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.*, p. 318

<sup>2</sup> GUTTON Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise*, *op. cit.*, p. 232-233

<sup>3</sup> CRUBELLIER Maurice, *L'enfance et la jeunesse*, *op. cit.*, p. 103-104

<sup>4</sup> FARCY Jean-Claude, *La jeunesse rurale*, *op. cit.*, p. 166

<sup>5</sup> GOUJON Pierre, *Le vigneron citoyen*, *op. cit.*, p. 85

place »<sup>6</sup>. Il convient donc, dans un premier temps, de s'interroger sur la manière dont est définie la « jeunesse » au sein de la sociabilité associative. Agnès Thiercé affirme que l'« adolescence rurale » n'existe pas jusque dans les années 1890, « la jeunesse des campagnes [n'étant] pas même concernée par les discours précurseurs sur l'adolescence dans les classes populaires et les premières initiatives visant à l'encadrer »<sup>7</sup>. Selon elle, l'encadrement de l'adolescence populaire n'atteint le monde rural qu'à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec, en particulier, la création des patronages et des associations d'anciens élèves<sup>8</sup>. Il est toutefois nécessaire de définir de quelle jeunesse, ou de quelles jeunesses, il est question. Pierre Bourdieu évoque l'existence d'au moins « deux jeunesses »<sup>9</sup> : il n'y a, en effet, rien de commun, dans les campagnes mayennaises, entre le jeune aristocrate ou le jeune bourgeois et le jeune paysan.

Selon Maurice Crubellier, la création des sociétés de gymnastique et de tir est une étape décisive dans l'intégration de la jeunesse dans la sociabilité associative à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Jean-Claude Farcy parle toutefois d'un « net clivage entre membres fondateurs, honoraires, membre du conseil d'administration et pratiquants » : les jeunes ruraux, membres associatifs actifs, seraient « en position subordonnée ». Il ajoute :

« En outre, ces clivages correspondent à une différence sociale : les dirigeants appartiennent très souvent à la bourgeoisie du village (artisanat et commerce) qui dispose du temps libre nécessaire à l'organisation de la société, alors que les jeunes sont plutôt issus des couches populaires »<sup>11</sup>.

Enfin, pour Jean-Claude Farcy, « la Première Guerre mondiale constitue une rupture majeure dans la « civilisation rurale traditionnelle » : « en modifiant l'équilibre des groupes d'âge, la guerre consacre l'effacement de la jeunesse dans l'animation du loisir rural »<sup>12</sup>.

---

<sup>6</sup> BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, op. cit., p. 144

<sup>7</sup> THIERCÉ Agnès, *Histoire de l'adolescence*, op. cit., p. 125

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 175-178

<sup>9</sup> BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, op. cit., p. 145

<sup>10</sup> CRUBELLIER Maurice, *L'enfance et la jeunesse*, op. cit., p. 198

<sup>11</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », op. cit., p. 338

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 359

### *L'âge en association : la théorie*

En Mayenne, à partir des années 1830, les statuts des cercles et des sociétés de cure fixent souvent une limite d'âge pour être membre de plein droit : la norme la plus répandue est 21 ans. L'âge minimum requis descend à 18 ans au Cercle le Plaisir de Saint-Aignan-sur-Roë en 1869<sup>13</sup> et à 16 ans au Cercle catholique d'Azé en 1879<sup>14</sup>. Le fait qu'un sociétaire puisse amener son fils bien avant l'âge requis est une règle communément admise dans les cercles. Il n'est, alors, pas toujours fait mention d'un âge minimal requis, comme à la Réunion de Craon en 1843 ou au Cercle de l'Union de Saint-Denis-d'Anjou en 1877. Ailleurs, le minimum varie entre 14 et 18 ans. Les statuts précisent que l'enfant ne participe pas aux frais de fonctionnement de l'association quand il vient au cercle, mais que cela ne peut durer au-delà de ses 21 ans, âge auquel il doit demander à devenir membre à part entière.

Le recrutement des cercles est principalement aristocrate et bourgeois ; celui des sociétés de cure s'ouvre quelque peu sur le monde du commerce et de l'artisanat. Dans ces classes relativement aisées, se diffuse donc un modèle selon lequel est « jeune » celui qui est entre le temps de l'école et le temps du mariage. Pierre Bourdieu parle à ce sujet d'« irresponsabilité provisoire » et utilise le terme d'« adolescence ». Pour les sociétés de cure, comme à Arquenay en 1846, il s'agit que la jeunesse, aristocrate et bourgeoise, évite « le mauvais exemple », les « impressions funestes » et les « lieux où l'ordre et la morale sont souvent compromis »<sup>15</sup>. Il y a donc bien, dès la monarchie de Juillet, un discours des élites locales à destination de leurs jeunes.

Les normes définies pour la jeunesse aisée se diffuse au cours du XIX<sup>e</sup> siècle dans les classes populaires, à commencer par les associations dérivées des cercles et des sociétés de cure. En 1877, à Cossé-le-Vivien, l'entrée au patronage est possible à partir de la troisième communion ; l'adhésion est renouvelable jusqu'au mariage<sup>16</sup>. Le patronage laïc de Gorrion s'en tient à un âge minimum de 13 ans<sup>17</sup>. En 1889, le Cercle d'ouvriers de Meslay-du-Maine, au recrutement artisan, impose à ses

---

<sup>13</sup> Arch. départ de la Mayenne, 1 Z 372

<sup>14</sup> Arch. départ de la Mayenne, 4 M 167

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> Arch. départ de la Mayenne, 4 M 169

<sup>17</sup> Arch. départ de la Mayenne, 4 M 170

adhérents d' « être sorti des écoles » et d' « avoir obtenu l'autorisation de ses parents »<sup>18</sup>.

L'accès à la sociabilité associative par des classes plus populaires conduit à un abaissement de l'âge requis. En 1889, le règlement de la Lyre chemazéenne stipule que « les répétitions de nuit seront toujours facultatives pour les sociétaires âgés de moins de 16 ans qui n'habitent pas le bourg »<sup>19</sup>. En 1898, c'est ce même âge minimal qui est nécessaire pour adhérer de plein droit au Véloce-club évronnais<sup>20</sup>. Le fait d'avoir, en leur sein, des sections scolaires conduit les sociétés de tir à avoir des membres, ou tout du moins des pratiquants, relativement jeunes. À Bierné, en 1912, les enfants s'exercent au tir dès l'âge de 10 ans, sous la direction de l'instituteur, précisent les statuts. Il faut toutefois, comme à Brecé en 1920<sup>21</sup>, attendre d'avoir 15 ans, et avoir été agréé par le bureau de l'association sur une demande écrite des parents, pour être membre de plein droit.

### *L'âge en association : la pratique*

Les sources donnent rarement accès à l'âge de tous les membres d'une association. Seuls le Petit cercle de Bazouges, quatre corps de sapeurs-pompiers et quatre sociétés musicales sont renseignés en la matière, grâce à la documentation préfectorale. En recoupant les informations avec les données issues des recensements de population contemporains, il est possible d'ajouter à cette liste quatre autres cercles ou sociétés de cure.

Il ressort des résultats obtenus que l'âge médian au sein des cercles et sociétés de cure est relativement élevé : 43 ans en moyenne, pour les cinq cercles étudiés (**Fig. 10**). Les plus jeunes adhérents ont à peine une vingtaine d'années ; le benjamin du Petit cercle de Bazouges, en 1867, a toutefois 36 ans. À l'opposé, les plus vieux des membres sont toujours sexagénaires. À l'appui de ce constat, la demande d'autorisation envoyée au préfet par les fondateurs de l'une des deux sociétés

---

<sup>18</sup> Arch. départ de la Mayenne, 4 M 174

<sup>19</sup> Arch. départ de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>20</sup> Arch. départ de la Mayenne, 4 M 169

<sup>21</sup> Arch. départ de la Mayenne, 4 M 167



littéraires d'Évron, en 1845, précise que cette dernière « est composée de 24 membres depuis l'âge de 24 à 70 ans »<sup>22</sup>.

**Figure 10** – Tableau comparatif d'âges de membres de cercles et de sociétés de cure

Année	Commune	Type de société	Nombre de membres identifiés	Âge médian	Âge du plus jeune	Âge du plus vieux
1860	Loigné	Société de cure	25 (sur 27)	40 ans	19 ans	61 ans
1867	Bazouges (Nouveau cercle)	Cercle	12 (sur 12)	32 ans	18 ans	65 ans
1867	Bazouges (Petit cercle)	Cercle	14 (sur 14)	58 ans	36 ans	67 ans
1869	Argenton	Société de cure	20 (sur 20)	45 ans	23 ans	61 ans
1869	St-Aignan-sur-Roë	Cercle	15 (sur 21)	43 ans	26 ans	65 ans

La cohabitation entre jeunes et vieux s'avère toutefois délicate. Le Nouveau cercle et le Petit cercle de Bazouges, présents parmi les cinq sociétés d'hommes étudiées ici, sont en réalité le résultat de la scission d'une seule et unique Société antérieure, créée en 1863. Quatre ans plus tard, des sociétaires écrivent au préfet de la Mayenne :

« Depuis au moins un an, il y a une discorde et des discussions continuelles entre les sociétaires ; ces discussions amènent des injures qui ne sont pas loin d'arriver aux voies de fait ; ces haines ne font en ce moment que prendre des proportions bien grave (*sic*) et qui amèneront sous peu un trouble dans ce bourg de Bazouges si tranquille et si bien tenu par monsieur Hardy notre maire.

Un tel état de choses ne peut plus durer plus longtemps ou deviendrait dangereux entre sociétaire (*sic*).

<sup>22</sup> Arch. départ de la Mayenne, 4 M 169

Les soussignés vous demandent, M. le Préfet, d'avoir la bonté de dissoudre cette société et de la fermer le plus tôt possible.

Ces troubles et ces discussions viennent du mélange de vieux sociétaires avec de trop jeunes admis ; malheureusement, l'art. 36 de notre règlement porte qu'on peut être admis à l'âge de 18 ans. <sup>23</sup>»

Dans un rapport adressé au sous-préfet, le commissaire de police confirme les « discussions continuelles » et les « injures dont la gravité peut amener un déplorable conflit » en lien avec « la haine et les animosités les plus irritantes ». Par arrêté du 31 août 1867, le préfet accède à la demande des sociétaires et annule l'autorisation accordée de 1863. Les âges médians « hors-norme » du Nouveau cercle (32 ans) et du Petit cercle (58 ans) se comprennent alors mieux, quand on sait qu'à l'origine, ils ne constituaient qu'une seule et même association. L'âge médian de la Société existant entre 1863 et 1867 s'établit autour de 45 ans, ce qui rejoint ce qui est observé par ailleurs. La séparation entre jeunes et anciens est également observée dans le Var par Maurice Agulhon. Elle tient à deux conceptions du cercle, soit une « société folklorico-juvénile », soit une imitation du « cercle « bourgeois » classique »<sup>24</sup> : deux visions difficilement conciliables.

Globalement, la sociabilité de cercles est une sociabilité de vieux. Les cotisations des sociétés de cure, et encore plus celles des sociétés littéraires et des cercles, sont un facteur excluant pour les jeunes travailleurs. Certains règlements interdisent même l'adhésion des compagnons et des domestiques. Si la sociabilité de cercles et de sociétés de cure est très ouverte sur le papier, elle est en réalité très fermée, réservée à quelques-uns, installés et âgés.

Quid de la réception des fils de membres au sein des sociétés, clause prévue dans la plupart des règlements ? La moyenne d'âge élevée des membres du Petit cercle de Bazouges fait que leurs fils, quand ils en ont, et si ceux-ci le souhaitent, sont en âge d'être membres à part entière. Cela est par exemple le cas des Clavreul père et fils, respectivement 60 et 36 ans. À l'inverse, la moyenne d'âge des membres du Nouveau cercle de Bazouges fait que la plupart n'ont pas encore d'enfant, voire ne sont pas encore mariés.

---

<sup>23</sup> Arch. départ de la Mayenne, 4 M 167

<sup>24</sup> AGULHON Maurice, *La République au village, op. cit.*, p. 233-235

À Saint-Aignan-sur-Roë, sur la quinzaine de membres identifiés, un seul a un fils, âgé de deux ans au moment de la création du cercle. À Loigné, sur les 25 sociétaires identifiés, quatre ont des fils : deux en bas-âge (4 ans), un de 10 ans et un de 19 ans. Seul ce dernier est immédiatement concerné par la possibilité d'être accueilli au sein du cercle. Le contraste est donc saisissant entre ce qui est écrit dans les règlements en termes d'ouverture à la jeunesse et la réalité du terrain. Le Cercle Sainte-Marie d'Argenton se démarque cependant : sur la vingtaine de membres, on dénombre neuf garçons, fils de membres, susceptibles de bénéficier d'une admission précoce, dont six concernés immédiatement ou à très courts termes.

Il ne suffit donc pas qu'une société ou cercle affiche dans ses statuts un intérêt prononcé pour l'accueil et l'encadrement des jeunes de la commune pour que cela se traduise immédiatement dans les faits. L'inexistence d'une relève, une fois les fondateurs décédés, est d'ailleurs, sans doute, l'un des facteurs explicatifs de la disparition des petits cercles ruraux mayennais à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le recrutement des sapeurs-pompiers est différent. Il a, de plus, une influence directe sur le recrutement des associations qui en émanent, comme les fanfares. Fondé sur des critères militaires, il débute à 21 ans. L'échantillon, imposé par les sources, se limite à quatre corps de sapeurs-pompiers. Il en ressort qu'au XIX<sup>e</sup> siècle et au début XX<sup>e</sup> siècle, l'âge médian des sapeurs-pompiers ruraux avoisine les 30 ans (**Fig. 11**). Le corps d'Ernée fait exception : créé parmi les premiers en Mayenne, en 1837, il intègre dans son effectif, 15 ans plus tard, huit sapeurs-pompiers âgés de 50 ans et plus, dont le premier sergent, Jean Dubois, présenté comme maître maçon, 74 ans<sup>25</sup>. Globalement, un sapeur-pompier actif a entre 21 et 45 ans. Le recrutement n'est donc pas sur le même créneau générationnel que les cercles et sociétés de cure.

Ce décalage s'accroît à partir des années 1880, avec les sociétés musicales (**Fig. 12**). Sur les quatre associations pour lesquelles les sources rendent l'analyse possible, l'âge médian est compris entre 17 et 23 ans. Les plus jeunes membres ont tout juste une dizaine d'années, les plus vieux ne dépassent pas 40 ans. Toutefois, les jeunes sont parfois loin d'y former une majorité. À l'Harmonie de Cossé-en-Champagne, en 1874, sur les 40 membres, seuls sept, cités en fin de liste, ont le

---

<sup>25</sup> Arch. municip. d'Ernée, 4 H 1

statut d' « élèves »<sup>26</sup>. Le temps nécessaire aux répétitions et le coût de l'équipement réduisent l'attractivité des sociétés musicales<sup>27</sup>.

**Figure 11** – Tableau comparatif d'âges de sapeurs-pompiers

Année	Commune	Nombre de sapeurs-pompiers	Âge médian	Âge du plus jeune	Âge du plus vieux
1852	Ernée	41	40 ans	22 ans	74 ans
1863	Montaudin	28	32 ans	21 ans	46 ans
1877	Bonchamp	16	28 ans	21 ans	39 ans
1902	Ambrières	22	32 ans	26 ans	43 ans

**Figure 12** – Tableau comparatif d'âges de musiciens

Année	Commune	Nombre de membres	Âge médian	Âge du plus jeune	Âge du plus vieux
1885	St-Denis-d'Anjou	30	22 ans	9 ans	38 ans
1887	Juvigné	14	23 ans	18 ans	40 ans
1888	St-Aignan-sur-Roë	22	17 ans	10 ans	38 ans
1891	Ménil	20	18 ans	11 ans	40 ans

Les jeunes membres sont en revanche très majoritaires dans les sociétés conscriptives et sportives. Sur la photographie de la société de gymnastique de l'Alerte d'Évron, en 1914 (**Annexes 26**), figurent quarante garçons, tous âgés entre 10 et 20 ans, et seulement quatre adultes. Sur les photographies de 1927 et 1930, la société compte toujours une quarantaine de jeunes membres, pour un encadrement identique à 1914. À la Sportive de Meslay vers 1913, le taux d'encadrement est le

<sup>26</sup> Arch. départ de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>27</sup> FARCY Jean-Claude, *La jeunesse rurale, op. cit.*, p. 172

même qu'à Évron (**Annexe 13a**). À l'Avant-garde de Renazé, le cliché présente un encadrant pour 26 jeunes ; à la Craonnaise, un adulte pour 40 jeunes (**Annexes 27**). Sur les images tournées par Georges Guenoux à l'Intrépide de Pré-en-Pail, au début des années 1930, les séances du jeudi et du dimanche du patronage comptent 30 à 40 garçons, dont l'âge varie entre 13 et 16 ans. Ce nombre peut monter à plus d'une cinquantaine quand s'y adjoignent de plus âgés (entre 16 et 20 ans), à l'occasion d'une « grande sortie », comme celle du 22 avril 1935<sup>28</sup>. Toutefois, il faut nuancer le caractère exclusivement jeune des patronages catholiques. Si l'on en croit le témoignage d'Augustin Raimbault sur le Patronage Saint-Joseph de Cossé-le-Vivien dans les années 1930, « le mot « jeunesse » [englobe] aussi bien l'apprenti de 14 ans que le célibataire de 30 ans et plus »<sup>29</sup>.

Le dernier exemple en date répertorié est celui de la Jeunesse sportive de Saint-Pierre-la-Cour. En 1938, parmi ses 35 membres, qui pratiquent le football, l'athlétisme et le tir, 18 ont entre 14 et 17 ans, 9 entre 17 et 20 et 8 ont plus de 20 ans<sup>30</sup>.

### *Le contrôle des vieux*

Après la question de l'âge des membres, se pose celle de l'âge des responsables associatifs.

Les principaux responsables du Cercle Sainte-Marie d'Argenton ont 61, 57, 53 et 37 ans, ceux du Petit cercle de Bazouges 67, 61 et 59 ans. Au Nouveau cercle, société dont la moyenne d'âge est la plus basse à avoir été recensée, c'est le maire, par ailleurs membre, âgé de 45 ans, qui fait les démarches de demande d'autorisation ; le deuxième signataire du courrier à destination de la sous-préfecture est un de ses adjoints, 56 ans. Au Cercle d'ouvriers de Meslay-du-Maine, en 1889, si le président a 30 ans, le vice-président en a 32 et les deux secrétaires, 42 et 48 ans.

Le corps des 41 sapeurs-pompiers d'Ernée en 1852 est commandé par un lieutenant de 48 ans, secondé certes par un sous-lieutenant de 24 ans, mais aussi par trois caporaux de 35, 43 et 46 ans et deux sergents, âgés de 46 et 74 ans.

---

<sup>28</sup> Arch. départ de la Mayenne, CN 69/10

<sup>29</sup> « Mémoires d'une famille mayennaise », *op. cit.*, p. 85

<sup>30</sup> Arch. départ de la Mayenne, 4 M 174

Du fait d'effectifs dont l'âge médian avoisine les 20 ans, les sociétés musicales sont dirigées par des responsables relativement jeunes. À Saint-Denis-d'Anjou, le chef de fanfare a 26 ans, le trésorier-secrétaire 25 ; le sous-chef, âgé de 38 ans, est le doyen de la société. En 1891, l'Union musicale de Ménéil est dirigée par le plus vieux de la société, âgé de 40 ans, secondé par un trésorier de 28 ans.

Les sociétés conscriptives, laïques et catholiques, et les associations sportives maintiennent cet écart d'âge important entre les responsables et les membres actifs. Les patronages catholiques sont toutefois placés sous la responsabilité de vicaires relativement jeunes<sup>31</sup>. Le vicaire Eugène Rousseau, qui crée le patronage de l'Intrépide à Pré-en-Pail en 1927, n'est âgé que de 27 ans, quand le curé qu'il seconde, Marie Menu, en a 62. Son successeur, Henri Fournier, filmé par Georges Guenoux au début des années 1930, est né en 1909 ; le curé de l'époque, Marin Dilis, a 24 ans de plus. Dans les deux cas, les vicaires ne sont donc pas beaucoup plus âgés que les garçons qu'ils encadrent.

### *La place des jeunes dans les campagnes mayennaises*

Le constat est là : les jeunes, c'est-à-dire ceux âgés *grosso modo* entre 13 et 25 ans, n'ont aucune maîtrise de la sociabilité associative rurale. La présidence, la trésorerie, le secrétariat, la direction musicale, la direction de tir ou d'entraînement sont toujours aux mains de la génération de leurs parents, voire, dans certains cas, de leurs grands-parents. Il n'y a pas, il n'y a plus une sorte d'auto-gestion. Les jeunes seraient donc sous contrôle, sous surveillance.

Or, les jeunes n'investissent pas, ou très peu, les cercles et sociétés de cures : cela se comprend au regard des conditions d'admission, notamment financières. Ils sont plus présents chez les sapeurs-pompiers, mais tous ceux de moins de 21 ans en sont exclus par la nature militaire de ce type d'associations. Les sociétés jeunes ou de jeunes sont les sociétés musicales et plus encore les sociétés conscriptives et sportives. Or, les premières connaissent, comme on l'a vu, un net reflux entre le début du XX<sup>e</sup> siècle et les années 1930 : beaucoup de fanfares rurales disparaissent, faute de participants actifs. Pour les secondes, la diffusion à l'échelle

---

<sup>31</sup> *Sport, culture et religion, op. cit.*, p. 322

départementale, se limite, pour la plupart, aux gros bourgs, chefs-lieux de canton, au sein des patronages catholiques.

L'étude de la place des jeunes dans la sociabilité associative ne peut être déconnectée de leur place dans la population rurale mayennaise. Or, cette dernière, au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, s'en trouve « réduite à une forte proportion de vieillards »<sup>32</sup>. Les monographies communales de 1899 s'en font un écho retentissant.

Le premier facteur incriminé du vieillissement de la population rurale mayennaise est la baisse de la natalité. À Neuilly-le-Vendin, on note que « le nombre des grandes familles a (...) très sensiblement diminué ; alors qu'autrefois celles de 10 à 12 enfants n'étaient point rares, à peine en trouve-t-on quelques-unes de 6 à 7 aujourd'hui » ; à Orgères, commune proche, « la moyenne des ménages est de 2 ou 3 enfants ». Selon les monographies, la baisse du nombre d'enfants par famille a pour but d'éviter la division et le morcellement d'exploitations agricoles déjà exiguës. Georges Macé montre toutefois que la natalité mayennaise est relativement stable<sup>33</sup>. Si elle baisse, elle le fait de manière moins brutale qu'à l'échelle nationale : 24,2‰ en 1859-1863 (26,6‰ pour la France), 20,8‰ en 1931-1936 (16,4‰ pour la France). Il n'en demeure pas moins qu'en valeurs absolues, le nombre de naissances s'effondre. À l'échelle locale, à Bierné, le nombre de naissances est de 238 pour la décennie 1813-1823, il s'élève à 290 entre 1843 et 1853, mais tombe à 200 entre 1883 et 1893<sup>34</sup>. À l'échelle départementale, c'est-à-dire en comprenant les villes, plus fécondes, le nombre de naissances passe de 9 090 entre 1859 et 1863 à 5 270 en 1933 et 1936.

Le second facteur du vieillissement de la population rurale mayennaise est l'émigration massive et définitive des jeunes ruraux.

Dès leur plus jeune âge, les filles, on l'a déjà constaté, et les garçons quittent la campagne pour la ville. Flers dans l'Orne, Sillé-le-Guillaume ou Le Mans dans la Sarthe ne sont que les premières étapes d'un parcours migratoire au long cours. La Normandie (Le Havre, Rouen, Lisieux, Condé-sur-Noireau) est également une région d'émigration pour les jeunes Mayennais du nord du département, même si

---

<sup>32</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/17-5

<sup>33</sup> MACÉ Georges, *Un département rural de l'Ouest*, op. cit., p. 87

<sup>34</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/23-1

l'importance de ce courant migratoire perd en importance au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>. La destination ultime, unanimement citée dans les monographies communales, en 1899, est Paris. À Saint-Calais-du-Désert, « beaucoup de jeunes gens quittaient le pays pour s'en aller « là-haut » (vers Paris ou Le Havre) et ne revenaient pas » ; au Ham, « peu de personnes quittent la commune ; cependant, la tendance qu'ont les jeunes gens pauvres à aller travailler en ville, surtout à Paris, commencerait à se propager ». Le phénomène d'émigration des jeunes est très prégnant dans le nord de la Mayenne. Les densités de population y sont plus élevées. La proximité géographique avec la région parisienne y est renforcée par l'arrivée du chemin de fer à partir des années 1880. De plus, d'importantes migrations saisonnières existent, depuis au moins le XVIII<sup>e</sup> siècle, vers la Normandie ou la Beauce<sup>36</sup>. La monographie de Neuilly-le-Vendin s'en fait l'écho :

« Une des principales causes de cette diminution si sensible [de la population], qui s'est produite à partir de 1856, est que c'est au début de cette période qu'a commencé à s'accroître le mouvement d'émigration des jeunes gens vers les villes. Ils se faisaient maçons, couvreurs, charpentiers, raboteurs de parquets, marchands des quatre saisons. Tout d'abord, ils revenaient passer l'hiver au pays, s'y mariaient, puis repartaient au printemps, laissant leur femme, qui, tout en élevant ses enfants, cultivait un coin de terre. Cet état de choses dura une dizaine d'années. Vers 1866, les mœurs s'étant modifiées, l'esprit de famille s'étant développé, la femme commença à suivre son mari, et bientôt de nombreuses familles quittèrent le pays pour n'y revenir qu'accidentellement ».

Certains jeunes ruraux mayennais, migrants saisonniers, vont « passer quelques mois l'été à faire la moisson dans les environs de Paris ». Dans un contexte économique difficile, qu'aggrave la crise agricole à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'émigration définitive se substitue à la migration saisonnière. La nature des emplois occupés change : domestiques, employés de chemin de fer, facteurs, cantonniers. Comme le suggère Paul-André Rosental, « le départ vers les villes, plutôt qu'en un arrachement soudain, a consisté en un réaménagement spatial de flux de mobilité anciens »<sup>37</sup>.

---

<sup>35</sup> MACÉ Georges, *Un département rural de l'Ouest*, op. cit., p. 90

<sup>36</sup> MUSSET René, *Le Bas-Maine*, op. cit., p. 451

<sup>37</sup> ROSENTAL Paul-André, *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 1999, p. 208



À la Pallu, « les 4/5 des jeunes gens (garçons) quittent le pays vers 13, 14 et 15 ans ». À Loigné, « aussitôt leur apprentissage terminé, les jeunes ouvriers partent sur le tour de France et ne reviennent plus que très rarement à leur village ». L'auteur de la monographie de Niort-la-Fontaine écrit : « Dès que les enfants des familles pauvres ont atteint l'âge de 10 à 11 ans, ils sont mis en condition, et ils y restent jusqu'au moment du tirage au sort ». À Saint-Léger, près d'Évron :

« Une des grandes causes de ce dépeuplement de nos campagnes est le service militaire. Nos jeunes gens après avoir passé trois ans sous les drapeaux ont perdu le goût de la culture ; la ville où ils ont tenu garnison leur a procuré parfois de bons instants, aussi ils caressent l'espoir, le jour où ils auront reconquis toute leur liberté de venir habiter en ville ; leur seule ambition est de trouver alors un emploi dans le commerce ou l'industrie ou une administration quelconque ».

À la Chapelle-Rainsouin, l'auteur de la monographie communale ajoute, avec un ton moralisateur commun à toutes les productions de ce genre :

« Le paysan a honte de sa profession ; il ne veut plus montrer ses mains calleuses ; il cherche dès qu'il le peut à se dépouiller de ses allures rustiques. Il envie le sort du citadin ; il convoite l'emploi du bureaucrate ; il déteste le fonctionnaire : il voudrait être à sa place ; il est devenu furieusement égoïste et jaloux. Il ne veut pas croire que la moitié de ceux qui désertent le foyer champêtre se prépare de navrantes déceptions avant de s'habituer à un régime auquel ils ne sont point initiés et que l'autre moitié ira grossir le nombre des perturbateurs désœuvrés et des vagabonds sans honte et sans dignité qui font aujourd'hui la désolation et la ruine de notre société ».

Ce constat sur les campagnes mayennaises confirme les interrogations de Jean-Claude Farcy sur le véritable impact des patronages ruraux. Les jeunes y ont accès dès l'âge de 13 ans, mais la majorité les quitte, en réalité, au bout de quelques mois pour travailler<sup>38</sup>.

---

<sup>38</sup> FARCY Jean-Claude, *La jeunesse rurale*, op. cit., p. 175

La forte baisse des naissances et l'émigration massive des jeunes ont un impact important sur la structure par âge des populations rurales mayennaises, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Certains auteurs de monographies communales proposent des tableaux de répartition de la population par âge, plus particulièrement dans le nord du département, preuve que la question démographique y est prégnante. Cinq tableaux, concernant Colombiers au nord-ouest, Niort-la-Fontaine au nord, Neuilly-le-Vendin et Lignières-la-Doucelle au nord-est et Marigné-Peuton au sud, permettent des comparaisons, car les auteurs ont adopté sensiblement les mêmes catégories d'âge (**Fig. 13**).

La population âgée de plus de 30 ans de cet échantillon de communes représente en moyenne 53% de la population totale ; les 10-29 ans ne représentent en moyenne que 29%. Les « vieux », c'est-à-dire les plus de 30 ans, sont donc largement majoritaires face à la frange jeune de la population rurale (les 10-29 ans).

**Figure 13** – Structuration par âge  
de cinq communes rurales mayennaises en 1899 (en %)

	0-9 ans	10- 19 ans	20- 29 ans	30- 39 ans	40- 49 ans	50- 59 ans	60- 69 ans	70- 79 ans	80- 89 ans	<i>Population totale</i>
Colombiers- du-Plessis	22,5	21	12,5	13 ,5	12	8	6	4	0,5	<i>1048</i>
Lignières- la-Doucelle	17	15	12,5	12,5	12	13	9,5	7	1,5	<i>1580</i>
Marigné- Peuton	15	20	17,5	12	12	11,5	7	4,5	0,5	<i>668</i>
Neuilly-le- Vendin	17,5	17	10,5	12,5	13,5	11	11	6	1	<i>915</i>
Niort-la- Fontaine	20	18,5	12	12,5	12,5	10	8,5	5	1	<i>1109</i>

En définitive, les statuts des cercles et sociétés de cure montrent bien qu'il y a, dès les années 1830, chez les notables nobles et bourgeois, une préoccupation au sujet de leurs fils, entre le temps de l'école et celui du mariage. Le mot « adolescence » n'est certes jamais employé. Dans les faits, fort peu de jeunes intègrent les sociétés et cercles. Mais il y a, tout du moins, un discours à leur endroit. À partir des années

1870, cette norme se diffuse dans les classes populaires rurales, notamment, dans le cadre des patronages catholiques ruraux.

Mais c'est à l'heure où les structures associatives, destinées aux classes populaires, fils de paysans mis à part, se mettent en place, que ceux que l'on pourrait commencer à appeler « adolescents » quittent massivement les campagnes pour trouver à s'employer dans les villes, des plus proches aux plus lointaines, des plus modestes aux plus importantes.

Ainsi, dans les campagnes mayennaises du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle, la jeunesse issue du monde agricole ou du monde ouvrier, en particulier textile, se caractérise par un effondrement de ses effectifs. Ce phénomène a deux conséquences. D'une part, dans le cadre d'une culture coutumière, où l'oralité est un fondement et dont est héritière pour une large part la « culture plébéienne » naissante, le départ massif des jeunes femmes et des jeunes hommes vers les villes interrompt la transmission générationnelle. Cela a des conséquences sur la perpétuation et de la régénération de la coutume. D'autre part, les jeunes que la sociabilité associative permet d'encadrer sont ceux, et dans une moindre mesure celles, dont la situation économique des parents permet de rester à la campagne. La sociabilité associative ne permet donc pas de contrôler « la » jeunesse, mais « une » jeunesse, qui n'est ni paysanne ni ouvrière.

### 2.1.3 – Hommes du bourg, hommes des hameaux

Dresser un tableau quantitatif des origines socio-professionnelles des membres masculins<sup>39</sup> des associations dans les communes rurales mayennaises entre les années 1830 et 1930 rencontre certaines limites.

Premièrement, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, en simplifiant les démarches administratives relatives à la création d'association, appauvrit les archives qui en découlent. Jusqu'aux premières années du XX<sup>e</sup> siècle, les membres fondateurs d'une association produisent auprès de l'autorité préfectorale les statuts, mais également la liste intégrale de leurs membres, actifs et honoraires, souvent en précisant leurs

---

<sup>39</sup> Le cas des membres de bureaux des amicales d'anciennes élèves a été traité à part, dans la sous-partie précédemment consacrée aux femmes dans la sociabilité associative, du fait d'un traitement spécifique des informations les concernant.

professions, voire leurs âges et leurs domiciles. Après 1901, seuls sont demandés les noms des personnes qui forment le bureau. Il y a donc un fort contraste entre, d'une part, les cercles, les sociétés de cure, les sociétés de musique, les véloci-clubs, ainsi que les corps de sapeurs-pompiers, pour lesquels ont été conservées plusieurs listes de membres, exhaustives et riches d'informations, et, d'autre part, les sociétés conscriptives, les clubs sportifs, les amicales périscolaires et les associations d'anciens combattants. Les archives associatives consultées ne permettent pas de corriger ce biais, qu'il faut prendre en compte.

Deuxièmement, il faut prendre en compte l'existence de plusieurs statuts parmi les sociétés, à commencer par la distinction entre membres actifs et membres honoraires. La production massive de ces derniers par une association auprès des autorités appartient à une époque, avant la loi de 1901, où il fallait prouver l'honorabilité du projet<sup>40</sup>. C'est pourquoi on les retrouve cités en nombre, de manière systématique, pour les sociétés musicales et les véloci-clubs fondés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Par la suite, ils disparaissent de la documentation, à l'exception de quelques « présidents d'honneur ». Malgré tout, le principe des membres honoraires demeure, comme en témoigne le courrier de demande d'agrément officiel du président de la Jeunesse sportive de Saint-Pierre-la-Cour en 1938. En sus des 35 membres actifs, l'association :

« (...) est soutenue par soixante membres honoraires qui ont permis pécuniairement les acquisitions de matériel sportif (ballons, poids, disques, sautoirs), installés sur le terrain du Tilleul qui a été mis aimablement à (...) disposition par le Président d'honneur de la Société »<sup>41</sup>.

Le membre honoraire, outre sa réputation, apporte également une contribution financière souvent définie par les statuts de l'association : entre 5 et 20 francs pour les sociétés musicales, entre 3 et 6 francs pour les sociétés vélocipédiques<sup>42</sup>, entre 5 et 10 francs pour les sociétés conscriptives ou sportives. L'article 3 du règlement de

---

<sup>40</sup> GUMLOWICZ Philippe, *Les travaux d'Orphée*, op. cit. p. 126-128

<sup>41</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

<sup>42</sup> POYER Alex, *Les premiers temps des véloci-clubs*, op. cit., p. 320. Pour la période 1888-1899, en France, 17,7% des cotisations payées par les membres d'une société vélocipédique sont strictement inférieures à 6 francs, 35,4% sont égales à cette somme. Pour la période 1900-1914, ces deux catégories de tarifs représentent respectivement 23,8% et 39,8%. Dans le cas de la Mayenne, les cotisations demandées par les sociétés vélocipédiques sont donc dans la norme française, mais une norme basse.

l'Union musicale de Ménil prévoit même que « les personnes qui, en outre leur cotisation annuelle, feraient un versement d'au moins vingt francs, une fois donnés, prendraient le titre de : « membres fondateurs » »<sup>43</sup>. Une place privilégiée lors des manifestations de l'association ou une prestation particulière, comme un concert annuel, sont souvent réservées aux membres honoraires.

Enfin, outre l'adhésion comme membre actif, l'implication associative procède au moins d'un autre niveau, celui de la direction de l'association, autrement dit, celui des membres du bureau ou, plus généralement, des membres responsables (chef de musique, directeur de tir, archiviste, etc.). Ce niveau est bien documenté sur l'ensemble de la période. La loi de 1901 apporte, cette fois-ci, une plus-value à la documentation conservée, par le systématisme administratif qu'elle génère.

947 membres d'associations rurales mayennaises, pour lesquels le statut professionnel est connu, ont été recensés ; 647 si l'on ne prend pas en compte les sapeurs-pompiers. Pour les membres actifs du bureau, les membres honoraires et les présidents, les chiffres s'établissent respectivement à 692, 264 et 129.

En matière de sociabilité associative, Pierre Goujon fait le constat en Saône-et-Loire que « le groupe des artisans et des commerçants [est] le groupe charnière du système, présent dans l'encadrement et l'animation de la vie sociale organisée »<sup>44</sup>. Pour les véloci-clubs, par exemple, Alex Poyer note une forte implication d'une « bourgeoisie populaire » ouverte à la nouveauté, composée des petits patrons de l'artisanat et du commerce et des employés<sup>45</sup>. Cette implication se déroule à une époque, la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, où cette catégorie socio-professionnelle connaît à une relative expansion dans les campagnes françaises<sup>46</sup>.

Pour le recrutement des corps de sapeurs-pompiers, la législation joue un rôle déterminant. La circulaire de Montesquiou de 1815 appelle explicitement à recruter des soldats du feu ayant une connaissance de la construction ou exerçant dans les métiers du bois, du cuir ou des métaux<sup>47</sup>. Plus globalement, on note une fracture sociale et économique liée au coût financier de l'adhésion et à la disponibilité en

---

<sup>43</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>44</sup> GOUJON Pierre, *Le vigneron citoyen*, *op. cit.*, p. 100

<sup>45</sup> POYER Alex, *Les premiers temps des véloci-clubs*, *op. cit.*, p. 98

<sup>46</sup> WEBER Eugen, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2010 (1<sup>ère</sup> éd. 1976), p. 270-275

<sup>47</sup> DALMAZ Patrick, *Histoire des sapeurs-pompiers français*, *op. cit.*, p. 20

temps pour pratiquer une activité de loisir<sup>48</sup>. Dans l'Aude, Marie-Dominique Amaouche-Antoine constate que les classes les plus pauvres (métayers, salariés agricoles) restent à l'écart des sociétés musicales, ces dernières étant constituées de fils de propriétaires, de commerçants et d'artisans<sup>49</sup>. Pour Annie Grange, les professions agricoles jouent un « rôle de frein » dans l'essor de l'associationnisme<sup>50</sup>. À l'échelle française, Annie Moulin dresse un tableau, où, dans les années 1870-1914, l'encadrement associatif serait tenu par les notables et où le recrutement serait paysan<sup>51</sup>. En fin de période, Jean-Claude Farcy signale toutefois une surreprésentation des paysans dans les amicales d'anciens combattants<sup>52</sup>.

À ces considérations socio-professionnelles, s'ajoute, dans la France de l'Ouest, le facteur de la dispersion de l'habitat. Dans ce cadre, se pose la question de la différenciation entre le bourg et les hameaux ou villages épars. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, pour reprendre les mots de Roger Thabault à propos de Mazières-en-Gâtine dans les Deux-Sèvres, « le bourg n'est qu'un village »<sup>53</sup>. Il n'est qu'un « hameau » parmi d'autres, souvent plus peuplé, mais pas toujours, et qui se distingue par la présence de l'église paroissiale et de son cimetière.

Or, entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle, pour repartir de l'exemple de Mazières-en-Gâtine, « le bourg [s'est] (...) développé et spécialisé : il [n'est] plus guère habité que par des fonctionnaires, des artisans, des commerçants. Par contre, les villages [se sont] presque vidés de leurs artisans »<sup>54</sup>. Dans le Béarn, Pierre Bourdieu repère ce phénomène de différenciation entre le bourg et les hameaux environnants à partir de la Grande Guerre : il parle d'« urbanisation » du bourg par opposition à la « paysannisation » des hameaux<sup>55</sup>. Il note, par exemple, que les grandes fêtes communales sont désormais toutes organisées au bourg, et plus dans

---

<sup>48</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.* p. 335

<sup>49</sup> AMAOUCHE-ANTOINE Marie-Dominique, « Les sociétés musicales », *op. cit.*, p. 445-446

<sup>50</sup> GRANGE Annie, *L'apprentissage de l'association*, *op. cit.*, p. 63

<sup>51</sup> MOULIN Annie, *Les paysans dans la société française, de la Révolution à nos jours*, Paris, Points Seuil, 1988, p. 155

<sup>52</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.* p. 341

<sup>53</sup> THABAULT Roger, *Mon village*, *op. cit.*, p. 50

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 165

<sup>55</sup> BOURDIEU Pierre, *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil, 2002 (1<sup>ère</sup> éd. 1962-1972), p. 86-93

les hameaux. « Le bourg devient ville et le village [ou le hameau] devient bourg », selon Yves Guilcher<sup>56</sup>. Henri Mendras écrit en 1967 :

« Au siècle dernier un bourg de deux mille habitants était une véritable petite ville qui se différenciait nettement des villages des environs : pas d'agriculteurs en ville, si petite soit-elle, seulement des ouvriers, des artisans, des commerçants, des employés et des bourgeois. Au contraire au village, des paysans, des artisans empaysannés et des gentilshommes campagnards » Alors qu'aujourd'hui, « une petite ville de quinze mille habitants est profondément rurale »<sup>57</sup>.

Malgré tout, Roger Thabault note que, dans la fanfare de Mazières-en-Gâtine, les enfants des hameaux sont présents en aussi grand nombre que ceux du bourg<sup>58</sup>.

### *Un monde d'artisans-commerçants*

Sur l'ensemble des membres d'associations rurales mayennaises au XIX<sup>e</sup> siècle, dont le statut professionnel est connu, 65% sont artisans et commerçants.

Sous l'effet de la circulaire de Montesquiou de 1815, le chiffre monte à 86% pour les corps de sapeurs-pompiers. Parmi les 300 sapeurs-pompiers dont la profession a été identifiée dans les communes rurales mayennaises entre les années 1830 et 1930, 13% sont charpentiers, 11% maçons et 8% menuisiers. Les professionnels du bâtiment représentent près de 40% des effectifs. À l'exception des maréchaux (6%), les métiers des métaux sont peu présents (9% du total). Cela est encore moins pour les métiers du cuir (3%), dont la plupart ont trait à la bourrellerie.

Si on met à part les corps des sapeurs-pompiers, du fait d'un recrutement initial spécifique, la catégorie des artisans-commerçants représente près de 55% des membres d'associations, avec une répartition à l'avantage des premiers (2/3) par rapport aux seconds (1/3). Leur entrée en association ne se fait pas par les cercles, où ils ne sont que 28%, mais par les sociétés de cure, où ils représentent les trois quarts des membres. La part des seuls artisans passe même de 16% pour les cercles

---

<sup>56</sup> GUILCHER Yves, *La danse traditionnelle en France, d'une ancienne civilisation paysanne à un loisir revivaliste*, Saint-Jouin-de-Milly, FAMDT éd., 1998, p. 154

<sup>57</sup> MENDRAS Henri, *La fin des paysans*, Arles, Actes Sud, 1992 (1<sup>ère</sup> éd. 1967), p. 371

<sup>58</sup> THABAULT Roger, *Mon village, op. cit.*, p. 175

à 65% dans les sociétés de cure. Dès les années 1830, les sociétés de cure ont pratiqué un droit d'entrée relativement faible. Il s'élève, par exemple, à 6 francs à la Société de Chemazé en 1836, à 13 francs à l'Union de Ménil en 1842, à 3 francs à l'Union d'Arquenay en 1858<sup>59</sup>. Par comparaison, à la même époque, dans les sociétés littéraires ou les cercles plus anciens, le droit de réception est de 50 francs, comme à la Gauvennerie à Craon, voire, 60 francs, comme dans l'une des Société littéraire d'Ernée ou, dans la même commune, au Cercle de la rue des celliers<sup>60</sup>. Ce caractère discriminant de la cotisation ou du droit d'entrée dans les cercles se perpétue à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : il faut encore déboursier 40 francs, payables dans les huit jours après l'admission, pour adhérer au Cercle de l'Union d'Ernée, créé en 1885<sup>61</sup>. De plus, des cercles et certaines sociétés de cure comme celle de Chemazé et de Ménil, précisent, dans leur règlement, qu' « on y admettra ni compagnon, ni domestique, ni personnes scandaleuses, ni malfamées », manière de faire une sélection à l'entrée, non par le montant de la cotisation, mais par le statut socio-professionnel.

Jusqu'à la fin du siècle, la part des artisans-commerçants reste forte : 50,5% dans les sociétés musicales, 76% dans les véloce-clubs. Le recrutement des sapeurs-pompiers, prioritairement chez les artisans, a indubitablement des répercussions sur celui des fanfares, au vu du lien existant entre les deux formes de groupements. Il est à noter que, pour les véloce-clubs, les commerçants atteignent un même niveau de représentation que celui des artisans, avec une grande variété de métiers, du marchand de cycles, fort logiquement, au cafetier en passant par le bijoutier ou l'épicier. On parle bien ici de membres actifs, et non de membres honoraires dont la catégorie existe en parallèle.

Dans un département où l'activité textile était forte jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la présence des artisans du textile (tisserands, sergers) est anecdotique : 1,3% des membres d'association. Cela témoigne de l'effondrement de ce secteur d'activité, mais également de la précarité des artisans du textile de l'époque. Contrairement à ce qu'a pu observer Paul Bois pour le département voisin de la Sarthe au moment de la Révolution française<sup>62</sup>, les tisserands ne sont plus des leaders d'opinion dans le monde rural. Les corps de métiers que l'on retrouve dans les associations au cours

---

<sup>59</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169 ; 4 M 174 ; 4 M 167

<sup>60</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169 ; 1 T 1060bis

<sup>61</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>62</sup> BOIS Paul, *Paysans de l'Ouest, op. cit.*, p. 355-360



du XIX<sup>e</sup> siècle montrent aussi la conversion agricole du département de la Mayenne : charron, maréchal, bourrelier, sellier, tonnelier, meunier, etc.

Les artisans-commerçants ne se contentent pas d'être membres, ils investissent aussi la direction des associations. Leur présence discrète dans les bureaux des cercles est à mettre en relation avec leur faible représentation. Pour les sociétés de cure, ils demeurent également en retrait, s'effaçant devant le curé ou le vicaire de la paroisse. Leur entrée en responsabilité associative se fait avec les sociétés musicales, où ils représentent 60% des membres de bureau. Les compétences musicales venant souvent des sapeurs-pompiers, par ailleurs artisans-commerçants, ces derniers dirigent les sociétés musicales. Leur ruée vers les véloci-clubs en tant que membres fait qu'ils y monopolisent l'essentiel des postes de bureau.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la part des artisans-commerçants dans les bureaux d'associations se stabilise autour de 35%, que cela soit pour les sociétés conscriptives, les clubs sportifs, les amicales d'anciens élèves ou les associations d'anciens combattants. Les menuisiers, les mécaniciens et les boulangers occupent une place relativement importante. Pour les premiers, sans doute, faut-il les voir comme des personnes-ressources, quand il faut monter une estrade ou réparer une machine. Les seconds interviennent vraisemblablement dans l'organisation logistique des réunions et des manifestations, mais sont aussi quotidiennement au cœur de la vie du bourg.

En comparaison, la part des artisans-commerçants chez les présidents recensés n'est que de 21%. Même dans les sociétés musicales, le poste est occupé par d'autres. Leur entrée en présidence doit attendre les sociétés conscriptives, à partir des années 1910, où ils représentent un quart des présidents. Mais, globalement, le poste reste aux mains des propriétaires et des professions libérales, voire passent dans celle des agriculteurs pour les associations d'anciens combattants. Au bourg, il y a plus notables qu'eux : ce n'est donc pas eux que l'on va chercher en premier. Dans les années 1920-1930, avec l'accès du monde agricole à la sociabilité associative, les artisans-commerçants apparaissent comme une minorité, d'autant plus qu'aucun métier ne s'impose pour faire président. C'est même la variété qui prévaut :

menuisier, boulanger, mécanicien, mais aussi minotier, photographe, charpentier, charron, maréchal-ferrant, etc.

Enfin, les artisans-commerçants composent la majorité des membres honoraires répertoriés. Elle est écrasante pour les véloci-clubs, dont le nombre total est toutefois trop faible pour être significatif. Elle s'établit à 56% pour les sociétés musicales, avec une prédominance des commerçants, en particulier les cafetiers et les hôteliers. Dans un sens, il faut y voir un intérêt commercial pour des activités vélocipédiques et musicales qui vont attirer du public, et donc des clients ; réciproquement, les commerçants et artisans apparaissent comme des gages d'honorabilité auprès des autorités préfectorales amenées à autoriser ou non les associations projetées.

### *Propriétaires, fonctionnaires et professions libérales*

Loin derrière les artisans-commerçants, trois catégories de membres associatifs se distinguent : les propriétaires (12%), les fonctionnaires (9%) et les professions libérales (7%). Ils sont toutefois affectés par des évolutions très différentes.

Les propriétaires dominent dans les cercles, y représentant un tiers des membres, devant les artisans-commerçants. C'est une sociabilité extrêmement sélective, pour ne pas dire élitiste, qui nécessite de l'argent, pour la cotisation, mais surtout du temps, pour discuter, jouer ou lire à la journée. La catégorie des propriétaires peut apparaître floue, mais de Bazouges à Ernée, en passant par Évron, Saint-Aignan-sur-Roë ou Saint-Denis-d'Anjou, elle renvoie le plus généralement à de grands propriétaires fonciers, notamment des nobles revenus s'installer en Mayenne, qui occupent par ailleurs les postes municipaux. Il n'y a pas de confusion possible, ici, avec les petits « propriétaires » que peuvent être certains paysans. La petite propriété est surtout présente dans le nord du département. Or, les cercles y sont rares. À l'inverse, dans le sud, là où ce type d'association est plus répandu, les paysans sont essentiellement locataires de leurs terres.

Les propriétaires sont peu présents dans les corps de sapeurs-pompiers, et par conséquent dans les sociétés musicales (1% seulement). Quelques-uns adhèrent aux

véloce-clubs, mais en une proportion assez faible : la pratique de la vélocipédie par les classes dirigeantes sort rarement de la sphère privée<sup>63</sup>. Cet effacement se retrouve dans la composition des bureaux d'association : si les propriétaires représentent 28% des responsables des cercles, ils sont absents ou presque pour ce qui concerne les sociétés de cure, les sociétés musicales et les véloce-clubs. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, leur présence au sein des bureaux associatifs se stabilise autour de 15% pour les sociétés conscriptives, les amicales d'anciens élèves et les associations d'anciens combattants. Plusieurs anciens militaires, dont certains d'origine noble, intègrent la direction des sociétés de tir, du fait de leur expérience. De même, les amicales d'anciens élèves, issues pour la plupart de l'enseignement catholique, appellent aux notables traditionnels. Il est à noter que les propriétaires sont en retrait (6%) dans les bureaux des associations sportives qui fleurissent à partir des années 1920 : cette évolution témoigne d'une perte relative de l'influence des notables traditionnels.

Enfin, derrière les commerçants et les artisans, les propriétaires sont le troisième groupe sollicité pour devenir membres honoraires des sociétés musicales et des véloce-clubs (19% des effectifs). La quête de référents d'honorabilité « traditionnels » par les membres fondateurs d'associations est là évidente.

À l'exception des sociétés de cure, la part des fonctionnaires parmi les membres d'associations dans les communes rurales mayennaises s'établit en moyenne, sur l'ensemble de la période, à 10%. Percepteurs et secrétaires de mairie sont présents dans les cercles. Les instituteurs prédominent, à partir des années 1880, en particulier au sein des sociétés musicales, non seulement en nombre, mais aussi en qualité de responsables des associations.

Les fonctionnaires représentent 28% des dirigeants de sociétés musicales, quasiment à l'égal des seuls artisans (32%). Les instituteurs, relais de la politique républicaine, s'imposent par leur formation et leur place dans la commune vis-à-vis de la jeunesse, sans passer par la « case » sapeurs-pompiers, et deviennent chefs ou sous-chefs de musique, ou plus prosaïquement secrétaires ou trésoriers. Cette présence des fonctionnaires dans les instances dirigeantes se confirme au début du XX<sup>e</sup> siècle : 17% dans les amicales périscolaires, bien que cela soit avant tout des

---

<sup>63</sup> POYER Alex, *Les premiers temps des véloce-clubs*, op. cit. p. 98-99

regroupements d'anciens élèves, et non d'enseignants ; 18% dans les sociétés conscriptives, où l'instituteur est appelé à devenir directeur de tir ; 26% dans les associations sportives. Les fonctionnaires investissent peu la direction des vélocity-clubs, preuve supplémentaire du statut particulier de ces associations. Enfin, ils ne représentent que 7% des membres de bureau pour les associations d'anciens combattants, dans les années 1920-1930, ce qui les ramène à une proportion plus en rapport avec celle qui est la leur dans l'ensemble de la population rurale mayennaise.

Si les instituteurs sont relativement très présents dans les instances dirigeantes associatives, on les retrouve peu à la présidence (9% seulement). Ils apparaissent donc comme des « chevilles ouvrières » des associations, mais non comme des représentants.

Enfin, en tant que membres honoraires, les fonctionnaires sont très en retrait par rapport aux commerçants, artisans et propriétaires. Quelques percepteurs et quelques professeurs de collège, à l'occasion, sont mentionnés, mais uniquement dans le cadre de sociétés musicales. Les instituteurs sont totalement absents.

Sur l'ensemble de la période, corps de sapeurs-pompiers mis à part, la part des professions libérales parmi les membres d'associations s'élève à 7%. Là encore, il faut distinguer le nombre et le rôle joué. Les professions libérales ne dépassent jamais, en effet, les 10% de membres ; ils sont déjà plus nombreux dans les instances dirigeantes (22% pour les cercles : essentiellement des notaires et des huissiers ; 10% en moyenne pour les autres types d'associations, sans exception : docteurs, clercs de notaires, experts-géomètres, etc.).

Leur poids s'accroît aux présidences des associations (20%) : le docteur s'impose à la tête aussi bien des sociétés musicales que vélocipédiques, conscriptives, sportives ou d'anciens combattants. C'est à lui que revient le rôle principal de représentation, mais c'est une honorabilité active, car, par comparaison, les professions libérales ne représentent que 8% des membres honoraires.

Ainsi, les professions libérales sont peu nombreuses parmi les membres actifs d'associations, ce qui est logique au regard de la part relativement faible qui est la leur dans la population totale ; en revanche, elles s'imposent à la direction, et plus précisément à la présidence.

### *Un monde agricole en retrait*

Les corps de sapeurs-pompiers mis à part, les cultivateurs, mais aussi quelques journaliers, hongreurs ou fermiers, ne représentent, au XIX<sup>e</sup> siècle, que 7% des membres d'associations. Peu présents dans les cercles (4%), leur part monte à 10% dans les sociétés de cure et à 13% dans les sociétés musicales. À l'inverse, ils sont totalement absents des vélocity-clubs. La faible présence du monde agricole témoigne de la principale fracture qui affecte le monde associatif : l'opposition entre le bourg et les hameaux.

En Mayenne, selon les monographies communales de 1899, le temps de travail dans l'agriculture est d'au moins 12 heures par jour, celui dans l'industrie, notamment dans le tissage ou les mines, est légèrement inférieur (entre 10 et 11 heures). Cela corrobore les chiffres observés à l'échelle nationale<sup>64</sup>. En termes de salaires, un maître-valet travaillant à la ferme gagne environ 300 francs par an, un domestique 200 francs maximum. Le salaire journalier dans l'agriculture, pour un homme, s'établit entre 1 franc l'hiver et 1 franc 25 l'été. Celui d'un ouvrier varie selon les secteurs d'activités : 1 franc 50 dans les carrières, 3 francs 50 dans les usines de chaussures ernéennes. Ces salaires doivent être rapportés aux montants des cotisations demandées pour devenir sociétaire. Les cercles et sociétés littéraires (50 à 60 francs par an) sont financièrement inatteignables aux simples artisans ; elles le sont encore moins au monde paysan. Les tarifs pratiqués dans les autres types d'associations restent relativement élevés. L'adhésion à une société musicale s'établit entre 5 et 10 francs par an ; la Fanfare du Bourgneuf, en 1892, se signale par une cotisation annuelle de 12 francs et par l'article 16 de son règlement qui stipule que « tout membre de la société qui voudrait la quitter sans raisons valables devrait payer un dédit de 10 fr. »<sup>65</sup>. La cotisation annuelle à une société vélocipédique, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, varie entre 1 franc à la Pôoté et 8 francs à Craon<sup>66</sup>. À cela, s'ajoute le coût de l'engin. Pour exemple, en 1901, chez Jules Trochon à Laval, revendeur de cycles, une bicyclette coûte entre 250 et 475 francs selon les modèles<sup>67</sup>. Les sociétés conscriptives, puis sportives, ainsi que les amicales d'anciens élèves, apparaissent

---

<sup>64</sup> APRILE Sylvie, *La Révolution inachevée, op. cit.*, p. 138

<sup>65</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>66</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 145 ; 4 M 169

<sup>67</sup> *L'Avenir de la Mayenne*, 11 août 1901

financièrement moins difficiles d'accès, entre 1 et 5 francs par an, en moyenne. En 1908, la Société de tir d'Ambrières abaisse sa cotisation primitive de 3 à 2 francs, espérant attirer plus de tireurs<sup>68</sup>, signalant ainsi que le coût est bien un frein à l'adhésion.

La fracture entre bourg et hameaux est, par définition, géographique. Le rôle joué par les corps de sapeurs-pompiers dans l'émergence du mouvement associatif rural est un facteur aggravant, car les campagnards ne sont pas les bienvenus chez les soldats du feu. À Ménil, en 1875, le conseil municipal vote l'achat d'uniformes :

« Considérant 1° qu'il est urgent pour le fonctionnement convenable du service de recruter de nouveaux sapeurs-pompiers pour remplacer ceux que la mort a frappés ; 2° Que les habitants du bourg sont plus aptes à ce service, en cas d'incendie, que les cultivateurs qui sont disséminés et résident loin du chef-lieu de la commune »<sup>69</sup>.

Ici, les habitants des hameaux sont assimilés aux « cultivateurs ». La suite de la délibération municipale en appelle aux seuls ouvriers du bourg, qui, même pauvres – c'est pour cela que l'achat des uniformes par la municipalité se justifie –, sont préférables à n'importe quel paysan. À Montaudin, en 1863, 26 des 28 membres du corps de sapeurs-pompiers, fondé cette année-là, résident dans le bourg ; les deux autres, un cultivateur et un tisserand, habitent des hameaux situés respectivement à 300 et 450 mètres<sup>70</sup>. Au final, les cultivateurs ne sont que deux parmi les sapeurs-pompiers de Montaudin.

Les sociétés musicales font preuve de souplesse dans leur fonctionnement pour intégrer les gens des hameaux, malgré les difficultés ou les impossibilités que cela peut engendrer. À Chémeré-le-Roi, en 1883, l'article 11 du règlement de la Lyre stipule qu'« à toute descente officielle dans la localité, ils [les musiciens] joueront également s'ils ont le temps de se réunir en nombre suffisant, une partie d'entre eux habitant la campagne »<sup>71</sup>. À Chemazé, l'article 19 des statuts de la Lyre locale précise

---

<sup>68</sup> Arch. départ. de la Mayenne, R 1215

<sup>69</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 111, 1 D 3

<sup>70</sup> Arch. départ. de la Mayenne, R 1253

<sup>71</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

que « les répétitions de nuit seront toujours facultatives pour les sociétaires âgés de moins de 16 ans qui n'habitent pas le bourg »<sup>72</sup>.

Tout concourt à faire de la sociabilité associative une sociabilité excluante à l'égard des gens des hameaux, que la délibération municipale de Ménil assimile, avec raison, aux cultivateurs. Contrairement aux observations d'Annie Grange dans le Rhône, le monde agricole en Mayenne n'empêche pas la création d'associations. De la même manière, contrairement à l'image donnée par Annie Moulin, il n'y a pas de sociétaires paysans soumis à des responsables associatifs bourgeois. En Mayenne, le monde agricole n'est tout simplement pas intégré à la sociabilité associative. Cela se fait sans lui, ou presque. Le constat s'étend au début du XX<sup>e</sup> siècle. Anthelme Revirieux, auteur d'une *Monographie agricole du département de la Mayenne* publiée en 1937, écrit : « La dispersion des exploitations rend difficile la participation des cultivateurs aux distractions qu'ils pourraient se procurer dans les agglomérations »<sup>73</sup>. La seule statistique tardive répertoriée sur un effectif associatif global dans les communes rurales mayennaises concerne, en 1938, la Jeunesse sportive de Saint-Pierre-la-Cour, dont l'activité principale est le football. Sur 35 membres actifs, neuf sont présentés comme cultivateurs, soit un quart de l'effectif. 18 sont présentés comme ouvriers, quatre comme commerçants et quatre autres comme « universitaires »<sup>74</sup>. Au sein des associations de sociabilité, les représentants du monde agricole apparaissent comme un groupe parmi d'autres, s'impliquant non pas comme initiateurs, mais plutôt comme simples sociétaires. Dans les années 1920-1930, on note toutefois que 23% des membres de bureau des associations d'anciens combattants sont issus du monde agricole, ce qui en fait le premier groupe représenté : proportionnellement, on est toutefois très loin de la part prise dans la population totale.

En 1902, le courrier au préfet du président de la Fanfare d'Oiseau, par ailleurs directeur de l'usine locale de tissage, est l'illustration d'une fracture entre gens du bourg et cultivateurs des hameaux, qui, de sociale et géographique, tend à devenir

---

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> REVIRIEUX Anthelme, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929. Monographie agricole du département de la Mayenne*, Laval, Barnéoud imprim. 1937, p. 81

<sup>74</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

culturelle. Son but est d'obtenir une subvention départementale, car le soutien financier de la municipalité fait défaut. Le président écrit :

« Nous avons eu l'honneur par l'intermédiaire de Monsieur Denis, sénateur, et Monsieur Renault-Morlière, député, de vous faire soumettre une demande de subvention pour notre fanfare libre d'Oisseau. Nous avons fait notre demande d'autorisation il y a quelques jours et avons paru au journal officiel, déposé à la sous-préfecture de Mayenne. Nous vous prions, Monsieur le préfet, de bien vouloir voir notre demande avec bienveillance ; notre société marche aussi bien que possible pour un début. Le conseil municipal, sur la proposition de Monsieur Galloin, maire, dont les trois fils font partie de la fanfare, nous avait voté une somme de trois cents francs en première séance.

Et comme malheureusement, les conseillers municipaux étant pour les trois quarts cultivateurs et ennemis de tout progrès, se désintéressent absolument du conseil, de sorte que, à une séance, se (*sic*) sont les uns qui sont là, à la suivante se sont les autres, et finalement, ce qui avait été accepté sur parole en première séance a été refusé en seconde, malgré tous les efforts de Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint, de là notre grand embarras, étant déjà formé, nous avons décidé de nous tenir quand même, ce qui nous forcent de solliciter toutes les bonnes volontés, ainsi que votre bienveillant appui, s'il vous est possible de nous accorder quelques choses (...) »<sup>75</sup>.

Le président de la Fanfare d'Oisseau pointe ici un désintérêt des cultivateurs pour les affaires municipales qui recouvrent un désintérêt pour les affaires associatives.

### *L'affirmation du bourg*

L'affirmation du bourg, face aux hameaux, est une nouveauté du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, Annie Antoine parle de la « faible importance des bourgs » dans le Bas-Maine à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>76</sup>. Cette faiblesse est économique. Sous l'Ancien Régime, les habitants du bourg sont relativement pauvres : 77% des collecteurs de taille,

---

<sup>75</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>76</sup> ANTOINE Annie, *Fief et villages du Bas-Maine, op. cit.*, p. 36



désignés en fonction de leur niveau de richesse, sont des agriculteurs habitant dans les hameaux<sup>77</sup>. La faiblesse est aussi démographique. Au recensement de 1851, qui est l'un des premiers à faire la distinction entre population agglomérée, au bourg, et population éparsée, dans les hameaux, la première ne représente que 28% de la population rurale mayennaise (**Fig. 14**).

**Figure 14** – La population rurale mayennaise  
entre les recensements de 1851 et de 1931

	1851	1861	1872	1881	1891	1901	1911	1921	1931
Population rurale totale	333 669	328 582	305 591	295 504	283 210	264 053	249 310	217 831	210 211
Population rurale agglomérée	92 855	97 124	94 235	95 318	91 900	88 148	84 115	72 984	71 319
Pourcentage de population rurale agglomérée	28%	30%	31%	32%	32%	33%	34%	34%	34%
Population rurale éparsée	240 814	231 458	211 337	200 186	191 310	175 905	165 195	144 847	138 892
Pourcentage de population rurale éparsée	72%	70%	69%	68%	68%	67%	66%	66%	66%

À l'exception de quelques chefs-lieux de canton particulièrement peuplés, comme Ernée, Craon ou Évron, le bourg peine à s'imposer, ou tout du moins à se distinguer, comme lieu central dans la géographie rurale.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, un profond bouleversement s'opère, qu'accompagne et accentue l'essor de la sociabilité associative.

Économiquement, l'effondrement de l'artisanat textile, lié en premier lieu à la mécanisation du tissage, touche principalement les petits paysans, pour qui cela était un complément de revenus indispensable. Cette mécanisation s'étend

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 46

progressivement à l'agriculture, où elle s'accompagne d'une spécialisation des exploitants dans l'élevage bovin. Le salariat agricole éprouve alors de plus en plus de difficultés pour trouver un emploi.

**Figure 15** – Les taux de croissance de la population rurale mayennaise entre les recensements de 1851 et de 1931

	1851- 1861	1861- 1872	1872- 1881	1881- 1891	1891- 1901	1901- 1911	1911- 1921	1921- 1931	1851- 1931
Population rurale totale	-1,5 %	-7,0%	-3,3%	-4,2%	-6,8%	-5,6%	-12,6%	-3,5%	-37,0%
Population rurale agglomérée	+4,6%	-3,0%	+1,1%	-3,6%	-4,1%	-4,6%	-13,2%	-2,3%	-23,2%
Population rurale éparses	-3,9%	-8,7%	-5,3%	-4,4%	-8,1%	-6,1%	-12,3%	-4,1%	-42,3%

Démographiquement, si le XIX<sup>e</sup> siècle est celui de l'effondrement de la population rurale mayennaise (-37% entre les recensements de 1851 et de 1931), l'ampleur de la baisse est nettement plus forte pour la population éparses (-42,3%) que pour la population agglomérée (-23,2%) (**Fig. 15**). Le noyau de population formé par le bourg résiste mieux. Une vie collective, organisée, y est plus aisée à mettre en œuvre sur le long terme. Les monographies villageoises mayennaises, en 1899, font toutes le constat que les artisans et commerçants du bourg sont au service du monde agricole. À l'inverse, les hameaux perdent beaucoup en compétences par l'émigration de leur population. Ils deviennent de plus en plus matériellement dépendants des charrons, forgerons, menuisiers, charpentiers, épiciers, et autres marchands de nouveautés établis au bourg. Les artisans et commerçants demeurent une population extrêmement minoritaire en nombre, mais leur poids économique, social et culturel s'accroît fortement.

En Mayenne, ce double long processus d' « urbanisation » et de « paysannisation », pour reprendre les termes de Pierre Bourdieu, démarre dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Au sujet du Patronage Saint-Joseph de Cossé-le-Vivien dans les années 1930, Augustin Raimbault, qui en a été membre, écrit :

« À noter ici [au patronage], l'absence quasi-totale des « gars » de la campagne, explicable par l'éloignement des fermes, la fatigue d'un travail en général dur, mais surtout par une différenciation sociale et culturelle surprenante dans un bourg rural »<sup>78</sup>.

En vérité, dans le département de la Mayenne, cette « paysannisation » touche bien plus que les hameaux. Elle concerne aussi les bourgs trop peu peuplés pour qu'existe quelque association que ce soit. Dans les années 1930, Paul Richard, fils de paysans, habite dans une ferme située à un peu plus d'un kilomètre du bourg d'Assé-le-Bérenger. Au recensement de 1931, la commune compte 414 habitants, dont 145 agglomérés ; aucune association n'y est répertoriée avant la Seconde Guerre mondiale. Paul Richard raconte :

« Les après-midis du jeudi et du dimanche, nous participions aux travaux de la ferme. Le soir, il nous arrivait souvent de rentrer les vaches ou les moutons. L'été, il y avait toujours du travail : des choux ou des betteraves à repiquer, la fenaison, la moisson à ramasser. De même après le souper, nos parents nous demandaient de tourner la baratte (...).

Une bonne partie du jeudi matin était occupée par le catéchisme. Quant au dimanche, il ne nous restait que peu de temps pour les loisirs : messe le matin, catéchisme à une heure, vêpres à deux heures et demie. Le soir arrivait vite (...) »<sup>79</sup>.

La particularité des campagnes mayennaises est donc que la fracture socio-professionnelle qui existe, dans le domaine associatif, entre le monde agricole, et le monde non-agricole (artisans, commerçants, professions libérales, fonctionnaires, propriétaires) se double d'une fracture géographique entre les hameaux et le bourg. Cette dernière s'accroît fortement entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et les années 1930. L'essor de la sociabilité associative y contribue pour beaucoup.

---

<sup>78</sup> « Mémoires d'une famille mayennaise », *op. cit.* , p. 85

<sup>79</sup> COUSIN Jacques, « La communale. L'école publique rurale en Mayenne (1880-1950) », dans *L'Oribus*, hors-série, 2001, p. 46

## 2.2 – Une redéfinition de la notabilité

À partir de la Restauration, le clergé et la noblesse reviennent en force sur le devant de la scène dans les campagnes mayennaises. Sous la monarchie de Juillet, le clergé se montre conciliant avec le régime, afin de sauver l'Église concordataire<sup>1</sup>. Par ailleurs, il prend l'initiative, en termes de sociabilité associative, en suscitant des sociétés de cure dès les années 1840. Plus encore, à compter des années 1880, il fonde et dirige des patronages. Les nobles, de leur côté, dès les années 1820, redeviennent des références économiques et sociales à l'échelle locale. En termes de sociabilité associative, ils sont particulièrement actifs et prescripteurs, et ce tout au long de la période d'étude.

Face à ce retour des anciens ordres dominants, la sociabilité associative fait, malgré tout, émerger une notabilité nouvelle. À partir des années 1880, l'instituteur est la cheville ouvrière des associations promues par le gouvernement républicain. Il reste, cependant, en retrait en matière de représentation vis-à-vis de l'extérieur, le rôle de président étant plus souvent dévolu aux figures de l'entrepreneur ou du docteur.

### 2.2.1 – La résilience de la noblesse

Le XIX<sup>e</sup> siècle connaît un déclin des notables nobles dans la société française<sup>2</sup>. Dans le Périgord, Corinne Marache note, par exemple, un « lent affranchissement des ruraux par rapport aux notables traditionnels » à partir des années 1880-1890<sup>3</sup>. Mais, Michel Denis écrit dans son ouvrage consacré aux royalistes mayennais :

« S'il est vrai que dès 1830 la France châtelaine perd la *domination* de l'État, elle garde dans certaines régions jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle la *direction* de la « société civile » (...) ; bien mieux, la France châtelaine n'est jamais véritablement battue par la France bourgeoise mais elle est plutôt absorbée, « redigérée » par le monde moderne qui ainsi intègre progressivement son contraire »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> JARDIN André, TUDESQ André-Jean, *La France des notables, op. cit.*, p. 34

<sup>2</sup> CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1991, p. 230

<sup>3</sup> MARACHE Corinne, *Les métamorphoses du rural. L'exemple de la Double en Périgord (1830-1939)*, Paris, Éditions du CTHS, 2006, p. 450

<sup>4</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne, op. cit.*, p. 558

La France de l'Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle est terre de « hiérarchies acceptées », pour reprendre les termes de la typologie établie par Pierre Barral à propos des relations entre les paysans et les notables<sup>5</sup>. La propriété châtelaine y est très importante. Nombre de nobles résident sur leurs terres, plus particulièrement après 1830, ce qui renforce leur pouvoir de domination<sup>6</sup>. Il y a l'idée chez eux d'établir une « nouvelle Angleterre verte », à l'égal des gentilshommes d'outre-Manche<sup>7</sup>.

Cependant, la présence du châtelain sur ses terres ne suffit plus pour lui assurer un rôle social prédominant<sup>8</sup>. « Les aristocraties de race ont besoin d'ostentation »<sup>9</sup> : les « supports » de la sociabilité associative « forment autant de symboles qui assurent le respect et l'admiration ». Le cercle bourgeois diffère certes de la tradition du salon aristocratique en ce qu'il est masculin, et non mixte, et que tous les membres sont à égalité, et non soumis à l'hôte qui les accueille<sup>10</sup>. Dans le Gard et dans le Var, les cercles se teignent même de libéralisme<sup>11</sup>. Mais bien souvent, dans les campagnes, la sociabilité bourgeoise est initiée par un « noyau aristocrate »<sup>12</sup>. Les nobles investissent aussi la sociabilité associative caritative. L'idéal poursuivi, ici, est celui « du gentilhomme chrétien prodiguant son temps et sa fortune en charités et capable de rejoindre les plus pauvres dans leurs souffrances »<sup>13</sup>. Ce catholicisme social demeure d'inspiration traditionaliste<sup>14</sup>.

Malgré tout, même dans l'ouest de la France, l'influence de la noblesse décline à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Elle perd les relais d'influence « patiemment établis depuis la Restauration ». Économiquement, les nobles, repliés sur leur rente foncière, ne sont plus dominants. Mais, la charge symbolique et effective de leur domination sur la population rurale reste forte. Politiquement, s'ils ont perdu la bataille à l'échelle

---

<sup>5</sup> BARRAL Pierre, *Les Agrariens français de Méline à Pisani*, Paris, A. Colin, 1968, p. 41-66

<sup>6</sup> MORICEAU Jean-Marc, sous dir., *Les campagnes*, *op. cit.*, p. 53

<sup>7</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne*, *op. cit.*, p. 156-191

<sup>8</sup> VIVIER Nadine, « Les élites dans les communes rurales de la Sarthe au XIX<sup>e</sup> siècle », dans PITOU Frédérique, sous dir., *Élites et notables de l'Ouest, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Entre conservatisme et modernité*, Rennes, PUR, 2003, p. 45

<sup>9</sup> CHAUSSINAND-NOGARET Guy, sous dir., *Histoire des élites en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Tallandier, 1991, p. 302

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 312

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 313

<sup>12</sup> AGULHON Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise*, *op. cit.*, p. 35

<sup>13</sup> BRELOT Claude-Isabelle, *La noblesse réinventée*, *op. cit.*, p. 653

<sup>14</sup> BOUDON Jacques-Olivier, CARON Jean-Claude, YON Jean-Claude, *Religion et culture en Europe au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 2001, p. 150

<sup>15</sup> CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France*, *op. cit.*, p. 230

nationale contre les idées et le régime républicains, ils tiennent toujours le pouvoir local, départemental et municipal. François Ploux évoque ainsi le « véritable culte à la commune et à la paroisse » que vouent « tous ceux qui en France rejettent l'héritage politique de la Révolution »<sup>16</sup>.

### *À la tête des sociétés de cure*

Après la chute de son beau-père, le roi Charles X, en 1830, la duchesse de Berry, mère du comte de Chambord, prétendant légitimiste au trône de France, entretient, de l'extérieur du pays, une activité séditeuse contre le nouveau régime de la monarchie de Juillet. Le 23 mai 1832, s'appuyant sur des nobles locaux, elle fomente une insurrection dite carliste dans l'ouest de la France. Au dernier moment, elle renonce à ce soulèvement, conduisant à la désorganisation du mouvement et à son échec cuisant<sup>17</sup>. En Mayenne, les troupes carlistes, commandées par le comte de Pontfarcy, propriétaire du château de Champfleury sur la commune d'Arquenay, sont écrasées près de Bouère.

Après cet épisode, la noblesse légitimiste reste très influente sous la monarchie de Juillet, et plus particulièrement dans le sud du département. Défaite et déçue politiquement à l'échelle nationale, elle se replie sur ses châteaux et domaines. Cette « émigration de l'intérieur », comme la nomme Michel Denis<sup>18</sup>, n'empêche pas les nobles mayennais de s'investir dans la sociabilité associative.

En 1839, le marquis Henri de la Rochelambert est ainsi le premier des membres fondateurs de la Société du Pavillon à Chémeré-le-Roi à signer le règlement envoyé pour autorisation en préfecture. Issu d'une vieille famille noble auvergnate installée dans le Maine depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, il embrasse la carrière militaire sous la Restauration<sup>19</sup>. Il devient colonel des cuirassiers et gentilhomme de la chambre du Roi. De 1821 à 1830, il est maire de Chémeré-le-Roi, à la suite de son père qui avait occupé le poste de 1808 à 1814, puis de 1814 à 1821. En réalité, de 1823 à 1830, la

---

<sup>16</sup> PLOUX François, « Production et recomposition des identités villageoises en France, de la monarchie de Juillet aux années 1930 », dans Jean-Luc MAYAUD, Lutz RAPHAEL, sous dir., *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, A. Colin, 2006, p. 41

<sup>17</sup> JARDIN André, TUDESQ André-Jean, *La France des notables, op. cit.*, p. 32

<sup>18</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne, op. cit.*, p. 218

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 249

fonction de maire est assurée par l'adjoint. En 1824, le marquis est celui qui, en Mayenne, paie, et de loin, le cens électoral le plus élevé<sup>20</sup>. En 1830, alors âgé de 41 ans, il démissionne de l'armée. Henri de la Rochelambert vit alors, en compagnie de son épouse, de ses quatre enfants et de leur suite, l'été dans son château de Thévalles sur la commune de Chémeré-le-Roi, l'hiver à Berlin ou à Paris. Dans les années 1830, il demeure une référence légitimiste locale, un « carliste intransigeant »<sup>21</sup>. Toutefois, en 1842, il se rallie à la monarchie de Juillet. Michel Denis y voit la marque d'une indépendance d'esprit de la haute noblesse vis-à-vis des rois.

Aussi, en 1839, la présence du marquis de la Rochelambert en tête des fondateurs de la Société du Pavillon, suivie de celle du maire de l'époque, d'un autre ancien maire ou du notaire, ressemble plus à la marque d'une autorité morale locale qu'à l'expression d'une arrière-pensée politique.

La présence du comte de Pontfarcy à la présidence de la Société d'Arquenay en 1846 questionne beaucoup plus.

Camille de Farcy de Pontfarcy est le fils de François-Annibal-Marie, conseiller au Parlement de Bretagne, émigré en 1791 à Jersey. C'est là que naît Camille, un an plus tard. Rentré en France en l'an X, le père, propriétaire du château de Champfleury, devient maire d'Arquenay en 1808, et ce jusqu'en 1815. De son côté, Camille, devenu lieutenant de cavalerie, est nommé mousquetaire de la garde royale en juillet 1814. Il devient maire d'Arquenay en 1821. Là aussi, la fonction est, dans les faits, assurée par un adjoint. Cela n'empêche pas le nouveau comte de Pontfarcy – son père meurt en 1825 – d'être nommé conseiller d'arrondissement en 1826. Quatre ans plus tard, il démissionne de toutes ses fonctions. Après l'échec du soulèvement carliste en 1832, dont il a pris le commandement en Mayenne, il s'exile hors de France. Condamné à mort par coutumace, Camille de Farcy de Pontfarcy revient en son château, suite à l'amnistie du 8 mai 1837. C'est ainsi qu'on le retrouve neuf ans plus tard, âgé de 54 ans, à la présidence de la Société d'Arquenay. Franc-maçon, membre de la loge la Constance à Laval de 1813 à 1819, il n'intègre pas la nouvelle loge lavalloise qui existe entre 1833 et 1842 et qui est tenue par des orléanistes<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 155

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 250

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 240

Le vice-président de la Société d'Arquenay, Louis Bidault de Glatigné, né en 1808, est le fils de Louis-Georges, chef de bataillon chouan pendant la Révolution. À propos de ce dernier, l'abbé Angot écrit :

« (...) [il] sut donner encore en 1832 un gage suprême de son attachement à la royauté en prenant part avec son fils à la tentative avortée du soulèvement légitimiste. Les quelques semaines de détention honorable que subirent à cette occasion le vieillard et le jeune homme renouaient les traditions de la famille dont plusieurs membres avaient connu les prisons de la Terreur »<sup>23</sup>.

Au moment de la création de la Société du Pavillon, en juin 1846, Louis Bidault de Glatigné fait fonction de maire d'Arquenay depuis deux ans.

Michel Denis montre qu'après 1830 le légitimisme en Mayenne s'exprime sur un mode populaire, afin de renouer avec les masses rurales et les entraîner vers une troisième Restauration :

« (...) le grand propriétaire est redevenu le protecteur naturel de la communauté, non plus de par des droits ancestraux difficilement défendables, mais de par sa capacité et ses talents, qui sautent aux yeux dans l'administration, dans la charité publique, dans l'économie privée »<sup>24</sup>.

À ces fins, sont investis la presse locale, les fonctions d'élus municipaux et départementaux, les présidences des comices agricoles, mais aussi les postes dirigeants, actifs ou honoraires, des associations. Sans viser la prise de pouvoir, les légitimistes de l'Ouest entretiennent, *via* tous ces biais, une « sourde hostilité »<sup>25</sup> contre la monarchie de Juillet. Le préfet de la Mayenne, dans un rapport daté du 4 novembre 1840, se montre extrêmement vigilant à leur égard :

« Le parti légitimiste est au contraire [de l'opinion républicaine], riche, nombreux, puissant : la levée de boucliers qu'il fit en 1832, quel qu'en ait été son insuccès, n'a pas été pour lui une leçon assez forte, car si la guerre éclatait, si des troubles sérieux dans l'intérieur venaient affliger les amis du

---

<sup>23</sup> ANGOT Alphonse, *Dictionnaire historique*, op. cit., t. I, p. 249

<sup>24</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne*, op. cit., p. 268

<sup>25</sup> JARDIN André, TUDESQ André-Jean, *La France des notables*, op. cit. t. 2, p. 35



gouvernement, il pourrait bien essayer de ranimer l'esprit de chouannerie et d'insurrection qui n'est pas complètement éteint dans les campagnes. Je dois toutefois consigner ici (...) que j'ai pu remarquer que des hommes connus pour leur dévouement à la légitimité, se montrent moins hostiles au trône de Juillet ; qu'après être restés plusieurs années en dehors des affaires, ils cherchent à rentrer dans les conseils municipaux, et que dans plusieurs communes où, à défaut d'autres candidats, j'ai dû les nommer maire ou adjoint, je n'ai qu'à me louer de leur zèle et du concours qu'ils me prêtent dans toutes les occasions. »<sup>26</sup>

L'implication des légitimistes dans la création de cercles perdure au-delà de la fin de la monarchie de Juillet. En 1869, le marquis de Quatrebarbes est mentionné en deuxième position, derrière le maire de la commune, dans la liste des membres fondateurs du Cercle Sainte-Marie d'Argenton<sup>27</sup>. Hyacinthe-Louis de Quatrebarbes, né en 1810, est propriétaire du château de la Sionnière. Sa famille est apparentée à celle des de Pontfarcy. Son père, Hyacinthe, capitaine, émigré en 1791 puis impliqué dans la chouannerie<sup>28</sup>, est maire de la commune entre 1808 et 1815 puis entre 1848 et 1852, mais aussi sous-préfet de Château-Gontier entre 1815 et 1819, conseiller général du canton de Bierné entre 1848 et 1852. En 1871, Hyacinthe-Louis devient lui-même conseiller général. C'est à ce titre qu'en 1872 il court-circuite le sous-préfet de Château-Gontier en remettant directement au préfet les statuts d'un autre cercle, celui de Saint-Michel-de-Feins<sup>29</sup>.

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, des nobles sont actifs au sein des cercles ruraux créés dans le sud de la Mayenne. En 1885, Pierre Henri de Bodard, 60 ans, établi au château de la Jacopière, est cité comme commissaire du Cercle agricole de Craon. Il est petit-fils d'un émigré compromis dans un mouvement royaliste contre la Convention<sup>30</sup> et fils d'un ancien garde du corps au temps de Louis XVIII, chouan en 1815. Plus prosaïquement, Pierre Henri de Bodard de la Jacopière perpétue, sous une forme associative, l'œuvre de son père mort en 1874, président du Comice agricole de Craon, président de la Société des courses et vice-président de la

---

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 M 298

<sup>27</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>28</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne, op. cit.*, p. 89

<sup>29</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 Z 372

<sup>30</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne, op. cit.*, p. 91

Chambre d'agriculture de Château-Gontier<sup>31</sup>. Un autre exemple est celui de Raoul de Rasily. Âgé de 33 ans, demeurant au château de la Porte, sur la commune de Daon, issu d'une famille noble présente dans le Haut-Anjou depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>, il est mentionné comme administrateur du Cercle de Mênil en 1913.

### *Une implication renforcée*

L'affirmation de la République, dans les années 1880, ne voit pas l'effacement de l'influence locale des notables issus de la noblesse. Quelques-uns deviennent membres honoraires des sociétés musicales, à l'instar du marquis de la Rochelambert pour la Lyre de Chéméré-le-Roi en 1883. Le comte Henri de Sèze, propriétaire du château de Saint-Ouen sur la commune de Chemazé depuis 1880, élu au conseil municipal depuis 1884, maire, « réactionnaire » selon la sous-préfecture<sup>33</sup>, depuis 1888, est cité comme membre fondateur de la Lyre en 1889<sup>34</sup>. Le comte Henri Horric de Beaucaire, propriétaire du château du Rocher sur la commune de Mézangers, maire depuis 1896, conseiller général pour le canton d'Évron à partir de 1901, est désigné comme « président honoraire » de la Musique municipale de Sainte-Gemmes-le-Robert<sup>35</sup>.

D'autres sont beaucoup plus impliqués. Ernest Guérin de la Roussardière, dont la famille est propriétaire du château de la Roussardière depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, est le premier président de la Fanfare de Quelaines en 1868. Fils de François Guérin de la Roussardière, conseiller général de 1833 à 1842, maire de Quelaines de 1851 à 1857, Ernest entre au conseil municipal en 1858. Il n'est pas maire au moment de la fondation de la Fanfare, mais a, du fait de son statut de châtelain, du passage de son père à la tête de la mairie et de sa présence personnelle au conseil municipal, une grande influence dans les affaires de la commune. Il devient, d'ailleurs, par la suite, maire en 1875.

Le même profil se retrouve à la Fanfare de Craon présidée, à partir des années 1890, par Alain de Champagné. Ce dernier est le petit-fils de Guillaume de Champagné,

---

<sup>31</sup> ANGOT Alphonse, *Dictionnaire historique*, op. cit., t. 1, p. 284

<sup>32</sup> *Ibid.*, t. 4, p. 772

<sup>33</sup> POIRIER Bruno, *Les maires du Sud-Mayenne (depuis 1800)*, Grez-en-Bouère, Bardou-Véron, 2011, op. cit., p. 55

<sup>34</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>35</sup> *Ibid.*

colonel en retraite, qui acquiert le château de Craon en 1828<sup>36</sup>. La famille n'est donc pas installée de très longue date. Alain de Champagné n'en est que la quatrième génération, mais son statut de châtelain suffit à l'imposer à la présidence de la Fanfare, poste qu'il occupe jusqu'à sa mort en 1918.

Le champ de la charité est également investi. Le seul exemple rural mayennais concerne la Société de Saint-Vincent-de-Paul d'Ernée, présidée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par le comte Gustave de Croüy-Chanel. Celui-ci, né en 1830, après une carrière d'officier de marine, se retire en Mayenne à partir de 1863. Il réside en alternance entre sa maison située dans le bourg d'Ernée et son château de la Mégaudais, sur la commune de Saint-Pierre-des-Landes.

On pourrait voir dans le fait que les châtelains s'impliquent dans la sociabilité associative nouvelle le signe de leur « absorption » par la France bourgeoise, pour reprendre l'expression de Michel Denis. Mais, l'implication associative redoublée des châtelains au début du XX<sup>e</sup> siècle pose la question de savoir dans quel sens s'effectue l'absorption.

### *La guerre et le cheval : valorisation associative des marqueurs aristocratiques*

La préparation militaire, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, puis les associations d'anciens combattants, après la Grande Guerre, et enfin, une structuration associative de la pratique de l'équitation contribuent à perpétuer la prééminence locale des notables issus des familles nobles.

La famille Vaujuas-Langan est l'exemple-même du principe dynastique aristocratique appliqué localement pendant plus d'un siècle. Louis Treton, marquis de Vaujuas-Langan, apparaît dans la documentation comme président de l'association de Défense contre l'incendie du Bourgneuf-la-Forêt en 1909, mais aussi comme président de l'Étoile du Bourgneuf-la-Forêt en 1921, association de préparation militaire, ainsi que comme vice-président la Société hippique rurale dite : Rural Loiron nord cavalerie en 1935. Maire du Bourgneuf-la-Forêt de 1907 à

---

<sup>36</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne, op. cit.*, p. 164

1943, conseiller général de 1907 à 1940, il ne fait que perpétuer une influence familiale née avec son grand-père, Marie-Louis (1800-1864), maire et conseiller général de 1848 à 1852, député de la Mayenne de 1849 à 1851, et entretenue par son père, Henri (1830-1907), maire et conseiller général de 1871 à 1907, député de la Mayenne de 1885 à 1889. À propos des deux derniers, il n'y a qu'à lire les lignes hagiographiques que leur consacre Alphonse Angot dans son *Dictionnaire* pour comprendre toute l'influence polymorphe de la famille de Vaujuas-Langan à l'époque **(Annexes 28)**.

Henri de Maynard (1907-1984), petit-fils d'Henri Treton de Vaujuas-Langan et neveu de Louis, est, de son côté, vice-président de la Société hippique rurale dite : Rural Loiron sud cavalerie en 1935. Il succède à son oncle à la tête de la municipalité du Bourgneuf-la-Forêt en 1943 et reste maire jusqu'en 1977.

Maurice du Réau de la Gaignonnière, né en 1880, neveu par alliance d'Henri Treton de Vaujuas-Langan, est mentionné, en 1913, comme président de la toute nouvelle société de préparation militaire l'Avenir de Villiers dans la commune de Launay-Villiers. Militaire de carrière, il accède au grade de sous-lieutenant. Il est tué en mai 1917 à Berry-au-Bac dans l'Aisne.

À l'exemple de la famille de Vaujuas-Langan, il y a une certaine propension chez les représentants des familles nobles à cumuler la fonction de maire avec celle de président ou vice-président des sociétés de préparation militaire. Le vicomte Xavier d'Alès, maire de la Cropte depuis 1910, propriétaire du château de la Carrière, ancien officier d'artillerie, préside, ainsi, en 1912, la Sportive de Meslay, association dont l'objet est la gymnastique, le tir, les sports et l'instruction militaire<sup>37</sup>. La même année, Alfred de Chivré, baron, propriétaire du château de la Barre, sur la commune de Bierné, chef d'escadron de cavalerie en retraite, cumule la présidence de la Société de sauvetage, créée en 1907, la tête de la municipalité depuis 1908 et la présidence de la Société de tir. La sous-préfecture écrit de lui en 1913 : « réactionnaire, actif, intelligent, protecteur de toutes les œuvres dirigées contre les institutions républicaines »<sup>38</sup>. Pierre Trochon de la Théardièrre, châtelain de la Touchasse et maire de Gennes depuis 1912, est cité comme vice-président de la

---

<sup>37</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 163

<sup>38</sup> POIRIER Bruno, *Les maires du Sud-Mayenne, op. cit.*, p. 31

société conscriptive l'Union sportive, créée dans la commune en 1922<sup>39</sup>. Plus tardivement, en 1936, à Vaiges, Guy Bellier de Villentroy, propriétaire du château de Lesnières depuis 1905, capitaine en retraite depuis 1934, devient vice-président de l'Amicale sportive, dont les activités principales sont la gymnastique et le tir<sup>40</sup>. Guy Bellier de Villentroy peut y apporter toute son expérience : il est officier de réserve et dans ce cadre, il effectue des stages obligatoires de 4 jours en 1937 et de 20 jours en 1938.

Nombre d'aristocrates se retrouvent également à la tête des associations d'anciens combattants, fondées au lendemain de la Grande Guerre. On y retrouve les descendants de famille déjà évoqués pour les cercles, les fanfares ou les sociétés conscriptives. En 1928, René, arrière-petit-fils de Camille Farcy de Pontfarcy, ancien président du cercle d'Arquenay dans les années 1840, n'est pas encore maire de la commune – il l'est de 1935 à 1944, puis de 1945 à 1953. En revanche, héritier du château de Champfleury, lieutenant de réserve, il cumule la présidence de l'Association des anciens combattants du canton de Meslay, déclarée le 11 mai 1928, avec celle de l'Association des anciens combattants d'Arquenay, déclarée le 2 août. Né en 1881, René Farcy de Pontfarcy a participé à la guerre, de 1914 à 1919, conflit qu'il termine au grade de sous-lieutenant.

La même année, le marquis Louis de Quatrebarbes devient président d'honneur de l'Union des anciens combattants d'Argenton-Notre-Dame. Né en 1854, il est trop vieux pour avoir participé personnellement à la Grande Guerre. Sa nomination en tant que président d'honneur est à mettre en relation avec l'influence que sa famille exerce sur la commune depuis plusieurs générations, influence qui amène Louis de Quatrebarbes à occuper le fauteuil de conseiller général depuis 1879, de maire depuis 1881, de président du Comice agricole cantonal depuis 1887, de président de la caisse de Crédit agricole locale dans les années 1920<sup>41</sup>.

Présidence à Saint-Cénére (1924), à Saint-Denis-du-Maine (1928), à Saint-Ellier-du-Maine (1930) et à Maisoncelles-du-Maine (1936), vice-présidence à Chémeré-le-Roi (1921), à Martigné (1922), à Nuillé-sur-Vicoin (1927) et à Meslay-du-Maine (1928) : les nobles qui occupent ces fonctions sont tous d'anciens combattants,

---

<sup>39</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>40</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 166

<sup>41</sup> POIRIER Bruno, *Les maires du Sud-Mayenne, op. cit.*, p. 12-13

ayant servi, pour la plupart, comme officiers durant toute la durée de la Grande Guerre. La seule exception est Jean d'Etchegoyen, 65 ans, propriétaire du château de la Forge, président de l'Association amicale des mobilisés de la Grande guerre de Chémeré-le-Roi en 1921. Il a cependant été personnellement affecté par le conflit, l'un des fils, Louis, étant mort à la guerre en 1915.

Le dernier type d'associations dans lequel les aristocrates s'investissent pleinement est les sociétés hippiques qui naissent dans les années 1934-1935, avec pour objectif de développer le goût et l'usage du cheval dans les milieux ruraux. On a déjà évoqué, par exemple, la présence de la famille de Vaujuas-Langan à la vice-présidence des deux sociétés hippiques fondées dans le canton de Loiron.

Le vicomte Bernard de Lévézou de Vézins, qui devient, par ailleurs, président des Anciens combattants de Maisoncelles-du-Maine en 1936, occupe la même fonction, un an plus tôt, au sein de la Rurale Meslay Cavalerie. Le secrétaire-trésorier de l'association, André d'Erceville, n'est autre que son neveu par alliance.

Le vicomte Guillaume de Sars, propriétaire du château de Bellebranche, sur la commune de Saint-Brice, nommé vice-président à Grez-en-Bouère, et le marquis Jean du Boberil, châtelain de Beauchêne, déclaré comme président à Saint-Saturnin-du-Limet, viennent compléter le tableau.

Annie Antoine parle de « mentalités « seigneuriales » » qui se perpétuent en Mayenne du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>42</sup>. Elle écrit :

« La Mayenne d'après 1820 a donc pu fonctionner non seulement comme un refuge pour des notables mais comme un pôle d'attraction où ces derniers ont retrouvé ce qui faisait déjà leur satisfaction avant la Révolution : des profits, des exploitants paisibles, la vie aux champs ».

La comtesse de Pange écrit à propos de son père, Victor de Broglie, propriétaire du château de Saint-Amadour, près de Craon, en 1897 : « Mon père, en tant que député de l'arrondissement et propriétaire du terrain, était naturellement aussi président de la Société locale des Courses »<sup>43</sup>. Cette assertion montre bien le lien, décrit

---

<sup>42</sup> ANTOINE Annie, *Fief et villages du Bas-Maine*, op. cit. p. 459

<sup>43</sup> PANGE Pauline de, *Comment j'ai vu 1900*, Paris, Grasset, 2013 (1<sup>ère</sup> éd. 1962), p. 90

comme « naturel », particulièrement fort en Mayenne, qui existe entre fonction électorale, propriété foncière et fonction associative, relevant ou non de la sociabilité, et ce jusque dans les années 1930. Michel Denis met en exergue l'influence des nobles dans les organisations agricoles mayennaises, et plus particulièrement leur implication dans la « guerre des comices » qui les oppose, autour de 1890, aux responsables républicains<sup>44</sup>. La figure du châtelain-maire-président d'association s'étend au-delà du domaine agricole.

Pour reprendre l'expression employée par Claude-Isabelle Brelot, la noblesse mayennaise s'est « réinventée »<sup>45</sup>. À l'instar de ce qui se passe en Franche-Comté, après les échecs politiques des années 1830, les nobles mayennais démontrent leur utilité sociale par un évergétisme associatif en tant que membre honoraire. Bien plus, ils sont à l'initiative dans nombre de fondations de sociétés conscriptives, d'anciens combattants ou d'équitation. Si le crédit économique et politique des nobles est entamé, le « déclin de leur pouvoir social »<sup>46</sup> est à relativiser. Ils conservent un statut d'élite locale. Les « supports » de la sociabilité associative « forment autant de symboles qui assurent le respect et l'admiration », car « les aristocraties de race ont besoin d'ostentation »<sup>47</sup>.

### 2.2.2 – Le rôle renouvelé du clergé rural

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en France, le clergé s'oriente vers un « christianisme populaire et traditionnel »<sup>1</sup>. De fait, l'innovation pastorale n'est pas à l'œuvre. Des confréries sont relancées sur le modèle de celles existant au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais l'implication des fidèles semble faible<sup>2</sup>. Les curés de campagne et leurs vicaires, mieux formés<sup>3</sup>, tendent toutefois à retrouver la place à part qui était la leur sous l'Ancien Régime, et restent au centre et à l'origine des manifestations de la

---

<sup>44</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne*, op. cit., p. 453

<sup>45</sup> BRELOT Claude-Isabelle, *La noblesse réinventée*, op. cit., p. 897

<sup>46</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne*, op. cit., p. 458

<sup>47</sup> CHAUSSINAND-NOGARET Guy, sous dir., *Histoire des élites en France*, op. cit. p. 302

<sup>1</sup> JARDIN André, TUDESQ André-Jean, *La France des notables*, op. cit. t. 2, p. 34

<sup>2</sup> OURY Guy-Marie, sous dir. *Histoire religieuse du Maine*, op. cit. p. 231

<sup>3</sup> CHOLVY Gérard, *Christianisme et société en France*, op. cit. p. 65-68

communauté paroissiale<sup>4</sup>. Les pratiques religieuses collectives se multiplient, tels les processions et les pèlerinages<sup>5</sup>.

Cependant, à partir de la III<sup>e</sup> République, le clergé paroissial encaisse les revers : laïcisation de l'enseignement, montée en puissance locale de la figure de l'instituteur laïc, atonie de la hiérarchie ecclésiastique. Dans certaines régions, se développe un phénomène de déchristianisation qui a des effets importants sur les cadres associatifs catholiques. Dans le Mâconnais, par exemple, Pierre Goujon constate que :

« [La] désertion de l'église a considérablement réduit les possibilités d'influence et d'actions sociales du clergé. Condamné à se battre prioritairement sur le terrain de la foi et de la pratique, il perd en partie les positions acquises dans le mouvement associatif traditionnel et n'entre guère dans les nouveaux espaces associatifs apparus dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est ce que l'on a appelé le rétrécissement du pôle associatif paroissial »<sup>6</sup>.

La France de l'Ouest, en général, et la Mayenne, en particulier, semblent affectées par une évolution différente : « toute la vie sociale subit l'empreinte de la religion » selon Michel Denis, qui reprend à son compte l'expression « condominium du presbytère et du château » forgée par André Siegfried<sup>7</sup>.

Le début du XX<sup>e</sup> siècle est une période d'expansion associative pour le clergé paroissial : curés et vicaires investissent le temps périscolaire et post-scolaire par le truchement des patronages<sup>8</sup>. Le clergé paroissial apparaît plus expérimenté et plus durablement installé. Ce dernier point renforce la notabilité des curés et vicaires<sup>9</sup>, dont les liens avec les grands propriétaires royalistes se distendent<sup>10</sup>.

---

<sup>4</sup> GUTTON Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise, op. cit.*, p. 226

<sup>5</sup> MORICEAU Jean-Marc, sous dir., *Les campagnes, op. cit.*, p. 83

<sup>6</sup> GOUJON Pierre, *Le vigneron citoyen, op. cit.*, p. 51

<sup>7</sup> SALBERT Jacques, sous dir., *La Mayenne, op. cit.*, p. 317-318

<sup>8</sup> *Sport, culture et religion, op. cit.*, p. 322

<sup>9</sup> SINGER Barnett, *Village notable in nineteenth-century in France. Priests, mayors, schoolmasters*, Albany, State University of New York Press, 1983, p. 14

<sup>10</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne, op. cit.*, p. 464



### *Un clergé à la manœuvre*

Le clergé mayennais se relève assez aisément de la période révolutionnaire et conserve son influence locale. En 1830, la Mayenne est un solide bastion de la foi catholique<sup>11</sup>. La recension intégrale et détaillée des curés du Sud-Mayenne depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, effectuée par Bruno Poirier<sup>12</sup>, permet d'obtenir, à différentes époques, une photographie du personnel ecclésiastique présent dans les 79 paroisses rurales concernées. En 1830, le clergé paroissial est à une époque-charnière, opposant deux générations. De jeunes prêtres, dont certains sortent des séminaires, occupent progressivement les cures. Le clergé mayennais, particulièrement dans le sud du département, reste cependant profondément marqué par la Révolution française. Les anciens réfractaires à la Constitution de 1791 sont encore nombreux, certains ont connu l'exil ou la déportation. Ils sont acquis au camp légitimiste et sont, en partie, liés aux nobles mayennais. Ils contribuent à faire de la population locale un terreau fertile au soulèvement carliste de 1832. Le point commun des deux générations de curés est d'être originaires, en grande majorité, du Sud-Mayenne. C'est dire s'ils sont empreints de la domination traditionnelle des châtelains.

La création des sociétés de cure, même si elle est portée par la nouvelle génération de curés et de vicaires, mieux formés<sup>13</sup>, restent en prise avec un milieu local politiquement légitimiste. Charles Rigot, curé de Ménil depuis 1837 et président de la Société de l'Union à partir de 1842<sup>14</sup>, correspond assez bien à ce profil. Né en 1795 à Azé, il est élève au collège de Château-Gontier, puis poursuit sa formation à l'Oratoire du Mans. Il est nommé vicaire à Ménil en 1820. Il y assiste un curé qu'il remplace, à sa mort, en 1837 et qui n'est autre que son oncle maternel<sup>15</sup>. Celui-ci, ordonné prêtre en 1796, poursuivi par les autorités républicaines, a trouvé refuge chez la famille de Quatrebarbes. Le fondateur de la Société de l'Union est donc un ecclésiastique d'expérience, âgé de 42 ans, personnalité localement reconnue, ayant reçu une formation approfondie, dont la famille a de fortes attaches avec les nobles locaux. Il en va de même, en 1858, pour le curé Lemonnier, à Arquenay, en poste

---

<sup>11</sup> OURY Guy-Marie, sous dir. *Histoire religieuse du Maine*, op. cit., p. 225

<sup>12</sup> POIRIER Bruno, *Les curés du Sud-Mayenne (depuis 1803)*, Grez-en-Bouère, Bardou-Véron, 2012, 167 p.

<sup>13</sup> CHOLVY Gérard, *Christianisme et société en France*, op. cit. p. 65-68

<sup>14</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

<sup>15</sup> POIRIER Bruno, *Les curés du Sud-Mayenne*, op. cit., p. 99

depuis plus de 20 ans, quand il prend l'initiative de fonder, lui aussi, une Société de l'Union<sup>16</sup>.

Dans les années 1860, les fondateurs de sociétés de cure sont toujours des curés expérimentés. En 1860, à Loigné, Alphonse Homo, âgé de 51 ans, ordonné en 1832, curé de la paroisse depuis 4 ans, mais après une carrière qui l'a mené en Sarthe, puis à la cure de la Gravelle pendant 14 ans, arrive en troisième position des 27 membres à la création du Cercle, suivi par son vicaire<sup>17</sup>. En 1867, à Athée, Louis Gastineau, 66 ans, né dans la commune voisine de Livré, ordonné au Mans en 1825, curé local depuis 37 ans<sup>18</sup>, fonde une Société, de concert avec le maire,

De la société de cure, réunissant les hommes mûrs, au patronage ciblant les jeunes garçons, la transition se fait d'autant plus aisément que le projet ait porté par des curés-doyens qui mettent en place de nouvelles structures d'encadrement avant même qu'elles ne soient théorisées et promue par leur hiérarchie. En janvier 1877, Charles Doreau, curé-doyen de Saint-Nicolas de Craon depuis 1861, fonde ainsi le patronage dit « Cercle des jeunes ouvriers de Craon ». Né en 1809 à Meslay-du-Maine, élève au collège de Château-Gontier, il est ordonné en 1832 ; un temps secrétaire particulier de l'évêque du Mans, il officie comme curé de Saint-Rémi de Château-Gontier pendant 13 ans, avant d'être nommé à Craon<sup>19</sup>. En 1876, âgé de 68 ans, il est assisté par un prêtre de 64 ans et par trois vicaires, âgés de 35, 28 et 27 ans.

Le parcours scolaire et professionnel de Charles Doreau n'a fait que croiser celui de son homologue de Cossé-le-Vivien, établi à une dizaine de kilomètres au nord. Le profil d'Abel Morin, curé-doyen de Cossé-le-Vivien, fondateur, en décembre 1877, du patronage Saint-Joseph, est annonciateur de celui des curés qui vont officier en sud-Mayenne à partir des années 1880. Né près de la Flèche en 1808, il est élève au collège de Château-Gontier, puis au grand séminaire du Mans. Ordonné en 1833, il est successivement vicaire à Pontlieue, en périphérie du Mans, à Loiron, à Notre-Dame de Laval, puis curé à Pommerieux, avant d'être nommé comme curé-doyen en 1856<sup>20</sup>. D'après le recensement de 1876, soit un an après la fondation du

---

<sup>16</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> POIRIER Bruno, *Les curés du Sud-Mayenne, op. cit.*, p. 14

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 61

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 55

Patronage Saint-Joseph, Abel Morin, alors âgé de 68 ans, est secondé par trois vicaires âgés de 35, 30 et 27 ans, tous originaires du département de la Mayenne. C'est, par ailleurs, à son initiative et sous sa direction, dans un premier temps, qu'une association de jeunes filles dite des Enfants de Marie, est créée en 1875 à Cossé-le-Vivien, sous la responsabilité des sœurs de la Congrégation d'Évron.

### *Un clergé en retrait*

À partir des années 1880, avec la mise en place et l'affirmation de la République à l'échelle nationale, le clergé mayennais éprouve plus de difficultés dans ses initiatives locales d'encadrement de la population.

Le profil des curés, en 1880, a évolué. Dans le Sud-Mayenne, leur moyenne d'âge est de 56 ans et leur présence en poste de 14 ans, contre, respectivement, 46 et 9 ans en 1830. La fonction de prêtre se professionnalise. Ils reçoivent une formation intellectuelle plus poussée, dans les collèges locaux, mais également dans les petits et grands séminaires, comme ceux de Mayenne ou du Mans. Certains ont même eu une carrière d'enseignant, notamment au collège de Château-Gontier. Ils ont ensuite occupé plusieurs postes. Par ailleurs, les curés du Sud-Mayenne ne sont plus en majorité des locaux : le nord du département fournit un contingent important et l'on note un nombre non-négligeable de Sarthois. Le lien avec l'aristocratie locale se distend, d'où des opérations de séduction régulières. Pauline de Pange en porte témoignage au sujet de son père, le duc de Broglie, propriétaire du château de Saint-Amadour près de Craon et député du sud-Mayenne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle :

« Mon père se croyait obligé une ou deux fois par an d'inviter les curés du voisinage à déjeuner. Ils venaient nombreux, quinze ou vingt, avec les vicaires, à ce repas très solennel, toujours présidé par ma grand-mère et un curé-doyen. On ne changeait pas grand'chose à notre train quotidien qui, pour ces pauvres prêtres de campagne, représentait un luxe babylonien (...). »<sup>21</sup>

Dans un contexte de laïcisation, certes républicaine, la priorité de l'action du clergé rural mayennais n'est plus de se faire le soutien du mouvement légitimiste, mais

---

<sup>21</sup> PANGE Pauline de, *Comment j'ai vu 1900*, op. cit., p. 99-100

bien de défendre l'Église catholique en tant que telle. C'est d'ailleurs ce à quoi le contraignent les autorités publiques.

En 1879, trois habitants d'Azé sollicitent l'autorisation du préfet pour l'ouverture d'un cercle catholique destiné à accueillir des ouvriers et cultivateurs âgés d'au moins 16 ans. Cette demande est rejetée, sans que les sources en apprennent la raison. Dans l'inventaire des Cercles et comités catholiques du département de la Mayenne, réalisé en 1880 par la Préfecture, le Cercle catholique d'Azé apparaît, avec un président-directeur, un certain « M. Maurice, meunier », mais, à la rubrique « Date de l'autorisation », figure la mention « non autorisée ». Le 31 août 1881, le sous-préfet de Château-Gontier fait parvenir une lettre confidentielle au préfet :

« Monsieur le préfet,

J'apprends que Monsieur le curé d'Azé, de sa seule initiative, fait élever dans le jardin du presbytère, propriété communale, un pavillon dans lequel il a l'intention de réunir les membres d'un cercle catholique qui existe à Azé sans autorisation.

Je vous serai très obligé si vous voulez bien m'indiquer les moyens à prendre pour empêcher la réalisation du projet de monsieur le curé d'Azé.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Préfet, votre très respectueux serviteur,

Le sous-préfet de Château-Gontier, A. Thibaudeau »<sup>22</sup>

Le curé d'Azé de l'époque, en poste depuis huit ans, se nomme Théophile Granger. Né à Forcé, en 1830, il effectue ses études au lycée de Laval, puis au grand séminaire du Mans ; ordonné prêtre en 1854, il exerce un temps comme professeur de sciences physiques et naturelles au collège de Château-Gontier<sup>23</sup>. Cette autorité locale acquise semble autoriser le curé d'Azé à utiliser, pour son projet de cercle catholique, des prête-noms et à passer outre les injonctions officielles. Sans doute a-t-il pu bénéficier, avant d'être dénoncé auprès du sous-préfet, de la tolérance du maire de l'époque, Louis Déan de Saint-Martin, qualifié de « légitimiste clérical » par la sous-préfecture en 1878<sup>24</sup>.

---

<sup>22</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>23</sup> POIRIER Bruno, *Les curés du Sud-Mayenne, op. cit.*, p. 61

<sup>24</sup> POIRIER Bruno, *Les maires du Sud-Mayenne, op. cit.* p. 17

Le 25 avril 1882, un certain Guédon, « ancien chef de musique des Forges de Montataire (Oise), employé à la société ardoisière de l'ouest », à Renazé, écrit au préfet :

« Monsieur le préfet,  
Désireux de réunir en société de musique instrumentale les jeunes gens, ouvriers des ardoisières de Renazé, auxquels je donne des leçons de musique depuis près de huit mois,  
j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien autoriser la formation de cette société sous le nom d' « Harmonie des fendeurs d'ardoise » de Renazé.  
Je vous remets ci-joint, signé par les adhérents, le règlement qui doit régir la future société et qui, sauf quelques appropriations locales, est celui qu'ont adopté la plupart des sociétés orphéoniques de France. (...) »<sup>25</sup>.

Cette demande d'autorisation, ou de reconnaissance, puisque la société existe depuis plusieurs mois, a sans doute à voir avec la volonté d'accueillir publiquement l'évêque de Laval, dont la visite à Renazé est prévue le 13 mai suivant. Sollicités pour donner leurs avis, le maire, Germain Préaubert, et son adjoint répondent, en date du 5 mai 1882 :

« Nous, maire de Renazé,  
Vu la demande de M. Guédon employé aux ardoisières de l'ouest, en notre commune,  
Vu les statuts de la société musicale, dont il désire régulariser la situation ;  
Considérant :  
1° que la société qui sollicite aujourd'hui l'autorisation de M. le préfet existe, à l'état occulte, depuis environ un an, et n'est autre chose que l'œuvre créée par M. le vicaire Janny ;  
2° que M. Janny lui-même avait antérieurement demandé l'autorisation pour ses réunions, en produisant des statuts et que cette autorisation ne lui fut pas accordée par M. le préfet ;  
3° que l'œuvre dont il s'agit réellement, loin de produire des résultats qui l'eussent rendue recommandable, a toujours été, est encore une cause de perturbation, de chicanes, de haines violentes dans notre commune ;

---

<sup>25</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1053

4° que, en notre âme et conscience, autoriser cette société serait non seulement perpétuer la discorde, la désunion parmi les habitants de Renazé, mais encore protéger la cause d'un malaise général qui ne peut disparaître qu'avec l'œuvre de M. Janny ;

5° considérant enfin que la société dont il s'agit a pour directeur véritable mais inavoué M. le curé de notre commune, qu'elle n'est patronnée que par une partie infime de la population, et par certains personnages ostensiblement opposés au gouvernement actuel ;

Émettons, avec l'assentiment certain de la grande majorité, sinon de l'unanimité du conseil municipal un avis entièrement défavorable à l'autorisation demandée par M. Guédon.

Le maire, Préaubert.

L'adjoint, soussigné s'associe à l'avis exprimé par M. le maire et croit pouvoir affirmer qu'il est l'expression de la pensée de la majorité de la population de Renazé. Bourdais ».

En 1881, Amand Janny, 28 ans, n'est pas recensé comme vicaire, mais comme prêtre. Nonobstant, il assiste le curé, Auguste Lemaître, 44 ans, nommé trois ans plus tôt et qui bénéficie également de l'assistance d'un vicaire âgé de 33 ans.

Face à un maire anticlérical, la stratégie de l'homme de paille a ses limites. Si l'autorité préfectorale n'est pas en mesure, *a priori*, de déterminer qui est derrière telle ou telle demande d'autorisation d'association, elle sait s'appuyer sur ses relais locaux pour clarifier les situations. Dans une période, celle des années 1880 aux années 1900, où la sociabilité associative se développe fortement, le clergé local se retrouve entravé, gêné, découragé dans ses initiatives. Entre les années 1880 et la fin des années 1910, le personnel clérical est relativement peu présent dans les instances dirigeantes des associations qui émergent, qu'elles soient musicales ou conscriptives. Il y a sans doute un choix, appuyé par la hiérarchie ecclésiastique de se concentrer sur l'activité pastorale, sûr d'être, tout du moins en Mayenne, en terrain acquis.

Quelques ecclésiastiques apparaissent comme membres honoraires. En 1883, Jean Marchand, curé de Chéméré-le-Roi depuis 1831, et son vicaire sont mentionnés, respectivement en deuxième et troisième position de la liste des 19 membres honoraires de la Lyre<sup>26</sup>. Ils arrivent juste après le maire, mais devant le député, le

---

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

conseiller général et le conseiller d'arrondissement. Un an auparavant, Isidore Garry, curé de Saint-Loup-du-Dorat depuis 1879, est un des 14 membres honoraires de la nouvelle chorale créée dans la commune<sup>27</sup>. Il est cité après le maire et tout le conseil municipal. En 1898, le curé Delaune, en poste depuis 13 ans, suivi de son vicaire, apparaissent parmi les 26 membres honoraires de la société musicale l'Espérance de Montigné-le-Brillant. Ils apparaissent mentionnés, au cœur de la liste, après le maire, mais aussi tout le bureau de l'association<sup>28</sup>.

La figure du curé apparaît également comme autorité morale dans d'autres types d'associations, mais toujours dans un positionnement secondaire. Le prêtre Bidault est mentionné comme vice-président de la Société de secours mutuel des sapeurs-pompiers de Pré-en-Pail en 1873 ; la présidence est toutefois assurée par le maire<sup>29</sup>. Le prêtre Hilbert est vice-président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul à Ernée en 1883, la présidence étant dévolue au comte de Croüy<sup>30</sup>. Le clergé local est ainsi réduit, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à une fonction de patronage de la sociabilité associative.

### *Le XX<sup>e</sup>, siècle du renouveau associatif catholique*

Il faut attendre les années 1910 et encore plus les années 1920 pour que le mouvement de création des patronages ruraux soit soutenu par la hiérarchie ecclésiastique et se généralise. La composition de la présidence d'honneur du « grand concours de gymnastique » organisé à Craon par la Fédération gymnastique et sportive des patronages français (FGSPF), le dimanche 4 août 1912, en est l'illustration. Aux côtés, du président général de la Fédération du président de l'Union régionale du Maine, du maire et du châtelain local, figurent l'évêque de Laval, le vicaire capitulaire du Mans et le curé-doyen de la paroisse Saint-Nicolas de Craon<sup>31</sup>.

À la fin de la période d'étude, le profil du clergé local a encore évolué, à l'exemple de celui du Sud-Mayenne. En 1930, l'âge moyen des desservants (54 ans) et la durée de

---

<sup>27</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1053

<sup>28</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>29</sup> Arch. départ. de la Mayenne, X 1058

<sup>30</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 162

<sup>31</sup> *Concours de gymnastique du 4 août 1912, op. cit.*

leur présence en poste (11 ans et demi) varient peu par rapport à 1880. En revanche, on note une très forte proportion de curés ayant été professeurs dans les collèges ou séminaires du diocèse, plus particulièrement à l'Immaculée-Conception de Laval. Ils ont donc connu une expérience d'encadrement de jeunes garçons avant d'arriver en poste dans leur paroisse. De plus, le recrutement du clergé paroissial redevient très local. Les curés sud-mayennais des années 1930 sont nés et ont grandi dans le Sud-Mayenne ; les Sarthois sont à nouveau très rares. C'est ce personnel, en prise directe avec la population locale par leur origine, qui porte l'essor des patronages catholiques dans les années 1920-1930 en Mayenne.

Augustin Raimbault, né en 1919, apporte son témoignage sur le fonctionnement du Patronage Saint-Joseph de Cossé-le-Vivien dans les années 1930 :

« Le vicaire avait la haute main sur tout, et ce n'était pas une sinécure. Même s'il déléguait quelques-uns de ses responsabilités à des jeunes gens plus mûrs, il était presque toujours là. Le jeudi, il recevait les garçons d'âge scolaire pour des jeux sur la cour ou des sorties en campagne. Le dimanche après-midi et presque tous les soirs de la semaine, il venait surveiller et animer les diverses activités de la jeunesse masculine »<sup>32</sup>.

À l'Union sportive de Gennes-sur-Glaize, en 1922, Joseph Launay, le vicaire, a pour titre « directeur chargé de l'ordre et de la discipline »<sup>33</sup>. À la Société d'éducation populaire de Meslay, indépendamment du bureau, le vicaire est dit « directeur de droit »<sup>34</sup>.

Sur les images tournées par Georges Guenoux à l'Intrépide de Pré-en-Pail<sup>35</sup>, au début des années 1930, le vicaire Henri Fournier est l'arbitre des jeux de drapeau organisés dans la cour du patronage, le juge sur la ligne d'arrivée lors des courses cyclistes. Il est aussi le coordonnateur des concours de huttes dans les bois, n'hésitant pas à prêter main forte aux jeunes garçons pour arracher un « sapin récalcitrant ». Lors des défilés qui ont lieu lors des compétitions sportives ou des concours musicaux, le vicaire se positionne toujours en arrière de sa troupe, sur le

---

<sup>32</sup> « Mémoires d'une famille mayennaise », *op. cit.*, p. 85

<sup>33</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>34</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 165

<sup>35</sup> Arch. départ. de la Mayenne, CN 69/3, 6, 9, 10, 16, 17, 24



côté, de manière de contrôler si tout le monde marche au pas, en rythme. Henri Fournier est l'archétype du prêtre rural dans ces années-là. Il est né en 1909 à Évron, au domicile de ses grands-parents maternels, mais, déjà à l'époque, ses parents habitent Laval. Son père est employé de chemin de fer. Avant d'être ordonné prêtre en mars 1934, Henri Fournier exerce comme professeur à l'Immaculée-Conception de Laval à partir de septembre 1933. À la rentrée suivante, il est nommé vicaire à Pré-en-Pail, à une quarantaine de kilomètres au nord d'Évron : c'est là qu'il prend en charge les activités du patronage. Dès août 1937, il redevient professeur à l'Immaculé-Conception<sup>36</sup>.

Le clergé local ne se contente pas du rôle d'animateur des structures associatives catholiques, à l'égal de ce que peut être l'instituteur laïc dans le camp public. Il prend des responsabilités au sein des bureaux : présidences à Javron et Ambrières ; vice-présidence du curé et secrétariat du vicaire à Argentré ; trésorerie pour le curé et poste de conseiller pour le vicaire ; secrétariat à Champgenêteux ; simple membre du bureau à Bouchamps-lès-Craon et Lassay.

L'investissement du clergé local est rare dans les associations rurales autres que les patronages. Le seul ecclésiastique recensé dans le bureau d'une amicale d'anciens combattants est le vicaire Henri Besnier, à Chémeré-le-Roi, où celui-ci occupe un des deux postes de vice-président<sup>37</sup>. Sa présence s'explique par sa participation effective à la Grande Guerre. Né à Craon en 1888, il est exempté pour « faiblesse générale » en 1910, comme cela figure dans les registres matricules du recrutement militaire. Il est finalement reconnu bon pour le service suite à un conseil de révision en date du 23 décembre 1914. Brancardier, il est grièvement blessé en juin 1916 à Verdun et il est réformé à compter du 2 juin 1918.

Pour conclure, la place du curé et du vicaire au sein du tissu social local n'est pas tant remise en question que cela par l'émergence de la sociabilité associative, et cela du fait d'une grande capacité d'adaptation. Entre les années 1830 et les années 1870, le clergé paroissial assure son influence auprès de la bonne société locale par la promotion des sociétés de cure. La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est plus difficile. À

---

<sup>36</sup> CEUNEAU Augustin, *Prêtres et religieux originaires d'Évron et curés-doyens d'Évron, de 1800 à 1939*, Mayenne, imprim. Lechevrel, 1939, p. 109

<sup>37</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 164

quelques exceptions près, les curés mayennais, continûment liés aux châtelains légitimistes, semblent dépassés, leurs bases étant sapées de toutes parts. La population de fidèles s'amointrit, les sociétés de cure périclitent, les écoles se laïcisent, les notables nobles s'enferment dans le conservatisme et la hiérarchie ecclésiastique tarde à proposer une réponse. Les quatre premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle sont au contraire une période de renouveau : le curé et son vicaire retrouvent une influence dans la commune, fondée sur des cadres associatifs florissants. Le patronage de garçons en est le fondement. Dans les années 1920-1930, s'y greffent d'autres structures, plus ou moins formelles, à destination plus particulièrement des jeunes filles, à commencer par les associations d'anciennes élèves, très développées dans l'enseignement catholique. Grâce à cela, le clergé paroissial a de nouveau la main, dans de nombreuses communes, sur l'animation du village et sur les occupations extra-scolaires d'une partie de la jeunesse.

### 2.2.3 – L'émergence de nouveaux leaders

Face à la notabilité traditionnelle, le développement de la sociabilité associative dans les campagnes a pour conséquence non-négligeable « l'émergence de nouveaux leaders »<sup>1</sup>. Jean-Pierre Rioux parle de l'association comme d'« un organisme de sélection d'élites », « une école de cadres sociaux »<sup>2</sup>. La société de notables qui prédomine sous la monarchie de Juillet reste encore bien présente sous le Second Empire<sup>3</sup>. Ce n'est qu'à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, selon Nadine Vivier, que l'on passe :

« (...) d'une notion de « notable » étroitement associée à la richesse et souvent à la naissance, à une notion plus large d'« élite » dont la place éminente dans la société est due à des qualités individuelles reconnues, sans aller forcément de pair avec une grande richesse »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> AGULHON Maurice, BODIGUEL Maryvonne, *Les associations au village*, *op. cit.*, p 93

<sup>2</sup> RIOUX Jean-Pierre, « L'association en politique », *op. cit.*, p. 99-100

<sup>3</sup> APRILE Sylvie, *La Révolution inachevée*, *op. cit.*, p. 447

<sup>4</sup> VIVIER Nadine, « Les élites dans les communes rurales », *op. cit.*, p. 45

Pierre Goujon constate, qu'entre 1870 et 1914, « au notable de type essentialiste succède le notable de type fonctionnel »<sup>5</sup>.

Parmi les nouveaux notables ruraux, l'instituteur se distingue. À propos de son rôle au sein des sociétés rurales, Barnett Singer, s'inscrivant dans la lignée des écrits de Roger Thabault et d'Eugen Weber, fait des années 1870-1914 une période-charnière<sup>6</sup>. Avant 1870, le maître d'école ne serait qu'un « instrument » entre les mains du curé ou du maire. Entre 1870 et 1914, son savoir et sa polyvalence, mais aussi son rôle d'intermédiaire entre le village et l'extérieur<sup>7</sup>, notamment l'État dont il relève, feraient de lui un notable rural. Après 1914, avec l'ouverture du village sur le monde, le rôle de l'instituteur serait moins essentiel.

Au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, les docteurs en médecine et les entrepreneurs apparaissent, dans la sphère associative, comme des substituts à une noblesse dont l'influence locale s'estompe quelque peu.

### *Une nouvelle notabilité : docteurs en médecine et entrepreneurs*

La figure du docteur en médecine s'impose déjà en matière associative à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Julien-Louis Jeudry, un des principaux fondateurs de la Société littéraire d'Ernée en 1759, et Jean Frontault du Verger, maître-chirurgien, premier trésorier de la Société littéraire de Craon en 1764, en sont des exemples marquants. Cependant, dans le cadre des cercles qui se développent à partir des années 1830, les docteurs restent en retrait, en termes de responsabilités, par rapport aux grands propriétaires, notamment les nobles, et par rapport au clergé. Par ailleurs, le premier praticien recensé en tant que président d'une association rurale mayennaise est le docteur-médecin Ader pour la Fanfare de Ballée en 1883<sup>8</sup>.

La présence des docteurs-médecins à la tête des associations est véritablement marquée à partir des années 1900-1910. Sans doute y a-t-il un lien entre l'essor des activités physiques et l'autorité professionnelle du docteur : présidence de l'Union vélocipédique ernacéenne pour le docteur Chevallier en 1896, de la Société de la pédale de Pré-en-Pail pour le docteur Charles Vacher en 1903, présidence de l'Alerte

---

<sup>5</sup> GOUJON Pierre, *Le vigneron citoyen, op. cit.*, p. 314

<sup>6</sup> SINGER Barnett, *Village notable, op. cit.*, p. 144

<sup>7</sup> GOUJON Pierre, *Le vigneron citoyen, op. cit.*, p. 17

<sup>8</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

en 1913 pour le docteur Langlois. Un autre exemple de médecin très impliqué dans la vie associative rurale est le docteur Pierre Danès, qui, en plus d'être président de l'Union sportive craonnaise en 1910, est membre du Cercle de la Gauvannerie. Les discours prononcés en 1922 à l'occasion du départ de la présidence de l'Alerte d'Évron du docteur Langlois, en poste depuis neuf ans, montrent bien le rôle d'expert dévolu au président-médecin au sein d'une association sportive. Dans son allocution, le docteur Langlois fait ainsi de la prévention auprès des jeunes sportifs évronnais, « les mettant en garde contre la vogue effrénée du sport violent, notamment du foot-ball, dont l'usage intensif pourrait nuire gravement à leur développement normal » et promouvant, *a contrario*, les exercices gymniques<sup>9</sup>.

En tant qu'anciens combattants, on retrouve également nombre de médecins à la tête des amicales. Il est à considérer que leur expertise médicale est ici également requise dans la reconnaissance officielle des blessures et mutilations. Charles Vacher, autrefois président de la société vélocipédique de Pré-en-Pail, devient ainsi, en 1921, président de l'Association amicale des grands blessés de la guerre 1914-1918 des cantons de Pré-en-Pail et de Couptrain<sup>10</sup>.

À l'instar des châtelains, certains docteurs en viennent à cumuler responsabilités associatives et mandats politiques. Le docteur Joseph Godivier, aux yeux du curé de Bouère, risque de devenir ainsi, dans les années 1880, « le dieu du pays »<sup>11</sup>. Conseiller général à partir de 1878, il assure également la présidence et la direction de l'Union musicale à partir de 1885. Il faut toutes les manœuvres de Christian de Villebois-Mareuil, opposant réactionnaire, pour lui ravir, un temps, son mandat départemental. En 1899, « le zèle et le dévouement » du docteur Godivier, redevenu conseiller général, « sont appréciés de tous » à la tête de la société musicale<sup>12</sup>.

Il en va des médecins-maires comme des châtelains-maires : la vie associative communale passe par eux. Le docteur Constant Jouis, conseiller d'arrondissement depuis 1904, maire depuis 1905, préside ainsi l'Association sportive d'Andouillé en 1911<sup>13</sup> ; le docteur Henri Poirrier, maire de Saint-Pierre-de-Nids entre 1929 et 1937, devient le président de l'Association des combattants républicains en 1932<sup>14</sup>. Même

---

<sup>9</sup> Arch. assoc. de l'Alerte d'Évron, *L'Écho de Saint-Joseph d'Évron*, janvier 1922, n° 3

<sup>10</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201

<sup>11</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne, op. cit.*, p. 472

<sup>12</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/28-4

<sup>13</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 163

<sup>14</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201

après avoir quitté ses fonctions municipales, le docteur continue à être sollicité pour assurer les plus hautes responsabilités associatives : Félix Bouessé, éphémère maire de Gorron entre octobre 1905 et août 1906, prend ainsi la présidence de la Jeanne-d'Arc, créée en 1920<sup>15</sup>.

Les quelques sites industriels qui persistent ou se constituent en Mayenne, entre les années 1830 et 1930, développent souvent une activité associative propre, dans laquelle les entrepreneurs vont s'investir personnellement. Après avoir racheté la fonderie de Port-Brillet, Armand Chappée devient, en 1885, le président de la Société musicale<sup>16</sup>. L'organigramme de la direction de cette dernière est calqué sur celui de l'usine : Julien Cossé et Joseph Verron, chef et sous-chef, sont respectivement directeur et sous-directeur de la fonderie<sup>17</sup>. Julien Cossé est, par ailleurs, maire républicain de Port-Brillet depuis 1884<sup>18</sup>. Le paternalisme des Chappée semble délaisser les activités sportives. La Société sportive n'est créée qu'après la Grande guerre, en 1920, et encore n'est-elle présidée que par un ingénieur de la fonderie, ayant pour vice-président un ajusteur<sup>19</sup>.

Ce paternalisme industriel se retrouve de manière encore plus marquée à l'usine de tissage de Fontaine-Daniel, dirigée par la famille Denis depuis 1830. Le patron, Paul Denis, maire de Saint-Georges-Buttavent entre 1904 et 1943, est le président d'honneur de la Fanfare de Fontaine-Daniel fondée en 1909<sup>20</sup>. Dans les années 1920, son fils Jean cumule la présidence de l'Étoile sportive avec celle de la Section des anciens combattants de la commune<sup>21</sup>. Ce dernier prend la suite de son père à la mairie, et ce jusqu'en 1977.

Les entrepreneurs fondent des associations au gré des « modes ». Eugène Lefrançois, directeur de tissage à Oisseau, préside à la création de la Fanfare communale en 1902<sup>22</sup>. Marcel Doujanni, ingénieur directeur des mines de la Lucette au Genest et Charles Van Cauwelaert, industriel dans la poterie aux Agets de Saint-

---

<sup>15</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 170

<sup>16</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1053

<sup>17</sup> FOUCAULT Rémy, « La famille Chappée », *op. cit.*, p. 26

<sup>18</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne*, *op. cit.*, p. 444

<sup>19</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 164

<sup>20</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1051

<sup>21</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201

<sup>22</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

Brice, créent des sociétés conscriptives au tout début des années 1920<sup>23</sup>. Au tournant des années 1930, Maurice Bouessé à Montsûrs et Jules Rocton à Gorrion président les amicales d'anciens combattants<sup>24</sup>. Enfin, Émile Quellier à Lassay, Albert Houdin à Renazé ou Jacques Rouberol, directeur des carrières de l'ouest à Voutré, lancent des clubs sportifs, notamment pour la pratique du vélo et du football<sup>25</sup>.

Dans les campagnes mayennaises, docteurs en médecine et entrepreneurs sont toutefois relativement peu nombreux en comparaison d'une autre catégorie de « nouveaux notables » que sont les instituteurs.

### *Un acteur prépondérant : l'instituteur*

Le nom de Michel Lemaître, instituteur, apparaît, en 13<sup>e</sup> position, dans la liste des 20 membres fondateurs du Cercle le Plaisir, créé en 1869 à Saint-Aignan-sur-Roë<sup>26</sup>. Hormis cette recension, le personnage de l'instituteur est absent de la sociabilité associative jusque dans les années 1870. Il faut y voir une question de nombre : les instituteurs sont encore relativement rares, à l'époque, dans les campagnes mayennaises. Mais, il faut y voir également une question de statut social : l'instituteur n'a pas forcément les revenus et l'honorabilité nécessaires pour intégrer les cercles ou sociétés de cure.

À partir de la fin des années 1870, l'instituteur devient un agent de la politique républicaine. L'émergence des sociétés musicales, à cette époque, en est un marqueur fort. Les instituteurs sont à l'initiative de l'émergence de ces groupements associatifs. Ce sont souvent eux seuls qui font et signent la demande d'autorisation en préfecture, car dès la fondation, l'instituteur tient une place centrale dans le fonctionnement de la société musicale. À Bierné, en 1904, « M. Germond, instituteur » occupe, par exemple, la charge de trésorier<sup>27</sup>. Mais, le plus souvent, lui est dévolue la fonction de chef de musique, comme à Chailland, en 1881, où « Henri

---

<sup>23</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 164 ; 4 M 174

<sup>24</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 165 ; 2 Z 201

<sup>25</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201 ; 4 M 165 ; 4 M 166

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 Z 372

<sup>27</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

Bouteloup, instituteur » est le deuxième des quatre fondateurs mentionnés, juste derrière, « Jean-Marie-Joseph Oger, notaire et maire »<sup>28</sup>. À Cossé-en-Champagne, « Valérie Milet, instituteur » arrive en deuxième position, sur 40, juste derrière « François-Marie Pigeon, propriétaire », qui, en tant que « fondateur de la société musicale, est de droit chef de musique »<sup>29</sup>. À Juvigné, le règlement stipule, dans son article 1, que : « La fanfare municipale est placée sous l'autorité de l'administration municipale. », mais l'article 5 indique que : « La fanfare de Juvigné sera sous la direction du directeur de l'école de garçons. »<sup>30</sup>. La composition du bureau témoigne de cette « direction ». Le directeur est instituteur, le chef de musique et le secrétaire sont instituteurs-adjoints, à, respectivement, 20 et 22 ans ; seul le poste de trésorier échappe au corps enseignant et est occupé par un menuisier de 23 ans.

À défaut du maire ou d'une quelconque autre autorité locale, l'instituteur se retrouve souvent à la tête des sociétés musicales. À la Lyre de Chemazé, en 1889, l'article 1<sup>er</sup> précise que : « La société aura pour président l'instituteur, chef de musique. Seul il en aura la direction et l'administration »<sup>31</sup>. À Lassay, en 1899, à l'occasion d'une réorganisation de la Fanfare, dont on peut penser qu'elle est due à une trop grande dissolution des responsabilités, le nouveau règlement indique :

« Art. 2 – La direction et l'administration de ladite société sera confiée à l'instituteur, chef de musique, qui remplira les fonctions de trésorier et de secrétaire. Il sera seul responsable vis-à-vis de la municipalité ou de l'autorité supérieure.

Art. 3 – Le maire de Lassay sera président honoraire de la société.

Art. 4 – Les membres honoraires n'auront à s'immiscer en rien dans l'administration de la société, vis-à-vis de laquelle ils ne pourront encourir aucune responsabilité, n'ayant à prendre aucun engagement »<sup>32</sup>.

Le corps enseignant local semble avoir totalement la main sur la Fanfare de Lassay, car, sur les 19 membres participants, les trois premiers mentionnés sont instituteurs. Ils arrivent devant le secrétaire de mairie, l'huissier ou le clerc de notaire. Cette mainmise se retrouve à la Société musicale de Saint-Martin-de-

---

<sup>28</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> *Ibid.*

Connée, en 1883. Sur les 25 membres exécutants, les quatre premiers mentionnés sont : « 1. Guillé Jean-Baptiste, instituteur, chef de musique ; 2. Gigan Édouard, instituteur, sous-chef ; Tarvernier Auguste, instituteur-adjoint, trésorier secrétaire ; 4. Vannier Germain, instituteur-adjoint »<sup>33</sup>. Secondairement, sont cités le notaire, le percepteur et les clercs de notaire.

Les sociétés musicales sont donc aux mains d'un quasi-monopole enseignant : ils les président relativement peu, mais en sont les chevilles ouvrières. À Cuillé, le 20 août 1878, l'instituteur Le Loup écrit au sous-préfet :

« Monsieur le sous-préfet,

J'ai l'honneur de vous exposer que, après bien des fatigues, je suis arrivé en moins de trois ans à organiser une petite société musicale dans la commune de Cuillé, alors qu'aucun des jeunes gens composant aujourd'hui la société ne connaissait une note de musique.

Le succès a couronné mes efforts, si je puis parler ainsi, ; après 15 mois de formation, la société musicale de Cuillé obtenait une médaille d'argent comme 2<sup>e</sup> prix au concours de Laval.

Je viens nous demander aujourd'hui, Monsieur le sous-préfet, de vouloir bien m'autoriser à continuer la direction de la société musicale de Cuillé et de vouloir bien aussi classer ladite société comme musique subventionnée par le département (...).

Signé : L'instituteur de Cuillé, Le Loup. <sup>34</sup>»

Cet état de fait est confirmé par le courrier du maire, en date du même jour :

« Monsieur le sous-préfet,

La société musicale de Cuillé a été organisée par l'instituteur qui pendant plus de deux ans a passé chaque jour plusieurs heures à enseigner la musique à des jeunes gens et même à des hommes faits qui n'en avaient aucunes notions.

Or depuis sa formation, c'est-à-dire depuis environ deux ans, cette société n'a donné aucun sujet de blâme, au contraire, tous les habitants de Cuillé indistinctement sont heureux de posséder un instituteur, qui tout en dirigeant sa classe au gré de tout le monde, a su encore dans ses moments

---

<sup>33</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1053

<sup>34</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1051



de loisir organiser une petite société à laquelle il est impossible de rien reprocher. Tel est Monsieur le sous-préfet l'avis que je puis émettre sur la société musicale et sur son chef, si je pouvais en faire un plus élogieux, je le ferais volontiers

Signé : Joseph Nupied, maire. <sup>35</sup>»

De la même manière, à Izé, en 1887, le maire justifie sa demande d'autorisation en faisant entendre que l'instituteur a la charge organisationnelle de la Société musicale depuis quatre ans :

« Le maire de la commune d'Izé, considérant que depuis quatre années entières, il existe une société musicale à Izé, formée d'élèves de l'école de garçons sous la direction de l'instituteur communal, M. Bedouet ; que cette société, assez nombreuse, est exclusivement à la charge de l'instituteur ; que le nombre des exécutants et des membres honoraires est assez considérable pour former une société, laquelle est agréable à la population d'Izé,

prie l'administration supérieure de bien vouloir donner un avis favorable à la création de la société musicale d'Izé.

Le maire, Bagot. <sup>36</sup>»

Amand Dagnet est un autre exemple du rôle déterminant joué par les instituteurs dans l'essor de la musique associative dans les campagnes mayennaises. Né en 1857 à Saint-Étienne-en-Coglès, près de Fougères, en Ille-et-Vilaine, et instruit par un vicaire, il poursuit ses études au Pensionnat Saint-Joseph d'Évron. Il est nommé instituteur à Sainte-Suzanne en septembre 1880. Augustin Ceuneau, son biographe et hagiographe<sup>37</sup>, écrit à son propos :

« (...) il se multiplia, mettant au service de tous ses belles qualités intellectuelles et morales. À ses fonctions professorales, à ses recherches historiques, il ajoutera le rôle de Chef de la Musique municipale de la Ville.

---

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> CEUNEAU Augustin, *Amand Dagnet, folkloriste bas-manceau et breton*, Rennes, imprimerie du Nouvelliste de Bretagne, 1941, 20 p. Le père d'Augustin Ceuneau et Amand Dagnet ont fréquenté le Pensionnat Saint-Joseph d'Évron à la même époque, vers 1875. Il en est resté, d'après le témoignage d'Augustin Ceuneau, un attachement réciproque.

Il le tiendra avec autorité, car il était excellent musicien, jouant lui-même des instruments de fanfare, comme aussi de la mandoline et de la guitare. »

Une dizaine d'années plus tard, passé dans l'enseignement secondaire, on retrouve Amand Dagnet comme professeur au collège d'Ernée et chef de la musique municipale d'Ernée<sup>38</sup>.

Au même niveau que pour la musique, l'instituteur est un vecteur de l'essor du sport associatif dans les communes rurales mayennaises. Dès la période qui s'étend des années 1880 à la fin des années 1900, il est impliqué dans la fondation et la direction des associations conscriptives puis sportives. Il l'est encore plus dans la période qui suit, qui s'étale des années 1910 aux années 1930.

Cette place majeure tient tout d'abord à la nature de la majorité des associations qui émergent à l'époque et dont le but est principalement la préparation militaire. L'instituteur est alors directeur de tir et la cour de l'école terrain de tir. Il semble même que l'activité fasse partie des attributions du maître d'école. C'est ce que laisse transparaître le courrier que le directeur de l'école de Landivy adresse à la sous-préfecture en 1921 (**Annexe 29**). Passant outre le maire, il négocie directement avec les services de l'État le renouvellement de l'autorisation de la société de tir locale, tentant de s'appuyer sur des liens de camaraderie tissés pendant la Grande Guerre.

C'est ainsi que l'instituteur de village se trouve bien souvent être dans le bureau des associations conscriptives. Souvent fondateur et secrétaire, il occupe plus rarement la charge de président, sauf cas exceptionnel : à Saint-Ouën-des-Toits, en 1920, l'instituteur, fondateur et président de l'Union sportive, est, par ailleurs « capitaine de territoriale, chevalier de la légion d'honneur, croix de guerre »<sup>39</sup>.

À Bierné, en 1912, Joseph Germond, instituteur, qui était à l'origine de la Fanfare de la commune, huit ans plus tôt, en tant que trésorier, est trésorier-secrétaire de la toute nouvelle Société de tir. L'article 2 des statuts précise, par ailleurs, que « les enfants de l'école, au-dessus de 10 ans, tireront sous la direction de l'instituteur »<sup>40</sup>. L'existence de « sections scolaires de tir » renforce le rôle du maître d'école. Ainsi,

---

<sup>38</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>39</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 164

<sup>40</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

la direction du tir est une compétence reconnue de l'instituteur : si, à Sainte-Suzanne, en 1909<sup>41</sup>, l'instituteur n'est qu' « adjoint au tir » auprès du sergent des pompiers, son homologue de Montsûrs, en 1904<sup>42</sup>, est « directeur de tir » avec pour « sous-directeur », le sergent major des pompiers.

Comme le signale le courrier de l'instituteur de Landivy, mentionné plus haut, et comme on l'a vu en première partie, les patronages catholiques sont très mêlés à l'essor du tir, en particulier, et de la préparation militaire, en général, dans les communes rurales. Les instituteurs de l'enseignement privé s'y retrouvent donc pleinement impliqués. Ce phénomène se rencontre des années 1910 aux années 1930, à l'instar de l'Avenir de Villiers, à Launay-Villiers, en 1913, dont le président est le châtelain et le trésorier l' « instituteur libre »<sup>43</sup>, ou de la Frambaldéenne de Lassay, en 1932, où l' « instituteur privé » est secrétaire.

Côté école publique, l'implication des instituteurs dans l'apprentissage du tir ne dispense pas du respect de la laïcisation en cours. En 1908, le ministère de la Guerre propose pour citation Joseph Legendre, instituteur à Grez-en-Bouère<sup>44</sup> :

« Position militaire : (classe 1886) étant instituteur n'a pas été militaire  
Récompenses déjà reçues du Ministère : néant  
Renseignements relatifs au candidat : secrétaire de la soc[iété] direct[eur] du tir.  
Est réellement la cheville ouvrière de cette jeune société dont la fondation est due à son initiative. Lui consacre tous les loisirs que peuvent lui laisser ses fonctions.  
Fait preuve d'un dévouement absolu, très méritant. Depuis le décès de M. Rezé, est devenu président de la société dont il s'occupe beaucoup.  
Société à laquelle l'intéressé appartient et au titre de laquelle il est proposé : L'Amicale de Grez-en-Bouère. Créateur pour la plus grande partie de cette société prospère  
Renseignements sur la société, son but : la société l'amicale formée depuis 3 ans compte 54 membres adultes et 15 pupilles, beaucoup des premiers ne sont pas républicains, mais j'aime à croire que les membres dirigeants n'ont en vue que le stimulant des sentiments patriotiques et que cette société rendra de vrais services ».

---

<sup>41</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 163

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> Arch. départ. de la Mayenne, R 1215

Convié à donner son avis, le sous-préfet a en revanche un regard bien moins positif sur l'impétrant :

« (...) j'ai critiqué très vivement l'attitude de Mr Legendre dans mon rapport mensuel du mois de juillet dernier. En réponse aux instructions bien fermes qui lui avaient été données pour l'enlèvement immédiat des emblèmes religieux, Mr Legendre a écrit une lettre dont je lui tiens rigueur. J'ignore d'autre part de qui émane la proposition dont il est l'objet. Dans ces conditions, j'émetts un avis très nettement hostile à ce fonctionnaire. »

Plus globalement, l'instituteur joue un rôle déterminant dans l'essor du sport associatif, notamment dans celui du football, dans les communes rurales mayennaises. Là encore, rarement présidents, les enseignants occupent plus fréquemment les postes de secrétaire ou de trésorier. Instituteurs laïcs comme instituteurs libres sont les chevilles ouvrières de l'associationnisme sportif.

À compter de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'instituteur est un acteur central dans le développement de la sociabilité associative dans les communes rurales mayennaises. Il n'est pas surprenant de le trouver à la manœuvre dans la constitution des associations périscolaires d'anciens élèves, nées pour défendre, soit l'école privée, soit l'école publique. Il y tient un rôle de secrétaire ou de trésorier. Au Horps, en 1910, si Émile Meslin, « instituteur public », cumule les fonctions secrétaire et de trésorier de l'Association des amis des écoles laïques du canton, l'un des présidents d'honneur n'est autre que l'« inspecteur primaire »<sup>45</sup>.

Néanmoins, de manière relative, par rapport aux autres habitants, les instituteurs peuvent être perçus comme des vecteurs de la sociabilité associative dans sa globalité, le plus souvent dans des fonctions dirigeantes. C'est vrai des cercles, notamment républicains, comme à Évron en 1892 ou Landivy en 1908<sup>46</sup> et des associations d'anciens combattants, comme, par exemples, à Gennes, Madré ou Saint-Cénére<sup>47</sup>. Dans ces deux derniers cas, l'association d'anciens combattants est la première association créée dans la commune et la seule répertoriée jusqu'à la fin des années 1930.

---

<sup>45</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 145

<sup>46</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169 ; 2 Z 145

<sup>47</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 164 ; 2 Z 201

Face au châtelain et au curé, la sociabilité associative fait donc émerger de nouvelles figures de notables, qui se résument, pour l'essentiel, au docteur, à l'industriel et à l'instituteur. Elle est le ferment d'une régénération des élites locales.

## 2.3 – Un renouvellement des rapports sociaux

L'essor de la sociabilité associative dans les campagnes mayennaises à partir des années 1830 génère une nouvelle forme de lien social entre les individus, sur laquelle reposent de nouvelles solidarités morales et matérielles. Ces réseaux de sociabilité associative entrent en résonance avec des réseaux antérieurs, traditionnels, fondés sur la famille ou l'activité professionnelle. Signe que la sociabilité associative est devenue un enjeu social à l'échelle locale, elle est source de conflits entre les individus, conflits qui peuvent se régler en interne, mais qui, parfois, et c'est une chance en termes de sources, débordent sur la place publique.

### 2.3.1 – De nouveaux réseaux

Depuis les années 1980, redécouvrant les travaux de Georg Simmel, des sociologues français retravaillent la notion de « sociabilité » au prisme de l'analyse de « réseau »<sup>1</sup>. Leur intérêt se porte désormais sur la relation concrète qui existent entre les individus, sur leurs liens, et non plus sur la ou les catégories dans lesquelles on les a enfermés. La structure sociale est alors à appréhender en termes de « réseaux de sociabilité », tissés entre les individus.

« La vie associative fournit un encadrement moderne à des réseaux sociaux préexistants », constate Annie Moulin à propos des campagnes françaises entre 1870 et 1914<sup>2</sup>. Le constat est d'ailleurs le même que pour les cénacles romantiques des années 1820-1830, étudiés par Anthony Glinoyer :

« La constitution d'un cénacle exige un substrat, c'est-à-dire un degré élevé d'homogénéité sociale, pour que ces individus isolés élaborent tout à la fois une relation affective et un projet commun. Le « parce que c'était lui, parce que c'était moi » signifie d'un même tenant : parce que c'était cet individu porteur d'un bagage social, culturel et familial compatible avec le mien (...) »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> RIVIÈRE Carole-Anne, « La spécificité française », op. cit., p. 229 ; MERKLÉ Pierre, *La sociologie des réseaux sociaux*, op. cit., p. 37

<sup>2</sup> MOULIN Annie, *Les paysans dans la société française*, op. cit., p. 155

<sup>3</sup> GLINOER Anthony, « Sociabilité et temporalité : le cas des cénacles romantiques », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2010/3, vol. 10, p. 549

Or, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la cohésion de la communauté villageoise repose encore très largement sur des facteurs « naturels », que cela soit le tissu familial ou professionnel<sup>4</sup>. Au sujet du vignoble de la Saône-et-Loire, Pierre Goujon écrit :

« (...) à la sociabilité traditionnelle fondée sur les rapports familiaux, de voisinage et de travail, s'est surimposée une sociabilité organisée par l'association volontaire masculine et féminine et ouverte sur la modernité et la société globale. Mais le problème demeure, des rapports, de l'articulation, du passage, de la sociabilité informelle traditionnelle à la vie associative moderne : concurrence, opposition, ou, au contraire, intégration de pratiques sociales, de réseaux sociaux latents, dans un encadrement moderne ? »<sup>5</sup>.

Sur la période 1870-1914, Eugen Weber croit observer un déclin brutal et définitif de la famille, au sens large, dans le monde rural, en s'appuyant, notamment, sur la forte diminution des réunions de famille<sup>6</sup>. Dans la même optique, Edward Shorter voit dans la régression des veillées le signe d'un esprit domestique naissant, où la famille domestique jouerait un rôle de plus en plus central<sup>7</sup>.

### *Sociabilité associative et liens familiaux*

L'un des points communs importants des cercles mayennais, on l'a déjà évoqué quant à l'âge des associés, est qu'ils prévoient, tous, dans leurs statuts, que le père, sociétaire à titre personnel, peut y amener son fils, sans que celui-ci en soit adhérent de pleins droits. Quelques rares règlements font mention d'autres liens familiaux. En 1867, le Cercle d'Athée offre un avantage financier aux « frères faisant partie du même ménage » : « ils pourront être reçus simultanément sans être tenus de payer plus d'une cotisation pour eux tous »<sup>8</sup>. Avant lui, en 1843, la Société de la Réunion, à Craon, permet à ses membres d'amener non seulement leurs « enfants », sous-

---

<sup>4</sup> GUTTON Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise, op. cit.*, p. 255

<sup>5</sup> GOUJON Pierre, « Association et vie associative », *op. cit.*, p. 143

<sup>6</sup> WEBER Eugen, *La fin des terroirs, op. cit.*, p. 232

<sup>7</sup> SHORTER Edward, *Naissance de la famille moderne*, Paris, Seuil (coll. Points), 1977 (1<sup>ère</sup> éd. 1975), p. 279-282

<sup>8</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167.

entendu leurs fils, mais aussi leurs « frères »<sup>9</sup>. Le Cercle catholique d'Azé, qui apparaît plus comme un patronage destiné aux jeunes garçons qu'un cercle d'adultes, fait exception en mentionnant la « mère ». Celle-ci est convoquée dans le règlement, après le « père » mais avant le « tuteur », uniquement pour délivrer, dans le cas des « jeunes gens mineurs », l'autorisation de participer aux activités de l'association<sup>10</sup>. Le projet initial de règlement de l'Union d'Ernée prévoit que : « Les enfants, neveux, frères ou pupilles des sociétaires présentés par leurs pères, oncle, frère ou tuteur pourront être admis à 18 ans, mais ils ne pourront prendre part à aucune délibération »<sup>11</sup>. Finalement, sur décision du bureau, l'article est supprimé dans la version finale des statuts.

Dans les faits, sur la période 1830-1930, les cercles se caractérisent effectivement par une sociabilité s'appuyant fortement sur les liens familiaux. Du fait des règlements, le duo père-fils est celui que l'on retrouve le plus fréquemment. Près de la moitié de l'effectif des 16 membres du Cercle du Progrès de Chemazé en 1864 relève du lien père-fils : Jean Delaunay, 55 ans, et ses deux fils, âgés de 28 et 24 ans ; René Lebrec, 54 ans et son fils Théodore, 24 ans ; et enfin, les Leseyeux, père et fils, respectivement, 68 et 32 ans<sup>12</sup>. Comme dans le cas des Delaunay, il n'est pas rare de retrouver au sein du même cercle le père et plusieurs de ses fils. À Saint-Aignan-sur-Roë, le maire, Louis Lemée, 56 ans, côtoie ainsi ses deux fils, âgés de 28 et 27 ans ; à Argenton, de la même manière, Pierre Roinon, 52 ans, est sociétaire au même titre que ses fils, âgés de 25 et 23 ans<sup>13</sup>. Parmi les 14 membres du Cercle de Renazé en 1864, on ne retrouve pas Bourdais Jean père, bien que toujours vivant, mais « Bourdais Jean fils », mentionné ainsi, 29 ans, ainsi que ses deux frères, Édouard, 27 ans, et Théophile, 24 ans. À cela, s'ajoute un cousin Bourdais, prénommé Julien, âgé d'une cinquantaine d'années<sup>14</sup>. À la Société du Pavillon de Chémeré-le-Roi, en 1839, sur les 18 sociétaires, 5 appartiennent à la famille Angot : trois frères, Christophe, Guillaume et Victor, tous quadragénaires, et deux cousins éloignés, trentenaires, René et Victor<sup>15</sup>.

---

<sup>9</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>10</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>11</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 Z 372 ; 4 M 167

<sup>14</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

<sup>15</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169



Cette relation forte entre liens familiaux et cercles se retrouve jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le 24 novembre 1918, au moment de sa dissolution, le Cercle de la Gauvennerie, à Craon, qui s'enorgueillit de ses 50 membres dans les années 1880, n'en compte plus que 20, dont cinq sont encore mobilisés sous les drapeaux<sup>16</sup>. Le Cercle est identifié à quelques familles : les Foucault père et fils, les Bouvet père et fils, les Malin père et fils, mais aussi les deux frères Denis, Ernest et Victor, ainsi que leur cousin, Adolphe Rousseau. De ce point de vue, les cercles confirment leur statut de sociabilité fermée, ce qui contribue, pour partie, à leur disparition.

La constitution du réseau de la sociabilité associative musicale repose également beaucoup sur les liens familiaux, à commencer par le lien père-fils. Le premier figure souvent parmi les membres honoraires, pendant que le second est présent comme membre actif. Il en est ainsi, entre autres, de François Guesné et Cyrille Lebreton, cités parmi les 24 exécutants de l'Union musicale d'Évron en 1888, et de leurs pères respectifs, mentionnés, eux, parmi les 71 membres honoraires de l'association<sup>17</sup>. La Société chorale de Saint-Loup-du-Dorat, en 1882, a une composition particulièrement familiale, ne serait-ce que si l'on s'en tient à la recension des mêmes patronymes parmi ses 14 membres honoraires et ses 18 membres exécutants<sup>18</sup>. Paul Croyère, propriétaire, 70 ans, maire depuis 1848, en est ainsi le président et membre honoraire ; son fils, Paul, 40 ans, également propriétaire, figure parmi les membres honoraires. On dénombre trois duos père honoraire-fils exécutant, les premiers ayant entre 48 et 62 ans, les seconds entre 15 et 21 ans. Enfin, les Verger, père et fils, respectivement 42 et 13 ans, sont tous les deux membres exécutants.

L'impossibilité d'accéder aux listes complètes de membres pour les associations créées à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle empêche de suivre au plus près l'évolution du rapport entre sociabilité associative et liens familiaux. Un duo père-fils apparaît au bureau du Club sportif de Javron en 1922 : Constantin Mottin, père, instituteur, est secrétaire et son fils, secrétaire de mairie, trésorier<sup>19</sup>. Le Patronage démocratique et laïque de la jeunesse de Sainte-Suzanne met à contribution les liens maritaux :

---

<sup>16</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>17</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>18</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1053

<sup>19</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201

Auguste Le Baillif, pharmacien, est déclaré comme président, et sa femme, Juliette, comme présidente ; la vice-présidence est tenu par le couple Baret, propriétaires ; enfin, si le poste de secrétaire-trésorier est occupée par le directeur de l'école publique, son adjoint au secrétariat et son adjointe à la trésorerie sont respectivement Paul Blanchet, instituteur adjoint, et sa femme, Lucile Blanchet, directrice de l'école des filles<sup>20</sup>. Le lien mère-fille apparaît parfois activé au sein des amicales d'anciennes élèves, comme à Argentré en 1937, où Octavie Maline, 70 ans, et sa fille, Marie, 35 ans, sont respectivement vice-présidente et trésorière des Anciennes élèves de l'école libre<sup>21</sup>.

Dans les communes rurales peu peuplées, l'association d'anciens combattants est souvent la première association à être créée. Il est alors fait appel à la famille pour constituer le bureau<sup>22</sup>. À Saint-Calais-du-Désert, en 1930, Eugène Cholet, 42 ans, et son frère, 38 ans, sont ainsi président et trésorier des Combattants. La fratrie est également sollicitée, en 1932, à Saint-Aignan pour l'Amicale des anciens combattants et mobilisés : Adolphe Delogé, 65 ans, préside et son frère, Léon, 52 ans, est membre du bureau. À Marcillé-la-Ville, en 1930, Adolphe Moiteaux, 51 ans, préside et son cousin, François, 38 ans, est administrateur.

L'imbrication des réseaux de la sociabilité associative et des réseaux familiaux amène à relativiser le constat d'un déclin de la famille dans le monde rural, tel que le considère Eugen Weber. Il faut, en effet, prendre en compte le fait que, désormais, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les membres d'une famille, au sens large, se retrouvent plusieurs fois par semaine pour jouer à la boule, faire de la musique, du tir, du football. Bien évidemment, cela concerne uniquement les individus masculins. Mais, à partir des années 1930, une mère et sa fille, une tante et sa nièce, des sœurs peuvent aussi se retrouver régulièrement dans le cadre des amicales d'anciennes élèves.

La sociabilité rurale, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, ne se résume pas aux veillées. La sociabilité associative, par la primauté qu'elle donne au lien père-fils, contribue à la valorisation de la famille nucléaire, sans pour autant que le mari ou le fils restent à demeure, comme le considère Edward Shorter.

---

<sup>20</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 163

<sup>21</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 166

<sup>22</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201

### *Sociabilité associative et liens professionnels*

La fracture, déjà évoquée, en matière de sociabilité associative, entre le bourg et les hameaux, conduit à constater que les réseaux de sociabilité associative dans les communes rurales mayennaises au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle s'appuie fortement sur les réseaux professionnels de l'artisanat et du commerce. Cela est vrai des corps de sapeurs-pompiers, bien entendu, mais également des fanfares et des véloce-clubs.

Quelques sites industriels ruraux génèrent également des associations qui leur sont propres, limitant, de ce fait, le caractère innovant du réseau de sociabilité associative ainsi créé. Les fondateurs de Port-Brillet sont les premiers à inaugurer une telle structure, avec la création d'une Société musicale en 1878. Elle est suivie plus de quarante ans plus tard, en 1920, par une Société sportive. La composition du bureau témoigne à elle seule du caractère endogène de l'association :

« Président, Molles Ernest, ingénieur à Port-Brillet  
Vice-président, Houget Louis, ajusteur à Port-Brillet  
Secrétaire trésorier, Maurice Paul, employé à l'usine de Port-Brillet  
Administrateurs : Dutan Édouard, Gesnin Fernand, Beucher Alphonse,  
ouvriers à l'usine de Port-Brillet »<sup>23</sup>.

Au Genest, l'Union musicale des mines de la Lucette est créée en 1910 ; neuf ans plus tard, naît l'Association sportive, dont le président est « ingénieur directeur des mines de la Lucette », et le secrétaire trésorier « comptable aux mines de la Lucette »<sup>24</sup>. S'appuyant sur le seul corps de sapeurs-pompiers lié à un site industriel, recensé en Mayenne, une Fanfare liée à l'usine de tissage de Fontaine-Daniel, sur la commune de Saint-Georges-Buttavent, est créée en 1909 ; suit, en 1926, un club de sport dénommé l'Étoile sportive de Fontaine-Daniel<sup>25</sup>.

Les sites ardoisiers du sud-ouest du département ne sont pas en reste avec, en 1882, l'Harmonie des fendeurs d'ardoises de Renazé , et, en 1921, l'Association sportive la Rivière à Saint-Saturnin-du-Limet, dont le président d'honneur est le directeur des

---

<sup>23</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 164

<sup>24</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 163 ; 4 M 164

<sup>25</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1051 ; 2 Z 201

Ardoisières de la Rivière, le président et les deux vice-présidents employés aux Ardoisières de la Rivière<sup>26</sup>.

Dans les années 1930, les réseaux professionnels continuent de constituer des supports favorables à l'émergence d'associations sportives. En 1933, à Louverné, l'Étoile sportive s'appuie sur un site de fours à chaux : le directeur en est le président, le sous-directeur le vice-président, un meuleur le secrétaire, deux autres employés le secrétaire-trésorier adjoint et le directeur sportif<sup>27</sup>. Seul un instituteur s'immisce dans l'organigramme originel, au poste de trésorier. En 1937, sur le site des carrières de la Kabylie dans la commune de Voutré, est fondé le Club athlétique kabilien. Son bureau est composé de :

« Président : Rouberol Jacques, directeur des carrières de l'ouest  
Vice-président : Digoit Roger, dessinateur des carrières de l'ouest  
Secrétaire-trésorier : Lelaizant Jules, électricien des carrières de l'ouest »<sup>28</sup>

Cependant, le rapport étroit entre sociabilité associative et réseaux professionnels ne se limite pas aux sites industriels. D'un point de vue général, l'émergence des associations contribue à un brassage social relatif, générant des liens qui n'auraient pas existé dans le cadre de relations strictement familiales ou professionnelles. Toutefois, on a déjà dit la situation de quasi exclusion dans laquelle se retrouvent en matière de sociabilité associative les populations liées au monde agricole.

De manière plus fine, la composition des bureaux associatifs dans les années 1920-1930 montre une endogénéité plus poussée, même au sein des associations d'anciens combattants, qui sont censées recruter dans toutes les classes sociales rurales. À Chémeré-le-Roi, en 1921, si la noblesse et le clergé monopolisent les postes de président et de vice-présidents de l'Association amicale des mobilisés de la Grande guerre, le reste du bureau est complété par un clerc de notaire comme secrétaire, un expert comme secrétaire adjoint et un notaire comme trésorier<sup>29</sup>. À Montsûrs, en 1929, le même type d'amicale a un bureau composé de deux entrepreneurs, deux négociants et un percepteur<sup>30</sup>. À Saint-Brice et Saint-Michel-

---

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

<sup>27</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 165

<sup>28</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 166

<sup>29</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 164

<sup>30</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 165

de-Feins, les bureaux des deux amicales d'anciens combattants sont constitué exclusivement de responsables issus du monde agricole<sup>31</sup>.

S'il est habituel de répertorier des bureaux associatifs recrutant leurs membres exclusivement dans le monde des artisans et des commerçants, il arrive ainsi de constater le même phénomène au sujet du monde agricole. Les responsables des Clairons de Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus à Châtillon-sur-Colmont en 1926 sont trois cultivateurs<sup>32</sup>. Le même constat peut être fait à Laigné en 1927 pour l'Amicale des anciens élèves de l'école Saint-Julien<sup>33</sup>.

Ainsi, la principale caractéristique des réseaux de sociabilité associative n'est pas que l'individu puisse choisir ses relations sociales, par opposition aux réseaux de sociabilités familiales ou professionnelles où les relations sociales lui seraient imposées. En effet, dans les campagnes mayennaises au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, les réseaux de sociabilité associative se constituent essentiellement sur les réseaux familiaux et professionnels antérieurs. Ils n'en sont que des répliques. Il n'est pas rare qu'un père et un fils travaillent ensemble, mais fassent aussi de la musique ensemble ou se distraient au cercle ensemble. Ce constat remet en question la « modernité » de la sociabilité associative. Si ces dernières sont un renouvellement des liens sociaux, celui s'effectue plus au niveau de la nature des liens déjà existants qu'au niveau du nombre de liens existants.

### *Connexion de réseaux de sociabilité associative*

La véritable originalité de la sociabilité associative, en termes de réseaux, est qu'elle permet aux individus et aux familles de multiplier les appartenances, et par là-même d'accroître leur « capital social ». Le mariage, évènement-connecteur des réseaux familiaux, ne peut être multiplié de manière simultanée. Les relations liées à la situation sociale et au métier exercé, si elles peuvent être développées, ne peuvent permettre d'atteindre des connexions situées hors de son champ professionnel. A *contrario*, un même individu peut être, en même temps, sapeur-pompier, musicien, joueur de football, ancien élève amicaliste, etc. Par la sociabilité associative, il lui est

---

<sup>31</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 165 ; 4 M 164

<sup>32</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201

<sup>33</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 164

alors possible de toucher d'autres réseaux familiaux ou professionnels que les siens. En devenant le point de contact unique entre plusieurs réseaux – le nœud -, il renforce son capital social et son poids social au sein de la population locale. En cas de besoin, dans une optique politique par exemple, ou dans une situation de détresse, il lui est alors possible d'activer ses réseaux.

Certaines passerelles sont aisées à emprunter, comme, par exemple, entre le corps de sapeurs-pompiers et les rangs de la fanfare. Alexandre Chauveau, maçon, membre du bureau de la société de préparation militaire Saint-Joseph de Montsûrs dans les années 1920, est également membre du bureau de l'Amicale des anciens mobilisés<sup>34</sup>. Le président de cette dernière, Maurice Bouessé, industriel, cumule avec la vice-présidence du Club athlétique<sup>35</sup>.

Cette stratégie cumulative est plus ou moins sciemment mise en œuvre par les individus, notamment quand elle conduit à la prise de responsabilités dans plusieurs associations de manière simultanée. C'est le cas de Joseph Germond, à Bierné, au début du XX<sup>e</sup> siècle, trésorier de la fanfare et trésorier-secrétaire de la société de tir<sup>36</sup>. Le pharmacien d'Évron, Joseph Gastard, prend la même année, en 1922, la présidence de l'Association amicale des blessés, réformés, mutilés de la guerre et le secrétariat adjoint de la Société des fêtes. Ce dernier poste se transforme en vice-présidence dès l'année suivante<sup>37</sup>. Dans les années 1920, également, à Javron, Benjamin Beudin, négociant, est à la fois président de la Fanfare municipale et vice-président du Club sportif<sup>38</sup>.

La vie associative est aussi un moyen d'établir ou de rétablir une réputation. Remis en question personnellement, on y reviendra, Gilbert Gavillard, maire de Chemazé, est un des fondateurs, en 1864, du Cercle du Progrès de la commune ; sorti de la vie municipale depuis 1865 et battu lourdement à l'élection de 1874, on le retrouve encore membre honoraire de la Lyre locale 15 ans plus tard.

Au-delà des cas individuels, on voit apparaître dans la documentation, si ce n'est des stratégies associatives familiales, tout du moins une culture associative de certaines familles. On a évoqué le rapport entre sociabilité associative et liens familiaux au

---

<sup>34</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 164 ; 4 M 165

<sup>35</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 165

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 164 ; 4 M 169

<sup>38</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201

sein d'une même association, mais une même famille peut avoir plusieurs de ses membres investis dans différentes associations, qui plus est dans les bureaux.

À partir des années 1930, mari et femme peuvent, chacun de leur côté, tisser leur réseau associatif. À Saint-Aignan-sur-Roë, en 1930, Marie Guilleux, boulangère, 44 ans, est secrétaire adjointe de l'Amicale des anciennes élèves de l'école privée de filles pendant que son mari, boulanger, tient la trésorerie de la société conscriptive l'Espoir<sup>39</sup>. À Brée, en 1932, Antoinette Lemètre, 34 ans, est trésorière de l'Association amicale des anciennes élèves des écoles libres ; son mari Joseph, cultivateur, est, de son côté, vice-président de l'Association amicale des anciens mobilisés<sup>40</sup>. À Argentré, en 1937, pendant qu'Auguste Maline est vice-président de la société d'équitation, sa femme, Octavie, occupe le même poste à l'Amicale des anciennes élèves de l'école libre, épaulée par sa fille à la trésorerie<sup>41</sup>.

Des frères, on l'a vu, s'investissent souvent dans la même association, le père les ayant souvent précédés, ou l'aîné aidant le cadet à s'intégrer. Par la séparation très nette entre sociabilité associative masculine et sociabilité associative féminine, frère et sœur appartiennent forcément à des réseaux différents. À Senonnes, en 1930, Marie Hamon, 22 ans, fille de cultivateur, est vice-présidente de l'Amicale des anciennes élèves de l'école libre du Sacré-Cœur ; quelques années plus tard, son frère, Auguste, de quatre ans son cadet, devient vice-président de l'Union sportive<sup>42</sup>. L'imbrication réseau familial-réseau associatif est portée à l'extrême à la Bazouge-de-Chemeré, en 1933. Les bureaux des deux seules associations de la commune sont composés de trois couples<sup>43</sup>. À partir de février, l'Association des anciens combattants et mobilisés est dirigée par Louis Bouvier, président, Auguste Croissant, vice-président, et Georges Gruau, secrétaire-trésorier. À partir de novembre, on retrouve mesdames Croissant, Bouvier et Gruau respectivement présidente, secrétaire et trésorière de l'Amicale des anciennes élèves de l'école Notre-Dame. Pour compléter le tableau familial, madame Bouvier, née Gruau, n'est autre que la sœur de Georges Gruau.

---

<sup>39</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 165 ; 4 M 166

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 166

<sup>42</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 165 ; 4 M 166

<sup>43</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 165

Une profonde culture associative familiale se transforme parfois en une tradition associative familiale, l'implication dans la sociabilité associative devenant transgénérationnelle. Ce trait est caractéristique, on l'a vu, des familles nobles comme les de Pontfarcy, les de Quatrebarbes ou les de Vaujuas-Langan. On les retrouve investis, des années 1830 aux années 1930, des cercles aux associations d'anciens combattants, en passant par les fanfares ou les sociétés conscriptives.

Cette tradition familiale d'implication associative locale se détecte également dans d'autres classes sociales que sont les commerçants et artisans. À Évron, Jacques Schleiter, négociant et conseiller municipal, participe à la fondation du Cercle de l'Union en 1865 ; en 1888, son fils, Adolphe, lui-même négociant, est membre honoraire de l'Union musicale, mais est aussi, quatre ans plus tard, adhérent au Cercle républicain<sup>44</sup>. À Nuillé-sur-Vicoin, Constant Lebugle, maçon, et son frère Émile, charpentier, sont membres, en 1875, du Cercle des ouvriers catholiques, dont l'activité originelle est le chant choral ; cinquante ans plus tard, Constant, fils du premier, est membre du bureau de la Lyre de la commune<sup>45</sup>.

La sociabilité associative ne naît pas *ex nihilo*. Elle s'appuie sur des réseaux préexistants, familiaux et professionnels, qu'elle vient renforcer et perpétuer dans le temps, sur plusieurs générations. Elle apparaît pour un individu comme un moyen supplémentaire de tisser du lien social. Mais dans un environnement rural local où les sociabilités familiale et professionnelle sont encore très prégnantes. Malgré tout, la sociabilité associative fait naître entre les individus des solidarités qui lui sont propres.

### 2.3.2 – De nouvelles solidarités

Émile Durkheim, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, émet l'idée que la division du travail entraîne de nouvelles solidarités, ce qui caractériserait le passage d'une société dite « traditionnelle » à une société dite « moderne »<sup>1</sup>. Dans sa lignée, des sociologues comme Andrée Fortin se sont intéressés aux nouvelles solidarités nées de l'existence

---

<sup>44</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>45</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 164 ; 4 M 174

<sup>1</sup> DURKHEIM Émile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1995 (1<sup>ère</sup> éd. 1930)



d'associations<sup>2</sup>. Leurs travaux cherchent à observer jusqu'à quel point la sociabilité associative renouvelle les rapports sociaux antérieurs, ou au contraire, jusqu'à quel point elles les entretiennent, conduisant à nuancer leur caractère « moderne ».

Les réseaux de sociabilité associative génèrent une solidarité, qui, dans un premier temps, est purement morale, puis se concrétise sous la forme de sociétés de secours mutuels ou d'amicales, particulièrement dans les corps de sapeurs-pompiers

### *Solidarité morale*

L'article 1 du règlement du Cercle de la Réunion de Craon en 1843 stipule que « les sociétaires se promettent réciproquement égards et bienveillance et dans tous les cas dans leurs rapports entre eux »<sup>3</sup>. Au-delà, les sociétés d'hommes qui naissent à partir des années 1830 dans les campagnes mayennaises ont toutes, dans leurs statuts, un article portant obligations pour leurs sociétaires en cas de maladie grave ou de décès de l'un d'entre eux. Au Cercle Sainte-Marie d'Argenton, il est précisé, par exemple, que, si cela est utile, des membres, voisins du malade, puissent « le veiller tour à tour »<sup>4</sup>. Communément, au décès, une messe est dite aux frais de la société. Certaines sociétés laissent liberté à leurs membres d'assister à la sépulture. À la Société de l'église de Chemazé et à l'Union d'Arquenay, toutes deux sociétés de cure, les quatre plus anciens sociétaires sont désignés pour porter les coins du drap mortuaire<sup>5</sup>. Dans certains cercles, une amende est prévue au cas où « celui des membres fondateurs ou agrégés qui ne s'y rendrait pas, sans motif grave, apprécié par le conseil » : à Argenton, celui qui est reconnu en infraction est alors amené à payer « un franc d'amende (...) versé dans la boîte des trépassés ».

Ces obligations s'étendent aux corps de sapeurs-pompiers et aux sociétés musicales. Ces dernières prévoient, en outre, de s'y faire entendre, en hommage au disparu. Pour la Fanfare de Bierné<sup>6</sup>, en 1904, cela vaut pour le décès d'un musicien, mais

---

<sup>2</sup> FORTIN Andrée, « Sociabilité, identités et vie associative », dans HAMEL Jacques, THÉRIAULT Joseph-Yvon, sous dir., *Les identités. Actes du colloque de l'ACSALF, 1992*, Montréal, Les éditions du Méridien, 1994, p. 259-286. L'enquête, réalisée dans une région du Québec, dans les années 1980-1990, porte sur une société que l'auteure qualifie de « post-moderne », où le travail a perdu de son importance et l'activité associative prit un poids non-négligeable.

<sup>3</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>4</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>5</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167 ; 4 M 169

<sup>6</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

également pour celui d'un des membres honoraires qui, souvent, sont plusieurs dizaines. Les musiques prévoient aussi d'intervenir au mariage des sociétaires. À la Fanfare des Bons Enfants de Chemazé, en 1879, l'article 43 indique que : « Tout membre exécutant qui se mariera aura droit pendant la messe de mariage aux chants de la musique. Entrée, sortie, etc. »<sup>7</sup>.

Par la suite, au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'aspect solidaire disparaît des statuts des sociétés de préparation militaire ou sportives. Les amicales d'ancien(ne)s élèves et d'anciens combattants réaffirment un principe de fraternité entre leurs membres, sans établir *a priori* d'obligations.

La solidarité morale née de la sociabilité associative est donc surtout la caractéristique des formes associatives qui naissent au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est chez les sapeurs-pompiers que ce principe semble le plus développé. Il faut y voir le décalque d'une culture militaire, porté par la hiérarchie et destiné à générer un « esprit de corps ».

Dans son édition du 17 septembre 1857, *l'Écho de la Mayenne* relate avec force détails l'incendie qui a ravagé des bâtiments agricoles situés dans un quartier d'Ernée<sup>8</sup>. Rien n'est dit, cependant, des conditions dans lesquelles se passe l'intervention des sapeurs-pompiers ce soir-là. Quelques jours plus tard, le capitaine de la subdivision écrit au maire d'Ernée :

« Monsieur le maire,

Par suite de l'incendie qui a éclaté dans un des quartiers de la ville dans la nuit du 8 au 9 septembre, et dans laquelle un conflit, bien regrettable, est survenu entre M. le Commissaire de police et la compagnie des sapeurs-pompiers :

Les hommes composant cette compagnie et qui de l'aveu même de M. le Commissaire s'étaient fait remarquer par leur zèle et leur dévouement ; blessés de la conduite de M. le Commissaire à l'égard d'un de leurs frères d'armes ; ont spontanément donné leur démission et rendu leurs casques et leurs fournitures, armes, etc...

---

<sup>7</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>8</sup> *L'Écho de la Mayenne*, 17 septembre 1857

Sans entrer dans de plus amples détails, je me contenterai de vous dire que s'il y a eu des paroles outrageantes prononcées, M. le Commissaire les a provoquées.

Conséquemment, plus de soldats, plus de chefs.

Partageant entièrement la surprise et l'indignation des hommes que j'ai l'honneur de commander, cela depuis vingt ans, je suis leur exemple et vous donne ma démission de capitaine de la susdite compagnie.

Veuillez donc, Monsieur le maire, vous entendre avec l'autorité supérieure et pourvoir au plus tôt à une nouvelle organisation ; dans l'intérêt de la ville et du matériel des pompiers. (...)

Signé : A. de la Messuzière Charles

Quoique démissionnaires, je crois pouvoir affirmer que si le malheur voulait qu'un nouveau sinistre vient à éclater ; les anciens pompiers se feraient un devoir de se rendre au premier appel ; non plus comme pompiers mais comme simples citoyens »<sup>9</sup>.

Suivant l'exemple du capitaine, les sous-lieutenant et lieutenant de la subdivision de sapeurs-pompiers remettent leur lettre de démission au maire d'Ernée. On a ici l'exemple de la cohésion d'un corps de sapeurs-pompiers, qui démissionne en bloc, par solidarité avec un seul d'entre eux, à l'égard duquel le commissaire de police local se serait mal comporté.

Le cas de Pierre Maudet, sapeur-pompier de Loiron, poursuivi en justice pour incendies volontaires, accablé par tout et par presque tous, est une autre illustration de l'esprit de corps qui se constitue au sein des subdivisions rurales de sapeurs-pompiers.

Entre août 1889 et novembre 1890, une série inhabituelle de sept incendies ont lieu dans les environs proches du bourg de Loiron, à l'ouest de Laval. Ils ont toujours lieu en pleine nuit, endommageant des bâtiments agricoles. Dans six cas sur sept, les sinistres se déclenchent dans la nuit du dimanche au lundi. Les gendarmes locaux enquêtent et leurs soupçons se portent sur Pierre Maudet. Ce dernier, 33 ans, célibataire, travaille à la ferme que ses parents louent au hameau isolé de la Sorinière, à moins de deux kilomètres du bourg. L'exploitation fait partie de la liste des lieux ravagés par un incendie ; celui-ci a lieu dans la nuit du 23 au 24 mars 1890

---

<sup>9</sup> Arch. municip. d'Ernée, 4 H 1

et a détruit entièrement une écurie et un grenier, tuant un bœuf et une vache. Les parents Maudet sont habitués à déménager très régulièrement au gré de leurs contrats de location dans les communes situées à l'est de Laval (Saint-Cyr-le-Gravelais, Montjean, Saint-Ouën-des-Toits, Juvigné, Courbeveille). Ils ne sont établis à la ferme de la Sorinière, louée au curé de Meslay, que depuis trois ans. Dès son arrivée dans la commune, leur fils, bien que cultivateur et bien qu'habitant en campagne, a intégré le corps de sapeurs-pompiers de Loiron.

Une instruction à l'encontre de Pierre Maudet est ouverte le 6 janvier 1891, ce qui enclenche une série d'interrogatoires<sup>10</sup>. Le 10 janvier, Jules Mâlin, un de ses voisins, déclare :

« Le fils Maudet n'a pas d'amis ; il boit seul dans les auberges des environs. (...) On soupçonne Maudet fils de mettre le feu, surtout depuis l'incendie de la Sorinière, ferme qu'exploitent ses parents. J'ai entendu dire que dans le temps qu'ils habitaient Courbeveille, plusieurs fermes auraient été incendiées autour de chez eux. »

Une autre habitante de la commune, Léontine Jégu, explique aux gendarmes :

« Dans le public, on croit généralement que le fils Maudet est l'auteur des incendies qui ont eu lieu sur le territoire de la commune de Loiron. Depuis le mois de février dernier, on le croit parce qu'on le trouve souvent la nuit et ivre ».

Interrogée, son ex-promise, Clémentine Lorieul, ne cherche pas à la défendre et accable plutôt la famille Maudet :

« Je n'ai pas voulu l'épouser parce que, ayant vu que sa mère n'était pas heureuse avec son père, j'ai craint moi-même de n'être pas heureuse avec Maudet fils. Lorsque le mariage a été complètement rompu, Maudet fils m'a déclaré qu'il croyait que quelqu'un m'avait dissuadée de l'épouser. Il ne m'a rien dit autre chose ».

---

<sup>10</sup> Arch. départ. de la Mayenne, U 5588

Mal défendu par ses parents, se défendant mal lui-même, Pierre Maudet est acculé par les gendarmes. Or, dans le dossier d'instruction, un seul témoignage apparaît en sa faveur, celui du chef des sapeurs-pompiers de Loiron, François Bellanger, 53 ans. Depuis que l'instruction a été ouverte, le conseil de famille du corps a décidé de suspendre provisoirement Pierre Maudet. François Bellanger, pourtant, qui n'a aucun lien familial ni professionnel avec Maudet, le défend, en tant que sapeur-pompier :

« On le soupçonne d'être l'auteur des incendies parce qu'on le rencontre souvent rôdant la nuit étant en état d'ivresse. On ne rapporte aucun fait précis ; aucun propos qu'il aurait tenu pouvant faire croire qu'il soit l'auteur de ces incendies ; mais je serais assez disposé à croire que si l'on dit cela, c'est que quelqu'un aura pu le voir aux abords des fermes incendiées vers le moment de l'incendie. Comme pompier, je n'avais qu'à me louer de Maudet ; il n'a manqué qu'une fois à l'appel ; c'était lors de l'incendie de la ferme des Griennes, qui est située à un kilomètre de son habitation, mais un peu en dehors des routes conduisant aux Griennes. Je ne lui ai pas demandé pourquoi il n'était pas là ; cet incendie a eu lieu le dimanche 5 octobre 1890, vers onze heures du soir ; j'étais, avec mes hommes, aux Griennes, vers minuit ; tout était fini. (...) Je suis le commandant des pompiers depuis 1880 ; je suis attaché à la compagnie depuis 25 ans ; (...). »

Le mercredi 4 mars, au regard du dossier d'instruction, le procureur de la République requiert un non-lieu. Le lendemain, la décision est entérinée par une ordonnance du juge d'instruction. Pierre Maudet est réintégré par le conseil des sapeurs-pompiers de Loiron le vendredi 29 mai 1891.

Ainsi, quand les solidarités familiales, amicales et de voisinage font défaut, la solidarité liée à la sociabilité associative peut s'y substituer. Pierre Maudet, s'il n'a pu se faire adopter dans le tissu de la sociabilité informelle de Loiron (cabarets, veillées entre voisins), a réussi à s'intégrer à une association locale, dont l'un des membres les plus éminents vient le défendre en justice, alors que toute la commune, ou presque, le met en accusation.

### *Solidarité associative et obligations familiales*

Le vocabulaire parfois utilisé en interne tend à démontrer que certaines associations se posent en substitut familial. Ainsi, à Juvigné, la Fanfare municipale est-elle dotée d'un bureau, composé du maire également président, du directeur de musique, du secrétaire, du trésorier et des commissaires, bureau qui se dénomme « conseil de famille »<sup>11</sup>. Cette expression est aussi reprise dans certains corps de sapeurs-pompiers, à l'instar de celui de Loiron.

Si la pérennisation des cercles s'appuie, selon les divers règlements recensés, sur une continuité familiale qui passe par le lien père-fils, cette « solidarité familiale » s'arrête parfois aux limites de la famille nucléaire. En 1869, le Cercle Sainte-Marie d'Argenton, par exemple, autorise ses membres à amener avec eux « des parents ou amis », mais avec une restriction de taille : il faut que ceux-ci soient « étrangers à la commune »<sup>12</sup>. Il y a donc l'idée d'extraire le groupement créé des réseaux familiaux locaux. Cela contraint l'artisan, le commerçant ou le cultivateur. En revanche, cela concerne moins le noble, dont le réseau amical et familial s'étend le plus souvent au-delà des limites communales et qui a, en outre, les moyens de se déplacer plus aisément.

Le deuil familial et de sa durée est une question à laquelle se confrontent les règlements associatifs. Philippe Ariès écrit que le XIX<sup>e</sup> siècle voit le deuil se déployer au-delà des usages en vigueur depuis le Moyen Âge : il parle même de deuil « hystérique », destiné à montrer ostensiblement et publiquement que les survivants acceptent de moins en moins bien l'idée de la mort d'un proche<sup>13</sup>. Dans les pages qu'elle consacre au temps du deuil au XIX<sup>e</sup> siècle chez les bourgeois<sup>14</sup>, Anne Martin-Fugier signale que celui-là tend à s'allonger pour être de deux ans pour une veuve et d'un an pour un veuf. La durée de 6 mois devient une norme. Elle est retenue par le Code Civil de 1828 pour le décès d'un père ou d'une mère ; elle l'est aussi, en pratique, après la mort des grands-parents, d'un frère ou d'une sœur. Seuls

---

<sup>11</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>12</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>13</sup> ARIÈS Philippe, *Essai sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1975, p. 52-53

<sup>14</sup> ARIÈS Philippe, DUBY Georges, sous. dir., *Histoire de la vie privée. Tome 4 : de la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil (coll. Points), 1999 (1<sup>ère</sup> éd. 1987), p. 238

les deuils consécutifs au décès d'un oncle ou d'une tante (3 mois) et d'un cousin germain (15 jours) apparaissent inférieurs.

En Mayenne, l'exigence associative en termes de deuil va totalement à contre-courant de ces observations. À Chailland en 1881, « tout musicien, dont un proche parent viendrait à décéder pourra se dispenser d'assister aux répétitions, mêmes aux exécutions pendant un mois ». Ne pas paraître à la société musicale n'est pas une obligation, mais une possibilité. Au Bourgneuf en 1892, comme à Bierné en 1904, « l'absence pour deuil ne peut pas excéder 3 mois si la personne décédée est l'épouse du musicien, son père, sa mère, son enfant ; un mois dans tous les autres cas<sup>15</sup>. » Ici, c'est un maximum à ne pas dépasser, certes plus long pour un parent proche, qui est fixé. Au-delà, la société est amenée à considérer que la personne s'exclut d'elle-même, n'assumant pas une nécessaire solidarité avec le reste du groupe. À Grez-en-Bouère, un article entier des statuts (le 24<sup>e</sup>) est consacré à la question du deuil et de sa durée :

« Tout sociétaire, qui, par suite d'un fait le touchant personnellement, trouvera convenable de cesser pendant un certain temps de paraître à la société devra, dans une lettre adressée au président, exposer les motifs de sa décision et fixer le délai après lequel il a l'intention de rentrer. Le plus grand respect sera dû aux convenances qui, dans le deuil, par exemple, ont dicté les délais pendant lesquels on doit éviter toute occasion de fête ou de plaisir. Toutefois, il est admis par la société que la présence de l'un de ses membres en deuil aux répétitions n'a d'autre caractère qu'une participation obligée à une étude aussi utile que nécessaire à la vie de la société. À l'avenir et sans vouloir fixer des délais soumis nécessairement à la variabilité des circonstances, le conseil qui saura du reste observer avant toute démarche un délai convenable déléguera un de ses membres près des sociétaires dans le cas ci-dessus prévu pour l'engager d'abord à suivre les répétitions et plus tard prendre part aux sorties »<sup>16</sup>.

Le deuil promu ici est plus de l'ordre du raisonnable que de l'hystérique, aussi bien en termes de durée que de démonstration. Un conflit de loyauté peut donc apparaître entre obligations familiales et sociabilité associative.

---

<sup>15</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>16</sup> *Ibid.*

### *Solidarité matérielle*

Les corps de sapeurs-pompiers sont encore en première ligne dans l'émergence d'une solidarité associative d'ordre matériel *via* l'établissement de sociétés de secours mutuel<sup>17</sup>.

Le terrain rural mayennais, on l'a déjà évoqué, n'est pas favorable à ce genre de solidarité. Dans la monographie de Saint-Pierre-la-Cour, on note :

« Il est facile de constater le manque de fraternité à Saint-Pierre-la-Cour ; on ne s'aime pas assez ; la solidarité n'existe pas. Pas ou peu de réunions amicales ; chacun chez soi, c'est hélas ! la formule égoïste par excellence. On s'épie, on se guette, on jase, on cancanne, on invente aussi »<sup>18</sup>.

Le constat est le même à Ambrières :

« Le sentiment de solidarité se trouve à l'état de notion très confuse dans l'esprit de notre population rurale. Aussi, quoique l'intérêt personnel seul soit suffisant pour leur en faire comprendre les bienfaits, elle ne pense guère à garantir l'avenir en pratiquant l'assurance et la mutualité. <sup>19</sup>»

Par « mutualité », il faut entendre ici la coopération qui peut exister entre un patron et son salarié. Or, selon les observateurs mayennais que sont les instituteurs de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle :

« L'usage trop répandu des engagements à la journée, au mois, à la « métive » a relâché les rapports de mutualité, de solidarité qui existaient autrefois et qui existent encore dans certains pays, entre l'employeur et l'employé. Quel dévouement pour son patron peut avoir un domestique qui sait ou qui devine que dans quelques semaines il devra chercher un autre gîte, et qui en attendant se voit traiter en étranger ?... Quelle confiance le cultivateur peut-il avoir dans un serviteur qui le quittera demain peut-être ? <sup>20</sup>»

---

<sup>17</sup> LUSSIER Hubert, *Les sapeurs-pompiers, op. cit.*, p. 162

<sup>18</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/6-17

<sup>19</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/10-1

<sup>20</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/25-4



La loi du 15 juillet 1850 et le décret organique du 26 mars 1852 encadrent la création des sociétés de secours mutuel, avec un objectif de diffusion du modèle sur l'ensemble du territoire français. L'échelle communale est promue, mais, à défaut, un cadre associatif, fortement tenu par la municipalité, peut s'y substituer. Les corps ruraux de sapeurs-pompiers sont des cadres privilégiés. Les créations relèvent le plus souvent d'une volonté du chef de subdivision de voir se renforcer l'« esprit de corps »<sup>21</sup>, de former un « esprit pompier »<sup>22</sup>. Elles constituent une incitation supplémentaire à l'engagement d'éventuels candidats.

La première société de secours mutuel recensée au sein d'un corps de sapeurs-pompiers est celle d'Évron en 1855<sup>23</sup>. L'année suivante, la Société reçoit le soutien financier de la Préfecture par le versement d'une subvention de 31 francs 50. Cela ne l'empêche pas d'être dans les décennies qui suivent en déficit chronique, jusqu'à son adhésion à la Mutuelle générale française en 1903. À Villaines-la-Juhel, en 1862-1863, la création de la société de secours mutuel est concomitante de celle de la subdivision<sup>24</sup>. Le phénomène se diffuse très progressivement dans les années 1870 : Ernée (1872), Pré-en-Pail (1873), Fougerolles (1874). À cette liste, il faut ajouter, avant 1899, Gorrion, Grez-en-Bouère et Landivy.

La particularité de la société de secours mutuel de Pré-en-Pail est d'être ouverte aux sapeurs-pompiers, mais aussi aux membres de la Société musicale<sup>25</sup>. D'ailleurs, elle ne survit pas à la dissolution simultanée de ses deux sociétés-mères en 1874. La société de secours mutuel de Grez-en-Bouère, dans un premier temps, fondée par les sapeurs-pompiers, s'est ouverte à d'autres habitants et compte 112 membres en 1899, alors que la subdivision n'est constituée que de 21 membres<sup>26</sup>. À l'inverse, les sapeurs-pompiers de Gorrion se distinguent du reste de la population. Suite à des divisions d'ordre politique, la commune a vu la scission de son unique société de secours mutuel en deux entités en 1884, l'une composée de 196 membres, l'autre de 92 membres. Indépendamment, les 40 sapeurs-pompiers possèdent leur propre société de secours mutuel, à propos de laquelle la monographie communale note :

---

<sup>21</sup> BAKER Alan R.H., *Fraternity among the French peasantry*, *op. cit.*, p. 210

<sup>22</sup> LUSSIER Hubert, *Les sapeurs-pompiers*, *op. cit.*, p. 38

<sup>23</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 72, 3 H 6

<sup>24</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 198, 3 H 4

<sup>25</sup> Arch. départ. de la Mayenne, X 1058

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/28-1

« Cette société a su mettre à l'abri de la misère chacun de ses membres, elle fonctionne en effet comme société de secours mutuel et pension de retraite. Depuis 1861, moyennement un versement mensuel de 0fr50, tout membre malade a droit au médecin, avec médicaments et touche en outre 1fr par jour. À 60 ans d'âge, une pension de 50fr est accordée aux sociétaires »<sup>27</sup>.

À Landivy, la Société de secours mutuel des sapeurs-pompiers, lancée financièrement en 1888 par un don posthume de l'ancien maire, est la seule de la commune et « comprend les membres honoraires payant une cotisation annuelle de 3fr et des membres participants payant annuellement 4fr. Les secours consistent en : visites de médecin, médicaments, funérailles, journée de maladie évaluée à 0fr75 »<sup>28</sup>.

La multiplication des associations d'entraide au sein des corps de sapeurs-pompiers de la Mayenne aboutit à la création de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, le 22 octobre 1899<sup>29</sup>. Cinq ans plus tard, cette organisation fédère, outre les trois compagnies urbaines de Laval, Mayenne et Château-Gontier, 33 corps ruraux de sapeurs-pompiers. Seuls restent non-adhérents 6 corps : Juvigné, Landivy, Argentré, Javron, Loiron et Bouère. Cette structuration à l'échelle départementale amène également une généralisation au sein de tous les corps adhérents du principe de secours mutuel.

À partir des années 1910, quelques amicales de sapeurs-pompiers, localement, empiètent sur le secours mutuel. Ainsi, à Saint-Denis-de-Gastines, la Société amicale a-t-elle pour objet déclaré : « 1° subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement et l'instruction du corps ; 2° fournir des secours aux sapeurs-pompiers tombés malades ou blessés dans le service ou hors du service »<sup>30</sup>.

---

<sup>27</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/14-5

<sup>28</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/16-4

<sup>29</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 538 J 1

<sup>30</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 201

Dans son étude sur la sociabilité associative, la sociologue Andrée Fortin invite à s'interroger sur l'existence d'un réseau associatif, c'est-à-dire de liens, non plus entre individus, mais entre associations<sup>31</sup>. Cette « solidarité collective » peut naître de l'organisation commune de manifestations ou de compétitions. En Mayenne, ce phénomène se limite aux gros bourgs, où les associations sont plus nombreuses et où leurs effectifs conséquents le permettent. Les fanfares jouent à ce titre un rôle central, puisque régulièrement sollicitées pour mettre en musique un concours de gymnastique, une course de vélos ou une célébration d'anciens combattants.

Le réseau associatif, dans les bourgs importants, peut aller au-delà, par l'expression d'une « solidarité collective » très forte. On a déjà évoqué le fait que sapeurs-pompiers et musiciens de Pré-en-Pail font, à partir de 1873, caisse commune en matière de secours mutuel. L'année suivante, au moment où le maire, Amédée Fichet, est révoqué, le chef de musique et le lieutenant des pompiers écrivent le même jour chacun un courrier au préfet, le premier pour annoncer la dissolution de la société de musique, le second pour remettre sa démission.

La sociabilité associative vient donc perturber un tant soit peu les solidarités rurales traditionnelles. Toutefois, elle peine à les remettre totalement en question. Elle instille, par petites touches, de nouveaux principes fondés sur des statuts écrits et arrivent, à la marge, à contrevenir à la coutume locale, que cela soit, par exemples, en termes de réputation, de deuil ou d'entraide.

### 2.3.3 – De nouvelles conflictualités

La sociabilité associative, tout autant qu'elle fait apparaître des solidarités nouvelles entre individus, génèrent d'immanquables conflits, parfois feutrés et réglés en interne, parfois plus virulents et débordants sur la place publique, par voie de presse ou dans le cadre d'une procédure judiciaire.

À propos des sociétés conscriptives des années 1870-1914, Benoît Lecoq écrit :

---

<sup>31</sup> FORTIN Andrée, « Sociabilité, identités et vie associative », *op. cit.*, p. 13

« La fonction de « président de société » suscite (...) les convoitises : être élu président, c'est l'occasion de nouer des relations avec des hommes proches du pouvoir en place ; c'est aussi l'assurance de se voir consacrer des articles élogieux par les journaux »<sup>1</sup>.

Derrière l'implication dans une association locale, se cachent également pour les professions libérales le « moyen de se faire une clientèle »<sup>2</sup>. De tous ces enjeux découlent des rivalités.

### *Laver son linge sale en famille*

Le 31 décembre 1863, « Aug. Perrault, ancien officier, élève de Saint-Cyr et de l'École d'État-major », comme il signe son courrier, envoie sa lettre de démission aux membres du Cercle de la Réunion de Craon :

« Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner ma démission de membre de votre cercle.

Cette décision, que je prends irrévocablement, m'est excessivement pénible, mais elle m'est commandée par le soin de ma propre dignité ;

Plusieurs fois déjà, j'avais salué Mr H[yppoli]te Lepelletier, qui n'avait pas daigné répondre à cette marque de déférence et de convenances. Je n'avais jamais supposé que la légère discussion que j'ai eue, devant vous, avec votre honorable collègue, pût engager ce dernier à manquer ainsi, à mon égard, aux premières lois de la plus simple politesse. Aujourd'hui encore, en plein jour, dans la rue Nouvelle Traverse, Mr H[yppoli]te Lepelletier abusant de son âge, m'a refusé son salut d'une façon que je puis croire outrageante.

Le respect que je ne dois à moi-même me défend de me rencontrer dorénavant avec Mr Lepelletier, dans le même cercle, et c'est pourquoi je me retire, cédant à un sentiment de délicatesse que je puis dans ma condition d'étranger à Craon.

Qu'il me soit permis, Messieurs, de vous remercier tous de la bienveillance que vous avait bien voulue me témoigner et veuillez agréer l'expression

---

<sup>1</sup> LECOQ Benoît, « Les sociétés de gymnastiques et de tir », *op. cit.*, p. 164

<sup>2</sup> GUILLAUME Pierre, sous dir., *Les solidarités*, *op. cit.*, t. 2, p. 450

sincère de mes regrets profonds en même temps que l'assurance de ma gratitude affectueuse. »

Hyppolite Lepelletier, incriminé dans ce courrier, est, à l'époque, âgé de 64 ans. Propriétaire, il demeure dans le bourg de Craon. Un Lepelletier figure parmi les fondateurs du Cercle de la Réunion en 1835. On ne sait quel désaccord a pu naître de la « légère discussion » à laquelle il est fait allusion. Il est assez clair que l'auteur de la lettre, « étranger à Craon », ne se sent pas en mesure de remettre en question la place d'Hyppolite Lepelletier au sein du Cercle. En retour, ce conflit montre les limites de la solidarité, même réduite aux limites de la politesse, qui peuvent exister entre des sociétaires.

En 1877, à Fougerolles, 20 hommes sur les 38 que compte le corps de sapeurs-pompiers signent une pétition demandant le renvoi d'un des leurs, un dénommé Chanu, de la société de secours mutuel, fondée trois ans plus tôt. D'après eux, le règlement stipule que ne doivent être admis que des hommes sains et valides. Or, il s'avère que le membre, pointé du doigt, n'est pas « un homme conforme au règlement »<sup>3</sup>. On doit entendre par là qu'il est souvent malade et qu'il fait régulièrement appel aux fonds de la société de secours mutuels. Le fait qu'il en soit par ailleurs le trésorier n'arrange pas les choses. Dans son rapport devant la commission locale d'admission, formée de deux conseillers municipaux et de trois sapeurs-pompiers dont le chef de corps, ce dernier, lieutenant, s'élève avec force contre la démarche pétitionnaire<sup>4</sup> :

« Je conteste aux 20 pompiers signataires le droit de s'ériger en censeurs de l'état d'un seul de leurs confrères. Dès que l'on a été admis à la prestation d'engagement et reconnu par le conseil de l'ordre, sapeur-pompier, il n'appartient désormais qu'au conseil de l'ordre de révoquer pour des causes graves, et renouveler pour former les cadres. (...) S'il fallait user de rigueur, combien de membres faudrait-il mettre dehors, sans compter les retardataires à payer et se présenter aux appels, ceux-là même que je signale en plus grand nombre sur la pétition ci-dessus, il faudrait encore éliminer de bons et vieux serviteurs inscrits depuis le commencement de la

---

<sup>3</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 75, 3 H 3

<sup>4</sup> *Ibid.*

création de la compagnie et qui comptent déjà 60 ans d'âge, ou d'autres accablés de douleurs momentanées qui les tiennent au lit. Si vous ne voulez que la force brutale et non cette liberté qui veut que chaque citoyen vienne au secours de son concitoyen, prenez-y garde, vous deviendrez bientôt méchant et gens de désordre. Notre organisation tombera en lambeaux. Nous deviendrons la risée de nos voisins auxquels nous pourrions servir d'exemple, et ce serait juste. »

Le lieutenant conclut en contre-attaquant :

« Je propose à la commission de considérer comme mutins et séditeux tous ceux qui au mépris des arrêtés préfectoraux et du conseil municipal tenteraient à saper l'autorité seule qui a été donnée à un nombre de membres choisis et nommés pour faire respecter la corporation, ou provoquer en conséquence ou demander le renvoi des rangs et procéder à leur remplacement par la voie légale.

Je reconnais que Chanu trésorier quoique simple sapeur-pompier rend autant de service à la compagnie que le plus fort constitué d'entre nous.

Je prie sincèrement les membres du conseil d'administration de prendre en note que les absences non justifiées se multiplient aux appels, sans pouvoir les réprimer autrement aujourd'hui que par un blâme adressé ici à Jehanne, Boulard, Gonthier et Barbot. »

Le rapport du lieutenant est approuvé par le maire et le conseil d'administration de la subdivision. Les sapeurs-pompiers pétitionnaires rentrent dans le rang.

En décembre 1889, à Loiron, François Benoît, 31 ans, charpentier couvreur, donne sa démission des sapeurs-pompiers, non sans réclamer à la subdivision ce qu'il croit être son dû. La délibération inhérente du conseil de sapeurs-pompiers laisse transparaitre les contentieux réguliers qui existent en interne à propos du versement et du partage des indemnités d'intervention :

« A été arrêté à l'unanimité que la demande formée par le sieur Benoît François, sapeur-pompier démissionnaire, tendant à obtenir la somme de deux francs pour sa présence à l'incendie de la date survenu le 6 janvier 1889 devait être rejetée, attendu qu'au feu de cheminée survenu vers la fin

de l'année 1888 chez monsieur Prichard, receveur des contributions indirectes à Loiron, celui-ci avait reçu une somme de cinq francs dont il n'avait jamais fait remise à la Caisse de la subdivision, et qu'il s'est approprié intégralement malgré la présence sur le lieu du sinistre de deux autres sapeurs auxquels le partage de cette somme devait être attribué proportionnellement. »<sup>5</sup>

### *Sur la place publique*

Il arrive quelques fois que les conflits associatifs s'exposent sur la place publique. On ne reviendra pas ici sur le conflit, déjà évoqué, qui oppose les vieux et les jeunes de la Société de Bazouges en 1867. On rappellera simplement qu'il conduit à un rapport de police et aux interventions administratives du préfet et du sous-préfet pour arriver à la dissolution de la Société, puis à la reformation de deux nouveaux cercles distincts.

Le 19 décembre 1863, le tribunal civil de Château-Gontier est amené à juger une affaire d' « expulsion du cercle de Chemazé » et de « paiement d'amende »<sup>6</sup>. Elle oppose « Gasnier, propriétaire », demandeur, et « Gavillard, propriétaire », défenseur. Ce dernier n'est pas n'importe qui en 1863 à Chemazé : c'est le maire. Gilbert Gavillard, 47 ans, est né à Craon. C'est un homme très entreprenant : propriétaire exploitant, innovant en matière de drainage et d'irrigation, il crée une briqueterie et une tuilerie<sup>7</sup>. Il est, dans les années 1840, l'un des hommes les plus riches de la commune<sup>8</sup>. Entré au conseil municipal de Chemazé en 1843, il en devient maire la même année, et ce jusqu'en 1848. Il redevient premier magistrat de la commune en 1862. Face à lui, Emmanuel Gasnier, 44 ans, natif de Chemazé, est un cultivateur. Il est le fils de l'un des 11 fondateurs de la Société de l'église en 1836. En 1863, c'est en tant que président de ce cercle<sup>9</sup> qu'Emmanuel Gasnier poursuit Gilbert Gavillard en justice. La source judiciaire ne donne aucune information sur

---

<sup>5</sup> Arch. départ de la Mayenne, E-dépôt 101, 3 H 2

<sup>6</sup> Arch. départ. de la Mayenne, U 2037

<sup>7</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne, op. cit.*, p. 452

<sup>8</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 239, 1 K 8

<sup>9</sup> POIRIER Bruno, *Les maires du Sud-Mayenne, op. cit.*, p. 55

le fond de l'affaire. Le jugement est rendu le 26 décembre. En face de la rubrique « Résultat de la demande », apparaît la mention « Rayée », ce qui laisse à supposer qu'Emmanuel Gasnier n'a pas obtenu gain de cause. Mais, l'affaire ne s'arrête pas là.

Trois mois plus tard, le 30 mars 1864, Gilbert Gavillard, toujours maire de Chemazé, adresse au préfet une demande d'autorisation pour un second cercle, dit Cercle du Progrès. Celui-ci, à sa création, compte 16 membres, dont le maire, son adjoint, et cinq conseillers municipaux. La demande débute ainsi :

« Les principaux habitants de la commune de Chemazé, canton et arrondissement de Château-Gontier (Mayenne), dénommés dans la liste ci-jointe, éprouvant le besoin d'avoir un lieu de récréation tranquille, et en reconnaissant même la nécessité m'ont prié d'être leur interprète auprès de l'autorité afin d'en obtenir l'autorisation de créer une nouvelle société dans ladite commune de Chemazé »<sup>10</sup>.

Le coup est rude pour la Société de l'église. Cependant, en 1865, le maire sortant, ainsi que son adjoint et ses conseillers, membres du Cercle du Progrès, ne se représentent pas. Emmanuel Gasnier, de son côté, entre au conseil municipal et devient l'adjoint du nouveau maire, Lucien Couet. Le 12 août 1866<sup>11</sup>, le conseil municipal se réunit et traite, entre autres, la réclamation de Gilbert Gavillard contre la construction d'« une espèce de pont » « sur un petit fossé, ou canal, placé pour l'écoulement des eaux venant du bourg », pont construit par un riverain, dénommé Houssin. Gilbert Gavillard « qui passe par ce chemin pour l'exploitation de sa ferme (...) prétend qu'à cet endroit du chemin, le pont gêne la circulation ». Devant le conseil municipal, le maire, après s'être rendu sur place :

« (...) n'hésite pas à constater (...) que le travail exécuté par Houssin, avec l'agrément du Maire, non seulement n'est ni dangereux, ni incommode pour la circulation, mais bien plus, que l'état de choses actuel – dont personne, au surplus, excepté M<sup>r</sup> Gavillard, ne se plaint – est préférable à celui regretté par le pétitionnaire, et qu'à tous les points de vue, la réclamation lui semble dénuée de fondement ».

---

<sup>10</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>11</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 239, 1 D 3



Le Cercle du Progrès n'y suffit pas, Gilbert Gavillard semble avoir perdu toute influence sur les affaires locales. Après la démission de Lucien Couet en 1867, Emmanuel Gasnier devient maire. En 1872, la Société de l'église compte 39 membres ; le Cercle du Progrès, 22<sup>12</sup>. À l'élection municipale de 1874, Gilbert Gavillard tente de revenir aux affaires. Mal lui en prend : alors que le maire sortant, Emmanuel Gasnier et son équipe récoltent en moyenne autour de 275 voix chacun, l'ancien maire n'en obtient que dix et finit bon dernier de l'ensemble des candidats. Le conflit associatif de 1863 n'est donc qu'une partie d'une lutte d'influence entre deux personnalités, si ce n'est entre deux clans. Les ressorts de l'opposition semblent être les mêmes qu'au Cercle de la Réunion de Craon : une personnalité non-originaire de la commune face à un authentique autochtone. Si, dans un premier temps, le premier semble dominer, à la fin, c'est le second qui finit par tout emporter. L'opposition entre Gilbert Gavillard et Emmanuel Couet a aussi vraisemblablement des fondements politiques. Michel Denis classe le premier comme « maire républicain »<sup>13</sup>. La sous-préfecture qualifie le second successivement de « conservateur » en 1874 et de « centre gauche » en 1878<sup>14</sup>. En 1885, les sources ne disent pas ce qu'est devenue la Société de l'église, mais apprennent que le Cercle du Progrès n'existe plus<sup>15</sup>. Gilbert Gavillard, du fait de son activité professionnelle qui dépasse les limites communales, entretient un réseau associatif « au loin » : on le retrouve ainsi, en 1886, parmi les membres honoraires de la Fanfare de Grez-en-Bouère<sup>16</sup>.

Le 20 décembre 1871, Louis Lemée, maire de Saint-Aignan-sur-Roë, écrit au préfet à propos du Cercle le Plaisir :

« Monsieur le préfet,  
Nous avons à St-Aignan un cercle à l'établissement duquel j'ai cru devoir dans le temps prêter mon concours parce que je croyais qu'il pourrait en

---

<sup>12</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 162

<sup>13</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne, op. cit.*, p. 452

<sup>14</sup> POIRIER Bruno, *Les maires du Sud-Mayenne, op. cit.*, p. 55

<sup>15</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 162

<sup>16</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

résulter quelque bien. C'était surtout pour nos jeunes gens et nos fonctionnaires, qui n'ont ici d'autre lieu de réunion que le café.

La distance à laquelle je demeure et mes nombreuses occupations ne m'ont guère permis, non plus qu'à mes deux fils, de fréquenter le cercle, quoiqu'en faisant partie tous les trois. Ce n'est donc que par la rumeur publique que j'ai pu être instruit de ce qui s'y passait. Si le caractère et les habitudes bien connues de quelques membres pouvaient me faire craindre qu'il y ait quelque fondement dans ces mauvais bruits, j'avais lieu d'espérer que les personnes honorables qui continuaient de faire partie du cercle, et qui me semblaient en majorité, y maintiendraient par leur présence le bon ordre et la moralité. Mais cette garantie n'existe plus ; j'apprends que le plus grand nombre de ces membres honorables se retirent du cercle et que s'il en reste encore, ce n'est que par la crainte d'encourir le ressentiment de quelques membres turbulents, incapables de garder aucune mesure dans leurs procédés et dans leurs propos.

Je me crois obligé, Monsieur le préfet, d'appeler votre attention sur cet état des choses, rien ne vous sera plus facile que d'en être informé sans éclat. Il suffira que Monsieur le sous-préfet interroge les nombreux membres, qui viennent de se retirer, sur les motifs de leur sortie et même plusieurs autres membres, qui n'y restent qu'à contre-cœur (...).<sup>17</sup> »

Les échanges de courrier entre sous-préfet et préfet, dans les semaines qui suivent, apprennent qu'une action devant la justice de paix du canton a été engagée « en ce qui touche l'exécution d'un article du règlement ». En dehors de cette procédure, le préfet rappelle que « l'administration n'a pas à intervenir ». La seule inquiétude du haut fonctionnaire est que le maire, Louis Lemée, est « résolu à donner sa démission motivée sur les difficultés que lui suscite la question du cercle ». Il engage d'ailleurs le sous-préfet à tout faire pour que l'édile demeure en poste. La concertation a dû fonctionner puisque, élu le 11 mai 1871, après avoir été une première fois maire entre 1868 et 1870, Louis Lemée reste à la tête de la municipalité jusqu'en 1878. Le cercle, lui, pâtit de « sa mauvaise tenue » : le nombre de ses membres, qui était de 21 à sa fondation en 1869, n'est plus que de 12 en août 1872.

---

<sup>17</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 Z 372

Le 27 mai 1893, un article du journal conservateur *l'Écho de la Mayenne* annonce la dissolution à venir de la Fanfare de Grez-en-Bouère, du fait de dissensions internes (**Annexe 30**). Cette assertion s'appuie sur le témoignage, anonyme, d'un des musiciens de la Fanfare. Il est question de conflits de personnes dans la direction de la fanfare, sans jamais citer aucun nom, d'opacité quant aux finances de l'association et de non-respect des obligations envers les membres honoraires. Le témoin considère que les musiciens sont mal considérés par les dirigeants : « nous sommes tout simplement des machines à faire de la musique ». L'article est repris *in extenso* par un autre journal conservateur, la *Gazette de Château-Gontier*, dans son édition du 1<sup>er</sup> juin.

Une semaine plus tard, pourtant, *l'Écho de la Mayenne* revient sur toutes les allégations, suite, on le comprend, aux menaces de procès émanant des membres de la Fanfare. Il est évident, cependant, à la lecture du nouvel article, que le journal ne revient en réalité sur rien de ce qu'il a écrit. Les rectifications apportées sont plus qu'ironiques. La lettre de protestation des membres de la Fanfare est publiée, mais tout le corps de la lettre est caviardé ; seules demeurent les formules de politesse de début et de fin. Enfin, l'article déplore que les auteurs de la lettre se cachent derrière la signature « la Fanfare », reproche éhonté quand, la semaine précédente, le journal salissait la réputation de ladite fanfare sous couvert d'anonymat.

La suite donnée à l'affaire par la *Gazette de Château-Gontier*, dans son édition du 8 juin, montre que l'« auteur » de l'attaque publique contre la Fanfare de Grez-en-Bouère s'est rendu compte qu'il avait raté sa cible :

« Nous [la rédaction de *la Gazette de Château-Gontier*] ne pouvons donc, dans la circonstance, que protester de notre bonne foi et déclarer que, pas plus de notre confrère [*l'Écho de la Mayenne*], nous n'avons voulu atteindre l'honorabilité d'aucun des membres de la Musique de Grez-en-Bouère. Son chef surtout, l'honorable M. Fabre, doit se mettre au-dessus de ces petites notes, dont le ton excède parfois la pensée de leur auteur »<sup>18</sup>.

Cet esclandre n'a pas de suite, mais montre à quel point la vie associative locale est désormais mêlée à des enjeux qui la dépassent dans le cadre d'un processus de politisation accrue des campagnes dans les premiers temps de la III<sup>e</sup> République.

---

<sup>18</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 51/2 [*La Gazette de Château-Gontier*], 8 juin 1893

En 1893, le maire de Grez-en-Bouère s'appelle Christian de Villebois-Mareuil. Vicomte, âgé de 41 ans, il réside, avec sa femme, au château de la Guénaudière depuis 1878, après avoir effectué des études de droit et avoir eu une carrière d'avocat à Paris<sup>19</sup>. Cette même année, il entre au conseil municipal de Grez-en-Bouère. En 1881, il devient vice-président du comice agricole cantonal. En 1884, à l'occasion d'un renouvellement de mandat, il se porte candidat au poste de maire contre le maire sortant, Pierre Berthelot. Ce dernier, 61 ans, fabricant de chaux, vit avec sa femme, à un kilomètre à l'est du bourg, dans une maison de maître, à Meignan, servi par une dizaine de domestiques. Les résultats sont sans appel : 12 voix pour Pierre Berthelot, une pour Christian de Villebois-Mareuil et une pour un troisième candidat, Alexandre Chauvelier<sup>20</sup>. Ce dernier, contrairement à de Villebois-Mareuil, se présente au poste d'adjoint et est élu avec 11 voix.

En 1886, Christian de Villebois-Mareuil bat le conseiller général sortant du canton de Grez-en-Bouère en poste depuis 1879, le docteur Godivier, après avoir mené contre lui une campagne visant à lui faire perdre des patients<sup>21</sup>. Cette même année, est créée la Fanfare de Grez-en-Bouère. Son président se nomme Henri Berthelot, 35 ans, marchand de bois, demeurant au hameau du Rocher, à deux kilomètres au nord du bourg. Les pères d'Henri Berthelot et du maire, Pierre Berthelot, sont frères. En 1888, Henri Berthelot entre, à son tour, au conseil municipal, élu avec 305 voix. Deux autres membres de la Fanfare l'accompagnent : Léon Rézé (311 voix) et Paul Briquet, sous-chef (299 voix). Le trio de tête est toutefois composé du notaire Mouëzy (321 voix), du vicomte de Villebois-Mareuil (315 voix) et de Pierre Berthelot (314 voix). Ce dernier ne se représentant pas au poste de maire, c'est son cousin, Henri Berthelot, 37 ans, qui affronte Christian de Villebois-Mareuil, 36 ans. Le résultat est encore très tranché, mais cette fois-ci, à l'avantage du vicomte : 12 voix contre 1 voix pour Berthelot. Alexandre Chauvelier, adjoint sortant, qui ne s'est pas présenté au poste de maire, est réélu à son poste. L'influence politique grandissante de Christian de Villebois-Mareuil a eu raison des réseaux familial, amical et associatif que s'est constitué Henri Berthelot. Plus rien n'arrête alors le nouveau maire de Grez-en-Bouère : en 1889, il est élu député de la Mayenne. À l'Assemblée, il affirme des convictions ouvertement monarchistes et catholiques. En parallèle, il

---

<sup>19</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne, op. cit.*, p. 472

<sup>20</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 82, 1 D 9

<sup>21</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne, op. cit.*, p. 472

développe des activités de journaliste politique, contribuant à plusieurs journaux<sup>22</sup>. En 1890, Christian de Villebois-Mareuil parfait son cumul de responsabilités en devenant président du comice agricole cantonal. Mais, « l'encyclique de Léon XIII (...) brusquement efface tout cela »<sup>23</sup> : en effet, le 16 février 1892, le pape, par un texte intitulé *Au milieu des sollicitudes* appelle les catholiques français à se rallier au régime républicain. Décontenancé, le vicomte de Villebois-Mareuil renonce au Conseil général en 1892, puis à la députation en 1893. En revanche, il ne renonce en rien à son pouvoir local : il demeure maire, sans discontinuer, de 1888 à 1912. Il est difficile, vu son réseau et ses antécédents, de ne pas voir la main de Christian de Villebois-Mareuil dans l'article de *l'Écho de la Mayenne* contre la Fanfare de Grez-en-Bouère. Comme le prouve la rectification parue dans la *Gazette de Château-Gontier*, cette attaque vise les dirigeants, mais pas le chef de musique. Parmi eux, se trouvent le président, Henri Berthelot, ancien concurrent du maire à la mairie, mais aussi le sous-chef, Paul Briquet, ancien conseiller municipal, élu en 1888 et démissionnaire deux ans plus tard<sup>24</sup>.

La presse locale est encore partie prenante dans les tensions associatives qui se font jour au moment du départ en retraite de Félix Gravrand, 82 ans, chef de musique de la Société musicale de Craon pendant 63 ans, de 1838 à 1901. Dans son édition du 28 avril 1901, le *Journal de Craon*, soutien de la fanfare locale, écrit que l'homme, « vaincu par l'âge, vient de résilier ses fonctions »<sup>25</sup>. Pourtant, quelques semaines plus tard, un nouvel article se fait l'écho de dissensions internes à la Société musicale, à propos du départ de Félix Gravrand et de sa succession :

« Dans un but qu'il est difficile de comprendre, on a essayé de répandre le bruit que la Commission de la Fanfare de Craon avait exigé en quelque sorte de M. Gravrand qu'il donnât sa démission. (...) Nous pouvons affirmer que la retraite de M. Gravrand a été toute volontaire, qu'aucune pression n'a pesé sur sa décision, et qu'en cette circonstance, la Commission ne s'est pas départie de la plus parfaite correction.

---

<sup>22</sup> Notice biographique extraite du Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940, Tome VIII, Paris, PUF 1977 [en ligne, sur [www2.assemblee-nationale.fr](http://www2.assemblee-nationale.fr), site de l'Assemblée nationale]

<sup>23</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne, op. cit.*, p. 472

<sup>24</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 82, 1 K 7

<sup>25</sup> Arch. départ de la Mayenne, 1 pe 53/4 [*Le Journal de Craon*], 28 avril 1901

D'autre part, on a annoncé que la Société avait fait choix d'un chef en la personne de M. de Schepper, directeur de l'Union musicale de Château-Gontier. Le fait est inexact, ou tout au moins prématuré, M. de Schepper ayant pris, à titre purement provisoire, la direction de la Fanfare de Craon »<sup>26</sup>.

Contre une lecture qui voit dans « la désagrégation de la communauté territoriale traditionnelle » la condition et la conséquence de la politisation des campagnes, François Ploux écrit :

« (...) c'est parce que les relations sociales à l'intérieur de la collectivité villageoise étaient conflictuelles que cette collectivité a pu jouer le rôle de vecteur de la diffusion de la politique moderne dans la société paysanne »<sup>27</sup>.

Sans pouvoir aller jusqu'au nœud de l'affaire, il semble bien que la situation décrite, à Grez-en-Bouère par exemple, illustre parfaitement ce processus. D'une opposition de personnes pour des postes municipaux, on passe insensiblement à une opposition politique entre réactionnaires et républicains. Le contrôle de la sociabilité associative devient alors un enjeu politique.

---

<sup>26</sup> Arch. départ de la Mayenne, 1 pe 53/4 [*Le Journal de Craon*], 19 mai 1901

<sup>27</sup> PLOUX François, « La politisation de la sociabilité communale dans le Quercy du XIX<sup>e</sup> siècle », dans ANTOINE Annie, MISCHI Julian, sous dir., *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, PUR, 2008, p. 116-117

## Conclusion de la deuxième partie

Le caractère marquant de la société mayennaise au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle est la « restauration » de l'ordre ancien. À partir des années 1820, et plus encore à partir de la décennie suivante, noblesse et clergé refont surface et reprennent progressivement les rênes de la vie locale.

Les premiers retrouvent, pour une grande part, la possession de leurs domaines et châteaux. Nombre de familles s'installent de manière dynastique dans le fauteuil de maire. En termes de sociabilité associative, les nobles mayennais, en majorité légitimistes, se montrent très actifs à partir des années 1830 dans la constitution de sociétés et de cercles. C'est une manière de réactiver et de contrôler un réseau local de petits notables : notaires, médecins, propriétaires aisés. La génération suivante, dans les années 1880, demeure une référence au plan local. Ce sont les châtelains que l'on va chercher pour être membre honoraire des sociétés musicales et des sociétés conscriptives promues par la République. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, cette révérence due aux anciens maîtres perdure : il n'est pas rare que les nobles président les associations d'anciens combattants.

De son côté, le clergé mayennais, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, tente de réactiver une sociabilité d'Ancien Régime, fondée sur le modèle de la confrérie. Ces tentatives connaissent peu de succès. En s'appuyant sur l'essor des cercles, le clergé local porte les sociétés de cure qui se développent particulièrement dans le sud du département. Cependant, leur longévité est toute relative. Le vrai retour en force du clergé, en termes de sociabilité associative, est le succès des patronages de garçons au début du XX<sup>e</sup> siècle. Répondant aux attentes républicaines, ces structures développent tout d'abord des activités musicales et conscriptives. Puis, elles s'adaptent et se diversifient en s'appuyant sur les sports (football, mais aussi basket-ball) et, plus largement, toute activité culturelle (théâtre, cinéma). Ce que le clergé perd en influence dans le cadre scolaire avec les lois de laïcisation, il le gagne en encadrement de la jeunesse post-scolaire.

Au sein du bourg, et plus largement de la commune rurale, le châtelain, descendant du seigneur, et le clergé local (curé, vicaires, sœurs) conservent une place prédominante dans l'organisation sociale des campagnes mayennaises.

Un autre facteur de conservatisme social est la prégnance de la famille et du réseau professionnel. La création d'associations en milieu rural ne bouleverse pas les rapports sociaux, bien au contraire. Elle se constitue sur des réseaux familiaux et professionnels préexistants et, en quelque sorte, les renforce. Le lien père-fils est valorisé pour l'entrée en association, plus que tout autre lien. Le népotisme étendu aux frères et cousins fonctionne également.

De la même manière, la nécessité d'un fonctionnement associatif ramassé avantage le bourg et ses habitants, c'est-à-dire essentiellement les artisans et les commerçants. La constitution des corps de sapeurs-pompiers, puis des sociétés musicales, des véloci-clubs et plus généralement des associations sportives, densifient les relations au sein du bourg, excluant de fait la population paysanne résidant dans les hameaux alentours. Là encore, des dynasties d'artisans et de commerçants s'installent aux postes de direction des diverses associations et une culture associative se développe au sein de ces catégories sociales. Dans le cadre de la sociabilité associative, le monde agricole reste, au mieux, dominé, au pire, exclu. Les années 1930 laissent entrevoir une évolution, avec une plus grande implication du monde agricole dans la sociabilité associative, *via* les associations d'anciens combattants.

Enfin, la sociabilité associative dans les communes rurales mayennaises contribue au renforcement du patriarcat. Jeunes et femmes apparaissent plus que jamais en position de subordonnés.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les jeunes sont de moins en moins nombreux, car ils sont les premiers concernés par l'émigration liée aux difficultés économiques et à la modernisation technique que connaît le monde agricole. Alors que, sous l'Ancien Régime, les jeunes mènent les festivités locales tout au long de l'année, ceux qui restent se retrouvent strictement encadrés dans des associations tenues par leurs pères.

La sociabilité associative n'est pas un facteur d'émancipation pour les femmes rurales mayennaises entre les années 1830 et 1930. Elles en sont totalement exclues par nature : sociétés d'hommes, corps de sapeurs-pompiers d'origine militaire, sociétés musicales et sociétés conscriptives émanant, pour beaucoup, des corps de sapeurs-pompiers, patronages de garçons, associations d'anciens combattants.



Quelques veuves ou femmes notables sont autorisées à figurer parmi les membres honoraires des sociétés musicales, mais elles sont infiniment minoritaires par rapport à leurs homologues masculins. Les années 1930 voient apparaître un essor des associations d'anciennes élèves, plus particulièrement, dans l'enseignement catholique. Elles sont le pendant féminin des patronages de garçons. Elles se limitent, pour la plupart, aux gros bourgs, chefs-lieux de canton, et sont loin de toucher l'ensemble de la population rurale. En clair, la jeune femme paysanne a trois « bonnes raisons » de ne pas participer à la sociabilité associative.

Pouvoir important des châtelains et du clergé ; prédominance du patriarcat, des valeurs familiales, du réseau professionnel ; soumission de la jeunesse et des femmes : on chercherait en vain des éléments de « modernité » dans ce tableau. Il faut bien en conclure que l'étude de la sociabilité associative amène à conclure, avec Michel Denis, que la Mayenne au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle présente l'image d'une « contre-société », d'une société « conservatrice », évoluant à l'opposé des tendances générales en France et en Europe. Cependant, le tableau doit être nuancé.

L'étude de la sociabilité associative fait en effet apparaître une évolution importante de la relation entre bourg et hameaux. C'est un élément déterminant pour comprendre comment fonctionnent les campagnes de l'ouest de la France. C'est surtout un élément que l'on ne retrouve pas, par exemple, en Provence ou dans la vallée du Rhône, régions qui ont fait l'objet de nombre d'études sur les associations. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, bien que la communauté villageoise ne soit pas forte dans ses activités, elle est dominée, dans le Bas-Maine, par les riches propriétaires-exploitants des hameaux ; le bourg reste constitué d'une population artisanale et commerçante relativement pauvre. À partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un contexte d'effondrement démographique des campagnes, le rôle du bourg se trouve renforcé. Un lien de dépendance économique se noue entre les paysans des hameaux et les artisans et commerçants du bourg. Bien plus, grâce à la sociabilité associative, ces derniers sont devenus les maîtres des relations sociales et des festivités locales. Rien ne peut plus se faire sans eux. Grâce aux cercles, à la musique, aux sports, c'est par l'intermédiaire de la population du bourg que la nouveauté arrive dans les campagnes. Cette toile « urbaine », déjà dépeinte par Charles Tilly pour la période

révolutionnaire, se renforce au XIX<sup>e</sup> siècle du fait de l'affaiblissement des campagnes alentours. Paradoxalement, la France de l'ouest, où l'habitat dispersé est prédominant, se rapproche du modèle de l'habitat groupé, où un bourg, une agglomération concentre l'essentiel de l'activité sociale.

La famille et le réseau professionnel continuent à prédominer et s'insinuent même dans la fondation et le fonctionnement des associations. Mais ces dernières génèrent des solidarités et des conflits qui leur sont propres. Le cas des sapeurs-pompiers est relativement marquant pour que l'on puisse parler de « nouvelle famille ». Dans un monde rural en pleine saignée démographique, la sociabilité associative apparaît comme un élément de stabilité. Quand la famille s'effiloche peu à peu vers la ville, quand les connaissances professionnelles partent une à une pour travailler au Mans, au Havre ou à Paris, le corps de sapeurs-pompiers, mais aussi la fanfare, le cercle, le club sportif sont des cadres rassurants. Ils deviennent l'identité de la commune rurale et de sa communauté. Les conflits qui naissent au sein des associations contribuent d'ailleurs à cette nouvelle culture associative locale. Si, derrière, il y a des guerres de personnes, des enjeux de politique locale ou nationale, il n'empêche qu'ils s'inscrivent dans une chronique locale qui fait l'histoire du village. Et tant qu'il y a de la vie, il y a un village. Au final, l'existence de conflits associatifs est un signe de bonne santé.

Enfin, si les nobles et le clergé redeviennent très entreprenants, il n'empêche que la sociabilité associative renforce une nouvelle notabilité locale, à commencer par l'instituteur. Directeur de musique, directeur de tir, trésorier, secrétaire, parfois président, l'instituteur est l'homme à tout faire des associations rurales à partir des années 1880. Il en est souvent l'initiateur, face au curé. Son rôle ne se cantonne pas à l'école, mais s'étend au temps périscolaire. C'est une lutte qu'il mène, une lutte contre l'ordre ancien.

De la même manière, professions libérales et entrepreneurs se mettent à occuper les postes de hauts responsables associatifs. Parallèlement ou concurremment à la notabilité châtelaine, docteurs, directeur de mine, de fonderie locale deviennent des personnalités locales. Cela, d'ailleurs, peut les amener à occuper des responsabilités

municipales. Ils sont représentatifs d'une bourgeoisie montante, face à l'ancienne aristocratie mayennaise, qui voit se réduire sa « fonction d'intermédiaire »<sup>1</sup>.

En résumé, la sociabilité associative existe quasi exclusivement par et pour les hommes mûrs, issus de la population agglomérée au bourg, essentiellement constituée de rentiers, d'artisans et commerçants, de professions libérales et de fonctionnaires. Elle repose uniquement sur la classe de « patriciens », quelle que soit la période considérée. Entre les années 1830 et les années 1860, à une époque où le « procès de civilisation » est encore en cours, la noblesse légitimiste et le clergé paroissial, rejoints par une petite bourgeoisie locale de propriétaires et de fonctionnaires aisés, utilisent les cercles et autres sociétés de cure pour se distinguer de la « plèbe ». À cela s'ajoutent les associations de jeunes filles, dirigées et présidées par le curé-doyen ou une dame-patronnesse issue de l'aristocratie.

À partir des années 1880, par la fonction d'intégration dévolue à des associations tels que les corps de sapeurs-pompiers, les associations musicales et les sociétés conscriptives, artisans, commerçants, mais aussi instituteurs, professions libérales et entrepreneurs tendent à incarner les nouveaux « patriciens ». Enfin, le début du XX<sup>e</sup> siècle ne remet pas cause la mainmise patricienne sur la sociabilité associative. Dans les campagnes mayennaises, l'aristocratie reste bien présente dans les réseaux associatifs, en particulier grâce aux amicales d'anciens combattants et aux associations équestres. Le clergé voit son influence régénérée par le développement conséquent des patronages catholiques. Les hommes du bourg finissent d'asseoir leur domination sur le monde associatif rural. À la fin des années 1930, seules les amicales d'anciens combattants laissent poindre une implication significative des paysans. Pour le reste, la sociabilité associative dans les communes rurales de la Mayenne marginalise totalement la population éparse des hameaux.

En conclusion, la sociabilité associative dans les communes rurales mayennaises entre les années 1830 et les années 1930 contribue bien à une diffraction sociale entre les classes populaires et les classes aisées.

---

<sup>1</sup> CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France, op. cit.*, p. 230

### PARTIE 3. LA SOCIABILITÉ ASSOCIATIVE : UN CHOC CULTUREL ?

À propos de l'étude de la sociabilité associative, Pierre Goujon affirme qu'il n'est « pas possible (...) de négliger les rapports entre la vie associative et l'ensemble de la sociabilité villageoise »<sup>1</sup>. Maurice Agulhon et Maryvonne Bodiguel font un constat identique dans les perspectives qu'ils tracent pour la recherche sur les « associations au village »<sup>2</sup>. Dans les campagnes mayennaises, on vient de le montrer, la sociabilité associative est promue par les notables, qu'ils soient aristocrates, ecclésiastiques ou, par la suite, médecins, entrepreneurs ou fonctionnaires, c'est-à-dire ceux qu'Edward P. Thompson appelle les « patriciens ». Le binôme sociabilité associative/sociabilité non-associative recouvre le binôme « culture patricienne »/ « culture plébéienne » énoncé par l'historien britannique, qui invite à penser les rapports entre les deux en termes de lutte. Il se refuse à parler d'une « culture populaire » qui existerait sans interaction, voire sans résistance, avec l'extérieur<sup>3</sup>. La sociabilité associative apparaît ainsi vectrice d'une « culture patricienne », d'une culture de notables, autant dans les pratiques que dans les procédures et les normes, nouvelles, qui sont promues. Elle profite en cela d'un contexte favorable. La sociabilité non-associative, celle que l'on peut définir comme « plébéienne », est déjà en recul au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'influence urbaine sur les campagnes se renforce. La municipalité, et plus particulièrement le maire, joue un rôle de plus en plus charnière entre l'échelon national et l'échelon local. Dans le même temps, la sociabilité associative, par-delà sa confrontation avec la sociabilité coutumière, favorise l'intégration culturelle des campagnes, par un phénomène qu'on qualifiera d'acculturation, qu'accompagne une mise en réseaux et une nationalisation des conflits locaux.

---

<sup>1</sup> GOUJON Pierre, « Association et vie associative », *op. cit.*, p. 107

<sup>2</sup> AGULHON Maurice, BODIGUEL Maryvonne, *Les associations au village*, *op. cit.*, p. 35

<sup>3</sup> THOMPSON Edward P., *Les usages de la coutume*, *op. cit.*, p. 58

## 3.1 – Un vecteur de la « culture patricienne »

Grâce à la sociabilité associative, la « culture patricienne » pénètre dans les communes rurales mayennaises entre les années 1830 et les années 1930. S'imposent concomitamment de nouvelles pratiques, un nouveau formalisme démocratique et de nouvelles normes comportementales.

### 3.1.1 – De nouvelles pratiques

Pierre Goujon insiste sur le fait que « l'association de loisir » introduit au village « de nouveaux contenus dans la vie de relations »<sup>4</sup>. En matière ludique et sportive, il faut discerner deux époques. La première, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, est celle d'une influence aristocratique toujours très forte. Les jeux pratiqués dans les sociétés littéraires, les cercles et les sociétés de cure suivent une mode édictée par la noblesse. La seconde époque est à mettre en lien avec la nouvelle fonction intégratrice de la sociabilité associative : le tir, la gymnastique, activités promues par l'État-nation, puis les activités sportives qui en découlent, s'inscrivent dans cette évolution.

Pour leur part, les sociétés musicales introduisent dans les campagnes un nouveau répertoire et de nouveaux instruments. Elles naissent très souvent, on l'a vu, au sein de la Garde nationale, associées aux corps des sapeurs-pompiers. Cette origine les conduit à adopter, dans les premiers de temps de leur existence, tout du moins, un répertoire militaire et à être, soit des fanfares, c'est-à-dire des formations composées exclusivement de cuivres, soit des harmonies, formations où les cuivres sont associés aux bois. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les œuvres interprétées se partagent entre fonctionnalité (les marches) et divertissement<sup>5</sup>. Quadrilles, polkas et mazurkas se diffusent dans les campagnes<sup>6</sup>, à l'exemple du Limousin ou de l'Auvergne<sup>7</sup>. Le rôle de la musique évolue : les morceaux exécutés ne sont pas destinés à être dansés. L'auditoire se contente d'écouter, assis ou debout, à l'intérieur ou en extérieur, le plus souvent pendant une heure. Les représentations se font généralement l'après-

---

<sup>4</sup> GOUJON Pierre, *Le vigneron citoyen, op. cit.*, p. 68

<sup>5</sup> CAMBON Jérôme, *Les trompettes de la République, op. cit.*, p. 243-281

<sup>6</sup> VIVIER Nadine, « Les repas festifs dans les campagnes », dans *Romantisme* [en ligne], 2007/3, n° 137, p. 13-23

<sup>7</sup> MOULIN Annie, *Les paysans dans la société française, op. cit.*, p. 155

midi, mais peuvent être décalées en soirée, à la belle saison ou à l'occasion d'une fête particulière<sup>8</sup>.

### *La nouveauté ludique et sportive*

Les activités ludiques pratiquées au sein des sociétés et cercles ruraux mayennais, à partir des années 1830, s'inscrivent dans la continuité de celles des sociétés littéraires nées à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1760, la Société littéraire d'Ernée possède un « jeu de dames polonaises ». Ce jeu se compose d'un damier de 100 cases et de 20 pions, 10 pour chaque adversaire. Il se distingue du jeu de dames traditionnel, « à la française », joué sur un damier de 64 cases. Il est né probablement en Hollande à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Le premier manuel français consacré au jeu « à la polonaise » est publié en 1770. Il est l'œuvre d'un cafetier parisien, Robert Manoury<sup>9</sup>. Le jeu « à la polonaise » est donc relativement récent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; sa pratique suit une mode toute parisienne.

Cependant, à l'époque, c'est le billard qui s'impose comme le jeu d'intérieur par excellence dans les sociétés littéraires rurales mayennaises. D'origine médiévale, ce jeu reste encore, à la fin de l'Ancien régime, très identifié à l'aristocratie. À l'échelle nationale, le billard connaît un succès grandissant dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Il devient commun : 100 000 exemplaires sont dénombrés en France au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Le docteur Martial Morisset, érudit local, écrit à ce propos en 1931 :

« Le billard avait alors un grand succès dans tous les châteaux et s'était implanté dans les cafés, d'où on avait cherché vainement à le chasser. On considérait le jeu de billard comme un exercice favorable à la digestion après le repas et il l'emportait sur les jeux plus calmes du trictrac, du domino, du loto ou des dames »<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> CAMBON Jérôme, *Les trompettes de la République*, op. cit., p. 243-281

<sup>9</sup> Exposition de la Bibliothèque nationale de France [en ligne, sur [expositions.bnf.fr/jeux](http://expositions.bnf.fr/jeux)]

<sup>10</sup> MARTY Jean, *Billards. L'épopée du billard, de l'origine à nos jours*, Paris, éditions du Garde-Temps, 2002, p. 36

<sup>11</sup> MORISSET Martial, *Voyage autour de la mairie de Mayenne*, Laval, Imprimerie-Librairie Goupil, 1931, t. 2, p. 344

Le billard passe progressivement de nouveauté à banalité, d'où une relative perte d'intérêt pour des notables qui cherchent à se distinguer du reste de la population. Le pendant du billard, à l'extérieur, est le jeu de boule. Son émergence remonte à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sociétés littéraires, cercles et sociétés de cure l'adoptent très rapidement, car il est un marqueur de nouveauté et donc de distinction. La « boule de fort » trouverait son origine en Anjou, en lien avec l'activité des moulins de la vallée de la Loire. Ces derniers sont en effet équipés de roulements à billes de bois, qui, une fois usagés, sont reconvertis en « boule de fort », après avoir été cerclés de métal<sup>12</sup>. La diffusion du jeu de boules a Angers comme épicecentre<sup>13</sup>. Un acte daté des années 1780 mentionne l'existence d'un espace sous appentis servant de « jeu de boules » aux Ponts-de-Cé, près d'Angers. La plupart des aires de jeu restent cependant à l'époque à découvert<sup>14</sup>. La Mayenne, plus particulièrement sa partie méridionale, historiquement angevine, est une terre propice au développement de ce jeu, au vu des centaines de moulins que le département compte au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>.

Dans les années 1880, la pratique du tir à l'arme à feu est une autre nouveauté, en grande partie associative. Auparavant, elle est localement réservée aux membres de la Garde nationale, puis, à partir des années 1870, aux sapeurs-pompiers. L'adoption du fusil de chasse comme arme de référence permet au tir de s'ouvrir à tous<sup>16</sup>. Il y a la volonté de l'État, relayé par ses agents, à l'échelle locale, de développer dans toute la population un apprentissage du tir « réglementé », c'est-à-dire encadré au sein d'une association. En 1899, l'instituteur, rédacteur de la monographie de Saint-Christophe-du-Luat, commune qui ne voit la création d'une société de tir que dix ans plus tard, écrit à propos de cette pratique :

« Cet exercice s'est continué jusqu'à nos jours. Il a lieu tous les dimanches du mois de mai. Depuis quelques années, il semble revenir en faveur. Il

---

<sup>12</sup> Fiche « Boule de fort » de l'Inventaire du patrimoine immatériel de la France, datée du 12 juillet 2012, accessible sur [www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr) (site du Ministère de la Culture et de la Communication)

<sup>13</sup> MARAIS Jean-Luc, *Les sociétés d'hommes*, op. cit. p. 48

<sup>14</sup> JOULAIN Émile, *La boule de fort*, Angers, Société Paquereau-Technographis, 1976, p. 25

<sup>15</sup> SÉRIÈRE Auguste de, *Notice statistique*, op. cit., p. 23. En 1840, l'auteur relève, en Mayenne, 735 moulins à eau et 97 moulins à vent.

<sup>16</sup> BLOTTIÈRE Gérard, « La fête populaire menacée au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *L'Oribus*, décembre 1980, n° 1, p. F4-F5

serait à désirer qu'il fût mieux réglementé et que cet exercice de tir, bon en lui-même, puisse servir d'exercice de tir réel aux jeunes gens, au lieu d'être pour la plupart du temps un lieu de rendez-vous de vide-bouteilles »<sup>17</sup>.

Pour sa part, la vélocipédie, pratique totalement nouvelle, apparaît en Mayenne dans les années 1890. Elle n'a pas besoin, elle aussi, d'association pour voir sa pratique se développer, mais les véloce-clubs contribuent à son implantation locale. Les sports nouveaux qui apparaissent par la suite dans les campagnes mayennaises, en particulier le football, sont spécifiquement associatifs, d'où l'emploi, dans les premiers temps, du terme « football-association ».

### *Un nouveau répertoire musical mayennais*

La sociabilité associative est aussi vectrice de nouveautés en matière musicale et impose, sur la durée, dans les communes rurales mayennaises, un nouveau cadre de pratiques. Quelques exemples pris dans différentes sociétés musicales du département, sur 30 ans d'écart, entre la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle, montrent une très grande stabilité dans ce qui est proposé, tant au niveau de la structure d'ensemble que des morceaux. Le programme de la Musique municipale d'Évron le 15 février 1891, joué de quatre heures à cinq heures du soir, sous les Vieilles-Halles, se présente, comme suit, dans les colonnes du journal *l'Avenir de la Mayenne* :

« <i>Le Général Kléber</i> , marche mil.[itaire],	Kling
<i>La Châtelaine</i> , ouverture,	Bléger
<i>Frivolité</i> , schottisch,	Carteron
<i>La Médaille d'Or</i> , fantaisie-ouvert.[ure]	Migette
<i>Fête madrilène</i> , boléro,	Tilliard » <sup>18</sup>

Le dimanche 31 juillet 1892, à huit heures du soir, au kiosque, la Société musicale de Craon propose selon le *Journal de Craon* :

---

<sup>17</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/3-7

<sup>18</sup> *L'Avenir de la Mayenne*, 15 février 1891



- « 1° *Marche solennelle* (Baudonck)
- 2° *La jolie Fille de Perthe*, grande fantaisie de Bizet (Meister)
- 3° *Les Cent-Vierges*, suite de valse (Lecoq)
- 4° *Le Conquérant*, ouverture (Govaert)
- 5° *La Tourterelle*, polka (Marsal) »<sup>19</sup>

Le dimanche 26 mars 1911, de deux à trois heures de l'après-midi, sur une des places du bourg, la Musique des sapeurs-pompiers d'Ernée interprète le programme qui suit :

- « Escadron-marsch [marche], Laisné
- Le voyage en Chine*, fantaisie, Baudonck
- Mignonne*, valse, Canivez
- Chanson des steppes*, fantaisie, Kelsen
- La Tourterelle*, polka, Marsal »<sup>20</sup>.

Après la Grande Guerre, le dimanche 11 avril 1920, à quatre heures de l'après-midi, dans le jardin de l'hôtel de ville, la Fanfare Sainte-Cécile de Meslay-du-Maine donne le programme suivant :

- « 1. *Chemin faisant*, marche, Maillochaud ;
- 2. *Chants du soir*, rêverie, Furgeot ;
- 3. *Triolette*, mazurka, Roger ;
- 4. *Polka des clowns*, Allier ;
- 5. *Allégresse*, allegro, Tilliard »<sup>21</sup>.

Le programme se compose ainsi, communément, de cinq à six morceaux différents, selon un déroulé semblable à celui décrit par Jérôme Cambon pour les sociétés musicales du Maine-et-Loire. La marche d'entame est incontournable. D'origine militaire, elle s'oriente souvent vers une dimension plus divertissante avec les pas redoublés (ou marche double) et les allegros (marches à mouvement rapide). Les œuvres de divertissement, qui constituent l'essentiel des représentations, offrent une très grande variété : des danses de genre, très à la mode au XIX<sup>e</sup> siècle (polka,

---

<sup>19</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/1 [*Le Journal de Craon*], 31 juillet 1892

<sup>20</sup> *L'Avenir de la Mayenne*, 26 mars 1911

<sup>21</sup> *L'Avenir de la Mayenne*, 11 avril 1920

scottish, valse, mazurka, boléro, etc.), mais aussi des sélections ou des transcriptions d'œuvres lyriques ou symphoniques (fantaisie, sérénade, rêverie, etc.). La fête nationale du 14 juillet est l'occasion de conclure par *la Marseillaise*. Dans les années 1890, *l'Hymne russe* est aussi fréquemment interprété pour célébrer l'amitié franco-russe.

Les œuvres interprétées sont pour l'essentiel celles de compositeurs spécialisés dans la musique pour fanfares et harmonies. La plupart sont très prolifiques. Parmi les auteurs joués par les fanfares mayennaises dans les exemples précédemment cités, la Bibliothèque nationale de France recense 739 œuvres de Georges Tilliard (mort en 1913), 248 d'Henri Kling (1842-1918), 134 de Paul Kelsen (1855-1914), chef de musique du 7<sup>e</sup> Régiment d'infanterie puis de l'École d'artillerie de Bourges et 73 de Charles Hemmerlé (mort en 1898)<sup>22</sup>. Louis Canivez (1837-1911) et Louis-Joseph Baudonck (1847-1925), directeur de plusieurs harmonies socialistes de la région de Mons<sup>23</sup>, sont des compositeurs belges qu'affectionne plus particulièrement la Société musicale des Fondateurs de Port-Brillet. Cette spécificité dans le répertoire de la Société est à mettre en rapport avec les membres de la famille Chappée, propriétaire de la fonderie. Les déplacements de ces derniers dans le Nord les amènent à entendre les compositions des auteurs belges, à débaucher les ouvriers fondeurs musiciens locaux et à promouvoir, de ce fait, ce nouveau répertoire dans l'ouest de la France<sup>24</sup>. Les arrangements issus de grands compositeurs classiques sont, au contraire, extrêmement rares. Le 13 juin 1920, la Société Sainte-Cécile de Meslay donne un programme qui comprend *l'Andante de la symphonie en sol* de Joseph Haydn, suivi de *l'Adagio de la sonate pathétique* de Ludwig von Beethoven<sup>25</sup>. Mais, les deux prestations précédentes de la fanfare, en avril et en mai de la même année, relèvent du programme très conventionnel décrit précédemment. Enfin, les sociétés musicales mayennaises jouent également des auteurs locaux, qui composent, pour elles et leurs auditoires, des morceaux spécifiques. Le 21 juin 1891, l'Union musicale d'Évron interprète en fin de concert *l'Évronnaise*, polka pour un piston, due à un certain Guétron<sup>26</sup>. De leur côté, les

---

<sup>22</sup> Catalogue des œuvres disponibles sur data.bnf.fr, site de la Bibliothèque nationale de France

<sup>23</sup> Notice disponible sur maitron-en-ligne.univ-paris1.fr, site de *Le Maitron*, dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social

<sup>24</sup> FOUCAULT Rémy, « La famille Chappée », *op. cit.*, p. 26

<sup>25</sup> *L'Avenir de la Mayenne*, 13 juin 1920

<sup>26</sup> *Ibid.*, 21 juin 1891

fanfares du sud du département interprètent le pas redoublé intitulé *le Castrogontérien* et *Rosita*, une marche espagnole<sup>27</sup>. Ces deux morceaux sont l'œuvre de Louis-Julien de Schepper (mort en 1934), chef de musique à Château-Gontier, puis à Craon à partir de mai 1901<sup>28</sup>. La Bibliothèque nationale de France recense une trentaine de morceaux pour cet auteur mayennais.

Le répertoire proposé s'adapte aux pratiquants et au public. Roger Thabault écrit ainsi à propos de la fanfare fondée en 1884 dans son village de Mazières-en-Gâtine (Deux-Sèvres) :

« Elle faisait de louables efforts pour jouer des morceaux célèbres. Mais elle ne disposait que d'une vingtaine de musiciens soufflant dans des instruments de cuivre. Et l'auditoire préférait à tout les marches militaires fortement rythmées »<sup>29</sup>.

Toutes les sociétés musicales rurales mayennaises ne sont pas en capacité de jouer un répertoire élaboré et diversifié, ne serait-ce que de la musique de fanfare ou d'harmonie. Tout dépend de la richesse des instruments possédés, de la qualification du directeur de musique et du nombre d'exécutants. Il faut distinguer les sociétés musicales importantes, qui ont pour but de participer aux concours régionaux, voire nationaux, de celles dont l'ambition est plus modeste. Les premières sont, le plus souvent, celles des gros bourgs, comme Craon, Évron, Ernée, Renazé, Meslay, auxquelles s'ajoutent quelques sociétés particulières, comme celle attachée à la fonderie de Port-Brillet. Les capacités de ces sociétés importantes sont malgré tout limitées. Ainsi, si, comme, par exemple, le dimanche 24 avril 1892<sup>30</sup>, la Société musicale de Craon propose très régulièrement des concerts avec plusieurs œuvres pour flûte et violoncelle, ce n'est que grâce à la présence exceptionnelle de solistes extérieurs venus de Rennes ou d'Angers.

La distinction entre fanfares se lit dans le « programme de la Fête organisée le 27 mai 1901, à Grez-en-Bouère, pour l'inauguration du buste du colonel de Villebois-

---

<sup>27</sup> *Ibid.*, 19 mai 1901

<sup>28</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4 [*Le Journal de Craon*], 26 mai 1901

<sup>29</sup> THABAULT Roger, *Mon village, op. cit.*, p. 175

<sup>30</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/1 [*Le Journal de Craon*], 17 avril 1892

Mareuil, mort au champ d'honneur à Boshof (Transvaal), le 5 avril 1900 »<sup>31</sup>. Les festivités sont assurées avec le concours de six sociétés musicales : les Petits tambours et clairons de la Société de gymnastique de Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), l'Union musicale et l'Orphéon de Château-Gontier, les fanfares de Craon, Saint-Joseph de Château-Gontier, Bouère et Grez-en-Bouère. À 2 heures précises, au début de la cérémonie, à proprement dite, toutes entonnent *la Marseillaise*. La suite du programme musical est prise en charge par les sociétés de Château-Gontier et de Craon, sous la direction de leur chef, Louis-Julien de Schepper, les fanfares de Grez-en-Bouère et de Bouère n'intervenant que pour accompagner le chant des enfants des écoles. Lors du premier concert, de 4 à 6 heures, ces deux dernières fanfares interprètent avec les autres les marches de début et de fin, mais l'essentiel de la représentation, composé d'un chœur, d'une fantaisie et d'une ouverture symphonique, revient exclusivement aux sociétés castrogontériennes et craonnaise. Le second concert, à 8 heures, reproduit cette répartition des morceaux : aux sociétés de Grez-en-Bouère et de Bouère, les marches, à celles de Château-Gontier et de Craon, les œuvres de divertissement plus élaborées.

De fait, les petites sociétés musicales rurales ont surtout une fonction d'accompagnement et de ponctuation des cérémonies ou des soirées récréatives qui sont organisées dans les communes. Leurs programmes sont donc tout autres que ceux des sociétés ambitionnant de participer à des concours. À Châtillon-sur-Colmont, en 1899, l'assemblée annuelle, organisée le dimanche qui précède le 14 juillet, propose dans l'après-midi, une tombola, divers jeux, et le soir, un feu d'artifice, « le tout agrémenté par l'audition de quelques beaux morceaux d'une fanfare, celle de Gorrion habituellement »<sup>32</sup>. Le 3 février 1901, la Société philharmonique de Sainte-Suzanne donne la soirée récréative suivante :

« PREMIÈRE PARTIE

*Le Cocher de fiacre*, chansonnette comique, par M. Foucher.

*Les Médecins imaginaires*, farce, par MM. Bourdin, Moquereau, Touchard, Chartier et Fouillet.

*La Voix des Chênes*, chanson patriotique, par M. Renault.

*Les Enfants de l'Ivrogne*, récit, par M. Chanteloup.

---

<sup>31</sup> *L'Avenir de la Mayenne*, 19 mai 1901

<sup>32</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/14-3

*Ce brave Chauminet*, comédie en un acte, par MM. Peintre, Richer, Renault, Bourdin et Moquereau.

#### DEUXIÈME PARTIE

*Marche populaire* par la Fanfare.

*Ça m'est bien égal !* chansonnette, par M. Renault.

*Les deux Pochards*, pochade, par MM. Foucher et Béard.

*La Salle de police*, pièce en un acte, par MM. Chanteloup, Richer et Peintre.

*J'ai manqué l'train*, chanson comique, par M. Béard.

Le chef : A. Maraquin »<sup>33</sup>.

Les noms des intervenants sont ceux de membres exécutants de la Société philharmonique de Sainte-Suzanne<sup>34</sup>, mais la partie musicale est réduite à une portion congrue : une marche. Cette soirée n'est pas une exception, puisque le 10 mars, la société musicale organise à nouveau une représentation, composée de saynètes comiques ou « excentriques musicales », d'une pièce comique en un acte, de chansons comiques, d'un monologue et de plusieurs « romances »<sup>35</sup>. À l'identique, l'Union musicale de Montsûrs propose, le 17 février de la même année, une soirée qui, si elle débute par « trois morceaux superbes », interprétés par la fanfare, se poursuit par trois romances chantées, trois monologues comiques, des saynètes comiques, de la poésie, « une magnifique tyrolienne » et le « clou de la soirée : *la Salle de Police*, saynette (*sic*) comique »<sup>36</sup>. Malgré une dénomination d'association musicale, les représentations s'apparentent plus à du théâtre, activité qui, autre nouveauté associative, connaît un fort engouement à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### *La nouveauté théâtrale : l'exemple du Cercle Saint-Joseph d'Évron*

Dans les communes rurales mayennaises, l'activité théâtrale prend son essor au sein des cercles ou patronages catholiques importants, à l'image du Cercle Saint-Joseph d'Évron. Cette association est une émanation du Pensionnat Saint-Joseph, établissement scolaire fondé par le curé d'Évron en 1860. La distribution des prix,

---

<sup>33</sup> *L'Avenir de la Mayenne*, 27 janvier 1901

<sup>34</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1053

<sup>35</sup> *L'Avenir de la Mayenne*, 3 mars 1901

<sup>36</sup> *Ibid.*, 24 février 1901

en fin d'année, est l'occasion de représentations dramatiques : un opéra-comique en un acte en 1884, une opérette en 1885. À partir de 1885, dans le cadre du Cercle, des anciens élèves reprennent à leur compte une activité théâtrale. Le répertoire proposé dépend plus des différents vicaires qui se succèdent à la direction que d'effets de mode<sup>37</sup>.

De 1886 à 1892, le Cercle propose ainsi un drame-vaudeville, une comédie en trois actes, un opéra-bouffe, une opérette, un opéra-comique en deux actes et un autre en un acte.

En 1893, l'arrivée de l'abbé Buard à la tête de l'Harmonie, ensemble musical associé au Cercle, marque un premier tournant. De décembre 1894 à janvier 1898, la troupe du Cercle Saint-Joseph, composée de « 73 acteurs », donne à 12 reprises une représentation de la *Pastorale de la Nativité*, écrite par Ernest Jouin (1844-1932), abbé parisien, originaire de l'Anjou. La mise en scène est assurée par l'abbé Buard lui-même. Les décors ont été peints par un peintre-décorateur parisien. La pièce est notamment jouée en janvier 1897 devant Mgr Geay, évêque de Laval, et l'abbé Jouin, auteur de la pièce. Les représentations de *La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, « drame-mystère en 5 parties et 25 tableaux », en avril et mai 1898, s'inscrivent dans la continuité.

L'abbé Buard ayant quitté ses fonctions en 1897, le Cercle revient à l'opérette-bouffe, au vaudeville, à l'opéra-comique, en y intégrant, à partir des années 1904-1905, des drames, avec, par exemple, en février et mars 1905, « Michel Strogoff, drame en 5 actes et 7 tableaux, de Jules Verne ».

Jusque dans les années 1930, le répertoire dramatique du Cercle Saint-Joseph d'Évron apparaît ainsi très diversifié, proposant, à l'exception de la période 1915-1919, une à deux œuvres nouvelles chaque année.

Le Cercle Saint-Joseph d'Évron n'est pas une exception, comme le montrent les photographies prises de plusieurs troupes de patronages avant la Grande Guerre (**Annexes 31**). Dans le cadre de sociétés qui ont également des activités conscriptives, les œuvres dramatiques à thématique militaire et nationaliste et le

---

<sup>37</sup> Arch. assoc. de l'Alerte d'Évron, *Le Cercle et l'Harmonie Saint-Joseph d'Évron, leur cinquantenaire, 1886-1936*

port de l'uniforme comme costume de scène y apparaissent très en vogue à la veille de la Grande Guerre.

Nouveaux jeux, nouvelles musiques et nouveaux instruments, sports, théâtre : la nouveauté est bien un dénominateur commun des différentes pratiques associatives de sociabilité dans les campagnes mayennaises. Ce constat rejoint tout à fait celui fait par Pierre Goujon à propos du Mâconnais.

L'innovation en termes de pratiques s'accompagne d'une innovation en termes de procédures de fonctionnement, qui tendent à instituer, en interne, une relative démocratie.

### 3.1.2 – Un nouveau formalisme démocratique

Dans son étude sur le département du Var, Maurice Agulhon fait le constat que l'évolution politique du « petit peuple » se rattache à celle de l'étage social supérieur, c'est-à-dire celui des notables<sup>1</sup>. Il refuse « toute dichotomie radicale entre peuple et notables ». Pour lui, cela justifie d'« accentuer [l'] attention explicative sur les milieux intermédiaires (artisans, petits intellectuels), sur les statuts intermédiaires (électorat censitaire municipal), sur les réseaux d'influence intermédiaires (vie des associations, par exemple) ». Maurice Agulhon fait ainsi le constat d'une « descente de la politique vers les masses ». En résumé, la pratique de l'association et de ses procédures participerait à la politisation de la population.

Bien plus, certains auteurs, et Maurice Agulhon le premier, considèrent que la sociabilité associative favorise le passage du conservatisme au républicanisme. Dans cette perspective, Annie Grange affirme ainsi que « la corrélation entre associationnisme des habitants et vote radical confirme une attraction dominante des mouvements associatifs pour le libéralisme politique »<sup>2</sup>. Pour Alain Chatriot, « loin de se résumer à un retour de l'Ancien Régime dans une France d'après la Révolution, les corps intermédiaires ont pu constituer une ressource importante

---

<sup>1</sup> AGULHON Maurice, *La République au village*, op. cit., p. 472-473

<sup>2</sup> GRANGE Annie, *L'apprentissage de l'association*, op. cit., p. 123

pour l'établissement et l'évolution de la République »<sup>3</sup>. Pour Chloé Gaboriaux, l'association est « au cœur du projet républicain », car le regroupement volontaire, (...) seul [paraît] à même de susciter le citoyen dans l'individu, en le conduisant à se décentrer et à prendre ainsi peu à peu conscience de la collectivité »<sup>4</sup>.

S'appuyant sur l'étude des élections municipales sous la monarchie de Juillet, Christine Guionnet nuance toutefois cette perspective :

« La familiarisation avec des pratiques politiques plus modernes et démocratiques n'entraîne pas nécessairement une familiarisation avec des conceptions modernes du politique, telles qu'elles existent dans les démocraties pluralistes contemporaines. La modernisation politique n'implique pas toujours une évolution concordante et progressive des pratiques et des représentations, le « vieux » (conception du social et du politique) pouvant subsister à travers le « neuf » (pratiques électorales modernes) »<sup>5</sup>.

Ainsi, selon elle, après la loi sur les élections municipales de 1831, la pratique du vote contribue à l'apprentissage du « formalisme démocratique » (respect de règles formelles), mais ne s'accompagne pas nécessairement de l'adoption d'une conception « moderne » de la citoyenneté, où chaque électeur aurait droit à la parole, où chaque citoyen, à égalité, serait appelé à participer à la vie politique.

### *Des cercles aux principes démocratiques*

Les cercles ruraux mayennais du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dans leur fonctionnement interne, ont les attributs de micro-sociétés démocratiques modernes. Ainsi, le règlement du cercle de la Réunion de Craon édicte en 1843<sup>6</sup> :

« (...) Art. 3 – Toute délibération devra être annoncée par un placard affiché dans l'intérieur de la société et contenant l'indication du jour de l'heure et

---

<sup>3</sup> CHATRIOT Alain, « Les corps intermédiaires en République : un problème ou une solution pour l'État ? (France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », dans *Histoire, économie et société*, 2016, vol. 35, n° 1, p. 36

<sup>4</sup> GABORIAUX Chloé, « La loi 1901 faute de mieux », *op. cit.*, p. 55

<sup>5</sup> GUIONNET Christine, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 306-307

<sup>6</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169



de l'objet de la réunion ; ce placard sera apposé trois jours au moins avant la délibération si elle est provoquée par les commissaires et huit jours d'avance si elle est par un sociétaire ; dans l'un et l'autre cas, les commissaires préviendront les sociétaires à domicile et par écrit.

Art. 4 – Les délibérations seront prises à la majorité des membres présents, mais elles ne seront valables qu'autant que leur nombre sera égal à la moitié au moins des membres portés au tableau. Cependant si après deux convocations successives la moitié des sociétaires étaient absents (*sic*), ou si quelques-uns des membres présents refusaient de prendre part à la délibération il suffirait pour la rendre valable de la majorité des suffrages exprimés. (...) »

Les principes démocratiques aussi essentiels que la publicité, la majorité et le quorum sont présents ici. Les procédures délibératives au sein des cercles sont extrêmement cadrées par les statuts et fonctionnent toujours sur l'idée d'une horizontalité de la prise de décisions. Tous les membres sont informés à égalité de l'objet de la délibération. La publicité en est assurée par les commissaires de l'association, de manière anticipée, avec un laps de temps défini par les statuts.

Même si le terme n'est pas utilisé, c'est le principe du quorum qui est mis en œuvre en instituant la nécessité d'une majorité de membres présents pour pouvoir délibérer. La Société d'Arquenay distingue la discussion, où les 2/3 des membres sont nécessaires, et le vote en lui-même, où « la moitié plus un des membres de la société » suffit<sup>7</sup>. Les règlements du cercle de la Réunion de Craon, parmi les plus sophistiqués recensés, anticipent même les éventuels blocages liés à un quorum insuffisamment réuni, que cela soit de manière volontaire ou involontaire.

Avant que la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 n'impose le format d'un bureau, constitué *a minima* d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, les appellations et les compositions des instances dirigeantes associatives sont fort variables.

Les cercles d'origine ancienne fonctionnent avec des « commissaires », au nombre de deux ou trois, chargés de l'administration quotidienne, tant financière et logistique : achat de matériel, abonnements, relation avec le ou la concierge, etc. Dans les années 1830, apparaissent les fonctions de « président », de « vice-

---

<sup>7</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

président » et de « secrétaire-trésorier ». Ces responsables, issus parfois d'un comité plus large, composé de cinq à sept personnes, sont élus par l'assemblée générale de la société. Il est quelquefois précisé, comme à la Société de Chemazé en 1836, que le scrutin doit avoir lieu à bulletin secret<sup>8</sup>.

Le principe du mandat est commun à tous les cercles, mais sa durée est variable : deux ans à Craon et à Argenton, un an à Arquenay, trois ans à Chemazé, mais uniquement pour le président et le vice-président. Tous les responsables sont rééligibles. Plus tardivement, en 1909, à l'Association des chefs de famille du canton de Couptrain, société périscolaire dont le but est « la défense des écoles libres catholiques, le maintien dans les écoles publiques du culte, du patriotisme et des traditions nationales », « (...) les administrateurs [au nombre de 12 à 16] sont nommés pour quatre ans et renouvelables chaque année par série de quatre tirés au sort dès la première année. »<sup>9</sup>.

La tâche de chaque responsable est clairement définie dans les statuts. À la Société d'Argenton :

« Le président veille au maintien et à l'exécution des statuts ; il convoque la société en assemblée générale. Au cas de partage dans les délibérations, sa voix est prépondérante.

Le secrétaire tient les registres de la société, rédige les délibérations du conseil et de l'assemblée générale.

Le trésorier encaisse les recettes dont il donne les quittances détachées d'un registre à souche, inscrit l'emploi des fonds de la société, solde les dépenses sur les bons du président ou sur les mémoires approuvés par lui. Il exigera des reçus qu'il conservera avec soin, ainsi que les pièces comptables pour justifier sa gestion tous les quatre mois au conseil, et chaque année à l'assemblée générale »<sup>10</sup>.

Les statuts des cercles portent leur attention à empêcher toute fraude financière. Ainsi, à la Société d'Arquenay, en 1846, il est écrit que :

---

<sup>8</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

« (...) le secrétaire-trésorier percevra les fonds de la société, les déposera dans un tronc fermant à deux clefs, il en aura une et le président l'autre, les comptes qu'il rendra seront appuyés de pièces justificatives, mais aucune responsabilité ne pèsera sur lui »<sup>11</sup>.

Dans la même commune d'Arquenay, à la Société de l'Union, en 1858 :

« Art. 8. Le trésorier est chargé de percevoir les deniers de la société, d'en tenir état et d'en rendre compte lorsque le conseil le jugera à propos.

Art. 9. Un tronc fermant à clef où le trésorier déposera les deniers sera placé dans le lieu de la réunion et ne sera ouvert par le trésorier qu'en présence de deux sociétaires qui en attesteront et enregistreront le montant »<sup>12</sup>.

Aux côtés des président, secrétaire, trésorier et de leurs adjoints éventuels, existent d'autres postes de responsables associatifs. Les sociétés de Chemazé et d'Arquenay comptent ainsi un « proviseur » et un « vice-proviseur », qui sont chargés de faire les dépenses et d'en remettre au trésorier les pièces justificatives, ce dernier étant réduit à une fonction de gardien du « trésor ». En outre, la Société d'Arquenay bénéficie de deux « coadjuteurs », dont le rôle n'est pas précisé par les statuts de l'association. L'origine du terme, employé dans la religion catholique pour désigner un ecclésiastique nommé pour en aider un autre dans ses fonctions, laisse à penser que les deux « coadjuteurs » sont tout simplement des membres du bureau mis à contribution en fonction des besoins de tel ou tel autre responsable.

La multiplication des postes est une manière de dissoudre les responsabilités et d'empêcher la mainmise d'un individu, ou d'un petit groupe de deux ou trois, sur le fonctionnement et les finances de l'association. D'ailleurs, au-delà des responsables officiellement élus, tout membre de l'association peut être appelé à intervenir dans sa bonne marche. À la Société d'Arquenay, l'article 19 prévoit que « les différends qui pourront survenir au jeu seront terminés par les membres du comité ou par trois arbitres choisis par les contendants »<sup>13</sup>.

---

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> *Ibid.*

Dans les sociétés musicales, le chef de musique, sans être élu, joue un rôle prépondérant. C'est lui qui autorise les absences et les retards et comme le stipule le règlement de la Lyre chemazéenne en 1889, « les décisions du chef sont sans appel »<sup>14</sup>. Les sociétés musicales s'inspirent en cela du fonctionnement militaire des corps de sapeurs-pompiers, dont elles sont, pour la plupart, des émanations.

Dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, les statuts associatifs s'inscrivent dans la continuité de ce qui est pratiqué depuis près d'une centaine d'années, indépendamment de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Ainsi le Football-club de Champgenêteux, en 1922, est dirigé par un « comité élu en assemblée générale des membres pour un an » ; il est constitué d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier ; il « se réunit sur convocation du président » qui possède « une voix prépondérante » dans les décisions prises<sup>15</sup>.

### *Admission, exclusion*

La libre adhésion à l'association est un principe qui ne se met en œuvre qu'à partir des années 1870, avec l'émergence des sociétés musicales. Antérieurement, dans les cercles et sociétés de cure, il est plus juste de parler d'admission. En effet, le parrainage est indispensable : un parrain à la Société littéraire d'Évron en 1822<sup>16</sup>, deux à la Société d'Athée en 1867, par exemple<sup>17</sup>. À la Réunion de Craon en 1843 :

« Les aspirants à faire partie de la société feront une demande par écrit : cette demande adressée à un membre sera transmise aux commissaires qui afficheront un placard contenant les nom et prénoms et qualité du récipiendaire. Ce placard devra rester affiché pendant quinze jours, les commissaires pendant cet intervalle seront tenus d'en donner avis à chaque sociétaire à son domicile ou à sa résidence lors de l'élection »<sup>18</sup>.

Au Bourgneuf, l'affichage dans la salle de la Société se fait pendant « trois dimanches consécutifs »<sup>19</sup>. À partir des années 1830, le vote des sociétaires sur l'adhésion du

---

<sup>14</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>15</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 145

<sup>16</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>17</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>18</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>19</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

nouveau candidat est communément pratiqué. Il s'effectue pendant la durée d'affichage de la candidature, le dépouillement se faisant à l'issue. En cas d'absence, le vote par procuration ou le vote par écrit est prévu. À la Réunion de Craon, les membres non-votants sont considérés comme « contraires au récipiendaire »<sup>20</sup>. La majorité des 2/3 des membres présents est le plus souvent retenue, à condition toutefois que 2/3 des membres totaux soient présents.

Pour que la procédure soit secrète, à la Réunion de Craon, en 1843, « chaque membre insérera son vote sur un bulletin ; ce bulletin sera remis à un commissaire qui le déposera dans l'urne, après avoir inscrit le nom du votant sur un registre ouvert exprès »<sup>21</sup>. Ce dispositif a sans doute à voir ce que préconise, dans le cadre politique, la loi électorale du 22 juin 1833 sur la tenue des assemblées électorales, où l'électeur « remet son bulletin écrit et fermé au président [de bureau] qui le dépose dans la boîte destinée à cet usage »<sup>22</sup>.

Un autre procédé est utilisé à la Société littéraire d'Ernée. Dans un ouvrage de 1935, René Delaunay, qui a consulté les archives de cette association, aujourd'hui non-conservées, rapporte, sans apporter de précision de date, que « les candidats étaient nommées à l'aide de boules blanches et noires déposées dans les tiroirs d'une table pentagone, l'un des tiroirs servait pour l'adoption, un autre pour le rejet »<sup>23</sup>. De la même manière, en 1863, l'article 6 de la Société de Bazouges stipule que :

« Chaque sociétaire déposera dans une urne, une boule ou un pois blanc ou noir, selon qu'il lui plaira d'admettre ou de refuser ceux qui se présenteront. Les blancs sont désignés pour l'admission, les noirs pour le refus »<sup>24</sup>.

Le même dispositif se retrouve également au Cercle du Bourgneuf-la-Forêt en 1873. Dans le champ politique, on ne porte de l'intérêt à l'urne en tant qu'instrument de vote qu'à partir de 1848 : « période clé en matière de normalisation des urnes, le règne de Napoléon III a vu la mise en place d'une vaste politique d'aménagement

---

<sup>20</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> DÉLOYE Yves, IHL Olivier, *L'acte de vote*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2008, p. 116

<sup>23</sup> DELAUNAY René, « Le bailliage d'Ernée », dans *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1935, t. LI, p. 291

<sup>24</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

des boîtes de scrutin »<sup>25</sup>. Les procédures associatives participent donc à un large mouvement de standardisation et d'uniformisation des pratiques et du matériel électoraux.

À la Société de l'église de Chemazé, en 1836, la procédure se clôt, en présence du président, avec la signature de son admission par le nouveau sociétaire. À partir de ce moment-là, ce dernier est en droit d'avoir « sa chaise et sa boule en propre »<sup>26</sup>. Si les règles d'entrée s'assouplissent à partir des années 1870, pour aller vers une véritable libre adhésion, certains groupements conservent des conditions contraignantes, à l'instar des patronages catholiques. Ainsi, au Cercle des jeunes ouvriers de Craon, en 1877, selon les statuts, « le directeur du patronage [en l'occurrence le curé-doyen] se réserve exclusivement le droit d'admission »<sup>27</sup>.

L'exclusion, quant à elle, apparaît comme l'aboutissement d'une succession de manquements préalables, déjà sanctionnés par des amendes financières, ou comme la résultante d'une faute grave portant atteinte à l'honneur de l'association. Elle n'en respecte pas moins une procédure définie précisément par les statuts. À la Société littéraire d'Ernée en 1845, le sociétaire incriminé :

« (...) pourra être exclu aux deux tiers des voix, par scrutin écrit, fait dans une assemblée légale qui sera convoquée par le Secrétaire, sur l'avis des trois doyens de la Société, et dans laquelle ne pourra être l'individu en question »<sup>28</sup>.

La Société d'Arquenay en 1846 prévoit le renvoi provisoire en cas de trouble, mais là encore, « l'assemblée générale pourra seule prononcer [l'] exclusion » définitive<sup>29</sup>. En 1913, selon les statuts de l'Alerte d'Évron, « notification en [est] faite par le Bureau à l'intéressé après l'avoir entendu », mais la décision du bureau « est sans appel »<sup>30</sup>.

---

<sup>25</sup> DÉLOYE Yves, IHL Olivier, *L'acte de vote, op. cit.*, p. 124

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1060bis

<sup>29</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>30</sup> Arch. assoc. de l'Alerte d'Évron, Statuts déposés le 6 mai 1913

### *Un conservatisme politique ?*

Le formalisme démocratique généralisé des cercles et des sociétés à partir des années 1830 a-t-il un impact sur l'évolution politique de la population rurale mayennaise ? Rien n'est moins sûr, car, dans le département, le conservatisme semble bien résister<sup>31</sup>. À propos de l'atmosphère qui prédomine en Mayenne au moment de la révolution à Paris (22-25 février 1848), qui voit la chute de la monarchie, Michel Denis écrit :

« (...) dans les campagnes la passivité est presque générale, et à la fin mars beaucoup de clochers sont encore dépourvus de drapeau tricolore : les maires prétendent attendre les ordres. En tout cas il ne faut jamais se faire d'illusion sur la profondeur des sentiments exprimés : quelle que soit l'attitude prise, on a simplement le souci de l'ordre, préoccupation dans laquelle communient et les orléanistes et les légitimistes (...) »<sup>32</sup>.

Les élections qui ont lieu sous la II<sup>e</sup> République montrent une prédominance du légitimisme. Aux élections législatives de 1849, la Mayenne envoie à l'Assemblée six députés monarchistes sur les huit que le département a à élire. Les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement élus à cette époque appartiennent majoritairement au camp légitimiste ou sont prêts à s'y rallier<sup>33</sup>.

Lors des premières décennies de la III<sup>e</sup> République, André Siegfried fait le constat que la Mayenne ne se rallie jamais tout à fait à la politique républicaine<sup>34</sup>. La circonscription de Château-Gontier reste un bastion monarchiste jusqu'à l'aube de la Grande Guerre. Aux élections législatives de 1906, les candidats républicains sont battus largement, ne recueillant que 25% des inscrits, contre 54% pour leurs adversaires de droite. La même année, la Mayenne envoie au Sénat un républicain de droite, mais aussi un nationaliste et un royaliste. La dernière illustration du conservatisme politique de la Mayenne est l'échec du Front populaire en 1936, le département n'envoyant à l'Assemblée que des députés de droite, au nombre de quatre<sup>35</sup>.

---

<sup>31</sup> NAVEAU Jacques, sous dir., *Histoire de la Mayenne*, Laval, Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne, 2006, p. 152

<sup>32</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne*, *op. cit.*, p. 279

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 283

<sup>34</sup> SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, *op. cit.*, p. 129

<sup>35</sup> SALBERT Jacques, sous dir., *La Mayenne*, *op. cit.*, p. 354

Une étude à l'échelle communale nuance toutefois le tableau. 12 communes rurales mayennaises comptent, chacune, plus d'une dizaine de créations d'associations recensées entre les années 1830 et 1930 (**Fig. 16**). L'étude de la tendance politique du maire élu dans ces 12 communes fait apparaître une évolution différente de celle constatée pour les parlementaires sous la III<sup>e</sup> République.

**Figure 16** – Les 12 communes rurales mayennaises où plus de 10 associations ont été répertoriées entre les années 1830 et les années 1930

Communes	Nombre d'associations répertoriées (années 1830-années 1930)	Population totale en 1931
Ernée	32	4 631
Craon	23	3 464
Pré-en-Pail	21	2 369
Évron	20	2 944
Gorron	17	2 356
Meslay	16	1 497
Renazé	13	3 139
Cossé-le-Vivien	12	2 333
Villaines-la-Juhel	11	1 965
Ambrières	11	1 907
Montsûrs	11	1 258
Saint-Aignan-sur-Roë	11	830

Dans les années 1880, seule Ernée se distingue avec un maire, Amédée Renault-Morlière, ouvertement « républicain de gauche », à la tête de la municipalité de 1878 à 1907. À l'autre bout de l'échiquier politique, Ambrières avec Louis Koch-Foccart, de 1884 à 1895, et Saint-Aignan-sur-Roë avec Eugène Julliot, de 1888 à 1902, ont des maires « royalistes ». Dans les autres communes, c'est la modération républicaine et le conservatisme libéral qui l'emportent. Il y a donc globalement une concordance entre la tendance politique des maires de ces 12 communes et celle des parlementaires élus en Mayenne à la même époque.

En revanche, dans les années 1930, le constat est celui d'une discordance. Alors que la Mayenne n'a que des députés de droite en 1936, que le plus « progressiste » de ses sénateurs se classe politiquement au centre, le conservatisme est en nette régression parmi les maires des 12 communes considérées. Après avoir élu un maire de la droite nationaliste dans les années 1900, Gorron vote successivement pour deux « républicains de gauche », Clément Moreau, maire de 1919 à 1930, puis



Jacques Pottier, maire de 1930 à 1936. Le même mouvement s'observe à Montsûrs. Pré-en-Pail est dirigé, de 1912 à 1947, par un radical-socialiste, Gustave Buat, Ernée et Ambrières par des radicaux, et ce dans la durée : de 1907 à 1959 pour la première, de 1914 à 1932 pour la seconde. Le seul « conservateur » recensé, selon les critères préfectoraux, est Louis Lemée, maire de Saint-Aignan-sur-Roë de 1919 à 1937, commune où, vingt ans plus tôt, le premier magistrat est encore un « royaliste ».

À ne considérer que les parlementaires élus sous la III<sup>e</sup> République, l'analyse globalise et en vient à considérer que tout le département est conservateur, voire ultra-conservateur. Il est indispensable de nuancer : majoritairement, à l'échelle d'une circonscription, le vote conservateur l'emporte, mais, à l'échelle communale, plus particulièrement dans les communes où l'activité associative est la plus riche, le vote progressiste s'impose.

Pour tenter de faire le lien entre associationnisme et sentiment républicain, il est intéressant de considérer un autre échantillon constitué de communes rurales qui figurent parmi les plus peuplées au recensement de 1931, mais dont le nombre d'associations répertoriées entre les années 1830 et les années 1930 est inférieur à 10 (**Fig. 17**). Ainsi, alors que la population moyenne du premier groupe de 12 communes est de 2 391 habitants en 1931 et le nombre moyen d'associations recensées est de 16,5 par commune, la population moyenne de ce second groupe est de 1 781 habitants et le nombre moyen d'associations recensées est de 5,9 par commune. On a donc à faire à des communes qui sont sous-dotées en associations par rapport au chiffre de leur population totale.

Au début de la III<sup>e</sup> République, les maires de ces 10 communes sont nettement marqués par le conservatisme : « très conservateur » à Landivy, orléaniste à Châtillon-sur-Colmont, légitimistes à Larchamp et Saint-Pierre-des-Landes. Seuls Jules Le Breton, médecin, à Lassay, et Félix Delente, manufacturier, à Oisseau, héritent respectivement des étiquettes de « républicain » et de « républicain conservateur ». Cinquante plus tard, des « républicains de gauche » sont à la tête des municipalités d'Andouillé (Constant Jouis, maire de 1905 à 1945), d'Oisseau (Constant Muzanger, maire de 1922 à 1939) et de Landivy (Henri Guilloux, maire de 1923 à 1935). Mais, pour le reste, le conservatisme politique prévaut. À Larchamp, Joseph Bouessée, maire « conservateur » de 1900 à 1945, succède à son père

« légitimiste » ; à Saint-Pierre-des-Landes, c'est le comte Joseph de Crouÿ, « conservateur », qui dirige la municipalité de 1927 à 1941, succédant au légitimiste Vital Bignon, maire de 1881 à 1927 ; à Saint-Denis-d'Anjou, René Dubel, notaire, « indépendant de droite », est maire de 1919 à 1952, après une parenthèse « radicale » incarnée par Édouard Raffray de 1904 à 1911. Un faible associationnisme semble donc aller de pair avec une inertie électorale conservatrice.

**Figure 17** – 10 communes rurales mayennaises à population relativement élevée, mais comptant moins de 10 associations répertoriées entre les années 1830 et les années 1930

	Nombre d'associations répertoriées (années 1830-années 1930)	Population totale en 1931
Saint-Denis-de-Gastines	8	2 285
Juvigné	7	2 087
Andouillé	9	1 877
Oisseau	2	1 801
Lassay	8	1 706
Landivy	9	1 703
Châtillon-sur-Colmont	5	1 662
Larchamp	1	1 591
Saint-Denis-d'Anjou	9	1 554
Saint-Pierre-des-Landes	1	1 546

Pour Christine Guionnet, il est indispensable de distinguer pratiques et représentations : adopter et respecter des règles formelles démocratiques n'induit pas forcément chez les sociétaires une évolution de la sensibilité politique. Ainsi, si le fonctionnement interne des cercles et des sociétés de cure adopte des atours démocratiques, il faut immédiatement nuancer par le fait que ce mode de fonctionnement ne concerne que la classe des notables. Il n'y a aucune transmission vers les classes populaires. D'ailleurs, les règlements sont souvent faits pour préserver l'ordre établi : à Argenton, « la société est administrée par un conseil élu tous les deux ans à la majorité des voix en assemblée générale, et composé de sept membres dont quatre au moins devront être membres fondateurs »<sup>36</sup>. L'ordre social et politique doit être préservé. Malgré tout, même dans les communes rurales mayennaises, il y a, si ce n'est un lien, tout du moins une simultanéité entre

<sup>36</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

associationnisme et éveil d'un sentiment républicain. Ces évolutions s'accompagnent, pour finir, d'une nouveauté en termes de comportements.

### 3.1.3 – De nouvelles normes comportementales

Selon Jean-Claude Farcy<sup>1</sup>, la sociabilité associative, par les règlements contre les insultes ou les comportements indisciplinés (amendes, exclusions), tend à supprimer ce qui reste de violence au sein du monde rural : elle contribue à la « civilisation des mœurs ». Cette expression renvoie à l'œuvre du sociologue allemand, Norbert Élias<sup>2</sup>. Pour ce dernier, on l'a développé en introduction de cette étude, la « civilisation » est un processus qui, appliqué aux manières de se tenir en société, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle en Europe, amène à ce que l'agressivité, les pulsions soient refoulées et que s'imposent des comportements rationnels. Ces normes, après avoir été, à l'origine, l'apanage de la noblesse de sang, se diffusent progressivement dans les autres catégories sociales, gagnant successivement la noblesse dans son ensemble, puis la bourgeoisie. Françoise Mélonio constate :

« En passant d'une société aristocratique de parenté ou de voisinage à une société urbaine et démocratique, la bienséance change de nature : elle n'est plus seulement le code interne à une petite société mais l'art de faciliter les relations impersonnelles avec des étrangers. Le but est d'intégrer, non plus seulement de distinguer. Le savoir-vivre, avec son étiquette minutieuse, c'est une technique de la communication en société, une barrière opposée à la sauvagerie »<sup>3</sup>.

Dans les campagnes, la sociabilité coutumière, notamment pendant les fêtes patronales, donne traditionnellement lieu, sous l'Ancien Régime, à des jeux violents, à de l'ivresse et à des rixes<sup>4</sup>. Dans ce « procès de civilisation », les cercles, mais aussi les corps de sapeurs-pompiers et les sociétés musicales, jouent un rôle déterminant

---

<sup>1</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.*, p. 357-358

<sup>2</sup> ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, *op. cit.* ; *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.* ; *La société de cour*, *op. cit.*

<sup>3</sup> MÉLONIO Françoise, *Naissance et affirmation d'une culture nationale, La France de 1815 à 1880*, Paris, Seuil (coll. Points), 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1998), p. 242

<sup>4</sup> GUTTON Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise*, *op. cit.*, p. 242-243

dans les campagnes. Par les normes édictées dans leurs statuts, ils initient une partie de la population rurale, certes la plus éduquée et la plus aisée, à des comportements « civilisés ».

Ce processus passe en particulier par le respect d'un temps mesuré. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, tant à la ville qu'à la campagne, la majorité de la population vit hors d'un temps divisé en heures<sup>5</sup>. La vie familiale est rythmée par la sonnerie des cloches, mais surtout par l'heure solaire. Dans les sociétés paysannes, le temps est « orienté par la tâche », d'où un rythme très irrégulier tant sur la journée que sur l'ensemble de l'année<sup>6</sup>. Le temps mesuré est introduit progressivement par la diffusion des montres et par les horaires minutés des trains<sup>7</sup>. La sociabilité associative réclame le respect des horaires précis d'ouverture et de fermeture des cercles ou ceux des répétitions dans le cas des sociétés musicales. Elle participe, autant que l'école, et souvent bien avant celle-ci, à l'introduction d'un temps mesuré dans les campagnes. Pour Alain Corbin, le temps de la sociabilité s'oppose même au « temps de l'instinct », propre au monde paysan<sup>8</sup>.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la « civilisation » des comportements semble avoir abouti et les injonctions la concernant disparaissent des règlements associatifs.

Concomitamment, les normes de la virilité portées par une sociabilité associative qui cultive l'entre-soi masculin évoluent.

À la fin de l'époque moderne, être viril, c'est être un homme de « contrôle »<sup>9</sup>, sage, prudent<sup>10</sup>. Ces attendus contribuent au processus de « civilisation des mœurs ». Les statuts des cercles appellent à la retenue dans le comportement et dans les paroles, au respect des autres et des horaires. Le billard, jeu très prisé des sociétés littéraires rurales, permet de « mettre en valeur l'adresse, la grâce et la dignité qui indiquent l'homme de qualité »<sup>11</sup>. Anne-Marie Sohn écrit :

---

<sup>5</sup> THUILLIER Guy, « Pour une histoire du temps en Nivernais au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Ethnologie française*, 1976, n° 2, p. 149-162

<sup>6</sup> THOMPSON Edward P., *Temps, discipline du travail et capitalisme industriel*, Paris, La fabrique éditions, 2004 (1<sup>ère</sup> éd. 1967), p. 37

<sup>7</sup> MOULIN Annie, *Les paysans*, *op. cit.*, p. 154

<sup>8</sup> CORBIN Alain, *Le temps, le désir et l'horreur. Essais sur le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1991, p. 10-11

<sup>9</sup> CORBIN Alain et alii, sous dir., *Histoire de la virilité*, *op. cit.*, t. 1, p. 13

<sup>10</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 181

<sup>11</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 458

« De 1840 à 1860 s'opère une première avancée. La « civilisation des mœurs » se traduit chez la jeunesse masculine par l'abandon du couteau et du bâton, le renoncement aux rixes intercommunales, l'obéissance aux injonctions des adultes »<sup>12</sup>.

La défaite militaire de la France face à la Prusse est un choc, car elle tend à prouver « la dégénérescence de la « race » depuis longtemps annoncée »<sup>13</sup>. L'armée et le modèle de virilité militaire, fondé sur la fortification du corps, prennent une place centrale dans les représentations. Odile Roynette écrit à propos de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en France :

« La caserne a fourni à beaucoup d'hommes de ce temps un modèle masculin centré sur l'exaltation des valeurs viriles et guerrières. Elle a de ce fait joué un rôle clé dans la militarisation de la société française, militarisation dont la Grande Guerre a révélé toute la profondeur »<sup>14</sup>.

L'essor des sociétés conscriptives, où se pratiquent la gymnastique et le tir, est la traduction associative de cette évolution. À partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, les associations sportives prennent le relais et achèvent de redéfinir les normes de la virilité portées par la sociabilité associative. Arnaud Baubérot constate :

« Un nouveau stéréotype de virilité se dessine, associé non plus au statut de l'homme mûr, citoyen et père de famille, mais à la vigueur physique et morale du jeune homme, cultivée par une vie aventureuse au contact de la nature »<sup>15</sup>.

Dans une contribution intitulée « La fabrique des soldats », Odile Roynette affirme, à propos de la « militarisation » qui affecte les sociétés allemande et française au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle :

« Dans ces deux pays, la promotion du citoyen-soldat au sein d'une armée perçue comme un modèle d'élaboration et de diffusion des attributs de la

---

<sup>12</sup> SOHN Anne-Marie, « *Sois un homme !* » *La construction de la masculinité au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2009, p. 441

<sup>13</sup> CORBIN Alain *et alii*, sous dir., *Histoire de la virilité*, *op. cit.*, t. 2, p. 194

<sup>14</sup> ROYNETTE Odile, « *Bons pour le service* », *op. cit.*, p. 406

<sup>15</sup> CORBIN Alain *et alii*, sous dir., *Histoire de la virilité*, *op. cit.*, t. 3, p. 167

« virilité moderne », selon la formule de l'historien George Mosse, reposa sur un maillage du corps social en amont, au sein des organisations de jeunesse, et en aval, dans les associations de vétérans »<sup>16</sup>.

En outre, d'autres pays, comme le Royaume-Uni :

« (...) ont développé en dehors de l'armée, dans un dense réseau d'associations sportives, professionnelles, municipales, l'attachement au local, au collectif, à la patrie, et ont contribué, dans les élites comme dans les milieux populaires, à inculquer la solidarité et le *fighting spirit* ».

La sociabilité associative apparaît donc au cœur de la redéfinition des normes de virilité.

#### *Une contribution à la « civilisation des mœurs »*

La « décence » est le comportement communément attendu dans les règlements des cercles ruraux mayennais au XIX<sup>e</sup> siècle. En 1822, à la Société littéraire d'Évron, les sociétaires doivent être « décentement mis »<sup>17</sup>. En 1869, au Cercle d'Argenton, ils « promettent de conserver entre eux des manières décentes et de gens qui se respectent »<sup>18</sup>. En 1877, les statuts de la Société de l'Union de Saint-Denis-d'Anjou établissent, par exemple, que : « celui qui donnera un renforcement sur une coiffure quelconque [est passible de] 25 c[entimes] d'amende, cracher dans le jeu 10 c. »<sup>19</sup>. La conduite des sociétaires est particulièrement encadrée dans les associations catholiques. Les jeunes filles membres des Enfants de Marie à Cossé-le-Vivien en 1875, selon l'article 7 du règlement, doivent s'appliquer « partout et toujours à être bienveillantes et bonnes, édifiantes et modestes dans leur tenue et leur parure ». L'article 8 ajoute : « L'indocilité, l'esprit de cabale et de dissension, l'inconduite sont

---

<sup>16</sup> CABANES Bruno, sous dir., *Une histoire de la guerre. Du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2018, p. 261

<sup>17</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>18</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>19</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

des cas d'exclusion »<sup>20</sup>. Les statuts du patronage de Craon dit Cercle des jeunes ouvriers stipulent en 1877 :

« (...) Chapitre II – Des admissions (...)

Art. 3 – Ne saurait être admis tout jeune homme dont les mœurs seraient scandaleuses ou suspectes ; qui aurait de mauvaises fréquentations, ou ne jouirait pas d'une bonne réputation sous le rapport de la probité. (...)

Chapitre III – De la discipline (...)

Art. 2 – On ne devra se présenter qu'en vêtements propres.

Art. 3 – Tous les sociétaires seront tenus à une grande assiduité et devront faire connaître au directeur les causes de leur absence »<sup>21</sup>.

À la Société de l'église à Chemazé, en 1836, le jeu de boule n'autorise pas les attitudes ne serait-ce que désinvoltes :

« Art. 29 – Toute boule roulante qui viendrait à être dérangée, sera jouée de nouveau ; si elle était stationnaire, celui l'aurait dérangée, payerait l'amende d'un sou. Art. 30 – Tout joueur qui lance le maître ou la boule d'un autre hors du jeu payera l'amende d'un sou »<sup>22</sup>.

En 1846, la Société d'Arquenay prévoit des sanctions contre les tricheurs :

« Art. 27 - Toute faute faite au jeu soit volontairement ou involontairement, par exemple renoncer au jeu de cartes à une couleur demandée, au jeu de boule déranger une boule qui est stationnaire, ou compter plus de points qu'on en a payera l'amende de 5 c[entimes] »<sup>23</sup>.

À la Société de l'Union de Saint-Denis-d'Anjou en 1877,

« (...) celui qui chantera pour interrompre la société, 25 c[entimes] d'amende. Dans le cas où un sociétaire viendrait à rompre quelques objets

---

<sup>20</sup> Arch. dioc. Laval, cure de Cossé-le-Vivien, Règlement des Enfants de Marie, 22 novembre 1875

<sup>21</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

mobiliers il en paierait le prix. Il ne pourra être joué d'argent à empocher sous peine de 25 c d'amende »<sup>24</sup> ;

à la Fanfare des Bons Enfants de Chemazé en 1879, « une amende (...) de dix centimes sera infligée à celui qui s'emparera de l'instrument d'un autre sociétaire pour en tirer des sons »<sup>25</sup>.

La présence d'animaux de compagnie est également une préoccupation fréquente des cercles. À Évron, il est interdit d'introduire des chiens dans le local de la société, que cela soit à la Société littéraire en 1822, ou, 43 ans plus tard, à la création de l'Union. Les fondateurs du Cercle de l'Union à Ernée, en 1885, apparaissent plus tolérants, puisque « tout sociétaire qui amènera un chien sera tenu de l'attacher dans un endroit désigné à cet effet »<sup>26</sup>. Ces mentions témoignent d'un double mouvement caractéristique du XIX<sup>e</sup> siècle en Europe : d'une part, un développement de l'animal de compagnie et, d'autre part, un sentiment d'« embarras de la promiscuité » avec un chien, du fait de la saleté, du bruit mais aussi de crainte de l'agression, redoublée par la peur de la rage<sup>27</sup>.

Afin d'éviter les comportements indécents, en Mayenne comme en Maine-et-Loire<sup>28</sup>, les cercles cherchent à endiguer l'ivresse éventuelle de leurs membres. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, on note une gradation dans les formulations employées. Dans les années 1820-1830, les statuts appellent encore à « éviter » de venir ivre au cercle. Dans les années 1840, « la sobriété est fortement recommandée » ; en 1843, la Société de la Gauvennerie à Craon fixe, dans son règlement, un plafond de consommation à ne pas dépasser : « Chaque sociétaire ne devra pas boire plus d'un demi litre de vin, sous peine d'être condamné à [une amende de trois francs] »<sup>29</sup>. Mais, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est l'interdiction de l'ivresse qui prévaut. Les amendes en cas d'infraction au règlement varient alors beaucoup en fonction des sociétés : 5 francs à la Société du Pavillon de Chémeré-le-Roi en 1839 ; 1 franc seulement à la Société d'Athée en 1867, mais 5 francs en cas de récidive et exclusion

---

<sup>24</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

<sup>25</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>27</sup> BALDIN Damien, *Histoire des animaux domestiques, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2014, p. 36 et 198-213

<sup>28</sup> MARAIS Jean-Luc, *Les sociétés d'hommes, op. cit.*, p. 44

<sup>29</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169



en cas de seconde récidive ; 50 centimes à la Société d'Arquenay en 1846, au Nouveau Cercle de Bazouges en 1867 ou à l'Union de Saint-Denis-d'Anjou en 1877. L'ivresse des membres demeure une préoccupation dans les sociétés musicales. Le règlement de la Fanfare de Saint-Denis-d'Anjou, en 1885, précise : « Seront priés de se retirer ceux qui se présenteront dans une réunion ou répétition en état d'ivresse »<sup>30</sup>. Aucune sanction, ni aucune amende n'est prévue : peut-être faut-il y voir la nécessité de ne pas effrayer les éventuels postulants, afin que la fanfare perdure.

En revanche, de leur côté, discipline militaire oblige, les instances dirigeantes des sapeurs-pompiers sont intransigeantes. En 1877, à Fougerolles, un sapeur-pompier est condamné au blâme et à la réprimande après en avoir frappé et blessé un autre, sous l'emprise de l'alcool (**Annexe 32a**). Le 21 décembre 1884, le conseil des sapeurs-pompiers de Loiron justifie ainsi la radiation de l'un des siens :

« Depuis fort longtemps le sapeur P. Jean se présente à toutes les réunions et prises d'armes dans un état d'ivresse dégradante et de plus il tient sur les rangs des propos inconvenants à l'adresse de toute le monde, qui vont même quelquefois jusqu'aux injures les plus grossières »<sup>31</sup>.

Le fait que c'est « depuis fort longtemps » que le sapeur se présente ivre montre qu'il y a tout de même une tolérance relative à l'égard de la consommation d'alcool. Six ans plus tard, la procédure se renouvelle, pour les mêmes raisons, à l'encontre d'un autre sapeur-pompier de Loiron.

Les fumeurs sont également mal venus. En effet, dans les cercles, certains équipements font l'objet de toutes les attentions. À Évron, en 1822, il est interdit fumer dans la salle de billard ; à Chémeré-le-Roi, en 1839 :

« (...) il est défendu de fumer en jouant à une table à quelque jeu que ce soit, on pourra fumer seulement hors-jeu, ou en jouant au billard sous peine de cinquante centimes d'amende. (...) Il est défendu lorsqu'une assemblée aura été convoquée de jouer à aucun jeu ni même de fumer pendant le

---

<sup>30</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1053

<sup>31</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 101, 3 H 2

temps que dureront les débats et quand la séance sera terminée chacun reprendra son amusement »<sup>32</sup>.

À la même époque, au Cercle de la Gauvennerie à Craon, l'amende pour avoir fumé en jouant au billard s'élève jusqu'à trois francs, soit six fois plus qu'à Chémeré-le-Roi<sup>33</sup>.

L'honneur de l'association vis-à-vis de l'extérieur est aussi un principe que les statuts cherchent à préserver. Ce qui se fait et se dit au cercle, reste au cercle. À Arquenay, en 1846 :

« (...) tout différend qui s'élèvera entre les sociétaires ne devra point être connu du dehors, de même aucune chose malédifiante ne devra point être rapportée à la société, celui qui aura la faiblesse de la faire payera l'amende de 50 c[entimes] »<sup>34</sup>.

Il est interdit aux jeunes filles membres des Enfants de Marie de Cossé-le-Vivien d'aller ni « le dimanche dans les auberges remplir l'office de servantes », ni « aux noces remplir le même office ». Et « quand elles ne seront point d'une noce, elles n'iront point prendre part aux divertissements usités en ces occasions »<sup>35</sup>.

Le comportement, voire les infractions des sociétaires au dehors ont ainsi des conséquences sur leur maintien au sein de l'association. Les sapeurs-pompiers en font une règle de base. En 1855, ceux de Saint-Denis-d'Anjou radient de leur subdivision un des leurs, condamné à deux ans de prison pour vol<sup>36</sup>. En 1891, même s'ils ont des doutes sur la culpabilité du sapeur Pierre Maudet, accusé d'être l'auteur de plusieurs incendies, ceux de Loiron le suspendent au moment de l'ouverture de l'enquête judiciaire. La délibération du conseil des sapeurs-pompiers local conclut, pour justifier la décision : « [il est] bon de prendre dès aujourd'hui des mesures pour l'avenir, dans le cas où ces soupçons viendraient à être confirmés et que des poursuites judiciaires seraient exercées contre lui »<sup>37</sup>.

---

<sup>32</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>35</sup> Arch. dioc. Laval, cure de Cossé-le-Vivien, Règlement des Enfants de Marie, 22 novembre 1875

<sup>36</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 154, 3 H 4

<sup>37</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 101, 3 H 2

Les sociétés musicales sont aussi soucieuses de leur réputation à l'extérieur. Plusieurs règlements, comme celui de la Fanfare de Saint-Ouën-des-Toits<sup>38</sup>, interdisent à leurs membres de jouer dans les rues en se rendant aux répétitions et en en revenant. En cas d'infraction, la Fanfare des Bons Enfants de Chemazé prévoit même une amende de 25 centimes<sup>39</sup>. De même, les musiciens sont appelés à s'abstenir d'aller jouer dans les cabarets après les répétitions sous peine, là, d'une amende qui s'élève jusqu'à un franc.

### *Des propos mesurés*

« Injures », « insultes », « expressions outrageantes », « propos offensants », « plaisanterie ou pointe », « propos indécents », « insolence » : voilà un aperçu des propos contre lesquels les règlements d'associations, et plus particulièrement les cercles, cherchent à lutter. Des amendes sont prévues : 20 centimes pour une insulte au Nouveau Cercle de Bazouges, 3 francs pour une « expression outrageante » à la Gauvennerie de Craon, 5 à 20 francs pour une offense à la Réunion de Craon. Les statuts de la Société de l'Union de Saint-Denis-d'Anjou précisent : « Tout sociétaire qui se permettrait de calomnier ou d'injurier l'épouse d'un sociétaire dans son honneur paiera 3 f[rancs] d'amende »<sup>40</sup>. Chez cette dernière, comme ailleurs, une procédure d'exclusion peut être enclenchée. À la Société littéraire d'Ernée, il faut pour cela recueillir les deux tiers des voix dans le cadre d'un scrutin écrit.

Le blasphème a droit à un traitement spécifique dans les règlements, notamment, ceux des sociétés de cure. À la Société de Bazouges, en 1863, il est interdit de tenir « des propos injurieux, offensants, indécents, impis (*sic*) ou contre la religion »<sup>41</sup>. Nombre de règlements associatifs affectent au blasphème une amende particulière. La Société d'Arquenay, en 1846, prévoit ainsi 50 centimes d'amende aussi bien pour « tout blasphème du saint nom de Dieu » que pour « toute parole contre la religion

---

<sup>38</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1053

<sup>39</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>40</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

<sup>41</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

ou contre le prochain »<sup>42</sup>. Cependant, « jurer le nom de Dieu » à l'Union de Saint-Denis-d'Anjou en 1877 n'est passible que de 10 centimes d'amende<sup>43</sup>.

### *Un respect des horaires et des réunions*

Chronologiquement, les corps de sapeurs-pompiers sont les premiers à imposer à leurs membres une assiduité et une ponctualité, sous peine de sanction. Le registre des punitions des sapeurs-pompiers de Saint-Denis-d'Anjou mentionne ainsi les amendes énoncées pour cause d'absence à l' « exercice de la pompe du 1<sup>er</sup> dimanche du mois d'août » 1849<sup>44</sup> : 50 centimes chacun pour trois fusiliers, mais seulement 25 pour le sergent, sans qu'il soit possible de dire si ce traitement de faveur est lié au grade ou à une autre contingence.

À Fougerolles, en 1899, des remontrances pour un retard d'une demi-heure à l'exercice de tir engendrent des injures à l'égard du chef de corps ; l'affaire se termine par un renvoi de la subdivision après passage devant le conseil de discipline **(Annexe 32b)**.

Pour les membres des sociétés musicales, présence aux répétitions et aux représentations ou « services commandés » sont de rigueur. Une échelle de sanctions est mise en place à l'encontre des contrevenants. Le règlement de la Fanfare municipale de Juvigné en 1887 en donne un exemple dans l'un de ses articles :

« Article 15 - Les infractions au présent règlement seront punies des amendes ci-après :

- Pour absence à un service commandé, 1 f[ranc]
- Pour absence à une répétition, 0,25
- Pour manquer à l'appel dans un service commandé, 0,50
- Pour manquer à l'appel à une répétition, 0,05
- Pour quitter avant la fin soit une réunion soit une répétition, 0,25 »<sup>45</sup>.

---

<sup>42</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>43</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 174

<sup>44</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 154, 3 H 4

<sup>45</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

Ce sont sensiblement les mêmes tarifs que l'on retrouve par ailleurs. Les règlements des sociétés musicales, à l'instar de ceux de Daon en 1878, s'avèrent en la matière très procédurier et prévoient le plus souvent l'exclusion en cas de récidive :

« Art. 9 – L'exactitude dans les réunions ordinaires ou acceptées par la Société est de rigueur pour tout sociétaire. Aucun d'eux ne pourra se dispenser d'y assister, ni même arriver après l'heure fixée, s'il n'a fait connaître au chef d'orchestre vingt-quatre heures à l'avance autant que possible un motif sérieux d'empêchement.

Art. 10 – Le sociétaire qui dans le même mois s'absentera trois fois sans motif connu ou jugé valable, sera appelé par le président à fournir ses explications devant le conseil, qui appréciera et pourra, suivant les circonstances, prononcer une amende de cinquante centimes à un franc. Si dans la même année, le même sociétaire sans tenir compte du premier avertissement renouvelle ses absences le conseil prendra alors tel parti que lui dicteront les circonstances.

Art. 15 – Tout sociétaire qui par son mauvais vouloir son inexactitude ou son absence aurait compromis le succès du concours sera passible d'une amende de 5 à 10 francs pour une première fois. Si la même faute se renouvelait l'exclusion du sociétaire serait alors proposée et votée par tous les membres »<sup>46</sup>.

À partir des années 1900, tout ce qui a à faire au comportement, au respect des horaires, disparaît des règlements associatifs. On peut y lire un plus grand formalisme administratif en matière associative, en lien avec la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. On peut y lire aussi, sans doute, l'aboutissement du processus de « civilisation des mœurs » : ce qu'il n'est plus nécessaire d'écrire va de soi. Les normes ont été assimilées.

Ainsi, les statuts associatifs, dans un nombre d'articles relativement peu nombreux, n'abordent-ils plus, à partir de cette époque, que les questions très formelles de conditions d'adhésion, de composition de bureau, de convocation d'assemblée générale et pour finir, de dissolution de l'association. Seule la rubrique concernant les conditions de radiation et d'exclusion fait encore

---

<sup>46</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1051

allusion au comportement des sociétaires. Le règlement de l'Alerte d'Évron, par exemple, en 1913 stipule, dans son article 11 que :

« Tout membre qui ne se conformera pas aux présents statuts, et dont la conduite aura porté atteinte à l'honneur de l'Association sera exclu »<sup>47</sup>.

Plus tardivement, en 1922, l'article 6 des statuts du Football-club de Champgenêteux précise que : « Le comité peut radier d'office tout sociétaire s'étant conduit de façon à entacher l'honneur du club ou ayant causé un tort quelconque au club »<sup>48</sup>. Cette question de l'honneur de l'association n'est pas véritablement explicitée dans les statuts ; elle est présente ici de manière assez formelle. Aucune liste d'actes ou de propos répréhensibles, aucune échelle de sanctions, à part la mention de l'exclusion finale, n'est plus répertoriée dans les statuts des associations rurales mayennaises à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle. Les normes de civilité n'ont plus à être édictées. Faut-il considérer que les associations sportives, notamment celles issues des patronages catholiques comme l'Alerte d'Évron, sont des cadres moins contraignants pour les sociétaires ? Il est vrai qu'appartenir à un club sportif n'est plus un marqueur de distinction sociale nécessitant une réputation irréprochable. Ou faut-il voir dans la fin de la formalisation écrite des normes de civilité une assimilation générale de la population ? La redéfinition des normes de virilité à laquelle contribue la sociabilité associative est sans doute un élément de réponse.

### *Les normes de virilité : un « retour en force »*

La « civilisation des mœurs » portée par la sociabilité associative dans les communes rurales mayennaises l'est en direction d'un public quasi exclusivement composé d'hommes. Aussi, ces sociétés d'entre-soi masculin, de la société littéraire des années 1830 au club de football des années 1930 en passant par les fanfares et les sociétés conscriptives de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, participent, au fil du temps, à l'évolution des normes qui définissent la virilité.

---

<sup>47</sup> Arch. assoc. de l'Alerte d'Évron, Statuts déposés le 6 mai 1913

<sup>48</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 145

Les activités de lecture de la presse, de discussion entre hommes bien établis au sein des sociétés littéraires de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à Ernée ou à Craon, participent à la construction d'une virilité qui se veut mature, posée et réfléchie. Cependant, dans les années 1830, les choses changent sensiblement. La boule s'impose définitivement face au billard, comme activité caractéristique du cercle de type angevin. Cette activité de lancer, qui se pratique souvent en extérieur, vient rappeler une époque, la fin du Moyen-Âge, où la norme en matière de virilité était celle de l'affrontement, et non celle de la retenue<sup>49</sup>. D'ailleurs, les membres des cercles et sociétés d'hommes apparaissent beaucoup moins portés sur la lecture ou la discussion que leurs prédécesseurs. La consommation d'alcool, même sous contrôle, devient une activité majeure dans certaines sociétés.

Le modèle de virilité présent dans les campagnes mayennaises, *via* la sociabilité associative, continue d'évoluer à partir des années 1870. L'essor des corps de sapeurs-pompier, des sociétés conscriptives, qu'accompagne celui des sociétés musicales, participe à cette redéfinition des normes de virilité.

Certes, dans la tradition des cercles et sociétés d'hommes, un comportement respectable et respectueux est valorisé. La lutte contre l'alcoolisme est un point commun qui parcourt toute la sociabilité associative rurale mayennaise du XIX<sup>e</sup> siècle. Plus que la notion de respect, c'est celle d'ordre qui est au cœur du fonctionnement des corps de sapeurs-pompier, des fanfares et des sociétés conscriptives. Les officiers, les chefs de musique et de tir sont appelés à jouer un rôle social déterminant.

Dans les années 1890, la vélocipédie participe de cette évolution des représentations. Le *Journal de Craon* annonce ainsi les grandes courses données par la Société vélocipédique craonnaise, le 9 août 1891 :

« L'après-midi sera consacrée aux *velocemen*, à ceux qui, doués de poumons en caoutchouc et de jarrets d'acier, recherchent l'âpre plaisir de la lutte de vitesse, à ceux qui, comme les coureurs d'Horace, doublent à plein train les piquets de virage »<sup>50</sup>.

---

<sup>49</sup> CORBIN Alain *et alii*, sous dir., *Histoire de la virilité*, *op. cit.*, t. 1, p. 448

<sup>50</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53 /1 [*Le Journal de Craon*], 2 août 1891

Une autre illustration de ces nouvelles normes de virilité, associées au monde du sport, est le « salut aux gymnastes » figurant dans la brochure annonçant le programme du concours régional de gymnastique de Craon, le 4 août 1912 :

« Quand vous défilerez dans notre ville en fête,  
Crânes, sveltes, pimpants, le pas ferme, haut la tête,  
Drapeau claquant au vent,  
Le refrain qu'aux échos jeteront vos fanfares,  
Sera celui qui chante en vos âmes sans tares :  
Pour l'Honneur, en Avant !... »<sup>51</sup>.

Les valeurs inculquées au sein de ces associations sont très clairement militaires. Les multiples photographies prises au sein du monde associatif mayennais au début du XX<sup>e</sup> siècle valorisent le corps, la force et l'esprit de groupe (**Annexes 10, 11, 13b, 27a et 33**). Les exercices de pyramides, de barres et les mouvements d'ensemble exécutés par plusieurs dizaines de participants, rangés en ligne, sont ce que donnent à voir les sociétés conscriptives rurales. Jusque dans les années 1930, ces prestations constituent les programmes des compétitions de gymnastique qui ont lieu dans les campagnes mayennaises, à l'exemple du Festival organisé par l'Intrépide de Pré-en-Pail, le 4 octobre 1931, et filmé par Georges Guenoux<sup>52</sup>. À cela s'ajoutent les uniformes des sociétaires, le salut militaire effectué par l'encadrant au pied de la pyramide réalisée par les membres de la Société de gymnastique la Jeanne-d'Arc d'Ernée (**Annexe 33b**).

L'évolution des normes de virilité constatée dans les campagnes mayennaises s'oppose à l'affirmation d'Anne-Marie Sohn selon laquelle « le XIX<sup>e</sup> siècle voit (...) le déclin d'une masculinité fondée sur la force, le courage et l'honneur »<sup>53</sup>. Cette différence s'explique par le public considéré. Dans son ouvrage, Anne-Marie Sohn étudie presque exclusivement les classes aisées urbaines, le monde des lycéens et des étudiants, autant dire un univers totalement étranger aux campagnes.

Dans les communes rurales mayennaises, dans le second tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, il y a bien, grâce à la sociabilité associative, un « procès de civilisation ». Cependant, à

---

<sup>51</sup> *Concours de gymnastique du 4 août 1912, op. cit.*

<sup>52</sup> Arch. départ. de la Mayenne, CN 69/3

<sup>53</sup> SOHN Anne-Marie, « *Sois un homme !* », *op. cit.*, p. 441



partir des années 1870, les normes véhiculées, notamment celles de la virilité, changent profondément : l'intérêt porté au corps, à sa force et à sa santé, ainsi que l'intérêt porté aux valeurs issues de l'univers militaire, à l'honneur, à la discipline deviennent prépondérants et questionnent le « procès de civilisation ».

## 3.2 – Un bouillon de culture prépondérant

Les nouveautés promues par la sociabilité associative dans les communes rurales mayennaises entre les années 1830 et les années 1930 ne peuvent prendre pied que dans un contexte particulièrement favorable : une culture coutumière déjà affaiblie, l'influence culturelle croissante des villes sur les campagnes et l'action décisive des municipalités.

### 3.2.1 – De « vieilles habitudes » déjà sur la défensive

À l'époque moderne, l'assemblée communale ou fête patronale est la « fête par excellence »<sup>1</sup>. Le terme « assemblée », utilisé dans une grande partie de la France du Centre-Ouest (Normandie, Bretagne orientale, Maine, Anjou, Touraine, Berry) évoque une réunion en grand nombre<sup>2</sup>. Elle se déroule à la période estivale. D'après Annie Antoine, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le Bas-Maine, l'assemblée est le seul moment, où la population communale se réunit<sup>3</sup>. Fête d'abord religieuse, organisée le jour de la fête du saint patron de la paroisse, l'assemblée accueille des activités profanes et donne lieu à des danses et à des jeux. Elle se déroule parfois sur plusieurs jours : elle est une « rupture majeure dans la vie de la communauté »<sup>4</sup>. Cependant, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'assemblée semble globalement en déclin sur le territoire français, décriée par les autorités, tant civiles qu'ecclésiastiques, à cause des débordements qu'elle engendre du fait, en particulier, de la consommation d'alcool<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> GUTTON Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise*, *op. cit.*, p. 238

<sup>2</sup> FABRE Daniel, « « Faire la Jeunesse » au village », dans LEVI Giovanni, SCHMITT Jean-Claude, sous dir., *Histoire des jeunes en Occident. L'époque contemporaine*, Paris, éd. du Seuil, 1996, p. 52-53

<sup>3</sup> ANTOINE Annie, *Fief et villages du Bas-Maine*, *op. cit.*, p. 42

<sup>4</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.*, p. 313

<sup>5</sup> WEBER Eugen, *La fin des terroirs*, *op. cit.*, p. 451-452

La veillée est une autre forme de sociabilité coutumière. Deux cadres coexistent<sup>6</sup> : celui, patriarcal, qui regroupe une dizaine de personnes d'une même famille, et celui, à l'échelle du hameau, qui peut compter jusqu'à une quarantaine de participants. Le caractère véritablement sociabilitaire de la veillée interroge, car elle a une fonction à la fois festive et économique : les hommes et les femmes y parlent, y dansent, mais y tressent également des paniers, y tissent. Réservées à la période hivernale, les veillées ont une fréquence aléatoire. Elles s'organisent en fonction des besoins, car elles sont échanges de services : « veiller ensemble, c'est économiser lumière et chaleur et c'est aussi l'occasion de rencontres pour les jeunes générations »<sup>7</sup>. Contrairement à l'assemblée, la veillée apparaît encore bien « vivace »<sup>8</sup> dans les campagnes françaises au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, que cela soit, par exemple, en Beauce<sup>9</sup>, en Berry<sup>10</sup> ou en Limousin<sup>11</sup>.

### *Des assemblées communales mayennaises en déclin*

En Mayenne, la coutume des assemblées communales remonte, pour la plupart, à l'Ancien Régime. En 1899, à Montenay, il est écrit qu'« elle se tient de toute antiquité » ; à Saint-Ouën-des-Toits, qu'elle « existe depuis un temps immémorial » ; à Vimarcé, que « cet usage existe depuis une centaine d'années »<sup>12</sup>. En 1824, l'administration préfectorale de la Mayenne adresse aux municipalités du département un questionnaire destiné à établir un *Tableau des assemblées ou fêtes patronales*<sup>13</sup>. Parmi les attendus, figurent les dates des festivités, l'affluence qu'on y rencontre, distinguant hommes et femmes, locaux et étrangers, mais aussi les activités qu'on y pratique et la manière dont cela se déroule en termes d'ordre public. L'image qui s'impose, à la lecture de ce *Tableau*, est celle de la fin d'une époque, ou tout du moins, du début de la fin. 29 communes rurales sur les 113 répertoriées ne connaissent aucune assemblée le jour de la fête du saint patron : à Athée,

---

<sup>6</sup> GUTTON Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise, op. cit.*, p. 244

<sup>7</sup> APRILE Sylvie, *La Révolution inachevée, op. cit.*, p. 138

<sup>8</sup> AGULHON Maurice, BODIGUEL Maryvonne, *Les associations au village, op. cit.*, p. 16-18

<sup>9</sup> FARCY Jean-Claude, *Les paysans beaucerons, op. cit.*, p. 1068

<sup>10</sup> PAUQUET Alain, *La société et les relations sociales en Berry, op. cit.*, p. 275

<sup>11</sup> CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle. Vol. 1 : La rigidité des structures économiques, sociales et mentales*, Paris, Rivière, 1975, p. 299-300

<sup>12</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/13-4 ; MS 80/6-16 ; MS 80/3-10

<sup>13</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 M 433

l'assemblée est « tombée en désuétude (...) depuis quarante à cinquante ans » ; à Villiers-Charlemagne, « autrefois on dansait, ce divertissement est presque anéanti depuis 6 ans ». Les raisons de ce déclin varient : à Saint-Pierre-des-Landes, l'assemblée a été « détruite par Mr Le Roi curé et doyen alors de St Pierre il y a bien 50 à 60 ans » ; à Pommerieux, l'assemblée, qui se tient le 25 août, « était beaucoup plus conséquente, mais le jour étant la fête du roi, cette fête retient les étrangers dans leurs communes, ainsi l'assemblée de Pommerieux n'est presque plus rien, la fête du roi y est tout » ; à Loiron, depuis 1816, « aucun divertissement n'a lieu à raison que l'administration locale a arrêté l'exercice du violon (...) ; depuis qu'on y voit plus de violon il n'y a presque plus d'assemblée ».

Dans les communes où les fêtes patronales perdurent, elles rassemblent plusieurs centaines de personnes, le plus souvent autant d'hommes que de femmes. Le nombre d'étrangers, venus hors de la commune, varie, semble-t-il, en fonction de la concurrence des assemblées environnantes. On danse, on se promène, on joue (boules, palet, cartes), mais surtout on boit, à l'excès. La description des festivités dans les formulaires laisse transparaître une hostilité ouverte des autorités locales à l'encontre des assemblées : « débauches », « rixes », « libertins », « bagarres », « ivrognerie ». À Saint-Germain-le-Guillaume, « il y a trois ans, il y eut un incendie de toute la toiture d'une belle auberge ; il y a deux ans, des rixes ». À Saint-Michel-de-la-Roë, le maire précise :

« (...) notre assemblée étant une des dernières des environs, les jeunes gens qui ont eu quelques différends aux autres se trouvent à la nôtre comme à un rendez-vous (...) ; l'an dernier, la gendarmerie et moi nous manquâmes d'être assommés à coups de pierre ».

Il rajoute à l'adresse du préfet : « C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous supplier de nous autoriser de dissoudre l'assemblée au soleil couchant afin de voir ceux qui se révoltèrent contre les autorités ou bien la détruire tout à fait ». À la Selle-Craonnaise, le message est le même : « Il serait bien urgent que cette assemblée fut abolie ». À Juvigné, du fait de la mort de deux hommes des suites de leurs blessures, l'assemblée a été supprimée et la réponse au formulaire préfectoral s'en félicite : « Il y a plusieurs années qu'on ne voit plus de traces. Que de crimes en moins. »

Les maires, auteurs des rapports communaux qui permettent de constituer ce *Tableau*, se montrent globalement hostiles à l'organisation des assemblées, car elles portent atteinte à l'ordre public. Aussi les dépeignent-ils, le plus souvent, comme une occasion de beuverie pour la population locale. Il semble que, suite aux turbulences liées aux événements révolutionnaires, le clergé local ait perdu, en partie, le contrôle de l'organisation des assemblées communales. Dans les années 1810-1820, il est moins question d'y communier et prier que d'y boire et danser. De plus, espérant leur disparition, les maires ont une propension à voir les assemblées moins belles qu'elles ne sont. Il n'empêche que l'impression générale est celle d'un moment de sociabilité communale qui disparaît progressivement, avec le temps, commune après commune.

### *Des veillées toujours vivaces dans les campagnes mayennaises*

En Mayenne, les veillées apparaissent toujours vivaces, bien que leur caractère strictement sociabilitaire soit, comme ailleurs en France, à nuancer. En effet, au cours de la réunion, certains participants, en réalité, travaillent :

« Pendant la mauvaise saison (...), les membres de la famille font la veillée. Les hommes fabriquent différents objets en paille ou en bois : ruches, paniers, etc. employés aux divers usages de la ferme, ou destinés à être vendus. Les femmes cousent ou tricotent, autour du foyer »<sup>14</sup>.

Dans un ouvrage paru en 1854 et intitulé *Récits du pays de bocage*, l'« homme de lettres » Jacques Duchemin des Cépeaux dépeint une veillée à laquelle il assiste, vers les années 1840, dans la métairie de son domaine du Tertre-Bichetière, situé dans la commune de Nuillé-sur-Vicoin (**Annexe 34**). Né en 1784, l'auteur passe son enfance à Laval. Selon Alphonse Angot, il est utilisé comme messenger, en 1794, pour porter le courrier d'une victoire des chouans auprès de son père détenu comme suspect<sup>15</sup>. Monté à Paris, il s'y marie et fait carrière dans l'administration. Dans les années 1820, il se lance dans le projet de réunir les témoignages des survivants chouans et publie le résultat de son enquête en 1825-1827 sous le titre *Lettres de la*

---

<sup>14</sup> Arch. départ de la Mayenne, MS 80/16-6

<sup>15</sup> ANGOT Alphonse, *Dictionnaire historique, op. cit.*, t. II, p. 64

*Chouannerie*. Politiquement, Jacques Duchemin-Descepeaux « n'était pas pour les légitimistes ultra », écrit Alphonse Angot<sup>16</sup>. À partir des années 1830, il revient sur ses terres mayennaises, à Laval et dans son domaine du Tertre-Bichetière, situé à une quinzaine de kilomètres au sud de la ville. Il continue néanmoins à beaucoup voyager, faisant des séjours réguliers et longs à Paris. C'est à l'occasion de l'un de ses derniers, entre 1852 et 1854, qu'il publie *Récits du pays de bocage*, sous-titré : *traditions, légendes et chroniques*.

Le domaine du Tertre-Bichetière se compose d'un « manoir ». Un châtelain y est mentionné depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. La propriété est acquise dans les années 1780 par le père de Jacques Duchemin des Cépeaux<sup>17</sup>. Ce dernier s'y fait recenser en 1846, en compagnie de sa femme, de son plus jeune fils, René, âgé de 24 ans, et de sa belle-fille, âgée de 42 ans, issue du premier mariage de son épouse. À leur service, travaillent un domestique, une femme de chambre et une cuisinière. La métairie du domaine, située à quelques dizaines de mètres du manoir est tenue cette même année par Étienne Guillet, cultivateur, âgé d'une trentaine d'années. Il y vit avec sa femme et ses deux enfants, alors âgés de sept et quatre ans. Trois domestiques, deux hommes et une femme, complètent la maisonnée. Cette famille de métayers est toujours présente au recensement de 1851.

La veillée à laquelle est convié Jacques Duchemin des Cépeaux a un caractère exceptionnel, car le domestique qui l'en informe précise qu'« il n'y aura pas de plus belle veillée dans la paroisse cette année ! ». Dans les années 1840, la population de Nuillé-sur-Vicoin atteint un chiffre maximal de plus de 1 600 habitants, avec d'être divisée par deux d'ici aux années 1930. Malgré cela, la proximité avec la ville de Laval contraint les occasions de sociabilité. Alphonse Angot signale ainsi que :

« Le marché du vendredi et les quatre foires du jeudi après Pâques, des lendemains de la Trinité, de la Madeleine et de la Toussaint, établies, (...) par lettres patentes de mars 1604, furent supprimées, sur l'opposition du duc de la Trémoille et des habitants de Laval, par arrêt du parlement du 20 décembre 1704 »<sup>18</sup>.

---

<sup>16</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 305

<sup>17</sup> *Ibid.*, t. III, p. 757

<sup>18</sup> *Ibid.*, t. III, p. 179

L'assemblée communale a lieu toutefois à la Trinité. Astillé, l'autre bourg, situé à cinq kilomètres, vers lequel les gens du Tertre-Bichetière pourraient se tourner pour participer à un moment de sociabilité, « est peut-être la seule commune du département de la Mayenne qui n'ait pas son assemblée annuelle »<sup>19</sup>. Alphonse Angot n'en fait aucune mention et la monographie communale d'Astillé rappelle qu'en 1882, le conseil municipal refuse de donner suite à une pétition « signée par les débitants et par quatre autres habitants du bourg à l'effet d'obtenir l'établissement à Astillé d'une assemblée annuelle, fixée au premier dimanche de juillet ». Les occasions locales de sociabilité semblent donc plutôt rares et l'on comprend en quoi la veillée organisée à la métairie du Tertre-Bichetière est un évènement à ne pas rater.

Le domestique de Jacques Duchemin des Cépeaux ajoute que « toute la jeunesse de la *sujétion* va s'y trouver ». Par « *sujétion* », il faut entendre les métairies relevant du manoir du Tertre-Bichetière. Outre la ferme du même nom, plusieurs autres des alentours sont concernées : la Bouvrie, la Tesserie, la Morinière ou encore la Maisonneuve. Chacune compte un couple d'exploitants, leurs enfants et des domestiques au nombre de deux ou trois. Au total, on peut estimer que c'est une quarantaine de personnes qui sont attendues pour veiller à la métairie du Tertre-Bichetière en cette soirée d'automne. Jacques Duchemin des Cépeaux fait d'ailleurs porter « six bouteilles de vin » et note, en arrivant lui-même à la veillée, que la réunion est « nombreuse ». La présence inopinée du maître du domaine parmi les domestiques et métayers crée « un moment d'embarras et de contrainte », ce qui montre que, de coutume, les veillées ne mélangent pas les classes sociales.

Le prétexte de la veillée est la cuisson du « pommé », « une sorte de confiture de pommes coupées en morceaux qu'on fait cuire dans du cidre nouveau ». L'opération dure « trois jours et deux nuits ». Elle nécessite un remuement continu, dévolu, selon le témoignage de Jacques Duchemin des Cépeaux, à « la métayère et [aux] vieilles gens ». De leur côté, les jeunes assurent la partie festive de la veillée : on y chante, on danse, on y boit du cidre et du vin. La venue d'un conteur est aussi programmée ; au Tertre-Bichetière, c'est le « vieux remouleur » qui officie.

Le tableau de la veillée dépeint par Jacques Duchemin des Cépeaux, dans les années 1840, dans la campagne mayennaise, correspond donc en tout point à celui que l'on

---

<sup>19</sup> Arch. départ de la Mayenne, MS 80/4-2

observe par ailleurs : une réunion intergénérationnelle, pouvant compter plusieurs dizaines de personnes, la fonction de sociabilité se greffant sur la fonction économique.

En dehors des assemblées communales et des fêtes patronales, des manifestations collectives traditionnelles, ponctuelles, locales mais régulières, existent. En Mayenne, l'une d'entre elles se nomme les Mouillotins<sup>20</sup>. Elle se déroule à Craon et dans ses environs. Il s'agit d'une quête nocturne d'œufs, de maison en maison, dont l'origine reste inconnue. La déambulation, qui, peu à peu, se fixe à la nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai, est accompagnée, de chansons et de consommation d'alcool, mais aussi d'injures et de bagarres. La manifestation est interdite par le sénéchal en 1780, mais perdure au XIX<sup>e</sup> siècle.

### *Un fonds de musiques anciennes riche*

De son côté, la musique n'a pas attendu l'association pour pénétrer la campagne mayennaise. Le *Tableau des assemblées ou fêtes patronales* de 1824 permet de voir que l'on danse au son du violon à ces occasions. Dans la société traditionnelle, la danse est « une expression de la cohésion de la communauté villageoise »<sup>21</sup>. À la Bigottière, à la saint Pierre, le 29 juin, on « danse depuis 5 heures du soir jusqu'à soleil couchant ». À Louverné, on danse et on chante ; à Saint-Michel-de-la-Roë, cependant, le maire déplore que ce soient « des chansons obscènes ». À en croire le rapport de son homologue de Loiron, la présence du violon est indispensable au déroulement des festivités :

« Auparavant 1816 c'était la danse et depuis aucun divertissement n'a lieu à raison que l'administration locale a arrêté l'exercice du violon, je ne puis remplir les colonnes qui concernent le nombre approximatif des habitants et étrangers qui se trouvent à nos assemblées pour raison que depuis qu'on n'y voit plus de violon il n'y a presque plus d'assemblée »<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> BLOTTIÈRE Gérard, « La fête populaire menacée », *op. cit.*, p. F1

<sup>21</sup> BECK Robert, *Histoire du dimanche, de 1700 à nos jours*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 1997, p. 130

<sup>22</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 M 433

Cette présence musicale remonte à l'Ancien Régime<sup>23</sup>. Maîtrise de l'instrument et répertoire se transmettent dans le cadre familial. D'ailleurs, à l'exception de l'assemblée ou de la fête patronale, la danse au son du violon se pratique la plupart du temps en famille ou entre voisins, dans la ferme ou le hameau<sup>24</sup>.

Jacques Duchemin des Cépeaux décrit une veillée en deux temps en termes de danses : tout d'abord, des rondes exécutées par les participants des deux sexes au son d'un chant choral, puis, des « danses au violon » ou « contredanses » (de l'anglais *country dances*), c'est-à-dire des chorégraphies basées sur des figures exécutées par des couples se déplaçant les uns par rapport aux autres. Ces deux temps distincts correspondent aux deux premières « couches » décrites par François Redhon<sup>25</sup> et qui constituent, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la musique mayennaise « routinière »<sup>26</sup>, c'est-à-dire celle apprise seul, à l'oreille, hors-association.

Le répertoire musical lié aux rondes est le fonds le plus ancien : il remonte au moins au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les contredanses apparaissent dans les répertoires paysans en général, et en Mayenne en particulier, entre 1830 et 1850<sup>27</sup>.

De leur côté, l'aristocratie et la bourgeoisie urbaine locales pratiquent un répertoire de danses plus varié, qui va de danses anciennes et plus complexes, comme le passe-pied ou le menuet, à des danses plus récentes<sup>28</sup>. Parmi ces dernières, certaines, comme la contredanse ou la valse, connaissent une diffusion et un succès dans le reste de la population. Dans un ouvrage de 1907, l'enseignant et folkloriste Amand Dagnet restitue les paroles d'une chanson intitulée *La danse à Sainte-Suzanne en 1830*, qui est, en l'occurrence, une valse exécutée, si l'on en croit le texte, au son du hautbois<sup>29</sup>.

---

<sup>23</sup> *Écoutez gens de Mayenne. Chansons et musiques traditionnelles en Mayenne*, Laval, Mayenne Culture/éd. Aedam Musicae, 2016, p. 35

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 39

<sup>25</sup> REDHON François, « La musique traditionnelle de la Mayenne », dans *L'Oribus*, mars 1982, n° 5, p. 9

<sup>26</sup> *Écoutez gens de Mayenne, op. cit.*, p. 62

<sup>27</sup> GUILCHER Jean-Michel, *La contredanse et les renouvellements de la danse française*, Paris, Mouton & co, 1969, p. 195

<sup>28</sup> *Écoutez gens de Mayenne, op. cit.*, p. 36

<sup>29</sup> DAGNET Amand, *À travers les Coëvrons*, Laval, Imprimerie Mayennaise, 1907, p. 181-183



### *Un fonds de jeux anciens relativement pauvre*

À l'instar de la musique associative, le sport associatif n'émerge pas dans la campagne mayennaise à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sur une terre vierge. Il y existe un fonds de jeux anciens, qui persistent plus ou moins selon les communes considérées. Le « jeu » est défini par un système de règles ; on distingue « jeu sportif », où il y a une situation motrice, et « jeu de société », où il n'y en a pas, à l'exemple des jeux de dés ou de cartes<sup>30</sup>.

Si l'on en croit le *Tableau des assemblées ou fêtes patronales* de 1824, boire et danser sont, à ces occasions, les deux principales occupations. Pour le reste, le bilan est assez maigre, certains maires avouant même qu'il n'y a aucun divertissement lors de la fête patronale de leur commune. À Gesnes, où se réunissent près de 200 personnes, chaque 10 mai, ce ne sont que « quelques petits jeux usités en campagne », sans plus de précisions. Sur la commune de Chemazé, dans l'ancien bourg paroissial de Molières, « il n'y a plus de divertissement, si ce n'est quelquesfois (*sic*) la danse, mais très rarement », alors même que l'assemblée réunit plus de 1 000 personnes. Les fêtes patronales, organisées à la belle saison, entre le mois de mai et les tout premiers jours de novembre, sont surtout l'occasion de « se promener » dans le bourg et dans la campagne, pour rendre visite à des parents, comme à Blandouet, ou se réunir dans des auberges.

Parmi les jeux de société, sont mentionnées les « cartes » au Buret et le « biribi », sorte de loterie<sup>31</sup>. Parmi les jeux sportifs, sont cités le « palet » et la « boule ». Cette dernière n'a donc pas uniquement une diffusion dans le cadre associatif. S'appuyant sur les archives de la fabrique locale, la monographie de Neau évoque la soule :

« En 1760, il existait un jeu dans lequel le dernier garçon marié devait donner une grosse boule de cuir, qu'il jetait d'une croisée à l'issue des vêpres, aux hommes, mariés ou garçons, qui devaient se la disputer avec des bâtons et la conduire dans un endroit désigné pour gagner la victoire.

---

<sup>30</sup> PARLEBAS Pierre, *Jeux, sports et sociétés*, *op. cit.*, 467 p.

<sup>31</sup> Une description du jeu de biribi est donnée pages 43 à 45 dans : HUYN P. N., *La théorie des jeux de hasard, ou Analyse du krabs, du passe-dix, de la roulette, du trente & quarante, du pharaon, du biribi & lotto*, [s. n.], 1788, 51 p. [en ligne, sur gallica.bnf.fr]

Ce jeu, par ses abus, présentait de graves dangers ; aussi fut-il interdit par un arrêt de la Cour du Parlement de Paris en 1761 »<sup>32</sup>.

La soule est pratiquée dans une région allant de la Bretagne à l'Artois. Localement, elle est signalée, à l'époque moderne, à Neau, mais aussi au Bourgneuf, à Laval, à la Baroche-Gondouin ou à Saint-Quentin<sup>33</sup>. Dans le Maine, à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'instar de l'arrêt de la Cour du Parlement de Paris, les autorités judiciaires locales répriment ce jeu : la fourniture d'un ballon est passible d'une amende de 50 livres d'amende, la simple participation à la soule de 10 livres<sup>34</sup>.

La première caractéristique du fonds ancien des jeux dans la campagne mayennaise dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est donc d'être limité et en déshérence. S'il est difficile de dénombrer précisément l'ensemble des jeux auxquels on s'adonne à l'époque moderne, il est évident que qu'on ne s'y adonne que très ponctuellement, lors des assemblées, à l'échelle de la commune, ou lors des veillées, au sein de la famille et du voisinage. Même pour ces dernières, il n'y a pas de périodicité des activités ludiques. Tout est informel. Avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le nombre limité et la fréquence rare et aléatoire des jeux dans les campagnes mayennaises en font des activités fragiles. La pression grandissante des autorités administratives et religieuses contre les pratiques violentes, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, conduit à un délitement des activités de loisirs, qui se restreignent alors à la promenade, à la danse et à la consommation d'alcool.

La seconde caractéristique de ce fonds ancien, c'est le fait qu'il est dominé par la pratique de la boule de fort, qui s'impose peu à peu comme le jeu régional, notamment dans le sud du département, plus directement en contact avec la vallée de la Loire.

En résumé, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la sociabilité coutumière préexistante à l'essor de la sociabilité associative est fragilisée. Si les veillées persistent, les assemblées communales déclinent. Sans doute faut-il y voir le fait que les premières échappent

---

<sup>32</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/3-6

<sup>33</sup> BLOTTIÈRE Gérard, « La fête populaire menacée », *op. cit.*, p. F4-F5

<sup>34</sup> SALBERT Jacques, sous dir., *La Mayenne, op. cit.*, p. 266

totale­ment à l'emprise des autorités, et notamment du curé<sup>35</sup>. De la même manière, les jeux collectifs anciens, comme la soule, tendent à s'effacer. Il en va de même pour les rondes, remplacées par les danses de couples. Tous ces signaux montrent qu'avant l'émergence de la sociabilité associative, l'esprit communautaire est plus que jamais affaibli dans les campagnes mayennaises, tant dans les pratiques que dans les occasions de le convoquer. Ainsi l'influence grandissante des villes est-elle plus à même de se développer.

### 3.2.2 – Une influence urbaine grandissante

Dans son étude sur la Sarthe, Paul Bois cherche les racines de la chouannerie. Selon lui, la partie occidentale du département, limitrophe de la Mayenne, représente la France de l'Ouest : elle a une population presque exclusivement tournée vers l'agriculture, avec peu ou pas de contact avec l'extérieur. À l'inverse, la partie orientale de la Sarthe est identifiée au reste de la France : elle est peuplée essentiellement de cultivateurs pauvres, obligés de trouver un complément de revenus, notamment dans l'activité de tissage, et donc de s'ouvrir sur l'extérieur et les villes : Paul Bois explique donc l'inégale implication dans la chouannerie – forte dans l'ouest, faible dans l'est – par le contact que la population rurale a avec la population urbaine<sup>1</sup>. Se situant à une échelle régionale, et non plus départementale, Charles Tilly appelle à ne pas considérer la France de l'Ouest comme « une région disparate, aux contrastes criants, formées de zones rurales, recouverte par une grille de villes en rapport les uns avec les autres, à la fois séparées mais unies et en contact sur de nombreux points ». Pour lui, ce qui caractérise la France de l'Ouest à l'époque révolutionnaire, « c'est la constante confrontation de l'urbain et du rural, la possibilité de violents conflits »<sup>2</sup>.

Au-delà des différences d'appréciations, l'historiographie s'accorde donc pour considérer la relation entre le rural et l'urbain comme un élément déterminant de

---

<sup>35</sup> GUTTON Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise, op. cit.*, p. 244

<sup>1</sup> BOIS Paul, *Paysans de l'Ouest, op. cit.*, p. 355-360

<sup>2</sup> TILLY Charles, *La Vendée, op. cit.* p. 37

l'évolution de la France de l'Ouest. Si les données sociales et économiques ont été sondées, la réalité culturelle reste à apprécier.

Dès l'époque moderne, l'emprise économique de la ville sur le village est forte<sup>3</sup>. Annie Antoine note le phénomène dans le Bas-Maine, au XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment autour de Laval<sup>4</sup>. Pour ce qui concerne la sociabilité associative, Daniel Roche écrit :

« (...) l'étude des implantations maçonniques montre que les petites villes ont avec retard imité les grandes et que partout les dernières décennies de l'Ancien Régime voient les milieux les plus divers adopter un modèle de sociabilité dont les dimensions ne diffèrent pas sensiblement de celles des réunions académiques »<sup>5</sup>.

David Garrioch, quand il forge, dans le cas du Paris prérévolutionnaire, le concept de « culture métropolitaine », qu'il distingue de la « culture coutumière », dit bien l'émergence d'une nouvelle culture issue du monde urbain à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Les historiens s'accordent pour constater qu'en France, l'influence des villes sur les campagnes s'accroît au cours du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. La diffusion de la sociabilité associative suit ce courant, des villes vers les gros bourgs, puis des bourgs vers les plus petites localités<sup>8</sup>. Les notables, et en particulier les nobles, qui résident quelques mois à la campagne, à la belle saison, et le reste de l'année à la ville sont des « médiateurs de choix »<sup>9</sup>.

À partir de la fin du siècle, « l'apport de population nouvelle amplifie la place des villes comme référence culturelle »<sup>10</sup>, notamment en termes de loisirs<sup>11</sup>. L'influence urbaine se perpétue<sup>12</sup>, voire s'intensifie au début du XX<sup>e</sup> siècle. Nicolas Beaupré écrit à propos de la France de l'Entre-deux-guerres :

---

<sup>3</sup> GUTTON Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise*, *op. cit.*, p. 259-260

<sup>4</sup> ANTOINE Annie, *Fief et villages du Bas-Maine*, *op. cit.*, p. 454-455

<sup>5</sup> ROCHE Daniel, *Le siècle des lumières*, *op. cit.*, t. 1, p. 264

<sup>6</sup> GARRIOCH David, *La fabrique du Paris révolutionnaire*, *op. cit.*, p. 289-290

<sup>7</sup> DUBY Georges, WALLON Armand, sous dir., *Histoire de la France rurale*, tome 3, *op. cit.*, p. 350 ; MOULIN Annie, *Les paysans dans la société française*, *op. cit.*, p. 155

<sup>8</sup> GRANGE Annie, *L'apprentissage de l'association*, *op. cit.*, p. 42-45 ; FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.*, p. 356

<sup>9</sup> MARACHE Corinne, *Les métamorphoses du rural*, *op. cit.*, p. 437

<sup>10</sup> BOURILLON Florence, *Les villes en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ophrys, 1995 (1<sup>ère</sup> éd. 1992), p. 171

<sup>11</sup> MARACHE Corinne, -, « Les petites villes, pôles de dynamisme en milieu rural ? L'exemple aquitain, milieu XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècles », dans *Histoire urbaine* [en ligne], 2006/1, n° 15, p. 93-114

<sup>12</sup> MAYAUD Jean-Luc, « De l'emprise urbaine sur les associations à leur autonomisation relative dans la

« (...) le monde rural subit, de manière diffuse mais sensible, l'influence des villes à partir desquelles se répandent de nouveaux modes de vie et des modèles culturels et politiques inédits qui modifient les représentations et les identités »<sup>13</sup>.

### *Une influence angevine déterminante*

En Mayenne, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas de ville à proprement parler. Laval, en 1790, peine à s'imposer dans le choix du chef-lieu face à Mayenne<sup>14</sup>. Dans l'esprit des contemporains, Laval n'est qu'une résidence seigneuriale, dont l'activité commerçante reste très liée à sa campagne environnante<sup>15</sup>. Sa vie culturelle est relativement limitée.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et ce jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup>, « la ville » en Mayenne c'est avant tout Angers, en particulier dans le domaine culturel<sup>16</sup>. Le cercle de type angevin, symbole de la culture métropolitaine, sociabilité fondée « sur une participation volontaire et sur la politesse »<sup>17</sup>, apparaît à Angers en 1748. Il se diffuse, dans les années suivantes, en Anjou et au-delà, suivant les principaux axes de communication. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'axe sud-nord de la rivière Mayenne, canalisée jusqu'à Laval depuis François 1<sup>er</sup>, oriente le nord de l'Anjou et le Bas-Maine vers la ville d'Angers. Les axes est-ouest, entre Paris et la Bretagne, sont encore bien faibles, car constitués de routes royales peu nombreuses et relativement récentes. Le cercle de type angevin apparaît alors en 1755 à Laval, en 1759 à Ernée, en 1763 à Craon, en 1770 à Mayenne, mais seulement en 1776 à Château-Gontier<sup>18</sup>. Il semble donc que l'influence angevine irrigue simultanément l'ensemble du territoire, illustrant la forte relation nouée, dans la France de l'Ouest, entre la ville, en l'occurrence Angers, et la campagne. Le statut pionnier de Laval en Mayenne en matière de cercle angevin est à relativiser : il est difficile de savoir si la Société

---

France du XIX<sup>e</sup> siècle », dans GUILLAUME Pierre, sous dir., *Les solidarités*, op. cit., t. 2, p. 419-433

<sup>13</sup> BEAUPRÉ Nicolas, *Les grandes guerres*, op. cit., p. 293

<sup>14</sup> SALBERT Jacques, sous dir., *La Mayenne*, op. cit., p. 276-277

<sup>15</sup> PITOU Frédérique, *Laval au XVIII<sup>e</sup> siècle. Marchands, artisans, ouvriers dans une ville textile*, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1995, p. 85

<sup>16</sup> LYONS Martin, *Le triomphe du livre. Une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Promodis, 1987, p. 209-211

<sup>17</sup> GARRIOCH David, *La fabrique du Paris révolutionnaire*, op. cit., p. 272

<sup>18</sup> MARAIS Jean-Luc, *Les sociétés d'hommes*, op. cit., p. 79

Vaumorin, fondée en 1755, a une existence pérenne. La première société lavalloise dont on est sûr qu'elle s'installe dans le temps est la Société Berset, fondée en 1763<sup>19</sup>, soit la même année que celle de Craon et quatre ans après celle d'Ernée.

Au milieu des années 1770, François-Yves Besnard<sup>20</sup>, jeune étudiant en théologie, débarque à Angers et prend pension, dans le quartier de la Chaussée-Saint-Pierre, chez un libraire dénommé Boutmy. Il y côtoie, entre autres, un certain Jeudry, originaire d'Ernée, et le futur Volney, de son vrai nom Constantin-François Chassebœuf, fils d'un avocat de Craon. Ces deux derniers sont étudiants en philosophie au collège de l'Oratoire d'Angers, qui reste, du moins jusqu'à la Révolution, un établissement d'excellence pour la bourgeoisie angevine<sup>21</sup>. S'il existe des filières scolaires à l'échelle régionale, centrée sur Angers, il y a également des mimétismes de sociabilité associative qui empruntent le même réseau. En 1759, onze ans après la création du premier cercle angevin à Angers, les frères Jeudry, l'un médecin, l'autre avocat, participent à la fondation d'une société à Ernée ; en 1764, le père de Volney, Jacques-René Chassebœuf fait partie des membres fondateurs d'une société à Craon.

La polarité urbaine d'Angers sur le département de la Mayenne explique ainsi que les sociétés d'hommes se diffusent plus largement au sud du territoire. C'est sur ce même réseau de cercles angevins que se développe la pratique de la boule de fort.

Plus tardivement, dans les années 1850-1870, l'influence culturelle angevine sur le département de la Mayenne se ressent encore. La doyenne des sociétés musicales mayennaises, la Fanfare de Craon, participe à son premier concours, en 1869, à Angers<sup>22</sup>. Le fait que les premiers patronages catholiques ruraux mayennais apparaissent en 1877 à Craon et à Cossé-le-Vivien, soit en des communes, surtout pour la première, soumises à une influence angevine ancienne, n'est sans doute pas un hasard : une première œuvre de jeunesse est créée à Angers en 1851 et l'Union des associations ouvrières catholiques est fondée en 1858 lors d'une réunion organisée à Angers<sup>23</sup>.

---

<sup>19</sup> PITOUE Frédérique, « Les pratiques de divertissement », *op. cit.*, p. 93

<sup>20</sup> BESNARD François-Yves, *Souvenirs d'un nonagénaire*, *op. cit.*, t. 1, p. 187-188

<sup>21</sup> LEBRUN François, sous dir., *Histoire d'Angers*, *op. cit.*, p. 122

<sup>22</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4 [*Le Journal de Craon*], 28 avril 1901

<sup>23</sup> *Le patronage, ghetto ou vivier*, *op. cit.*, p. 11

Cependant, Angers n'est pas la seule source de culture métropolitaine. Nonobstant l'influence angevine, la Société littéraire d'Ernée doit aussi sa création, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, au lien que certains de ses membres peuvent entretenir avec Paris : un des principaux responsables, Julien-Louis Jeudry, après y avoir étudié, est ainsi correspondant de la faculté royale de médecine. Enfin, on a dit l'imbrication qui existe à Ernée entre société littéraire et loge maçonnique, cet état de fait entretenant la sociabilité associative locale. La loge maçonnique d'Ernée est créée en 1775, seize ans après la Société littéraire. Ses travaux sont certifiés auprès du Grand-Orient par une loge militaire rattachée à un régiment en garnison à Rennes en 1774, puis Fougères en 1775<sup>24</sup>. Cette même année, une première « chambre littéraire » se constitue à Rennes<sup>25</sup>. Dans ce contexte, la sociabilité associative ernéenne apparaît donc sous influence croisée : angevine, parisienne et rennaise.

L'installation d'une loge maçonnique en 1805 à Craon sous l'impulsion de frères lavallois<sup>26</sup> pourrait laisser penser que Laval, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, commence à devenir une référence en matière de diffusion d'une sociabilité associative et donc de culture métropolitaine. Cependant, hors Garde nationale, la première société musicale en Mayenne semble avoir été fondée à Craon en 1821. Ce qui est avéré, c'est que, déjà constituée, elle se donne pour chef, à partir de 1838, Félix Gravrand, professeur de musique, âgé de 19 ans, formé en Normandie<sup>27</sup>. Si la Musique municipale d'Angers apparaît mentionnée au début des années 1830<sup>28</sup>, à Laval, la première société musicale, dite « Société des Concerts au bénéfice des pauvres, avec le concours de l'autorité », n'est constituée qu'en novembre 1839<sup>29</sup>.

Seuls les corps de sapeurs-pompiers, jusque dans les années 1830, sont en Mayenne une spécificité urbaine. Ils voient le jour à Laval, Mayenne et Château-Gontier entre 1800 et 1815, mais il faut attendre 1834 pour en voir apparaître un à Craon et 1837 à Ernée. Cependant, la nature des corps de sapeurs-pompiers n'est pas la même. À la campagne, les subdivisions laissent une large part à l'animation de la commune,

---

<sup>24</sup> BOUTON André, LEPAGE Marius, *Histoire de la franc-maçonnerie*, op. cit., p. 38-41

<sup>25</sup> QUÉNIART Jean, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1978, p. 433

<sup>26</sup> BOUTON André, LEPAGE Marius, *Histoire de la franc-maçonnerie*, op. cit., p. 165-171

<sup>27</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4 [*Le Journal de Craon*], 28 avril 1901

<sup>28</sup> CAMBON Jérôme, *Les trompettes de la République*, op. cit., p. 85

<sup>29</sup> FIQUET Marie-Laure, « 1839-1939 : Cent ans de musique en Mayenne », dans *Revue 303*, 3<sup>e</sup> trimestre 1984, n<sup>o</sup> 2, p. 45

ce qui nous a conduit à les intégrer dans cette étude ; à la ville, les sapeurs-pompiers sont avant tout un corps technique.

À propos de la diffusion des loges maçonniques en France, Ran Halévi met en avant le rôle du hasard<sup>30</sup>, plutôt que celui de la géographie : la présence momentanée d'un régiment, l'existence d'un petit groupe de notables. Ce constat peut être étendu à l'ensemble de la sociabilité associative : la volonté d'une municipalité, la présence d'un chef de musique compétent et entreprenant.

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dans la France de l'Ouest, il y a des pôles urbains importants, comme Angers ou Rennes, vecteurs d'une culture métropolitaine. Mais, à l'échelle régionale, le réseau urbain n'est pas encore structuré, n'est pas encore hiérarchisé, ce qui fait que le rural « parasite » bien souvent l'urbain. Ainsi, de gros bourgs ruraux, comme Craon ou Ernée, voire Évron, captent aussi bien l'air du temps que des agglomérations bien plus peuplées, comme Laval, Mayenne ou Château-Gontier. À partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'effondrement économique et démographique de la campagne, cumulé à l'arrivée du chemin de fer à l'avantage de quelques villes, met fin à cette situation.

### *Culture urbaine, culture rurale*

La population totale des communes rurales mayennaise baisse de 38%, en moyenne, entre 1851 et 1931. Sur la même période, la population urbaine mayennaise, c'est-à-dire celle de la préfecture et des deux sous-préfectures, augmente de 18%, avec d'importants contrastes. Laval compte 19 218 habitants au recensement de 1851 ; sa population atteint un maximum en 1901 avec 30 356 habitants, avant de connaître une baisse et de s'établir à 27 792 habitants en 1931, soit une augmentation de 44% par rapport à 1851. Si, comme Laval, Mayenne et Château-Gontier voient leur population respective croître jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle – le maximum est atteint pour la première en 1881 avec 11 188 habitants, et pour la seconde en 1891 avec 7 260 -, la baisse démographique enregistrée au début du XX<sup>e</sup> siècle est significative. En 1931, Mayenne ne compte plus que 8 238 habitants, soit 17% de moins qu'en 1851 ; Château-Gontier, 5 970 habitants, soit 7% de moins. Ainsi, la ville de Mayenne

---

<sup>30</sup> HALÉVI Ran, *Les loges maçonniques, op. cit.*, p. 91-92



accompagne, certes dans une moindre mesure, l'effondrement démographique des communes rurales du nord du département. Laval apparaît donc comme le seul véritable point de fixation urbain de la Mayenne au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Ce rôle est renforcé par la structuration du réseau de transports. La ligne ferroviaire Paris-Rennes, *via* Évron, Montsûrs et Laval, est mise en service en 1856-1857. Mayenne est reliée, à partir de Laval, en 1866. Mais il faut attendre 1876 pour que le sud du département soit connecté grâce à une ligne qui, partant de Sablé, passe par Château-Gontier et Craon, en direction de l'embouchure de la Loire, et 1881 pour qu'une ligne Alençon-Fougères desserve le nord du département, notamment Mayenne et Ernée<sup>31</sup>. Malgré une connexion à Angers, qui met Laval à seulement trois heures de trajet, le réseau ferroviaire de la Mayenne est très nettement orienté est/ouest, mettant le département sous l'influence directe de Paris et de Rennes. Cette évolution est confirmée par la structuration du réseau routier qui copie pour beaucoup la structure du réseau ferroviaire<sup>32</sup>.

Les monographies communales de 1899, outre le corps de sapeurs-pompiers respectif, mentionnent pour Mayenne, « quelques cercles dont le Cercle catholique et le Cercle républicain », deux sociétés musicales et une société cycliste, et pour Château-Gontier, quatre sociétés musicales et une société mixte de tir et de gymnastique<sup>33</sup>. Dans le domaine musical, comme dans le Maine-et-Loire voisin, on observe une « dynamique urbaine »<sup>34</sup>. La Société des concerts de Laval, fondée en 1839, constitue en 1847 avec celles de Rennes, Le Mans, Angers et Nantes un réseau supra-départemental destiné à développer et faciliter les tournées d'artistes renommés dans l'Ouest de la France<sup>35</sup>. Un orchestre régional regroupant des musiciens de sociétés de Rennes, Laval et Le Mans existe entre 1871 et 1879<sup>36</sup>. À la même époque, Craon demeure une référence en matière de musique associative. En juillet 1884, le rédacteur du *Journal de Craon* rend compte du succès de la fanfare locale au concours de Granville (Manche), où elle faisait ses premiers pas en

---

<sup>31</sup> SALBERT Jacques, sous dir., *La Mayenne, op. cit.*, p. 300

<sup>32</sup> FOISNEAU Nicolas, SALBERT Jacques, « La révolution des transports au XIX<sup>e</sup> siècle en Mayenne », dans *L.M.A.H.*, 2002, n° 25, p. 34

<sup>33</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/24-2 ; MS 80/18-9

<sup>34</sup> CAMBON Jérôme, *Les trompettes de la République, op. cit.*, p. 53

<sup>35</sup> FIQUET Marie-Laure, « 1839-1939 : Cent ans de musique en Mayenne », *op. cit.*, p. 45

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 47

première division : « Craon vient de faire un magnifique début en 1<sup>ère</sup> division, où n'arrivent généralement que des musiques de localités plus importantes, ayant par la même plus de ressources »<sup>37</sup>. En l'occurrence, dans la catégorie « fanfares », la société de Craon (4 532 habitants en 1886) l'emporte face à celles de Choisy-le-Roi (7 853 habitants) et de Fougères (15 578 habitants).

À l'échelle du département, la ville de Laval est pionnière dans la création d'association cyclisme. Un Véloce-club y est créé dès 1869<sup>38</sup>, soit plus d'une vingtaine d'années avant celui de Craon (1891), sans parler de ceux de Mayenne (1892) ou d'Ernée (1896).

Par la suite, l'opportunité offerte par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 est immédiatement saisie à Laval, sans retard, contrairement aux campagnes. Cela prouve que l'esprit associatif, symbole d'une certaine culture métropolitaine, est bien présent parmi la population urbaine. 1902 voit naître officiellement le « Stade lavallois (football, course à pied, disque et poids, tennis, etc. ) » ; 1903, la société de gymnastique l'Union lavalloise, la Société philharmonique ; 1904, le Patronage laïque des écoles communales, la Société de tir la Lavalloise ; 1906, l'Association amicale des anciens élèves de l'Immaculée conception ; 1907, le Club nautique de Laval, l'Union sportive de Notre-Dame de Beauregard ; 1908, la Société des arts réunis, la Société de tir scolaire du lycée ; 1909, « les Cadets lavallois (sports) », la Fanfare d'Avesnières, la Société sportive et récréative l'Amical Club lavallois ; 1910, la Société de gymnastique les Francs-Archers de la Bonne Lorraine ; 1911, la Société lavallois d'art dramatique, « Laval-Plaisir (bals, fêtes) », l'Union sportive lavalloise, la Société philharmonique ; 1912, la Société sportive du skating St-Roch, « la Tricolore lavalloise (gymnastique, tir, instruction militaire), le Groupe orphéonique de Laval, Mayenne photo<sup>39</sup>. Cet aperçu des créations associatives lavalloises dans la décennie qui suit la loi de 1901 montre à quel point la différenciation ville/campagne s'affirme désormais en nombre et en diversité. À partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, la sociabilité associative urbaine et la sociabilité associative rurale ne sont plus comparables.

Grâce à la presse locale qui connaît un fort développement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'actualité culturelle associative lavalloise, artistique et sportive, est connue de tout

---

<sup>37</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/1 [*Le Journal de Craon*], 20 juillet 1884

<sup>38</sup> HILAND Stéphane, « Le critérium cycliste de Laval », *op. cit.*, p. 41

<sup>39</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 163

le département. La nouveauté entre par Laval, grâce à son statut et à sa connexion avec l'extérieur, puis une émulation naît, sans pourtant, au final, que monde urbain et monde rural ne se rencontrent véritablement. Le développement du football-association en Mayenne est une illustration de ce processus.

Le premier club sportif constitué à proposer la pratique du football dans le département de la Mayenne est le Stade lavallois. Un fait du hasard joue : Joseph Gemain, l'initiateur du projet, né à Cossé-le-Vivien en 1882, a grandi à Vannes, où il participe, avec son frère Edmond, en 1898, à la création du Stade vannetais<sup>40</sup>. Le 6 avril 1902, il participe à la fondation, sur des positions laïques<sup>41</sup>, du Comité de Bretagne de l'Union des sociétés françaises des sports athlétiques (USFSA), dont il devient secrétaire. Ce Comité organise, le 2 juin, les premiers championnats de Bretagne officiels d'athlétisme. Cette même année, dans le cadre d'une mutation professionnelle, Joseph Gemain est nommé adjoint technique des Ponts-et-Chaussées de la ville de Laval. Le 17 juillet, il crée le Stade lavallois omnisports. À l'époque, cette création n'est cependant pas envisageable ailleurs en Mayenne. En 1901, Laval est une ville de plus de 30 000 habitants, soit un réservoir incomparable de sociétaires potentiels. En tant que préfecture, elle accueille le lycée du département, dont les enseignants et les élèves sont portés à s'impliquer dans la nouvelle association : le premier président du Stade lavallois est d'ailleurs un professeur du lycée. Surtout, le fait que Laval soit reliée directement par voie ferroviaire à Rennes, devenue centre d'impulsion du sport breton, permet à l'équipe de football du Stade lavallois d'intégrer, du 11 janvier au 1<sup>er</sup> mars 1903, le premier championnat de Bretagne de football. Il y affronte cinq autres clubs : trois clubs rennais (le Stade rennais, le Sport athlétique de Rennes et le FC rennais), le Stade vannetais et le FC Nantes.

Cette prégnance urbaine se retrouve dans le championnat de football créé par les patronages catholiques affiliés à la Fédération gymnastique et sportive des patronages français (FGSPF), née en 1898<sup>42</sup>. Il est mis sur pied lors de la saison 1905-1906 et, jusqu'à la Grande Guerre, voit s'affronter l'US Beauregard de Laval, unique représentant mayennais, et des clubs bretons, principalement rennais.

---

<sup>40</sup> CADIOU Georges, *La grande histoire du football en Bretagne*, Le Faouët, Liv'éditions, 1998, p. 12-13

<sup>41</sup> CADIOU Georges, « Les origines des sports en Bretagne », dans *Skol Vreizh*, mars 1995, n° 32, p. 17

<sup>42</sup> TÉTART Philippe, sous dir., *Histoire du sport en France*, op. cit. p. 85

Les exploits respectifs du Stade lavallois et de l'US Beaugard sont abondamment et régulièrement relatés par la presse locale, donnant le goût du football aux lecteurs ruraux. Le 30 novembre 1902, une Association athlétique et sportive omnisports est créée à Château-Gontier : elle se propose de permettre à ses adhérents la pratique, entre autres, du football, du tennis, du golf, du base-ball, des sauts, du lancer de disque, etc. ; un FC Craonnais connaît une existence éphémère dans les années 1902-1903<sup>43</sup>. Cependant, jusqu'à la Grande Guerre, le football reste, en Mayenne comme ailleurs, un sport presque exclusivement urbain.

Le lien entre ville et campagne est aussi établi par des individualités qui vivent, travaillent ou se produisent entre les deux. À Chéméré-le-Roi, le marquis Henri de la Rochelambert, impliqué dans la fondation d'un cercle, membre honoraire de la société musicale, s'il vit, dans les années 1830, l'été dans son château de Thévalles, passe l'hiver à Berlin ou Paris.

Des artistes venues des grandes villes régionales se produisent très régulièrement dans les bourgs ruraux mayennais à l'occasion d'un concert ou d'une compétition et font aussi office d'intermédiaires culturels. La Fanfare de Craon organise chaque année pour ses membres honoraires un concert musical et instrumental, au cours duquel elle invite des artistes en provenant d'Angers, de Vannes, de Laval, de Rennes, de Nantes.

Il en va de même pour les sportifs. Les courses vélocipédiques de Craon attirent très rapidement, dans les années 1890, des coureurs venus de Paris. En 1897, le vainqueur de l'épreuve internationale est Dominique Lamberjack, coureur parisien professionnel, ayant connu des succès à Toulouse, Bayonne, Angers, Vannes, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg<sup>44</sup>.

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en Mayenne, l'avance des villes sur les campagnes en matière associative n'est pas flagrante. Dans certains cas, même, le rural est pionnier sur l'urbain, à l'exemple de Craon,. Dans la seconde moitié du siècle, le paysage change du tout au tout. La population rurale commence à baisser fortement, le réseau de transports se développe à l'avantage des villes, nœuds de

---

<sup>43</sup> POIRIER Bruno, « 110 ans de football dans le Haut-Anjou », dans *Graines d'Histoire en Haut-Anjou*, 2011, p. 100

<sup>44</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4 [*Le Journal de Craon*], 8 août 1897

communication et relais entre Paris et les campagnes. À partir de cette époque, les campagnes subissent totalement l'influence urbaine ou « métropolitaine » : c'est de là que viennent les tendances et les modes. Le pouvoir municipal, par son action, facilite cette transmission.

### 3.2.3 – Le rôle charnière du pouvoir municipal

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, le pouvoir municipal reste sous la « tutelle étroite de l'État »<sup>1</sup>. La loi électorale de 1831 élargit le droit de suffrage pour les élections municipales. Les maires et adjoints restent toutefois nommés par le préfet. La loi municipale du 18 juillet 1837 donne aux communes un droit d'initiative, mais toujours sous le regard de l'autorité préfectorale. La Deuxième République puis le Second Empire ne changent rien au rapport de force. La loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale donne aux conseils municipaux le droit d'élire les maires, mais, selon Nadine Vivier, « elle maintient une tutelle assez stricte de l'administration sur les municipalités rurales ».

Cependant, sur le terrain, le pouvoir municipal prend progressivement plus de place. Si, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'échelon municipal se positionne dans un rôle de contestation de l'action de l'État, à partir des années 1860, c'est l'apaisement qui prévaut<sup>2</sup>. Dans son étude sur les rapports entre les villages et l'État dans les Pyrénées audoises au XIX<sup>e</sup> siècle, Christian Thibon forge le concept de « communalisme » pour décrire la formation d'une organisation à l'échelle municipale, servant de point de pénétration à la société englobante dans les campagnes<sup>3</sup>. François Ploux écrit :

« La diffusion des valeurs fondamentales de l'ordre étatique, dont l'intériorisation va provoquer l'effritement de tout un socle sur lequel était fondé la communauté coutumière, s'opère au niveau municipal : l'école, les nouvelles formes de sociabilité villageoise – sociétés musicales, de secours

---

<sup>1</sup> *Clochemerle ou république villageoise ? La conduite municipale des affaires villageoises en Europe, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, édité par Laurent BRASSART, Jean-Pierre JESSENNE et Nadine VIVIER, Villeneuve-d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, 2012, p. 108-109

<sup>2</sup> PLOUX François, « Production et recomposition des identités villageoises », *op. cit.* p. 50-51

<sup>3</sup> THIBON Christian, *Pays de Sault, op. cit.*, p. 90

mutuels, associations périscolaires -, les arrêtés de police municipale, sont les principaux vecteurs de cette acculturation »<sup>4</sup>.

Considérant le rôle joué par le maire dans la fondation puis la présidence des associations communales, Jean-Claude Farcy utilise le terme de « municipalisation »<sup>5</sup>.

### *Jusqu'aux années 1870, une « municipalisation » naissante*

Dès les années 1830, et même déjà à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les maires en Mayenne sont très impliqués dans la fondation des cercles.

Le maire est avant tout celui qui intercède auprès des représentants de l'État. La démarche se fait parfois sous la forme d'une simple demande d'autorisation envoyée en préfecture ou en sous-préfecture. C'est le cas quand le maire peut se prévaloir d'un titre garantissant son honorabilité. C'est ainsi que procède, en 1873, le maire du Bourgneuf-la-Forêt, par ailleurs marquis, pour déclarer le cercle de sa commune<sup>6</sup>. Mais, le plus souvent, c'est une véritable lettre de soutien ou de recommandation qui est rédigée, comme pour le Cercle de Loigné en septembre 1862 :

« Monsieur le sous-préfet,

Je vous prie d'avoir la bonté d'accorder l'autorisation demandée par plusieurs habitants de la commune de Loigné pour ouvrir une société, je n'y vois rien d'inconvenant, au contraire c'est pour s'y réunir en cercle et y faire leur partie et par ce moyen éviter la fréquentation des cabarets qui est souvent dangereuse pour nos populations »<sup>7</sup>.

Dans certaines communes, l'autorité du maire se substitue, en matière d'autorisation, à celle de l'État. L'enquête préfectorale de 1842 sur les réunions d'hommes ou sociétés en Mayenne signale qu'à Ballée, la Société est autorisée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1827, autorisation délivrée par le maire<sup>8</sup>. La situation est

---

<sup>4</sup> PLOUX François, « Production et recomposition des identités villageoises », *op. cit.* p. 50-51

<sup>5</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.*, p. 337

<sup>6</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>7</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 Z 372

<sup>8</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 162

identique à Craon et à Chemazé, où les sociétés « se disent être autorisées par le maire ». Cependant :

« (...) leurs autorisations n'ont pas pu être représentées et on n'en connaît pas la date. Les sociétaires paraissent disposés à se soumettre ; mais ils attendront pour le faire, l'exemple qui leur sera donné par les sociétés de Laval »<sup>9</sup>.

L'article premier du règlement du cercle littéraire de l'Union de Gorron, approuvé par le préfet en 1859, stipule que la société a été fondée « le 11 mars 1852, avec l'autorisation du maire de Gorron, muni de pouvoirs à cet effet par M. le S[ous]-préfet de la Mayenne »<sup>10</sup>.

Il n'en demeure pas moins que si les maires, adjoints et conseillers municipaux ne sont pas forcément à l'origine de la création des cercles dans les communes rurales de la Mayenne, ils en sont souvent membres, parfois de manière conséquente, le cercle devenant une sorte d'annexe du conseil municipal. Le Cercle du Progrès, à Chemazé, compte ainsi 7 élus sur 16 membres en 1864 ; au Cercle de l'Union d'Évron, en 1865, c'est près d'un adhérent sur deux qui est un élu municipal (10 sur 22)<sup>11</sup>.

Dans le cadre d'une sociabilité suscitée par l'État, comme les sapeurs-pompiers, les maires sont sollicités par les préfet et sous-préfets, plus particulièrement à partir des années 1830. Le 8 janvier 1867, suite à l'incendie qui a ravagé le château de Malortie deux semaines auparavant, le sous-préfet de Mayenne écrit au maire d'Ambrières :

« Monsieur le maire,  
J'ai l'honneur de vous adresser en communication une lettre d'un M. Baudet Pierre, débitant de boisson à Ambrières, tendant à ce qu'il soit organisé une subdivision de sapeurs-pompiers dans cette ville.

---

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1060bis

<sup>11</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 169

Veillez, je vous, prie, soumettre cette proposition à votre conseil municipal lors de la prochaine réunion (...) »<sup>12</sup>.

Le maire s'exécute et la subdivision d'Ambrières voit le jour dans l'année.

Certains édiles ruraux voient d'un mauvais œil la relative autonomie d'associations sur lesquelles ils n'ont pas de prise. Ils sont alors prompts à les dénoncer à l'autorité centrale, surtout quand il est question d'ordre public. En avril 1852, le maire de Saint-Georges-Buttavent signale au sous-préfet que :

« (...) la compagnie de pompiers de Fontaine-Daniel n'a jamais été régulièrement organisée et elle n'est pas, en fait une compagnie de pompiers de garde nationale, mais bien une réunion de gardiens de la filature de Fontaine-Daniel »<sup>13</sup>.

En l'occurrence, il lui semble dangereux de laisser des armes à des ouvriers, rappelant que, lors d'un mouvement de grève de 1848 à la filature, l'intervention de gens d'armes a été nécessaire.

Souvent, les sapeurs-pompiers ne doivent compter que sur eux-mêmes pour défendre leurs intérêts. La charge financière que peut représenter l'entretien d'une subdivision de sapeurs-pompiers conduit la plupart des maires et des conseils municipaux à ne pas se faire les hérauts de tels groupements associatifs. À Ballée, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'auteur de la monographie communale, déplorant la disparition de la subdivision de sapeurs-pompiers écrit : « Espérons que la municipalité voudra bien combler cette lacune en contribuant, par la partie pécuniaire, à la formation d'une nouvelle société ; la pompe y gagnera en bon entretien et les habitants en sécurité »<sup>14</sup>. Certains sapeurs-pompiers investissent les conseils municipaux pour peser sur les délibérations. En 1876, à Champfrémont, le commandant des pompiers et conseiller municipal, intervient en séance pour défendre l'idée d'une rémunération des pompiers locaux, apte à encourager les vocations<sup>15</sup>.

---

<sup>12</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 2, 3 H 2

<sup>13</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 161, 3 H 5

<sup>14</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/28-2

<sup>15</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 37, 1 D 8



*A contrario*, des liens forts peuvent se tisser entre sapeurs-pompiers et municipalité. En février 1874, Amédée Fichet, le maire de Pré-en-Pail, républicain affiché, est révoqué par le préfet. Une campagne pétitionnaire a en effet été menée contre lui, apparemment pour des raisons personnelles, par un ancien aumônier militaire et un jeune séminariste originaire de la commune auprès du Garde des Sceaux et du Ministre de l'Intérieur<sup>16</sup>. Le même jour, le 26 février, le lieutenant des pompiers et le chef de la Société de musique de Pré-en-Pail écrivent au préfet<sup>17</sup>. Le premier :

« J'ai l'honneur de vous envoyer ma démission de lieutenant des sapeurs-pompiers de la ville de Pré-en-Pail. J'ai fait part au maire actuel de ma détermination. La mesure prise à l'égard de notre regretté maire a produit un effet si inattendu que spontanément la compagnie que je commande s'est dissoute (...) ».

Le second :

« La société de musique de Pré-en-Pail que j'ai l'honneur de diriger, en présence de l'acte qui vient d'être commis à l'égard de M. Ficher maire et conseiller général s'est dissoute immédiatement. J'avais préalablement donné ma démission de chef de cette société. (...) »

Dans un rapport du 8 mars 1874, le sous-préfet rend compte au préfet que :

« (...) pour donner plus d'éclat à leur séparation, les membres de ces associations sont venues (...) déposer à la mairie les casques, casquettes brodées et autres effets d'équipements qui leur avaient été fournis aux frais soit de la commune soit du département ».

Cette affaire, qui se déroule au milieu des années 1870, témoigne d'un communalisme naissant, le contrôle du maire ne se limitant pas à la gestion municipale. Le préfet de la Mayenne ne s'y trompe pas, qui écrit au ministre de l'Intérieur le 31 mars 1874 à propos de sa volonté de dissoudre au plus tôt la société

---

<sup>16</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 3 M 625

<sup>17</sup> Arch. départ. de la Mayenne, X 1058

de secours mutuels des sapeurs-pompiers et des musiciens de Pré-en-Pail : « Il est à désirer que cette dissolution soit possible, afin de mettre un terme aux manœuvres de M. Fichet qui est l'auteur de ces bouleversements et d'affaiblir son influence »<sup>18</sup>. Amédée Fichet est à nouveau maire de Pré-en-Pail à partir de 1876, et ce jusqu'à sa mort en 1900.

### *À partir des années 1880, une « municipalisation » croissante*

À partir des années 1880, le champ d'action associative principal du maire est les sociétés musicales<sup>19</sup>. Aucun édile rural mayennais n'a été recensé comme membre actif. En revanche, il en est souvent à l'origine et en devient membre honoraire, plus rarement président. Cette prise de responsabilité associative est une manière de s'arroger « un pouvoir sur les conditions d'expression de la sociabilité locale »<sup>20</sup>. Les sociétés musicales étant des associations fortement encouragées par l'État, nombre de maires, s'ils prennent les choses en main à l'échelle locale, se contentent d'un simple courrier de déclaration auprès des autorités préfectorales. Certains, comme le maire d'Andouillé, en 1888<sup>21</sup>, ne peuvent s'empêcher d'y apporter une appréciation personnelle, dénotant une totale implication de leur part :

« Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, pour être soumis à votre approbation, les statuts rectifiés selon votre désir, de la société de la musique libre d'Andouillé.

La formation de cette société me plaît beaucoup ainsi qu'à tous les habitants de la commune et je crois qu'elle est appelée à vivre longtemps avec le règlement qu'elle a adopté et que j'ai approuvé pour ce qui me concerne.

Le maire Benoist »

L'activité des sociétés musicales dépend pour beaucoup du financement accordé par la municipalité. Dans certaines communes, il ne s'agit pas du simple versement d'une subvention ; chaque dépense engagée au nom de la société musicale fait l'objet

---

<sup>18</sup> Arch. départ. de la Mayenne, X 1058

<sup>19</sup> GUMPCLOWICZ Philippe, *Les travaux d'Orphée, op. cit.*, p. 127

<sup>20</sup> IHL Olivier, *La fête républicaine, op. cit.*, p. 1

<sup>21</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

d'une délibération du conseil municipal. Le 24 décembre 1876, il y a débat sur les prix « exorbitants » pratiqués par le réparateur d'instruments de musique sollicité par la Société musicale<sup>22</sup>. L'implication du maire se lit aussi dans le soutien aux demandes de subvention, quête d'argent qui, si elle est couronnée de succès, soulage d'autant le budget municipal. Ces demandes de subvention sont aussi l'occasion pour le maire de faire valoir des choix politiques et idéologiques. En 1890, le maire d'Évron informe le préfet de l'existence de deux sociétés musicales sur sa commune « l'Union (musique libre) » et « la Musique municipale », mais ne demande expressément une subvention que pour cette dernière<sup>23</sup>.

Ce qui change avec les sociétés musicales, c'est le niveau d'implication du maire. Avant les années 1880, il contrôle *a priori* l'activité associative, mais, une fois son accord donné, il se fond dans la masse. Désormais, le maire est véritablement à l'initiative. Les maires fondent un nombre important de sociétés musicales rurales. Cela témoigne de la part de ce personnel politique local d'une assimilation de l'idéologie républicaine. La musique est vue comme un vecteur de valeurs ; une fanfare, c'est aussi, pour un maire, un élément de prestige, à faire valoir auprès des autorités préfectorales. C'est un marqueur d'une vie communale dynamique, faisant preuve de solidarité, et respectueuse de l'État républicain. Un aspect financier apparaît également. Le maire de Saint-Ouën-des-Toits justifie la création de la Fanfare de sa commune en 1881 par le fait qu'elle lui permet d'économiser des frais pour faire venir une « musique de Laval » pour les jours de courses hippiques<sup>24</sup>. Une fois fondée, la société musicale reste sous contrôle du maire grâce à son poste de vigie : il demeure ainsi membre honoraire, ou encore mieux président honoraire. Dans les petites communes souvent, le maire devient même parfois président de l'association. C'est le cas pour la Fanfare, citée ci-dessus, de Saint-Ouën-des-Toits en 1881<sup>25</sup>, pour la Société musicale d'Izé en 1887, pour la Musique municipale de Sainte-Gemmes-le-Robert en 1902<sup>26</sup>, pour la Fanfare de Bierné, fondée en 1904, avec un adjoint comme vice-président<sup>27</sup>.

---

<sup>22</sup> Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 136, 1 D 6

<sup>23</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>24</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1053

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>27</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

Bien plus, la fanfare est parfois le « jouet » du maire. L'article 15 de la Musique municipale de Sainte-Gemmes-le-Robert, en 1902, stipule ainsi :

« Il y aura le premier dimanche de chaque mois une exécution publique de trois morceaux de musique sur la place de l'église et sous les fenêtres de la maison de monsieur le maire de 1h à 2h ½ à partir du 1<sup>er</sup> novembre et jusqu'au 1<sup>er</sup> mars et de 4h à 5h ½ le reste de l'année »<sup>28</sup>.

L'implication du maire se retrouve, à la même époque mais dans une moindre mesure, dans la création d'autres types de groupements associatifs. Certains édiles soutiennent la création de sociétés de tir, comme à Montsûrs en 1904 ou Juvigné en 1909<sup>29</sup>. Dans les deux cas, les maires investissent les instances dirigeantes. Plus surprenant est l'investissement du maire de Villaines, comme second vice-président d'honneur, en 1902, de la Société vélocipédique<sup>30</sup>. Il faut y voir un positionnement de notable, puisque le poste de président d'honneur est tenu par le conseiller général, et celui de premier vice-président par le conseiller d'arrondissement.

La « municipalisation » se lit aussi dans les bâtiments utilisés par les associations. Alors que les cercles et société d'hommes ont un lieu bien défini pour leurs activités, en l'occurrence leur local, le nouveau lieu de référence des sociétés républicaines est la mairie. Même s'il faut attendre la loi municipale du 5 avril 1884 pour que toute commune soit dans l'obligation d'être dotée « d'un hôtel de ville, qui ne doit être ni le logement du maire, du secrétaire de mairie ou de l'instituteur »<sup>31</sup>, le mouvement de construction de mairies en France remonte à la monarchie de Juillet, comme l'a montré Denis Geffroy pour l'arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine), voisin du département de la Mayenne<sup>32</sup>. Elle est siège social au moment de la déclaration, mais souvent adjacente de l'école communale et de sa cour, elle est aussi lieu de répétition musicale et d'entraînement à la gymnastique et au tir. « La mairie s'affirme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme l'emblème de la cohésion communale » face

---

<sup>28</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>29</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 163

<sup>30</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 2 Z 145

<sup>31</sup> AGULHON Maurice, « La mairie. Liberté, égalité, fraternité », dans NORA Pierre, sous dir., *Les lieux de mémoire, I. La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 171

<sup>32</sup> GEFFROY Denis, « La mairie avant la République : les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Fougères au XIX<sup>e</sup> siècle » dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2003, 110-1, p. 125-143

au château et à l'église<sup>33</sup>. En Mayenne, quelques exemples locaux invitent à relativiser l'assertion. Ainsi, à l'automne 1891, le *Journal de Craon* se fait l'écho d'un débat sur le meilleur lieu de concert pour la fête de la Sainte-Cécile<sup>34</sup>. Un lecteur écrit :

« *Les Halles* ! On n'en veut plus, c'est un local trop vulgaire, bon pour les déballages, indigne de recevoir des auditeurs sérieux et d'entendre résonner les œuvres de Mozart et autres.

*Le Kiosque* ! L'assistance serait ici moins nombreuse encore, car qui oserait dans cette saison se promener seulement un quart d'heure autour de ce pavillon planté là comme un nid au sommet d'un chêne ?

Où donc se placer alors ? C'est bien simple, écoutez : Donnez, ce soir-là, un concert dans la *Salle de la Mairie* ; là, au moins, les auditeurs seront à l'abri des vents ».

Le *Journal de Craon*, conservateur, se montre en désaccord avec ce point de vue et ne trouve rien à redire au fait que le programme se déroule, comme à son habitude, sur le kiosque. Finalement, le dimanche 22 novembre, la Sainte-Cécile de la Société musicale de Craon reste très cléricale :

« À dix heures, Messe en musique à l'église Saint-Nicolas. Une quête pour les pauvres sera faite par deux Dames pendant la Messe. À une heure et demie, Sérénade à M. le Curé de Saint-Nicolas et aux Dames quêteuses. À six heures, chez M. Bâtard, Hôtel du Commerce, Banquet traditionnel »<sup>35</sup>.

La « Sérénade » a donc lieu sur le kiosque, situé seulement à quelques mètres de l'église, dans un parc situé en arrière du chevet. La mairie est évitée, tenue à l'époque par un maire « républicain »<sup>36</sup>.

La prise de contrôle de la municipalité sur une association peut aussi rencontrer une résistance des sociétaires eux-mêmes. La rivalité qui oppose, en avril 1907, le maire de Sainte-Suzanne et le chef de musique de la société communale en est une

---

<sup>33</sup> IHL Olivier, *La fête républicaine*, op. cit., p. 182-183

<sup>34</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/1 [ *Le Journal de Craon* ], 15 novembre 1891

<sup>35</sup> *Ibid.*, 22 novembre 1891

<sup>36</sup> POIRIER Bruno, *Les maires du Sud-Mayenne*, op. cit., p. 70

illustration. Le premier, le docteur Lecomte, écrit le 29 avril au préfet, évoquant un « scandale public », un « acte de rébellion », destiné à « résister à l'autorité municipale ». Le journal conservateur *Le Courrier du Maine* se régale de la situation qui met aux prises deux représentants locaux du Bloc républicain, ou « blocards » :

« Nous, qui ne sommes partisans ni de l'un, ni de l'autre, nous prenons d'autant plus plaisir à enregistrer les coups, que nous nous souvenons du jour d'élection de ce maire. Elle était le triomphe de tous les blocards d'abord, M. le chef de musique en tête. Il ne nous déplaît donc pas de voir les loups se dévorer entre eux »<sup>37</sup>.

L'enjeu n'est donc pas strictement politique, puisque les deux adversaires sont du même bord. Il s'agit avant tout de savoir qui dirige la Société philharmonique de Sainte-Suzanne : le maire et président ou le chef de musique. Autre journal conservateur, *l'Écho de la Mayenne* raconte dans son édition du 19 avril 1907 :

« C'était hier la réunion du conseil de révision du canton, à laquelle devait présider M. le Préfet de la Mayenne.

À cette occasion, M. Guilleux, chef de la fanfare, fit apprendre un certain nombre de morceaux à ses musiciens, un gosse dûment stylé et porteur d'un bouquet devait accompagner les musiciens et faire un compliment de bienvenue au représentant du Gouvernement à l'entrée de la ville.

Ici l'histoire s'embrouille un peu ; on nous dit que M. le Maire de Ste-Suzanne voulut empêcher les musiciens de donner une aubade à M. le Préfet, réservant la cérémonie pour le prochain Comice.

Les deux antagonistes tinrent bon, chacun de son côté, et M. le chef de musique massa ses hommes à l'entrée de la localité.

Peut-être M. le Maire, voulant avoir le dernier mot, télégraphia-t-il à Laval, car le carrosse préfectoral passa, sans s'arrêter devant les musiciens et se rendit directement à destination [à la mairie].

Ce fut, comme l'on dit vulgairement « un sale coup pour la fanfare ».

Le chef et ses hommes auraient donné leur démission à la suite de cet incident »<sup>38</sup>.

---

<sup>37</sup> *Le Courrier du Maine*, 28 avril 1907

<sup>38</sup> *L'Écho de la Mayenne*, 19 avril 1907

Dans les jours et les heures qui précèdent la venue du préfet à Sainte-Suzanne, chef de musique et maire se livrent à une guerre de pouvoir auprès des membres de la Société philharmonique : le premier ayant convoqué tous les sociétaires, « le maire riposte en faisant prévenir les musiciens de n'avoir point à se déranger. Mais tous n'obéirent point à M. le maire et une dizaine se trouvaient au rendez-vous donné par le chef de musique »<sup>39</sup>.

La réception en mairie est « mouvementée » :

« [Une fois] achevée, M. Guilleux [le chef de musique] remet un pli cacheté au préfet qui l'ouvre séance tenante, puis, mécontent, met en pièces la communication ; certains prétendent même qu'il en jeta les morceaux à la tête du trop zélé musicien (...). M. Guilleux se retire alors, criant à qui voulait l'entendre qu'il n'avait jamais vu un préfet de la République refuser d'écouter *la Marseillaise*. Ainsi prit fin l'incident »<sup>40</sup>.

Par son courrier, dix jours après les faits, le maire cherche à réaffirmer son autorité en priant le préfet :

« (...) comme président et maire de Ste-Suzanne, de vouloir bien par arrêté préfectoral dissoudre dans le plus bref délai la société musicale, et comme par le passé faire rentrer à la mairie les instruments qui avaient été confiés aux musiciens. Il me sera alors possible de reconstituer la musique ayant des éléments sérieux ».

Cette lettre, par sa déférence à l'égard du pouvoir central et son affirmation d'une autorité locale, est l'illustration des plus marquantes du « communalisme » dans les communes rurales mayennaises au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Si les années 1880-1910 témoignent, en matière de sociabilité associative, d'une prise d'initiative accrue de la part du maire dans les communes rurales mayennaises, la période suivante, qui s'étend jusqu'aux années 1930, montre une prise de responsabilité effective au sein des associations communales. Le maire ne se contente plus de fonder et de rester en retrait en tant que membre honoraire.

---

<sup>39</sup> *Le Courrier du Maine*, 28 avril 1907

<sup>40</sup> *La Mayenne*, 26 avril 1907

Désormais, il crée et il préside : président actif à l'Amicale laïque à Gorron, à la société de préparation militaire à Landivy, à Bais, au Bourgneuf, à Bazougers, au club de football à Montsûrs, président d'honneur à l'Amicale d'anciens combattants à Madré, etc. À Ambrières, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société musicale précise que « le président est nommé par le conseil municipal »<sup>41</sup>.

Si les années 1880-1910 étaient celle de la musique, les années 1910-1940 sont celles du sport. Dans la lignée des sociétés musicales, fiertés républicaines et locales, les maires concourent fortement à l'essor des sociétés sportives, en particulier au cours de la période allant jusqu'au milieu des années 1920, où la préparation militaire est prépondérante. Cela se justifie parfois par l'expérience acquise : la Société de tir de Bierné est ainsi créée et présidée par le maire, « *chef d'escadrons de cavalerie en retraite* »<sup>42</sup>. Au Bourgneuf-la-Forêt, après 1918, le maire, par ailleurs marquis, préside tout ce qui se crée, et notamment l'association sportive dite de l'Étoile<sup>43</sup>.

Entre les années 1830 et les années 1930, à mesure que son pouvoir s'accroît, la municipalité a un rôle déterminant dans le développement de la sociabilité associative dans les communes rurales mayennaises. Le maire est un intermédiaire entre les directives du pouvoir central et la population locale. Cette fonction charnière est véritablement activée, sous la III<sup>e</sup> République, à une époque où le processus d'intégration est déterminant. Il n'est pas anodin de retrouver le maire à la manœuvre dans la fondation des sociétés musicales, des sociétés conscriptives, sans parler des corps de sapeurs-pompiers. Le maire est à l'articulation du local et du national : en promouvant la sociabilité associative et en s'y impliquant activement, le maire renforce son pouvoir politique local tout en se faisant le relais du pouvoir central.

---

<sup>41</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1051

<sup>42</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 167

<sup>43</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 4 M 164



### 3.3 – Une intégration culturelle

Entre les années 1830 et les années 1930, la population rurale, en particulier en Mayenne, est intégrée à un univers culturel plus global, dont la « culture patricienne » est la référence. Par « intégration », il faut entendre « processus d'incorporation d'un élément dans un autre, accompagné d'une transformation réciproque de ces éléments tendant vers l'unité »<sup>1</sup>. Cette intégration passe par l'effacement de la « culture plébéienne », la mise en réseau du rural à l'échelle française et la pénétration des enjeux nationaux à l'échelle locale.

#### 3.3.1 – L'effacement de la coutume

À partir de l'exemple des campagnes anglaises au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles, Edward P. Thompson, on l'a déjà signalé, conçoit la relation entre « culture patricienne » et « culture plébéienne » en termes de lutte. Les deux naissent d'un tronc commun, la culture coutumière traditionnelle, se dissocient progressivement, sous l'effet du « procès de civilisation » décrit par Norbert Élias, et finissent par se confronter, la « culture plébéienne » entrant en « résistance » par rapport à la « culture patricienne ». De la même manière, dans le cas du Paris prérévolutionnaire, David Garrowich distingue une « culture métropolitaine » croissante et une « culture coutumière » ancienne, « potentiellement en conflit ». Il estime qu'il serait « simpliste » de les identifier à des classes sociales différentes, mais reconnaît toutefois que « la première [est] plus accessible aux riches et que la seconde [est] de plus en plus critiquée par les gens instruits »<sup>2</sup>.

Au début de son étude sur le Mâconnais entre 1848 et 1914, Pierre Goujon s'interroge à propos du lien qui existerait entre le coutumier et l'associatif :

« Y a-t-il création et progrès [de l'un] au détriment [de l'autre] ? ou au contraire, complémentarité harmonieuse ? Le déclin de pratiques coutumières comme la veillée semble privilégier la première hypothèse, mais

---

<sup>1</sup> <http://geoconfluences.ens-lyon.fr> : publication en ligne de l'École Normale Supérieure de Lyon et de la Direction général de l'enseignement scolaire

<sup>2</sup> GARRIOCH David, La fabrique du Paris révolutionnaire, *op. cit.*, p. 289

on peut postuler aussi qu'elles ne répondent plus à tous les besoins de la vie collective »<sup>3</sup> :

Maurice Agulhon et Maryvonne Bodiguel évoquent, à ce sujet, les deux hypothèses contradictoires présentées par Henri Mendras en conclusion du colloque tenu à Lille en 1978 et source de leur ouvrage<sup>4</sup> : « certains prétendent qu'il y a association lorsque la sociabilité traditionnelle est défaillante et que par conséquent la première est le substitut de la seconde », mais à l'inverse, d'autres soutiennent que « la sociabilité est support d'association », à l'instar, selon Mendras, de ce qui se passe dans le monde rural. Pour le Mâconnais, Pierre Goujon arrive au constat que :

« L'essor des associations ne s'est pas fait au détriment de la sociabilité coutumière. Elle n'a pas disparu, mais dès le Second Empire elle n'occupe plus la totalité du champ des relations sociales, relations entre individus, entre familles, entre groupes. La vie associative joue désormais un rôle de premier plan dans l'organisation et la structuration de la vie sociale »<sup>5</sup>.

Dans le cas du Périgord, entre 1830 et 1939, Corinne Marache évoque l'idée d'un effet cumulatif : « Aux sociabilités anciennes, spontanées et informelles, viennent s'en ajouter d'autres, plus officielles, relevant pour l'essentiel du mouvement associatif »<sup>6</sup>. Jean-Claude Farcy parle du « relais » pris par la sociabilité associative vis-à-vis d'une sociabilité plus ancienne dans l'organisation de la vie culturelle rurale<sup>7</sup>. François Ploux estime qu'il existe dans les campagnes françaises, à partir de la monarchie de Juillet, « une représentation plus spécifiquement paysanne de la collectivité locale, fondée sur des valeurs et des formes de sociabilité coutumières ». Il ajoute que cette « communauté coutumière se désagrège progressivement au cours du siècle, à mesure que s'effrite le système de valeurs qui en constitue le soubassement, et que tombent en décadence les formes traditionnelles de sociabilité »<sup>8</sup>. Les auteurs s'accordent donc pour noter, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, une

---

<sup>3</sup> GOUJON Pierre, *Le vigneron citoyen, op. cit.*, p. 17

<sup>4</sup> AGULHON Maurice, BODIGUEL Maryvonne, *Les associations au village, op. cit.*, p. 91

<sup>5</sup> GOUJON Pierre, *Le vigneron citoyen, op. cit.*, p. 99

<sup>6</sup> MARACHE Corinne, *Les métamorphoses du rural, op. cit.*, p. 450

<sup>7</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.*, p. 322-323

<sup>8</sup> PLOUX François, « Production et recomposition des identités villageoises », *op. cit.*, p. 45-46

dissociation culturelle dans les campagnes françaises, aboutissant, au début du XX<sup>e</sup> siècle, à l'effacement de la culture coutumière.

Eugen Weber fait des années 1870 un tournant majeur dans l'évolution des campagnes françaises<sup>9</sup>. Avant lui, André Varagnac fait de la défaite de la France face à la Prusse en 1870 et de la désorganisation, certes momentanée mais totale, qui s'en suit, la cause principale d'une « première vague de régression des traditions » dans les campagnes françaises<sup>10</sup>.

La fonction économique des veillées s'estompe effectivement à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, du fait de la disparition du travail artisanal domestique<sup>11</sup>. L'aspect festif, strictement sociabilitaire, se renforce. Dans le Limousin, le groupe de jeunes délaisse progressivement la veillée au profit de fêtes spécifiques ou de soirées au cabaret situé dans le bourg<sup>12</sup>. En France, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le nombre de cabarets explose : 281 000 en 1830, soit un pour 119 habitants, 480 000 en 1910, soit un pour 86 habitants<sup>13</sup>. Maurice Agulhon oppose ainsi le cabaret, synonyme d'« ouverture sur la société globale », de « ségrégation masculine », de « culture écrite, française », de consommation de vin et de « politique de gauche », à la veillée, associée à l'« isolement paysan », à l'« unité de la famille », à la « culture orale dialectale », à la « sagesse éternelle » et à l'« ordre moral »<sup>14</sup>. Pour Alain Corbin, le succès du cabaret n'est peut-être pas la cause du déclin des veillées, mais, tout du moins, il l'accompagne<sup>15</sup>. Les effectifs des veillées s'amenuisent, leur fréquence s'espace<sup>16</sup>. Dans les Vosges, dans les années 1860, les veillées, anciennement hebdomadaires, se limitent à une ou deux réunions par hiver<sup>17</sup>. À l'échelle française, Annie Moulin conclut : « Après 1890 (...), là où elle subsiste, la veillée n'est plus qu'un rassemblement de femmes et de vieux où règnent les commérages »<sup>18</sup>. Ce déclin vient s'ajouter à celui, plus précoce, des assemblées communales ou fêtes patronales.

---

<sup>9</sup> WEBER Eugen, *La fin des terroirs*, op. cit.

<sup>10</sup> VARAGNAC André, *Civilisation traditionnelle et genres de vie*, Paris, Albin Michel, 1948, p. 59

<sup>11</sup> MOULIN Annie, *Les paysans*, op. cit., p. 100

<sup>12</sup> CORBIN Alain, *Archaisme et modernité en Limousin*, op. cit., Vol. 1, p. 301

<sup>13</sup> NOURRISSON Didier, *Le buveur du XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 95

<sup>14</sup> DUBY Georges, WALLON Armand, sous dir., *Histoire de la France rurale*, op. cit., p. 354

<sup>15</sup> CORBIN Alain, *Archaisme et modernité en Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., Vol. 1, p. 301

<sup>16</sup> WEBER Eugen, *La fin des terroirs*, op. cit., p. 491-496

<sup>17</sup> SHORTER Edward, *Naissance de la famille moderne*, op. cit., p. 282

<sup>18</sup> MOULIN Annie, *Les paysans*, op. cit., p. 154

Les chansons et danses traditionnelles déclinent fortement dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>. Il en va de même en matière de jeux. Dans le Var, s'ils sont encore dominants dans les pratiques dans les années 1860, les jeux traditionnels ont totalement disparu en 1940, à l'exception du boullisme<sup>20</sup>. Maurice Agulhon et Maryvonne Bodiguel s'interrogent sur leur filiation avec les sports<sup>21</sup>. Pour Pierre Bourdieu, la réponse est claire : il y a une « rupture » entre le sport et « les activités qui peuvent apparaître comme les « ancêtres » des sports modernes » :

« Pour caractériser dans son principe cette transformation, on peut dire que les exercices corporels de l' « élite » sont coupés des occasions sociales ordinaires auxquelles les jeux populaires restaient associés (fêtes agraires par exemple) et dépouillés des fonctions sociales (et, a fortiori, religieuses) encore attachées à nombre de jeux traditionnels »<sup>22</sup>.

On retrouve ici la grille de lecture qui est celle d'Edward P. Thompson. Le calendrier de la sociabilité coutumière s'efface progressivement devant celui des célébrations républicaines, comme le 14 juillet<sup>23</sup>, au cours desquelles les associations, comme les corps de sapeurs-pompiers et les fanfares, jouent un rôle croissant. À cela s'ajoutent les « fêtes nouvelles associatives »<sup>24</sup>, comme la Sainte-Barbe, la Sainte-Cécile, mais également tous les concours sportifs et musicaux estivaux.

Toutefois, le processus qui se joue est plus complexe qu'une simple disparition de la coutume. C'est bien d'une intégration qu'il s'agit. Les corps de sapeurs-pompiers relèvent par exemple d'une « double appartenance »<sup>25</sup> : ils agissent comme des relais entre les fêtes traditionnelles et celles des clubs sportifs ou celles des anciens combattants. Sous la III<sup>e</sup> République, ils participent aussi bien aux festivités du 14 juillet qu'aux processions de la Fête-Dieu.

---

<sup>19</sup> WEBER Eugen, *La fin des terroirs*, *op. cit.*, p. 509-557

<sup>20</sup> GAUGAIN Jean-Claude, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var*, *op. cit.*, p. 375

<sup>21</sup> AGULHON Maurice, BODIGUEL Maryvonne, *Les associations au village*, *op. cit.*, p. 25-26

<sup>22</sup> BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, *op. cit.*, p. 175-177

<sup>23</sup> MOULIN Annie, *Les paysans*, *op. cit.*, p. 155

<sup>24</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », *op. cit.*, p. 325

<sup>25</sup> LUSSIER Hubert, *Les sapeurs-pompiers*, *op. cit.*, p. 162

### *Une acculturation musicale*

En Mayenne, dans les années 1890-1930, la musique pratiquée hors-association ne disparaît pas avec la naissance et la multiplication des fanfares et harmonies. Bien au contraire, elle semble même connaître un regain.

Certes, les deux anciennes « couches » du répertoire local, celle des rondes du XVIII<sup>e</sup> siècle et celle des contredanses du début du XIX<sup>e</sup> siècle, s'estompent. En 1899, à Bais, dans l'est du département, « les jeunes gens, garçons et filles, se réunissent dans une ferme, le dimanche, et organisent des rondes »<sup>26</sup>. Mais, dans le nord, à Brecé, « les réjouissances entre jeunes gens n'existent plus à la campagne ; plus de rondes (...) » ; à Landivy :

« Les danses n'existent plus dans la commune depuis qu'elles ont été défendues, bien à tort, (...) par le clergé. Car quoi de plus agréable, de plus gai, de moins dangereux que ces rondes nombreuses, entremêlées de chants appropriés, de garçons et de filles, au milieu d'une vaste futaie ou d'une antique châtaigneraie »<sup>27</sup>.

Dans le sud de la Mayenne, à Loigné, l'instituteur communal déplore :

« Les mœurs de nos campagnes ont (...) bien changé et la plupart des vieilles habitudes n'existent plus qu'à l'état de souvenir. Que ces joyeuses parties de danses (...) faites par toute la jeunesse au milieu des prairies devaient être gaies, mais qu'elles sont loin aujourd'hui »<sup>28</sup>.

À partir des années 1890, la musique hors-association en Mayenne s'enrichit toutefois d'un nouveau répertoire, constitué de danses d'origine étrangère, comme la polka, le scottish ou la mazurka<sup>29</sup>. En l'occurrence, ce sont les musiques inscrites au répertoire des fanfares et des harmonies. En 1899, l'instituteur d'Olivet, à l'est de Laval, constate :

---

<sup>26</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/11-1

<sup>27</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/14-1 ; MS 80/16-4

<sup>28</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/24-4

<sup>29</sup> REDHON François, « La musique traditionnelle de la Mayenne », *op. cit.* , p. 9

« On dansait beaucoup autrefois, moins maintenant, cependant il n'est pas rare encore, en passant devant une auberge dans le bourg ou dans la lande, d'entendre un accordéoniste jouer une polka ou un quadrille »<sup>30</sup>.

Pour François Redhon, cette innovation constitue la troisième « couche » du répertoire musical hors-association mayennais<sup>31</sup>. C'est, pour l'essentiel, celle qu'il collecte au début des années 1980<sup>32</sup>. Les thèmes principaux en sont l'amour, la vie sociale et le mariage. Quelques airs seulement font référence à la Mayenne, ce qui dénote une indiscutable influence extérieure, d'autant plus que les chansons sont amenées à évoquer, pêle-mêle, Paris, Saint-Malo, Rennes, Angers, Nantes, Orléans ou Bordeaux. Pour Robert Beck<sup>33</sup>, comme pour Yves Guilcher<sup>34</sup>, il ne faut pas parler d'une évolution du répertoire ancien, mais plutôt d'une « substitution » d'un répertoire nouveau (polka, mazurka, scottish) à un répertoire ancien (rondes, contredanses).

Il y a bien un phénomène d'acculturation musicale, au sens où les musiciens « routiniers », et leur public avec eux, assimilent une musique dont l'origine est extérieure à la région, voire à la France. Les fanfares et les harmonies jouent ici un rôle d'intermédiaires. François Redhon fait le constat que :

« Certains musiciens de village [violoneux ou accordéoneux] vont systématiquement aux assemblées dans le but d'écouter les musiques jouées (...) et de les apprendre pour les jouer dans les noces ou fêtes de village. Aussi, en 1900, pas un musicien mayennais n'ignorait les nouveautés de la ville, qu'il jouait tout naturellement aux côtés des airs plus anciens (...) »<sup>35</sup>.

Yves Guilcher affirme : « Loin de se vider d'emblée de sa substance au contact de la ville, la culture paysanne va tout d'abord se montrer assez forte en mainte région pour se nourrir de ce qu'elle découvre »<sup>36</sup>. L'acculturation musicale, qui a lieu, à partir des deux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les campagnes

---

<sup>30</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/6-10

<sup>31</sup> REDHON François, « La musique traditionnelle de la Mayenne », *op. cit.*, p. 10

<sup>32</sup> *Écoutez gens de Mayenne*, *op. cit.* p. 97-296

<sup>33</sup> BECK Robert, *Histoire du dimanche*, *op. cit.*, p. 239

<sup>34</sup> GUILCHER Yves, *La danse traditionnelle en France*, *op. cit.*, p. 106

<sup>35</sup> *Écoutez gens de Mayenne*, *op. cit.* p. 43

<sup>36</sup> GUILCHER Yves, *La danse traditionnelle en France*, *op. cit.*, p. 157

mayennaises, avec les danses venues d'Europe centrale, s'inscrit dans la continuité de celle qui a lieu, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'introduction de la contredanse<sup>37</sup>. Les festivités des assemblées au début du XX<sup>e</sup> siècle s'organisent le plus souvent en « deux endroits, deux ambiances ». Au soir de la « Grande fête » Saint-Denis-de-Gastines, le dimanche 30 juillet 1905 :

« Sur le parcours de la retraite aux flambeaux, des bals se sont improvisés à tous les carrefours ; ensuite, les danseurs se sont transportés sur le square des marronniers où un vrai bal, à grand orchestre, a duré jusqu'à une heure du matin, cependant que dans les divers cafés, les fervents de l'accordéon, de la flûte, du violon ou de la clarinette s'en donnaient à cœur joie jusqu'au jour »<sup>38</sup>.

Le « vrai bal », sur la place du bourg, organisé par la fanfare, avec des horaires déterminés à l'avance, est distinct des multiples animations musicales, sans limite de temps, si ce n'est la levée du jour, assurées par un ou deux musiciens.

Comme le montre cet extrait, l'acculturation musicale ne concerne pas les instruments utilisés. Les cuivres et les bois des harmonies et fanfares ne sont pas ou très peu adoptés par la musique hors-association. Dans les veillées, les cabarets, et les noces, le violon demeure l'instrument privilégié jusqu'à la Grande Guerre. À Ampoigné, « la plupart des réunions de famille et d'amis, sinon toutes, se terminent par un bal au son du violon »<sup>39</sup>. À Hambers, lors de l'assemblée annuelle organisée le dimanche le plus près du 29 septembre :

« On peut y voir, pourvu qu'il fasse beau temps, des boutiques et des cafés en plein vent ; certes, c'est très original de s'asseoir sur le gazon et de s'y rafraîchir, tandis qu'autour de soi, les jeunes gens se livrent au plaisir de la danse, au son d'un violon »<sup>40</sup>.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, seule la clarinette est parfois associée au violon.

---

<sup>37</sup> GUILCHER Jean-Michel, *La contredanse, op. cit.*, p. 187-208

<sup>38</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 52/4 [*Le Journal d'Ernée*], 6 août 1905

<sup>39</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/25-7

<sup>40</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/11-3

Concurrent de ce dernier, l'accordéon connaît un succès grandissant dès 1900, d'abord diatonique puis chromatique à partir des années 1930<sup>41</sup>. Dans sa monographie, en 1899, l'instituteur d'Azé, près de Château-Gontier, écrit :

« [Les campagnards] aiment le jeu, le chant, la musique. Depuis un certain nombre d'années, nombre de jeunes gens de la campagne apprennent à jouer de l'accordéon et presque toutes les veillées d'hiver qui réunissent les jeunes gens se terminent par une petite sauterie. »<sup>42</sup>

Le concours d'accordéon vient enrichir le programme des assemblées communales. Le premier recensé en Mayenne est celui d'Ernée, le 28 août 1898<sup>43</sup>. Il est inscrit au programme de la fête municipale, et a lieu à 3 heures, place des halles, indépendamment du concert donné par la Société musicale d'Ernée deux heures et demie plus tard, place de l'Hôtel de ville<sup>44</sup>. Dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, le concours d'accordéon se banalise : à l'assemblée de Saint-Hilaire-du-Maine, le 7 juin 1931, il se déroule de 16 heures à 16 heures 30, entre le jeu du « baptême du tropique » et les « courses en sacs »<sup>45</sup>.

Ainsi, si les répertoires musicaux des « routiniers » et des harmonies et fanfares se rejoignent au début du XX<sup>e</sup> siècle, chaque partie conserve, en revanche, une spécificité instrumentale.

Le déclin de la musique hors-association en Mayenne commence dans l'Entre-deux-guerres, pour s'accroître nettement après 1950<sup>46</sup>. La musique associative n'en est pas responsable, car elle connaît, elle aussi, un recul progressif. Nombre de sociétés musicales rurales mayennaises, on l'a noté en première partie, notamment les plus petites, disparaissent. L'annonce des programmes musicaux dans les colonnes de la presse locale, qui est un incontournable des années 1880-1890, disparaît totalement.

La théâtralisation des représentations des petites sociétés musicales va croissant dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle. Le « concert » donné le 14 février 1931 par le

---

<sup>41</sup> *Écoutez gens de Mayenne, op. cit.* p. 47

<sup>42</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/25-6

<sup>43</sup> *Écoutez gens de Mayenne, op. cit.* p. 49

<sup>44</sup> *L'Avenir de la Mayenne*, 28 août 1898

<sup>45</sup> *Ibid.*, 31 mai 1931

<sup>46</sup> REDHON François, « La musique traditionnelle de la Mayenne », *op. cit.*, p. 11



Cercle de Fontaine-Daniel fait une large place à la chanson, à la comédie, et fort peu à la musique instrumentale, reléguée en début, avec une ouverture, et en fin, avec l'interprétation de *la Marseillaise* (**Annexe 35**). Dans les années 1930, le théâtre apparaît de plus en plus prisé. Il est pratiqué par les adultes, à l'occasion d'une réunion d'anciens élèves ou d'une fête d'anciens combattants, mais aussi par les jeunes, garçons comme filles, au sein des patronages catholiques. Au Cercle Saint-Joseph d'Évron, les Enfants de Marie ont, à partir de 1928, leur propre programmation<sup>47</sup>, en parallèle des pièces jouées par les adultes. On y joue aussi bien des drames que des comédies ou des opérettes. D'autres organisations de jeunes filles catholiques, comme les Jeunes de la Ligue à partir de 1930 ou les anciennes élèves du Sacré-Cœur à partir de 1932, suivent cet exemple. Enfin, comme déjà évoqué, à partir des années 1920, des séances de cinéma sont de plus en plus fréquemment proposées dans le cadre des patronages catholiques ruraux.

Le déclin simultané de la musique associative et de la musique routinière dans les communes rurales mayennaises relève principalement de l'évolution des goûts musicaux. En mai 1931, à Port-Brillet, la section de l'Union nationale des combattants ne fait nullement appel à la Société musicale des Fondateurs, pourtant très renommée au début du XX<sup>e</sup> siècle, pour animer sa soirée dominicale.

« (...) La soirée de ce dimanche 24 réunit tous les amateurs de danses, ainsi que ceux qui aiment voir la jeunesse s'amuser, à un bal endiablé, aux sons d'un jazz nouveau : le Rigoll's Jazz, qui, pour ses débuts eut un succès bien mérité : Bien que ne laissant de repos aux danseurs, il les retint jusqu'à 3 heures passées ! Il se promet d'ailleurs de se faire entendre à nouveau prochainement ! Avis aux amateurs ! »<sup>48</sup>.

Désormais, la mode musicale ne provient plus d'Europe centrale, mais d'Amérique : le jazz, le swing ou le charleston remplacent la valse, la polka ou la mazurka<sup>49</sup>. Le bal dans le bourg se substitue définitivement aux danses collectives des veillées dans les hameaux. Les nouvelles musiques sont jouées dans les communes rurales par des musiciens venus de l'extérieur, ou bien par des machines, telles que le piano

---

<sup>47</sup> Arch. assoc. de l'Alerte d'Évron, *Le Cercle et l'Harmonie Saint-Joseph d'Évron, leur cinquantenaire, 1886-1936*

<sup>48</sup> *L'Avenir de la Mayenne*, 7 juin 1931

<sup>49</sup> GUILCHER Yves, *La danse traditionnelle en France, op. cit.*, p. 164

mécanique. Interrogée en 1983, Marie Fouilleul, née en 1908 à Oisseau, raconte ses souvenirs d'enfant et de jeune fille, avant son mariage en 1933 :

« (...) *Quand vous alliez dans les assemblées, y avait-il un bal ?*

- Oui.

- *C'était l'harmonie municipale d'Oisseau qui le donnait ?*

- Non, (...) c'était un joueur d'accordéon, même il avait la batterie un peu. La fanfare faisait pas danser, elle.

- *Et dans les cafés, est-ce qu'il y avait des musiciens aussi ?*

- C'étaient plutôt des pianos automatiques. Y avait des fois des musiciens, mais c'étaient dans l'ensemble des pianos automatiques. (...)

- *Est-ce qu'il y avait d'autres instruments que l'accordéon ou le violon ?*

- Non, pas dans le temps » (...) <sup>50</sup>.

Après l'émergence de cette nouvelle musique et de cette nouvelle manière de la produire, musique associative et musique hors-association se trouvent reléguées.

La première génère une sociabilité pour un petit nombre de « techniciens », comme en témoigne la publication des « résultats des examens de musique », organisés à Craon le 26 avril 1931, sous la présidence du vénérable Louis-Julien de Schepper<sup>51</sup> : l'article est une publication brute, sans aucun commentaire, litanie de noms, d'instruments, de points et de nombre de prix, présentés en divisions et degrés, que seuls les initiés peuvent décrypter. La seconde devient une musique « de vieux »<sup>52</sup>.

### *Les temps de sociabilité coutumière : entre déclin et réviviscence*

La lecture de l'ensemble des monographies mayennaises permet de dresser un bilan contrasté des veillées dans le département à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce moment de sociabilité familiale ou de voisinage est bien installé et perdure, mais les jeunes - celles et ceux qui restent dans les campagnes - ne semblent pas toujours y trouver leur compte, comme au Ham :

---

<sup>50</sup> *Écoutez gens de Mayenne, op. cit.* p. 87-88

<sup>51</sup> *L'Avenir de la Mayenne*, 3 mai 1931

<sup>52</sup> GUILCHER Yves, *La danse traditionnelle en France, op. cit.*, p. 166

« Les gens du Ham ont leurs mœurs propres à eux ; ils tiennent à leurs vieilles habitudes, à leurs vieilles coutumes. À l'hiver, ils se réunissent alternativement les uns chez les autres pour passer gaiement les longues soirées ; ils jouent aux cartes, à toutes sortes de jeux, filles et garçons, et font subir aux derniers venus, dans le but de rire, des tours qui pourraient quelquefois leur être funestes. Enfin, pour terminer la veillée, hommes et femmes font la guerre au bon poiré et à la blanche. Le plaisir de la veillée est tellement passé dans les mœurs des habitants du Ham qu'il leur serait bien pénible et bien difficile d'y renoncer. Et pourtant ces réunions sont souvent une pierre d'achoppement pour la jeunesse ; car soi dit en passant, les grandes personnes ne se gênent pas pour parler de tout devant elle et sans scrupule »<sup>53</sup>.

Les jeunes gens sont de plus en plus souvent amenés, comme à Bais, à se réunir entre eux, dans une ferme, le dimanche<sup>54</sup>. À Ampoigné, la monographie parle de grande réunion entre « parents, voisins et amis » « une fois l'an, à l'hiver » ; à Lignéres, la veillée a lieu à l'occasion des crêpes ou des rilles, c'est-à-dire le jour où le cochon est tué ; à Olivet, s'y ajoutent le premier de l'an et mardi-gras ; à Neau, la veillée est le jour de la préparation du pommé, « espèce de confiture de pommes »<sup>55</sup>. En Mayenne, comme ailleurs en France, la sociabilité coutumière change de cadre : elle délaisse les veillées au profit des cabarets. À la Bazouge-des-Alleux, « les vieilles habitudes, les réunions de famille, la veillée tendent à disparaître. Maîtres et domestiques prennent plus volontiers le chemin du cabaret »<sup>56</sup>. En Mayenne, 5 152 débitants de boissons sont recensés en 1872, soit un établissement pour 68 habitants. En 1900, 300 débits supplémentaires ont ouvert, soit un pour 57 habitants<sup>57</sup>. La commune d'Évron, par exemple, voit son nombre de cafés passer de 70 en 1852 à 126 en 1890<sup>58</sup>. Le rédacteur de la monographie de Bierné, en 1899, déplore la situation :

« Que de jeunes gens et de pères de famille même se font un plaisir de passer des heures et des heures au cabaret à ingurgiter toutes sortes de

---

<sup>53</sup> Arch. départ de la Mayenne, MS 80/15-5

<sup>54</sup> Arch. départ de la Mayenne, MS 80/11-1

<sup>55</sup> Arch. départ de la Mayenne, MS 80/25-7 ; MS 80/12-5 ; MS 80/3-6 ; MS 80/6-10

<sup>56</sup> Arch. départ de la Mayenne, MS 80/18-3

<sup>57</sup> FILLAUT Thierry, « Les Mayennais et l'alcool (1870-1914) », dans *L.M.A.H.*, 1990, n° 13, p. 221

<sup>58</sup> PLESSIX René, *Paysans du Maine dans la France ancienne*, éditions Horvath, 1986, p. 143

boissons. On dit aussi (...) qu'un certain nombre de femmes n'ont pas d'amis plus chers dans leur intérieur que la cafetière et la bouteille d'eau de vie ».

À Olivet, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Laval :

« Comme presque partout (...), les affaires ne se traitent bien qu'au café en face d'un petit verre ou d'une « bolée » de cidre. Les débits de boissons sont le lieu de rendez-vous des amis le dimanche après les offices ; là on « taille une bavette » et on apprend les nouvelles ».

Au Bignon, il est même question de « coutume » : « Une coutume qu'on pourrait appeler détestable c'est la fréquentation des cabarets. Après toutes les réunions, messes, fêtes, etc., on a l'habitude d'aller boire ». Constat identique à Loigné :

« (...) on est tombé dans un danger réel, le goût du café, du jeu, l'habitude du cabaret, et malheureusement trop souvent, la passion de boire, l'ivrognerie. (...) Aujourd'hui, parcourez la campagne le dimanche, elle est déserte ; parcourez les rues du bourg, les cafés regorgent de monde, de jeunes gens surtout »<sup>59</sup>.

Si, dans les campagnes mayennaises, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la veillée tend à s'effacer, voire, par endroits, à disparaître, ce n'est pas du fait de la concurrence de la sociabilité associative. Ce qui se joue, c'est plutôt une mutation de la sociabilité coutumière au profit du cabaret. Contrairement à la veillée dont la fréquence est aléatoire et l'organisation exclusivement hivernale, le cabaret offre la possibilité d'une sociabilité, si ce n'est quotidienne, tout du moins hebdomadaire, le dimanche<sup>60</sup>, hors du cadre familial. Les jeunes peuvent s'y retrouver entre pairs, loin du regard de leurs aînés. Le cabaret, comme le remarque d'ailleurs Thomas Brennan dans le Paris du XVIII<sup>e</sup> siècle, permet de renouveler une sociabilité coutumière, avec ses codes, hors des cadres traditionnels, mais aussi hors du contrôle des élites sociales<sup>61</sup>.

---

<sup>59</sup> Arch. départ de la Mayenne, MS 80/23-1 ; MS 80/6-10 ; MS 80/7-5 ; MS 80/24-4

<sup>60</sup> BECK Robert, *Histoire du dimanche*, op. cit., 383 p.

<sup>61</sup> BRENNAN Thomas, *Public Drinking*, op. cit.

Les monographies communales rédigées en 1899 offrent également un point d'observation sur l'évolution des assemblées communales. Les auteurs, instituteurs, contrairement aux maires du *Tableau* de 1824, ne peuvent être taxés de contempteurs. Ils cherchent plutôt à valoriser toute une culture rurale perçue comme traditionnelle, souhaitant « développer chez leurs lecteurs un sentiment d'appartenance au groupe territorial »<sup>62</sup>. Le constat est pourtant dans la continuité de ce qui est décrit 75 ans plus tôt.

À Alexain, « l'assemblée (...) n'est pas même prétexte à réjouissances publiques » ; à Azé, « la fête patronale, à Saint-Saturnin, ne se fait plus du tout » ; à Commer, à l'assemblée de la Saint-Mathieu, « ce n'est plus l'affluence qu'on y voyait autrefois » ; à Cuillé, « on laisse tomber les assemblées annuelles » ; à Izé, « les assemblées (...) qui autrefois étaient fort animées sont tombées en désuétude » ; à Loigné, « c'est une assemblée triste, sans aucun entrain, qui finira par disparaître, si quelqu'un d'actif et de dévoué ne prend à cœur de la relever en organisant jeux et amusements » ; à Marcillé, l'assemblée annuelle « n'attire pas un bien grand nombre de promeneurs » ; à Mée, la « petite assemblée » « attire peu de monde » ; idem, à Neau ; à Nuillé-sur-Ouette, « elle passe presque inaperçue » ; à Orgères, elle « n'est plus aussi fréquentée qu'autrefois, disent les anciens » ; à la Pallu, les « réjouissances locales tendent à disparaître » ; à Pré-en-Pail, « aujourd'hui, c'est à peine si les habitants de la commune y restent quelques instants » ; à Renazé, « autrefois, cette fête était bien mieux suivie qu'elle ne l'est aujourd'hui. (...) Actuellement, elle tend de plus en plus à tomber en désuétude » ; à Saint-Ouën-des-Toits, « les anciens affirment qu'autrefois elle était fort suivie et était le lieu de réunion pour les jeunes gens du pays. Depuis vingt-cinq ans, elle a bien perdu de son importance. » ; à Saint-Thomas-de-Courceriers, « les assemblées, moins intéressantes, subsistent toujours, mais attirent beaucoup moins de monde ». Plus dissert que ses homologues, le rédacteur de la monographie de Montreuil écrit :

« Autrefois Montreuil était le lieu d'une assemblée très importante qui se tenait le dimanche le plus rapproché du 21 septembre de chaque année ; cette assemblée s'appelait la St Mathieu ; les personnes des communes environnantes, et même de fort loin, amenaient leurs enfants en pèlerinage

---

<sup>62</sup> PLOUX François, *Une mémoire de papier. Les historiens de village et le culte des petites patries rurales (1830-1930)*, Rennes, PUR, 2011., p. 308

pour leur faire lire l'évangile, dans le but de les empêcher d'avoir peur ; cette coutume tend à disparaître et l'année dernière, il ne s'est pas rencontré beaucoup plus d'étrangers que les dimanches ordinaires le jour de l'assemblée de Montreuil ».

Certaines assemblées communales sont toutefois des créations du XIX<sup>e</sup> siècle. À Coudray, elle date de 1853 ; à Neau, de 1882. Il semble que ces assemblées, récemment créées ou recréées, soient plus suivies. Par ailleurs, la date de la réunion a pu être modifiée par la municipalité pour éviter la concurrence d'autres festivités communales, celle des « attractions » des villes ou celle de la fête nationale fixée au 14 juillet à partir de 1880. L'assemblée est de plus en plus considérée par les habitants, à commencer par ceux du bourg, comme une occasion de faire du commerce. La photographie prise, vraisemblablement au début du XX<sup>e</sup> siècle, lors de l'assemblée de Courcité, dans le nord du département, montre une rangée de roulottes et de tentes de commerçants ambulants installée en vis-à-vis des boutiques du bourg (**Annexe 36**). L'animation est donc purement commerciale. Seul un manège, à l'écart, sur la gauche de la photographie dénote une activité plus ludique. À noter qu'au recensement de 1901, la commune de Courcité compte 1 692 habitants, dont 399 résident au bourg ; sur la photographie, à un moment où la fête semble battre son plein, on ne dénombre pas plus de 200 personnes. Au XIX<sup>e</sup> siècle, dans les communes rurales mayennaises, les assemblées ou fêtes patronales sont clairement sur une pente déclinante, dont la principale cause est à voir, sans nul doute, dans la baisse démographique générale.

Cependant, toutes les assemblées communales ou fêtes patronales ne disparaissent pas dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle. Bien au contraire, à l'instar de la musique hors-association, celles qui subsistent apparaissent revivifiées par les activités associatives.

Société musicale et sapeurs-pompiers sont mis à contribution dans l'animation de la fête, comme à Port-Brillet le dimanche 28 juillet 1901, où les deux associations sont en charge de la « Grande retraite » aux flambeaux, après que la Société musicale des Fondateurs ait donné un concert au kiosque à huit heures du soir<sup>63</sup>.

---

<sup>63</sup> *L'Avenir de la Mayenne*, 21 juillet 1901

Quand la commune n'a pas la chance d'avoir une société musicale, on fait venir celle la plus proche. Le 1<sup>er</sup> septembre 1901, il y a ainsi une « forte implication » de l'Union musicale d'Évron dans l'animation de l'assemblée annuelle de Sainte-Gemmes-le-Robert, commune située à cinq kilomètres au nord d'Évron<sup>64</sup>. Les sapeurs-pompiers sont aussi sollicités pour encadrer le concours de tir à la cible.

Dans les années 1890-1900, la course de vélos devient une animation incontournable des assemblées communales. En 1891, à Saint-Ouën-des-Toits, pas moins de quatre courses sont organisées : une départementale sur 4 kilomètres, deux régionales sur 4 et 6 kilomètres et une régionale pour tricycles à nouveau sur 4 kilomètres<sup>65</sup>. Cependant, l'attrait des courses vélocipédiques locales passe vite : en 1911, à l'Huisserie, on se contente d'un « grand concours de vélos décorés »<sup>66</sup>. Elles retrouvent un regain certain, aux niveaux communal et cantonal, dans les années 1930, à l'exemple du programme de la fête patronale de Bierné, le 28 juin 1931 (**Annexe 37**). Au programme des fêtes communales, jusque dans les années 1930, n'apparaissent toutefois aucun concours de boule, aucun tournoi de football ou de quelques autres sports collectifs. On trouve, à l'occasion, quelques démonstrations de gymnastique.

En Mayenne, comme ailleurs, sous le coup des interdictions officielles, le jeu traditionnel de la soule tend à disparaître totalement des campagnes dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>, mais connaît quelques survivances très localisées jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>68</sup>. La monographie de Bais, dans l'est de la Mayenne, en 1899, fait allusion à la perpétuation de « parties de balle, selon la vieille coutume du pays »<sup>69</sup>. En 1931, Martial Morisset écrit dans son *Voyage autour de la mairie de Mayenne*, consacré à la ville de Mayenne et à ses environs :

« Aux siècles passés, la vie sportive n'était pas développée comme de nos jours. Il existe encore, près de la place des Halles [à Mayenne], une vieille rue qui porte le nom de rue du Jeu. S'agit-il d'un endroit réservé au jeu de

---

<sup>64</sup> *Ibid.*, 1<sup>er</sup> septembre 1901

<sup>65</sup> *Ibid.*, 17 mai 1891

<sup>66</sup> *Ibid.*, 7 mai 1911

<sup>67</sup> DIETSCHY Paul, CLASTRES Patrick, *Sport, société et culture*, *op. cit.*, p. 16

<sup>68</sup> CADIOU Georges, « Les origines des sports en Bretagne », *op. cit.*, p. 13

<sup>69</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/11-1

paume, l'ancêtre de notre tennis qui nous vient des Anglais ? Ils nous ont ainsi renvoyé, modifié, notre vieux jeu national, comme ils nous ont renvoyé, aussi modifié sous le nom de football, notre vieux jeu national de la soule qui était pratiqué en quelques paroisses de notre Bas-Maine »<sup>70</sup>.

Le lien entre la pratique de la soule dans la campagne mayennaise et celle du football n'est cependant pas démontré, ni en termes de temporalités, ni en termes de règles. Les deux jeux ont comme point commun, une balle et un but. Au-delà, le premier, où tous les coups sont permis, se joue sur un terrain qui est la campagne et le bourg ; le second se pratique avec des règles, à commencer par le jeu au pied, sur un terrain délimité<sup>71</sup>.

Globalement, les monographies relatent la disparition des « jeux de balle » depuis plusieurs décennies. Il en va de même pour tous les pratiques violentes, à l'instar de celle évoquée à Madré, qui semble relative au jeu de la tèque, balle de cuir cousu que l'on se dispute, en plein champ, à coups de bâton<sup>72</sup> :

« Il y a à peine trente ans, il était de coutume, pour clore cette assemblée, de se battre, à coups de bâton, entre jeunes gens du voisinage et le sang y coulait toujours abondamment. Ce triste spectacle a enfin disparu »<sup>73</sup>.

Le tir traditionnel à la cible, ou pavois, qui s'effectuait à l'arc et était réservé seulement à quelques-uns est, quant à lui, remplacé par le tir à l'arme à feu<sup>74</sup>.

Le rédacteur de la monographie de Brée pointe un autre « usage local » tombé en désuétude, semble-t-il, dans les années 1880 : la « course du coq ». Cette dernière oscille entre la course de demi-fond, le sprint et la course en sac :

« Celui qui atteignait le premier à la course le but désigné était déclaré vainqueur et maître du coq ; il était ensuite fêté et régalé par les vaincus. Le but était quelque fois jusqu'à un kilomètre, mais quand il n'était qu'à une

---

<sup>70</sup> MORISSET Martial, *Voyage autour de la mairie de Mayenne*, op. cit., t. 2, p. 334

<sup>71</sup> PARLEBAS Pierre, *Jeux, sports et sociétés*, op. cit., p. 385-391

<sup>72</sup> CORDIER Madeleine, « Coutumes du Nord-Mayennais à la fin du XIXe siècle », dans *B.C.H.A.M.*, 1972, 2<sup>e</sup> série, t. 29, p. 113

<sup>73</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/12-6

<sup>74</sup> BLOTTIÈRE Gérard, « La fête populaire menacée », op. cit., p. F4-F5



centaine de mètres, les concurrents avaient les jambes embarrassées dans une poche et exposés à tomber à chaque instant »<sup>75</sup>.

Cependant, l'essentiel du programme des assemblées de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle est constitué par des jeux sportifs qu'on hésite à qualifier d'« anciens » ou de « traditionnels ». Leur origine n'est, en effet, pas clairement définie. Ils gardent l'intérêt, pour leurs participants comme pour leurs organisateurs, d'être, si ce n'est gratuits, du moins peu onéreux<sup>76</sup>. L'après-midi d'une assemblée communale rurale est communément consacré aux jeux. Le mât de cocagne est un incontournable : grimper en haut d'un poteau pour y décrocher des objets qui y sont suspendus est à la fois un jeu de force et d'adresse, mais la longue pièce de bois étant parfois savonnée, le grimpeur peut rapidement se couvrir de ridicule. Pour le reste, deux catégories de jeux se distinguent par leur diffusion.

La première est celle des jeux régulièrement présents dans les assemblées rurales mayennaises : les courses en sacs ou aux œufs ; le « casse-pot », où il s'agit « de passer, les yeux bandés, sous un portique auquel [sont] suspendus des pots contenant des lots et qu'il [faut] essayer d'atteindre avec un bâton ; le « baptême du tropique », où il faut « enfileur un bâton dans une planche accrochée à un baquet d'eau sans déséquilibrer le baquet afin de ne pas se faire asperger »<sup>77</sup>. Les jeux de préemption avec la bouche sont déclinés selon différentes versions : le « jeu de la pomme », où il faut saisir une pomme flottante dans un baquet d'eau ; le « baiser de la négresse » « qui consiste à prendre avec les dents une pièce de monnaie sur une tuile enduite de noir de fumée » ; le « jeu de la poêle », où la pièce est collée à une poêle suspendue à un arbre par une ficelle. L'origine et l'ancienneté de ces jeux sont inconnues. Leur point commun est de tourner systématiquement en ridicule les participants, qui, selon les jeux, sont arrosés, noircis ou désorientés.

La seconde catégorie, très prolifique au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, est constituée de jeux loufoques, pas toujours sportifs. Les assemblées étant devenues des rendez-vous commerciaux, il semble que les organisateurs, parmi lesquels les commerçants du bourg, se soient lancés dans un « concours Lépine » des jeux, afin

---

<sup>75</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/8-1

<sup>76</sup> DIETSCHY Paul, CLASTRES Patrick, *Sport, société et culture*, op. cit., p. 15

<sup>77</sup> CHAMPAGNE Patrick, « La fête au village », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, novembre 1977, vol. 17-18, p. 74

d'attirer un maximum de badauds et donc de clients. En 1898, Chérancé propose ainsi toute une gamme de courses, qui vont de la course aux œufs à la course d'artillerie, en passant par la course à pied, au cerceau et aux grenouilles. Dans la même catégorie, dans d'autres communes, on trouve également une course aux échasses ou une « course de jumeaux ». Les concours de mangeurs font florès : « mangeurs d'œufs », « mangeurs de bouillie », « bouffeurs de carottes », etc. Le programme de l'assemblée de la Pentecôte à Quelaine, le dimanche 26 mai 1901, est une illustration parfaite de l'inventivité des organisateurs des fêtes locales de l'époque : « course de tonneaux, les pots cassés, les mangeurs de ficelle, concours de fumeurs, concours de grimaces, le déjeuner de Gargantua »<sup>78</sup>.

D'autres manifestations traditionnelles locales sont revivifiées grâce à la sociabilité associative. Ainsi, la célébration des Mouillotins à Craon, dans les années 1890, s'adjoint le concours de la fanfare. Le *Journal de Craon* rend compte ainsi de l'édition 1896 : « Sur tout le trajet, aux accents de la Fanfare, les quêteurs se présentaient aux portes, demandant avec succès les œufs que les ménagères s'empressaient de leur remettre »<sup>79</sup>.

Cependant, au début du XX<sup>e</sup> siècle, les moments de sociabilité communale ne se limitent plus au jour d'assemblée ou de fête patronale, ou aux quelques manifestations traditionnelles locales. La fête nationale du 14 juillet s'est insérée dans le calendrier festif : participent à sa célébration sociétés musicales et corps de sapeurs-pompier. Par ailleurs, ces deux catégories d'associations ont leur propre fête : la sainte Cécile pour les musiciens et la sainte Barbe pour les sapeurs-pompier. Cela donne lieu, le plus souvent, à un banquet réservé aux sociétaires, mais aussi à des concerts ou des démonstrations publiques, qui contribuent à animer le bourg.

Dans les années 1900-1910, en parallèle, et parfois en opposition, à la fête nationale laïque, s'organise une fête communale à connotation plus catholique : la fête de Jeanne d'Arc. Cette dernière est canonisée le 16 mai 1920 ; en France, la loi du 14 juillet de la même année institue une « fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du

---

<sup>78</sup> *L'Avenir de la Mayenne*, 19 mai 1901

<sup>79</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/3 [*Le Journal de Craon*], 3 mai 1896

patriotisme », « le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans ». Dans certains bourgs mayennais, le clergé n'attend pas la législation républicaine. Le procès en canonisation est ouvert en 1876 et Jeanne d'Arc est déclarée « bienheureuse » en 1909<sup>80</sup> : des festivités existent bien avant la Grande Guerre, rassemblant au printemps un grand nombre de personnes. Elles s'insèrent dans le calendrier communal et peuvent entrer en concurrence avec la fête patronale. La photographie prise à Chammes le 14 mai 1911 à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc (**Annexe 38**) montre une foule de plusieurs centaines de personnes, sachant que la commune ne compte à l'époque que 641 habitants, dont seulement 200 habitent au bourg.

De fait, l'assemblée coutumière se trouve de plus en plus désertée, et par les autorités civiles, et par les autorités ecclésiastiques, au profit d'autres réunions collectives, communales, plus récentes et plus connotées, dans un contexte de rivalités exacerbées entre laïcs et catholiques.

Finalement, la culture coutumière ne s'efface pas devant la culture associative. Ce qui se joue n'est pas tant une lutte qu'une récupération. La musique hors-association, à laquelle le qualificatif « traditionnelle » convient si peu tant elle se renouvelle, récupère à son compte le répertoire des fanfares. En ce qui concerne les assemblées communales, on a du mal à cerner dans quel sens s'effectue la récupération : est-ce les festivités traditionnelles qui profitent des activités associatives pour se perpétuer ? ou est-ce la sociabilité associative qui investit les temps de sociabilité traditionnelle pour se produire ? D'ailleurs, dans le cas de la disparition progressive des veillées, la concurrence ne joue pas tant entre sociabilité associative et sociabilité coutumière qu'entre forme ancienne de sociabilité coutumière, la veillée, et forme nouvelle, le cabaret. Par ailleurs, la sociabilité associative de cercle, telle qu'on l'observe à partir des années 1830, procède, pour partie, du développement de la sociabilité coutumière de cabaret. Elle naît en opposition, mais partage souvent les mêmes activités, et parfois le même toit, au défaut de se retrouver dans la même salle. Quoi qu'il en soit, l'ensemble compose

---

<sup>80</sup> KRUMEICH Gerd, *Jeanne d'Arc en vérité*, Paris, Tallandier, 2012 (1<sup>ère</sup> éd. 2006), p. 200

une nouvelle culture villageoise qui s'impose dans l'Entre-deux-guerres et qui va s'inscrire dans les mémoires comme une « culture traditionnelle ».

Ce qui cause l'effacement de la culture coutumière dans les campagnes mayennaises, tant au niveau des jeux, de la musique que des temps de réunion, en particulier la veillée, ce n'est donc pas la culture associative. Dans le domaine musical, par exemple, cette dernière est tout autant en difficulté face au succès des nouveaux styles musicaux et des nouveaux modes de diffusion dans les années 1920-1930. L'effacement de la culture coutumière est lié à sa nature même. Fondée sur la transmission orale, elle ne peut survivre à l'effondrement démographique qui touche particulièrement les jeunes générations qui sont celles qui assurent la perpétuation et la régénération de la coutume. *A contrario*, une association, du fait de ses statuts écrits, de sa reconnaissance par les pouvoirs publics, peut plus aisément surmonter un temps de latence ou/et une baisse importante de ses effectifs.

La culture coutumière relève bien principalement de la paysannerie ; la culture associative procède bien des notables locaux. En ce sens, on peut parler de l'existence concomitante d'une « culture plébéienne » et d'une « culture patricienne ». S'il y a bien lutte entre les deux jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui se joue après est plutôt de l'ordre, pour une part, de l'acculturation, voire de l'intégration, et pour une autre part, de la disparition de la culture coutumière, faute de combattants.

### 3.3.2 – Une mise en réseaux du rural

Dans le cas de Paris à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, David Garrioch fonde essentiellement sa distinction entre « culture coutumière » et « culture métropolitaine » sur le fait que la première se limite au quartier et entretient les relations de voisinage, alors que la seconde, ouverte sur l'extérieur, notamment grâce à de nouvelles formes de sociabilité, se structure à l'échelle de la ville toute entière :

« L'espace urbain devenait plus uniforme et plus facile à parcourir. L'augmentation du nombre de déplacements en ville, leur vitesse croissante transformaient peu à peu le caractère de la sociabilité. (...) La multiplication

des liens de toutes sortes à travers toute la ville n'était pas forcément contradictoire avec le maintien des liens locaux. Mais elle affaiblissait, dans l'ensemble, l'engagement de chacun par rapport au quartier ou au voisinage »<sup>1</sup>.

Autrement dit, la culture « métropolitaine » est une culture de réseaux, quand la culture coutumière est locale. La sociabilité cabaretière décrite par Thomas Brennan pour le Paris du XVIII<sup>e</sup> siècle relève ainsi de la culture coutumière : informelle, résistant à une certaine forme de commercialisation et de contrôle, cette sociabilité prend vie dans des cabarets de voisinage, situés dans un rayon de 200 à 300 mètres du domicile ou du travail<sup>2</sup>. Pour illustrer la coutume, dans les campagnes anglaises du XVIII<sup>e</sup> siècle, Edward P. Thompson prend l'exemple des « coutumes locales du manoir »<sup>3</sup>, relevant de la *lex loci*, c'est-à-dire des dispositions légales, pas obligatoirement écrites, s'appliquant uniquement à l'échelle locale, indépendamment de toute référence extérieure.

Au contraire de la culture coutumière, la sociabilité associative est, selon Annie Moulin, « une ouverture sur la société globale dans la mesure où bien des associations s'organisent en réseaux à base départementale, voire nationale. On est loin d'une sociabilité repliée sur le groupe familial ou villageois »<sup>4</sup>. Pour dépeindre l'« ensemble des relations entre les sociétés » conscriptives en France, dans les années 1870-1890, Pierre Arnaud emploie la notion de « réseau »<sup>5</sup>. Jean-Claude Farcy affirme que, par la participation aux concours et autres championnats, « les sociétés ont ainsi préparé les ruraux à une certaine forme de tourisme collectif, apte à vaincre les réticences face à un monde extérieur encore inconnu »<sup>6</sup>.

La presse contribue à cette mise en relation, à cette mise en réseaux du rural. À partir des années 1880, les journaux de province relatent les succès des fanfares et des corps de sapeurs-pompiers locaux dans les concours régionaux. Après 1918, ils accordent une place importante et croissante aux compétitions sportives<sup>7</sup>. L'intensification de la mise en réseau s'appuie sur l'essor que connaît alors la presse

---

<sup>1</sup> GARRIOCH David, *La fabrique du Paris révolutionnaire*, op. cit., p. 265-268

<sup>2</sup> BRENNAN Thomas, *Public Drinking*, op. cit.

<sup>3</sup> THOMPSON Edward P., *Les usages de la coutume*, op. cit., p. 56

<sup>4</sup> MOULIN Annie, *Les paysans*, op. cit., p. 156

<sup>5</sup> ARNAUD Pierre, « La trame et la chaîne », op. cit., p. 41

<sup>6</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », op. cit., p. 341

<sup>7</sup> MARTIN Marc, *La presse régionale. Des Affiches aux grands quotidiens*, Paris, Fayard, 2002, p. 257

de province à l'échelle de la France : 750 000 exemplaires en 1880, 4 millions en 1914<sup>8</sup>.

À l'échelle locale, cette intégration conduit à l'émergence d'un patriotisme local, entretenu d'ailleurs par la presse du crû. : « la fanfare ou la société de gymnastique est (...) perçue comme l'émanation de la collectivité »<sup>9</sup>.

### *Années 1880-années 1900 : le temps des concours*

Les premiers concours musicaux en France sont organisés dans les années 1850, à une échelle départementale, notamment en région parisienne<sup>10</sup>. L'Exposition universelle de Paris, en 1855, en réunissant 46 sociétés françaises et 26 sociétés belges donne une impulsion décisive. Les années 1860 voient la multiplication des concours. La Fanfare de Craon, doyenne des sociétés musicales mayennaises, créée en 1821, participe ainsi à son premier concours, à Angers, en 1869<sup>11</sup>. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la prestigieuse Fanfare de Craon participe à une trentaine de concours, dont le *Journal de Craon* s'ingénie en 1901 à dresser la liste : « Caen, Laval, Paris, Château-Gontier, Rennes, Le Mans, Nantes, Meslay, Vannes, Granville, Poitiers, Fougères, Lisieux, Condé-sur-Noireau, Brest, Rochefort et plus récemment Bordeaux ». Le rayon d'action d'une société comme la Fanfare de Craon, à laquelle on associera la Société des Fondateurs de Port-Brillet, est donc bien plus que régional. Les déplacements s'effectuent en train. Pour le concours de Bordeaux, le lundi 15 août 1898, les musiciens craonnais partent le samedi matin, pour une arrivée dans le chef-lieu de la Gironde à 11 heures 15 du soir, avec trois heures de retard sur l'horaire prévu ; la journée du dimanche est consacrée aux répétitions. Après la compétition et sa célébration, le programme des musiciens comporte « une charmante excursion à Royan », avant un retour à Craon dans la nuit du mercredi au jeudi<sup>12</sup>. Ce genre d'escapade n'est pas exceptionnel, il est même organisé systématiquement à chaque concours : le concours de Granville, en 1884, est, par exemple, l'occasion pour la Fanfare de visiter le Mont Saint-Michel<sup>13</sup>, celui de

---

<sup>8</sup> YON Jean-Claude, *Histoire Culturelle de la France*, op. cit., p. 248

<sup>9</sup> FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village », op. cit., p. 337

<sup>10</sup> GERBOD Paul, « L'institution orphéonique en France », op. cit., p. 28

<sup>11</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4 [*Le Journal de Craon*], 28 avril 1901

<sup>12</sup> *Ibid.*, 21 août 1898

<sup>13</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/1 [*Le Journal de Craon*], 6 juillet 1884

Dinard, en 1899, de se rendre sur l'île de Jersey et faire des excursions à Saint-Malo ou à Dinan, par la Rance<sup>14</sup>. Grâce à sa fanfare, à la fin des années 1890, Craon devient même un nœud du réseau des sociétés musicales. Il y a tout d'abord la réputation de son chef, Félix Gravrand, doyen des chefs de musique en France. Il y a également l'organisation d'un concours musical le 1<sup>er</sup> août 1897, dans le parc du château, qui réunit 7 orphéons, 11 harmonies et 23 fanfares, venus de la Mayenne et de tous des départements limitrophes, mais aussi de Normandie ou de région parisienne (**Annexes 39**).

La Fanfare de Craon est, certes, une exception dans le département, mais les plus petites formations, aux moyens et aux ambitions plus modestes, ont un rayon d'action qui se déploie à l'échelle régionale. La bannière de la Fanfare de Cuillé, datée de 1879, conservée en mairie, arbore 35 médailles (**Annexe 40**). Elles sont le souvenir des festivals ou concours musicaux auxquels la société musicale, fondée en 1876, a participé entre 1879 et 1904. Le premier concours musical mentionné est celui de Château-Gontier en août 1879. Figurent également les médailles des concours de Rennes en mai 1880, de Nantes en mai 1882, de la Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) en septembre 1882, des Sables-d'Olonne (Vendée) en août 1883, de Granville (Manche) en juillet 1884, de la Bernerie (Loire-Inférieure) en août 1885, de Laval en mai 1886, à Rennes en mai 1887, du Mans en juin 1890, de Courseulles-sur-Mer (Calvados) en juillet 1890, de Dinard (Ille-et-Vilaine) en juillet 1891, de Tours en juillet 1892, de Vitré (Ille-et-Vilaine) en mai 1895, de Dinan (Ille-et-Vilaine) en mai 1896, de Château-Gontier en août 1896, de Saint-Nazaire en juillet 1904. En 1899, la « superbe bannière est ornée de 56 médailles et 11 palmes »<sup>15</sup> : les 35 médailles conservées aujourd'hui n'offrent donc qu'une vue parcellaire sur les participations aux concours de la Fanfare de Cuillé. Outre le rayon d'action, la régularité des échéances – un à deux fois par an à la plus belle époque – installe chez les sociétaires, dans leurs familles, et plus largement dans le bourg, une culture d'ouverture sur l'extérieur.

Sur le modèle des concours musicaux<sup>16</sup>, les corps de sapeurs-pompiers mayennais participent, à partir des années 1880-1890, à des rencontres destinées à valoriser

---

<sup>14</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4 [*Le Journal de Craon*], 18 juin 1899

<sup>15</sup> Arch. départ. de la Mayenne, MS 80/26-4

<sup>16</sup> LUSSIER Hubert, *Les sapeurs-pompiers*, op. cit. p. 118

leur pratique. Elles prennent, tout d'abord, le nom de « festival » et consistent à reprendre, devant un large public, les manœuvres que les sapeurs-pompiers exécutent chaque mois. Une telle démonstration a lieu le dimanche 28 août 1898 à Château-Gontier. Outre la compagnie locale, elle regroupe 12 « compagnies étrangères », qui proviennent, pour l'essentiel du sud-Mayenne : Renazé (40 hommes), Coudray (22), Ménil (35), Bierné (28), Daon (22), Villiers-Charlemagne (25), Craon (28), la Selle-Craonnaise (15), Cuillé (25), Bazouges (14) et Grez-en-Bouère (25). S'y ajoute une subdivision venue du Maine-et-Loire, celle de Segré (35 hommes). Les manœuvres se déroulent tout l'après-midi sur la prairie Saint-Fiacre devant une « foule grouillante entre deux haies de débits et d'établissements forains ». La journée se termine par une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice<sup>17</sup>. Puis, les regroupements de sapeurs-pompiers se « professionnalisent » et prennent le nom de « concours de pompes ». La subdivision des sapeurs-pompiers de Craon, doyen des corps ruraux mayennais, obtient ainsi un deuxième prix de manœuvre en 1889 au concours du Mans ; le pli étant pris, elle participe, l'année suivante, au concours de Segré<sup>18</sup>. Elle y rencontre des corps venus du Maine-et-Loire, mais aussi une compagnie originaire de Seine-et-Oise<sup>19</sup>.

La création de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Mayenne en 1899 conduit à instituer un concours départemental annuel de pompes. Dans les premiers temps, l'ambition est d'en faire des regroupements à l'égal des concours musicaux. Le concours de pompes à incendie de Château-Gontier, le 18 août 1901, regroupe ainsi plus de 1 000 sapeurs-pompiers issus de 21 corps mayennais, mais aussi de 14 corps hors département, pour la plupart originaires de la région parisienne (**Annexe 41**) : « cette fois, ce sera un vrai concours, avec exercices et sauvetages aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages »<sup>20</sup>. Suivant une programmation que l'on retrouve ailleurs, la journée commence par un concours de théorie pour les officiers et les sous-officiers, à huis clos : à Château-Gontier, il a lieu à 9 heures du matin, à l'Hôtel de ville. Suit, au matin, un concours de tambours et clairons et une revue de tenue et de matériel. Après un défilé, l'après-midi est consacré aux manœuvres à proprement dire.

---

<sup>17</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4 [*Le Journal de Craon*], 4 septembre 1898

<sup>18</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/3 [*Le Journal de Craon*], 13 mai 1894

<sup>19</sup> *Ibid.*, 27 mai 1894

<sup>20</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4 [*Le Journal de Craon*], 30 juin 1901



À la fin des années 1900, les concours de pompe s'institutionnalisant à l'échelle de chaque département, leur rayonnement en est réduit d'autant : le concours de manœuvres à incendie organisé à Ernée le dimanche 11 juillet ne réunit que 13 corps, tous originaires du département<sup>21</sup> (**Annexe 42a**). L'année suivante, le concours départemental ne rassemble plus que 10 corps mayennais (**Annexe 42b**).

Les courses cyclistes sont une autre compétition à connaître un essoufflement rapide au début du XX<sup>e</sup> siècle, qui est lié, paradoxalement, à une extraordinaire ouverture sur l'extérieur en quelques années. En 1891, les participants aux courses vélocipédiques organisées par le Véloce-Club de Craon sont originaires de la commune, mais aussi des clubs alentours (Château-Gontier, Segré, Pouancé, Cossé-le-Vivien et Renazé). Au plus, le rayonnement s'exerce à 20 ou 30 kilomètres. Dès 1892, les courses vélocipédiques de Craon attirent des coureurs de Laval et d'Angers, qui monopolisent d'ailleurs les premières places des épreuves principales : cela reste malgré tout à une échelle régionale. 1894 voit la participation de coureurs venus de Paris ou de Pornic. 1896 est encore une nouvelle étape : parmi les participants, Robertson, « un des meilleurs coureurs anglais », Bidault, « champion de Normandie », « Bégaud et Tiercelin de Tours. 1897 signe la professionnalisation définitive des courses vélocipédiques de Craon : outre les « coureurs départementaux, très nombreux », on compte « une vingtaine de *professionnels* ». Les premières places sont trustées par les coureurs extérieures et les locaux ne font plus que de la figuration ou se voient cantonnés, en lever de rideau, à une course qui leur est réservée. En 1898, le *Journal de Craon*, toujours prompt à glorifier les faits et gestes des Craonnais en compétition, se montre résigné : « Sans doute, les coureurs de Craon ont leur valeur ; à côté d'eux brillaient de l'éclat des victoires remportées les couleurs de Bonnevie, de Paris ; de Miraux, de Rouen ; de Busson, d'Angers, etc. »<sup>22</sup>.

Au tournant du siècle, les compétitions au long cours sont laissées au monde professionnel, qui court la prime. Le sport cycliste se structure à l'échelle départementale et sort sur les routes. Ainsi le 15 octobre 1899, l'Union vélocipédique de Laval organise une « course de fond » aller-retour entre Laval et Ernée, soit 62

---

<sup>21</sup> *L'Écho de la Mayenne*, 2 juillet 1909

<sup>22</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4 [*Le Journal de Craon*], 16 août 1891, 14 août 1892, 12 août 1894, 12 juillet 1896 et 7 août 1897

kilomètres. Le premier effectue la distance en trois heures et quarante-sept minutes et, parmi les cinq premiers, ne se trouvent que des Mayennais : trois Lavallois (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>), un coureur de la Gravelle (3<sup>e</sup>) et un de Chailland (4<sup>e</sup>)<sup>23</sup>. Mais, même dans l'organisation ces courses locales, les véloci-clubs mayennais laissent la place, dans les années 1910, aux marchands de cycles. Le 15 juin 1913, le magasin Monnier de Craon organise ainsi une course de 50 kilomètres, afin de faire la promotion de la marque de vélocipèdes « La Française Diamant » : sur la photographie prise sur la ligne de départ (**Annexe 43**), les participants apparaissent très jeunes, amateurs et ne sont qu'une petite quinzaine.

Les concours de tir, on l'a déjà évoqué, passent d'une organisation relativement informelle, ponctuelle à une forme organisée, notamment dans le cadre associatif. Les 11, 15, 18 et 25 août 1895, la société de tir de l'Union de Pommerieux organise ainsi un concours au fusil de guerre à 200 mètres<sup>24</sup>.

Dans le cadre de la préparation militaire, les concours de tir sont progressivement placés sous le contrôle des autorités militaires. Le 12 juin 1938, a ainsi lieu le concours département de tir qui réunit, à Laval, 19 sociétés de tir venues de tout le département<sup>25</sup>.

Nonobstant leur dynamisme relatif au début du XX<sup>e</sup> siècle, les concours de musique, de pompe et les courses cyclistes ne sont que des compétitions ponctuelles. Les associations concernées, le plus souvent, ne participent qu'à un seul concours annuel. Le principe du championnat institue un tout autre rapport à l'espace.

### *Des années 1900 à 1918 : le temps des premiers championnats*

Les premiers championnats sportifs impliquant des équipes mayennaises sont organisés par le Comité Bretagne de l'Union des sociétés françaises des sports athlétiques (USFSA), organisation laïque, créé en avril 1902. Les premiers championnats de Bretagne officiels d'athlétisme ont lieu à Rennes, le 2 juin<sup>26</sup>. Les

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, 22 octobre 1899

<sup>24</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/3 [*Le Journal de Craon*], 8 septembre 1895

<sup>25</sup> Arch. assoc. de l'Alerte d'Évron, Préparation militaire

<sup>26</sup> CADIOU Georges, *La grande histoire du football en Bretagne, op. cit.*, p. 14

compétitions athlétiques et gymniques prennent le relais, en termes d'ouverture sur l'extérieur pour les associations rurales, des concours musicaux ou des concours de pompes qui tendent à décliner. Le 4 août 1912, le concours de gymnastique organisé à Craon par la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France (FGSPF) regroupe ainsi, dans le parc du château, 1 300 gymnastes, membres de 27 sociétés (huit de la Mayenne, six de la Sarthe, quatre du Maine-et-Loire, quatre d'Ille-et-Vilaine, deux du Loir-et-Cher et une de Loire-Inférieure)<sup>27</sup> (**Annexes 10**).

Le premier championnat de Bretagne de football, quant à lui, se déroule du 11 janvier au 1<sup>er</sup> mars 1903<sup>28</sup>. Toutefois, ces compétitions ne voient s'affronter que des clubs urbains, le Stade lavallois omnisports étant le seul représentant mayennais.

À côté de ces championnats officiels, la presse locale relaie l'organisation de matches amicaux de football, ponctuels, souvent sur le principe de l'aller-retour, entre clubs ruraux géographiquement proches. En décembre 1908, une équipe de Montsûrs se mesure à celle de l'US Beauregard, pour un score de parité : 7 à 7<sup>29</sup>. En 1911-1912, les clubs de Renazé, l'Union sportive et les Cadets de la Butte, défient ceux du sud de l'Ille-et-Vilaine, comme Martigné-Ferchaud, et du nord de la Loire-Inférieure, comme Châteaubriant<sup>30</sup>. Le match organisé en avril 1913, entre l'équipe de Meslay et celle de Bierné, bourg distant de près d'une vingtaine de kilomètres, oppose deux formations de sociétés conscriptives issues de patronages catholiques (**Annexe 12a**).

La première équipe répertoriée, issue d'un club rural mayennais, à participer au championnat USFSA est la Laïque d'Ernée. Le championnat de football de Bretagne est une compétition à deux niveaux ou séries à partir de la saison 1906-1907<sup>31</sup> et les clubs restent d'origine urbaine. Une troisième série est créée lors de la saison 1910-1911, composée de deux groupes : à l'ouest, des clubs essentiellement finistériens ; à l'est, deux clubs rennais, deux clubs lavallois, le Patronage laïque de Mayenne (PLM) et la Laïque d'Ernée<sup>32</sup>. La finale, programmée le 15 janvier 1911, prévoit de voir

---

<sup>27</sup> *Concours de gymnastique du 4 août 1912, op. cit.*

<sup>28</sup> *Ouest-Éclair*, 9 janvier 1903

<sup>29</sup> *Ibid.*, 22 décembre 1908

<sup>30</sup> *Ibid.*, 29 novembre 1911 et 5 mars 1912

<sup>31</sup> CADIOU Georges, *La grande histoire du football en Bretagne, op. cit.*, p. 16-17

<sup>32</sup> *Ouest-Éclair*, 14 octobre 1910

s'affronter le vainqueur du groupe est et le vainqueur du groupe ouest. En pratique, la compétition de 3<sup>e</sup> série a une envergure très limitée, car les matches sont à élimination directe. La Laïque d'Ernée bat ainsi le PLM à Mayenne le 27 novembre, avant d'être battue, le 4 décembre, à Laval, par l'Amical club lavallois, précédemment vainqueur de l'Étoile sportive lavalloise. La compétition s'arrête donc pour les Ernéens après un déplacement à Mayenne et un à Laval. Ces rencontres donnent toutefois lieu, à chaque opposition, à trois matches : pendant que les équipes première et troisième d'Ernée se déplacent à Mayenne pour affronter les homologues du PLM, l'équipe deuxième recevait l'équipe deuxième du PLM à domicile.

À la veille de la Grande Guerre, lors de la saison 1913-1914, la 3<sup>e</sup> série du championnat de Bretagne commence à se structurer par département, avec des matches aller-retour, sur le modèle de ce qui se pratique désormais dans les divisions régionales supérieures. En Mayenne, quatre clubs annoncent leur participation : l'Amical Club Lavallois, le Patronage laïque mayennais, l'Union sportive d'Évron et l'Association sportive d'Andouillé. La Laïque d'Ernée est inscrite dans le championnat d'Ille-et-Vilaine, en compagnie de l'Association sportive vitréenne, l'Union sportive fougèraise et le Club sportif fougèrais<sup>33</sup> : sans doute faut-il y voir la nécessité d'équilibrer les différentes compétitions départementales, conjuguée à la proximité géographique d'Ernée avec Vitré et Fougères.

Jusqu'en 1914, les compétitions restent limitées dans le temps et l'espace : les déplacements des équipes inscrites en championnat de football sont relativement courts et peu nombreux.

### *De 1918 aux années 1930, vers des championnats plus développés*

En juillet 1918, la création de la ligue de l'Ouest de football-association (LOFA) conduit à l'unification des championnats USFSA et FGSPF<sup>34</sup>. À l'échelle régionale, l'élite du football breton s'affronte désormais au sein d'un championnat de division d'honneur à deux groupes<sup>35</sup> : aucune équipe issue d'un club mayennais rural n'y accède. L'échelon inférieur est structuré en districts. Dans celui de Haute-Bretagne,

---

<sup>33</sup> *Ibid.*, 15 avril 1913

<sup>34</sup> CADIOU Georges, *La grande histoire du football en Bretagne, op. cit.*, p. 27

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 28

lors de la saison 1938-1939<sup>36</sup>, on retrouve ainsi en 1<sup>ère</sup> division, groupe B, la Jeanne-d'Arc d'Ernée, le CA Évron et l'US Gorrion. Ils y sont confrontés, en matches aller-retour, à l'US Beauregard de Laval, l'USO Louvigné en Ille-et-Vilaine, l'AS Mutuelles du Mans, le CS Cheminots du Mans et l'US Sillé en Sarthe. La taille du district, qui couvre trois départements, le nombre d'équipes engagées et le niveau conduisent à des déplacements plus nombreux (au nombre de huit au minimum, sans compter les finales de district en fin de saison) et plus longs. Les équipes mayennaises engagées dans le groupe C de 2<sup>e</sup> division sont moins nombreuses et concernent des clubs du nord du département : AS Andouillé, Ernéenne, JA Gorrion, US Mayenne, CA Montsûrs, US Pré-en-Pail et US Villaines. Quant au groupe A de 3<sup>e</sup> division, qui est le niveau d'entrée du championnat de football, il ne compte que deux clubs, l'US Bais et la Jeunesse sportive de Saint-Pierre-la-Cour, dont les statuts ont été déposés en décembre 1937.

La géographie footballistique ranime les délimitations provinciales, puisque les clubs du sud du département de la Mayenne sont rattachés au district d'Anjou Basse-Loire avec, en 2<sup>e</sup> division, l'US Renazé et les Cadets de la Butte de Renazé, et en 3<sup>e</sup> division, l'Étoile sportive de Quelaines, créée en 1933. Ils se retrouvent confrontés à des clubs originaires du Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, notamment ceux d'Angers et de Nantes.

Si l'USFSA disparaît en 1920<sup>37</sup>, la FGSPF continue d'organiser, en parallèle du championnat LOFA, une compétition réservée aux patronages. Structurée départementalement, elle intègre des clubs qui jouent sur les deux tableaux, mais aussi des clubs qui ne sont pas affiliés à la LOFA. C'est le cas de la Sportive de Meslay, qui, pour la saison 1919-1920, en championnat de la Mayenne 2<sup>e</sup> série, devient champion de district A, après avoir affronté, en matches aller-retour, des équipes de Port-Brillet et de l'US Beauregard de Laval. Le 7 mars 1920, elle bat l'US Mayenne, champion de district B, sur le score de 8 à 0 et devient ainsi champion de la Mayenne 2<sup>e</sup> série<sup>38</sup>. Ce second championnat va cependant progressivement s'éteindre, les équipes de patronage rejoignant majoritairement le championnat LOFA dans les années 1930.

---

<sup>36</sup> *Ouest-Éclair*, 1<sup>er</sup> septembre 1938

<sup>37</sup> CADIOU Georges, *La grande histoire du football en Bretagne, op. cit.*, p. 26

<sup>38</sup> *Ouest-Éclair*, 15 avril 1913

Le premier championnat de basket-ball est organisé par le Comité de Bretagne USFSA lors de la saison 1920-1921<sup>39</sup>. Quelques équipes mayennaises y participent à l'exemple de l'Alerte d'Évron<sup>40</sup>. Les deux équipes du club prennent part, au début des années 1930, au championnat de Bretagne, avec, notamment les équipes du Stade lavallois. Cependant, ce n'est qu'en 1938 que l'Alerte d'Évron participe à un premier tournoi départemental organisé à Laval. Les compétitions locales de basket-ball restent donc relativement limitées, à l'échelle départementale, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

D'un point de vue logistique, les déplacements pour les compétitions ne se limitent plus au chemin de fer, ce qui offre plus de souplesse dans l'organisation. Le 20 mai 1929, le groupe de l'Intrépide de Pré-en-Pail se déplace au concours de gymnastique du Mêle-sur-Sarthe, dans le département de la Sarthe, bourg distant de près de 50 kilomètres, dans un camion à plateforme, bâché, équipé de banquettes<sup>41</sup>.

### *Émergence d'un patriotisme local*

Dans un contexte d'ouverture et de confrontation à l'extérieur, un sentiment de patriotisme local se développe à l'occasion des compétitions associatives. Les promoteurs des concours musicaux le théorisent dès les années 1880 :

« Lorsque la Société revient sans récompense [d'un concours], ce n'est dans le pays qu'un cri de surprise. Chacun suppose qu'elle ne possède plus ses qualités, qu'elle ne fait plus de progrès, qu'elle a perdu en un mot de son instruction, de son prestige. Pour le public, cette Société ne travaille pas sérieusement et n'est plus digne d'intérêt. Dès lors on ne l'écoute qu'avec indifférence, on la supporte avec froideur, et si elle ne se relève au plus tôt par un éclatant succès, on finit par l'abandonner »<sup>42</sup>.

Les résultats sont attendus avec impatience dans les bourgs concernés. En 1897, lors de la première participation de la fanfare de Cossé-le-Vivien à un concours musical,

---

<sup>39</sup> *Ibid.*, 16 juin 1920

<sup>40</sup> Arch. assoc. de l'Alerte d'Évron, *Histoire de l'Alerte-Évron*

<sup>41</sup> Arch. départ. de la Mayenne, CN 69/6

<sup>42</sup> CLODOMIR Pierre-François, *Manuel complet du chef-directeur*, *op. cit.*, p. 167

à Craon, « aussitôt les résultats des deux premières épreuves connus, les musiciens de Cossé ont expédié les bonnes nouvelles par des pigeons voyageurs qui se sont, paraît-il, fort bien et fort rapidement acquittés de leur mission »<sup>43</sup>. Lors de la participation de la Fanfare de Craon au concours de Bordeaux, « (...) trois dépêches successives parvenues à M. Morillon, maire de Craon, [annoncent] les brillants lauriers de la Fanfare »<sup>44</sup>.

Le patriotisme local s'exprime à l'échelle communale, mais aussi assez aisément à l'échelle départementale, voire régionale. Lors de ce même concours de Bordeaux, la Fanfare de Craon se trouve confrontée à celle de Marmande (Lot-et-Garonne), qui, selon le *Journal de Craon*, a « une réputation universelle dans tout le midi ». Le journal rapporte une anecdote à ce propos :

« Un adversaire... irrévérencieux s'approcha de plusieurs craonnais et, avec un accent méridional trop prononcé pour n'être pas de Marmande, leur jeta effrontément ce défi à la face :

- Té ! Qu'est-ce que vous venez faire, pauvre petite Société ? ... vous venez lutter contre nous qui sommes plus forts que tout le monde ! ... Nous sommes « imbattables » ! ... Nous avons gagné... etc. etc.

Nous vous faisons grâce du reste. La faconde méridionale va si loin, une fois lancée ! ... ».

Sorte de « champion du nord-ouest » ayant triomphé en terrain ennemi, la Fanfare de Craon reçoit, à son retour, des lettres de félicitations provenant de la Fanfare des Fondateurs de Port-Brillet, de la Municipale des sapeurs-pompiers d'Angers, de la Philharmonique de Fougères, de l'Harmonie Saint-Joseph de la Guerche-de-Bretagne, de la Lyre lavalloise, du 3<sup>e</sup> de ligne de Tours, etc.<sup>45</sup>

L'engouement dépasse le milieu des musiciens, des autorités locales ou la presse. En 1884, suite à son succès au concours de Granville obtenu le dimanche 6 juillet, la Fanfare de Craon rentre :

---

<sup>43</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4 [*Le Journal de Craon*], 15 août 1897

<sup>44</sup> *Ibid.*, 21 août 1897

<sup>45</sup> *Ibid.*, 28 août 1898

« (...) le mardi soir par le train de 5 h 19 où l'attendait à la gare toute l'excellente population de notre ville, pour lui faire l'ovation qu'elle mérite. C'est devenu, depuis tantôt 12 ans, un usage annuel qu'une semblable rentrée triomphale (...) ».

Si l'on considère que la culture dominante, qu'elle soit dénommée « culture patricienne » ou « culture métropolitaine » est une culture de réseaux, alors la sociabilité associative permet l'intégration des campagnes mayennaises à ces réseaux. Toutefois, intégration est également soumission aux nœuds de réseau que sont les villes. Il s'agit bien d'une « culture métropolitaine », au sens où le centre d'impulsion est dans la métropole, et non dans la périphérie rurale. Le réseau est aussi instrument de domination.

De plus, toutes les campagnes ne sont pas connectées. Toutes les communes rurales qui n'ont pas de fanfare, de corps de sapeurs-pompiers, de société conscriptive, d'équipe de football restent totalement en marge des réseaux : se constitue ainsi un premier « rural profond », qui se caractérise par l'absence de vie associative. Les amicales d'anciens combattants qui se généralisent à la fin des années 1920 ne contribuent que bien modestement à la mise en réseau lors de congrès annuels départementaux, voire nationaux, et ne permettent pas d'enrayer la marginalisation progressive d'une partie des campagnes.

### 3.3.3 – Conflits associatifs et intégration nationale

Dans son étude sur l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône, Annie Grange écrit :

« Le mouvement général des créations associatives témoigne d'une réelle pénétration des débats politiques nationaux qui rejaillissent activement sur les fondations locales de sociétés. (...) L'immixtion du politique amène aussi les sociétaires à se positionner individuellement en fonction de clivages d'où un apprentissage de l'affirmation d'une opinion. Les associations, formant



des réseaux de structures idéologiquement proches, soutiennent aussi concrètement la réalisation d'une ligne politique »<sup>1</sup>.

François Ploux définit la politisation des ruraux, comme un « processus d'intimisation des opinions et d'inscriptions du citoyen-électeur dans un espace élargi aux frontières nationales »<sup>2</sup>. Ce qui vaut pour le citoyen-électeur vaut pour le sociétaire. L'« intimisation » se réalise souvent à l'occasion d'un conflit local, qu'il ne faut pas voir comme un signe de « désagrégation de la communauté territoriale traditionnelle », mais comme un « vecteur de la diffusion de la politique moderne » dans la société rurale<sup>3</sup>.

L'expression « guerre des comices »<sup>4</sup>, forgée par Michel Denis, est un des éléments marquants de sa thèse. Elle décrit l'affrontement que se livrent, en Mayenne, royalistes et républicains, autour de 1890, pour le contrôle des comices agricoles. Le département et ce type d'associations ne sont pas des cas uniques. Dans les campagnes françaises, « les divisions politiques colonisèrent les moindres aspects de la vie collective » : fanfares dans le Var, sociétés d'hommes en Anjou, etc.<sup>5</sup>. Dans ce contexte, jouer *la Marseillaise*, par exemple, pour une société musicale fait l'objet d'âpres débats, car, selon Olivier Ihl, c'est :

« un chant tenant à la fois de la pétition de principe et de l'arbre généalogique. (...) Il invite (...) à se situer dans un camp, à se poser en adversaire ou en partisan de la Révolution. (...) Sur les terres antirépublicaines, son exécution entraîne de vifs mouvements de réprobation. C'est que l'air, contrairement aux illuminations, s'insinue dans toutes les demeures, surtout dans les régions « inhospitalières » de l'Ouest et du Massif central (...) »<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> GRANGE Annie, *L'apprentissage de l'association*, op. cit., p. 124

<sup>2</sup> PLOUX François, « Production et recomposition des identités villageoises », op. cit. p. 47

<sup>3</sup> PLOUX François, « La politisation de la sociabilité communale », op. cit., p. 116-117

<sup>4</sup> DENIS Michel, *Les royalistes de la Mayenne*, op. cit., p. 453

<sup>5</sup> LE GALL Laurent, « Des processus de politisation », op. cit., p. 118

<sup>6</sup> IHL Olivier, *La fête républicaine*, op. cit., p. 159-160

### *La « guerre des fanfares »*

En 1882, à Renazé, la « guerre » oppose, d'un côté, la Lyre renazéenne, très officiellement créée en juin 1878<sup>7</sup> et dirigée par l'instituteur, et, de l'autre, l'Harmonie des fendeurs d'ardoise, qui existe de manière officieuse depuis 1881. Entre avril et juin 1882, les échanges de courriers entre le chef de musique de l'Harmonie, les autorités préfectorales et le maire témoignent d'une opposition virulente<sup>8</sup>. Suite à la demande d'autorisation de l'Harmonie déposée officiellement par un certain Guédon, chef de musique et employé aux Ardoisières de l'Ouest, le maire de Renazé, sollicité par le préfet, donne, début mai, un avis défavorable, contresigné par son adjoint<sup>9</sup>. Le 27 mai, le chef de musique contre-argumente en s'appuyant sur les bons résultats obtenus par l'Harmonie au concours de Nantes, quelques jours auparavant. Le sous-préfet surenchérit alors auprès du préfet :

« La société que M. Guédon demande à organiser est formée de jeunes gens qui faisaient partie autrefois de celle dirigée par l'instituteur. Le vicaire a essayé de désorganiser la musique municipale, mais il n'a pu obtenir que quelques éléments qui se sont groupés autour de M. Guédon qui paraît suivre les conseils du presbytère.

La musique municipale est prospère, elle a les sympathies de la population qui la soutient de tous ses efforts. Il serait fâcheux de voir s'installer à côté d'elle une société rivale qui a un autre but que celui de l'art ».

C'est pourquoi, le 3 juin, le préfet tranche dans une lettre adressée au sous-préfet : « Tant que l'apaisement ne sera pas fait dans les esprits à Renazé, il m'est impossible d'autoriser la création d'une société qui serait une cause nouvelle de division (...) ». Le chef de musique de l'Harmonie, dans un nouveau courrier en date du 14 juin (**Annexe 44**), jette alors toutes ses cartes sur la table : il s'en prend nommément au maire qu'il accuse de persécution à l'égard de l'Harmonie ; il dénonce les « parasites de la commune », les « saltimbanques venus pour la foire » qui jouent « une musique militaire quelconque » alors que les « enfants du pays et paisibles citoyens » sont traités comme des « malfaiteurs » ; il renvoie au soutien de la population locale qui a accueilli l'Harmonie au retour du concours de Nantes avec

---

<sup>7</sup> Arch. départ de la Mayenne, 1 T 1053

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Supra*, p. 222-223

« des fleurs » ; il attaque la Musique municipale, qui compterait dans ses rangs « un ancien militaire dégradé ayant passé plusieurs conseils de guerre » et qui ne peut « mettre sur le pupitre de ses musiciens dix morceaux qu'ils savent couramment, tandis que les musiciens « Fendeurs d'ardoises » ont après moins d'un an d'existence, 40 morceaux à leur répertoire » ; il termine rappelant qu'il a été l' « élève d'Alb. Sowinski », c'est-à-dire Albert Sowinski (1805-1880), pianiste et compositeur polonais, installé à Paris à partir de 1828<sup>10</sup>. Le préfet se montre inflexible et ne revient pas sur sa décision, arguant auprès du chef de musique que sa dernière lettre porte « à croire que [l'] apaisement est loin de s'être produit ». L'Harmonie dut avoir une existence somme toute éphémère : elle n'apparaît pas sur le tableau de répartition des subventions départementales au début des années 1890 – ce qui montre que si elle existe, elle n'est toujours pas légalement autorisée à cette date -, mais surtout le rédacteur de la monographie communale, en 1899, n'évoque même pas son existence.

Dix ans après la « bataille de Renazé », la « guerre des fanfares » continue entre républicains et opposants. L'article 1 du règlement de la Société musicale libre de Montenay, créée en octobre 1891, précise ainsi :

« Le but de la société musicale libre de Montenay est de procurer une agréable distraction à une localité assez agglomérée, et ensuite de représenter le parti républicain, en s'instituant à côté d'une autre société musicale, sous une direction personnelle, dont les idées ne sont pas les mêmes »<sup>11</sup>.

Au-delà de la question de l'autorisation officielle, la bataille fait rage aussi autour des subventions allouées. En mai 1890, Henri Guéranger, notaire, responsable de l'Union musicale d'Évron écrit au préfet :

« À la date du 4 janvier dernier, vous m'avez fait l'honneur de me faire connaître que la commission départementale n'avait pas accordé de subvention pour 1889 à l'Union musicale d'Évron parce qu'elle était de création récente.

---

<sup>10</sup> Notice du Catalogue général de la Bibliothèque nationale de France, disponible sur [catalogue.bnf.fr](http://catalogue.bnf.fr)

<sup>11</sup> Arch. départ de la Mayenne, 1 T 1052

Or l'Union musicale existe et fonctionne depuis 25 ans.

C'est la Musique dite municipale qui est de création récente.

Son existence est même postérieure à la réorganisation de l'Union musicale telle qu'elle existe aujourd'hui.

La musique municipale a donc touché l'an dernier une subvention que la commission départementale destinait à la société la plus ancienne (c'est-à-dire à l'Union musicale).

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le préfet, de bien vouloir signaler cette confusion regrettable à la commission départementale qui pourra en tenir compte pour la répartition de la subvention de 1890 »<sup>12</sup>.

L'Union musicale d'Évron, émanation d'un corps de musiciens de la Garde nationale, s'est effectivement constituée dans les années 1860. Elle connaît localement la concurrence de l'Harmonie Saint-Joseph à partir de 1869, avec laquelle les relations sont tendues<sup>13</sup>. En avril 1888, suite au refus de l'Union musicale de participer à la Fête-Dieu, est créée une Musique municipale, qui, elle, « s'engage à participer aux fêtes nationales et locales »<sup>14</sup>. En 1889, l'Union musicale ne perçoit aucune subvention départementale, alors que la Musique municipale d'Évron reçoit 80 francs. Dès l'année suivante, la situation est rectifiée par les services préfectoraux : 50 francs vont à l'Union musicale et la Musique municipale voit sa dotation passer de 80 à 70 francs. En mars 1891, c'est au tour du premier adjoint d'Évron de récriminer auprès du préfet :

« J'ai l'honneur de vous informer que les deux sociétés de la ville d'Évron, la Musique municipale et l'Union musicale sont en activité.

La Musique municipale prête seule son concours à la Ville pour ses fêtes et ses cérémonies, et l'Union musicale reste complètement indépendante et ne fait de la musique que quand bon lui semble »<sup>15</sup>.

Cela n'a aucun effet, puisque le montant des subventions reste inchangé pour l'année 1891.

---

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> « Évron en fête, 1860-1960 », op. cit., p. 21-32

<sup>14</sup> Arch. départ de la Mayenne, 1 T 1052

<sup>15</sup> *Ibid.*

Le combat pour la république est aussi un argument financier. En février 1912, le maire de Montsûrs et président de l'Union musicale écrit au préfet pour déplorer que la subvention départementale dévolue à la société pour 1911 ne soit plus que de 60 francs, alors qu'elle était de 80 les années précédentes. Il conclut :

« Je vous serais profondément reconnaissant, Monsieur le préfet, de vouloir faire rétablir l'ancien crédit et même l'augmenter si possible pour aider cette vaillante fanfare qui lutte avec ardeur pour se maintenir sur ses positions et faire face aux assauts que lui livre la société du patronage catholique »<sup>16</sup>.

La réponse préfectorale est négative du fait des limites budgétaires et de l'augmentation du nombre de sociétés musicales en Mayenne, dernier argument, en réalité, plus que discutable à cette époque. Le clivage entre le camp républicain et le camp conservateur est tellement assimilé que chaque mesure est interprétée à l'aune de cet antagonisme. Dans son édition du 4 juillet 1897, le *Journal de Craon*, conservateur, déplore que le Préfet de la Mayenne ait refusé d'autoriser la tombola prévue à l'occasion du grand Concours musical de Craon, organisé par la fanfare locale. L'article, titré « L'arbitraire préfectoral », y voit un moyen de rétorsion à l'égard de la population craonnaise, qui a élu quelques temps plus tôt une municipalité conservatrice<sup>17</sup>.

La « guerre des fanfares » se livre aussi sur le terrain du répertoire exécuté et génère des controverses entre journaux locaux. *La Gazette de Château-Gontier*, journal conservateur, soutient ainsi la Fanfare de Quelaines face au *Réveil de la Mayenne*, son concurrent républicain. La formation musicale a, en effet, fait le choix de ne pas inscrire *la Marseillaise* au programme du concert donné à ses membres honoraires, le 26 novembre 1893<sup>18</sup>. En guise d'apothéose, les spectateurs ont en effet eu droit à l'hymne russe<sup>19</sup> (**Annexes 45**).

---

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 51/4 [*La Gazette de Château-Gontier*], 4 juillet 1897

<sup>18</sup> Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 51/2 [*La Gazette de Château-Gontier*], 3 décembre 1893

<sup>19</sup> *Ibid.*, 19 novembre 1893

Après 1905, et la loi de séparation des Églises et de l'État, la lutte se déplace sur la question des locaux utilisés. L'instituteur laïc de Bouère écrit ainsi au sous-préfet de Château-Gontier, le 1<sup>er</sup> octobre 1906 :

« Monsieur le sous-préfet,

En présence de l'opposition systématique de la municipalité qui a refusé l'installation de l'école publique des filles et de la réaction militante qui fonde une école libre pour dominer et semer la division dans la commune, je viens, Monsieur le sous-préfet, conformément à l'art. 3 du règlement scolaire et de la circulaire du 9 avril 1903, vous prier d'intervenir auprès de Monsieur le préfet pour interdire l'école des garçons à l'Union musicale ou Fanfare libre de Bouère qui, sans aucune autorisation, a établi son siège dans cet établissement il y a une douzaine d'années.

Cette société musicale, d'abord indépendante, a passé depuis quelques années entre les mains du parti ennemi. Elle subsiste en grande partie avec les cotisations de membres honoraires réactionnaires et prête son concours à des fêtes religieuses ou cérémonies qui ont un caractère hostile au gouvernement.

Pour éviter bien des ennuis et empêcher les instituteurs, titulaire et adjoint, de participer comme exécutants aux manifestations intérieures et extérieures du culte, je viens, Monsieur le sous-préfet, faire appel à votre bienveillance et à votre diligence pour me délivrer de la musique et me donner satisfaction au sujet du local occupé illégalement par la fanfare de Bouère. (...) »<sup>20</sup>.

En réponse, dans un courrier du 13 octobre 1906, le préfet demande au sous-préfet d' « interdire l'entrée de l'école à ladite société ».

Sur le terrain, le clivage entre laïcs et catholiques est parfois moins net. En 1907, à Ménil, selon le sous-préfet, la Fanfare « est composée en majeure partie de membres réactionnaires et a cependant pour directeur M. Chalmel, instituteur public ». Ce dernier, dans un courrier en date du 14 août, ne semble pas voir de problème à ce que la société puisse répéter dans l'une des salles de l'école des garçons sans « autorisation spéciale ». En réponse au rapport du sous-préfet sur la situation à Ménil, le préfet « estime qu'il y a lieu d'éliminer des écoles les fanfares qui occupent

---

<sup>20</sup> Arch. départ de la Mayenne, 1 T 1052

les locaux scolaires sans autorisation régulière ». Les arguments officiels ne sont pas politiques, mais hygiénistes et matériels :

« Les classes devant être réservés aux élèves, il n’y a pas de motif pour y maintenir des sociétés, dont les réunions peuvent nuire à l’hygiène des salles et qui encombrant le plus souvent les classes de leurs instruments. En conséquence, vous [le sous-préfet] voudrez bien inviter la fanfare de Ménil à chercher un autre local pour ses réunions »<sup>21</sup>.

### *La « guerre du tir »*

La période post-loi de séparation des Églises et de l’État correspond également à un durcissement des autorités préfectorales à l’encontre des sociétés de tir que les patronages catholiques cherchent à développer. Il ne s’agit pas de remettre en cause leur création, facilitée désormais par la loi de 1901, mais de s’opposer à des distinctions personnelles ou de donner un avis défavorable pour un agrément auprès des autorités militaires qui ouvre droit, notamment, à certains avantages matériels et logistiques. Ainsi de la Société de tir et de gymnastique la Craonnaise, en juillet 1910 :

« Le bureau de cette société est exclusivement composé de réactionnaires militants qui, sous le couvert de la préparation militaire, se proposent uniquement de recruter des jeunes gens pour les garder sous leur influence et en faire des adversaires de la République »<sup>22</sup>.

En 1913, la Société de tir de Bierné est cataloguée de « tendance réactionnaire » dans la liste des sociétés de tir et de sports établie par la sous-préfecture<sup>23</sup>. À Congrier, en juillet 1917, l’initiative du curé, Jean Clayer, 52 ans, en poste depuis sept ans, et de son vicaire de créer une société de tir est mal perçue du sous-préfet :

---

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> Arch. départ de la Mayenne, R 1215

<sup>23</sup> Arch. départ de la Mayenne, 4 M 162

« Cette société a des tendances nettement cléricales, ayant été fondée par le curé et son vicaire. Elle a pour but, en même temps que de combattre les institutions républicaines, de faire disparaître, si possible la société de tir scolaire et post-scolaire dont Mr Paris, instituteur en retraite est le président. Etant donné qu'il existe déjà à Congrier une société remplissant toutes les conditions voulues pour satisfaire aux instructions ministérielles relatives à l'éducation physique et à la préparation militaire, la demande d'agrément formée la société Jeanne d'Arc ne le paraît pas devoir être prise en considération »<sup>24</sup>.

La fin de la Grande Guerre ne signe pas la fin des hostilités entre laïcs et catholiques mayennais. En mars 1921, le directeur de l'école publique de Landivy, en poste depuis six mois, écrit à la sous-préfecture afin de rétablir la société laïque de tir et de préparation militaire locale pour empêcher « le triomphe des cléricaux et leur mainmise sur les jeunes gens » (**Annexe 29**).

En ces lendemains de conflit mondial, la « guerre » entre laïcs et catholiques n'est pas circonscrite aux fanfares et aux sociétés de tir, elle peut aussi concerner, fort logiquement, les amicales d'anciens élèves. À Chéméré-le-Roi, 1922 est l'année de dissolution de l'Amicale des anciens élèves de l'école publique fondée pourtant seulement neuf ans auparavant. Dans un courrier adressé au préfet en 1927, l'ancien président de l'association explique : « (...) étant donné le boycottage des œuvres laïques à Chéméré-le-Roi, tout essai de réunion d'une nouvelle assemblée me paraît voué à un échec pour le moment Il nous faudra attendre des temps plus favorables »<sup>25</sup>.

Jusque dans les années 1930, le clivage entre « républicains » et « réactionnaires » est entretenu par l'administration centrale pour tout ce qui touche aux affaires militaires. En novembre 1937, le club de natation les Nageurs d'Ernée est décrit comme une « société à tendances républicaines » dans un rapport du sous-préfet de Mayenne au préfet, faisant suite à une demande d'agrément officiel auprès des autorités militaires<sup>26</sup>.

---

<sup>24</sup> Arch. départ de la Mayenne, R 1215

<sup>25</sup> Arch. départ de la Mayenne, 4 M 169

<sup>26</sup> Arch. départ de la Mayenne, 4 M 162



## Conclusion de la troisième partie

L'étude de la sociabilité associative dans les communes rurales mayennaises entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et le milieu du XX<sup>e</sup> siècle permet de conclure, sur le plan culturel, plus à une transition qu'à un choc.

La sociabilité associative contribue à rapprocher culturellement les villes et les campagnes. L'amélioration des moyens de transport, notamment grâce au chemin de fer, participe à cette évolution. À partir des années 1880, elle profite à l'organisation de concours de musique, puis de pompes, et à partir des années 1900, mais plus encore, après la Grande Guerre, à la mise en place de championnats sportifs, en particulier pour le football. La commune rurale, par sa fanfare, son corps de sapeurs-pompiers, son équipe de football, est intégrée à un réseau englobant, dont les villes sont les nœuds. Désormais, la population rurale, ou plus exactement la population du bourg, s'inscrit dans un espace multiscalair, qui va de la commune à la nation, en passant par le département, fortement valorisé par la presse locale, et par la région, même si les contours de cette dernière, dans l'Ouest, demeurent assez flous.

Intégration ne signifie pas disparition de tout ce qui fait la culture rurale avant le XIX<sup>e</sup> siècle, au profit d'une culture urbaine<sup>1</sup>. Il y a plutôt un phénomène d'acculturation. Certes, les harmonies et fanfares apportent un répertoire et des instruments nouveaux dans les campagnes. Certes, les sociétés de gymnastique, les clubs d'athlétisme, puis de football promeuvent de nouvelles pratiques. Mais, la musique « routinière » ne disparaît pas ; elle s'enrichit même du répertoire des harmonies et fanfares, tout en conservant des instruments spécifiques, ancien comme le violon, nouveau comme l'accordéon. En la matière, il est préférable de parler d'adaptation plutôt que de substitution. En cela, l'évolution est caractéristique de la « culture coutumière » telle que décrit par Edward P. Thompson, où la « coutume » n'est pas synonyme de « tradition », car continuellement changeante, notamment sous l'effet d'une culture extérieure imposée par les élites, la « culture patricienne »<sup>2</sup>. Par ailleurs, l'essor des sports ne tarit pas le répertoire des jeux sportifs. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, ce sont deux registres

---

<sup>1</sup> GOUJON Pierre, *Le vigneron citoyen, op. cit.*, p. 100

<sup>2</sup> THOMPSON Edward P., *Les usages de la coutume, op. cit.*, p. 58

parallèles : aux jeux anciens, les festivités annuelles et le pur divertissement ; aux sports nouveaux, les concours ou championnats saisonniers et les débuts d'un culte du corps, qui accompagnent l'évolution des normes de virilité. Il arrive même qu'à l'occasion de l'assemblée communale ou fête patronale les deux registres se mêlent pour assurer l'animation du bourg.

Ce mélange conduit à un renouveau profond de la culture rurale, dans son ensemble. Pour nombre d'observateurs de la fin du XX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, les sapeurs-pompier, les assemblées de village, les fanfares, le mât de cocagne et les courses en sac, les courses de vélo, le patronage catholique, les veillées au son du violon apparaissent appartenir tous à une même culture rurale dite « traditionnelle », alors qu'ils proviennent de strates très différentes. La réussite de l'acculturation est à la hauteur de la nostalgie générée. Daniel Fabre parle des assemblées communales comme du « plus puissant piège à mémoire » : en elles, « des façons et des coutumes dispersées sur le fil de l'histoire se retrouvent mêlées, accolées, superposées »<sup>3</sup>.

L'apprentissage de l'association joue également en faveur d'une intégration nationale, qui passe, à partir des années 1880, par l'assimilation d'une culture démocratique et républicaine. Pierre Rosanvallon utilise le concept d'« État-réseau » pour décrire l'intégration de la dynamique associative des corps intermédiaires par le pouvoir central, afin de mieux quadriller le territoire national et de mieux contrôler la population<sup>4</sup>. La monarchie s'y essaie en encourageant, avec plus ou moins de réussite, la formation de comices agricoles dans les années 1830 ; le Second Empire s'investit dans la création de sociétés mutuelles. C'est cependant le régime de la III<sup>e</sup> République, à partir des années 1880, qui réussit le mieux dans la constitution d'un « État-réseau » en réformant les corps de sapeurs-pompier et en incitant, grâce à des subventions, à la création de sociétés musicales et de sociétés de préparation militaire. Les enjeux nationaux sont désormais enjeux locaux, et réciproquement. La succession de « guerres » (comices, fanfares, sociétés de tir) montre cette connexion.

---

<sup>3</sup> FABRE Daniel, « « Faire la Jeunesse » au village », *op. cit.*, p. 53

<sup>4</sup> ROSANVALLON Pierre, *Le modèle politique français*, *op. cit.*, p. 377-402

Il faut cependant disjoindre une nationalisation, totale, de la société et une républicanisation qui, elle, n'est que partielle, notamment en Mayenne. Ainsi, si les patronages, les fanfares et les sociétés sportives se retrouvent tous sur l'objectif commun de fortifier les esprits et les corps des petits Français au début du XX<sup>e</sup> siècle, la rivalité entre associations laïques et associations catholiques reste forte dans le département. Dans son étude sur le vignoble de Saône-et-Loire, Pierre Goujon associe chaque poussée associative à un « temps fort de lutte républicaine » : les sociétés musicales au milieu des années 1860, les sociétés d'activités corporelles et sportives au début des années 1880 et les associations autour de l'école dans les années 1895-1901<sup>5</sup>. En Mayenne, si les deux premiers temps se retrouvent plus ou moins dans la chronologie d'affirmation de la sociabilité associative dans les communes rurales, le troisième est décalé aux années 1906-1914 et ce n'est pas un mouvement pro-républicain. Au contraire, avec l'essor, en particulier, des patronages catholiques, ce troisième temps traduit une tentative de résistance à la laïcisation. C'est à la fois, pour le régime républicain, un problème, mais aussi une réussite, puisque l'Église catholique et ses fidèles s'approprient l'association telle que définit par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Cette dernière qui apparaît comme un compromis entre les républicains « qui craignent le rapport de force avec l'Église » et ceux « qui pensent que l'idéal républicain gagnera à la fin », permet aux associations catholiques de perdurer, voire de se développer, mais sous le contrôle de l'État<sup>6</sup>.

Si la mise en place d'un « État-réseau » est une réussite, elle s'accompagne de celle de ce que l'on pourrait appeler, par analogie, à l'échelle locale, d'une « municipalité-réseau ». Le maire et la municipalité prennent, à partir des années 1880, une place centrale dans la vie des communes rurales. En matière associative, le maire joue un rôle d'intermédiaire avec l'État - à ce titre il est un agent de l'« État-réseau » : il est instigateur et dirigeant quand l'association lui sied, contempteur et dénonciateur quand elle lui déplaît. Mise en place d'un « État-réseau » et municipalisation sont deux processus qui vont de pair et qui concourent à une intégration nationale, dont la paternité revient à la République. Christian Thibon écrit :

---

<sup>5</sup> GOUJON Pierre, « Association et vie associative », *op. cit.*, p. 110

<sup>6</sup> GABORIAUX Chloé, « La loi 1901 faite de mieux », *op. cit.*, p. 61-62

« (...) la république a innové, sa démarche fut plus pédagogique, ses actions plus persuasives que répressives, ses forces et soutiens mieux représentés, mais aurait-elle réussi une telle intégration si les régimes précédents n'avaient pas préparé le milieu ? »<sup>7</sup>.

En outre, la mise en contact de la population rurale mayennaise avec l'extérieur, son intégration dans une société englobante dont elle fait partie intégrante, questionne nécessairement en retour son identité et l'existence d'une altérité. La sociabilité associative travaille simultanément à l'intégration de la population rurale et à la redéfinition d'une identité locale. Cela passe par le soutien affiché à la fanfare communale lors des concours régionaux ou nationaux annuels, aux encouragements apportés, sur le bord du terrain, à l'équipe communale de football lors des matchs amicaux ou à l'occasion de championnats départementaux qui se développent dans les années 1930. Ce patriotisme local est l'expression, à la fois, d'une prise de conscience de l'intégration de la commune dans une culture globale et d'une volonté de défendre la bannière locale, qu'elle soit celle de la fanfare ou du club sportif local. La sociabilité associative, c'est la fin d'un monde territorialisé au profit d'un monde en réseaux, favorisé par la circulation des pratiques, des normes et des hommes.

---

<sup>7</sup> THIBON Christian, *Pays de Sault*, *op. cit.*, p. 253

## CONCLUSION GÉNÉRALE

En conclusion de cette étude sur la sociabilité associative dans les communes rurales du département de la Mayenne entre les années 1830 et les années 1930, il convient de réinterroger le sujet et de confronter, terme à terme, les éléments qui le composent.

### ***Sociabilité associative, sociabilité coutumière***

Dans la constitution de la sociabilité rurale mayennaise, l'émergence des cercles et des sociétés de cure, dans le second tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, est déterminante. Elle est le résultat de la conjonction de deux évolutions.

La première évolution est l'effacement progressif des formes anciennes de sociabilité coutumière. Ce n'est pas tant la disparition des assemblées communales que celle des veillées qui est en cause. Les premières, dénoncées par les autorités laïques et ecclésiastiques, ne sont que des événements annuels, ponctuels : elles ne structurent pas les relations sociales sur le long terme. C'est peut-être la grande fête de l'année, mais ce n'est qu'une fête, pendant un jour, voire deux. En revanche, les veillées sont plus fréquentes - plusieurs fois par hiver -, plus proches du lieu de vie, puisqu'organisées dans les fermes. Elles peuvent regrouper plusieurs dizaines de personnes, toutes générations confondues. Leur fonction sociabilitaire est, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, indissociable de leur fonction économique : les participants chantent et dansent, mais ils travaillent aussi, au coin de l'âtre. Les jeunes entendent les histoires et les légendes locales ; apprennent à jouer du violon ; s'y courtisent. Or, à partir des années 1830, ces traditions sont perturbées, dans les campagnes mayennaises, par le développement des cabarets. Ceux-ci, au-delà de l'attrait de la consommation d'alcool, offrent la possibilité d'une sociabilité quotidienne, hors du cadre familial. Les jeunes hommes, en premier lieu, mais aussi quelques jeunes femmes, peuvent s'y retrouver très régulièrement, loin du regard de leurs aînés. La fonction économique du cabaret est moindre que celle de la veillée : on peut y discuter affaires<sup>1</sup>, mais on n'y travaille pas. En ce sens, le cabaret est une sociabilité épurée : on s'y retrouve vraiment pour le plaisir, et seulement pour le plaisir.

---

<sup>1</sup> BECK Robert, *Histoire du dimanche, op. cit.*, p. 79

Sur cette première évolution s'en greffe alors une seconde qui a trait au « procès de civilisation » tel que décrit par Norbert Élias. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'existence de sociétés littéraires dans quelques gros bourgs ruraux mayennais est l'expression d'une volonté de distinction de la part des notables locaux, aristocrates comme bourgeois, civils comme militaires, laïcs comme ecclésiastiques. À partir des années 1830, le cadre distinctif préexistant des sociétés littéraires connaît une « cabarétisation ». Le cercle ou la société de cure ne sont plus seulement des lieux de discussion, de lecture ou de jeux. Ce sont également des lieux de consommation d'alcool, mais des lieux règlementés et sélectifs. Cette sociabilité, dite « d'individuation », pour reprendre le terme de Jacques Ion, avec son contrôle des adhésions et sa promulgation de normes de comportement « civilisatrices », permet aux notables – ceux qu'Edward P. Thompson appelle les « patriciens » - de continuer à se distinguer du reste de la population.

En résumé, la sociabilité associative ne se construit pas en opposition avec la sociabilité coutumière. La première forme de sociabilité associative se développe dans les campagnes mayennaises, en se fondant dans une évolution générale de la sociabilité, qui voit, en particulier, la veillée décliner au profit du cabaret, et en servant de marqueur de distinction sociale aux notables ruraux.

À partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les cercles et sociétés de cure s'effacent progressivement devant les corps de sapeurs-pompiers, les sociétés musicales et les associations de préparation militaire. Le but de cette sociabilité associative, pour faire là encore référence à la typologie de Jacques Ion, n'est plus de distinguer, mais d'intégrer. Le vivier de recrutement s'élargit. Ce n'est plus une petite élite qui se réunit ; désormais, les artisans et commerçants deviennent majoritaires dans les associations. Il serait aisé de voir, en France, dans cette évolution, la main d'une République armée, désireuse d'unifier le pays derrière le drapeau national. Or, en Mayenne, sapeurs-pompiers et musiciens n'attendent pas les années 1870, et encore moins les années 1880, pour se constituer en associations. Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le mouvement est lancé. Dans un contexte d'« effondrement démographique » et social, les associations et les liens qu'elles permettent de tisser au sein des campagnes sont comme des armatures déployées pour résister au choc.

Face au déclin, on s'organise, on se structure. Avoir un corps de sapeurs-pompiers ou une fanfare, c'est aussi une manière d'afficher une bonne santé communale, démographique, sociale et financière. À partir des années 1880, c'est aussi contribuer au renforcement de l'« État-réseau ». Face à cette construction républicaine, la tentation est grande pour les conservateurs, légitimistes, catholiques, ou les deux, d'élaborer ce qu'on serait tenté d'appeler un « contre-réseau ». La Fédération sportive et gymnastique des patronages français, ses concours et ses championnats spécifiques en sont l'illustration la plus aboutie. En pratique, cependant, ce « contre-réseau », particulièrement actif en Mayenne, poursuit le même objectif que le réseau républicain : faire de bons futurs soldats à l'échelle nationale.

La sociabilité associative d'intégration, qu'elle soit d'origine laïque ou catholique, s'inscrit en résistance, en réaction aux évolutions sociales et économiques générales. Il s'agit de préserver l'animation du bourg, la vie rurale ou l'influence de l'Église sur la population. Le sociologue allemand Max Weber oppose le lien communautaire (communalisation) et le lien sociétaire (sociation) :

« (...) l'association appartient (...) à la modernité (...). C'est l'émancipation de l'homme à l'égard des groupes d'appartenance où il est né des systèmes symboliques de la société traditionnelle qui fonde le libre mouvement des individus « rationnels » vers la création d'association »<sup>2</sup>.

Il est, cependant, difficile de parler de « libre mouvement » quand tout artisan du bâtiment du bourg se doit d'entrer chez les sapeurs-pompiers, quand, à l'inverse, le paysan, résidant dans un hameau, en est écarté, quand le fils suit le père au cercle, quand les femmes sont exclues de la sociabilité associative et quand les jeunes y sont placés sous le contrôle de leurs aînés. La seule évolution sociale notable, en lien avec le développement de la sociabilité associative dans les communes rurales mayennaise, est l'effacement progressif des élites aristocratique et cléricale au profit du monde des artisans-commerçants, des professions libérales et du fonctionnariat. Bien plus, la sociabilité associative contribue au regain de la sociabilité coutumière à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et ce jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Les

---

<sup>2</sup> WEBER Max, *Économie et société*, op. cit., t. 1, p. 94

violoneux et les accordéoneux reprennent à leur compte et adaptent le répertoire des sociétés musicales nouvellement créées. Les corps de sapeurs-pompiers, les fanfares, voire certaines associations sportives, sont systématiquement sollicités pour prendre en charge l'organisation et l'animation des fêtes patronales. Des assemblées communales sont même créées ou recrées au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. L'essor de la sociabilité associative n'est pas synonyme de disparition de la sociabilité coutumière, bien au contraire.

Sociabilité associative et sociabilité coutumière ont même, pour partie, destin lié dans l'effacement. L'effondrement démographique touche autant l'une que l'autre. Pour la sociabilité coutumière, le départ des jeunes générations vers la ville rompt les chaînes de transmission déjà fortement remises en cause par la « cabarétisation ». Pour la sociabilité associative, la question des effectifs et de leur renouvellement est primordiale : à partir des années 1880, les cercles disparaissent, les uns après les autres, faute de sociétaires ; dans l'Entre-deux-guerres, les corps de sapeurs-pompiers et les fanfares résistent tant bien que mal. Pour ces dernières, au même titre que la musique routinière, les nouvelles modes musicales, venues de la ville, et les nouveaux moyens de diffusion sont autant de facteurs d'affaiblissement. Les clubs sportifs, les amicales d'anciens combattants et les associations d'anciennes et d'anciens élèves sont les cadres associatifs qui connaissent le plus bel essor dans les années 1920-1930. Il faut y voir un renouvellement de la sociabilité d'intégration, dans une société rurale qui continue de se désagréger. Pour l'activité sportive, plus particulièrement, il faut aussi y voir la montée d'une sociabilité d'individualisation ; Il faut surtout, plus globalement, considérer le fait que l'association est passée dans les mœurs rurales. Le monde paysan est ainsi beaucoup plus représenté qu'auparavant, notamment chez les anciens combattants et les anciennes élèves.

Si la sociabilité associative donne l'impression, à la fin de la période d'étude, d'être dominante, voire omniprésente, dans les communes rurales mayennaises, c'est moins de son fait que de la faiblesse intrinsèque de la sociabilité coutumière. La sociabilité associative a certes le soutien des classes dirigeantes, mais elle a surtout pour elle la multiplicité de ses formes (distinction, intégration, individualisation). La sociabilité coutumière a contre elle une capacité d'adaptation amoindrie par le



choc démographique qu'est la baisse de la population rurale, en particulier parmi les jeunes générations. Face à la sociabilité associative, elle n'apparaît pas malgré tout en position subordonnée ; elle s'en sert même, un temps, pour se régénérer. En réalité, la sociabilité coutumière s'affaiblit, voire disparaît, au même rythme que s'affaiblit et disparaît la classe sociale des « plébéiens ». L'essentiel du monde du salariat agricole et artisanal quitte les campagnes mayennaises entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et les années 1930. Or, à l'exemple de la première chouannerie, c'est cette classe qui portait la résistance coutumière face aux « patriciens ».

### ***Communes rurales, communes urbaines***

Jean-Pierre Jessenne et Nadine Vivier, écrivent que, pour penser la ruralité, il faut :

« (...) tenir ensemble des processus qui furent souvent séparés, notamment (...) village et nation, particularismes et assimilation de normes communes, en dépassant des schémas antinomiques qui ont fait florès dans les représentations : rural contre urbain, communauté villageoise versus communauté nationale, commune contre État »<sup>3</sup>.

La limite entre ce qui est « urbain » et ce qui est « rural » est clairement arbitraire, que cela soit le seuil des 2 000 habitants agglomérés ou tout autre critère générant toute une litanie de termes, comme « ville », « petite ville », « bourg » », « gros bourg », « petit bourg », « village », « hameau », etc. Le *continuum* s'impose comme une évidence. Exclure les « villes » d'une thèse sur le rural est impossible. Toute fixation de seuil démographique, toute invention de vocabulaire pour définir ce qu'est l'urbain et ce qu'est le rural se révèle insatisfaisante, en histoire comme en géographie.

La « société englobante » n'a pas attendu le XIX<sup>e</sup> siècle pour exister. Toute l'économie rurale du Maine à l'époque moderne est fondée sur l'ouverture au monde, son effondrement également. Les tissages en lin sont ainsi destinés à alimenter un commerce mondial, *via* les ports de l'Atlantique ; la concurrence du coton, à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, porte un coup fatal à la proto-industrie mayennaise.

---

<sup>3</sup> *Clochemerle ou république villageoise ?*, op. cit., p. 24

Ce qui change à partir des années 1830-1850, ce n'est pas l'imbrication entre l'urbain et le rural ; Charles Tilly montre d'ailleurs que c'est même une caractéristique ancienne de l'Ouest de la France<sup>4</sup>. Ce qui change, c'est la densité et la performance des réseaux qui irriguent le territoire. La connexion est améliorée par la canalisation des rivières, par la rénovation des routes, et surtout par la construction du chemin de fer. Par là même, la fluidité et la rapidité des échanges économiques, mais aussi et surtout culturels, s'en trouvent bouleversées. Cette mise en réseaux, serrés et performants, accélère (crée ?) la dichotomie entre campagnes et villes. En France, Paris devient la référence. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les innovations et les idées se diffusent de façon assez erratique. Les « gros bourgs » d'Ernée et de Craon en sont des exemples frappants : des sociétés littéraires et des loges maçonniques y apparaissent simultanément à celles des « villes » ; Craon est même la première commune mayennaise à connaître l'existence d'une fanfare à part entière, en dehors de la Garde nationale, au début des années 1820.

En se structurant, les réseaux de transport donnent l'avantage aux nœuds de communication que sont les « villes », même les plus petites. Désormais, la diffusion se fait de Paris, ou de Rennes, vers les campagnes mayennaises, en passant obligatoirement par Mayenne, par Château-Gontier, et, avant tout, par Laval. Le positionnement, privilégié des « villes » locales au sein des réseaux, leur assure un dynamisme économique qui se traduit par une attractivité démographique qui se fait aux dépens des campagnes. À l'exception de quelques foyers industriels ruraux, comme Renazé ou Port-Brillet, Laval, Mayenne et Château-Gontier sont ainsi les seules communes mayennaises à connaître une croissance de leur population entre 1851 et 1931. On assiste là à une cristallisation de l'opposition ville/campagne. Celle-ci difficile, voire impossible, à définir en 1830, l'est beaucoup plus facilement cent ans plus tard. Elle repose sur des différences démographiques, économiques, sociales et dorénavant culturelles.

---

<sup>4</sup> TILLY Charles, *La Vendée, op. cit.* p. 37

### ***France conservatrice, France républicaine***

L'expression de « contre-société », employée par Michel Denis pour dépeindre la société mayennaise des années 1815-1880<sup>5</sup>, ne peut s'entendre que si l'œil se focalise sur les royalistes légitimistes qui se replient dans leurs châteaux et sur leurs domaines ou si l'étude de la période ne retient que l'effondrement d'une économie ancienne et la « paysannisation » accélérée des campagnes mayennaises. C'est avoir une vision très territorialisée et oublier les réseaux qui structurent l'ensemble.

Contrairement à l'image d'Épinal, l'Ouest de la France n'est pas qu'un pays de bocage, peuplés de paysans frustes, isolés les uns des autres, manœuvrés et manœuvrables par des nobliaux locaux. C'est aussi un réseau de villes, de gros bourgs, de bourgs plus modestes, tous connectés entre eux, dans lesquels vit une population de commerçants, d'artisans, de professions libérales, ouverte sur le monde.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est remarquable de voir à quel point les notables locaux, issus de la bourgeoisie, à Ernée ou à Craon, sont en lien avec Laval, Fougères, Rennes, Angers ou Paris. Ce sont eux qui dirigent d'ailleurs les municipalités naissantes. Économiquement, leur rôle n'est peut-être pas forcément important ; socialement, ils sont encore en retrait par rapport à l'aristocratie ; mais culturellement, ils sont en pointe.

À partir de quelques têtes de pont, que sont les « gros bourgs » du département (Craon, Ernée, Évron, Meslay-du-Maine, Saint-Denis-d'Anjou), la société mayennaise est portée par le courant général. Certes, les nobles légitimistes investissent les cercles dans les années 1830 ; certes, les curés développent les sociétés de cure dans les années 1840-1860. Mais que fait-on dans ces associations ? On parle, on joue à la boule, aux cartes, on consomme même de l'alcool, c'est-à-dire la même chose que dans n'importe quel cercle. Aucune réaction, au sens politique du terme, aucune « contre-société », aucune « contre-culture » n'émerge finalement de ces associations.

Pour le reste, en termes de sociabilité associative, la Mayenne est un département banal, tout du moins dans sa composante rurale. Les vagues des différents types

---

<sup>5</sup> SALBERT Jacques, sous dir., *La Mayenne, op. cit.* p. 295

d'associations s'y succèdent selon une chronologie qui est celle que l'on retrouve, globalement, à l'échelle française.

À partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la Mayenne est frappée par une baisse démographique majeure. Les catégories sociales principalement concernées sont les salariés, qui cumulaient le plus souvent une double activité agricole et textile. Politiquement, le monde des propriétaires, grands et petits, devient majoritaire, d'où la prédominance du vote conservateur. Mais culturellement, le départ vers les villes des jeunes ruraux issus de l'agriculture ou de la production textile sape les fondements de la coutume, en empêchant la transmission intergénérationnelle. La culture associative, portée par les commerçants et les artisans, mais aussi par les professions libérales et les fonctionnaires, autant de catégories sociales non-paysannes, a alors le champ libre pour s'imposer dans les campagnes mayennaises comme référence principale, si ce n'est unique. Sociétés musicales qui rayonnent au-delà du département, véloci-clubs qui fleurissent sur la route du Paris-Brest, clubs de football qui copient le Stade lavallois : cette culture associative est tout l'inverse d'une culture « traditionnelle » lestée de conservatisme.

Ce constat pose la question de l'échelle d'observation. À l'échelle départementale, sous la III<sup>e</sup> République, la Mayenne élit des parlementaires conservateurs, voire réactionnaires. Il faut y voir l'influence traditionnelle de la noblesse et du clergé, couplée au fait que le département est peuplé d'une majorité de propriétaires terriens.

Mais, à l'échelle locale, communale, le tableau est plus nuancé. Aux élections municipales, plus particulièrement dans les gros bourgs où la population artisanale et commerçante est fortement représentée et où la sociabilité associative est développée, des maires républicains sont élus.

Tout comme la républicanisation de la France à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle peut être tempéré par le comportement électoral réactionnaire de départements comme celui de la Mayenne, le conservatisme de ce dernier doit être fortement nuancé par le progressisme qui prévaut à l'échelle de nombre de communes rurales, souvent parmi les plus peuplées.

En résumé, la Mayenne est un département relativement quelconque et c'est une qualité. Les évolutions qu'on y observe peuvent avoir valeur de généralité, tout du moins à l'échelle de la France de l'Ouest.

### ***Temps court, temps long***

La pertinence de la périodisation 1830-1930 pour cette étude se pose. En effet, étudier la sociabilité associative « à partir de » 1830 ne peut se concevoir qu'en prenant en compte ce qui se passe « avant » 1830. Une sociabilité associative existe dans des communes rurales mayennaises bien avant cette date : le Cercle de lecture d'Ernée fondé dès 1759 ou la Société littéraire de Craon en 1764 en sont des exemples remarquables. Ce sont des exceptions certes, mais elles ne peuvent être ignorées. De plus, ces premières associations, comme celles qui se développent à partir des années 1830, participent à un « procès de civilisation », qui commence bien avant le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Malgré tout, les années 1830 marquent un changement en termes de sociabilité associative. Tout d'abord, la Révolution française et la période napoléonienne perturbent, à plus ou moins longs termes, le fonctionnement des sociétés littéraires créées à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette perturbation n'est pas immédiate, contrairement à ce que l'on pourrait croire. L'onde de choc tarde parfois à se faire ressentir. Cependant, à la fin des années 1810, les quelques associations rurales mayennaises, à l'instar de leurs homologues urbaines, loges maçonniques comprises, sont en veille, et ce pendant au moins une quinzaine d'années.

De plus, les associations qui apparaissent dans les années 1830 en Mayenne ne sont pas véritablement de même nature que celles nées avant la Révolution française, même si, parfois, il s'agit de récréations, avec le même nom, le même registre de délibération, les mêmes personnes ou les mêmes familles impliquées. Les sociétés du XVIII<sup>e</sup> siècle ont, en effet, une vocation littéraire et politique que les cercles du XIX<sup>e</sup> siècle, plus ludiques, ne reprennent pas.

Le *terminus ad quem* des années 1930 interroge également. Au moment de la Seconde Guerre mondiale, l'évolution de la sociabilité associative rurale n'est pas terminée. Après 1945, le mouvement sportif gagne en ampleur, en diversité, se

féminise : la sociabilité d'individualisation, où le sociétaire est plus un usager qu'un citoyen engagé volontaire, s'impose face à la sociabilité d'intégration.

Les années 1920-1930 apparaissent cependant comme l'époque de la fin d'un processus de façonnage de la sociabilité associative rurale. La sociabilité de distinction des cercles disparaît, frappée d'obsolescence. La sociabilité d'intégration, incarnée par les corps de sapeurs-pompiers, les fanfares et les sociétés conscriptives, fondés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, se stabilise malgré l'effondrement démographique des campagnes mayennaises. Elle trouve même un prolongement avec la création en nombre des amicales d'anciens combattants. Enfin, la sociabilité d'individualisation, c'est-à-dire principalement, les associations sportives, fleurissent : en Mayenne, les années 1920-1930 sont l'« âge d'or » des patronages catholiques. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, les fondements de la sociabilité associative rurale sont posés.

En résumé, la période qui s'étend des années 1830 aux années 1930 est le temps des « pionniers » de la sociabilité associative rurale mayennaise, pris entre une « préhistoire », qui s'étend du milieu du XVIII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle, et le temps des « héritiers », à partir de 1945.

\*\*\*\*\*

### **« Le chantier reste ouvert »<sup>6</sup>**

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le passage d'une sociabilité de distinction à une sociabilité d'intégration s'accompagne d'un phénomène culturel majeur. La lecture, la discussion dans un entre-soi, le billard, la boule, la consommation d'alcool et les mœurs « civilisées » laissent la place au tir, à la gymnastique, à la musique de marche et à la discipline militaire issue des corps de sapeurs-pompiers. Il n'y a aucune soudaineté dans le processus. J. C. F. Guts Muth, promoteur de l'activité gymnastique, dont le livre *Gymnastik für die Jugend* (« Gymnastique pour la jeunesse ») publié en 1793 est une référence au XIX<sup>e</sup> siècle, promeut la

---

<sup>6</sup> Reprise de la phrase conclusive de Pierre-Yves BEAUREPAIRE dans son article, « La « fabrique » de la sociabilité », *op. cit.*

modération, « cette aspiration à l'équilibre que l'on retrouve dans le stéréotype masculin propre à la société bourgeoise »<sup>7</sup>. George L. Mosse écrit :

« Pour Guts Muth, le courage doit trouver une voie médiane entre la témérité et la couardise, et se montrer chevaleresque, c'est-à-dire voué à la protection des faibles, à la défense de la vérité et... au sauvetage des victimes des incendies ».

Dans la théorie, des filiations sont donc établies entre le monde du cercle bourgeois, les corps de sapeurs-pompiers et les sociétés de gymnastique. Dans les faits, les normes de comportement disparaissent progressivement des règlements. À la veille de la Grande Guerre, il est juste question de respect de l'honneur de l'association. Une certaine « informalisation » des rapports sociaux est en cours. Très clairement, *via* la sociabilité associative, le « procès de civilisation » cède la place, dans les communes rurales mayennaises, à un « procès de militarisation ».

Démographiquement, cette période correspond au début du déclin des campagnes. Selon George L. Mosse<sup>8</sup>, la « peur du dépeuplement » est un des facteurs qui participent à l'idée de décadence en Europe occidentale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, particulièrement en France. Faisant le lien avec la crise de la virilité, il ajoute : « Dans ces conditions, l'idéal masculin, symbole social, devait donc être vigoureusement défendu ».

Confronté à la barbarie nazie, Norbert Elias en vient, de lui-même, à réviser sa perspective de « procès de civilisation » théorisé dans sa thèse datée de 1939. Dans le dernier ouvrage publié de son vivant<sup>9</sup>, en 1989, le sociologue allemand reconnaît que le processus n'est point continu et irréversible, introduisant, dans le cas de l'Allemagne nazie, l'idée d'un « effondrement de la civilisation ». Dans ce sens, la préface de l'édition française, en 2017, rédigée par Roger Chartier, est intitulée « Barbarie et « dé-civilisation » ».

Cependant, pour les historiens français, Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker :

---

<sup>7</sup> MOSSE George L., *L'image de l'homme, op. cit.*, p. 51

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 94-95

<sup>9</sup> ELIAS Norbert, *Les Allemands. Luites de pouvoir et développement de l'habitus aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, 2017 (1<sup>ère</sup> éd. 1989), 582 p.

« Le « recul de civilisation », spécifique et momentané, qu'a cru ensuite discerner Elias dans le totalitarisme nazi, s'était produit en fait bien avant, entre 1914 et 1918 ; les totalitarismes du XX<sup>e</sup> siècle, nazisme compris, n'ont été, dans une très large mesure, qu'une réplique consécutive à ce premier ébranlement »<sup>10</sup>.

À l'idée d'un « procès de civilisation », ils opposent le concept de « brutalisation », formulé par l'historien allemand, George L. Mosse (1918-1999)<sup>11</sup>. Liant Première et Seconde Guerres mondiales, ce dernier décrit l'introduction de pratiques et de représentations de guerre dans le champ politique. Sur cette base, Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker en viennent à forger l'idée qu'une « culture de guerre » aurait conduit les populations européennes dès les premiers mois de la Première Guerre mondiale à consentir à la guerre. Ce point de vue a fait l'objet d'un vif débat historiographique dans les années 2000, mais la notion de « cultures de guerre », au pluriel, s'est imposée pour décrire le tournant culturel apparu avec le premier conflit mondial<sup>12</sup>.

Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker écrivent :

« La tension de violence de la Grande Guerre – notamment de ses premières semaines -, son acceptation massive, sa prise en charge tout aussi étendue par des millions d'individus issus de toutes les parties du continent européen et de toutes les catégories sociales constituent bien une contre-épreuve capitale [au « processus de civilisation »]. Une violence inouïe s'est intégrée avec une facilité déconcertante à la vie quotidienne de chacun, civils et soldats, au point de banaliser et d'être finalement assumée (...). Il faut donc souligner avec force l'ampleur du démenti infligé ainsi aux évolutions « civilisatrices » du XIX<sup>e</sup> siècle par l'immense épreuve qui ouvrit le suivant. Une réflexion approfondie reste à mener sur la rupture que constitue ce « temps court » du premier conflit mondial, délaissé par une histoire des sensibilités trop exclusivement soucieuse de longue durée (...) »<sup>13</sup>.

---

<sup>10</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, *14-18, retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard (coll. Folio histoire), p. 58

<sup>11</sup> MOSSE George L., *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette littératures, 1999 (1<sup>ère</sup> éd. 1990), 291 p.

<sup>12</sup> CABANES Bruno, sous dir., *Une histoire de la guerre, op. cit.*, p. 9

<sup>13</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, *14-18, op. cit.*, p. 57-58



Poursuivant la réflexion sur le sujet dans une contribution de 2010, Stéphane Audoin-Rouzeau fait l'hypothèse que :

« (...) le *passage* a été rapide, que la transition a été brève (quelques heures, quelques jours, quelques semaines, quelques mois tout au plus) entre le système de normes du temps de paix et le surgissement de violence de haute intensité et à grande échelle »<sup>14</sup>.

Stéphane Audoin-Rouzeau revient une nouvelle fois à ce qui l'oppose à la conception de Norbert Elias, ce dernier jugeant que l'« effondrement de la civilisation » ne peut être le résultat que d'un processus relativement lent et difficile. Pour Stéphane Audoin-Rouzeau, la mauvaise interprétation, pour ne pas dire l'aveuglement, du sociologue allemand serait liée à sa propre expérience de guerre pendant le premier conflit mondial, expérience longtemps refoulée<sup>15</sup>.

En préface de l'édition française de l'ouvrage de George L. Mosse, *Les racines intellectuelles du Troisième Reich*, publiée en 2006, Stéphane Audoin-Rouzeau écrit : « Rien de plus étranger à la pensée de George Mosse que la thèse de la « civilisation des mœurs » »<sup>16</sup>. Pourtant, Elias, né en 1897, et Mosse, né en 1918, ont en point commun de s'être intéressé à la sociabilité associative au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle en Allemagne.

Mosse montre comment l'essor d'un courant de pensée *Völkisch*, racial et ethniciste, est relayé et institutionnalisé au début du XX<sup>e</sup> siècle par le système éducatif, mais aussi les associations de jeunesse<sup>17</sup>. Plus largement, Mosse met en avant le rôle culturel important joué par les associations d'étudiants, les cercles de gymnastique et les associations de chorales, dans la diffusion de la poésie de guerre et des chants patriotiques<sup>18</sup>. Il s'agit pour lui de traquer les « racines » de la « brutalisation ».

---

<sup>14</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « L'irruption de la violence », dans HORNE John, sous dir., *Vers la guerre totale. Le tournant de 1914-1915*, Paris, Tallandier, 2010, p. 35

<sup>15</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « Norbert Elias et l'expérience oubliée de la Première Guerre mondiale », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2010/2, n°106, p. 104-114

<sup>16</sup> Préface de Stéphane AUDOIN-ROUZEAU dans MOSSE George L., *Les racines intellectuelles du Troisième Reich*, op. cit., p. 27

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 289-317

<sup>18</sup> MOSSE George L., *De la Grande Guerre au totalitarisme*, op. cit., p. 26-27

Elias décrit « l'organisation formalisée au plus haut point des corporations estudiantines d'autrefois – des « corps », des associations, des équipes sportives, etc. [d'avant la Grande Guerre] – et leur structure autoritaire strictement hiérarchisée ». Il y voit, en ce début de XX<sup>e</sup> siècle, en Allemagne, une contribution au « procès de civilisation ».

Ainsi, bien qu'en désaccord sur les processus enclenchés, Mosse et Elias se retrouvent sur le rôle essentiel joué par la sociabilité associative dans la « fabrique » des rapports sociaux.

Si la sociabilité associative a travaillé la société allemande, elle a aussi travaillé la société française, différemment certes, mais avec le même résultat : une population préparée à la guerre. À propos de la pratique sportive à la veille de la Grande Guerre, Paul Dietschy écrit :

« Des patronages aux sociétés laïques, l'attente patriotique d'un possible conflit et la préparation des athlètes et des gymnastes à une telle éventualité, semble ainsi ce qui se fut le mieux partagé dans le monde sportif. (...) Mais (...) si l'adhésion à un discours cocardier des dirigeants de fédération ou de champions fait peu de doute, en revanche, la base, plus populaire, a pu se montrer moins encline à accepter cette rhétorique (...). De même, l'identité sportive ne constituait qu'un élément d'une identité individuelle composée de l'origine sociale, de la profession et de l'orientation politique : elle ne peut être considérée comme absolument déterminante »<sup>19</sup>.

Cependant, en matière associative, il n'y a pas que « l'identité sportive » qui est en jeu. Que l'on songe au campagnard mayennais, fils de commerçants ou d'artisans, né entre les années 1880 et 1900 : certes, il va à l'école apprendre l'histoire et la géographie de la France et communier dans l'amour de la nation, mais après la classe, au quotidien, il joue de la musique militaire dans la fanfare communale, où la discipline est aussi militaire, il s'entraîne au tir, il façonne son corps de futur soldat à la gymnastique, voire il intègre le corps de sapeurs-pompiers, avec, à la clef, uniforme et maniement des armes. Avant la Grande Guerre, le football rural ne

---

<sup>19</sup> TÉTART Philippe, sous dir., *Histoire du sport en France, op. cit.*, p. 61

s'extrait pas de considérations guerrières : il participe aux exercices qui permettent de travailler la forme physique. L'aspect ludique est secondaire. Seul le cyclisme se distingue de cet environnement très militarisé, mais son succès s'estompe très vite, dès les premières années du XX<sup>e</sup> siècle : le vélo devient, au quotidien, dans les campagnes, un moyen de transport. De son côté, le fils de paysan est de plus en plus soumis à la culture associative, issue du bourg. S'il ne joue pas dans la fanfare, il l'écoute lors des fêtes ; s'il ne participe pas au concours de tir ou de pompe, il y assiste en spectateur. Il baigne dans le même bain national. S'interrogeant sur l'opinion publique française à la veille de la Grande Guerre, Jean-Jacques Becker conclut au fait que le patriotisme, promu par un enseignement primaire qui touche toute la population, l'emporte sur l'internationalisme, porté par une éducation syndicaliste qui n'est reçue que par un petit nombre<sup>20</sup>. Dans le tableau, il est nécessaire de ne pas oublier le rôle de l'éducation associative. Comment peut-on alors être surpris qu'en quelques semaines, quelques mois, la masse des soldats français, issus du monde rural, à l'exemple des jeunes Mayennais, consentent à la guerre, habitués qu'ils étaient, depuis leur plus jeune âge, à ce qu'on pourrait appeler une « sociabilité de guerre » ? Le processus de « brutalisation » n'est pas court, il est long, il commence à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il explique la « dé-civilisation » brutale pendant la Grande Guerre.

Après 1918, les sociétés de préparation militaire connaissent un regain, porté notamment par une concurrence entre patronages catholiques et associations laïques. Cependant, les compétitions spécifiquement catholiques tendent à décliner, à l'exemple des compétitions de football. L'intégration joue à plein, ou presque. Par ailleurs, les associations d'anciens combattants prennent, à partir de la fin des années 1920, une place importante dans l'animation des bourgs ruraux. Elles mêlent toutes les classes sociales en leur sein, paysans compris.

Dans ce monde intégré, la « sociabilité associative de distinction », liée au « procès de civilisation », n'a plus lieu d'être. La dissolution en 1918, après 132 ans d'existence, du Cercle de la Gauvennerie à Craon, en est un témoignage marquant. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les activités sportives restent très marquées par la préparation militaire : les clubs de tir, bien évidemment, mais aussi ceux de

---

<sup>20</sup> BECKER Jean-Jacques, *1914 : comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977, p. 119

natation reçoivent des agréments du Ministère de la Défense. La Grande Guerre apparaît comme un accélérateur dans l'essor de la « sociabilité associative d'intégration », alors même que l'« effondrement démographique » des communes rurales mayennaises se poursuit. La situation se stabilise à partir des années 1930, or, c'est à cette époque qu'apparaissent véritablement la « sociabilité associative d'individualisation ». L'essor du football, par la création de véritables championnats à l'échelle régionale, et la pratique d'autres sports comme le basket-ball ou le ping-pong orientent la sociabilité associative vers une forme « sociabilitaire », selon la définition de Jacques Ion. Toutefois, dans le mouvement d'ensemble, cette évolution reste encore relativement minoritaire.

Dans la transformation des campagnes françaises aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, en particulier dans le domaine culturel, l'historiographie a jusqu'à maintenant beaucoup insisté sur le rôle du suffrage universel et de l'école obligatoire. Il semble qu'il reste à accorder la place qui lui revient à la sociabilité associative.

## SOURCES

### Archives départementales de la Mayenne

#### **Série B – Cours et juridictions**

B 1693      Bailliage d'Ernée : civil et criminel, pièces de procédures, 1709-1790

#### **Série J – Archives privées**

1 J 573      Société de tir de l'Union de Pommerieux, 1893-1946

1 J 854      Société de récréation et société des amis réunis de Craon, 1764-1863

538 J      Fonds de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la  
Mayenne

#### **Série M – Administration générale (an VIII-1940)**

##### **1 M – Administration générale**

1 M 298      Rapports du préfet, 1832-1847

1 M 433      Tableau des assemblées ou fêtes patronales, 1824

##### **3 M - Élections**

3 M 625      Élections municipales - Procès-verbaux d'élections et d'installation,  
notices individuelles, démissions, révocations, 1871-1940

##### **4 M – Police**

##### **Associations**

4 M 162      Instructions, correspondance, états récapitulatifs, 1842-1938

4 M 163-166 Enregistrement des déclarations, 1902-1940

163 – 1902-1913

164 – 1913-1928

165 – 1928-1934

166 – 1934-1940

4 M 167-174 Dossiers communaux. Statuts, rapports et correspondance, 1836-1939

167 – d'Ambrières à Champgenêteux

169 – de Chemazé à Gennes-sur-Glaize

170 – de Gorrion à Launay-Villiers

172 – de Lignières à Loigné

174 – de Mée à Villaines-la-Juhel

### **7 M – Agriculture, eaux et forêts**

7 M 189 Comice agricole de Villaines-la-Juhel, 1864-1939

### **10 M – Travail**

10 M 79 Syndicats ouvriers – Syndicats divers

### **Série R – Affaires militaires**

R 1215-1216 Sociétés de tir, sociétés scolaires, 1884-1915

R 1253 Sapeurs-pompiers. Personnels, 1853-1907

R 1263 Effectifs des sapeurs-pompiers, matériel, etc., 1855-1932

### **3 R – Anciens combattants et victimes de guerre**

3 R 389 Recensement des associations de mutilés, réformés, veuves et orphelins de guerre et anciens combattants, déclarées en Mayenne, 1919-1930

3 R 390 *id.*, 1931-1936

### **Série T – Affaires culturelles et scolaires**

#### **1 T- Fonds de la Préfecture**

1 T 1051 Sociétés musicales. Correspondances générales, 1878-1927

1 T 1052 *id.* Fanfares, orphéons. Organisation, statuts, règlements A-L, 1880-1908

1 T 1053 *id.* M-V, 1877-1922

1 T 1060bis Sociétés littéraires. Statuts, déclarations, 1822-1826

### **Série U – Affaires judiciaires**

U 2037 Tribunal civil de Château-Gontier. Rôle général pour l'inscription des causes, 1863

U 5588 Tribunal correctionnel de Laval. Répertoire des informations, non-lieux et dossiers de procédures correctionnelles, 1891

### **Série X – Divers**

X 1058 Sociétés de secours mutuels. Statuts et règlements, 1871-1928

## **Série Z – Archives préfectorales**

### **1 Z – Sous-préfecture de Château-Gontier**

1 Z 372 Cercles et sociétés, 1863-1875

### **2 Z – Sous-préfecture de Mayenne**

2 Z 75 Décorations officielles, 1920-1940

2 Z 77 Associations déclarées, 1933-1938

2 Z 145 Sociétés et associations diverses, 1901-1914

2 Z 201 Associations : n°73 à 242 (registre à souches), 1920-1933

## **Série E-dépôt – Archives communales**

### **E-dépôt 2, Ambrières**

3 H 2 Sapeurs-pompiers, 1867-1920

### **E-dépôt 14, Ballots**

1 D 2 Registre des délibérations du conseil municipal, 1838-1872

### **E-dépôt 37, Champfrémont**

1 D 8 Registre des délibérations du conseil municipal, 1866-1891

### **E-dépôt 62, Craon**

3 H 1 Garde nationale et sapeurs-pompiers, 1814-1871

### **E-dépôt 72, Évron**

3 H 1 Garde nationale, 1813-1851

3 H 6 Sapeurs-pompiers, 1853-1910

### **E-dépôt 75, Fougerolles-du-Plessis**

3 H 3 Registre des comptes et décisions de la subdivision des sapeurs-pompiers, 1858-1904

### **E-dépôt 82, Grez-en-Bouère,**

1 D 9 Registre des délibérations du conseil municipal, 1871-1890

1 K 7 Élection des membres du conseil municipal, 1814-1912

### **E-dépôt 91, Javron**

1 D 4 Registre des délibérations du conseil municipal, 1881-1909

### **E-dépôt 94, Lassay**

1 D 7 Registre de délibérations du conseil municipal, 1851-1869

### **E-dépôt 101, Loiron**

3 H 2 Sapeurs-pompiers, 1865-1901

### **E-dépôt 111, Ménil**

1 D 3            Registre des délibérations du conseil municipal, 1855-1883

### **E-dépôt 136, Pré-en-Pail**

1 D 6            Registre des délibérations du conseil municipal, 1874-1878

### **E-dépôt 154, Saint-Denis-d'Anjou**

3 H 4            Sapeurs-pompiers, 1852-1877

3 H 5            *id.*, 1877-1884

### **E-dépôt 155, Saint-Denis-de-Gastines**

3 H 10           Sapeurs-pompiers, 1846-1852

### **E-dépôt 161, Saint-Georges-Buttavent**

3 H 5            Sapeurs-pompiers, 1849-1852

### **E-dépôt 192, Soulgé-le-Bruant**

1 D 3            Registre des délibérations du conseil municipal, 1838-1873

### **E-dépôt 198, Villaines-la-Juhel**

3 H 4            Sapeurs-pompiers, 1862-1935

### **E-dépôt 204, Cuillé**

1 D 2            Registre des délibérations du conseil municipal, 1856-1870

### **E-dépôt 239, Chemazé**

1 D 3            Registre des délibérations du conseil municipal, 1863-1882

1 K 8            Élections municipales, 1821-1888

### **Monographies communales**

MS 80            1899-1900 [en ligne sur le site des Archives départementales de la  
Mayenne : <http://www.lamayenne.fr/fr/Archives53> ]

### **Presse écrite**

1 pe 51           *La Gazette de Château-Gontier*, 1885-1944

1 pe 52           *Le journal d'Ernée*, 1898-1914

1 pe 53           *Le Journal de Craon*, 1884-1901

### **Collections de cartes et de plans**

1 Fi 60           Les trois arrondissements du département de la Mayenne, 1855-1866

1 Fi 152          Limites communales et cantonales de la Mayenne, 1951



## **Archives iconographiques**

5 Fi            Cartes postales anciennes, [1900]-[1940]

## **Archives audiovisuelles**

CN 69            Fonds Georges Guenoux, début des années 1930  
3 - Festival gym/musique à Pré (04/10/1931, 7 mn36)  
6 - Patronage (13 mn39)  
9 - Intrépide (9 mn)  
10 - Sortie du patronage (17 mn48)  
16 - Patronage (7 mn)  
17 - Concours de Falaise (07/07/1935, 12 mn)  
18 - Football (5 mn40)  
24 - Patronage (4 mn56)

*(NB : le fonds Guenoux est également accessible en ligne sur le site Mémoire, édité par Ciclic, agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique, créée sous l'égide de la Région Centre-Val de Loire et l'État : [memoire.ciclic.fr](http://memoire.ciclic.fr))*

## **Archives municipales**

### **Ernée**

2 J 8            Groupements et associations  
2 J 9            Loteries  
4 H 1           Sapeurs-pompiers, 1815-1825  
5 S 1           La Laïque d'Ernée, puis l'Ernéenne, 1908-1942

**Laval** [fonds de presse numérisée, en ligne : [fonds.patrimoniaux.laval.fr](http://fonds.patrimoniaux.laval.fr)]

*La Mayenne*, 1892-1939

*L'Avenir de la Mayenne*, 1878-1932

*L'Écho de la Mayenne*, 1842-1920

*Le Courrier du Maine*, 1885-1944

## Archives diocésaines de Laval

### **Cure de Bouère**

*Note sur la Confrérie du Saint-Sacrement*, 1855 ; Statuts des Enfants de Marie, 1910 ; correspondance, 1910 ; *Chronique paroissiale*, non-datée

### **Cure de Cossé-le-Vivien**

Enfants de Marie, 1875 ; *Bulletin paroissial*, années 1930

### **Cure de Saint-Nicolas de Craon**

Confrérie du Sacré-Cœur de Marie, 1841 ; Confrérie du Très-Saint-Sacrement, non-daté

### **Curé d'Ernée**

*Bulletin paroissial*, années 1930

## Archives nationales, Bibliothèque nationale de France

CLODOMIR Pierre-François, *Manuel complet du chef-directeur « harmonie et fanfare »*, à l'usage des exécutants, ou *Traité de l'organisation des sociétés musicales*, Paris, Alphonse Leduc éditeur, 1883, 192 p. [en ligne : [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)]

Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France, *Annuaire 1934*, Paris, FGSPF, 1934, 624 p. [en ligne : [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)]

*La France charitable et prévoyante. Tableau des œuvres et institutions du département de la Mayenne*, Paris, Librairie Plon, 1896, 16 p. [en ligne : [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)]

## Archives de presse

*Ouest-Éclair*, 1899-1944 [édition de la Mayenne, en ligne sur le site du patrimoine écrit de Normandie, *Normannia* : [normannia.info](http://normannia.info)]

## Archives associatives

### **Alerte d'Évron**

Statuts, coupures de presse, photographies, bulletin d'informations interne, historique, 1913-1939

## Sources imprimées

BESNARD François-Yves, *Souvenirs d'un nonagénaire* : mémoires de François-Yves Besnard, publiés sur le manuscrit autographe par Célestin Port, Paris, H. Champion, 1880, 2 tomes

*Concours de gymnastique du 4 août 1912* (programme), Craon, Imprimerie-librairie R. Leclerc, 1912, 32 p.

DUCHEMIN DES CÉPEAUX Jacques, *Récits du pays de bocage. Traditions, Légendes et Chroniques*, Loudéac, Yves Salmon éditeur, 1990 (1<sup>ère</sup> éd. 1854), 393 p.

MORISSET Martial, *Voyage autour de la mairie de Mayenne*, Laval, Imprimerie-Librairie Goupil, 1931, 2 tomes, 851 p.

PANGE Pauline de, *Comment j'ai vu 1900*, Paris, Grasset, 2013 (1<sup>ère</sup> éd. 1962), 185 p.

SÉRIÈRE Auguste de, *Notice statistique et historique sur le département de la Mayenne*, Péronnas, Les éditions de la Tour Gile, 1991 (1<sup>ère</sup> éd. 1840), 119 p.

## BIBLIOGRAPHIE

### *Abréviations :*

- *B.C.H.A.M. : Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne*
- *L.M.A.H. : La Mayenne archéologie histoire*

### I – Instruments de travail

ANGOT Alphonse, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, Mayenne, Éditions régionales de l'Ouest, 2006 (1<sup>ère</sup> éd. 1900-1910), 4 tomes, 3 572 p.

BOUTON André, LEPAGE Marius, *Histoire de la franc-maçonnerie dans la Mayenne (1756-1951)*, Le Mans, Imprimerie Monnoyer, 1951, 302 p.

POIRIER Bruno, *Les maires du Sud-Mayenne (depuis 1800)*, Grez-en-Bouère, Bardou-Véron, 2011, 195 p.

-, *Les curés du Sud-Mayenne (depuis 1803)*, Grez-en-Bouère, Bardou-Véron, 2012, 167 p.

-, *Les maires de l'arrondissement de Laval (depuis 1800)*, Grez-en-Bouère, Bardou-Véron, 2013, 184 p.

-, *Les maires du Nord-Mayenne (depuis 1800)*, Grez-en-Bouère, Bardou-Véron, 2016, 199 p.

VARRET Laurence, *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale des origines à 1944, 53-Mayenne*, Paris, Bibliothèque nationale, 1980, 59 p.

## II – Études générales

AGULHON Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, A. Colin, 1977, 107 p.

-, « Vers une histoire des associations », dans *Esprit*, n°6, juin 1978, p. 13-18

-, « La mairie/. Liberté, égalité, fraternité », dans NORA Pierre, sous dir., *Les lieux de mémoire, I. La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 167-193

-, « La sociabilité par le sport », dans *Sport histoire*, n°1, 1988, p. 11-15

-, BODIGUEL Maryvonne, *Les associations au village*, Le Paradou, Actes Sud, 1981, 109 p.

ANTOINE Annie, MISCHI Julian, sous dir., *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, PUR, 2008, 472 p.

APRILE Sylvie, *La Révolution inachevée, 1815-1870, Histoire de France*, sous la direction de Joël CORNETTE, Paris, Belin, 2014 (1<sup>ère</sup> éd. 2010), 670 p.

ARIÈS Philippe, *Les traditions sociales dans les pays de France*, La Trinité, Éditions de la Nouvelle France, 1943, 159 p.

-, *Essai sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1977, 237 p.

-, DUBY Georges, sous. dir., *Histoire de la vie privée. Tome 4 : de la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil (coll. Points), 1999 (1<sup>ère</sup> éd. 1987), 620 p.

ARNAUD Pierre, « La trame et la chaîne. Le réseau des sociétés conscriptives (1870-1890) », dans *Sport/Histoire*, n°1, 1988, p. 41-83

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « L'irruption de la violence », dans HORNE John, sous dir., *Vers la guerre totale. Le tournant de 1914-1915*, Paris, Tallandier, 2010, p. 35-52

-, « Norbert Elias et l'expérience oubliée de la Première Guerre mondiale », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°106, 2010/2, p. 104-114

-, BECKER Annette, *14-18, retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard (coll. Folio histoire), 2000, 396 p.

BAKER, Alan R. H., « Des aspects géographiques des sociétés de préparation militaire en France, 1870-1914 », dans *Revue historique des armées* [en ligne], 274/2014

-, *Amateur musical societies and sports clubs in provincial France, 1848-1914. Harmony and hostility*, Londres, Palgrave Macmillan, 2017, 350 p.

BALDIN Damien, *Histoire des animaux domestiques, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2014, 382 p.

BARJOT Dominique, sous dir., *Les sociétés rurales face à la modernisation. Évolution sociales et politiques en Europe des années 1830 à la fin des années 1920*, Paris, Sedes, 2005, 300 p.

BARRAL Pierre, *Les Agrariens français de Méline à Pisani*, Paris, A. Colin, 1968, 386 p.

BARTHÉLEMY Martine, *Association ou un nouvel âge d'or de la participation ?* Paris, Presses de Sciences-Po, 2000, 286 p.

BEAUPRÉ Nicolas, *Les grandes guerres, 1914-1945, Histoire de France*, sous la direction de Joël CORNETTE, Paris, Belin, 2014 (1<sup>ère</sup> éd. 2012), 1146 p.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *L'espace des francs-maçons. Une sociabilité européenne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2003, 234 p.

-, *La France des Lumières, 1715-1789, Histoire de France*, sous la direction de Joël CORNETTE, Paris, Belin, 2014 (1<sup>ère</sup> éd. 2011), 838 p.

-, « La « fabrique » de la sociabilité », dans *Dix-huitième siècle*, vol. 46, n°1, 2014, p. 85-105

BECK Robert, *Histoire du dimanche, de 1700 à nos jours*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 1997, 383 p.

BECKER Jean-Jacques, *1914 : comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977, 638 p.

BÉGUIN Katia, DAUTRESME Olivier, sous dir., *La ville et l'esprit de société* [en ligne], Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2004

BELORGEY Jean-Michel, *Cent ans de vie associative*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2000, 141 p.

BIDART Claire, « Sociabilités : quelques variables », dans *Revue française de sociologie*, 29 -4, 1988, p. 621-648

BOUDON Jacques-Olivier, CARON Jean-Claude, YON Jean-Claude, *Religion et culture en Europe au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 2001, 287 p.

BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984/2002, 281 p.

BOURILLON Florence, *Les villes en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ophrys, 1995 (1<sup>ère</sup> éd. 1992), 199 p.

BRETON Bernard, *La pêche en France*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ? n° 2721, 1993, 128 p.

CABANES Bruno, sous dir., *Une histoire de la guerre, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2018, 797 p.

CARROT Georges, *La Garde nationale (1789-1871). Une force publique ambiguë*, Paris, L'Harmattan, 2001, 364 p.

CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1991, 392 p.

CHATRIOT Alain, « Les corps intermédiaires en République : un problème ou une solution pour l'État ? (France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », dans *Histoire, économie et société*, vol. 35, n° 1, 2016, p. 36-44

CHAUSSINAND-NOGARET Guy, sous dir., *Histoire des élites en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Tallandier, 1991, 478 p.

CHEVALLIER Pierre, *Histoire de la franc-maçonnerie française*, Paris, Fayard, 1974, 2 tomes (396 p. et 556 p.)

CHOLVY Gérard, *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions du Cerf, 1999, 419 p.

-, *Christianisme et société en France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1790-1914*, Paris, Seuil (coll. Points), 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1997), 203 p.

*Clochemerle ou république villageoise ? La conduite municipale des affaires villageoises en Europe, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, édité par Laurent BRASSART, Jean-Pierre JESSENNE et Nadine VIVIER, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012, 356 p.



COCAUD Martine, SAINCLIVIER Jacqueline, « Femmes et engagement dans le monde rural (19-20<sup>e</sup> siècles) : jalons pour une histoire », dans *Ruralia*, n° 21, 2007 [en ligne, <http://ruralia.revues.org/1842>]

CORBIN Alain, *Le temps, le désir et l'horreur. Essais sur le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1991, 247 p.

-, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, sous dir., *Histoire de la virilité*, Paris, Seuil, 2011, 3 tomes (t. 1 : « L'invention de la virilité. De l'Antiquité aux Lumières », 588 p. ; t. 2 : « Le triomphe de la virilité. Le XIX<sup>e</sup> siècle », 504 p. ; t. 3 : « La virilité en crise ? XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle », 574 p.)

CRUBELLIER Maurice, *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950*, Paris, A. Colin, 1979, 389 p.

DALMAZ Patrick, *Histoire des sapeurs-pompiers français*, Paris, PUF (coll. Que sais-je ?), 1996, 128 p.

DEBBASCH Charles, BOURDON Jacques, *Les associations*, Paris, PUF (coll. Que sais-je ?), 2006 (1<sup>ère</sup> éd. 1985), 127 p.

DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick, *Les courants historiques en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard (coll. folio histoire), 2007, 724 p.

DÉLOYE Yves, IHL Olivier, *L'acte de vote*, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 2008, 567 p.

DELPORTE Christian, MOLLIER Jean-Yves, SIRINELLI Jean-François, sous dir., *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, PUF, 2010, 900 p.

DIETSCHY Paul, CLASTRES Patrick, *Sport, société et culture en France, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 2006, 254 p.

DUBY Georges, WALLON Armand, sous dir., *Histoire de la France rurale, tome 3 : apogée et crise de la civilisation paysanne 1789-1914*, Paris, Seuil, 1976, 573 p.

DURKHEIM Émile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1995 (1<sup>ère</sup> éd. 1930)

ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973 (1<sup>ère</sup> éd. 1939), 510 p.

-, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975 (1<sup>ère</sup> éd. 1939), 320 p.

-, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985 (1<sup>ère</sup> éd. 1969), 331 p.

-, *Les Allemands. Lutttes de pouvoir et développement de l'habitus aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, 2017 (1<sup>ère</sup> éd. 1989), 582 p.

FABRE Daniel, « « Faire la Jeunesse » au village », dans LEVI Giovanni, SCHMITT Jean-Claude, sous dir., *Histoire des jeunes en Occident. L'époque contemporaine*, Paris, éd. du Seuil, 1996, p. 51-83

FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village (1830-1930) », dans CORBIN Alain, sous dir., *L'avènement des loisirs*, Paris, Aubier, 1995, p. 302-361

-, *La jeunesse rurale dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, éditions Christian, 2004, 220 p.

FORTIN Andrée, « Sociabilité, identités et vie associative », dans HAMEL Jacques, THÉRIAULT Joseph-Yvon, sous dir., *Les identités. Actes du colloque de l'ACSALF, 1992*, Montréal, Les éditions du Méridien, 1994, p. 259-286

FRAISSE Geneviève, PERROT Michelle, sous dir., *Histoire des femmes. Tome 4 : le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1991, 640 p.

FRANÇOIS Étienne, REICHARDT Rolf, « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle » dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XXXIV, 1987, p. 453-472

FUREIX Emmanuel, JARRIGE François, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle français*, Paris, éd. La Découverte, 2015, 391 p.

GABORIAUX Chloé, « La loi 1901 faite de mieux. Les républicains face à l'association au tournant du XX<sup>e</sup> siècle », dans *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, vol. XXXII, n° 2, 2011, p. 53-65

GERBOD Paul, « L'institution orphéonique en France au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Ethnologie française*, vol. X, n° 1, 1980, p. 27-44

GIBAUD Bernard, *Mutualité, assurances (1850-1914). Les enjeux*, Paris, éd. Économica, 1998, 216 p.

GIRARD Louis, *La garde nationale, 1814-1871*, Paris, Plon, 1964, 388 p.

GLINOER Anthony, « Sociabilité et temporalité : le cas des cénacles romantiques », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 10, 2010/3, p. 547-562

GUILLAUME Pierre, sous dir., *Les solidarités 2. Du terroir à l'État, Actes du colloque de Bordeaux, 20-21 juin 2002*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2003, 600 p.

GUILCHER Jean-Michel, *La contredanse et les renouvellements de la danse française*, Paris, Mouton & co, 1969, 234 p.

GUILCHER Yves, *La danse traditionnelle en France, d'une ancienne civilisation paysanne à un loisir revivaliste*, Saint-Jouin-de-Milly, FAMDT éd., 1998, 276 p.

GUIONNET Christine, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997, 328 p.

GUMLOWICZ Philippe, *Les travaux d'Orphée. Deux siècles de pratique musicale amateur en France (1820-2000). Harmonies, chorales, fanfares*, Paris, Aubier, 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1987), 339 p.

GUTTON Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise dans l'ancienne France*, Paris, Hachette, 1979, 294 p.

HALÉVI Ran, *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien régime*, Paris, A. Colin, 1984, 118 p.

*Histoire générale de la presse française, tome I : des origines à 1814*, Paris, PUF, 1969, 633 p.

HUBSCHER Ronald, sous dir., *L'histoire en mouvements. Le sport dans la société française (XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, A. Colin, 1992, 560 p.

IHL Olivier, *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996, 407 p.

-, *Le Mérite et la République. Essai sur la société des émules*, Paris, Gallimard, 2007, 495 p.

JARDIN André, TUDESQ André-Jean, *La France des notables, 1815-1848*, Paris, Seuil (coll. Points Histoire), 1973, 2 vol., 504 p.

KRUMEICH Gerd, *Jeanne d'Arc en vérité*, Paris, Tallandier, 2012 (1<sup>ère</sup> éd. 2006), 254 p.

*La Rue, lieu de sociabilité ? Actes du colloque de Rouen, 16-19 novembre 1994*, textes réunis par Alain LEMÉNOREL, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1997, 465 p.

LAGRÉE Michel, *Religion et modernité, France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2003, 320 p.

LAMARRE Christine, « Aux origines de la définition statistique de la population urbaine en France : le seuil des 2.000 habitants », dans *Histoire & Mesure*, 11-2, 1987, p. 59-72

*Le patronage, ghetto ou vivier. Colloque des 11 et 12 mars 1987*, actes réunis par Gérard CHOLVY, Paris, Nouvelle Cité, 1988, 369 p.

LECOQ Benoît, « Les sociétés de gymnastique et de tir dans la France républicaine, 1870-1914 », dans *Revue historique*, n° 559, juillet-septembre 1986, p. 157-166

LE GALL Laurent, « Des processus de politisation dans les campagnes françaises (1830-1914) : esquisse pour un état des lieux », dans CARON Jean-Claude, CHAUVAUD Frédéric, sous dir., *Les campagnes dans les sociétés européennes. France, Allemagne, Espagne, Italie (1830-1930)*, Rennes, PUR, 2005, p. 103-139

LE GOFF Jean-Pierre, *La fin du village. Une histoire française*, Paris, Gallimard, 2012, 771 p.

LEJEUNE-RESNIK Évelyne, *Femmes et associations, 1830-1880 : vraies démocrates ou dames patronnesses*, Paris, Publisud, 1991, 262 p.

LEUWERS Hervé, BARRIÈRE Jean-Paul, LEFEBVRE Bernard, sous dir., *Élites et sociabilités au XIX<sup>e</sup> siècle : héritages, identités* [en ligne], Villeneuve-d'Ascq, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2001, 241 p.

LEVASSEUR Roger, sous dir., *De la sociabilité. Spécificité et mutations*, Trois-Rivières, Boréal, 1990, 348 p.

LILTI Antoine, *L'héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, Paris, Seuil/Gallimard, 2019, 405 p.

LUSSIER Hubert, *Les sapeurs-pompiers au XIX<sup>e</sup> siècle. Associations volontaires en milieu populaire*, Paris, A.R.F. Éditions/L'Harmattan, 1988, 174 p.

LYONS Martin, *Le triomphe du livre. Une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Promodis, 1987, 302 p.

MARTIN Marc, *La presse régionale. Des Affiches aux grands quotidiens*, Paris, Fayard, 2002, 501 p.

MARTY Jean, *Billards. L'épopée du billard, de l'origine à nos jours*, Paris, éditions du Garde-Temps, 2002, 128 p.

MÉLONIO Françoise, *Naissance et affirmation d'une culture nationale. La France de 1815 à 1880*, Paris, Seuil (coll. Points), 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1998), 322 p.

MENDRAS Henri, *La fin des paysans*, Arles, Actes Sud, 1992 (1<sup>ère</sup> éd. 1967), 439 p.

MERKLÉ Pierre, *La sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2016 (1<sup>ère</sup> éd. 2004), 128 p.

MORICEAU Jean-Marc, sous dir., *Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe. Des années 1830 à la fin des années 1920*, Paris, CNED/Sedes, 2005, 266 p.

MORRIS R. J., « Clubs, societies and associations », dans *The Cambridge social history of Britain, 1750-1950, Vol. 3 : Social agencies and institutions*, Cambridge, Cambridge university presse, 1990, p. 395-443

MOSSE George L., *Les racines intellectuelles du Troisième Reich. La crise de l'idéologie allemande*, Paris, Calmann-Lévy/Mémorial de la Shoah, 2006 (1<sup>ère</sup> éd. 1964), 512 p.

-, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette littératures, 1999 (1<sup>ère</sup> éd. 1990), 291 p.

-, *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Paris, éd. Abbeville, 1997 (1<sup>ère</sup> éd. 1996), 254 p.

MOULIN Annie, *Les paysans dans la société française, de la Révolution à nos jours*, Paris, Points Seuil, 1988, 322 p.

NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte (coll. Repères), 2008, 128 p.

NOURRISSON Didier, *Le buveur du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1990, 383 p.

PARLEBAS Pierre, *Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice*, Paris, INSEP-Publications, 1999, 467 p.

PASLER Jann, *La République, la musique et le citoyen, 1871-1914*, Paris, Gallimard, 2015 (1<sup>ère</sup> éd. 2009), 679 p.

PÉCOUT Gilles, « La politisation des paysans au XIX<sup>e</sup> siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 2, 2<sup>e</sup> sem. 1994, p. 91-125

PLOUX François, « Production et recomposition des identités villageoises en France de la monarchie de Juillet aux années 1930 », dans Jean-Luc MAYAUD, Lutz RAPHAEL, sous dir., *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, A. Colin, 2006, p. 39-56

-, *Une mémoire de papier. Les historiens de village et le culte des petites patries rurales (1830-1930)*, Rennes, PUR, 2011, 344 p.

POULOT Dominique, *Les Lumières*, Paris, PUF, 2000, 419 p.

POYER Alex, *Les premiers temps des vélocé-clubs. Apparition et diffusion du cyclisme associatif français entre 1867 et 1914*, Paris, L'Harmattan, 2003, 341 p.

PROST Antoine, *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1977, 3 vol., 766 p.

-, *Les anciens combattants, 1914-1939*, Paris, édition Gallimard/Julliard, 1977, 247 p.

PROUST Jack, *Berthe de Ping à Pong ou la petite et la grande histoire du tennis de table*, Montrouge, Éditions France Tennis de table, 1990, 210 p.

QUÉNIART Jean, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1978, 590 p.

REBÉRIOUX Madeleine, « Les associations », dans DUCLERT Vincent et PROCHASSON Christophe, sous dir., *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p. 669-675

RIOUX Jean-Pierre, « L'association en politique », dans RÉMOND René, sous dir., *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1988, p. 87-120

RIVIÈRE Carole-Anne, « La spécificité française de la construction sociologique du concept de sociabilité », dans *Réseaux*, n° 123, 2004/1, p. 207-231

ROCHE Daniel, *Le siècle des lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris, EHESS/Mouton, Paris/La Haye, 1978, 2 tomes, 914 p.



ROSANVALLON Pierre, *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil (coll. Points Histoire), 2004, 457 p.

ROSENTAL Paul-André, *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 1999, 255 p.

ROYNETTE Odile, « Bons pour le service ». *L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2000, 461 p.

SEGALEN Martine, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980, 214 p.

SHORTER Edward, *Naissance de la famille moderne*, Paris, Seuil (coll. Points), 1977 (1<sup>ère</sup> éd. 1975), 382 p.

SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Paris, Imprimerie nationale éditions, 1995 (1<sup>ère</sup> éd. 1913), 641 p.

SIMMEL Georg, *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 1981 (1<sup>ère</sup> éd. 1917), 238 p.

SINGER Barnett, *Village notable in nineteenth-century in France. Priests, mayors, schoolmasters*, Albany, State University of New York Press, 1983, 199 p.

*Sociabilité, pouvoirs et société. Actes du colloque de Rouen. 24-26 novembre 1983*, textes réunis par Françoise THÉLAMON, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1987, 657 p.

SOHN Anne-Marie, « Sois un homme ! » *La construction de la masculinité au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2009, 461 p.

*Sport, culture et religion. Les patronages catholiques (1898-1998). Actes du colloque de Brest. 24, 25 et 26 septembre 1998*, textes réunis par Gérard CHOLVY

et Yvon TRANVOUEZ, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique/Université de Bretagne occidentale, 1999, 383 p.

TÉTART Philippe, sous dir., *Histoire du sport en France. Du Second Empire au régime de Vichy*, Paris Vuibert, 2007, 470 p.

THIERCÉ Agnès, *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*, Paris, Belin, 1999, 334 p.

THOMPSON Edward P., *Temps, discipline du travail et capitalisme industriel*, Paris, La fabrique éditions, 2004 (1<sup>ère</sup> éd. 1967), 104 p.

-, *Les usages de la coutume : traditions et résistances populaires en Angleterre : XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS/Gallimard/Seuil, 2015 (1<sup>ère</sup> éd. 1991), 690 p.

VARAGNAC André, *Civilisation traditionnelle et genres de vie*, Paris, Albin Michel, 1948, 402 p.

VIVIER Nadine, sous dir., *Ruralité française et britannique, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles : approches comparées*. Nouvelle édition [en ligne], Rennes, PUR, 2005, 254 p.

-, « Les repas festifs dans les campagnes », dans *Romantisme* [en ligne], n° 137, 2007/3, p. 13-23

WEBER Eugen, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2010 (1<sup>ère</sup> éd. 1976), 717 p.

WEBER Max, *Économie et société, t.1 – Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 1995 (1<sup>ère</sup> éd. 1921), 411 p.

YON Jean-Claude, *Histoire Culturelle de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 2010, 318 p.

### III – Études sur la Mayenne

ANTOINE Annie, *Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mayenne, éditions régionales de l'Ouest, 1994, 539 p.

-, « La porosité du bocage », dans *Kreiz, Études sur la Bretagne et les Pays Celtiques*, n° 11, 1998, p. 175-190

AZÉ Jean-Noël, « Gloire et déboires des chefs chouans mayennais au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Annales historiques de la Révolution française* [en ligne], 341, juillet-septembre 2005, p. 111-133

BLOTTIÈRE Gérard, « La fête populaire menacée au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *L'Oribus*, n° 1, décembre 1980, p. F1-F13

-, *Aspects de la première chouannerie mayennaise*, Laval, Siloë, 2010 (1<sup>éd.</sup> 1970), 189 p.

CALLON Georges, « Le mouvement de la population dans le département de la Mayenne au cours de la période 1821-1920 et depuis la fin de cette période », dans *B.C.H.A.M.*, 1<sup>ère</sup> série, t. XLVIII, 1932, p. 161-183 et 253-272

CEUNEAU Augustin, *Prêtres et religieux originaires d'Évron et curés-doyens d'Évron, de 1800 à 1939*, Mayenne, imprimerie Lechevrel, 1939, 169 p.

-, *Amand Dagnet, folkloriste bas-manceau et breton*, Rennes, imprimerie du Nouvelliste de Bretagne, 1941, 20 p.

CHAMPAGNE Patrick, « La fête au village », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 17-18, novembre 1977, p. 73-84

CHARLOT André, « Laïcité et résistance de l'Église en Mayenne à travers les élections législatives (1876-1914) », dans *B.C.H.A.M.*, 2<sup>e</sup> série, t. 37, 1974, p. 89-126

-, « Autour de la loi de Séparation (1902-1908) », dans *B.C.H.A.M.*, 2<sup>e</sup> série, t. 46, 1977-1978, p. 211-236

-, « Le cercle catholique d'ouvriers de Laval (1876-1926) » dans *L'Oribus*, n° 14, juin-août 1984, p. 49

CHEW Hélène, « Ida von Boxberg (1806-1893), une archéologue saxonne en France », dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2011, 2016, p. 147-152

CORDIER Madeleine, « Coutumes du Nord-Mayennais à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *B.C.H.A.M.*, 2<sup>e</sup> série, t. 29, 1972, p. 107-116

COUSIN Jacques, « La communale. L'école publique rurale en Mayenne (1880-1950) », dans *L'Oribus*, hors-série, 2001, 100 p.

DAGNET Amand, *À travers les Coëvrons*, Laval, Imprimerie Mayennaise, 1907, 197 p.

DELAUNAY René, *Histoire de la ville d'Ernée*, Mayenne, Éditions régionales de l'Ouest, 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1924), 622 p.

-, « Le bailliage d'Ernée », dans *B.C.H.A.M.*, t. LI, 1935, p. 287-328

DENIS Michel, *L'Église et la République en Mayenne (1896-1906)*, Rennes/Paris, Institut de recherches historiques de Rennes/Klincksieck, 1967, 289 p.

-, *Les royalistes de la Mayenne et le monde moderne, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Librairie G. Klincksiek, 1977, 600 p.

*Écoutez gens de Mayenne. Chansons et musiques traditionnelles en Mayenne*, Laval, Mayenne Culture/éd. Aedam Musicae, 2016, 360 p.

« Ernée, des usines et des hommes. L'industrie de la chaussure à Ernée », dans *L'Oribus* spécial, n° 31, décembre 1989, 172 p.

ERNOUL Évelyne, « Entre gens de bonne compagnie », dans *Maine découvertes*, n°56, mars-avril-mai 2008, p. 51-56

« Évron en fête, 1860-1960 », dans *L'Oribus* spécial, n° 18, juillet-septembre 1985, 106 p.

FILLAUT Thierry, « Les Mayennais et l'alcool (1870-1914) », dans *L.M.A.H.*, n° 13, 1990, p. 217-243

FIQUET Marie-Laure, « 1839-1939 : Cent ans de musique en Mayenne », dans *Revue 303*, n° 2, 3<sup>e</sup> trimestre 1984, p. 45-53

FOISNEAU Nicolas, SALBERT Jacques, « La révolution des transports au XIX<sup>e</sup> siècle en Mayenne », dans *L.M.A.H.*, n° 25, 2002, p. 7-122

FOUCAULT Rémy, « La famille Chappée : un exemple type de paternalisme en Mayenne », dans *L'Oribus*, n° 7, septembre 1982, p. 2-32

GLÉMAIN Denis, « Le cinéma en Mayenne sous l'Occupation », dans *L'Oribus*, n° 51, juin 2000, 105 p.

GUÉGUEN Alain, « Pouvoirs centraux et locaux face à la misère en Mayenne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *L.M.A.H.*, n° 13, 1990, p. 125-165

GUIOULLIER Claude, *Biographie d'une société de tir et de préparation militaire : l'Union de Pommerieux. Alliances familiales, socialité associative et pouvoirs politiques locaux*, Mémoire de DEA, EHESS, 1995, 148 p.

HILAND Stéphane, « Le critérium cycliste de Laval et autres récits vélocipédiques », dans *L'Oribus*, n° 106, novembre 2019, 64 p.

HUBERT Dominique, *Des loisirs et des jeunes. Cent dix ans de groupements éducatifs et sportifs à Évron, 1860-1970*, Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction de Brigitte Wache, Université du Maine, juin 1997, 153 p.

LECLERC Gérard, *1900-1925, vingt-cinq ans d'actualité mayennaise à travers la carte postale*, Rennes, Ouest-France, 1979, 155 p.

MACÉ Georges, *Un département rural de l'Ouest, la Mayenne*, Mayenne, Joseph Floch éditeur, 1982, 2 tomes, 1 011 p.

MARAIS Jean-Luc, *Les sociétés d'hommes. Histoire d'une sociabilité du 18<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Anjou, Maine, Touraine, Vauchrétien, éditions Ivan Davy, 1986, 209 p.

« Mémoires d'une famille mayennaise 1870-1970 », dans *L'Oribus*, n° 46, juin 1998, 112 p.

MORENNE Agnès, « À bicyclette ! Avec l'Union Vélocipédique Quelainaise », dans *Graines d'Histoire en Haut-Anjou*, 2011, p. 119-136

MUSSET René, *Le Bas-Maine. Étude géographique*, Laval, Librairie Cantin, 1978 (1<sup>ère</sup> éd. 1917), 496 p.

NAVEAU Jacques, sous dir., *Histoire de la Mayenne*, Laval, Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne, 2006, 182 p.

OURY Guy-Marie, sous dir. *Histoire religieuse du Maine*, Tours, CLD Normand et C<sup>ie</sup>, 1978, 293 p.

PEYRARD Christine, *Les Jacobins de l'Ouest : sociabilité révolutionnaire et formes de politisation dans le Maine et la Basse-Normandie (1789-1799)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1996, 408 p.

PICHOT Daniel, *Le village éclaté. Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2002, 395 p.

PITOU Frédérique, *Laval au XVIII<sup>e</sup> siècle. Marchands, artisans, ouvriers dans une ville textile*, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1995, 605 p.

-, « Les pratiques de divertissement à Laval au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire urbaine*, n° 1, 2000, p. 87-104

PLESSIX René, *Paysans du Maine dans la France ancienne*, le Coteau, Horvath, 1986, 186 p.

POIRIER Bruno, « 110 ans de football dans le Haut-Anjou », dans *Graines d'Histoire en Haut-Anjou*, 2011, p. 99-117

REDHON François, « La musique traditionnelle de la Mayenne », dans *L'Oribus*, n° 5, mars 1982, p. 2-13

REVIRIEUX Anthelme, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929. Monographie agricole du département de la Mayenne*, Laval, Barnéoud imprim., 1937, 140 p.

RICHARD Jules-Marie, « La Société du jardin Berset à Laval (1763-1792) », dans *B.C.H.A.M.*, 1<sup>ère</sup> série, t. XXVI, 1910, p. 17-42

SALBERT Jacques, sous dir., *La Mayenne, des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, éditions Bordessoules, 1984, 430 p.

TROPEAU Christophe, « Retour sur l'affaire du pyromane du dimanche », dans *L'Oribus*, n° 97, novembre 2016, p. 15-40

## IV – Études régionales autres

AGULHON Maurice, *La sociabilité méridionale : confréries et associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du 18<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, la Pensée universitaire, 1966, 2 vol., 878 p.

-, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence (essai sur la sociabilité méridionale)*, Paris, Fayard, 1968, 452 p.

-, *La République au village (Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République)*, Plon, Paris, 1970, 543 p.

ALLART Marie-Christine, « Les femmes de trois villages de l'Artois : travail et vécu quotidien (1919-1939), dans *Revue du Nord*, tome 63, n° 250, juillet-septembre 1981, p. 703-723

AMAUCHE-ANTOINE Marie-Dominique, « Les sociétés musicales dans les villages de l'Aude durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Annales du Midi*, tome 93, n° 154, oct.-déc. 1981, p. 443-450

-, *Histoire des pratiques et des goûts musicaux dans l'Aude au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 1982, 344 p.

BAKER Alan R. H., *Fraternity among the French peasantry. Sociability and voluntary associations in the Loire valley, 1814-1914*, Cambridge, Cambridge university press, 1999, 373 p.

BELLIER Olivier, *Les sociétés de musique dans le Maine-et-Loire au XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise dactylographié, Université de Tours, 1986, 214 p.

BENOÎT Fernand, *La Provence et le Comtat Venaissin*, Paris, Gallimard, 1949, 409 p.



BOIS Paul, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Paris, Flammarion, 1971 (1<sup>ère</sup> éd. 1960), 382 p.

BOURDIEU Pierre, *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil, 2002 (1<sup>ère</sup> éd. 1962-1972), 268 p.

BOURRIGAUD René, *Le développement agricole au 19<sup>e</sup> siècle en Loire-Atlantique*, Nantes, Centre d'histoire du travail de Nantes, 1994, 496 p.

BRELOT Claude-Isabelle, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Besançon, Les Annales littéraires, 1992, 1242 p.

BRENNAN Thomas, *Public Drinking and Popular Culture in Eighteenth-Century Paris*, Princeton University Press, 1988, 333 p.

CADIOU Georges, « Les origines des sports en Bretagne », dans *Skol Vreizh*, mars 1995, n° 32, 83 p.

-, *La grande histoire du football en Bretagne*, Le Faouët, Liv'éditions, 1998, 384 p.

CAMBON Jérôme, *Les trompettes de la République. Harmonies et fanfares en Anjou sous la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 337 p.

CARRASCO Raphaël, *Solidarités et sociabilités en Espagne (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Les Belles Lettres, 1991, 404 p.

CHALINE Nadine-Josette, « Une nouvelle forme d'apostolat : patronages et mouvements de jeunesse en Normandie – Fin XIX<sup>e</sup> début XX<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire religieuse de la Normandie*, Chambray, 1981, p. 277-294

CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle. Vol. 1 : La rigidité des structures économiques, sociales et mentales*, Paris, Rivière, 1975, 693 p.

DÉSERT Gabriel, *Les paysans du Calvados, 1815-1895*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2007, 864 p.

FARCY Jean-Claude, *Les paysans beaucerons au XIX<sup>e</sup> siècle*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1988, 2 tomes, 1229 p.

FOLLAIN Antoine, ARCHALEÛS Matthieu, « Des confréries sans confrères et des « boîtes » sans fonds à Baugé, dans le diocèse d'Angers, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [en ligne], 122-2, 2015, p. 67-83

GARRIOCH David, *La fabrique du Paris révolutionnaire*, Paris, La Découverte, 2015 (1<sup>ère</sup> éd. 2002), 387 p.

GAUGAIN Jean-Claude, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var (1860-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2000, 404 p.

GEFFROY Denis, « La mairie avant la République : les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Fougères au XIX<sup>e</sup> siècle » dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 110-1, 2003, p. 125-143

GOUJON Pierre, « Association et vie associative dans les campagnes du XIX<sup>e</sup> siècle : le cas du vignoble de Saône-et-Loire », dans *Cahiers d'histoire*, tome XXVI, 1981, p. 107-153

-, *Le vigneron citoyen. Mâconnais et Chalonnais (1848-1914)*, Paris, CTHS, 1993, 325 p.

GRANGE Annie, *L'apprentissage de l'association, 1850-1914. Naissance du secteur volontaire non lucratif dans l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône*, Paris, Mutualité française, 1993, 139 p.

HAINÉ W. Scott, *The world of the Paris café. Sociability among the French working class, 1789-1914*, Baltimore/London, The Johns Hopkins University Press, 1999, 325 p.

HUARD Raymond, *Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, Paris, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982, 520 p.

JOULAIN Émile, *La boule de fort*, Angers, Société Paquereau-Technographis, 1976, 192 p.

LEBRAT Soizic, « La Vendée résiste-t-elle à l'orphéon ? État des lieux à la veille de 1914 », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 117-2, 2010, p. 123-150

LEBRUN François, sous dir., *Histoire d'Angers*, Toulouse, Privat, 1975, 340 p.

MARACHE Corinne, *Les métamorphoses du rural. L'exemple de la Double en Périgord (1830-1939)*, Paris, Éditions du CTHS, 2006, 562 p.

-, « Les petites villes, pôles de dynamisme en milieu rural ? L'exemple aquitain, milieu XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècles », dans *Histoire urbaine* [en ligne], n° 15, 2006/1, p. 93-114

MARAIS Jean-Luc, *Le Maine-et-Loire au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Picard, 2009, 394 p.

PAUQUET Alain, *La société et les relations sociales en Berry au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1998, 526 p.

PÉCOUT Gilles, « Les sociétés de tir dans l'Italie unifiée de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Mélanges de l'école française de Rome*, 102-2, année 1990, p. 533-676

PETIT Vincent, « Religion, fanfare et politique à Charquemont (Doubs) », dans *Ethnologie française*, XXXIV, 4, 2004, p. 707-716

RAULINE Jean-Yves, *Les sociétés musicales en Haute-Normandie (1792-1914). Contribution à une histoire sociale de la musique*, Lille, ANRT, 2003, 705 p.

ROMAN-GALÉAZZI Hélène, « Les Enfants de Marie Immaculée. Formation d'une élite populaire de la piété », dans *Rives méditerranéennes* [en ligne], Varia, mis en ligne le 30 juillet 2008

ROUBIN Lucienne, *Chambrettes des provençaux. Une maison des hommes en Méditerranée septentrionale*, Paris, Plon, 1970, 251 p.

SAUNIER Éric, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. 6 000 francs-maçons de 1740 à 1830*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1998, 555 p.

THABAULT Roger, *Mon village. Ses hommes, ses routes, son école*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982 (1<sup>ère</sup> éd. 1938), 249 p.

THIBON Christian, *Pays de Sault. Les Pyrénées audoises au XIX<sup>e</sup> siècle : les villages et l'État*, Paris, CNRS, 1988, 278 p.

THUILLIER Guy, « Pour une histoire du temps en Nivernais au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Ethnologie française*, n° 2, 1976, p. 149-162

TILLY Charles, *La Vendée. Révolution et contre-révolution*, Paris, Fayard, 1970 (1<sup>ère</sup> éd. 1964), 393 p.

TRAIMOND Bernard, « Cercles et sociabilité en Gascogne (XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles) », dans *Annales du Midi*, tome 93, n° 152, avril-juin 1981, p. 157-170

-, *La sociabilité rurale landaise : histoire et structure, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 1982, 650 p.

VIVIER Nadine, « Les élites dans les communes rurales de la Sarthe au XIX<sup>e</sup> siècle », dans PITOU Frédérique, sous dir., *Élites et notables de l'Ouest, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Entre conservatisme et modernité*, Rennes, PUR, 2003, p. 45-57

# INDEX des noms de communes rurales mayennaises mentionnées dans cette étude

*NB : l'orthographe ou les orthographes retenues ci-dessous sont celles figurant sur le site Cassini de l'EHESS (<http://cassini.ehess.fr>) pour le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Une éventuelle modification de dénomination au cours de la période considérée dans cette étude est signalée entre crochets, précédée de l'année du changement.*

*Pour les communes rurales formées au cours de la période, leur date de création figure entre crochets.*

## A

**Alexain** : 358

**Ambrières** [1919 : Ambrières-le-Grand] : 83, 85-86, 89, 107, 109, 111, 116, 126, 130, 141, 155, 163, 181, 199, 226, 257, 297-298, 336-337, 345

**Ampoigné** : 352, 356

**Andouillé** : 96, 145-146, 165, 167, 172, 229, 298-299, 339, 373-374

**Argenton** [1919 : Argenton-Notre-Dame] : 58, 67, 69, 171, 177, 179, 181, 209, 213, 240, 249, 254, 290, 298, 302

**Argentré** : 125, 140, 225, 242, 247, 258

**Arquenay** : 62, 67, 69, 175, 192, 206-208, 213, 217, 249, 289-291, 294, 303, 305-307

**Assé-le-Bérenger** ou **Assé-le-Berenger** : 203

**Astillé** : 27, 130, 318

**Athée** : 68-69, 218, 239, 292, 304, 314

**Azé** : 69, 125, 131, 175, 217, 220, 240, 352, 357

## B

**Bais** : 95, 109, 172, 344, 349, 355, 359, 373

**Ballée** : 55, 100, 143, 227, 334, 336

**Ballots** : 87-88, 130-131

**la Baroche-Gondouin** : 322

**la Bazouge-de-Chemeré** : 247

**la Bazouge-des-Alleux** : 355

**Bazougers** : 89, 116, 344

**Bazouges** : 131, 150, 176-178, 181, 194, 263, 293, 305, 307, 368

**Bierné** : 89, 109, 123, 128, 150, 176, 183, 209, 212, 230, 234, 246, 249, 255, 339, 344, 355, 359, 368, 371, 383

**le Bignon** [1919 : le Bignon-du-Maine] : 130, 356

**la Bigottière** : 319

**Blandouet** : 110, 321

**Bonchamp** [1894 : Bonchamp-lès-Laval] : 84, 131, 180  
**Bouchamps** [1894 : Bouchamps-lès-Craon] : 107, 111, 225  
**Bouère** : 73-75, 144, 170, 206, 228, 258, 284, 382  
**le Bourgneuf** ou **le Bourgneuf-la-Forêt** : 101, 150, 197, 211-212, 255, 292-293, 322, 334, 344  
**Brecé** ou **Brécé** : 89, 172, 176, 349  
**Brée** : 247, 360  
**le Buret** : 125, 321

## C

**Chailland** : 89, 112, 144-145, 230, 255, 370  
**Chammes** : 363  
**Champfrémont** ou **Champfremont** : 336  
**Champgenêteux** : 124, 225, 292, 310  
**Changé** : 84, 131  
**Chantrigné** : 89  
**la Chapelle-au-Riboul** : 110  
**la Chapelle-Rainsouin** ou **la Chapelle-Rainsoin** : 185  
**Châtelain** : 125, 172  
**Châtillon-sur-Colmont** : 149, 245, 284, 297-298  
**Chemazé** : 55, 58-60, 67-68, 70, 101, 192, 198, 210, 231, 240, 246, 249-250, 263-264, 290-291, 294, 303-304, 307, 321, 335  
**Cheméré** ou **Chéméré-le-Roi** : 53, 58, 61, 97, 135, 163, 165, 198, 206-207, 210, 213-214, 222, 225, 240, 244, 304-306, 332, 384  
**Chérancé** : 362  
**Cigné** : 89  
**Colombiers** [1919 : Colombiers-du-Plessis] : 89, 186  
**Commer** : 102, 357  
**Congrier** : 126, 383-384  
**Cossé-en-Champagne** : 94, 99, 179, 231  
**Cossé-le-Vivien** : 47, 72-74, 99-100, 114, 127, 129, 137, 141, 148-149, 152, 167-168, 175, 181, 202, 218-219, 224, 296, 302, 306, 326, 331, 369, 374  
**Coudray** : 107, 358, 368  
**Couesmes** [1919 : Couesmes-en-Froulay] : 89  
**Couptrain** : 21 (note 72), 53, 56, 63, 107, 110-111, 115, 137, 140, 144, 228, 290  
**Courbeville** : 252  
**Courcité** : 358  
**Craon** : 19, 21-22, 29, 39-51, 53-55, 58-59, 68, 71-72, 74-75, 83-84, 89, 92-96, 100-101, 111-112, 120-122, 130, 134, 137, 140-141, 144, 148-149, 152-153, 157, 162, 166, 175, 192, 197, 201, 209-211, 214, 218-219, 223, 225, 227, 239, 241, 249, 260-161, 263, 265, 269-270, 280, 283-284, 288-290, 292-294, 296, 303-304, 306-307, 311-312, 319, 325-330, 332, 335, 341, 354, 362, 366-371, 375, 381, 394-395, 397, 403

**la Cropte** : 212

**Cuillé** : 28, 85, 89, 99, 126, 232, 357, 367-368

## D-E

**Daon** : 69, 210, 309, 368

**Ernée** : 14 (note 41), 21-22, 27, 38-45, 49, 51-53, 55-58, 61, 69, 73, 75-76, 81-84, 88, 93, 96, 98, 106-107, 111, 113-114, 120-126, 131, 136-137, 139-140, 144, 147, 149, 152-153, 156, 161, 162, 171, 179-181, 192, 194, 201, 211, 223, 227, 234, 240, 250-251, 257, 278, 281, 283, 293-294, 296-197, 304, 307, 311-312, 325-330, 352, 369, 371-373, 384, 394, 395, 397

**Évron** : 21-22, 28, 39, 49, 53-54, 73, 84, 87, 94-95, 97-98, 100, 111, 113, 120, 122, 124-125, 137, 140, 144, 148, 152, 154, 161, 168, 177, 180-181, 185, 194, 201, 210, 219, 225, 228, 233, 236, 241, 246, 248, 257, 280, 282-283, 285-286, 292, 294, 296, 302, 304-305, 310, 328-329, 335, 339, 353, 355, 359, 372-374, 379-380, 395

## F

**Forcé** : 220

**Fougerolles** [1897 : Fougerolles-du-Plessis] : 80-82, 84-85, 88, 110, 257, 261, 305, 308

**Fromentières** : 23 (note 78)

## G

**le Genest** : 99, 111, 117, 138, 229, 243

**Gennes** [1919 : Gennes-sur-Glaize] : 212, 224, 236

**Gesnes** : 26 (note 93), 321

**Gorron** : 84, 89, 95, 116, 122, 131, 135, 137, 140, 144, 148, 153, 172, 175, 229-230, 257, 284, 296, 335, 344, 373

**la Gravelle** : 218, 370

**Grez-en-Bouère** : 100, 107, 125, 131, 214, 235, 257, 265, 267-270, 283-284, 368

## H

**la Haie-Traversaine** [1864] : 23 (note 78)

**le Ham** : 184, 354-355

**Hambers** : 351

**le Horps** : 134-135, 144, 236

**l'Huisserie** : 359

## I-J

**Izé** : 116, 233, 339, 357

**Javron** : 56, 63, 88, 225, 241, 246, 258

**Jublains** : 110

**Juvigné** : 97, 101, 113, 180, 231, 252, 254, 258, 298, 308, 315, 340



## L

**Laigné** : 115, 245

**Landivy** : 54, 58, 110-111, 144, 153, 164-165, 234-236, 257-258, 297-298, 344, 349, 384

**Larchamp** : 297-298

**Lassay** : 63, 86, 116, 144, 164, 225, 230-231, 235, 297-298

**Launay-Villiers** : 212, 235

**Lesbois** : 89

**Lignières-la-Doucelle** : 113, 138, 186, 355

**Livré** : 218

**Loigné** [1918 : Loigné-sur-Mayenne] : 68, 89, 146, 177, 179, 185, 218, 334, 349, 356-357

**Loiron** : 125, 140, 211-212, 214, 218, 251-254, 258, 262-263, 305-306, 315, 319

**Louverné** : 244, 319

## M

**Madré** : 236, 344, 360

**Maisoncelles** [1919 : Maisoncelles-du-Maine] : 213-214

**Marcillé** ou **Marcillé-la-Ville** : 242, 357

**Marigné-Peuton** : 186

**Martigné** : 213

**Mée** : 67, 107, 357

**Ménil** ou **Menil** : 55, 66-67, 69, 115, 146, 162, 180, 182, 189, 192, 198-199, 210, 217, 368, 382-383

**Méral** : 114, 125

**Mézangers** ou **Mésanger** : 210

**Meslay** ou **Meslay-du-Maine** : 67, 70, 93, 109, 115-116, 140, 144, 149, 162, 175, 180-181, 212-214, 218, 224, 252, 281-283, 296, 366, 371, 373, 395

**Montaudin** : 81, 180, 198

**Montenay** : 314, 379

**Montigné** [1896, Montigné-le-Brillant] : 98, 102, 112, 165, 223

**Montjean** : 252

**Montreuil** : 357-358

**Montsûrs** ou **Montsurs** : 83, 89, 107, 111, 128, 230, 235, 244, 285, 296-297, 329, 340, 344, 371, 373, 381

## N-O

**Neau** : 321-322, 355, 357-358

**Neuilly-le-Vendin** : 183-184, 186

**Niaflès** : 89

**Niort** ou **Niort-la-Fontaine** : 185-186

**Nuillé-sur-Ouette** : 86, 357

**Nuillé-sur-Vicoïn** : 69, 213, 248, 316-317

**Oisseau** : 199-200, 229, 297-298, 354

**Olivet** : 349, 355-356

**Origné** [1865] : 23 (note 78)

## **P**

**la Pallu** : 26 (note 93), 185, 357

**Parné** [1919 : Parné-sur-Roc] : 54-55, 58, 61

**le Pas** : 89

**la Pellerine** : 27

**Pommerieux** : 67, 106-107, 147, 150, 152, 218, 315, 370

**Pontmain** [1876] : 23 (note 78)

**la Poôté** ou **la Pôoté** [1929 : Saint-Pierre-des-Nids] : 108, 111, 120, 123, 197, 228

**Port-Brillet** [1874] : 23 (note 78), 98-99, 111, 138-139, 229, 243, 282-283, 353, 358, 366, 373, 375,  
394

**Pré-en-Pail** : 28, 62-64, 82, 89, 107, 110-111, 114, 120-121, 125-126, 128, 137-138, 140, 145, 148-149,  
154, 181-182, 223-225, 227-228, 257, 259, 296-297, 312, 337-338, 357, 373-374

## **Q-R**

**Quelaines** : 87, 123, 125, 149, 210, 373, 381

**Renazé** : 67, 93, 97, 100, 111, 120, 125, 131, 140, 149, 153, 181, 221-222, 230, 240, 243, 283, 296, 357,  
368-369, 371, 373, 378-379, 394

**le Ribay** : 165

**la Roë** : 137

## **S**

**Saint-Aignan** : 242, 265

**Saint-Aignan-sur-Roë** : 61, 102, 125, 141, 175, 179, 194, 230, 240, 247, 265, 296-297

**Saint-Baudelle** : 26 (note 93)

**Saint-Berthevin** : 84, 131

**Saint-Brice** : 126, 214, 230, 244

**Saint-Calais-du-Désert** : 184, 242

**Saint-Cénére** : 213, 236

**Saint-Charles-la-Forêt** : 125, 149

**Saint-Christophe** ou **Saint-Christophe-du-Luat** : 279

**Saint-Cyr-le-Gravelais** : 252

**Saint-Denis-d'Anjou** : 39, 49-50 (note 52), 58, 67-69, 84, 87-88, 93, 96, 100-101, 144, 146, 175, 180,  
182, 194, 298, 302-303, 305-308, 395

**Saint-Denis-de-Gastines** : 80, 84, 123-124, 258, 298, 351

**Saint-Denis-du-Maine** : 213

**Sainte-Gemmes-le-Robert** : 210, 339-340, 359

**Saint-Ellier** [1919 : Saint-Ellier-du-Maine] : 213  
**Sainte-Suzanne** : 54, 58, 61, 83, 233, 235, 241, 284-285, 320, 341-343  
**Saint-Georges-Buttavent** : 81, 99, 140, 229, 243, 336  
**Saint-Germain-de-Coulamer** : 126  
**Saint-Germain-de-l'Hommel** : 23 (note 78)  
**Saint-Germain-le-Guillaume** : 315  
**Saint-Hilaire-des-Landes** [1917 : Saint-Hilaire-du-Maine] : 352  
**Saint-Jean-sur-Erve** : 117  
**Saint-Jean-sur-Mayenne** : 84  
**Saint-Léger** : 185  
**Saint-Loup** ou **Saint-Loup-du-Dorat** : 93, 172, 223, 241  
**Saint-Loup-du-Gast** : 85  
**Saint-Martin-de-Connée** : 100, 232  
**Saint-Michel-de-Feins** : 69, 209, 245  
**Saint-Michel-de-la-Roë** : 315, 319  
**Saint-Ouën-des-Toits** : 99, 234, 252, 307, 314, 339, 357, 359  
**Saint-Pierre-de-la-Cour** [1863 : Saint-Pierre-sur-Orthe] : 100  
**Saint-Pierre-des-Landes** : 107, 211, 297-298, 315  
**Saint-Pierre-la-Cour** : 89, 181, 188, 199, 256, 373  
**Saint-Pierre-sur-Erve** : 163  
**Saint-Quentin** [1937 : Saint-Quentin-les-Anges] : 322  
**Saint-Saturnin** ou **Saint-Saturnin-du-Limet** : 111, 125, 214, 243  
**Saint-Thomas-de-Courceriers** : 357  
**la Selle-Craonnaise** : 89, 315, 368  
**Senonnes** : 247  
**Soucé** : 89, 140  
**Soulgé-le-Bruant** : 86, 89

## V

**Vaiges** : 95, 116, 128, 213  
**Vaucé** : 89  
**Villaines-la-Juhel** : 82, 89, 101, 110, 112, 120-121, 128, 131, 140, 257, 296, 340, 373  
**Villiers** ou **Villiers-Charlemagne** : 72, 167, 315, 368  
**Vimarcé** : 314  
**Voutré** : 102, 127, 230, 244

# TABLE DES FIGURES

<b>Figure 1</b> – Création et évolution des sociétés littéraires et des loges maçonniques rurales mayennaises avant les années 1830	39
<b>Figure 2</b> – Tableau comparatif des consommations de vin, cidre et alcool dans les cercles des communes rurales mayennaises en 1842	55
<b>Figure 3</b> – Sociétés littéraires, loges maçonniques et cercles créés dans les communes rurales mayennaises entre 1750 et 1889	60
<b>Figure 4</b> – Évolution cumulée des cercles « angevins » et sociétés de cure dans les communes rurales mayennaises au XIX <sup>e</sup> siècle	71
<b>Figure 5</b> – La création de corps de sapeurs-pompiers, un processus antérieur à la III <sup>e</sup> République	84
<b>Figure 6</b> – Les créations de sociétés de musique dans les communes rurales mayennaises (fin XIX <sup>e</sup> -début XX <sup>e</sup> siècle)	93
<b>Figure 7</b> – Sociétés conscriptives et sociétés sportives dans les communes rurales mayennaises entre 1909 et 1939	110
<b>Figure 8</b> – Les créations d'associations périscolaires dans les communes rurales mayennaises (1910-1939)	136
<b>Figure 9</b> – Les milieux socio-professionnels d'origine des femmes membres de bureau des amicales d'anciennes élèves	169
<b>Figure 10</b> – Tableau comparatif d'âges de membres de cercles et de sociétés de cure	177
<b>Figure 11</b> – Tableau comparatif d'âges de sapeurs-pompiers	180
<b>Figure 12</b> – Tableau comparatif d'âges de musiciens	180
	444

<b>Figure 13</b> – Structuration par âge de cinq communes rurales mayennaises en 1899 (en %)	186
<b>Figure 14</b> – La population rurale mayennaise entre les recensements de 1851 et de 1931	201
<b>Figure 15</b> – Les taux de croissance de la population rurale mayennaise entre les recensements de 1851 et de 1931	202
<b>Figure 16</b> – Les 12 communes rurales mayennaises où plus de 10 associations ont été répertoriées entre les années 1830 et les années 1930	296
<b>Fig. 17</b> – 10 communes rurales mayennaises à population relativement élevée, mais comptant moins de 10 associations répertoriées entre les années 1830 et les années 1930	298

## REMERCIEMENTS

Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer ma gratitude à François Ploux qui a accepté de diriger mes recherches.

Je remercie Philippe Bessin, président de l'association l'Alerte d'Évron, et Viviane Ricard, maire de Cuillé, qui m'ont permis d'avoir accès, dans les meilleures conditions qui soient, à des archives originales.

Je tiens aussi à remercier mes amis François Vinet et Mark Luxton pour leurs conseils.

Enfin, je suis plus que reconnaissant à mon épouse, Véronique, pour son soutien, ses conseils et ses relectures. Elle, ainsi que mes deux enfants, Cléo et Paul, ont contribué à l'aboutissement de ce projet de recherches.

---

**Titre : La sociabilité associative dans les communes rurales du département de la Mayenne des années 1830 aux années 1930**

**Mots clés :** sociabilité, association, campagne, Mayenne, XIX<sup>e</sup> siècle, XX<sup>e</sup> siècle

Cercles, corps de sapeurs-pompiers, associations musicales, sociétés conscriptives, clubs sportifs, amicales d'anciens élèves, amicales d'anciens combattants : des années 1830 aux années 1930, dans les campagnes du département de la Mayenne, représentatif de la France de l'Ouest, les cadres associatifs de la sociabilité, définie comme l'ensemble des liens sociaux créés pour eux-mêmes, pour le plaisir du lien, se multiplient. Cet essor témoigne d'une mutation profonde, qui, sur la période considérée, voit s'effacer une culture coutumière, attachée à la tradition, au profit d'une culture formalisée, promue par les notables ruraux.

---

**Title : Associative sociability in the Mayenne countryside from the 1830s to the 1930s**

**Keywords :** sociability, association, countryside, Mayenne, 19<sup>th</sup> century, 20<sup>th</sup> century

Literary circles, fire brigades, musical associations, gymnastics and shooting societies, sports clubs, clubs of former students, clubs of veterans: from the 1830s to the 1930s, in the countryside of the *département* of Mayenne, representative of western France, associative frameworks of sociability, defined as all social links for themselves, for the pleasure of the link, are multiplying. This rise shows a deep change during the period studied: a traditional customary culture dies out in favour of a formalized culture, fostered by the rural notables.

**Laboratoire TEMOS - Temps, Mondes, Sociétés**

UMR 9016 CNRS, Universités d'Angers, Bretagne Sud, Le Mans

5bis boulevard Lavoisier 49045 Angers cedex 01



# THÈSE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE SUD

ÉCOLE DOCTORALE N° 604  
*Sociétés, Temps, Territoires*  
Spécialité : HISTOIRE

Par

**Christophe TROPEAU**

**La sociabilité associative dans les communes rurales  
du département de la Mayenne, des années 1830 aux années 1930**

**VOL. II – Annexes**

**Thèse présentée et soutenue à Lorient, le 20 novembre 2020**

**Unité de recherche : TEMOS UMR 9016 CNRS**

**Thèse n° : 565**

## **Composition du Jury :**

Examineurs :

Robert BECK	Maître de conférences HDR en histoire contemporaine, Université François-Rabelais de Tours
Corinne MARACHE	Professeur d'histoire contemporaine, Université Bordeaux Montaigne
Julian MISCHI	Directeur de recherches en sociologie, INRAE Dijon

Directeur de thèse :

François PLOUX	Professeur d'histoire contemporaine, Université de Bretagne Sud
----------------	---



# SOMMAIRE

**Annexe 1** – Les communes de la Mayenne aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

**Annexe 2a** - Les trois arrondissements du département de la Mayenne, 1855-1866

**Annexe 2b** - Limites communales et cantonales de la Mayenne, 1951

**Annexe 3** – Les sociétés et cercles angevins dans les communes rurales mayennaises entre les années 1830 et le début des années 1880

**Annexe 4** – Associations catholiques et cercles angevins dans les communes rurales mayennaises au XIX<sup>e</sup> siècle

**Annexe 5** – Pompiers en manœuvre à Fougerolles, non-daté

**Annexe 6** – Les corps de sapeurs-pompiers dans les communes rurales du département de la Mayenne entre les années 1830 et 1875

**Annexe 7** – Les corps de sapeurs-pompiers dans les communes rurales mayennaises à la fin des années 1900

**Annexe 8** – Les sociétés de musique dans les communes rurales mayennaises entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et les années 1900

**Annexe 9** – La musique du Cercle Saint-Joseph d'Évron vers 1900

**Annexe 10a** – Concours de gymnastique de Craon, 4 août 1912 - Pyramides

**Annexe 10b** – Concours de gymnastique de Craon, 4 août 1912 - Mouvement d'ensemble

**Annexe 11a** – Fête de gymnastique à la Pôoté, animée par l'association des Chasseurs des Alpes mancelles, 25 mai 1913 - Mouvements d'ensemble avec bâtonnets

**Annexe 11b** - Fête de gymnastique à la Pôoté, animée par l'association des Chasseurs des Alpes mancelles, 25 mai 1913 – Pyramide

**Annexe 12a** – Match Meslay-Bierné, le 30 avril 1913

**Annexe 12b** – L'équipe de football de l'Étoile de Bierné, le 21 septembre 1913

**Annexe 13a** – La Sportive de Meslay. Fanfare [avant 1914]

**Annexe 13b** – La Sportive de Meslay. Exercices de gymnastique [avant 1914]

**Annexe 14** – Les sociétés conscriptives dans les communes rurales mayennaises (années 1880-années 1930)

**Annexe 15** – Les sociétés vélocipédiques dans les communes rurales mayennaises (1891-1906)

**Annexe 16a** – La course cycliste Paris-Brest et retour en 1891 : dépêches envoyées par le point de contrôle de Pré-en-Pail et publiées dans le quotidien *Le Petit Journal*

**Annexe 16b** – La course cycliste Paris-Brest et retour en 1901 : dépêches envoyées par le point de contrôle de Pré-en-Pail et publiées dans le quotidien *L'Auto-Vélo*

**Annexe 17** – L'Étoile sportive de Bierné, le 21 septembre 1913

**Annexe 18** – Sociétés conscriptives et associations sportives dans les communes rurales mayennaises (1880-années 1930)

**Annexe 19** – Les associations périscolaires dans les communes rurales mayennaises dans l'entre-deux-guerres

**Annexe 20** – Les groupements d'anciens combattants dans les communes rurales mayennaises dans l'entre-deux-guerres

**Annexe 21** – Les cercles républicains fondés dans les communes rurales mayennaises

**Annexe 22** – Les sociétés musicales des communes rurales mayennaises recevant une subvention départementale en 1935

**Annexe 23** – Les corps de sapeurs-pompiers dans les communes rurales mayennaises en 1932

**Annexe 24** – Les associations répertoriées dans les communes rurales mayennaises (années 1830 - années 1930)

**Annexe 25** – Un sud et un nord-est de la Mayenne moins touchés par la baisse démographique, entre les recensements de 1851 et de 1931

**Annexes 26** – La société de gymnastique de l'Alerte d'Évron en 1914, 1927 et 1930

**Annexe 27a** – Société de l'Avant-Garde de Renazé, non-daté

**Annexe 27b** – Société de tir et de gymnastique la Craonnaise, 21 février 1911

**Annexe 28a** – Marie-Louis-François Treton de Vaujuas-Langan vu par Alphonse Angot

**Annexe 28b** – Henri Treton de Vaujuas-Langan vu par Alphonse Angot

**Annexe 29** – Courrier du directeur de l'école de Landivy à la sous-préfecture de Mayenne, 15 mars 1921

**Annexe 30** – Articles sur la fanfare de Grez-en-Bouère parus dans *l'Écho de la Mayenne*

**Annexe 31a** – Troupe du patronage Saint-Nicolas de Craon, 25 février 1912

**Annexe 31b** – Troupe de l'Étoile sportive de Bierné, [1913]

**Annexe 31c** – Troupe du Cercle catholique de Couptrain, 2 mars 1913

**Annexes 32** – Extraits du registre du corps de sapeurs-pompiers de Fougerolles-du-Plessis

**Annexe 33a** – Société de tir et de gymnastique la Craonnaise. Pyramide, 21 février 1911

**Annexe 33 b** – Société de gymnastique la Jeanne-d'Arc d'Ernée. Fête de gymnastique au château de Montguéret, non-daté

**Annexe 34** – Un moment de veillée rurale au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

**Annexe 35** – Compte-rendu d'un « concert » au Cercle de Fontaine-Daniel le 14 février 1931

**Annexe 36** – Une assemblée à Courcité, non-daté

**Annexe 37** – La fête patronale de Bierné, le 28 juin 1831

**Annexe 38** – Fête de Jeanne d'Arc à Chammes, le dimanche 14 mai 1911

**Annexes 39** – Concours musical de Craon, dimanche 1<sup>er</sup> août 1897

**Annexe 40** – Bannière de la Fanfare de Cuillé, 1879 (mairie de Cuillé)

**Annexe 41** – Corps de sapeurs-pompiers participant au concours de pompes à incendie de Château-Gontier, le 18 août 1901

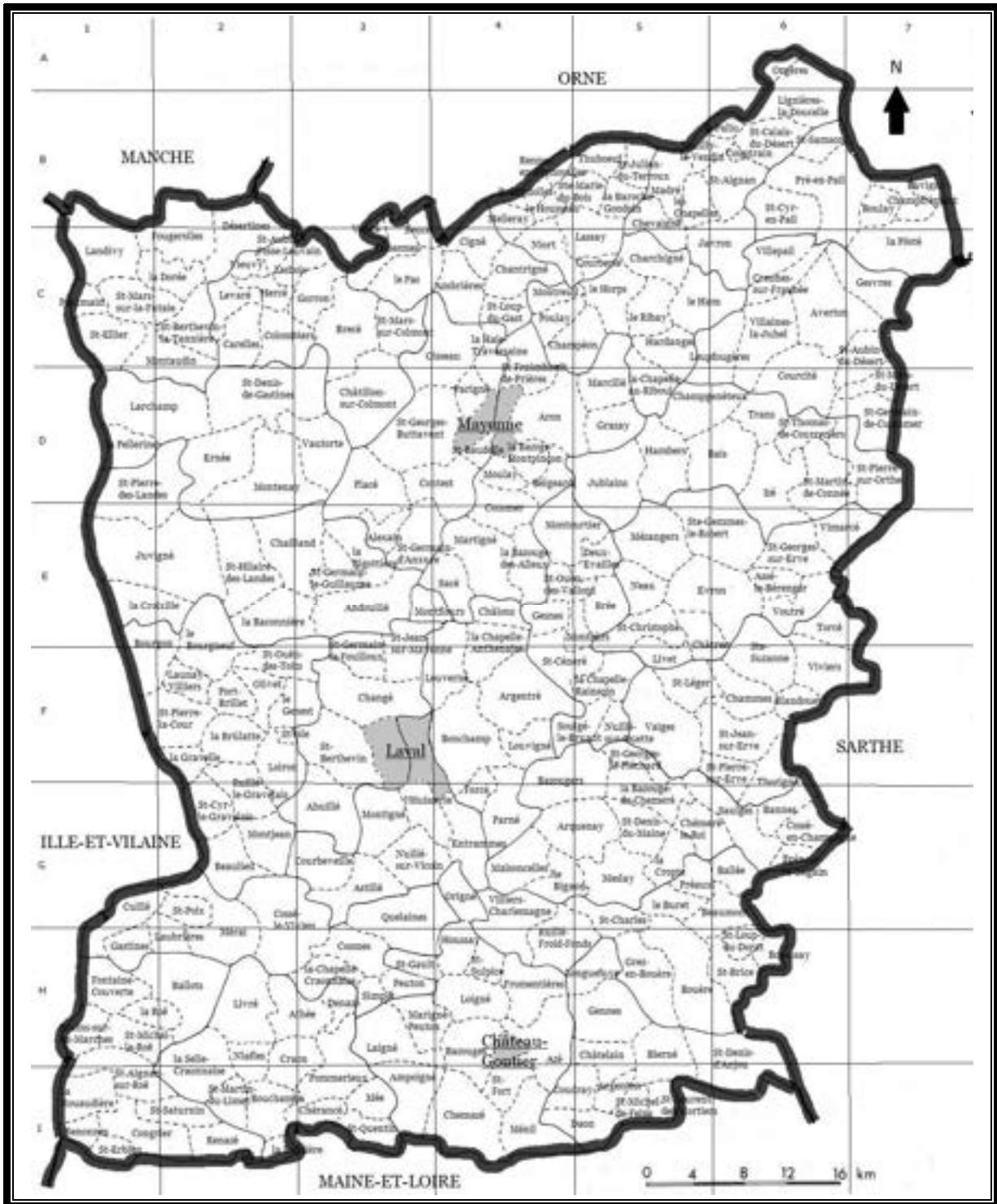
**Annexes 42** – Concours de pompes en Mayenne

**Annexe 43** – Course cycliste de 50 kilomètres organisée par le magasin de cycles Monnier, rue des halles à Craon, le 15 juin 1913

**Annexe 44** – Courrier du chef de musique de l'Harmonie des fendeurs d'ardoises de Renazé au préfet, 14 juin 1882

**Annexes 45** – Articles suite au concert de la Fanfare de Quelaines, le 26 novembre 1893

**Annexe 1 – Les communes du département de la Mayenne (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)**



Craon commune rurale  
 Laval commune urbaine  
 ORNE département limitrophe

----- limite de commune  
 \_\_\_\_\_ limite de canton

## Répertoire des communes rurales mayennaises

<p>Ahuillé, G3  Alexain, E3  Ambrières, C4  Ampoigné, I3  Andouillé, E3  Argenton, I5  Argentré, F4  Aron, D4  Arquenay, G4-5  Assé-le-Bérenger, E6  Astillé, G3  Athée, H2-3  Averton, C6  Azé, H4</p> <p>la Baconnière, E2  Bais, D5-6  Ballée, G6  Ballots, H2  Bannes, G6  la Baroche-Gondouin, B5  la Bazoge-Montpinçon, D4  la Bazouge-de-Chemeré, G5  la Bazouge-des-Alleux, E4  Bazougers, F4-F5  Bazouges, H4  Beaulieu, G2  Beaumont, G6  Belgeard, D4  Bierné, H5  le Bignon, G4  la Bigottière, E3  Blandouet, F6  la Boissière, I2  Bonchamp, F4  Bouchamps, I2  Bouère, H5  Bouessay, H6  Boulay, B7  le Bourgneuf, E2  Bourgon, E1-E2  Brains-sur-les-Marches, H1  Brecé, C3  Brée, E5  Brétignolles, B4  la Brûlatte, F2  le Buret, G5</p> <p>Careilles, C2  Chailland, E2-3  Châlons, E4  Chammes, F6  Champéon, C4-C5  Champfrémont, B7</p>	<p>Champgenéteux, D5-D6  Changé, F3  Chantrigné, C4  la Chapelle-Anthenaise, E4  la Chapelle-au-Riboul, D5  la Chapelle-Craonnaise, H3  la Chapelle-Rainsoin, F5  les Chapelles, B5  Charchigné, C5  Châtelain, H5  Châtillon-sur-Colmont, D3  Châtres, E5  Chemazé, I4  Chémeré-le-Roi, G5  Chérancé, I3  Chevaigné, B5  Cigné, C4  Colombiers, C3  Commer, D4-E4  Congrier, I1-I2  Contest, D3-D4  Cosmes, H3  Cossé-en-Champagne, G6  Cossé-le-Vivien, G2  Coudray, I4-I5  Couesmes, C3  Couptrain, B6  Courberie, C5  Courbeveille, G3  Courcité, D6  Craon, H2-3  Crennes-sur-Fraubée, C6  la Croixille, E1-E2  la Crotte, G5  Cuillé, G1</p> <p>Daon, I4-I5  Denazé, H3  Désertines, B2-C2  Deux-Évailles, E5  la Dorée, B2</p> <p>Entrammes, G4  Epineu-le-Seguin, G6  Ernée, D2  Évron, E5-E6</p> <p>Fontaine-Couverte, H1  Forcé, G4  Fougerolles, C2  Fromentières, H4</p> <p>Gastines, H1  le Genest, F2-F3</p>
---	--

<p>Gennes, H5  Gesnes, E4  Gesvres, C7  Gorron, C3  la Gravelle, F2  Grazay, D5  Grez-en-Bouère, H6</p> <p>la Haie-Traversaine, C4  le Ham, C5-6  Hambers, D5  Hardanges, C5  Hercé, C2  le Horps, C5  Houssay, H4  le Housseau, B4  l'Huisserie, G3</p> <p>Izé, D6</p> <p>Javron, C5-C6  Jublains, D5  Juvigné, E1-E2</p> <p>Laigné, H3  Landivy, C1  Larchamp, D1-D2  Lassay, C5  Laubrières, H2  Launay-Villiers, F2  Lesbois, C2-C3  Levaré, C2  Lignières-la-Doucelle, B6  Livet, F5  Livré, H2  Loigné, H4  Loiron, F2  Longuefuye, H5  Loupfougères, C5-C6  Louverné, F4  Louvigné, F4</p> <p>Madré, B5  Maisoncelles, G4  Marcillé, D5  Marigné-Peuton, H3  Martigné, E4  Mée, I3  Melleray, B4  Ménil, I4  Méral, G2-H2  Mézangers, E5  Meslay, G5  Montaudin, C1-C2  Montenay, D2  Montflours, E3-E4</p>	<p>Montigné, G3  Montjean, G2  Montourtier, E4-E5  Montreuil, C4  Montsûrs, E4-E5  Moulay, D4  Neau, E5  Neuilly-le-Vendin, B5  Niaflès, H2  Niort, C4  Nuillé-sur-Ouette, F5  Nuillé-sur-Vicoin, G3</p> <p>Oisseau, C3-C4  Olivet, F2  Orgères, A6  Origné, G4</p> <p>la Pallu, B6  Parigné, D4  Parné, G4  le Pas, C3  la Pellerine, D1  Peuton, H3  Placé, D3  Pommerieux, I3  Pontmain, C1  la Pôoté, C7  Port-Brillet, F2  Poulay, C4  Préaux, G5  Pré-en-Pail, B6</p> <p>Quelaines, G3</p> <p>Ravigny, B7  Renazé, I2  Rennes-en-Grenouilles, B4  le Ribay, C5  la Roë, H1-H2  la Rouaudière, I1  Ruillé-Froid-Fonds, H4  Ruillé-le-Gravelais, G2</p> <p>Sacé, E4  Saint-Aignan, B6  Saint-Aignan-sur-Roë, I1  Saint-Aubin-du-Désert, C7  Saint-Aubin-Fosse-Louvain, C2  Saint-Baudelle, D4  Saint-Berthevin, F3  Saint-Berthevin-la-Tannière, C2  Saint-Brice, H6  Saint-Calais-du-Désert, B6  Saint-Céneré, F4  Saint-Charles, G5</p>
--	---

<p> Saint-Christophe, E5  Saint-Cyr-en-Pail, B6  Saint-Cyr-le-Gravelais, G2  Saint-Denis-d'Anjou, H6  Saint-Denis-de-Gastines, D2  Saint-Denis-du-Maine, G5  Sainte-Gemmes-le-Robert, E5-E6  Saint-Ellier, C1  Sainte-Marie-du-Bois, B4-B5  Saint-Erblon, I1  Sainte-Suzanne, F6  Saint-Fort, I4  Saint-Fraimbault-de-Prières, C4-D4  Saint-Gault, H3  Saint-Georges-Buttavent, D3-D4  Saint-Georges-le-Flécharde, F5  Saint-Georges-sur-Erve, E6  Saint-Germain-d'Anxure, E3  Saint-Germain-de-Coulamer, D7  Saint-Germain-le-Fouilloux, F3  Saint-Germain-le-Guillaume, E3  Saint-Hilaire-des-Landes, E2  Saint-Isle, F2-F3  Saint-Jean-sur-Erve, F6  Saint-Jean-sur-Mayenne, E3-F3  Saint-Julien-du-Terroux, B5  Saint-Laurent-des-Mortiers, I5  Saint-Léger, F5  Saint-Loup-du-Dorat, H6  Saint-Loup-du-Gast, C4  Saint-Mars-du-Désert, D7  Saint-Mars-sur-Colmont, C3  Saint-Mars-sur-la-Futaie, C1  Saint-Martin-de-Connée, D6  Saint-Martin-du-Limet, I2  Saint-Michel-de-Feins, I5  Saint-Michel-la-Roë, H1  Saint-Ouën-des-Toits, F2  Saint-Ouën-des-Vallons, E4  Saint-Pierre-des-Landes, D1  Saint-Pierre-la-Cour, F2  Saint-Pierre-sur-Erve, F6  Saint-Pierre-sur-Orthe, D7  Saint-Poix, G2  Saint-Quentin, I3  Saint-Samson, B6  Saint-Saturnin, I2  Saint-Sulpice, H4  Saint-Thomas-de-Courceriers, D6  Saulges, G6  la Selle-Craonnaise, H2-I2  Senonnes, I1  Simplé, H3  Soucé, C3 </p>	<p> Soulgé-le-Bruant, F4-F5   Thorigné, F6  Thubœuf, B5  Torcé, E6  Trans, D6   Vaiges, F5  Vaucé, C3  Vautorte, D3  Vieuvy, C2  Villaines-la-Juhel, C6  Villepail, C6  Villiers-Charlemagne, G4  Vimarcé, E6-E7  Viviers, F6  Voutré, E6 </p>
---	--



**Annexe 2a** – Les trois arrondissements du département de la Mayenne, 1855-1866  
 (Carte dressée sous la direction de V. A. Malte-Brun, par A. H. Dufour, géographe.  
 Extrait de l'Atlas de la France illustrée, pl. 32)



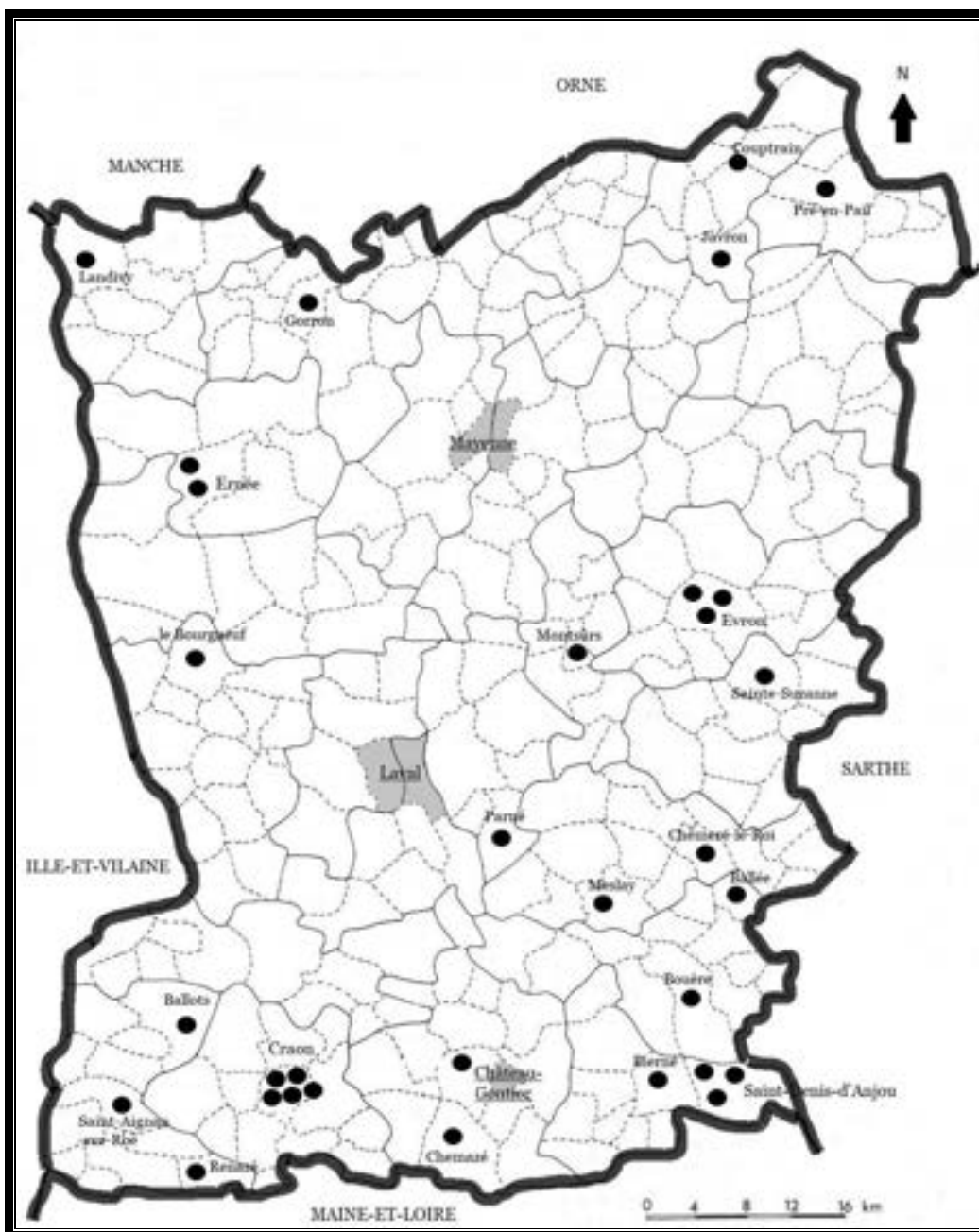
Source : Arch. départ. de la Mayenne, 1 Fi 60

**Annexe 2b** – Limites communales et cantonales de la Mayenne, 1951



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 1 Fi 152

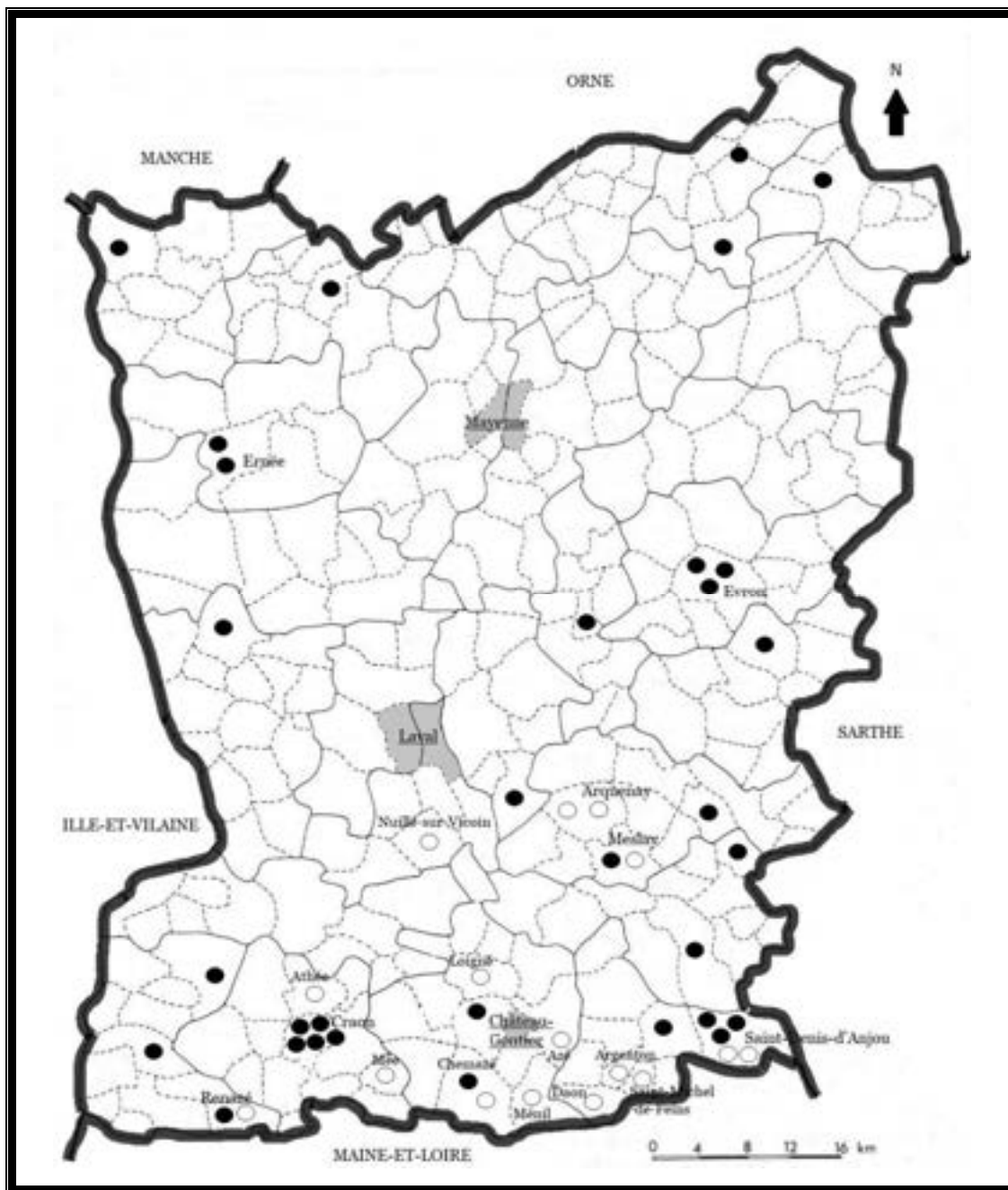
**Annexe 3** – Les sociétés et cercles angevins dans les communes rurales mayennaises entre les années 1830 et le début des années 1880



**Légende**

- société ou cercle angevin
- limite de commune
- \_\_\_\_\_ limite de canton
- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

**Annexe 4** – Les sociétés de cure dans les communes rurales mayennaises au XIX<sup>e</sup> siècle



**Légende**

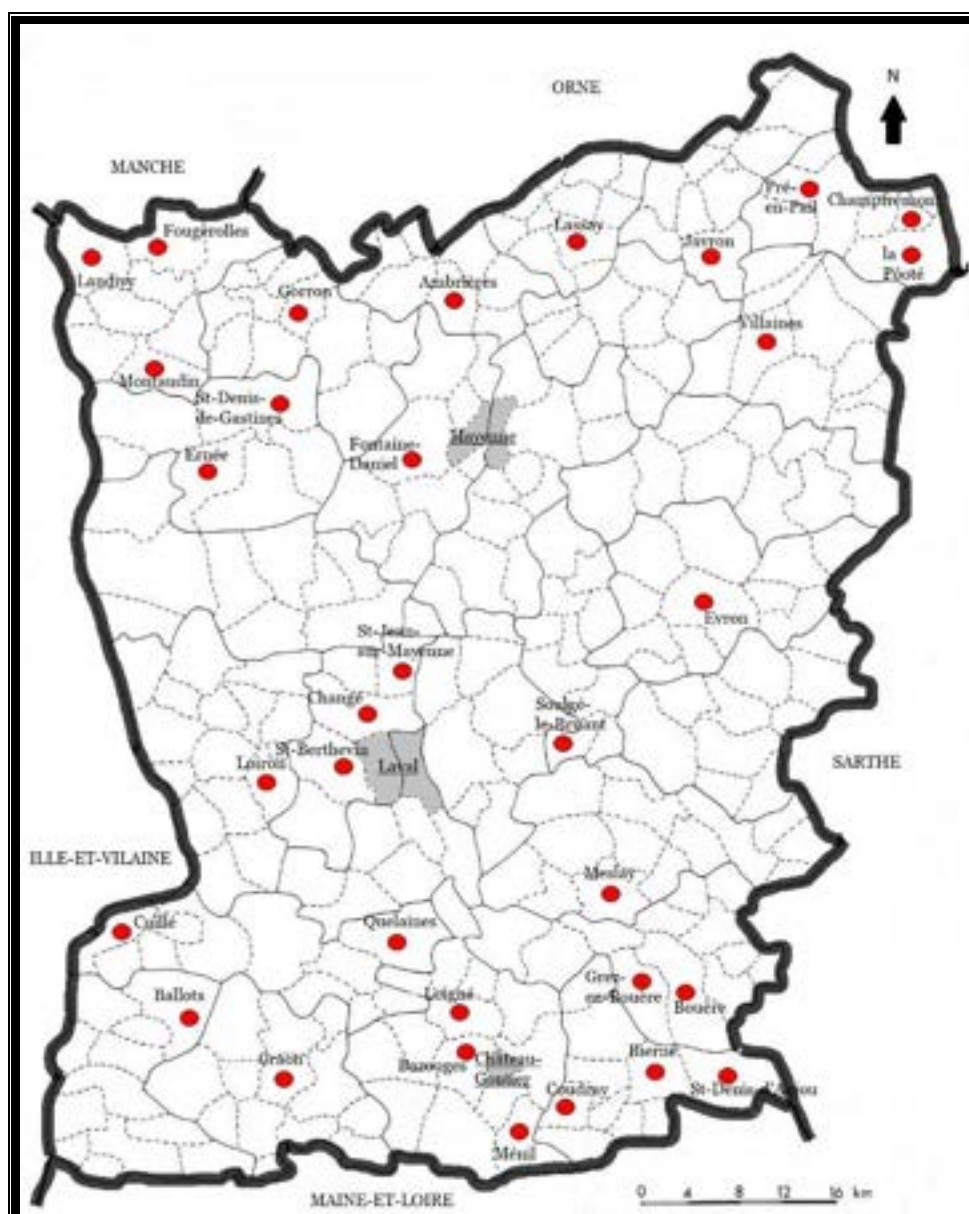
- |       |                   |              |                           |
|-------|-------------------|--------------|---------------------------|
| ○     | société de cure   | ●            | société ou cercle angevin |
| ----- | limite de commune | Craon        | commune rurale            |
| _____ | limite de canton  | <u>Laval</u> | commune urbaine           |
|       |                   | ORNE         | département limitrophe    |

**Annexe 5 – Pompiers en manœuvre à Fougerolles, non-daté**



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 95/22

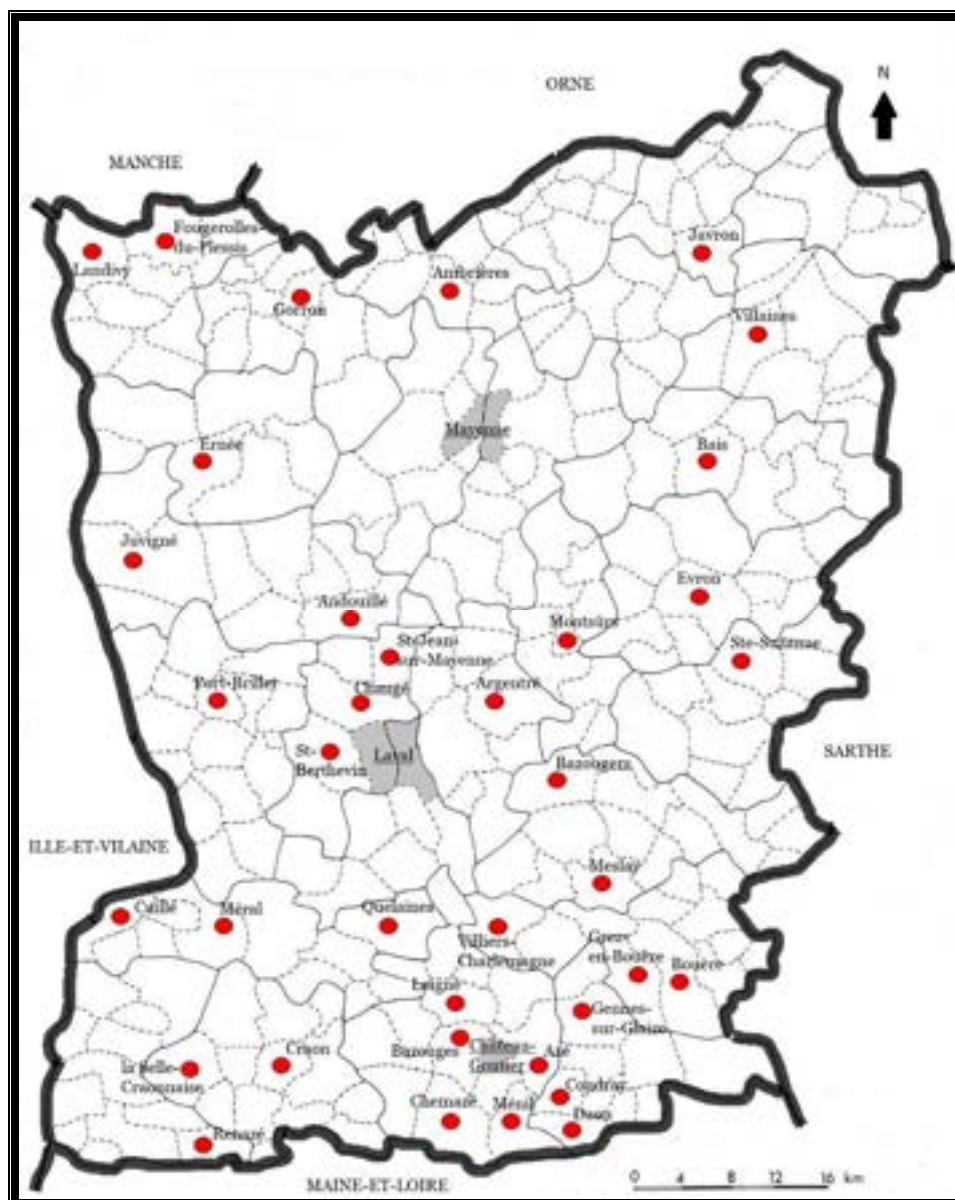
**Annexe 6** – Les corps de sapeurs-pompiers dans les communes rurales du département de la Mayenne entre les années 1830 et 1875



**Légende**

- corps rural de sapeurs-pompiers
- limite de commune
- \_\_\_\_\_ limite de canton
- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

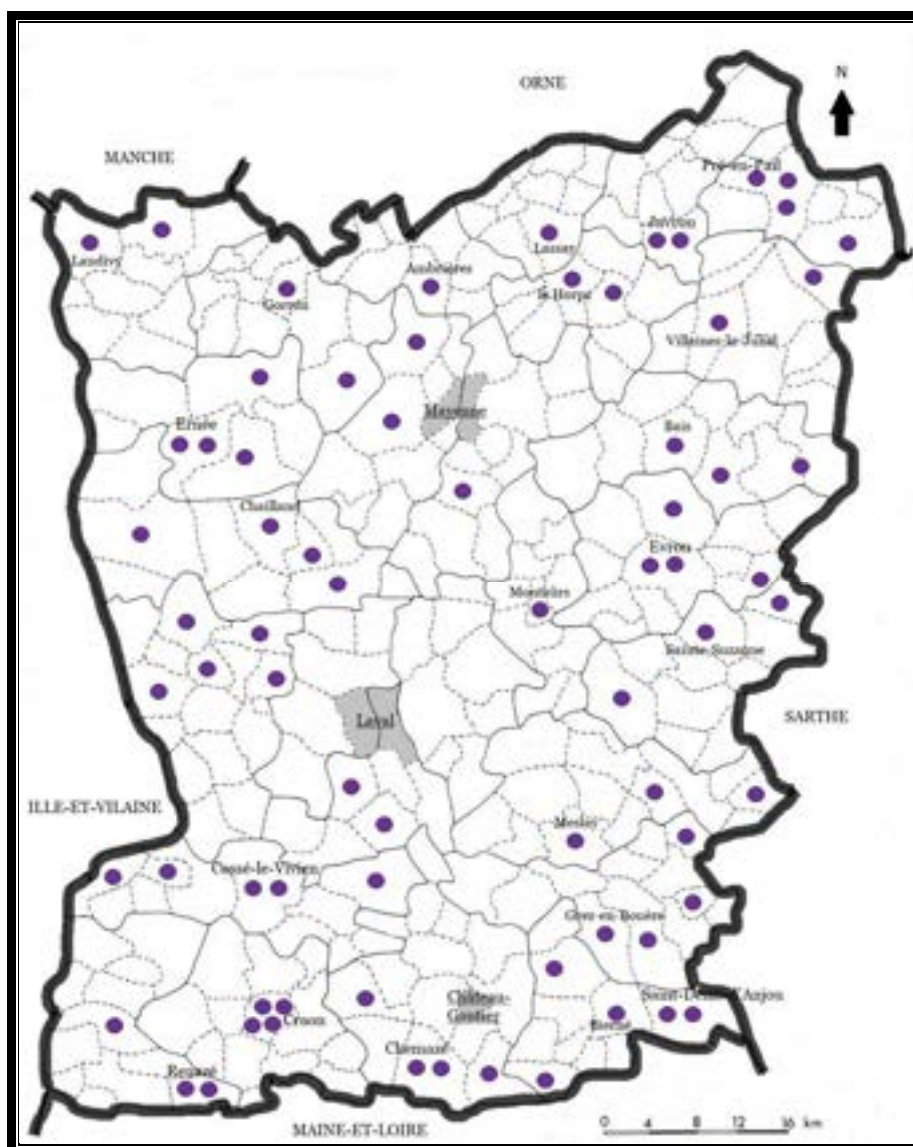
**Annexe 7** – Les corps de sapeurs-pompiers dans les communes rurales mayennaises à la fin des années 1900



**Légende**

- corps rural de sapeurs-pompiers
- limite de commune
- \_\_\_\_\_ limite de canton
- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

**Annexe 8** – Les sociétés de musique dans les communes rurales mayennaises entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et les années 1900



**Légende**

- société de musique
- limite de commune
- \_\_\_\_\_ limite de canton
- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe



**Annexe 9** – La musique du Cercle Saint-Joseph d'Évron vers 1900



Source : Arch. assoc. Alerte d'Évron

**Annexe 10a** - Concours de gymnastique de Craon, 4 août 1912 - Pyramides



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 80/169

**Annexe 10b** - Concours de gymnastique de Craon, 4 août 1912 - Mouvement d'ensemble



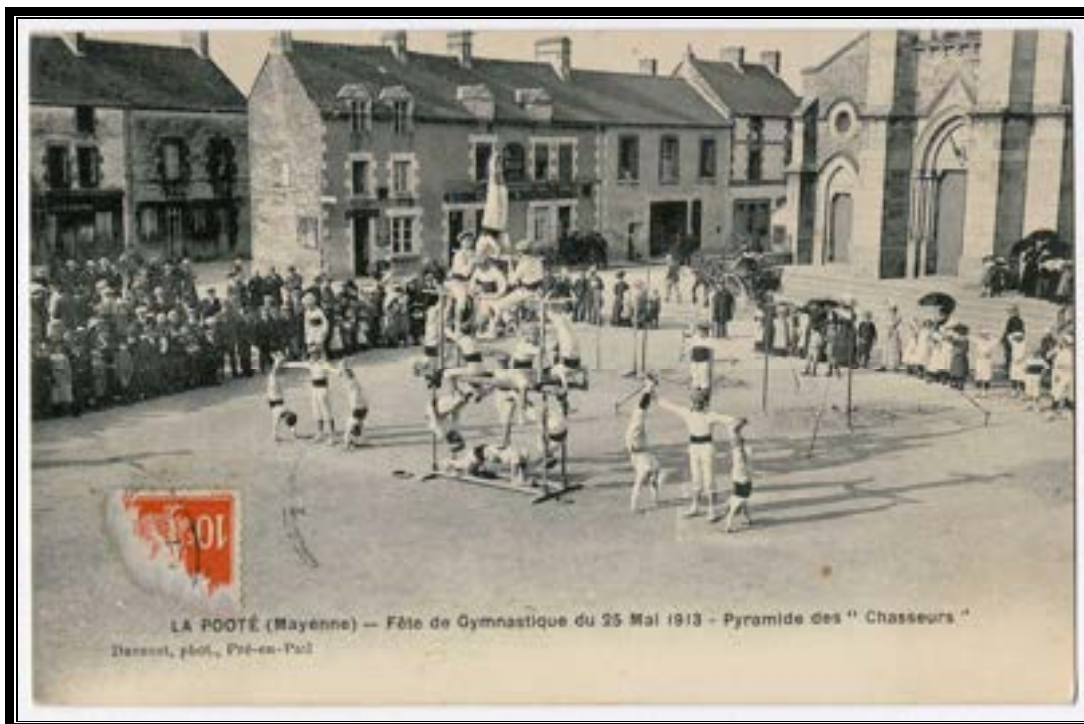
Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 80/172

**Annexe 11a** – Fête de gymnastique à la Pôoté, animée par l'association des Chasseurs des Alpes mancelles, 25 mai 1913 - Mouvements d'ensemble avec bâtonnets



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 216/34

**Annexe 11b** - Fête de gymnastique à la Pôoté, animée par l'association des Chasseurs des Alpes mancelles, 25 mai 1913 - Pyramide



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 216/35

**Annexe 12a** – Match Meslay-Bierné, le 30 avril 1913



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 28/42

**Annexe 12b** – L'équipe de football de l'Étoile de Bierné, le 21 septembre 1913



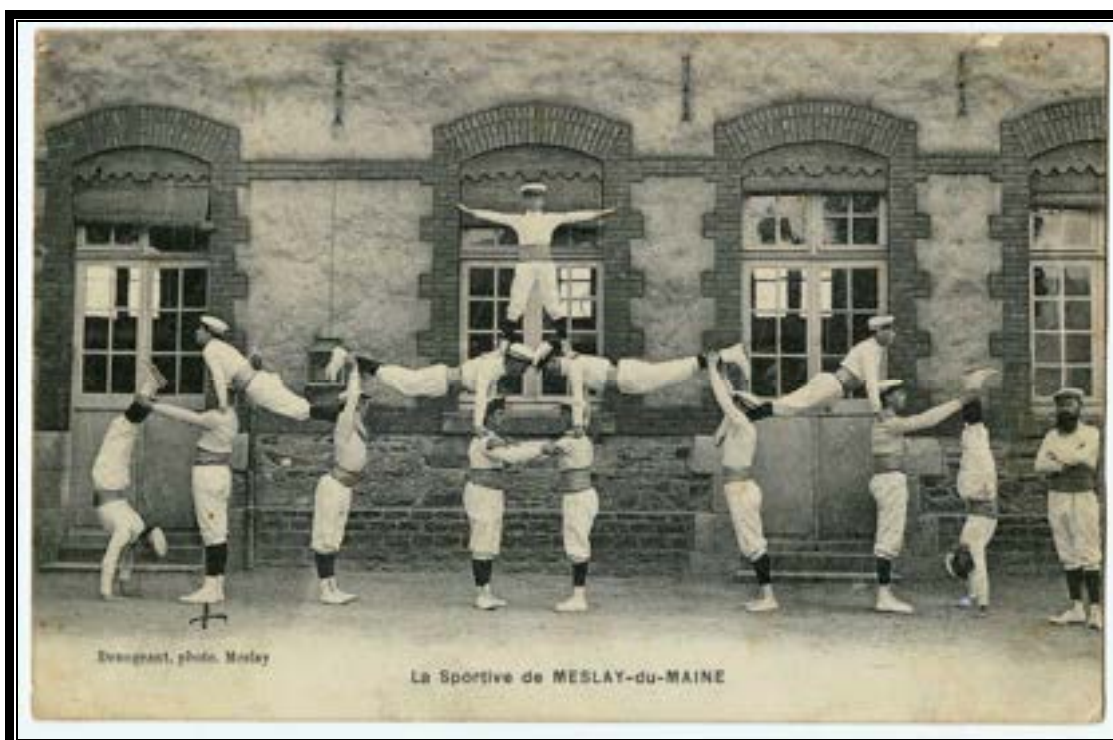
Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 28/39

**Annexe 13a** – La Sportive de Meslay. Fanfare [avant 1914]



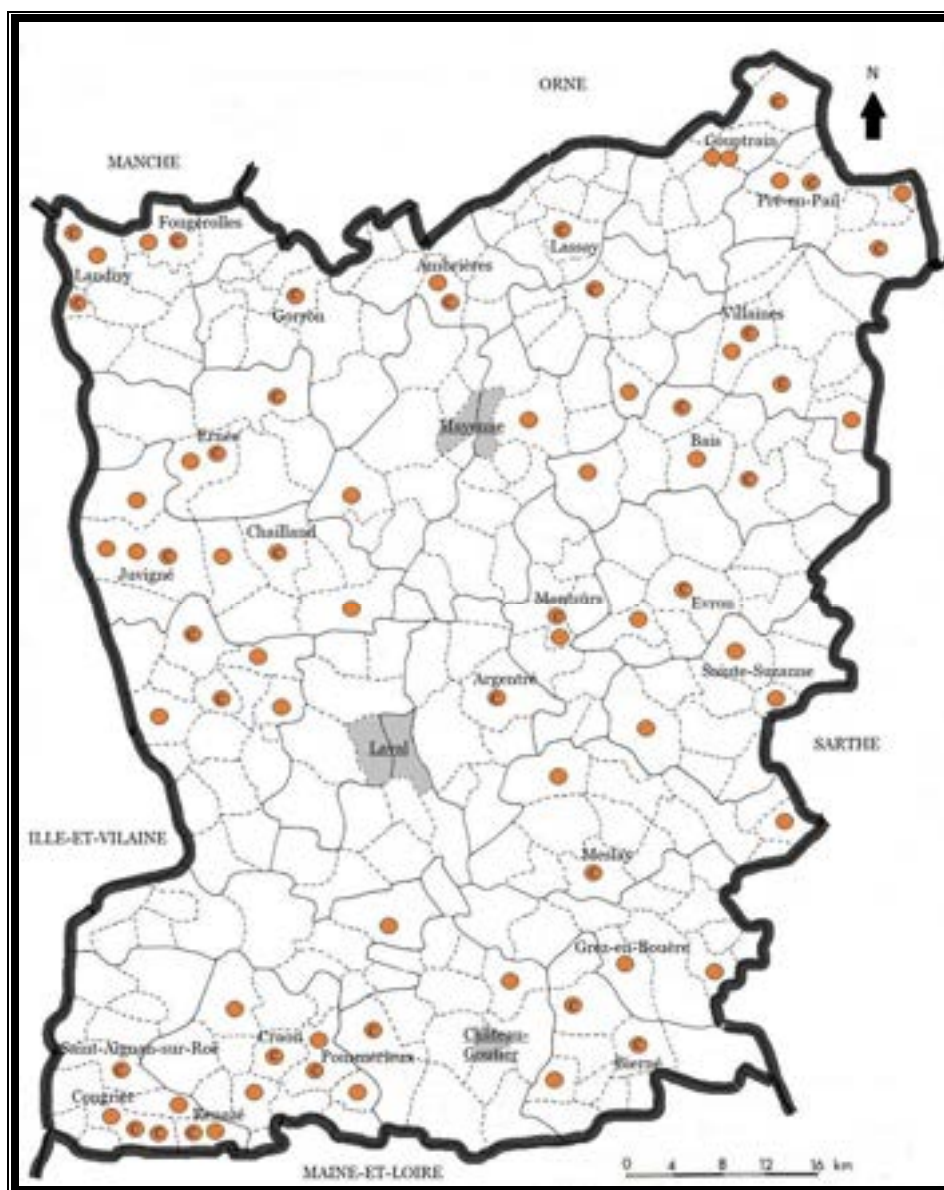
Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 138/112

**Annexe 13b** – La Sportive de Meslay. Exercices de gymnastique [avant 1914]



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 138/113

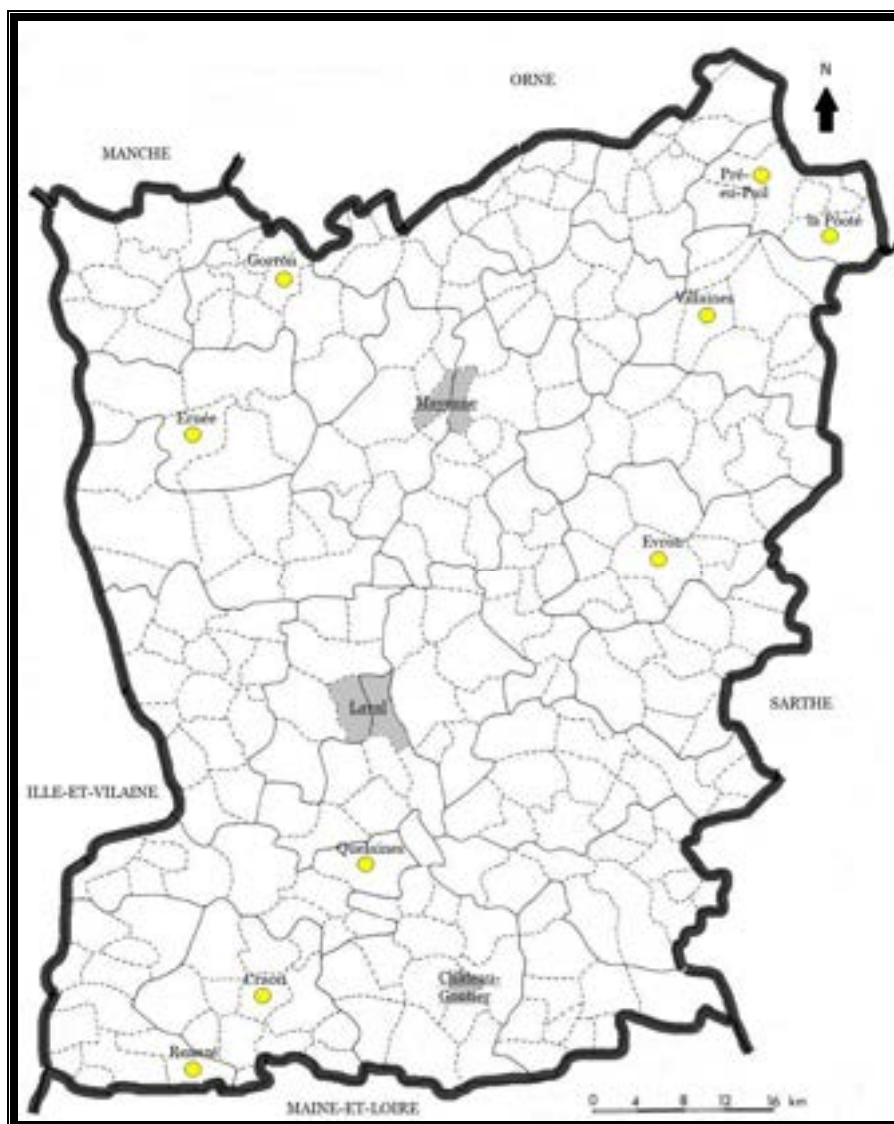
**Annexe 14** – Les sociétés conscriptives dans les communes rurales mayennaises (années 1880-années 1930)



**Légende**

- société conscriptive laïque
  - C société conscriptive catholique
  - Craon commune rurale
  - limite de commune
  - \_\_\_\_\_ limite de canton
- Laval commune urbaine
  - ORNE département limitrophe

**Annexe 15** – Les sociétés vélocipédiques dans les communes rurales mayennaises (1891-1906)



**Légende**

- |                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| ● société vélocipédique | Craon commune rurale         |
| ----- limite de commune | <u>Laval</u> commune urbaine |
| _____ limite de canton  | ORNE département limitrophe  |

**Annexe 16a** – La course cycliste Paris-Brest et retour en 1891 : dépêches envoyées par le point de contrôle de Pré-en-Pail et publiées dans le quotidien *Le Petit Journal*

**Édition du 9 septembre 1891 :**

« 13<sup>e</sup> contrôle – Pré-en-Pail (Retour)

Pré-en-Pail, 8 septembre, 5h. 55 soir

Un service d'ordre vient d'être établi devant le Café Parisien pour permettre aux coureurs d'arriver sans encombre au contrôle.

Pré-en-Pail, 6h. 10 soir

Terront [vainqueur de la course à Paris] a passé à Pré-en-Pail à 5h. 42 du soir. Une foule considérable, venue de tous les points du pays, lui a fait une véritable ovation. Des applaudissements et des cris de : « Vive Terront ! » l'ont accueilli à son arrivée au contrôle.

Il est reparti à 5h. 55, toujours suivi des applaudissements de la foule, dont l'enthousiasme peut se décrire. Il a été fortement frictionné par ses entraîneurs et a mangé au café Parisien un morceau de pain beurré, le premier depuis samedi, et bu un verre d'eau rougie et un bol de bouillon avec du jus de viande ; l'aspect de l'intrépide coureur est des meilleurs. On ne pourrait soupçonner, en le voyant, l'immense effort qu'il fait depuis trois jours ».

**Édition du 12 septembre 1891 :**

« 13<sup>e</sup> contrôle – Pré-en-Pail (Retour)

Pré-en-Pail (981 kil. du point de départ), 11 septembre, 9h. 10 matin

(...) La population n'a pas cessé de s'intéresser à la course : à chaque instant on vient au contrôle prendre des nouvelles des coureurs pour lesquels tout le monde manifeste la plus vive sympathie.

Le temps est plus beau que jamais, bien chaud par exemple dans le milieu de la journée ; les nuits sont splendides ; le vent continue à souffler de l'Est-ce qui est bon signe pour la persistance du beau temps, mais ce qui est fâcheux pour les coureurs qui l'ont ainsi debout ».

**Édition du 15 septembre 1891 :**

« Pré-en-Pail, 14 septembre, 10h. matin

(...) Aucun coureur n'est passé cette nuit. La pluie, qui a fait son apparition dans la soirée de dimanche, semble continuer aujourd'hui. Quatre-vingt-treize coureurs sont actuellement passés au contrôle de Pré-en-Pail retournant vers Paris. Nous en attendons encore quelques-uns venant de Brest ».



**Annexe 16b** – La course cycliste Paris-Brest et retour en 1901 : dépêches envoyées par le point de contrôle de Pré-en-Pail et publiées dans le quotidien *L'Auto-Vélo*

**Édition du 17 août 1901 :**

« **PRÉ-EN-PAIL** (contrôle fixe), 215 kil.

Heure prévue : 12h. 45 soir

Heure de passage : 12h. 5

Le contrôle est très bien installé au café de la Mairie dans la Grande-Rue de Pré-en-Pail, de plein-pied (*sic*) sur route. Des drapeaux, lanternes, grandes banderoles indiquent de très loin l'emplacement. De nombreux entraîneurs au service des concurrents sont ici depuis hier. Tout est prêt pour recevoir les coureurs. L'annonce de la course cause dans toute la région une effervescence extraordinaire. Les habitants viennent à chaque moment demander des renseignements concernant la course. Le service d'ordre est assuré par les gendarmes et le garde-champêtre ».

**Édition du 18 août 1901 :**

« **PRÉ-EN-PAIL** (contrôle fixe), 981 kil.

Heure prévue : minuit

Heure de passage : 10h. 27

Reste à faire : 215 kil.

Aujourd'hui il y a marché. Aussi il y a encore plus de monde qu'hier, la course provoque un intérêt considérable. Le contrôle est continuellement assiégé de personnes demandant des nouvelles de coureurs. Le travail du contrôle est rendu facile par l'obligeance de tous. Cette nuit la traversée de la ville sera éclairée au gaz. Nous installons un tableau noir pour l'affichage des résultats des différents contrôles. Ce soit nous aurons un transparent lumineux. (...)

**GARIN EN TÊTE**

Tandis que nous attendons les coureurs, le contrôle s'illumine et une véritable cohue commente les télégrammes dès leur affichage. (...) Toutes les maisons sont illuminées. Une voiture qui fait face au contrôle est garnie de curieux ayant payé leur place pour mieux voir. Et tout à coup, au loin, un tumulte effroyable, des applaudissements frénétiques. C'est

**GARIN**

qui arrive à 10 h. 27 m. 30 s.

Pour la première fois depuis le départ, le coureur roubaisien est en tête. Il a enfin passé son formidable adversaire [Lucien Lesna, en tête depuis le départ de Paris]. Désormais, la course entre dans une nouvelle phase. Que nous réservent les 215 kilomètres qui

séparent Pré-en-Pail de Paris ? Garin signe rapidement tandis que crépitent encore les bravos, et repart fuyant cette fois Lesna qu'il a si longtemps poursuivi.

On attend Lesna assez longtemps et enfin le pauvre Lucien, très fatigué, arrivé à 11h. 17 m. 20 s. C'est exactement à la côte de Cheminé [les Cheminées, hameau situé sur la commune de Champéon] qu'il a été atteint et passé aussitôt par Garin. Il arrive très fatigué. Il a des cloques aux jambes et signe, soutenu (...) ; il prend du bouillon avec des œufs battus et repart. Deux voitures automobiles le suivent avec des entraîneurs et des machines de rechange. (...)

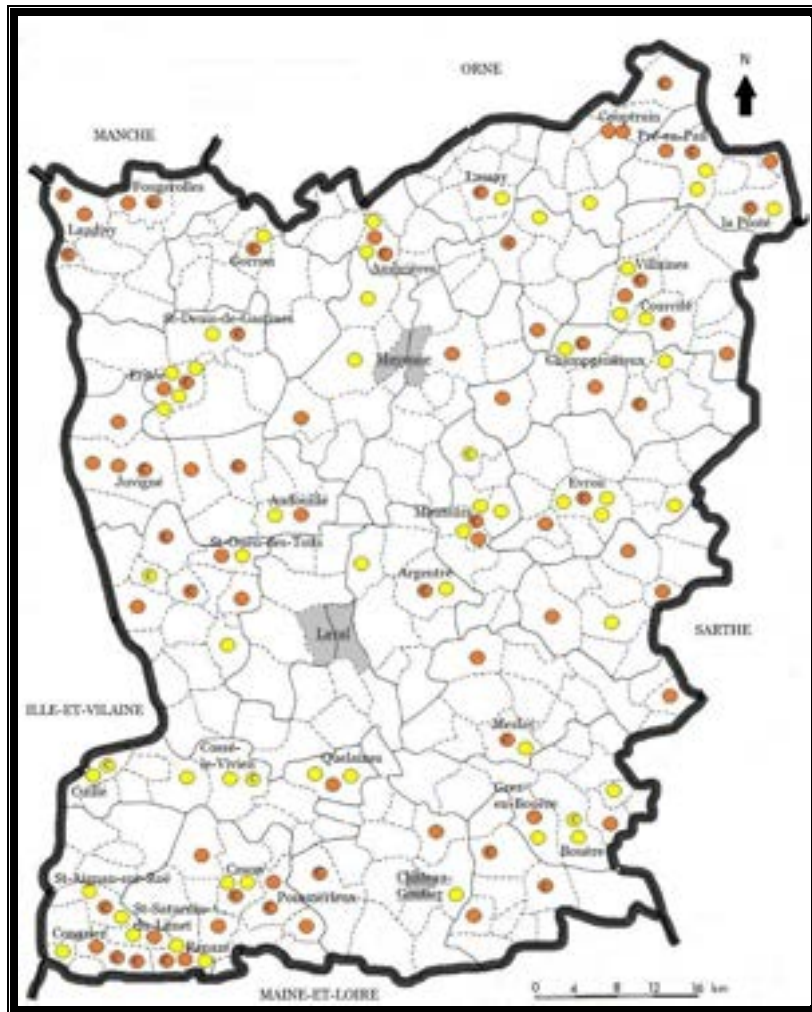
[Ajout à la dépêche :] On annonce que Lesna a abandonné à Saint-Denis-sur Sarthon [commune de l'Orne, limitrophe du département de la Mayenne, située à une douzaine de kilomètres de Pré-en-Pail].

**Annexe 17** – L'Étoile sportive de Bierné, le 21 septembre 1913



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 28/39

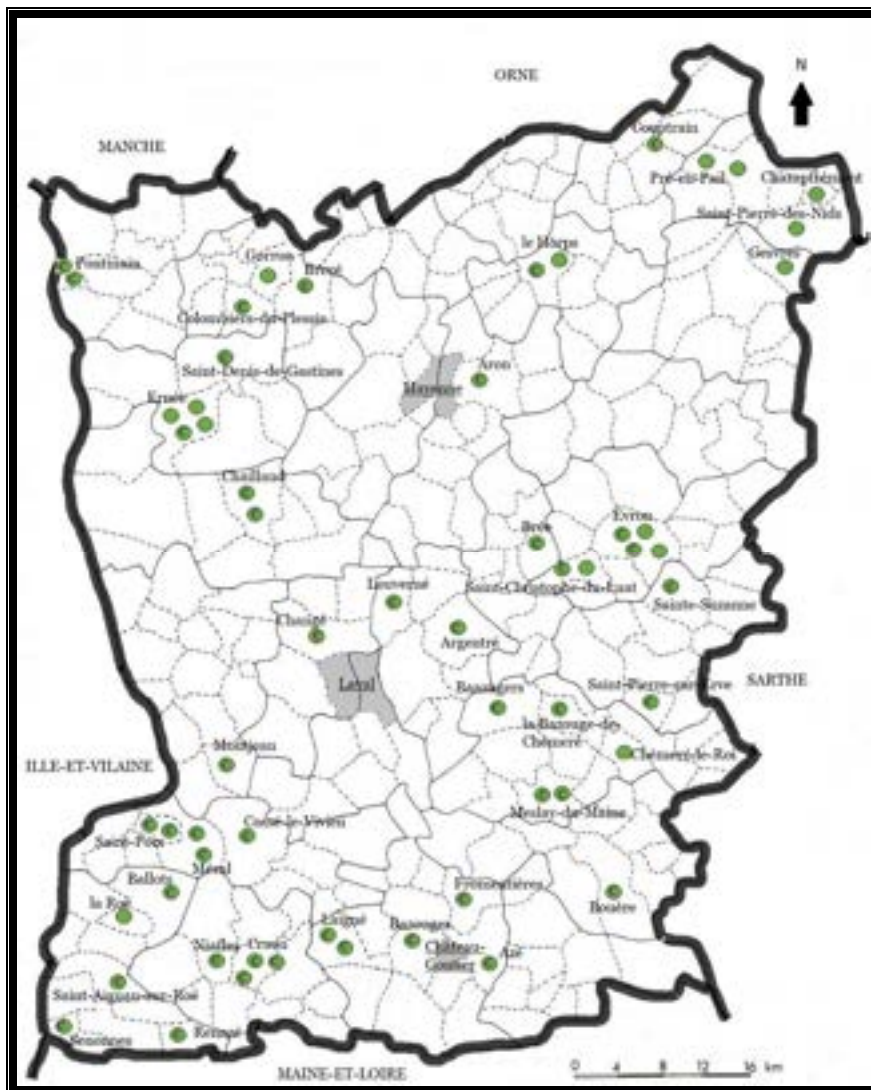
**Annexe 18 – Sociétés conscriptives et associations sportives dans les communes rurales mayennaises (1880-années 1930)**



**Légende**

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| ● société conscriptive laïque | ● <sup>C</sup> société conscriptive catholique |
| ● société sportive laïque     | ● <sup>C</sup> société sportive catholique     |
| ----- limite de commune       | Craon commune rurale                           |
| _____ limite de canton        | <u>Laval</u> commune urbaine                   |
|                               | ORNE département limitrophe                    |

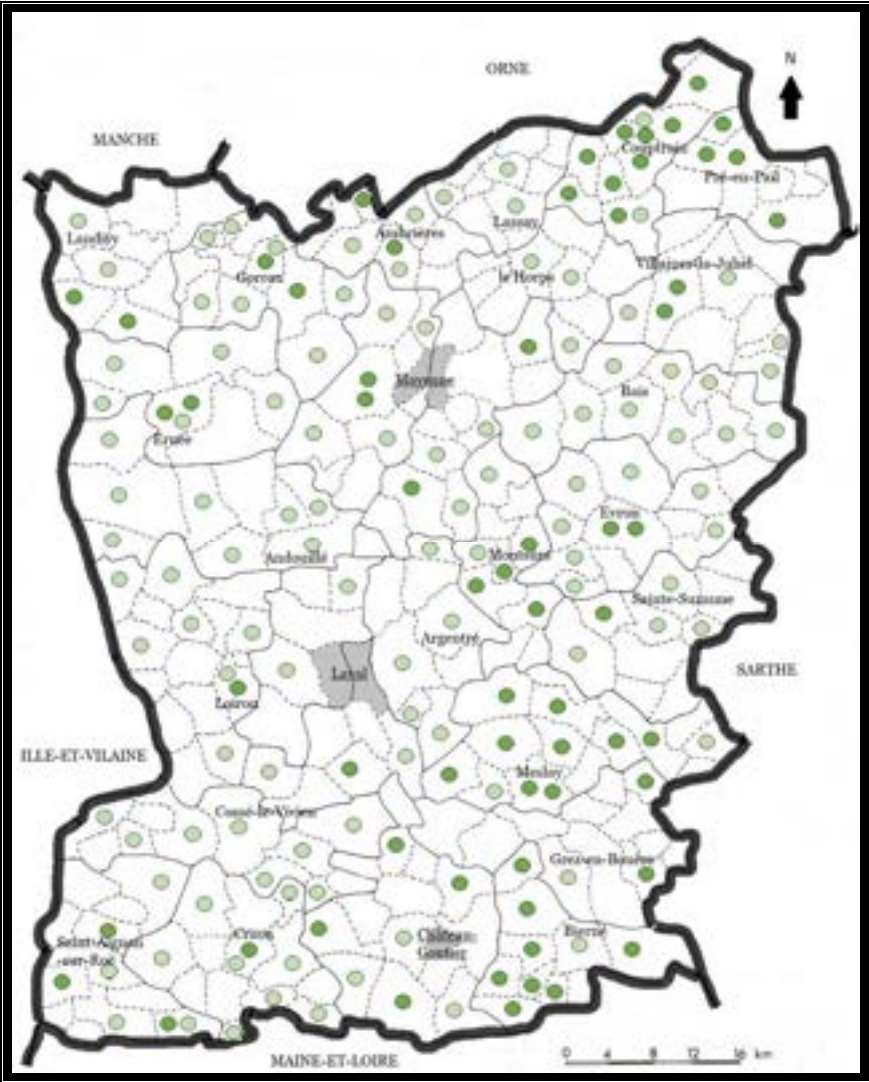
**Annexe 19** – Les associations périscolaires dans les communes rurales mayennaises dans l’entre-deux-guerres



**Légende**

- société périscolaire laïque
- C société périscolaire catholique
- limite de commune
- \_\_\_\_\_ limite de canton
- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

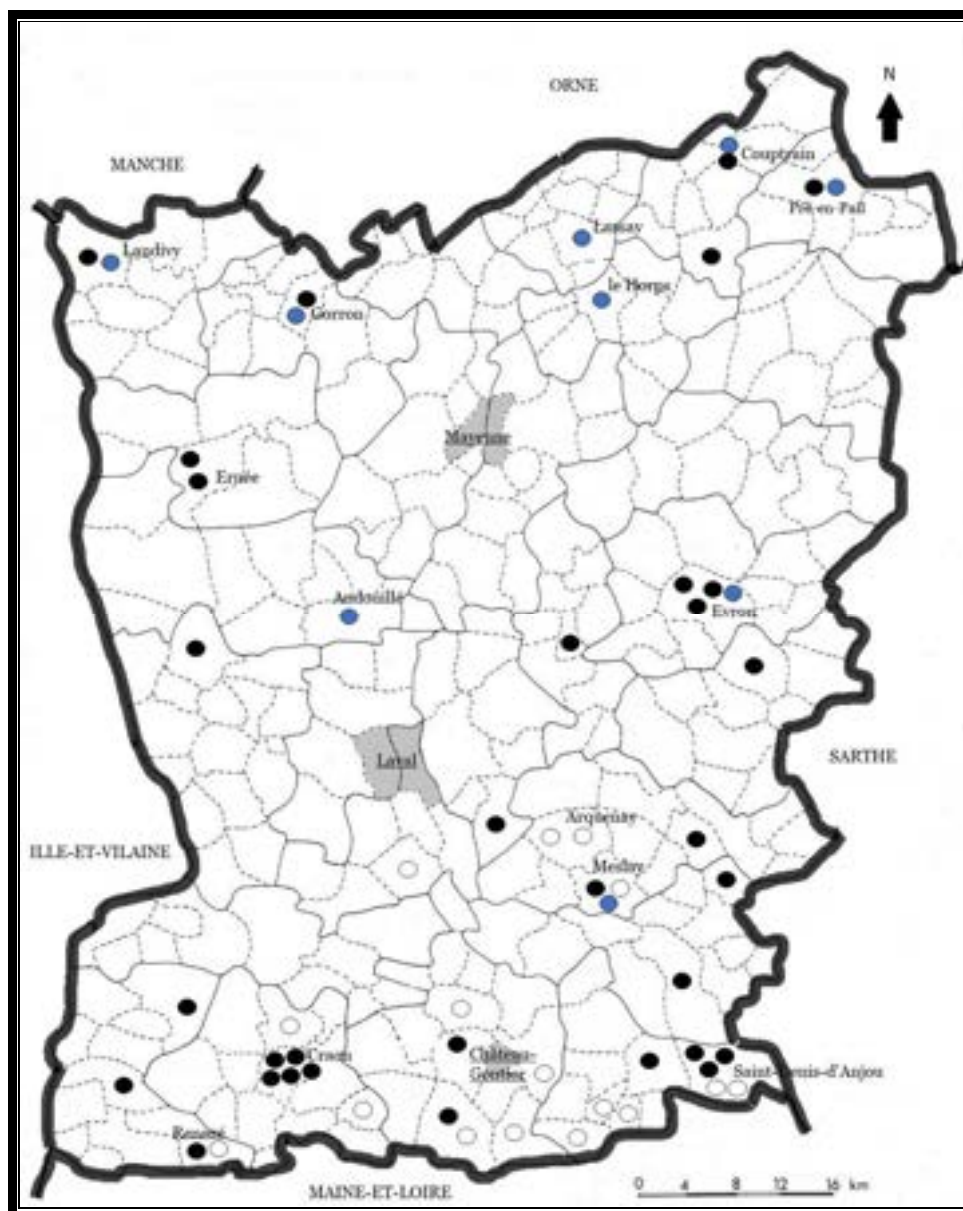
**Annexe 20** – Les groupements d’anciens combattants dans les communes rurales mayennaises dans l’entre-deux-guerres



**Légende**

- association
- section d’association
- Craon commune rurale
- limite de commune
- Laval commune urbaine
- \_\_\_\_\_ limite de canton
- ORNE département limitrophe

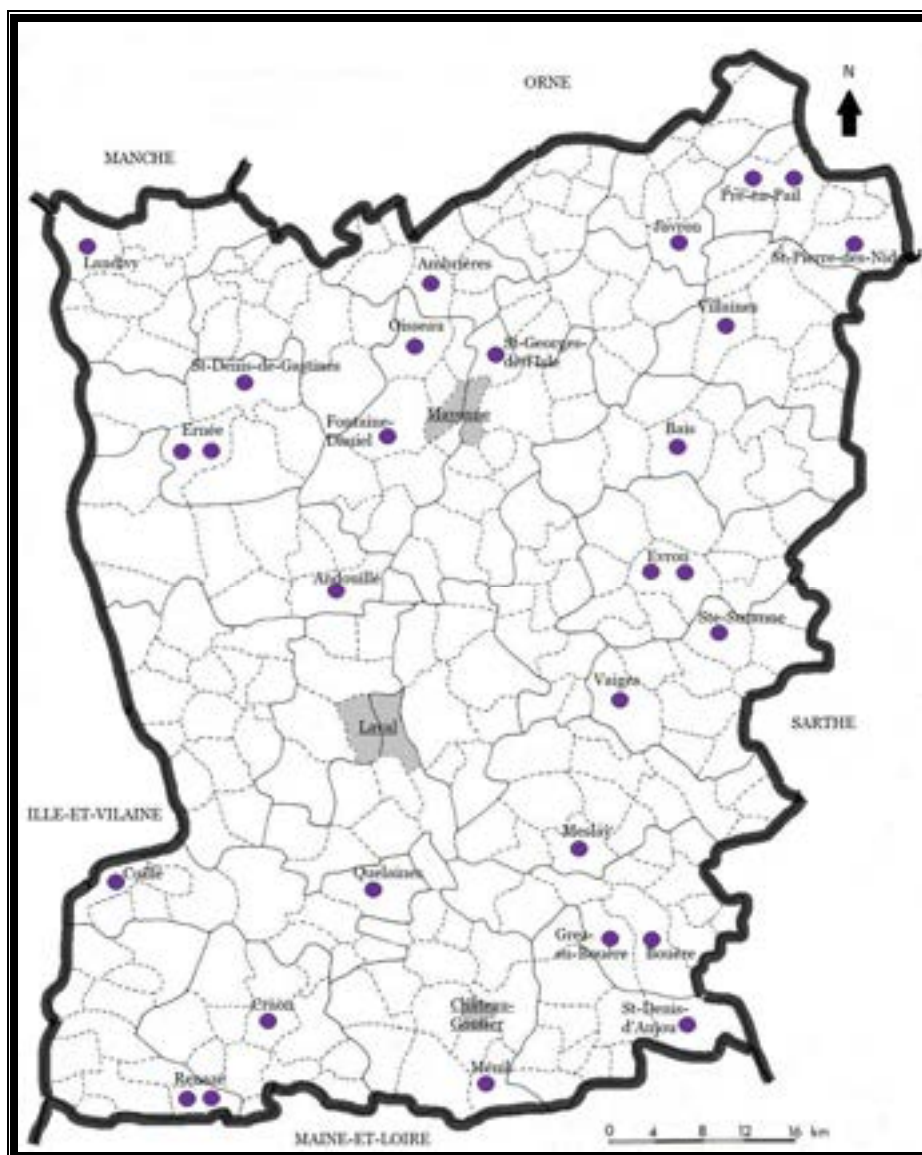
**Annexe 21 – Les cercles républicains fondés dans les communes rurales mayennaises**



**Légende**

- cercle républicain
- cercle angevin préexistant
- société de cure préexistante
- limite de commune
- Craon commune rurale
- \_\_\_\_\_ limite de canton
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

**Annexe 22 – Les sociétés musicales des communes rurales mayennaises recevant une subvention départementale en 1935**

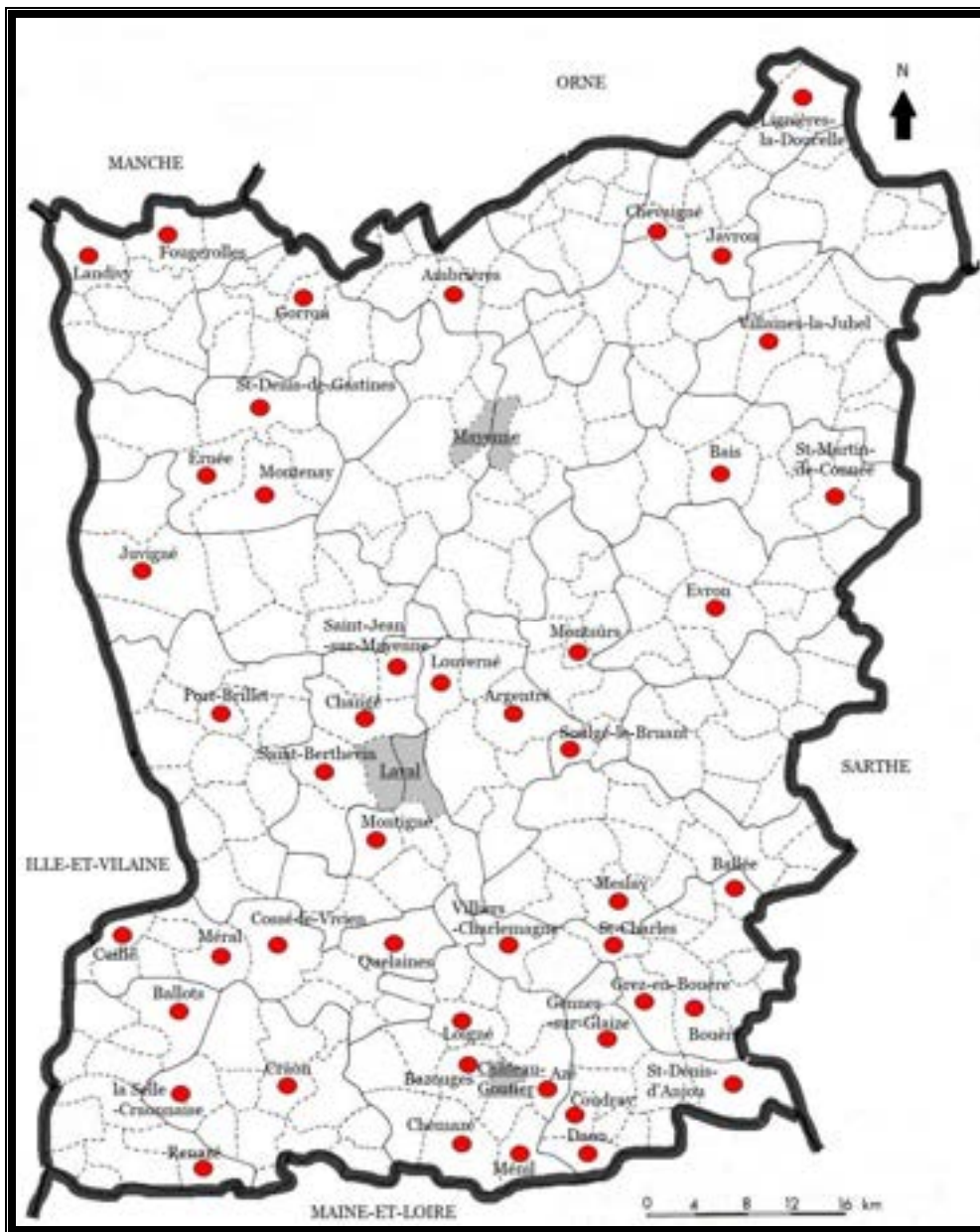


**Légende**

- société de musique
- limite de commune
- \_\_\_\_\_ limite de canton
- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe



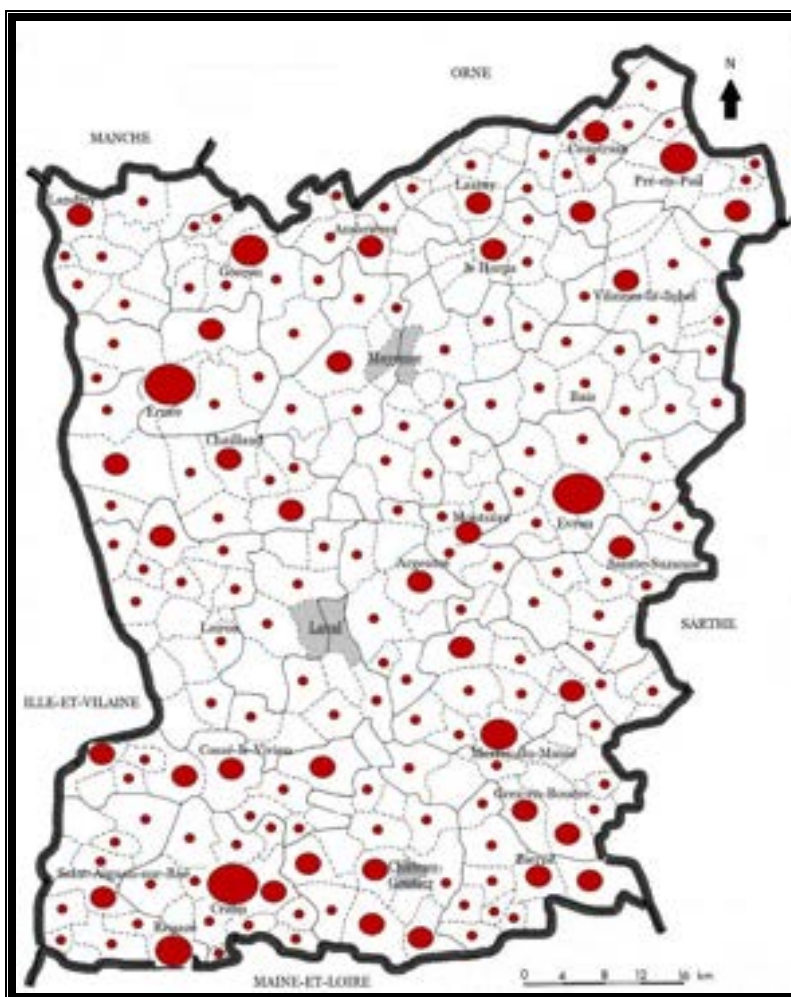
**Annexe 23** – Les corps de sapeurs-pompiers dans les communes rurales mayennaises en 1932



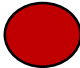



**Légende**

- corps rural de sapeurs-pompiers
- limite de commune
- \_\_\_\_\_ limite de canton
- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

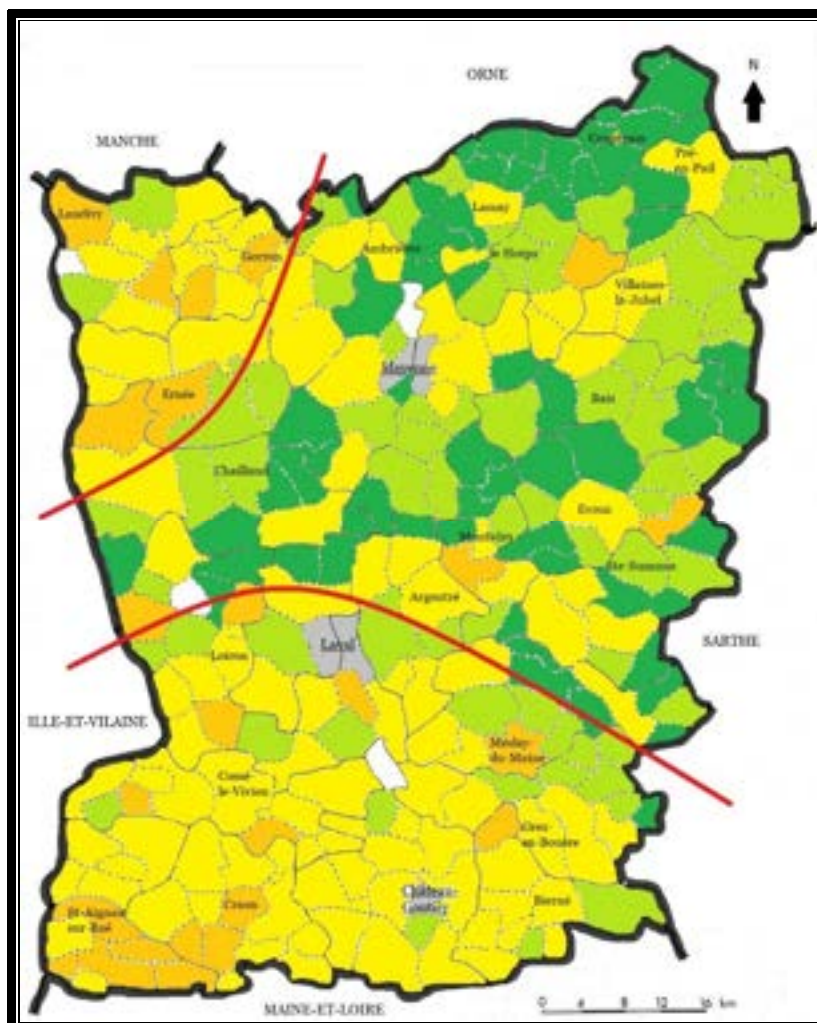
**Annexe 24** – Les associations répertoriées dans les communes rurales mayennaises (années 1830 - années 1930)



**Légende**

- |   |                      |   |                        |
|---|----------------------|---|------------------------|
|  | 18 à 21 associations |  | 12 à 14 associations   |
|  | 4 à 9 associations   |  | 1 à 3 associations     |
|   |                      |   | Craon commune rurale   |
| -----   | limite de commune    | <u>Laval</u>  | commune urbaine        |
| _____   | limite de canton     | ORNE  | département limitrophe |

**Annexe 25** – Un sud et un nord-est de la Mayenne moins touchés par la baisse démographique, entre les recensements de 1851 et de 1931



**Légende :**

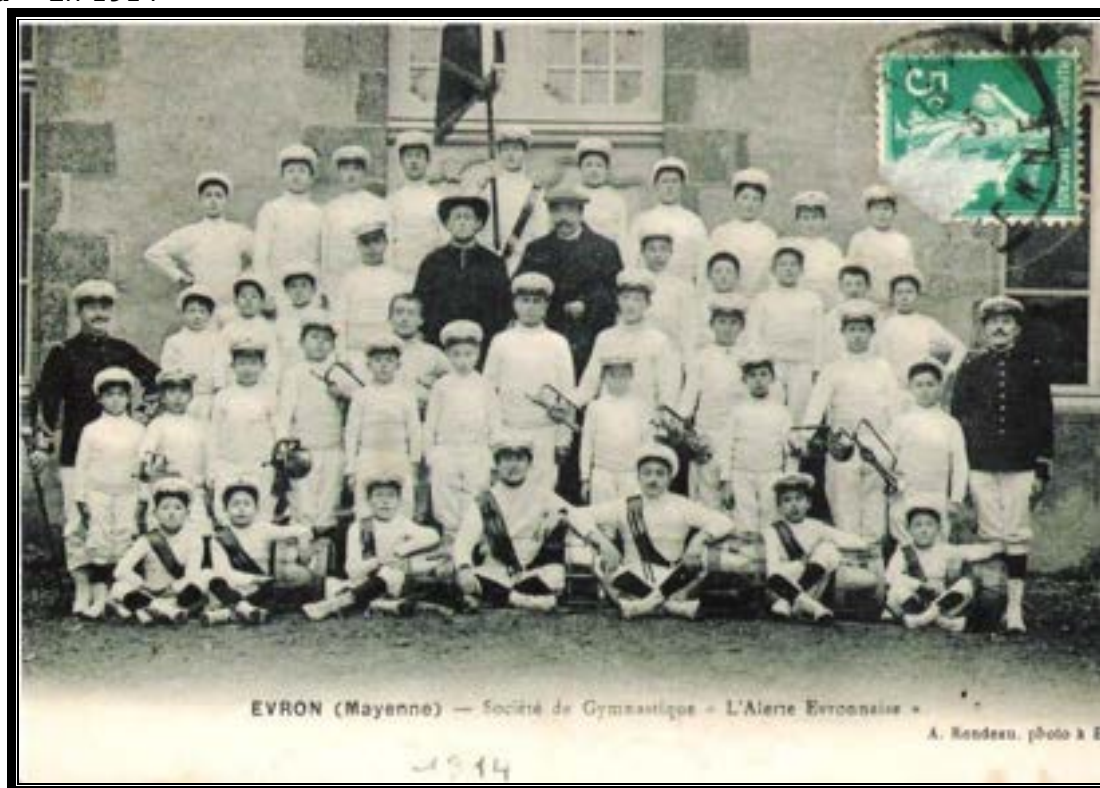
- Baisse démographique inférieure ou égale à 20%
- Baisse démographique supérieure à 20% et inférieure ou égale à 40%
- Baisse démographique supérieure à 40% et inférieure ou égale à 50%
- Baisse démographique supérieure à 50%
- Absence de données (communes inexistantes en 1851)

- Craon commune rurale
- Laval commune urbaine
- ORNE département limitrophe

- limite de commune
- \_\_\_\_\_ limite de canton

**Annexe 26** – La société de gymnastique de l'Alerte d'Évron

**26a** – En 1914



**26b** – En 1927



26c – En 1930



Source : Arch. assoc. Alerte d'Évron

**Annexe 27a** – Société de l'Avant-Garde de Renazé, non-daté



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 169/56

**Annexe 27b** – Société de tir et de gymnastique la Craonnaise, 21 février 1911



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 80/51

**Annexe 28a** – Marie-Louis-François Treton de Vaujuas-Langan vu par Alphonse Angot

« (...) il habita le château de Frênay, au Bourgneuf, fut emprisonné en 1832 pour participation à l'insurrection royaliste, devint conseiller général de son canton en 1848, membre de l'Assemblée législative, l'année suivante, et se fit remarquer par ses lumières, son sens pratique et son dévouement. Aux ultra-légitimistes qui le traitaient de modéré, il répondait en 1849 qu'il voulait l'union de toutes les forces honnêtes contre la Révolution. (...) L'empereur le fit enfermer à Vincennes après le 2 décembre. Rendu à la liberté, il se consacra aux œuvres de piété et de bienfaisance, qui le firent admirer et bénir par toute une population reconnaissante. Il mourut saintement le 16 mai 1864. Avec son frère, Marie-Joseph-Camille, il obtint en 1842 de joindre au nom de Vaujuas celui de Langan, éteint dans la personne de sa mère ».

Source : ANGOT Alphonse, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne, op. cit.*, t. III, p. 855

**Annexe 28b** - Henri Treton de Vaujuas-Langan vu par Alphonse Angot

« (...) [il] fut maire du Bourgneuf et conseiller général pour le canton de Loiron depuis 1871 jusqu'à sa mort. Il échoua aux élections législatives de 1877 (...), mais passa le troisième sur cinq au scrutin de liste de 1885 avec une majorité de 10 000 voix sur le plus favorisé de ses concurrents. Aucun de ses votes ne pourra jamais lui être reproché, ni par les catholiques, personne ne l'était plus sincèrement, plus ardemment que lui, ni par les agriculteurs français dont il contribua à faire triompher les droits à des tarifs protecteurs. Dans le département, dans son canton, la même influence se fit sentir plus efficace par l'appui moral qu'il donna à toutes les causes nobles et sérieuses débattues au Conseil général, sans négliger pourtant celle de l'ouverture de la chasse ; par la création ou le soutien des écoles chrétiennes au Bourgneuf, à Beaulieu, à Courbeville, à la Chapelle-Rainsouin, et par l'impulsion et les subsides qui contribuèrent à la bonne renommée du Comice cantonal qu'il n'hésita pas à transformer en association agricole quand, par une mesure dirigée spécialement contre lui, on supprima les secours et l'organisation officiels. Les courses de Saint-Ouen sont grande partie son œuvre.

Il est mort âgé de soixante-seize ans, le dimanche 13 janvier 1907.

L'attachement réciproque du conseiller, du maire et des administrés était constant et complet, aussi les collègues de toutes les administrations dont il était membre sont-ils venus lui payer le tribut de leur respectueuse sympathie et rendre hommage à la noblesse de son caractère ».

Source : ANGOT Alphonse, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne, op. cit.*, t. IV, p. 922-923

**Annexe 29** – Courrier du directeur de l'école de Landivy à la sous-préfecture de Mayenne, 15 mars 1921

« Monsieur Bossé,

C'est en qualité d'ancien camarade de misère, de souffre-douleur du fou Hallier que je veux vous demander un service : j'ai été votre sergent de demi-section à Sillé. Je suis instituteur ici.

Il existait avant la guerre à Landivy une société de tir et de préparation militaire appelée les Volontaires. Comme toutes les sociétés similaires elle ne fonctionna pas pendant la guerre. Lorsque je suis arrivée (*sic*) dans cette commune en octobre dernier, venant de Chailland, j'ignorais l'existence de ladite société.

Le 26 septembre 1920, le maire reçut une demande de renseignements et répondit « que la société ne fonctionnait plus et qu'elle pouvait être considérée comme dissoute ». Huit jours après les cléricaux déposaient à la sous-préfecture des statuts pour la constitution d'une société sportive. C'est à ce moment que je fus avisé de la dissolution de la société des volontaires. Je me suis empressé d'en informer le président, tenu dans l'ignorance, ainsi que les personnalités républicaines et il fut décidé de faire revivre la société.

Je crois être dans la logique en estimant que la dissolution n'ayant pas été prononcée par qui de droit, ladite société peut, avec les mêmes statuts, le même président, ayant été agréée sous le n° 5031 le 1<sup>er</sup> juin 1911 recommencer à fonctionner et prétendre aux subventions des pouvoirs publics.

M. Larquer, sous-préfet qui vient de quitter Mayenne, consulté avait déclaré qu'il suffisait de déposer de nouveaux statuts et que la société pourrait recevoir dès cette année une subvention. Cette déclaration a dû être rapportée d'une façon inexacte.

Il y aurait un intérêt primordial à ce que la société qui a recommencé à fonctionner soit considérée comme la suite de la société agréée le 1<sup>er</sup> juin 1911 sous le n° 5031.

Dans le cas contraire, une nouvelle société ne pourra être agréée avant 1922 peut-être 23, il est douteux que les cotisations de ses membres honoraires puissent la faire vivre jusqu'à cette date. C'est alors le triomphe des cléricaux et leur mainmise sur les jeunes gens. Vous devinez la conséquence.

J'avais prié M. Guilloux, conseiller d'arrondissement, de vouloir bien exposer ces considérations à M. Varenne notre nouveau sous-préfet. Il m'a répondu qu'il ne connaissait pas le nouveau sous-préfet et a dû écrire au secrétaire de la sous-préfecture.

J'ai pensé que vos relations avec M. Varenne votre dévouement aux œuvres laïques vous permettraient de plaider près du nouveau sous-préfet de Mayenne la cause de la société laïque de Landivy. (...) Le directeur d'école ».



## **Annexe 30** – Articles sur la fanfare de Grez-en-Bouère

**a** - *L'Écho de la Mayenne*, édition du 27 mai 1893 :

« La musique de Grez-en-Bouère menace, paraît-il, de se dissoudre. C'est désolant, car un brillant avenir était réservé à cette société qui, sous le rapport de l'art, est des mieux composées.

« Mais, me disait dernièrement un des bons instrumentistes de cette société, comment voulez-vous que notre musique puisse marcher ? Au lieu d'un il y en a quatre ou cinq qui veulent commander. Notre chef se laisse mener par une coterie que je n'ai pas besoin de vous nommer, vous la connaissez bien. Nous, petits musiciens, qui apportons à la société tout notre dévouement et notre temps, nous n'avons pas même le droit de faire la plus petite observation ; les quatre ou cinq prétentieux personnages dont je viens de vous parler nous imposent silence.

Nous ne savons même pas ce qu'il y a en caisse. Nous n'avons probablement pas le droit de la savoir ; nous sommes tout simplement des machines à faire de la musique.

Les membres honoraires, qui versent une assez forte cotisation, n'entendent pas la musique ici deux fois par an.

Qu'on prenne donc exemple sur les sociétés voisines, et que nous ayons au moins un chef, un seul, mais non pas 36.

Que les fats personnages qui veulent nous en imposer soient donc mis au même rang que les autres musiciens, et, s'ils ne l'entendent pas de cette oreille, qu'on les mette à même de démissionner. Je ne vois que ce moyen.».

En effet, le raisonnement de ce musicien est parfaitement juste, et nous espérons que les intéressés voudront bien s'en rendre compte.

Ce serait vraiment dommage que la musique de Grez disparût, après les succès des années précédentes.

À bon entendeur, salut ! »

**b** - *L'Écho de la Mayenne*, édition du 3 juin 1893 :

« Il y a huit jours que cela dure ?

- Eh bien ! quoi donc ?

- Mais notre correspondance avec la musique de Grez-en-Bouère.

- C'est charmant, avec cette société, vous ne pouvez marcher qu'en parfait accord, et aucune note n'est discordante.

- C'est ce qui vous trompe.

- Comment ?

- Mais oui, écoutez la chose, aussi brièvement d'ailleurs que possible : *L'Écho* a eu le malheur de publier une lettre dénonçant les tiraillements qui agitaient cette société.... Vite

un monsieur a pris sa plume de Tolède et nous a adressé une protestation signée : la Fanfare.

- La Fanfare ? Ce n'est pas un nom, cela.

- Nous avons répondu à M. le président de la société musicale que nous étions tout prêts à accueillir une protestation, mais que nous ne publierions pas un petit factum dont nous trouvons les termes injurieux. Nouvelle réponse de la Fanfare qui parle d'insinuations malveillantes diffamatoires et finalement, *in cauda venenum*, nous menace d'un gros procès.

Un procès ! Cela ne serait peut-être pas de nature à nous déplaire et la Fanfare n'aurait rien à gagner dans un débat public.

Mais il nous paraît inutile de déplacer les magistrats, les avoués, les avocats et même la Fanfare, pour la conduire jusqu'à Château-Gontier.

Nous voulons même faire quelques économies à la Fanfare, et nous n'attendrons pas son papier timbré.

Donc nous nous rectifions.

Nous avons dit que la Fanfare allait se dissoudre : c'est faux ; la Fanfare affirme elle-même qu'elle pleine de vie, de santé, d'entrain et de bonne humeur.

Nous avons dit que la Fanfare était dirigée par de prétentieux personnages, c'est faux et nous retirons les deux expressions.

Qu'avons-nous dit encore ? que les membres honoraires, qui versent une assez forte cotisation, n'entendent la musique que deux fois par an : c'est faux, la Fanfare est prête à jouer tous les dimanches et tous les jours, si c'est possible.

Nous avons dit encore qu'un brillant avenir était réservé à cette société, qui sous le rapport de l'art, est des mieux composés : oh ! pour cela nous le maintenons.

Notre confession faite, nous sollicitons le pardon et pour prouver que nous avons la contrition parfaite, nous publions la principale partie de la lettre de la Fanfare :

À Monsieur le Rédacteur-Gérant du journal *l'Écho de la Mayenne* à Laval,

Monsieur,

À la suite d'un article paru dans votre journal du 27 dernier, article injurieux pour la Société Musicale de Grez-en-Bouère, tous les membres de cette Société, sans aucune exception, réclament de votre courtoisie, l'insertion aux mêmes lieu et place, dans votre prochain numéro, de la protestation suivante :

« Nous tous, Messieurs de la Fanfare de Grez-en-Bouère, protestons de toutes nos forces contre les insinuations malveillantes, écrites contre nous, et nous déclararons (*sic*) au .....

Veillez agréer Monsieur le Rédacteur, l'expression des sentiments distingués de :

La Fanfare de Grez-en-Bouère »

**Annexe 31a** – Troupe du patronage Saint-Nicolas de Craon, 25 février 1912



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 80/53

**Annexe 31b** – Troupe de l'Étoile sportive de Bierné, [1913]



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 28/41

**Annexe 31c** – Troupe du Cercle catholique de Couptrain, 2 mars 1913



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 76/24

**Annexes 32** – Extraits du registre du corps de sapeurs-pompiers de Fougerolles-du-Plessis

**a** – Rapport suite à la sanction portée contre le sapeur-pompier G., 29 novembre 1877

« L’an mil huit cent soixante-dix-sept, Le dimanche 25 novembre à deux heures après midi,

Les membres du conseil de discipline de la subdivision de sapeurs-pompiers après avoir pris lecture de la déclaration de Louis L. clairon auxiliaire hors cadre

Après enquête sur le fait de coups et blessures portées volontairement et par suite d’ivresse par le sapeur-pompier G. le dimanche 2 septembre 1877 au clairon L.

Vu l’article 12 du règlement

Considérant qu’il est du devoir de chaque sapeur-pompier de venir en aide à son camarade dans la mesure de ses forces :

Que l’abus de la force matérielle pour se faire autorité est sévèrement réprouvé par tout règlement d’institution civile et militaire :

Que les actes de G. démontrent une brutalité inouïe et par suite sont extrêmement condamnables :

Par ces motifs et d’autres à déduire

Condamne seulement pour la première fois le sapeur-pompier G. au blâme et à la réprimande

Sur le front du peloton de la subdivision lecture sera faite par le lieutenant commandant chargé de faire exécuter la sentence. »

**b** – Rapport suite au renvoi du clairon, Paul L., 1899

« Le dimanche 27 août, jour du tir, le sieur Paul L., clairon, étant de service et n’étant pas à son poste, le lieutenant lui fit observer que le tir était commencé depuis une demi-heure et qu’il devait être avec ses camarades ; il ne tient aucun compte des observations de son chef et l’injurie même, ainsi que la commission de tir. Le lieutenant le renvoya immédiatement du champ de tir et le lendemain, devant tout le conseil de discipline de la compagnie réuni à la mairie, sous la présidence de M. Dupont maire, il fut décidé sur les observations du lieutenant, que le sieur L. Paul clairon était, à l’unanimité de tous les membres présents, renvoyé de la compagnie. Mr le maire requit de suite le garde champêtre pour aller chercher les effets et réintégrer dans l’armoire de la compagnie, puis il notifia au sieur L. Paul, que la retraite, à dater de ce jour, serait battue par le tambour de la compagnie, S., qui s’engagea à le faire tel que le service le demande ».

Source : Arch. départ. de la Mayenne, E-dépôt 75, 3 H 3

**Annexe 33a** – Société de tir et de gymnastique la Craonnaise. Pyramide, 21 février 1911



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 80/52

**Annexe 33 b** – Société de gymnastique la Jeanne-d'Arc d'Ernée. Fête de gymnastique au château de Montguéret, non-daté



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 91/176

### **Annexe 34** – Un moment de veillée rurale au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

*Jacques Duchemin des Cépeaux fait le récit d'une veillée à laquelle il participe dans la métairie de son domaine du Tertre dans la commune de Nuillé-sur-Vicoin.*

« (...) Je me trouvais, à la fin de l'automne dernier, à mon vieux logis du *Tertre-Bichetière*. Un soir, j'étais à souper seul au coin du feu, quand Pierre, mon domestique, vint me demander la permission d'aller *faire la veillée* à la métairie du domaine.

« C'est la *cuisson de pommé*<sup>1330</sup> qui va commencer ce soir, me dit-il, et il y aura du plaisir joliment : le *violoneux* du bourg est déjà là, et le *remouleux*, le bonhomme aux histoires, a promis de venir. Il n'y aura pas de plus belle veillée dans la paroisse cette année ! Et comme toute la jeunesse de la *sujétion* va s'y trouver, je voudrais bien y aller aussi avec la permission de Monsieur.

- Allez-y, Pierre, et portez avec vous six bouteilles de vin, pour payer ma bienvenue, car je vais m'y rendre également. »

Je m'ajustai donc quelque peu pour faire honneur à l'assemblée, et, quand j'entendis *sonner* le violon, je me rendis à la ferme qui est toute voisine de ma maison.

Pierre ne m'avait pas trompé : il y avait réunion nombreuse, et la danse allait grand train, mais elle fut interrompue par l'arrivée de *notr' maître*, et il y eut alors un moment d'embarras et de contrainte. Cependant, quand Pierre eut débouché les bouteilles, et que, le verre en main, j'eus porté la santé de toute la *compagnée*, chacun reprit de l'assurance, et aussitôt, à ma prière, on recommença les rondes.

On sait que les rondes sont des espèces de ballades avec un refrain qu'on répète en chœur. En les chantant, les garçons et les jeunes filles se tiennent par la main et tournent en formant le cercle. Le mérité des danseurs consiste à tourner avec une extrême vitesse, et si le pied vient à manquer à quelqu'un, on le traîne par terre à la grande joie de l'assemblée. Les airs des rondes sont, pour la plus-part, fort anciens ; quelques-uns ont un cachet tout particulier, mais il n'y a que les habiles chanteuses qui sachent y donner le *fion* : un artiste parisien dirait le *chic*. À la fin de chaque ronde, on apporte des *picherées* de cidre ; du *dur* et du *doux* à choisir. On boit à la même tasse, puis la ronde recommence. J'oublie de dire que pendant ce temps, la métayère et les vieilles gens se tiennent devant la chaudière, entretenant le feu et remuant, sans discontinuer, le pommé avec un long bâton.

Après les rondes vinrent les danses au violon. Je remarquai que les jeunes garçons, le chapeau sur la tête et la pipe à la bouche, se démènent comme des enragés, mais que les jeunes filles s'en vont piétinant, la tête basse, les yeux baissés et l'air boudeur ; cela est d'usage et de bonne tenue.

---

<sup>1330</sup> [Note de l'auteur] Le *Pommé* est une sorte de confiture de pommes coupées en morceaux qu'on fait cuire dans du cidre nouveau. Les métayers en font provision dans les années où les fruits sont abondants. La cuisson se fait dans un grand chaudron qu'on tient sur le feu durant trois jours et deux nuits. Comme il faut que le mélange soit sans cesse remué, on se réunit pour veiller à cette opération et c'est une occasion de divertissement.

À la fin de la contredanse, le violoneux fait crier sa chanterelle et à ce signal un *chacun* lève son chapeau et embrasse trois fois sa *chacune*.

On était au plus fort de la danse, quand la porte d'entrée s'ouvrit.

« Oh ! oh ! v'là notre vieux remouleux ! v'là l'père Cyprien ! Assis, assis, tout le monde ! Écoutons l'histoire qu'il nous a promise ! » (...) »

Source : DUCHEMIN DES CÉPEAUX Jacques, *Récits du pays de bocage. Traditions, Légendes et Chroniques*, Loudéac, Yves Salmon éditeur, 1990 (1<sup>ère</sup> éd. 1854), p. 106-109



**Annexe 35** – Compte-rendu d'un « concert » au Cercle de Fontaine-Daniel le 14 février 1931

« Le concert donné par le Cercle de Fontaine-Daniel, le samedi 14 février, a obtenu un succès complet et bien mérité. Tout d'abord, la Fanfare a brillamment enlevé *Premières Feuilles*, ouverture de Mougeot. Ensuite, les Orphéonistes furent applaudis pour leur belle interprétation de *Voici venir la nuit*, chœur à quatre voix de Giroud.

Amand Gandon, qui joint à un timbre délicieux un sentiment musical très développé, obtint un succès complet dans *Chantez, chansons françaises*, de Gabaroché, et *Les Lilas*, slow-fox de Franz Doelle.

Le fin comique Eugène Lancelin, au jeu précis et intelligent, fut parfait dans *Voici dimanche*, *Meunier, tu dors*, *Les locutions vicieuses* et *Je prends le métro*.

Le bon ténor Marie Seigneur, à la voix fraîche et sûre, chanta dans un style excellent *Le long du chemin* et *Rêve et mensonges* de Brunet-Bisson.

On apprécia beaucoup la charmante opérette d'Offenbach, *Lischen et Fritzchen*. Marcel Fayet, merveilleux de naturel, et Roger Colin, étonnant d'entrain, l'interprétèrent d'excellente façon. Les auditeurs, charmés, ne ménagèrent point leurs applaudissements aux jeunes artistes, qui n'avaient pas craint d'aborder une œuvre longue et difficile.

L'orchestre se montra fort brillant ; ses accompagnements de chansons et ses morceaux d'ensemble furent très goûtés. Compliments à M. H. Racine, violon solo ; à M. A. Beaudouin, le dévoué président de l'Orphéon, premier violon ; à M. A. Letourneux père, H. Sauvage, premiers violons.

Dans le *Narcotique*, comédie en un acte de Tristan Bernard, l'interprétation de tout premier ordre permit d'apprécier Henri Cochon, naturel, vivant, sincère ; Eugène Bellet, émouvant, persuasif ; Jean Raimbault, Henri Sauvage, Marcel Louveau, au jeu net et vigoureux.

Jean Raimbault et Victor Masserot firent la joie du public dans leurs paysanneries, *V'là les croquants*, *Tiens, voilà Pitou*, débitées avec un entrain endiablé.

Eugène Lancelin et Amand Gandon traduisirent en artistes les angoisses des *Gardiens de phare*. Ils furent tous deux admirables de sincérité poignante, naturels, simples, émouvants ; le public leur fit une ovation vraiment méritée.

Et, pour terminer, la reproduction fidèle du tableau de Pils, *Rouget de l'Isle chantant la Marseillaise*.

Dans le salon des Dietrich, Mlles G. Fayet, A. Gandon, M. Outin, C. Desvaux, MM. E. Lancelin, A. Panloup, A. Gandon, A. Letourneux, M. Foucoin, M. Salin, M. Louveau, si joliment costumés et grimés, restèrent sous le feu des projections lumineuses pendant que l'Orphéon et l'orchestre exécutaient la *Marseillaise*.

Toute la salle, debout, frémissante, applaudit à tout rompre et le public se retira, enchanté de cette bonne soirée. »

Source : *L'Avenir de la Mayenne*, édition du 1<sup>er</sup> mars 1931

**Annexe 36** – Une assemblée à Courcité, non-daté



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 79/14

## LA FÊTE PATRONALE DE BIERNÉ



*Le départ de la course régionale de bicyclettes.*

La fête annuelle a remporté dimanche un éclatant et légitime succès. Les membres du comité n'avaient rien épargné dans son organisation et le programme était composé de façon à satisfaire les plus difficiles. Le beau temps avait amené une foule de promeneurs.

A 15 h. 15 les pêcheurs se trouvaient réunis devant la mairie. Aux sons des tambours et des clairons, ils se dirigèrent vers l'Étang des Peupliers, pour prendre part au concours. Les prix étaient intéressants et chacun fit des efforts pour arriver en bonne place. Une assez grande quantité de poissons a été capturée et remise au bureau de bienfaisance.

Le concours de coinchées qui suivit réunit un nombre respectable d'amateurs et la lutte fut chaude.

Puis la foule se porta de Saint-Denis à Saint-Michel où se déroulèrent les courses de bicyclettes.

Les organisateurs n'avaient pas oublié les petits et, dans la soirée, un certain nombre d'enfants au-dessous de 12 ans, se disputèrent les premières places d'une course unijambiste.

La fête se termina par une retraite aux flambeaux agrémentée de pièces d'artifice.

Agréable journée de réjouissances, dont le succès ira aux organisateurs, MM. Davost, maire; Davost P., Chevreuil, Marchais, Piau et Legendre.

*Résultats des différentes épreuves.*

— *Concours de pêche* : 1. 100 francs, Leroux, 570 grammes; 2. 60 fr., Orière, 470 gr.; 3. 30 fr., Verger, 360 gr.; 4. 10 fr., Garnier, 280 gr.

*Concours de coinchées* : 1. 100 fr., Blu-Faucheux; 2. 60 fr., Davost-Bourdais; 3. 40 fr., Fournier-Cochet; 4. 20 fr., Verger-Briellel.

*Courses de bicyclettes.* — *Régionale*, 27 km., 12 partants : 1. 150 francs, Provost, Le Mans, s'est détaché du peloton 20 mètres avant l'arrivée et gagne par deux longueurs; 2. 100 fr., Blanchet, Ruillé P. Ponds; 3. 50 fr., Landais, Laval; 4. 20 fr., Gasnier, Le Mans.

*Communale*, 4 partants : 1. 50 fr., Aubry; 2. 30 fr., Rousseau; 3. 20 fr., Cormier.

**Annexe 38** – Fête de Jeanne d'Arc à Chammes, le dimanche 14 mai 1911



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 46/1

## **Annexes 39** – Concours musical de Craon, dimanche 1<sup>er</sup> août 1897

### **a** – Sociétés inscrites au concours

#### 7 orphéons

- Division d'excellence : Chorale des Chemins de fer de l'Ouest (Paris)
- Division supérieure : Chorale des Enfants de Paris
- 2<sup>e</sup> division : Choral nantais (Loire-Inférieure) ; Fraternelle de Fougères (Ille-et-Vilaine)
- 3<sup>e</sup> division : Cigale de Laval, Orphéon de Meslay ; Choral vannetais (Morbihan), Orphéon de Cambremer (Calvados)

#### 11 harmonies

- Division supérieure : Musique municipale des sapeurs-pompiers d'Angers (Maine-et-Loire)
- 1<sup>ère</sup> division : Union musicale de Château-Gontier ; Sainte-Cécile de Rennes (Ille-et-Vilaine) ; Harmonie des écoles des Frères du Mans (Sarthe)
- 2<sup>e</sup> division : Philharmonique de Saint-Joseph de la Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) ; harmonie de Trélazé (Maine-et-Loire) ; de Condé-sur-Noireau (Calvados)
- 3<sup>e</sup> division : harmonies Notre-Dame de Vitré et d'Argentré-du-Plessis (Ille-et-Vilaine) ; de Parigné-l'Évêque et Saint-Pavin du Mans (Sarthe)

#### 23 fanfares

- Division supérieure : Fondateurs de Port-Brillet
- 1<sup>ère</sup> division : Angers-Fanfare (Maine-et-Loire)
- 2<sup>e</sup> division : fanfares Saint-Joseph de Château-Gontier et d'Évron ; de Bourgueil (Indre-et-Loire)
- 3<sup>e</sup> division : fanfares de Meslay, Mayenne, Quelaines, Saint-Ouën-des-Toits, Saint-Pierre-la-Cour, Cossé-le-Vivien et Grez-en-Bouère ; de Courseulles et Cambremer (Calvados) ; de Bourron (Seine-et-Marne) ; de Pouancé, Trélazé, Châtelais, Breil et 4<sup>e</sup> arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire) ; de Sainte-Gauburge (Orne) ; de Précigné (Sarthe) ; de Châteaugiron (Ille-et-Vilaine)

Source : d'après Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4, édition du 20 juin 1897

**b – Programme**

« À huit heures, au square de l'église Saint-Nicolas, festival auquel prendront part les Fanfares de Craon, de Précigné, et le Choral Vannetais, et peut-être, d'autres Sociétés arrivées dans la soirée.

Dimanche matin, en l'église paroissiale de Saint-Nicolas, quatre messes précéderont celle dite du Concours Musical, à 5 heures, 6 heures, 7 heures et 9 h  $\frac{3}{4}$  ; à l'issue de cette dernière sera donnée la bénédiction du T-S. Sacrement. À 11 h  $\frac{1}{4}$ , la Chorale des Chemins de Fer de l'Ouest exécutera la *Messe de Jeanne d'Arc* de Gounod. Il sera prélevé une entrée de 50 centimes, dont le montant est destiné à faire une distribution de pain aux pauvres de Craon.

Fêtes du jour : 8 h  $\frac{1}{2}$ , concours de lecture à vue – 10 heures, concours d'exécution – 2 heures, concours d'honneur – 5 heures, défilé de toutes les Sociétés, bannières en tête.

Fêtes du soir : brillantes illuminations : 50.000 lumières

À 8 h  $\frac{1}{2}$ , dans le Parc du Château : grand Festival : 1 600 exécutants – Distribution des Récompenses

À 10 heures, Place du Champ de Foire : Feu d'artifice ».

Source : Arch. départ. de la Mayenne, 1 pe 53/4, édition du 1<sup>er</sup> août 1897

**Annexe 40** – Bannière de la Fanfare de Cuillé, 1879, Mairie de Cuillé



**Recension des médailles figurant sur la bannière :**

**Barre haute :** de gauche à droite

1. Ville de Rennes / Grand concours musical des 15 et 16 mai 1880, Festival
2. Ville de Granville / Grand concours musical des 5, 6 et 7 juillet 1884
3. Concours musical de Dinan, 24 et 25 mai 1896
4. Ville de Dinard Saint-Enogat / Grand concours musical des 4 et 5 juillet 1891, Festival

5. Concours musical de Courseulles-sur-Mer, 20 juillet 1890
6. Concours musical du 16 août 1885, la Bernerie (Loire-Inférieure)
7. La Guerche Ille-et-Vilaine / Concours départemental et cantonal d'agriculture, souvenir du 18 septembre 1882
8. *identique à la médaille 6*
9. Ville du Mans / Concours musical, 29 et 30 juin 1890
10. *identique aux médailles 6 et 8*
11. Ville de Vitré / Concours musical, 26 mai 1895 « Souvenir »
12. Ville de Château-Gontier / Concours musical du 17 août 1879. « Offert par le cercle littéraire de Château-Gontier à la fanfare de Cuillé »

**Barre médiane** : de gauche à droite

13. *identique à la médaille 4*
14. *identique aux médailles 6, 8 et 10*
15. Ville de Tours, Concours musical, 3 et 4 juillet 1892
16. *identique aux médailles 4 et 13*
17. *identique à la médaille 11*
18. Villes des Sables-d'Olonne / Grand concours musical, 12 et 13 août 1883
19. Concours musical de St-Nazaire, 3 et 4 juillet 1904
20. *identique à la médaille 1*
21. Ville de Nantes / Grand concours musical des 21 et 22 mai 1882
22. Ville de Rennes / Festival du 14 mai 1887
23. *identique aux médailles 11 et 17*

**Barre basse** : de gauche à droite

24. *identique aux médailles 1 et 20*
25. Ville de Rennes / Grand concours musical du 15 mai 1887
26. *identique à la médaille 25*
27. *identique à la médaille 21*
28. Ville de Château-Gontier / Grand concours musical, 15 et 16 août 1896
29. *identique aux médailles 6, 8, 10 et 14*
30. *identique à la médaille 28*
31. Ville de Laval (Mayenne) / Grand concours musical du 2 mai 1886
32. *identique à la médaille 5*
33. *identique aux médailles 5 et 32*
34. *identique à la médaille 18*
35. *identique à la médaille 12*



**Annexe 41** – Corps de sapeurs-pompiers participant au concours de pompes à incendie de Château-Gontier, le 18 août 1901

Compagnies hors département

- Division hors concours : Puteaux (région parisienne)
- Excellence : Boulogne-sur-Seine, Sannois, Vincennes, Sèvres, Beaumont-sur-Oise, Gretz-Armainvilliers, Pontoise (région parisienne)
- 1<sup>e</sup> division : Viry-Châtillon, Chaumes (région parisienne) ; Bracieux (Loir-et-Cher)
- 2<sup>e</sup> division : Luzarches, Savigny-sur-Orge (région parisienne) ; Vitré (Ille-et-Vilaine)

Compagnies de l'Union de la Mayenne

- 1<sup>e</sup> division : Laval
- 2<sup>e</sup> division : Port-Brillet
- 3<sup>e</sup> division : Villiers-Charlemagne, Renazé, Meslay-du-Maine
- 4<sup>e</sup> division : Daon, Coudray, Pré-en-Pail, Villaines, Bazouges, Azé, Chemazé, Quelaines, Gennes
- Défilé : Andouillé, Ménil, Grez, Bierné, Cuillé, Loigné, Soulgé-le-Bruant

Effectif total : 380 sapeurs étrangers, 315 du département, 140 uniquement pour le défilé, 200 honoraires et délégations, soit 1 035 personnes

Compagnie de Château-Gontier : 55

Musiques de Port-Brillet, Craon et Château-Gontier : 170

**Annexes 42 – Concours de pompes en Mayenne**

**a – Concours de pompes à Ernée, dimanche 11 juillet 1909**



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 91/179

**b – Concours de pompes à Meslay-du-Maine, dimanche 10 juillet 1910**



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 138/89

**Annexe 43** – Course cycliste de 50 kilomètres organisée par le magasin de cycles Monnier, rue des halles à Craon, le 15 juin 1913



Source : Arch. départ. de la Mayenne, 5 Fi 80/166

**Annexe 44** – Courrier du chef de musique de l'Harmonie des fendeurs d'ardoises de Renazé au préfet, 14 juin 1882

« Monsieur le préfet,

Se basant sur la décision que vous avez prise à notre égard relativement à l'autorisation de notre société, décision notifiée le 6 de ce mois par une lettre de M. le sous-préfet de Château-Gontier à M. le maire de Renazé, ce dernier a cru pouvoir nous interdire de jouer le dimanche 11 courant, dans le cortège de la procession.

M. le maire s'est figuré que votre lettre nous refuse même l'existence alors que notre nombre ne dépassant pas 20, nous laisse dans la légalité, à l'ombre de l'art. 291 du code pénal.

M. le maire a donc commis publiquement un abus de pouvoir en venant nous sommer de nous taire. Malgré cet acte d'arbitraire contre lequel nous avons aussitôt protesté, nous n'en avons pas moins obéi aux sommations de M. le maire et le morceau interrompu n'a été repris qu'à l'intérieur de l'église.

Vous nous avez fait l'honneur, Monsieur le préfet, de nous promettre de nous autoriser après apaisement complet des esprits à Renazé ; vous serez, nous l'espérons, bon juge en cette circonstance et saurez reconnaître l'attitude légale de l'Harmonie des fendeurs d'ardoises et l'attitude provocatrice de M. le maire.

Je ne puis m'empêcher de vous dire, Monsieur le préfet, combien il est dur pour les musiciens de notre « Harmonie » qui, depuis leur naissance, foulent le sol de Renazé et qui, chaque jour, aux dépens de leur sueur et de leurs bras enrichissent leur pays natal, de voir que, par la volonté d'un seul homme abusant de son caractère officiel, la voie publique leur sera interdite, quand, délassés d'une journée de fatigue, ils voudront sortir en corps de musique. Ce qui leur montre mieux encore la noirceur de la situation qui leur est faite, c'est de voir, depuis huit jours, des parasites de la commune, des saltimbanques venus pour la foire, parcourir les rues avec grand fracas en jouant une musique militaire quelconque, alors qu'eux, enfants du pays et paisibles citoyens, ne peuvent sortir en corps sans se voir entourés de gendarmes comme des malfaiteurs.

Et qu'avons-nous fait pour être ainsi traités ? Qu'on articule un grief, qu'on cite une seule faute dont notre Société se soit rendue coupable. On chercherait en vain un fait répréhensible même dans la conduite privée de chacun de nous. Est-ce nous qui naguère avons déshonoré le nom de Renazé dans la plus grande ville de l'Ouest ? Au moment où « la Lyre » de M. le maire salissait le nom de notre pays natal, c'est nous qui le réhabilitons et qui donnons une juste idée de l'honorabilité de la corporation des fendeurs d'ardoises. Si nous avons été assez mal inspirés pour faire à Nantes ce qu'a fait la Lyre, la population de Renazé nous aurait conspués avec raison, et cependant « la Lyre », à son retour, n'a

pas craint de faire une entrée triomphale dans le bourg, en nous insultant à hauts cris (le maire par sa présence autorisait ce scandale) et de se faire offrir.... des fleurs !!!

Est-ce nous encore qui avons assez peu souci de notre honneur pour souffrir dans nos rangs un ancien militaire dégradé ayant passé plusieurs conseils de guerre ?

Où veut donc en venir M. le maire en nous persécutant ainsi ? Car enfin « nous ne lui avons rien fait », ce sont ses paroles, et il trouve même plus de politesse dans nos rangs à son égard que dans ceux de « la Lyre » (c'est son propre aveu).

Il voudrait nous réunir à sa musique, ou... nous détruire, pour qu'il n'y ait plus de comparaison. Tout est là !

Mais, l'avenir est à nous, Monsieur le préfet ! La « Lyre renazéenne » existe depuis quatre ans, et néanmoins, son chef, M. l'instituteur, ne pourrait mettre sur le pupitre de ses musiciens dix morceaux qu'ils savent couramment, tandis que les musiciens « Fendeurs d'ardoises » ont après moins d'un an d'existence, 40 morceaux à leur répertoire.

Nous avons bon espoir, Monsieur le préfet, que vous montrerez bientôt à la population de Renazé que votre équité est au-dessus des sentiments de jalousie qui animent les protecteurs de la Lyre renazéenne, et que votre libéralisme ne craint pas de contrarier la vanité de vos subordonnés eux-mêmes, quand il doit en résulter un bien réel pour une classe laborieuse de vos administrés.

Dans cette attente, nous restons avec le plus profond respect, Monsieur le préfet, vos très obéissants serviteurs,

Pour les dix-neuf membres de l'Harmonie des Fendeurs d'ardoises de Renazé, le chef de musique P. Guesdon, élève d'Alb. Sowinski »

Source : Arch. départ. de la Mayenne, 1 T 1053

**Annexes 45** – Articles suite au concert de la Fanfare de Quelaines, le 26 novembre 1893

**a** - *La Gazette de Château-Gontier*, journal conservateur, édition du 3 décembre 1893 :

« [*Le Réveil de la Mayenne*] gourmande la Société musicale de Quelaines, qui n'a pas inscrit la Marseillaise sur le programme du Concert donné, dimanche, à ses Membres honoraires.

La Société musicale est, en effet, bien coupable. Elle n'a pas soumis les morceaux de son répertoire au journal qui prétend (la prétention prête à rire) faire marcher l'arrondissement.

Elle a écarté avec soin la politique de la fête artistique offerte aux habitants de Quelaines. Nous la félicitons, avec le public, de cette preuve de tact. (...) »

**b** - *Le Réveil de la Mayenne*, journal républicain, édition du 10 décembre 1893 :

« Nous ne pensons vraiment pas soulever tant de colères [à *la Gazette de Château-Gontier*] en exprimant, avec bon nombre de personnes, notre étonnement de ce que dans un Concert public on fasse figurer un hymne national étranger en affectant de passer sous silence et de proscrire l'hymne national français.

La feuille de Broglie [Louis-Alphonse de Broglie, député conservateur de la Mayenne] a trouvé un joli mot pour expliquer cette proscription.

Ce serait, dit-elle *faire de la politique*, de la hideuse politique, de faire entendre l'hymne national de la France !!!

Le Maître-Basile qui a trouvé cette raison-là a droit certainement à une mention spéciale. Vraiment ? *c'est faire de la politique* ? Alors nos amis les Russes, la famille impériale de Russie, la Cour impériale-royale d'Autriche, la Cour royale d'Angleterre, etc., etc., ont donc, si l'on en croit l'aimable Basile de la feuille monarchiste, fait de la politique en faisant exécuter et en saluant maintes fois notre hymne nationale ?...

Nous pensons, nous, *qu'ils rendaient simplement hommage à la France, à notre patrie, en jouant son hymne national.*

Et nous ajouterons, nous vilains Tartuffes que vous êtes, que *c'est vous qui en faites de la politique*, et de la pitoyable encore, en proscrivant *volontairement, intentionnellement*, dans une commune de la Mayenne ce chant de la patrie, qu'acclament les étrangers et que des Français à Quelaines, en petit nombre heureusement, semblent haïr si rageusement. Notre chant national français n'a rien à voir avec *la politique* ; c'est ici de patrie et de patriotisme qu'il s'agit ».

---

**Titre : La sociabilité associative dans les communes rurales du département de la Mayenne des années 1830 aux années 1930**

**Mots clés :** sociabilité, association, campagne, Mayenne, XIX<sup>e</sup> siècle, XX<sup>e</sup> siècle

Cercles, corps de sapeurs-pompiers, associations musicales, sociétés conscriptives, clubs sportifs, amicales d'anciens élèves, amicales d'anciens combattants : des années 1830 aux années 1930, dans les campagnes du département de la Mayenne, représentatif de la France de l'Ouest, les cadres associatifs de la sociabilité, définie comme l'ensemble des liens sociaux créés pour eux-mêmes, pour le plaisir du lien, se multiplient. Cet essor témoigne d'une mutation profonde, qui, sur la période considérée, voit s'effacer une culture coutumière, attachée à la tradition, au profit d'une culture formalisée, promue par les notables ruraux.

---

**Title : Associative sociability in the Mayenne countryside from the 1830s to the 1930s**

**Keywords :** sociability, association, countryside, Mayenne, 19<sup>th</sup> century, 20<sup>th</sup> century

Literary circles, fire brigades, musical associations, gymnastics and shooting societies, sports clubs, clubs of former students, clubs of veterans: from the 1830s to the 1930s, in the countryside of the *département* of Mayenne, representative of western France, associative frameworks of sociability, defined as all social links for themselves, for the pleasure of the link, are multiplying. This rise shows a deep change during the period studied: a traditional customary culture dies out in favour of a formalized culture, fostered by the rural notables.

**Laboratoire TEMOS - Temps, Mondes, Sociétés**

UMR 9016 CNRS, Universités d'Angers, Bretagne Sud, Le Mans

5bis boulevard Lavoisier 49045 Angers cedex 01

